ANNEXE A LA DELIBERATION DU.....

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRÊT REAMENAGE

Emprunteur : 213555 - LE TOIT VOSGIEN - DR Lorraine
Date de valeur : 01/10/2015

Caractéristiques du prêt réaménagé														
N° Prêt	Version-Produit	Date d'échéance suivante	Date de dernière échénance	Index	Marge sur Index	Prog. des échéances	Amortissement	Type de révision	Durée résiduelle AVANT	Durée résiduelle APRES	CRD	Périodicité	Type d'indemnité	Garant
1255370	PFCT 01	01/10/2015	01/10/2021	Livret A	0,60 %	0%	in-fine	Simple	1	6	210 000.00	Annuelle	Forfaitaire 6 mois	289827 - COMMUNE DE ST DIE DES VOSGES (100%)

SAINT-DIE-DES-VOSGES

Compte rendu d'activité de la concession 2014

GrDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Éditorial

Le début d'année marque l'occasion de revenir avec vous sur notre relation forte, durable, précieuse. 2014 a confirmé la volonté nationale d'entrer concrètement dans la transition énergétique et vous, acteurs des collectivités locales, êtes directement impliqués, à travers de nouvelles prérogatives et responsabilités. L'enjeu énergétique est immense et les objectifs fixés sont ambitieux. Le projet de loi prévoit de porter à 23% en 2020 puis 32% en 2030 la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Je partage avec les équipes de GrDF la conviction que le gaz et le réseau de distribution sont appelés à jouer un rôle majeur.

Le réseau de distribution qui vous appartient représente un outil industriel de premier choix, et nous sommes fiers de la confiance que vous accordez à GrDF pour assurer son développement et sa maintenance. L'engagement au quotidien de chacun de nos 12 000 collaborateurs, les investissements importants et surtout constants de l'entreprise pour la Sécurité Industrielle sont les garants de notre crédibilité et le socle de notre développement. Cette année, notamment par le biais de formations réunissant tous les acteurs liés au réseau de distribution, le niveau des dommages sur le réseau a baissé de 21,5%.

GrDF place l'innovation au cœur de toutes ses activités de distribution, et nous réfléchissons en permanence à des actions concrètes pour répondre à vos besoins et développer le gaz vert. Au cours de l'année 2014, cinq nouveaux sites d'injection biométhane ont vu le jour, et ce n'est qu'un début lorsque l'on sait que 400 projets sont à l'étude sur le territoire. Grâce au développement de la filière GNV (Gaz Naturel Véhicule) et bioGNV, vous êtes de plus en plus nombreux à mettre en place de nouvelles solutions pour répondre à la question de la mobilité. Aujourd'hui en France, un bus sur dix roule au GNV, tout comme la majorité des véhicules pour la collecte des déchets.

L'innovation chez GrDF se fait aussi au service de la maîtrise de la consommation d'énergie, avec l'installation des premiers compteurs communicants. 2015 sera l'année du lancement des projets pour les quelques 100 000 clients présents dans les 24 communes pilotes[1]. Conçu en concertation avec toutes les parties prenantes, l'esprit collaboratif qui a animé la phase de préparation sera maintenu pendant la phase de déploiement pour travailler avec vous à l'information du grand public et permettre à tous d'utiliser ces données.

Cette attention accrue à l'information des concitoyens s'est déjà traduite cette année par une prise de parole à travers la toute première campagne de publicité de GrDF lancée en octobre. En tant que porte-parole du gaz naturel, nous avons tenu à réaffirmer l'importance et l'intérêt de cette énergie dans le mix énergétique d'aujourd'hui et de demain. Et je suis heureuse de pouvoir affirmer qu'en 2015, nous serons là à vos côtés pour raccorder le gaz et vos envies.

Sandra LAGUMINA · Directeur Général de GrDF

[1] *Rueil-Malmaison, Nanterre, Puteaux, Lyon, Caluire-et-Cuire, Le Havre, Binic, Etables-sur-Mer, Hillion, Lamballe, Langueux, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Yffiniac.*

Sommaire

Votre concession en 2014 5

- Vos interlocuteurs au sein de GrDF 6
- Votre contrat de concession 6
- Les infrastructures de la concession 7
- Les investissements et la maintenance de la concession 10
- La sécurité des personnes et des biens 15
- Les clients de la concession 23
- Les éléments financiers de la concession 29

GrDF dans votre région 37

- Faits marquants 2014 et perspectives 2015 38
- Les prestations et la qualité de service 40
- Des partenariats solidement ancrés dans les territoires 45

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires 49

Annexes 55

Votre concession en 2014

Votre concession en 2014

Vos interlocuteurs au sein de GrDF

Pour répondre à votre attente, les équipes locales de GrDF sont organisées de la manière suivante :

UNE DIRECTION EN RÉGION

- garante de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la gestion des contrats de concessions.

DES SERVICES EN RÉGION

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

UNE REPRÉSENTATION DÉPARTEMENTALE

- interlocuteur de proximité des collectivités.

Patrick GAUFFRE, Délégué Territorial.
06 62 70 95 51 – patrick.gauffre@grdf.fr

Des chiffres qui parlent

6 753
clients du réseau de distribution publique de gaz naturel

132 868
MWh acheminés

104 712
mètres de réseau de distribution

5 939 507 €
de valeur nette du patrimoine concédé

11 218 €
de redevance de concession R1

Votre contrat de concession

La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 3 octobre 2000 pour une durée de 30 ans.

Pour mémoire, ce contrat est composé des documents suivants :

- **une convention de concession,**
- **un cahier des charges,**
- **et des annexes précisant :**
  - les modalités locales de mise en œuvre (annexe 1),
  - les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions (annexe 2),
  - les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs (annexes 3 et 3 bis),
  - les conditions générales d'accès au réseau de distribution (annexe 4),
  - les prestations techniques du distributeur GrDF (annexe 5).

Les infrastructures de la concession

• LES PRINCIPAUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION

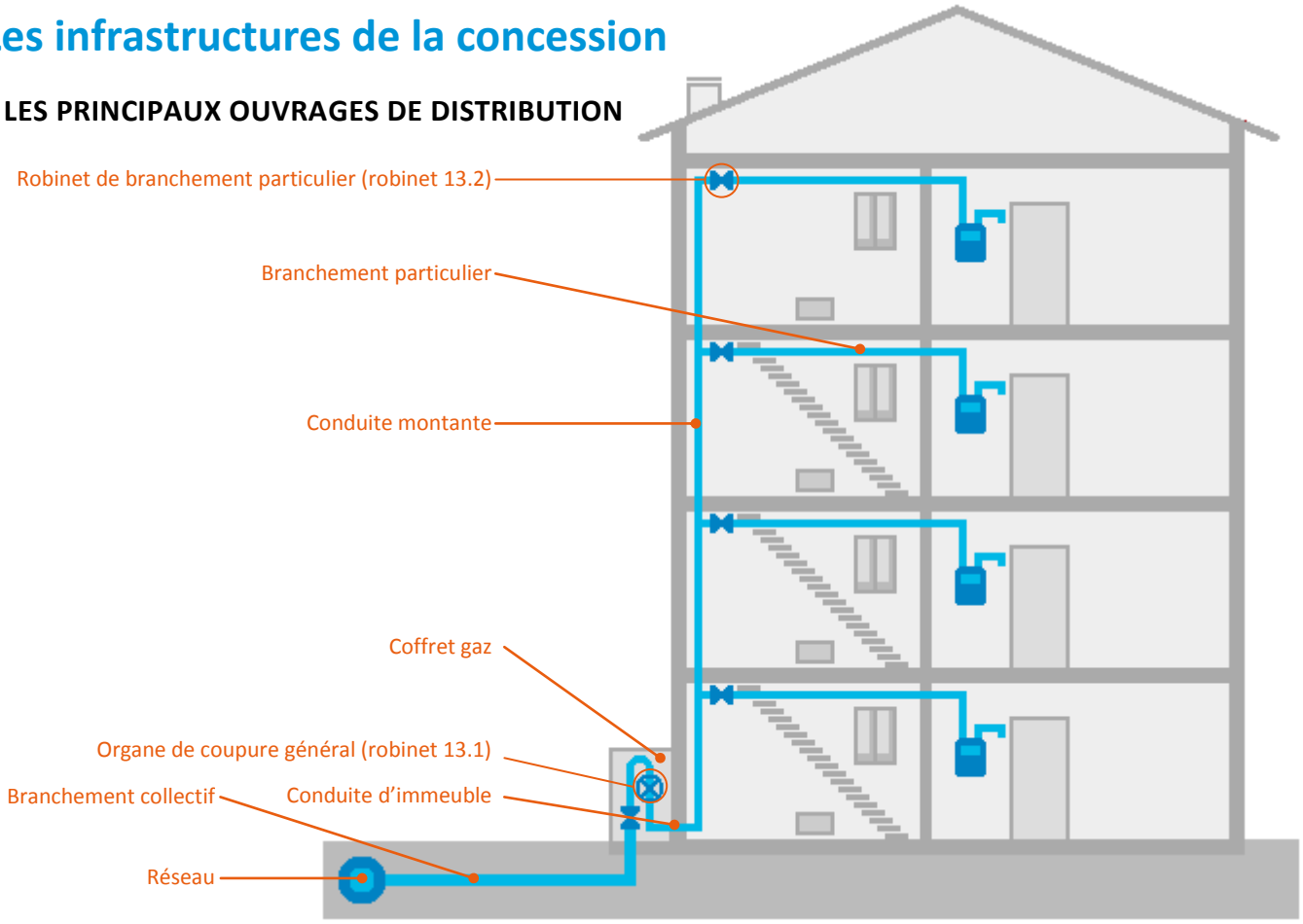

• INVENTAIRE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	**2014**	**2013**
Longueur totale des canalisations	**104 712**	104 723
Par pression		
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	**6 564**	6 650
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bars)	**98 148**	98 073
Par matière		
Polyéthylène (PE)	**63 985**	63 906
Acier	**40 727**	40 817
Autres matériaux	**0**	0

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Postes de Distribution Publique	**2014**	**2013**
Nombre de postes	**16**	17

FOCUS SUR LE PROJET REFERENTIEL INVENTAIRE OUVRAGE

GrDF a conduit entre 2004 et 2009 un vaste inventaire technique de ses branchements collectifs, le projet Référentiel Inventaire Ouvrages (RIO). Ce projet a permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 670 000 branchements collectifs pour les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance.

Un inventaire comptable a été réalisé en 2004. Pour les branchements individuels, collectifs, les conduites d'immeubles et les conduites montantes, les quantités ont été mises à jour sur des bases statistiques à partir des applications de gestion des clients.

Les retours d'expériences conduits par GrDF sur le territoire français et les différentes remarques qui ont pu être formulées par des autorités concédantes à l'occasion de l'exercice de leur pouvoir de contrôle, ont permis d'identifier que ces inventaires méritaient d'être complétés :

- Par un complément d'inventaire technique : GrDF estimant que 20% des branchements collectifs ne sont pas encore recensés, soit environ 150 000 branchements collectifs et CICM pour un total de l'ordre de 820 000 ouvrages,
- Par un rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire technique à la maille de la concession : il y a actuellement environ 110 000 branchements collectifs de plus dans l'inventaire comptable que dans l'inventaire technique.

Dans le contrat de service public, GrDF s'est engagé à sécuriser les conduites d'immeubles sensibles en plomb, y compris celles qui seront repérées dans ce complément d'inventaire.

GrDF a donc lancé un complément d'inventaire national des branchements collectifs, des conduites d'immeubles et des conduites montantes associées, ce qui constitue un nouveau vaste projet d'envergure nationale, intitulé **RIO 2**.

GrDF s'est fixé de répondre par cet inventaire à deux objectifs majeurs :

- Renforcer la sécurité industrielle :
  - En élargissant sa politique de maintenance aux ouvrages non identifiés,
  - En identifiant de façon exhaustive et en traitant l'ensemble des conduites d'immeubles sensibles en plomb.
- Améliorer la satisfaction des concédants par :
  - Le renforcement de la sécurité industrielle,
  - La convergence des inventaires techniques et comptables et la correction des anomalies, en fournissant des éléments d'inventaires techniques et comptables avec les corrections nécessaires et consolidés à la maille de la concession. L'inventaire comptable ne pourra pas être revu et rapproché de l'inventaire technique tant que ce dernier ne sera pas exhaustif.

Afin de répondre au mieux à ces deux objectifs, GrDF a réalisé un état des lieux pour chaque département :

- de son degré de sensibilité au risque d'avoir des CI plomb sensibles oubliées à l'inventaire,
- du degré de convergence entre les inventaires techniques et comptables.

En croisant ces critères, 4 départements ont été ciblés sur le Grand Est sur lesquels GrDF commencera prioritairement ses opérations de recensement :

- Aube (10)
- Haut-Rhin (68)
- Marne (51)
- Meurthe-et-Moselle (54)

L'inventaire technique s'étalera jusqu'à fin 2017.

Les opérations de recalage de l'inventaire comptable sur l'inventaire technique auront lieu de 2017 à 2018.
Le budget global du projet est évalué à 14 millions d'euros.

La fiabilisation de l'inventaire technique et l'ajustement associé de l'inventaire comptable pourront avoir des impacts sur les éléments patrimoniaux de la concession. La valeur totale brute, la valeur totale nette et la valeur totale de remplacement des branchements et des CI/CM pourront évoluer à la hausse comme à la baisse. De même pour le montant des charges calculées liées aux immobilisations en concession.

Dès 2017, lorsque les équipes de GrDF auront commencé les travaux de rapprochement et identifié les concessions sur lesquelles le poids financier en valeur absolue des écarts sera important, elles se rapprocheront des concédants concernés pour les informer du degré d'évolution prévisible de leur patrimoine.

Parallèlement à ce traitement du stock, le projet RIO 2 couvre aussi un lot de mise sous contrôle de la qualité des informations relatives à l'inventaire technique et comptable, collectées sur les ouvrages neufs, démolis, rénovés ou modifiés.

Les investissements et la maintenance de la concession

En 2014, GrDF a investi 103 527 euros sur le territoire de la concession dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

GrDF réalise des investissements avec pour finalités :

- le développement des ouvrages de la concession,
- la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau,
- l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

• LE DÉVELOPPEMENT DES OUVRAGES SUR LA CONCESSION

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I, défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de premier établissement ou développement (en € HT)	**2014**	**2013**
Montant total sur la concession	**27 380**	69 266
réseaux	**820**	21 723
branchements	**26 560**	47 544
postes de détente	**0**	0
protection cathodique	**0**	0
autres	**0**	0

En 2014, aucun chantier de développement du réseau de gaz naturel n'a été réalisé sur le périmètre de la concession.
Cependant, GrDF a étendu de 6 442 mètres le réseau de distribution sur le département.

• L'ADAPTATION ET LA SECURISATION DES OUVRAGES

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d'optimiser la coordination des travaux.

Investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages (en € HT)	**2014**	**2013**
Montant total sur la concession	**76 147**	51 751
réseaux	**9 251**	0
branchements	**66 896**	51 751
postes de détente	**0**	0
protection cathodique	**0**	0
autres	**0**	0

Les principaux chantiers de Sécurité Industrielle réalisés en 2014 sur la concession :

Adresse des travaux	**Longueur (en m)**
CHEMIN DU HAUT D'ANOULD	31

• DÉCLASSEMENT DE CANALISATIONS

En 2014, GrDF a engagé le déclassement de certains ouvrages (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession, dont voici les principaux chantiers :

Adresse des travaux	Longueur (en m)
CHEMIN DU HAUT D'ANOULD	87

• CARTOGRAPHIE

GrDF investit plus de 15 millions d'euros par an pour améliorer la cartographie des réseaux gaz.

GrDF poursuit le géo-référencement des plans grande échelle.

GrDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A les réseaux neufs et renouvelés. GrDF teste également des méthodes pour augmenter le taux de classe A des réseaux existants.

GrDF collabore avec les collectivités qui le souhaitent et avec les autres parties prenantes pour constituer des banques de données urbaines.

• SCHÉMAS DE VANNAGE

Les schémas de vannage ont pour objectif de définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinets) sur le réseau afin d'interrompre rapidement l'alimentation en gaz lors d'incidents et de limiter le nombre de clients coupés à l'occasion des manœuvres de vannes.

L'implantation des robinets existants est décidée :

- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances constatées),
- en fonction de l'évolution des structures de réseaux.

Chaque robinet – selon son importance stratégique et sa nature – se voit affecter une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour par GrDF. La mise en place de cette démarche pluriannuelle garantit un niveau élevé de sécurité tout en participant à l'optimisation de l'exploitation des réseaux et de leur maintenance.

• L'ORGANISATION DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR GrDF POUR MAÎTRISER LEUR QUALITÉ

GrDF s'est doté d'une politique de mieux disance avec ses fournisseurs afin de garantir la qualité des travaux et la conformité des ouvrages construits. Cette politique se concrétise par un dispositif d'évaluation des fournisseurs qui s'avère efficace. On note ainsi en 2014 **une baisse de 15 % des endommagements aux réseaux de gaz par les entreprises de travaux publics** travaillant pour GrDF.

En complément et en cohérence avec cette politique de mieux disance, GrDF met en œuvre des contrôles de conformité et de qualité des travaux réalisés.

GrDF s'efforce aussi de limiter la gêne aux riverains par l'amélioration de la coordination de ses travaux avec ceux engagés par les autres occupants du sous-sol et des gestionnaires de voirie.

2014

GrDF partenaire du dynamisme économique local :

En 2014, les prestations de travaux/services achetés par GrDF sur la région Est se sont élevées à **29,3 millions d'euros**.

Ces prestations ont été réalisées par 103 fournisseurs implantés sur la région.

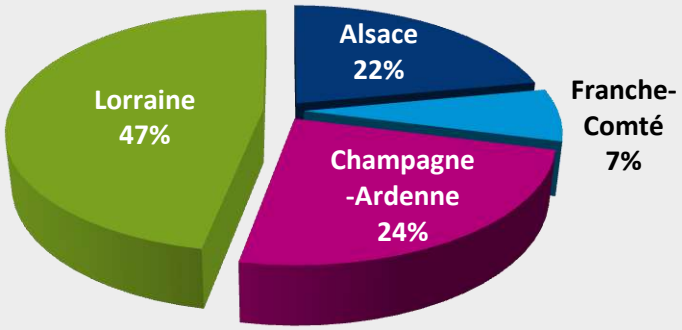

• LA MAINTENANCE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Qu'elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après une défaillance), la maintenance se décline selon 2 axes :

- la surveillance, allant de la simple inspection à la révision complète d'un ouvrage,
- l'entretien courant et la remise en état d'un ouvrage, pouvant aller jusqu'à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille du Grand Est (en € HT)	**2014**	**2013**
Dépenses de maintenance des ouvrages de distribution publique	**14 956 000**	15 063 000

FOCUS SUR LE VÉHICULE DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX, LE NEZ DE GrDF

Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) parcourent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).

À vitesse réduite les « barbiches », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur embarqué dans le véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €.

2014

Les VSR ont assuré la surveillance de plus de 80 000 km de réseau au niveau national.
Cette surveillance embarquée est complétée par une recherche à pied lorsque les lieux ne sont pas accessibles par un véhicule.

Surveillance des réseaux à la maille de la concession	2014
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés par VSR	27
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés à pied	4

FOCUS SUR LA VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE COMPTAGE

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2014
Compteurs domestiques à soufflets	**20 ans**	**196**
Compteurs industriels à soufflets	**15 ans**	**17**
Autres compteurs industriels (à pistons rotatifs ou de vitesse)	**5 ans**	**6**

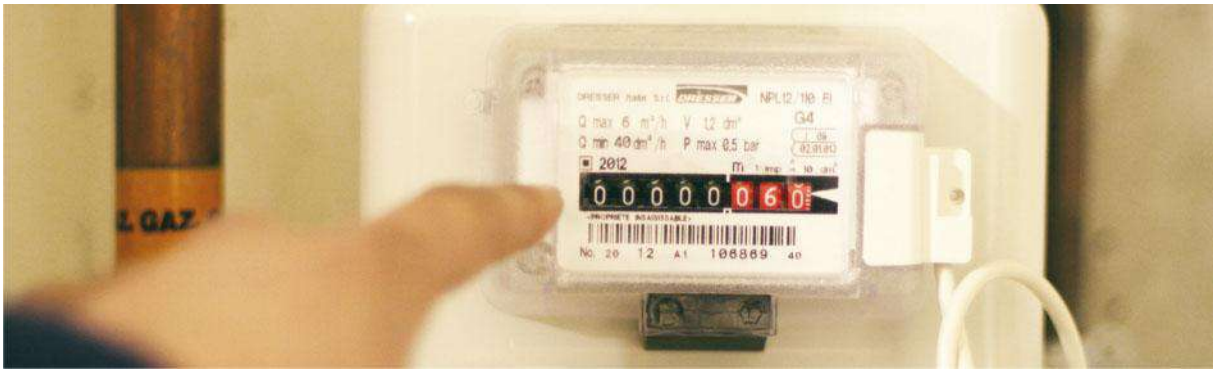

La sécurité des personnes et des biens

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution,
- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le taux d'intervention en moins de 60 minutes.

• LE SUIVI DES TRAVAUX DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

DT - DICT sur la concession	2014	2013
Nombre de DT reçues et traitées	**75**	60
Nombre de DICT reçues et traitées	**225**	267
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GrDF	**71**	58
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	**195**	226

DT : Déclarations de Travaux. DICT : Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

Les endommagements aux ouvrages – lors ou après travaux de tiers – provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF est fortement impliqué pour réduire ces incidents : les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF ont diminué de 15 % en 2014 par rapport à l'année précédente, notamment grâce au travail réalisé avec les entreprises de travaux. Ils représentent 4 % des endommagements totaux.

Dommages aux ouvrages de la concession	2014	2013
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	1	2
• dont nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés	**0**	2

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF, avec d'autres partenaires dont la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), réalise depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, services techniques) y sont également associées.

Le Plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; **il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.**

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. **Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.**

LES PRINCIPALES MESURES DE CETTE RÉFORME :

- **Le Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.

- **L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
  - meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier,
  - amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1er juillet 2013,
  - arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.

- **Le renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.

- **La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- du Guichet Unique (télé service www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr),
- ou du Ministère (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitant de réseaux, collectivité territoriale).

• LES APPELS DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

RÉCEPTION DES APPELS : LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ

- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de Toulouse, Sartrouville et Lyon garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmission…),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Urgence Sécurité Gaz
N°Vert 0 800 47 33 33

Les appels de tiers reçus en 2014 par l'**Urgence Sécurité Gaz** et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- Les interventions de sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.

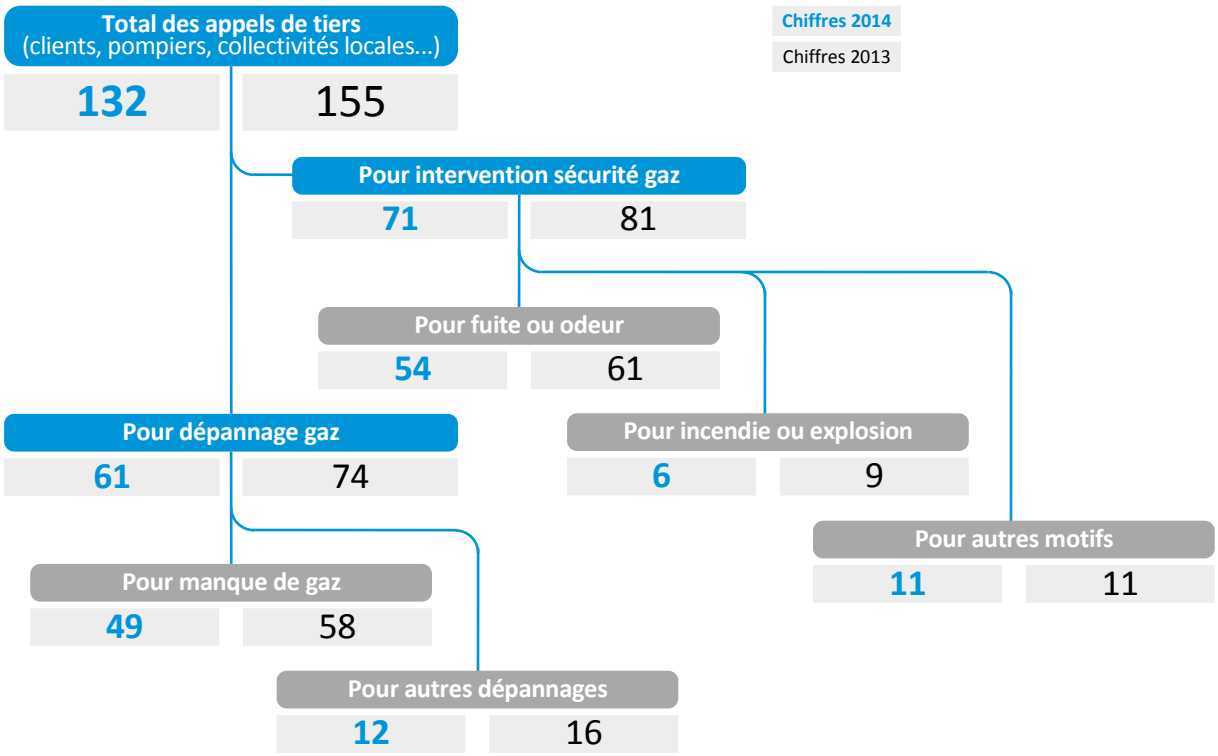

• LES INCIDENTS SUR VOTRE CONCESSION

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Nombre total d'incidents	68	64

Répartition des incidents / **nature**

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Dont manque gaz ou défaut pression sans fuite	18	12
Dont fuite de gaz sans incendie ni explosion	37	40
Dont incendie et/ou explosion	4	2
Dont autre nature	9	10

Répartition des incidents / **siège**

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Sur installations intérieures desservies par GrDF	10	7
Sur autres sièges (autre distributeur, GRTGaz…)	1	6
Sur ouvrages exploités par GrDF	57	51

Répartition des incidents / **cause**

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Dommages	10	10
Défaut de mise en œuvre	2	4
Défaillance d'installations à proximité	0	0
Incendie	0	0
Environnement	2	2
Matériel	43	35

Répartition des incidents / **type d'ouvrage**

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Sur réseau	0	1
Sur branchement individuel ou collectif	43	38
Sur CI, CM et branchement particulier	12	10
Sur postes de détente et protection cathodique	1	1
Sur autres ouvrages exploités par GrDF	1	1

	Chiffres 2014	Chiffres 2013
Interruption de livraison suite à un incident : nombre de clients concernés	58	74

• LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :

Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

2014

Sur le département 88, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,19%.

• LES INCIDENTS MAJEURS

Un incident est dit « majeur » ou « significatif » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients
- ou au moins une victime.

En 2014, aucun incident majeur ne s'est produit sur le territoire de la concession.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la Procédure Gaz Classique. L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions.

Lorsqu'un incident se produit, les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent toujours en étroite collaboration.

Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à faire pour interrompre la livraison de gaz,
- les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

Ce sont les principes de la Procédure Gaz Renforcée.

La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1er novembre 2011.

En 2014, la PGR a été déclenchée dans 1,9 % des interventions de mise en sécurité.

24% des PGR sont maîtrisées rapidement et requalifiées en Procédure Gaz Classique par le Commandant des Opérations de Secours après examen sur place de la situation.

• LE PLAN D'ORGANISATION ET D'INTERVENTION GAZ (ORIGAZ)

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation de GrDF pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.

Le 12 décembre 2014 un exercice ORIGAZ a été déclenché sur la commune de GONDREVILLE : une sous-épaisseur notable détectée suite à une visite de maintenance.

• LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements (aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

Cependant, en France, 97 % des accidents liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

La réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Le contrôle de conformité initial :** Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, complétée ou modifiée (certificat délivré par le professionnel installateur). Ces installations sont contrôlées systématiquement sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui sont contrôlées par sondage.

- **Le diagnostic de l'installation :** lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers.

  La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

- **L'entretien de la chaudière :** Il est obligatoire et à l'initiative de l'occupant, sauf stipulation contraire du bail dans tout logement, local, bâtiment ou partie de bâtiment équipé d'une chaudière individuelle...

- **Sur toutes les installations :** L'arrêté du 25 avril 2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé, à partir du 1er juillet 2015 (et l'interdiction des tubes souples à partir du 1er juillet 2019).

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

En 2014, dans ce cadre :

- 75 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- 4 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

Les clients de la concession

• LE NOMBRE DE CLIENTS, LA RELEVE, ET LES QUANTITES ACHEMINEES

Depuis le 1er juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau de distribution et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Clients de la concession	2014	2013
Nombre de points de livraison	**6 753**	6 839

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T1 ou T2.

(NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution ci-après.)

Lorsque GrDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre. La méthode de reconstitution employée est pérenne dans le temps[2].

Quantités acheminées pour la concession	2014	2013
Quantités d'énergie acheminée (en MWh)	**132 868**	177 785

[2] Le détail de cette méthode de reconstitution est le suivant : Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de disitribution, aux Points d'Interface Transport Distribution (chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface). Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

Les quantités acheminées évoluent très fortement d'une année sur l'autre, comme le montre cet historique au niveau national :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées (TWh)	311	327	315	350	279	311	322	260

Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre de clients, de la consommation spécifique de chaque client et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant et masque les deux autres : les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 8 dernières années pour les années les plus froides et les plus chaudes.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GrDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen») en s'appuyant sur :

- des données météorologiques quotidiennes : GrDF récolte les données météorologiques tri-horaires d'une trentaine de stations météo (chaque commune étant rattachée à une station météo – voir table des PITD sur gtg2007.com).
- des températures de référence : La base de référence climatique utilisée est constituée des moyennes journalières des températures des stations sur un historique de 30 ans conformément à la préconisation de l'Organisation Météorologique Mondiale et redressée du réchauffement climatique.
- des variables climatiques qui permettent de prendre en compte le fait que les consommateurs ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver.
- des variables calendaires qui permettent de prendre en compte les différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel (ces derniers ne consomment pas, ou peu, les jours non ouvrés par exemple).

Ce modèle de calcul est un modèle statistique sophistiqué qui donne des résultats très satisfaisants. Il est néanmoins amélioré régulièrement. La dernière évolution marquante a eu lieu en janvier 2013 : les températures de référence sont aujourd'hui celles observées sur la période 1980-2009 au lieu de la période 1974-2003 précédemment. Les nouvelles températures calculées par Météo France font apparaitre un réchauffement assez net, en particulier sur les mois d'avril à mi-août et sur le mois d'octobre. Ce changement induit donc une baisse des quantités acheminées à climat de référence, évaluée à environ 8 TWh sur une année.

Au niveau national, les quantités acheminées (théoriques) à climat de référence sont les suivantes :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées théoriques retraitées de l'aléa climatiques (TWh)	319	319	313	313	306	304	299	292

Ainsi entre 2013 et 2014 les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence diminuent de 2,3% alors que les quantités réellement acheminées ont diminué de 19,3%.

• LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉALISÉES

GrDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (par exemple, changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple, mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2014	2013
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	**1 125**	1 099
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	**906**	898
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	**190**	168
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	**522**	217
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	**49**	45
Déplacement vain ou annulation tardive	**59**	82

• LE PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GrDF : LE TÉLÉRELEVÉ DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE RELEVE A DISTANCE DES COMPTEURS : POUR QUOI FAIRE ?

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques et les réglementations offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et collecter leurs index de consommation.

Ces évolutions se concrétisent progressivement à travers la réglementation, à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012), pour encourager la mise en place de systèmes de comptage évolué. En gaz, ce sont surtout les délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui encadrent les modalités du développement du comptage évolué.

GrDF s'est engagé, depuis 2009, dans la mise en œuvre du déploiement du télé-relevé pour ses 11 millions de clients particuliers, professionnels et collectivités, en commençant par des travaux de cadrage et d'expérimentations, menés sous l'égide de la CRE et conduits dans une démarche de concertation qui a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs attentes. En parallèle de ces travaux, la CRE a mené une étude technico-économique sur le projet. L'ensemble de ces travaux a conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue. Par une délibération de la CRE en juillet 2011, la phase de construction de la solution de comptage de GrDF a été approuvée, sur la base d'un compteur mécanique semblable à celui qui existe aujourd'hui, équipé d'un module radio, d'un concentrateur et de systèmes d'informations dédiés.

Mi-2013, après une nouvelle phase de concertation avec les parties prenantes impliquées, la généralisation du projet a été décidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et la CRE. Cette décision a permis le lancement de la phase de réalisation des matériels et des systèmes d'information nécessaires au bon fonctionnement du relevé à distance des compteurs. Les 150 000 premiers compteurs communicants gaz, dénommés Gazpar, seront déployés en 2016, sur quatre zones pilote rassemblant 24 communes de Bretagne, Ile de France, Normandie et Rhône- Alpes. A l'issue de ce pilote, le déploiement se poursuivra pendant six ans, sur l'ensemble des régions françaises en parallèle, avec une montée en charge progressive, pour se terminer en 2022.

LES OBJECTIFS DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

Le Projet est avant tout un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. Les fonctionnalités de base seront la mise à disposition de la consommation mensuelle des clients, transmise par les fournisseurs, et des données quotidiennes de consommation, consultables par le client sur son espace privé du site internet du distributeur. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire de données en temps réel, via un dispositif complémentaire branché sur le nouveau compteur. A partir de ces données, des services supplémentaires d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique pourront être développés,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients, par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

L'enjeu majeur du projet, au-delà de sa réalisation technique, est de permettre à un maximum de clients de traduire en économies d'énergie cette connaissance plus précise de leur consommation de gaz. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs de gaz, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, et bien sûr les collectivités locales, …) sera déterminante pour la réussite du projet.

Au-delà de ces objectifs, le Projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF présente des bénéfices au service d'une nouvelle dynamique industrielle :

- projet d'envergure constituant une référence internationale de concertation, de conception et de déploiement d'un outil au service de la maîtrise de l'énergie,
- développement pérenne d'une filière industrielle d'excellence française, dans les domaines des nouvelles technologies et de télé-relevé radio, créatrice d'emplois pour les prochaines années,
- première brique des « smart gas grids » préfigurant les réseaux du futur (optimisation de l'exploitation du réseau de distribution de gaz, complémentarité des réseaux sur un territoire, production croissante de biogaz et conversion d'électricité en hydrogène injectés dans les réseaux de gaz naturel).

LE PROJET D'UN POINT DE VUE TECHNIQUE

Le Projet Compteurs Communicants Gaz, c'est :

- le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants par des compteurs équipés de modules radio. La technologie des compteurs ne change pas. Leur durée de vie reste de 20 ans,
- l'installation sur des points hauts de type toits d'immeubles, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio (la fréquence utilisée, 169 MHz, est proche de celles de la FM). Les signatures de convention d'hébergement des concentrateurs - préparée avec l'appui de l'Association des Maires de France et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) - constituent un aspect majeur du projet pour faciliter le déploiement du réseau,
- le développement des systèmes d'information de GrDF, qui vont recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux clients et aux fournisseurs, en garantissant protection et confidentialité des données.

LES COLLECTIVITES LOCALES : DES ACTEURS IMPORTANTS DE LA REUSSITE DU PROJET

Depuis 2010, dans le cadre de la concertation, la FNCCR et les collectivités concernées par les expérimentations ont été étroitement associées au projet et ont participé à son élaboration.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GrDF pour :

- faciliter le déploiement sur chaque territoire, préparer l'information des clients au moment de la pose du compteur et, en amont et dès à présent, favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité, pour assurer la performance de la chaîne communicante,
- accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour ce volet, la contribution de différents acteurs, dont les collectivités locales, est nécessaire.

Ces sujets sont développés avec l'ensemble des collectivités, depuis 2013, pour informer chacune d'elle sur le Projet et préparer le déploiement sur leur territoire. A fin 2014, plus de 3500 collectivités ont ainsi signé une convention cadre avec GrDF pour l'hébergement des concentrateurs.

Ces sujets sont également approfondis dans le cadre de quatre comités de concertation, ouverts à toutes les parties prenantes impactées par le Projet et lancés sur les quatre zones retenues pour le pilote de déploiement. Ces groupes se réunissent depuis fin 2014 et poursuivront leurs travaux jusqu'à 2017, après la fin du pilote, avec pour objectif d'identifier les bonnes pratiques qui pourront accompagner le déploiement dans chaque collectivité, pour atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie.

Les éléments financiers de la concession

• LE TARIF DE DISTRIBUTION

En tant que concessionnaire, GrDF exploite les équipements nécessaires au service public de distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées ; GrDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GrDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs, une rétribution, par le biais du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

En application des articles L.452-2 et L.452-3 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour fixer la méthodologie de détermination du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel ainsi que la structure et le niveau du tarif eux-mêmes.

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2012 pour une durée de 4 ans (délibération de la CRE du 28 février 2012), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de l'opérateur et, d'autre part, sur les coûts des programmes d'investissement ;
- une structure tarifaire composée des options tarifaires suivantes, correspondant aux segments de clientèle suivants (le tarif s'appliquant par point de livraison et, pour un point de livraison donné, le choix de l'option tarifaire étant laissé au fournisseur) :
  - option binôme T1 : consommation annuelle de 0 à 6 000 kWh ;
  - option binôme T2 : consommation annuelle de 6 000 à 300 000 kWh ;
  - option binôme T3 : consommation annuelle de 300 000 à 5 000 000 kWh ;
  - option trinôme T4 : consommation annuelle supérieure à 5 000 000 kWh.
  - option tarifaire spéciale trinôme, dite «tarif de proximité» prévues pour les clients finals ayant les caractéristiques techniques pour se raccorder directement à un réseau de transport de gaz naturel ;

  avec un mécanisme de pénalisation des dépassements de capacité souscrite pour les options tarifaires T4 et TP ;
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

Le tarif est fixé de façon à couvrir sur l'ensemble de la zone sur laquelle il s'applique :

- **Les charges d'exploitation** appelées «*charges nettes d'exploitation*» : ce sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement. Trois principes régissent la couverture de ces dépenses :
  - Aucune marge commerciale n'est prise en compte dans le tarif,
  - Tout dépassement est à la charge de GrDF (sans aucune couverture par le tarif),
  - GrDF est soumis chaque année à des objectifs de productivité importants (-1,3%/an dans le tarif d'acheminement actuel).
- **Les charges d'investissement** appelées «*charges de capital normatives*» : elles sont constituées de l'amortissement économique des investissements financés par GrDF et du coût du financement. L'amortissement est réalisé sur la **durée de vie économique des ouvrages** (par exemple 45 ans pour les canalisations), **indépendamment du terme des contrats de concession**. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entrainerait un tarif plus élevé). Cette rétribution n'est perçue que si l'investissement est réalisé. Le tarif n'inclut aucun préfinancement des ouvrages.

Comme le prévoit le contrat de concession en cours, le tarif de distribution appliqué par GrDF pour les usagers de votre concession pendant toute la durée du contrat sera ce tarif fixé par la CRE.

Les délibérations de la Commission de régulation de l'énergie du 25 avril 2013 et du 9 avril 2014 portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GrDF au 1er juillet 2013 et au 1er juillet 2014.

La grille tarifaire s'appliquant du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	32,28	25,57		
T2	124,56	7,52		
T3	707,64	5,28		
T4	14 296,80	0,74	186,00	
TP	33 354,36		92,76	60,84

La grille tarifaire s'appliquant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	33,24	26,32		
T2	128,28	7,74		
T3	728,40	5,44		
T4	14 717,16	0,76	191,52	
TP	34 335,00		95,52	62,64

Ce tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel concerne plus de 11 millions de clients finals et s'applique pour les usagers de votre concession.
La péréquation tarifaire et l'existence d'une zone de desserte exclusive du distributeur GrDF permettent une solidarité spatiale et temporelle entre les concessions. Les principaux bénéfices de cette solidarité et de la mutualisation des ressources sont les suivants :

- assurer au plus grand nombre un accès à une énergie compétitive et atténuer les inégalités afférentes aux territoires,
- assurer une complète égalité de traitement des usagers, avec une qualité de service identique quelles que soient les conditions d'exploitation du service,
- réaliser les investissements nécessaires à une concession, quel que soit le moment où cet investissement s'avère nécessaire,
- mener des plans d'actions de sécurité industrielle à l'échelle nationale, sans surcoût pour les concessions les plus impactées.

Composantes de la facture HT d'un client domestique au tarif réglementé de vente de gaz naturel en moyenne sur l'année 2013

Source : Site Internet CRE

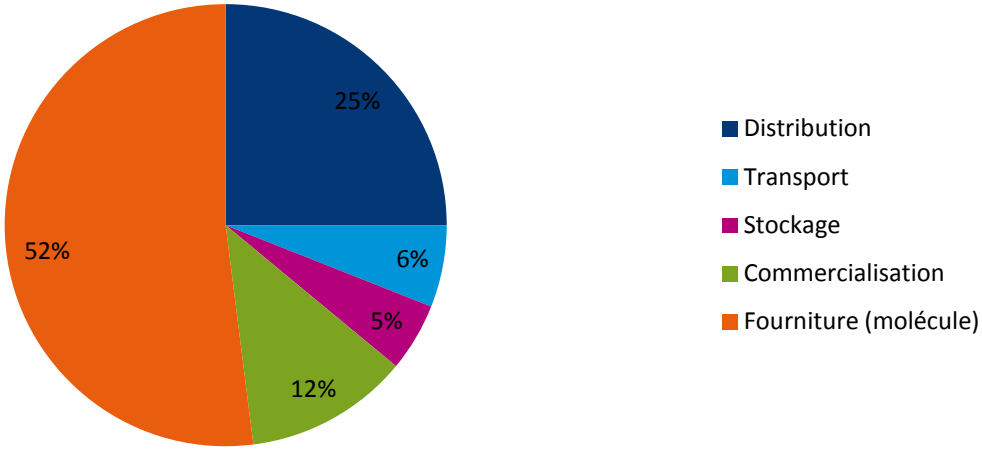

Les coûts de distribution du gaz naturel représentent en moyenne 25% de la facture hors taxe des clients.

Prix des principales énergies en France en moyenne de septembre 2013 à septembre 2014

Source : données SOeS/base Pégase, tarifs réglementés pour le gaz naturel et l'électricité

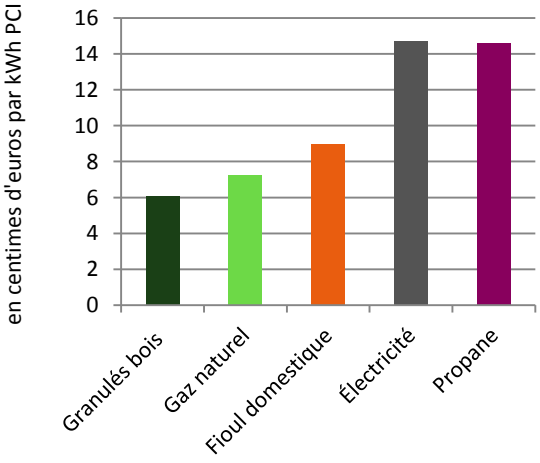

- Granulé bois : Prix moyen de 100 kWh PCI pour un ménage, pour une livraison de 5 tonnes à 50 km. Source : CEEB/Propellet)
- Gaz naturel : Prix complet de 100 kWh PCI au tarif réglementé B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh, abonnement inclus
- Fioul domestique : Prix moyen de 100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (pour une livraison de 2000 à 5000 litres)
- Electricité : Prix complet de 100 kWh au tarif réglementé (puissance 12 kVA, double tarif, consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses)
- Propane : Prix moyen de 100 kWh PCI de propane en citerne (pour une livraison de 1 tonne en citerne consignée)

Le gaz naturel reste une des énergies les plus compétitives.

GrDF met à disposition de tous les usagers sur son site internet un outil interactif présentant un «baromètre» des prix des énergies : http://www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie.

Les produits et les charges

Pour l'année écoulée, GrDF présente, conformément au contrat de concession, les éléments suivants au périmètre de votre concession, dont on ne saurait déduire à proprement parler une notion de résultat lié à la concession :

- des produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires),
- des charges : charges d'exploitation et charges comptables calculées.

Les moyens mis en œuvre par GrDF sur les concessions (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels…) sont mutualisés à différentes mailles. Cela permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences tout en dégageant des économies d'échelle profitables aux usagers du gaz naturel. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation) et non la maille communale (ou la maille concession) comme maille de référence. En conséquence les charges d'exploitation ne sont pas imputées directement à la concession. Les charges d'exploitation présentées sont donc une quote-part des charges optimisées au niveau national et sont réparties en fonction du nombre de clients et du linéaire de réseau.

Les recettes sont issues d'un tarif équilibré nationalement et non localement. Le tarif de distribution étant péréqué, il ne dépend ni de la situation géographique des points de livraison et de la distance à parcourir pour acheminer le gaz depuis le réseau de transport, ni de l'équilibre économique propre à la concession (moyens nécessaires versus nombre de clients et consommations).

Les recettes

Les recettes proviennent :

- de la prestation d'acheminement du gaz naturel livré aux clients, facturée aux fournisseurs sur la base du tarif péréqué fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) ;
- des prestations réalisées conformément aux conditions tarifaires fixées par la CRE dans le catalogue des prestations de GrDF : il s'agit essentiellement de prestations liées au raccordement, à des locations de matériels, aux déplacements d'ouvrages demandés par des tiers ou d'autres prestations facturées à l'acte.

Recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes sont directement disponibles dans le système de facturation de GrDF.
Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées à partir des quantités livrées estimées selon la méthode décrite précédemment.

Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat. Le tarif d'accès au réseau de distribution fixé par la CRE comprenant une part fixe (abonnement) et une part variable (terme proportionnel appliqué aux quantités livrées), l'effet de l'aléa climatique est de l'ordre de plus ou moins 15% sur les quantités livrées et de plus ou moins 10% sur les recettes.

Recettes hors acheminement

Ces recettes sont directement disponibles à la maille communale dans les applications facturières de GrDF.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2014	2013
Recettes d'acheminement de gaz naturel	**1 776 149**	1 986 714
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, déplacements d'ouvrages…)	**104 073**	99 585

Les charges d'exploitation

Il s'agit des charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'aux relations avec les clients et les fournisseurs (interventions, comptage…), et elles sont composées essentiellement de charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces dépenses sont enregistrées au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme par exemple les centres d'appels…) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève…). Les charges d'exploitation de GrDF (telles que présentées dans les comptes certifiés) ont donc été réparties à chaque concession sur la base de deux clés de répartition :

- les charges relatives majoritairement à l'exploitation, à la maintenance, à la conduite des réseaux sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante : 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP.
- les charges relatives majoritairement aux relations avec les clients et les fournisseurs sont réparties proportionnellement au nombre de clients (points de livraison).

Les autres charges d'exploitation ainsi que les charges de structure ou des fonctions support (logistique, approvisionnement, comptabilité, informatique, frais de siège…) sont réparties au prorata des charges précédentes.

Certaines dépenses d'exploitation sont enregistrées directement à la maille de la concession, telles que :

- les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la Contribution Economique Territoriale,
- les redevances (redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 et redevance d'occupation du domaine public).

Les charges calculées

La majorité des ouvrages sont enregistrés par concession. Les charges relatives aux autres ouvrages contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple les compteurs, les postes de livraison clients, l'informatique) sont réparties au prorata du nombre de clients (points de livraison).
Les charges calculées présentées comprennent les dotations nettes aux amortissements et à la provision pour renouvellement, ainsi que les charges exceptionnelles générées par les sorties d'immobilisations, telles que calculées par GrDF pour l'établissement de ses comptes sociaux, en application du Plan Comptable Général et au Guide des Entreprises Concessionnaires de 1975.

Les charges calculées présentées sont donc des charges calculées comptables qui ne correspondent pas aux amortissements et au coût de financement pris en compte par la CRE pour l'établissement du tarif d'acheminement.

Charges (euros)	2014	2013
Charges totales d'exploitation	891 684	915 941
dont charges de main-d'œuvre	**415 122**	436 503
dont achats externes	**439 710**	450 423
dont charges autres (impôts et taxes, etc.)	**36 852**	29 014
Charges calculées	370 987	351 613

Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

Les autorités concédantes perçoivent la redevance R1 de « fonctionnement » pour financer l'organisation du service public local de distribution du gaz naturel. Elle est payée par les usagers au travers du tarif de distribution.
Les collectivités locales perçoivent également la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental.

Les redevances pour votre concession (en euros)	2014	2013
Redevance R1	**11 218**	11 042
RODP	**3 465**	3 417

• LE PATRIMOINE CONCEDE

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations fixes affectées à la distribution de gaz naturel (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières) existant au moment de la signature du contrat de concession sur le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles réalisées depuis la signature de ce contrat (notamment du fait des raccordements). Il s'agit notamment :

- des canalisations,
- des branchements, conduites montantes et conduites d'immeuble,
- d'équipements complémentaires comme la protection cathodique,
- des postes de détente de distribution publique,
- des terrains et du génie civil.

La valeur brute des ouvrages reflète la valeur du patrimoine. Il s'agit du **montant investi** pour construire un ouvrage.

La valeur nette est la valeur de l'ouvrage minorée du montant des amortissements sur la durée de vie économique de l'ouvrage. **La valeur de remplacement** d'un ouvrage est une estimation du montant qu'il faudrait investir pour renouveler cet ouvrage à l'identique à la fin de 2014.Elle est évaluée en tenant compte de la valeur brute de l'ouvrage d'origine, de l'inflation et d'un surcoût lié au renouvellement.

Valeur totale (en €)	**2014**	**2013**
Valeur brute	**10 523 378**	10 426 584
Valeur nette	**5 939 507**	6 065 005
Valeur de remplacement	**23 281 197**	23 122 794

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en €)	**2014**	**2013**
Canalisations (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	**4 602 044**	4 592 012
Valeur nette	**2 382 758**	2 470 648
Valeur de remplacement	**9 441 745**	9 384 231
Branchements & CI/CM (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	**5 723 858**	5 637 095
Valeur nette	**3 452 643**	3 484 896
Valeur de remplacement	**13 564 830**	13 464 937
Postes de détente de distribution publique (durée d'amortissement 40 ans)		
Valeur brute	**151 479**	151 479
Valeur nette	**96 764**	100 583
Valeur de remplacement	**194 982**	194 260
Autres ouvrages (protection cathodique, éventuellement terrain…) (Protection cathodique : durée d'amortissement 20 ans)		
Valeur brute	**45 998**	45 998
Valeur nette	**7 341**	8 877
Valeur de remplacement	**79 640**	79 367

GrDF dans votre région

Faits marquants 2014 et perspectives 2015

Vous avez renouvelé votre confiance à GrDF

2014 a été riche en renouvellement de contrats, 34 communes du Grand Est ont de nouveau confié à GrDF (Gaz Réseau Distribution France) la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel. A travers ces nouveaux contrats de concession, GrDF confirme ses engagements en continuant de mettre au service de la collectivité son savoir-faire industriel ainsi que son expertise de conseiller énergétique.

Programme travaux

Un programme délibéré de travaux pluriannuels, mais aussi d'extension de réseau (concessions nouvelles ou existantes) a été réalisé sur la **région Est** pour l'année 2015 et sera prolongé sur les années à venir.

Ci-dessous le volume d'investissements **actuellement connu et planifié** par GrDF sur la région Est :

Famille d'investissements sur la région Est (€)	Réalisé	Prévisionnel*			
	2014	2015	2016	2017	2018
Biométhane	**500 293**	**660 000**	**1 200 000**	**1 500 000**	**1 500 000**
GNV			**200 000**		
Densification	**26 803 321**	**24 100 000**	**447 903**		**3 669**
Déplacement d'ouvrages	**1 125 421**	**200 000**	**600 000**		
Nouvelles concessions gaz (DSP)	**4 693 087**	**4 400 000**	**490 666**	**122 950**	**43 251**
Modernisation des ouvrages	**17 077 832**	**20 000 000**	**10 518 571**	**4 347 164**	**1 321 417**
Structure (schéma de vannage, …)	**2 584 048**	**2 000 000**	**1 524 278**	**516 031**	
TOTAL	52 784 000	51 360 000	14 981 418	6 486 145	2 868 337

*Le programme prévisionnel est susceptible d'être modifié

Ce programme délibéré de travaux pluriannuels aura un impact sur votre concession pour les 5 années à venir. Vous trouverez ci-dessous un extrait de ce programme. Afin d'avoir la liste complète des travaux actuellement programmés, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur privilégié. Cette liste de travaux est susceptible d'évoluer en fonction de nombreux facteurs internes ou externes et n'engage en rien GrDF.

2015 - RUE D'ALSACE - Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers
2015 - RUE DES BOUQUETS - Modernisation du réseau
2015 - AVENUE DE ROBACHE - Modernisation des réseaux
2015 - RUE STANISLAS - Renouvellement des CI/CM
2015 - AVENUE DE ROBACHE - Renouvellement des CI/CM
2015 - RUE PIERRE EVRAT - Modernisation des réseaux
2015 - RUE DE PÉRICHAMP - Modernisation des réseaux
2017 - SAINT-DIE-DES-VOSGES - POSTE DP - Renouvellement des postes DP

Sensibilisation à la prévention des dommages aux ouvrages sur réseau gaz

Le 1er décembre 2014 à **Sarreguemines**, Céleste LETT, Député-maire, et Carole COLLE, Directeur GrDF réseaux Est ont signé une convention de partenariat pour la **prévention des dommages** lors de travaux à proximité du réseau de gaz naturel. Elle reflète l'engagement de la Ville de Sarreguemines et GrDF pour améliorer toujours plus la sécurité des personnes et des biens. Une volonté commune qui passe par l'évolution des pratiques d'intervention et l'optimisation des interventions futures à proximité de réseaux.

Conventions « Dommages aux ouvrages » en Lorraine

Des conventions de partenariat, visant à minimiser les risques lors des travaux menés à proximité des réseaux gaz, ont été signées entre les Villes d'Epinal, Lunéville, Woippy, Behren-Les-Forbach, Sarreguemines, la Communauté de communes du Saulnois et GrDF.

Journée de la rénovation énergétique de l'habitat

Le 26 avril 2014, la Fédération Française du Bâtiment, avec la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et ses différents partenaires dont GrDF, ont organisé **«La Journée de la Rénovation Énergétique de l'Habitat en Meurthe-et-Moselle».**

GrDF, avec son expertise d'énergéticien, accompagne tous les particuliers, qui ont un **projet de rénovation** et veulent faire le **meilleur choix énergétique** dans leur habitation.
Les visiteurs ont pu découvrir 6 solutions et 3 services adaptés à chaque situation, les équipements gaz naturel à haute efficacité énergétique et les aides de financement de leur projet.

Les Rencontres Gaz Scania 2014 : zoom sur le GNV

Organisées par Scania France et GrDF, «Les Rencontres gaz Scania» ont fait halte au Centre des congrès à Forbach le 22 octobre 2014. Camions et bus étaient disponibles à l'essai sur route ouverte, afin de démontrer leurs qualités qui les positionnent comme des véhicules d'avenir. GrDF contribue ainsi à faire connaître le GNV en France. Carburant propre, le GNV est une des alternatives pour répondre à la mobilité durable d'aujourd'hui comme de demain.

Les prestations et la qualité de service

• LES ACCUEILS MIS EN PLACE PAR GrDF

L'ACCUEIL GAZ NATUREL RACCORDEMENT ET CONSEILS

Dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, il traite l'ensemble des demandes allant du conseil en matière de solution gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.

N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Activité Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région EST	2014	2013
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	**41 721**	43 891
Taux de disponibilité	**93,47%**	93,74%

L'ACCUEIL ACHEMINEMENT

Chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, il assure la gestion des contrats d'acheminement et le calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finals.

• LES SERVICES ET PRESTATIONS PROPOSÉS PAR GrDF

Les prestations et services réalisés par GrDF sont définis dans le catalogue des prestations qui est consultable sur le site : **www.grdf.fr**

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont réalisées à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement de mises en ou hors service d'installations, de modifications contractuelles, de changement de fournisseur, de coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. GrDF est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. Les équipes de GrDF s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région EST	2014	2013
Taux de relevés sans erreur	**99,66%**	99,64%
Taux de relevés sur index réels	**97,92%**	97,81%

• LA SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

LA SATISFACTION DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

2014 a solidifié à un haut niveau de performance les résultats de satisfaction obtenus tant auprès des clients Particuliers que des clients Professionnels. Le relevé des compteurs dépasse les 93%, la qualité de fourniture se maintient à 99%. Sur les évènements à enjeu, le raccordement des clients Particuliers a dépassé les 92%, celui des Professionnels reste en retrait de 5 points à plus de 87%. La mise en service des 2 segments de clients voit leur satisfaction progresser de manière notoire, et atteindre voire dépasser les 90%.

Sans pour autant penser que de grandes actions nationales ne puissent pas encore conduire à des améliorations de la satisfaction, il devient nécessaire, lorsque les 90% sont solidement dépassés, d'analyser avec pertinence les actions à mettre en œuvre pour en garantir l'efficience au regard des gains escomptés.

C'est dans cet esprit que l'année 2015 verra évoluer la structure de ces enquêtes pour passer d'enquêtes téléphoniques mensuelles à des enquêtes dématérialisées à J+1 avec un rappel systématique des clients mécontents dans les jours qui suivent. Ainsi ce seront des boucles d'amélioration courtes qui seront mises en œuvre au plus près du terrain, permettant une réactivité après l'identification des dysfonctionnements et une meilleure approche personnalisée.

Ci-dessous les résultats de la région, qui s'inscrivent globalement dans cette logique de progrès :

Résultats sur la région EST (en %)	**2014**	**2013**
Satisfaction globale « Particuliers »	**96,18%**	96,51%
Raccordement	**95,00%**	92,17%
Relève des compteurs	**93,80%**	95,48%
Mise en service	**94,05%**	88,41%
Qualité de fourniture	**99,01%**	99,26%
Satisfaction globale « Professionnels »	**96,44%**	96,28%
Raccordement	**85,50%**	85,70%
Relève des compteurs	**94,46%**	95,63%
Mise en service	**91,48%**	86,91%
Qualité de fourniture	**99,66%**	99,04%

LA SATISFACTION DES CLIENTS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES

L'année 2014 a vu le confortement des résultats de satisfaction obtenus en 2013, avec pour la 2ème année consécutive, une note de recommandation positive. Sur le segment des clients importants, ils sont donc désormais majoritaires à parler en positif de GrDF.
Les délais de traitement pour la mise en service des installations devient le point de progrès le plus attendu, suivi par le manque d'information et la difficulté à joindre un interlocuteur. La qualité de l'intervention reste le point fort majoritairement cité.

LA SATISFACTION DES FOURNISSEURS

Une enquête est réalisée une fois par an auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs sous la forme d'un formulaire Web complété lors d'un entretien téléphonique par un prestataire externe afin de garantir l'indépendance des résultats. L'enquête interroge sur la qualité des prestations de GrDF, sur la qualité des relations avec GrDF et demande aux fournisseurs une note d'image de GrDF.

Avec un résultat de 7,4 sur une note maximale de 10, l'enquête 2014 démontre le bon niveau atteint dans la relation de GrDF avec les différents fournisseurs sur les aspects : canaux de communication, portail de services, centre de traitement des appels, professionnalisme des interlocuteurs de GrDF. Ce résultat est stable par rapport à 2013.

À L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dispositif d'écoute des collectivités territoriales de GrDF repose tout à la fois sur ses relations de proximité, une collecte et un traitement des demandes et des réclamations et une enquête de confiance confiée à l'IFOP. 1701 élus et agents territoriaux se sont librement exprimé sur leur niveau de confiance vis-à-vis de GrDF ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services proposés.

Les propos recueillis montrent que la confiance accordée à GrDF demeure stable : 9 interviewés sur 10 se déclarant satisfaits des prestations de GrDF en matière de distribution du gaz naturel.
Les sentiments sur les relations entretenues demeurent très positifs : 93% des élus et 98% des fonctionnaires estiment avoir de bonnes relations avec leurs interlocuteurs de GrDF.

En tant qu'opérateur de réseau, spécialiste du gaz naturel, GrDF est considéré comme un partenaire indispensable des collectivités pour 90% des interviewés. GrDF continue d'être attendu sur la performance de ses prestations, sa capacité à injecter de l'énergie renouvelable dans le réseau et à accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre de la transition énergétique.

Deux résultats nationaux significatifs	2014	2013	2012	2011
Taux de satisfaction à l'égard des relations avec GrDF	**94%**	95%	95%	96%
Taux de satisfaction des prestations de distribution	**93%**	97%	98%	97%

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE POUR LES PRINCIPAUX ITEMS AU NIVEAU EST

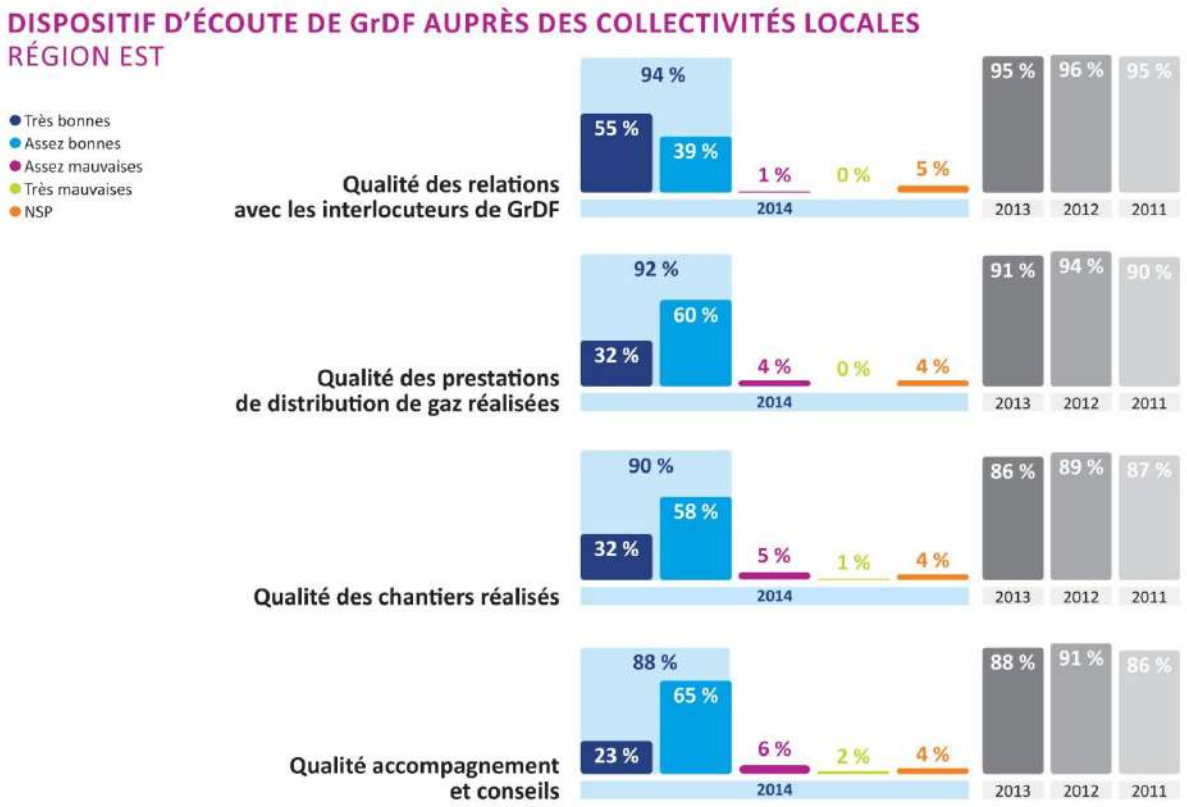

Au niveau régional, l'écoute collectivités locales a mis en évidence :

236 élus et 41 fonctionnaires se sont exprimés lors de l'enquête annuelle.
93 % confirment la confiance accordée à GrDF sur la distribution du gaz et la sécurité du réseau.
94 % soulignent la qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF, leur disponibilité, leur expertise.
L'appréciation de la qualité des travaux progresse, avec 90 % d'avis positifs.
Un accompagnement plus fort est attendu sur les innovations liées au réseau gaz : biométhane, GNV, combinaison gaz/ ENR, compteurs communicants.
La relation concessionnaire est perçue comme confiante pour 84 % des répondants, avec un souhait de plus d'échanges autour des CRACs.

LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Avec 39000 réclamations comme en 2013, le nombre de réclamations se stabilise dans les outils classiques d'enregistrement mis à disposition des fournisseurs et des clients.

Il devient nécessaire de mieux collecter et enregistrer les réclamations orales et internet. En effet ces supports sont plus fréquemment utilisés et se substituent pour partie aux courriers. De plus ces moyens rapides d'interpellations qui permettent aussi des réponses rapides, peuvent être porteurs de typologies de réclamations (comme le respect des rendez-vous) qui ne feraient pas naturellement l'objet d'une démarche courrier. C'est l'enjeu pour GrDF en 2015 de relever le défi de l'enregistrement de l'ensemble des réclamations multi-canal.

Avec plus de 22 millions de relevés par an, un taux aussi minime soit-il de défaillances, conduit à une volumétrie importante de réclamations. Toutefois sur ce thème, la baisse constatée en 2014 est de plus de 20% par rapport à 2013. Les réclamations sur les interventions ponctuelles de mise en service, ou de mise hors service, ou de changement de fournisseur, sont en augmentation du même taux. Cette translation d'une même volumétrie entre les grandes activités du distributeur trouve partiellement son explication dans une meilleure qualification de celles-ci lors de l'enregistrement.

Les délais de traitement des réclamations restent à des mêmes niveaux de performance élevés, avec plus de 98% de respect des objectifs fixés en terme de délai.

Des partenariats solidement ancrés dans les territoires

Par sa mission de service public et ses relations au quotidien avec les collectivités territoriales, GrDF est une entreprise responsable et engagée sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2009, l'entreprise développe une politique de parrainage et mécénat qui marque sa solidarité et incarne sa proximité avec les territoires dans lesquels elle exerce son activité.

L'évolution du paysage énergétique et des attentes des collectivités ont conduit GrDF à faire évoluer sa politique de partenariats début 2014. Elle repose dorénavant sur deux axes : « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité ».

Les partenariats de GrDF sont construits pour :

- enrichir le dialogue avec les collectivités territoriales et les structures locales ;
- appuyer et soutenir leurs projets ;
- co-construire avec elles des actions durables ;
- favoriser l'insertion des jeunes.

Les axes « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité » se traduisent par la signature de conventions entre GrDF et des fédérations ou associations. Les représentants locaux de ces dernières pilotent les actions menées au cœur des territoires avec les collectivités et GrDF.

AXE SOLIDARITE – SOCIAL - INSERTION

Le 26 novembre 2014, un contrat de trois ans renouvelable avec la Fédération française de basket-ball (FFBB), porteuse tout comme GrDF d'une mission de service public, a été signé. Ce nouveau partenariat à forte dimension solidaire marque la volonté de GrDF d'être un acteur de l'insertion par le sport. Il promeut les valeurs du basket (fair play, intégration, solidarité) réunies au sein du programme FFBB Citoyen et le développement de la pratique du basket pour tous. Ce programme est soutenu gracieusement par Tony Parker.

Il s'articule autour de trois volets :

- l'ouverture de centres Génération Basket (CGB) chaque année : stages gratuits d'une semaine pendant les vacances scolaires pour filles et garçons de 8 à 18 ans, licenciés ou pas. Ces stages de découverte, d'initiation et de perfectionnement encadrés par un moniteur brevet d'État et des animateurs de proximité favorisent les rencontres et l'apprentissage des règles sportives et sociétales tout en promouvant les valeurs du basket ;

- l'organisation aux côtés de la FFBB de 14 tournois régionaux et nationaux de basket 3X3 dans une dizaine de communes.
- la rénovation et la construction de playgrounds (demi-terrain extérieur de basket) : un outil fort au service de la cohésion par le sport. Il est à noter que le playground se prête idéalement à la pratique du 3x3.

Depuis octobre 2013, GrDF accompagne l'association « Cuisine mode d'emploi(s) avec Thierry Marx », initiative d'insertion par la formation aux métiers de la restauration du chef cuisinier Thierry Marx, ambassadeur de la cuisine à la flamme du gaz naturel.

Cette formation sélectionnée par l'Elysée parmi les quinze innovations sociales qui révèlent et encouragent les projets innovants propose à des adultes demandeurs d'emploi et/ou en difficulté d'insertion d'obtenir un certificat de qualification professionnelle en cuisine, son équivalent en boulangerie et en service au terme de huit semaines d'apprentissage et quatre d'immersion.
Sur 186 stagiaires formés depuis automne 2013, 158 ont trouvé un emploi.

Mais l'insertion se fait aussi par le jardinage grâce au financement de projets de jardins-potagers dans le cadre du partenariat national avec les Jardins de Cocagne. En 2014, le Réseau Cocagne a reçu 126 demandes d'accompagnement à la création de jardins. Dix initiatives ont été accompagnées, auxquelles s'ajoutent cinq Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), soit la création de 62 emplois.

Depuis 2009, GrDF aide la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) à subvenir aux besoins des personnes en difficulté. Ce devoir de solidarité est cher aux salariés de l'entreprise comme le démontre chaque année leur engagement au moment de la collecte nationale (28 et 29 novembre). Elle s'est organisée cette année dans quelque 9 000 lieux de collecte (magasins, écoles, mairies…) et a rassemblé plus de 500 salariés de GrDF, sur les 125 000 bénévoles que comptent les 102 banques alimentaires et antennes. Grâce à la collecte près de 25 millions de repas ont pu être offerts à plus de 1,4 million de personnes. Pour marquer ses 30 ans d'existence, la FFBA était présente sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris durant les deux jours de la collecte. GrDF s'est associé à cette opération de sensibilisation des franciliens à la précarité et au gaspillage alimentaires, notamment par l'organisation d'une opération « Une photo avec un sourire = un repas » qui a permis d'offrir 7 000 repas.

ÉCOLOGIE URBAINE, BIODIVERSITE : CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

Depuis 2011, GrDF adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), déclinaison majeure de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et réponse aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

GrDF fait de la préservation de la biodiversité une priorité à part entière de sa politique de Développement durable et, dans ce cadre, s'organise pour prendre en compte la biodiversité dans ses activités opérationnelles.
GrDF a ainsi initié des études pour évaluer les interactions de ses activités de chantier avec la biodiversité (rejets polluants, perturbation des milieux pendant les travaux, etc.). L'objectif est de construire une méthodologie et des outils permettant de prendre en compte la biodiversité lors des interventions sur le réseau de gaz naturel. Pour cela l'entreprise est accompagnée dans cette démarche par le Muséum National d'Histoire Naturelle, en association avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Cet attachement à la préservation de la biodiversité s'illustre aussi par le soutien au réseau de jardins familiaux gérés par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et (FNJFC). Implantés au cœur des quartiers et sur l'ensemble du territoire, les multiples actions de la FNJFC contribuent au mieux vivre en ville, en créant du lien social dans un environnement urbain de qualité.

Pour le compte des Jardins de Ginestous, quartier résidentiel toulousain, GrDF a demandé à six étudiants de l'Institut Galilée (école d'ingénieurs de l'Université Paris 13 à Villetaneuse, 93, dont GrDF est partenaire) d'étudier la faisabilité d'une installation d'une unité de pompage solaire à partir du puits pour l'arrosage avec récupération des eaux de pluie.

Par ailleurs, GrDF possède sept ruchers de six ruches chacun et les fait exploiter par les apiculteurs de l'UNAF. Des animations pédagogiques en présence d'enfants ou autres ont régulièrement lieu dans chacune des sept villes où sont implantés les ruchers, en particulier au moment de la production du miel.

Enfin en partenariat avec Natureparif, GrDF a soutenu pour la cinquième année consécutive l'organisation du 5ème «Prix de la capitale française de la biodiversité» dont le thème était «Agriculture urbaine et biodiversité». La Ville de Strasbourg a été récompensée grâce à son ensemble d'actions comme le parc naturel urbain, des potagers urbains collectifs, le soutien aux circuits-courts, des modes de culture alternatifs ou la reconversion de parcelles agricoles intensives en bio.

Avec GrDF et Villers-lès-Nancy, le jardin partagé s'installe en ville

Le 10 décembre 2014, **François WERNER**, Maire de Villers-lès-Nancy et **Patrick GAUFFRE**, Délégué Territorial GrDF ont signé une convention de partenariat pour la création d'un **jardin partagé**. Au cœur de la Ville, une activité commune de jardinage facilitera la création de liens de partage et de solidarité entre les habitants, désireux de pratiquer le jardinage dans un mode de développement durable.

Depuis 2009, GrDF s'engage pour l'écologie urbaine, la préservation de la biodiversité, le «mieux vivre en ville» et l'intégration sociale.

Partenaires pour la formation des jeunes

Le 19 mai 2014, Carole COLLE, Directeur de GrDF réseaux Est a remis au **Lycée Héré de Laxou** et au **CFA de Pont-à-Mousson** la somme de 164 050 €. Elle permettra notamment l'aménagement d'un **terrain d'entrainement** au sein du Lycée Héré, où les élèves alternants apprendront la pratique professionnelle liée à leur diplôme. GrDF, le Lycée Héré de Laxou et le Centre de Formation des Apprentis de Pont-à-Mousson ont noué un véritable partenariat au service de **l'intégration professionnelle et de l'emploi local.**

ARELOR et GrDF, un partenariat plein d'énergie au service des locataires

Le 15 octobre 2014 en préfecture de Région, Sandra LAGUMINA, Directeur Général de GrDF, Jean-Marie SCHLERET, Président d'ARELOR* et Christophe LEBLANC, représentant le Préfet de Lorraine ont signé une convention de partenariat visant à **améliorer la qualité de service** rendu aux locataires : **accès facile en toute sécurité** à l'énergie gaz naturel et amélioration de la **performance énergétique des logements** sociaux. Une meilleure maitrise de l'énergie qui sert les locataires.

*ARELOR: ARELOR assure le rôle d'interface entre les organismes HLM, les fédérations, l'Union Sociale pour l'Habitat, soit 33 structures HLM et 160 000 logements

GrDF à vos côtés
pour la transition
énergétique
des territoires

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

GrDF VOUS ACCOMPAGNE VERS VOS OBJECTIFS ÉNERGIE-CLIMAT

A l'heure où l'énergie représente un enjeu social, économique et environnemental majeur pour les territoires, GrDF s'engage pour faire de votre réseau de gaz naturel, un vecteur local de la transition énergétique. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de PCET, de SCoT, ou de réflexions plus globales sur la planification énergétique territoriale, GrDF accompagne collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective.

LES ATOUTS DE VOTRE RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Propriété des collectivités territoriales, le réseau est un outil d'aménagement pour valoriser les programmes de construction ou de rénovation éco-efficace à un coût maîtrisé,

C'est un véritable atout pour limiter les investissements des collectivités en terme d'infrastructures, il est disponible pour mettre en œuvre des solutions performantes permettant d'atteindre dès à présent les objectifs de la Réglementation Thermique et de répondre aux labels Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS) tout en valorisant une part importante d'énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau…),

Le gaz naturel est toujours une énergie compétitive dans un contexte d'augmentation des prix des énergies : sur la base des prix disponibles au 1er janvier 2014, le gaz naturel génère une économie de 20 à 50% par rapport aux autres énergies comparées (Source : MEDDE/CGDD/SOeS/Base Pégase - Prix mensuels, pour des usages chauffage et eau chaude domestiques, mis à jour en décembre 2013).

VOTRE RÉSEAU : UN INVESTISSEMENT DISPONIBLE, VECTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Imaginer l'avenir…

Valorisation des déchets locaux, réduction des émissions de gaz à effet de serre, production locale d'énergie renouvelable, l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel cumule les atouts pour répondre aux grands enjeux énergétiques et environnementaux des territoires. Les sites d'injection de biométhane sont ancrés dans l'économie des territoires : le développement de la filière permet la création d'emplois locaux et non délocalisables, impulsant l'émergence d'une véritable économie circulaire au niveau local.

En favorisant l'injection de biométhane dans leur réseau de gaz naturel, les collectivités territoriales, aux côtés de GrDF, participent au développement d'une nouvelle filière d'EnR. Distribué grâce au réseau de gaz naturel, le biométhane répond à la fois aux besoins en énergie des bâtiments et aux enjeux de mobilité (biométhane carburant pour les véhicules, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux dans les transports).

Qu'est-ce que le biométhane ?

Le gaz vert ou biométhane est un gaz d'origine renouvelable, produit par la méthanisation de déchets ménagers, agricoles, d'industries agro-alimentaires…, ou par captage du gaz produit en décharges (ou ISDND, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Le développement du biométhane est un outil pour répondre aux exigences des directives européennes et aux objectifs du Grenelle de l'Environnement pour 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, intégration de 23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale et 10% dans les transports. A l'échelle territoriale, c'est une solution pour agir sur le changement climatique global tout en valorisant des ressources locales.

GrDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit une solution concrète à la transition énergétique des territoires.

Après la première injection de biométhane dans le réseau de distribution de Lille Sequedin, en 2011, les installations Méthavalor, portées par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) ont commencé à injecter du biométhane dans le réseau de distribution en mai 2013. Une station de distribution de biométhane carburant est à disposition du grand public, des véhicules de collecte de déchets du site et de la flotte de bus de l'Intercommunalité.

Enfin, en août 2013, le premier site d'injection de biométhane produit à partir de déchets agricoles a été mis en service à Chaume-en-Brie en Seine et Marne.

En 2014, 3 autres sites ont été raccordés aux réseaux de distribution : AgriBiométhane à Mortagne sur Sèvre, qui valorise des déchets agricoles et agro-alimentaires, Létang Biogaz à Sourdun et O'Terres Energies à Ussy sur Marne qui sont 2 sites agricoles.

A fin 2014, 6 sites injectent donc du biométhane représentant un potentiel d'injectable de 70 GWh/an, soit la consommation de près de 6000 foyers (hypothèses : 8200 heures de fonctionnement pour l'injection, sur la base de la consommation du client moyen de GrDF = 12 MWh/an).

En complément de la filière de production de biométhane à partir de déchets, d'autres filières de gaz verts sont en étude à base de bois et de paille, dès 2020, voire au-delà de micro-algues. Loin de se concurrencer, ces différentes filières se complèteront pour maximiser la part d'énergie renouvelable dans le réseau gaz.

Objectif Facteur 4 : la contribution de GrDF au Débat sur la Transition Énergétique.

Au plan national, GrDF a proposé un scénario qui permet de répondre à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre à l'horizon 2050 grâce à la diversification des sources énergétiques et la transformation du réseau de gaz naturel en un réseau vecteur d'énergies renouvelables amené à distribuer 73% de « gaz verts » à l'horizon 2050.

A retenir :

- **Le réseau gazier a la capacité de stocker de grandes quantités d'énergie, et peut ainsi stocker les excédents de production des énergies renouvelables électriques.**
- **Grâce à la méthanisation, l'alimentation des foyers via le réseau gazier pourrait être en grande partie faite à partir du biométhane.**
- **Le gaz naturel véhicules (GNV) ou le biométhane carburant sont utilisés par un nombre croissant de collectivités territoriales, entreprises, etc. pour leur flotte de véhicules utilitaires, leurs bus, leurs véhicules de transport de marchandises**
- **La synergie entre les réseaux électrique et gazier pour atteindre à terme un système énergétique totalement renouvelable est d'ores et déjà possible.**

Les réseaux d'énergie intelligents, une des clés pour l'optimisation des infrastructures territoriales

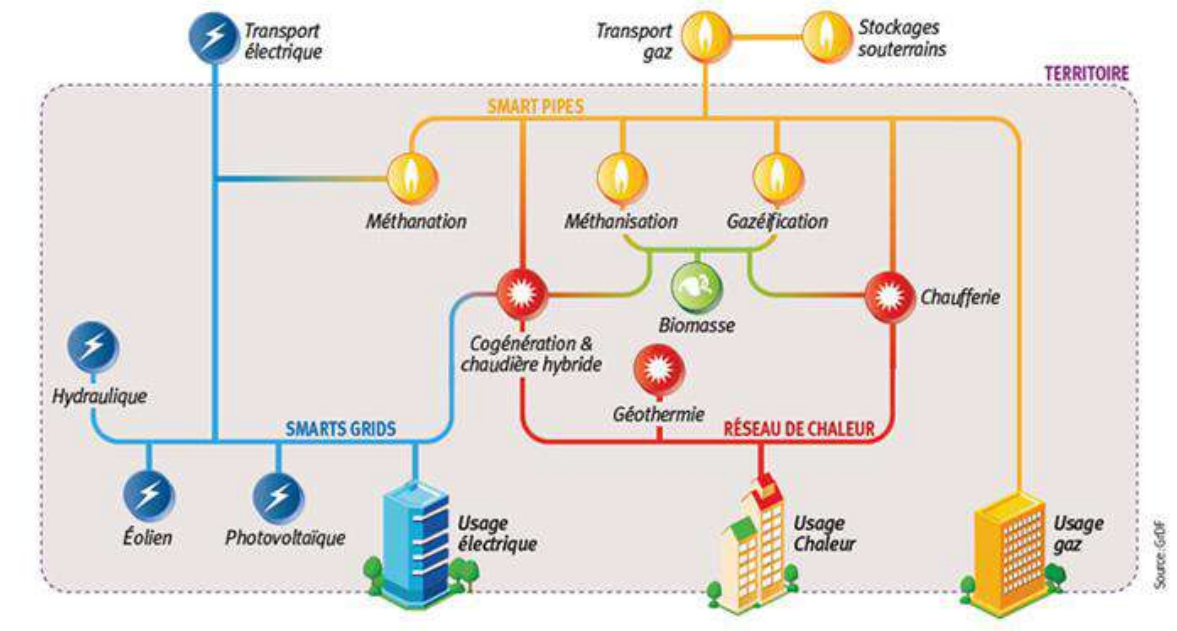

GrDF ACCOMPAGNE VOS PROJETS : QUELQUES RÉALISATIONS DANS VOTRE RÉGION

La boutique éphémère du chauffage

Le 4 septembre 2014, en présence d'élus du sillon Mosellan, GrDF et ses partenaires ont inauguré la première **«boutique du chauffage»** en Moselle, au **centre Leclerc d'Hauconcourt (57)**. Durant un mois, les conseillers en boutique ont accompagné les clients dans leur projet de chauffage ou de rénovation.
Innovante, la «Boutique éphémère» du chauffage répond aux attentes de proximité des consommateurs qui souhaitent un contact non virtuel, des démarches simples et un véritable appui de professionnels du gaz reconnus. Ainsi, 13 partenaires fabricants de matériels et plombiers chauffagistes ont exposé leurs **derniers modèles de chaudières à condensation**. Ces professionnels du gaz ont été présents pour orienter les clients vers **un chauffage performant allégeant leurs factures d'énergie**.

GrDF avec la Ville de Forbach et l'Ademe pour développer la pile à combustible

Une expérimentation de chaudières fonctionnant avec une **pile à combustible** a démarré en octobre 2014 à **Forbach**. Trois chaudières, qui **combinent gaz et hydrogène** comme combustibles, ont été mises en fonction dans une crèche, un logement communal et des logements privés. Ce système présente de nombreux avantages, à la fois pour le client final -en **réduisant sa facture énergétique** (gaz + électricité) grâce à la production locale d'électricité au prix du gaz naturel, pour le réseau électrique -en réduisant le phénomène de pointe électrique grâce à l'autoconsommation de l'électricité produite, et pour l'environnement -en réduisant fortement **la consommation d'énergie primaire** (plus de 50 % de gain par rapport à des solutions traditionnelles) et les émissions de CO_2. Il positionne ainsi les solutions gaz naturel comme une réponse performante face aux ambitions des futurs **bâtiments à énergie positive** (Bepos).

Bus GNV à Nancy

Depuis 1995, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a fait le choix de l'innovation, en se dotant d'une **flotte de bus roulant au gaz naturel**. La collectivité a ainsi remplacé progressivement ses véhicules roulant au gasoil, par des bus GNV pour la desserte de ses 20 communes. Ce choix a été confirmé en 2013, par la mise en service d'une ligne de 24 bus à haut niveau de service (BHNS) véhiculant près de 16 000 voyageurs par jour.
Equipée de **4 compresseurs GAZPACK** 70 de 1 000 Nm3/h, la station alimente 1 kilomètre de canalisations aériennes dotées de pistolets de remplissage pour la recharge en gaz naturel des bus à une pression de 200 bars. La charge se déroule principalement pendant la nuit, afin de garantir l'autonomie nécessaire à chaque bus pour parcourir ses 250 kilomètres quotidiens.

«Au Grand Nancy, dans le cadre de la démarche d'amélioration environnementale continue, nous avons fait le choix de passer toute notre flotte de bus au gaz naturel, cela porte ses fruits. Carburant propre, le GNV est une des alternatives pour répondre à la mobilité durable d'aujourd'hui comme demain».

Laurent GARCIA, Vice-Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, Délégué aux transports

EXTRANET COLLECTIVITES LOCALES DE GRDF

Depuis 2013, GrDF a mis en place l'extranet à destination des collectivités locales.

Simple d'utilisation, ce portail offre à chaque collectivité locale desservie en gaz naturel un espace privé contenant des informations personnalisées et des éclairages thématiques, notamment en matière de choix énergétique.

Vous y trouverez **le contrat de concession** régissant la distribution publique de gaz sur votre territoire, les derniers **compte-rendus d'activité de concession** établis, des **données sur la redevance** d'occupation du domaine public, **le plan de votre réseau**, des mémos sur **la règlementation travaux**, des informations sur le projet de **modernisation du système de comptage du gaz naturel**, etc.

Pour accéder à l'espace privé de votre collectivité, vous devez disposer d'un compte utilisateur, à créer sur le site **www.grdf.fr**, rubrique ***Collectivités territoriales*** / ***Accéder à mon espace privé***, à l'aide des identifiants et de la plaquette de « prise en main » qui vous ont été envoyés.

Un point d'accès unique et personnalisé

- Un compte utilisateur à créer en ligne à partir de la page d'accueil de grdf.fr
- Rubrique Collectivités Territoriales > Mes Services > Votre espace Privé > Créer votre espace privé

Annexes

Annexes

La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)

Depuis le 1er juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux à leurs attentes.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Les tarifs d'acheminement comprennent 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite **« de proximité » (TP)**, pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient au fournisseur ou au client.

Clients de la concession		2014	2013
Nombre de points de livraison	Clients T1	**1 491**	1 520
	Clients T2	**5 207**	5 263
	Clients T3	**53**	54
	Clients T4	**2**	2
	Clients TP	**0**	0
	TOTAL	**6 753**	6 839
Quantités consommées (MWh)	Clients T1	**ICS**	ICS
	Clients T2	**ICS**	ICS
	Clients T3	**ICS**	ICS
	Clients T4	**ICS**	ICS
	Clients TP	**ICS**	ICS
	TOTAL	**132 868**	177 785
Recettes d'acheminement (€)	Clients T1	**NC**	NC
	Clients T2	**NC**	NC
	Clients T3	**NC**	NC
	Clients T4	**NC**	NC
	Clients TP	**NC**	NC
	TOTAL	**1 776 149**	1 986 714

Les données relatives aux quantités acheminées constituant des Informations Commercialement Sensibles (ICS) dont la confidentialité doit être préservée, conformément aux dispositions de l'article L.111-77 du code de l'énergie et du décret n°2004-183 du 18 février 2004, **GrDF s'engage à les communiquer en intégralité et sur simple demande à l'agent de l'autorité concédante qui lui aura été désigné, habilité et assermenté pour recevoir de telles informations**.
Votre concessionnaire GrDF reste également à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Énergie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Énergie sur le territoire de la concession.

Lexique

BRANCHEMENT

Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.

CLASSE DE PRECISION CARTOGRAPHIQUE DES OUVRAGES EN SERVICE

Selon l'arrêté du 15 février 2012 les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

classe A : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1er janvier 2011 ;
classe B : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;
classe C : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

CLIENT

Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

COMPTEUR

Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

EXPLOITATION

Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

FOURNISSEUR

Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

GAZ

Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.

GRD

Gestionnaire du Réseau de Distribution.

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

MÈTRE CUBE NORMAL OU M^3 (N)

Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

MISE EN SERVICE OU REMISE EN SERVICE

Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

MISE HORS GAZ

Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

MISE HORS SERVICE

Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

POINT DE LIVRAISON

Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au Point de Livraison.

QUANTITÉ LIVRÉE

Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

RÉSEAU MPB

Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.

www.grdf.fr

Conception : Atelier Patrick Guillon • Réalisation : Optipage • Crédits photo : photothèque GrDF et Getty Images / Dennis K. Johnson / Andresr.

GrDF
Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros • Siège social : 6, rue Condorcet 75009 PARIS • **RCS Paris 444 786 511**

dalkia
GROUPE EDF

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

COMPTE RENDU ANNUEL
2014

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

SOMMAIRE

DONNEES GENERALES 4
I - Présentation de notre métier 4
II - Les réseaux de chaleur 5
1 - Principe technique général 5
2 - Production de chaleur 6
2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul) 6
2.2 - La biomasse 7
2.3 - Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia 8
3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public 9
III - Présentation du contrat 11
1 - Modification du périmètre de la délégation 11
IV - Les principaux abonnés 11
1. Logements 12
2. Enseignement 12
3. Industriel 12
4. Santé 12
5. Autres 13
V - Les chiffres clés 14
VI - Les moyens physiques et techniques 15
1 - Les moyens mis en œuvre pour répondre à nos engagements 16
VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus 20
durant la saison 2014 20
1 - Amélioration des installations 20
2 - Management de la sécurité 21
3 - Management de l'environnement 21
4 - Faits marquants de l'exercice 25
DONNEES FINANCIERES 27
I - Compte de résultat 27
II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat 28
III - Précisions sur les méthodes retenues 29
1 - Charges directes 29
2 - Charges indirectes 29
3 - Charges économiques calculées 29
TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT 31
I - Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2014 31
II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement 32
SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS 34
I - Chaufferie 34
1 - Bâtiments 34
2 - Equipements en chaufferie 34
II - Réseau de chauffage 34
III - Sous-stations 34
PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT 36
DONNEES TECHNIQUES 38
I - Bilan énergétique 38
1 - Caractéristiques de la saison de chauffe 38
2 - Ventes d'énergie 39
3 - Sources d'énergie utilisées 41
4 - Rendement global de l'installation 42
II - Aspects environnementaux 43
III - Communication 44
QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES 47
I - Incidents d'exploitation 47
II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques 48
SYNTHESE ET PERSPECTIVES 50
I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement 50

II - Actions prévues dans le domaine de la sécurité 50
III - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement 50
IV - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement 51
V - Conclusion 51
ANNEXES 53
Détail de la révision de prix - Année 2014 53
Synthèse des ventes HT - Année 2014 55
Synthèse des ventes HT - Année 2014 56
Plan prévisionnel de renouvellement 56
Etat du compte gros entretien et renouvellement 2014 58
Suivi des investissements et des financements 2014 59
Détail du calcul de la redevance au concédant - Année 2014 60
Inventaire des biens 61

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

1. DONNÉES GÉNÉRALES

DONNEES GENERALES

I - Présentation de notre métier

- **Produire, transporter et distribuer la chaleur** pour tout usage dans le périmètre concédé
- **Produire de l'électricité**
- **Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort.**

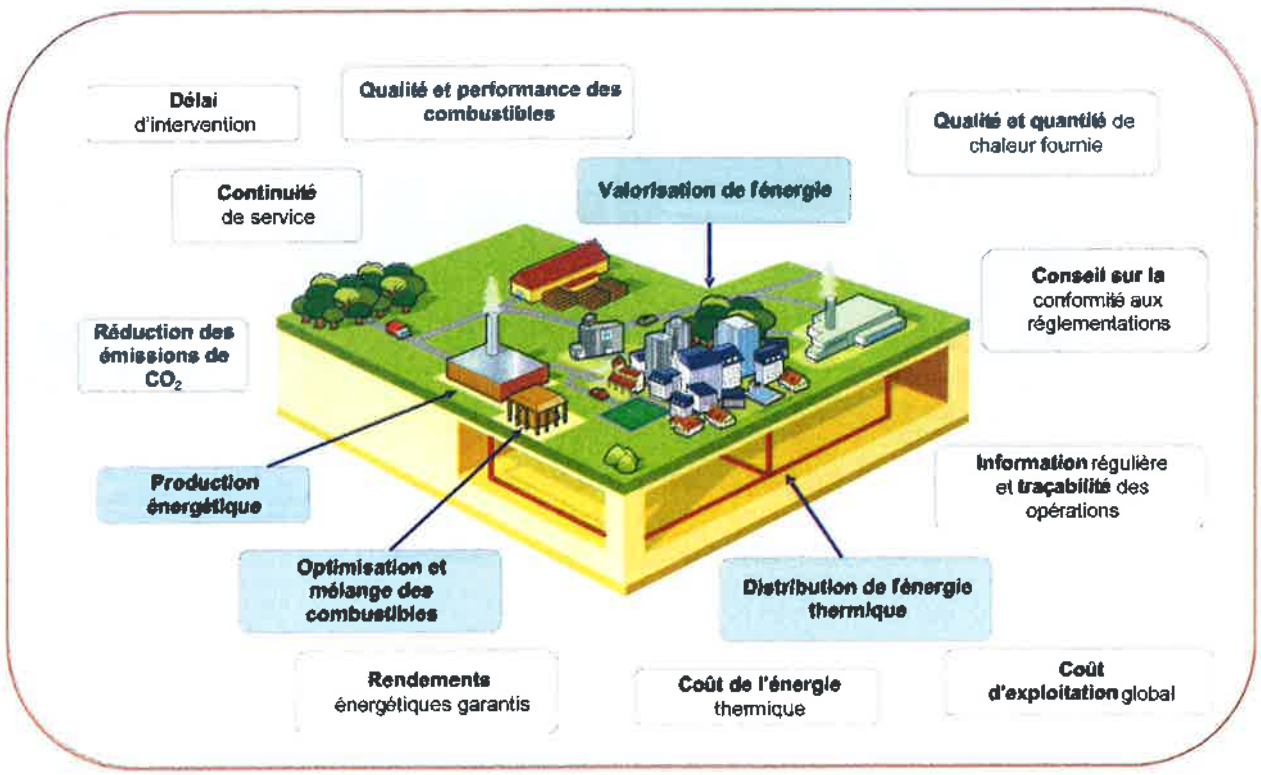

II - Les réseaux de chaleur

1 - Principe technique général

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

- Une centrale de production de chaleur
- Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur
- Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients (abonnés).

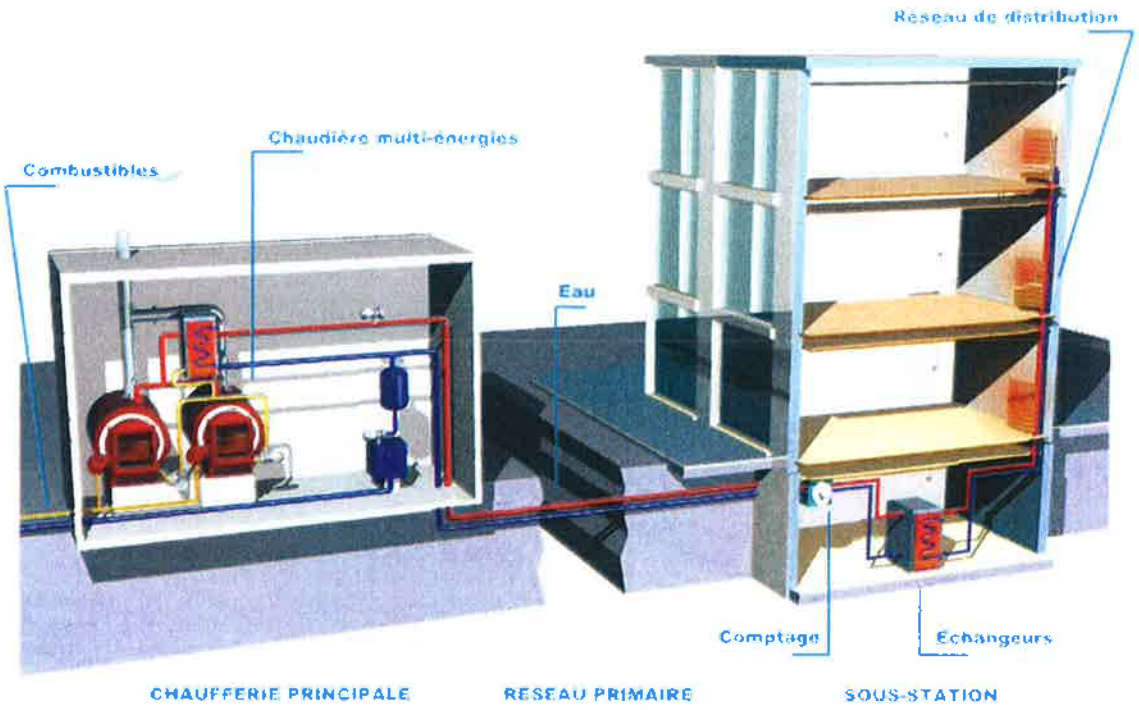

2 - Production de chaleur

2.1 - La chaudière classique (gaz ou fioul)

Principe :

La chaudière est le système le plus simple de production de chaleur.

Le combustible et le comburant sont consumés dans une chambre de combustion. La chaleur produite permet le réchauffage d'un fluide caloporteur permettant d'apporter la chaleur aux points de livraison.

Avantages :

- Technologie simple
- Utilisation de combustibles variés
- Rendement thermique élevé.

Inconvénients :

- Emissions atmosphériques liées à l'utilisation des combustibles fossiles
- Intégration dans le paysage urbain.

La chaufferie de KELLERMANN :

- Puissance totale : 20 480 kW dont 8 240 kW de secours.

2.2 - La biomasse

(Chaufferie biomasse entrée en phase d'exploitation en février 2011)

Principe :

La biomasse est l'énergie obtenue principalement à partir de sous-produits d'exploitation forestière. Il s'agit de la chaleur fournie par la combustion du bois issu de :

- forêt (plaquettes forestières).
- scieries (plaquettes de scierie),
- bois recyclés (palettes, élagage, ...).

Une évolution réglementaire est apparue en septembre 2013 pour les installations de combustion utilisant de la biomasse (évolution de la rubrique ICPE 2910-B). En effet, en fonction du combustible solide de type biomasse utilisé, une installation de combustion sera susceptible de changer de classification et de se voir imposer de nouvelles contraintes réglementaires.

Deux types de classification sont donc possibles :

- La biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois (palettes, cagettes, planches, caisses, cageots, bois d'emballages non traités, etc.) entre dans la rubrique 2910-B. Les installations utilisant ce type de biomasse seule ou avec d'autres combustibles sont soumises à enregistrement à partir de 0,1 MW et jusqu'à 20 MW et à autorisation au-dessus de 20 MW,

- La biomasse à 100% constituée de plaquettes forestières et de déchets de scierie reste en rubrique 2910-A, donc les installations utilisant ce type de biomasse sont soumises à déclaration entre 2 et 20 MW et à autorisation ensuite.

Les deux textes récents qui encadrent le dispositif sont :

- Le Décret 2013-814 du 11 septembre 2013 modifiant la nomenclature des installations classées et donnant une nouvelle définition de la biomasse,

- L'arrêté du 24 septembre 2013 applicable aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910-B (entre 0,1 et 20 MW).

Ainsi, à compter du 1er janvier 2014, date d'entrée en vigueur des textes réglementaires, la chaufferie bois de Saint-Dié-des-Vosges n'utilise plus de biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois.

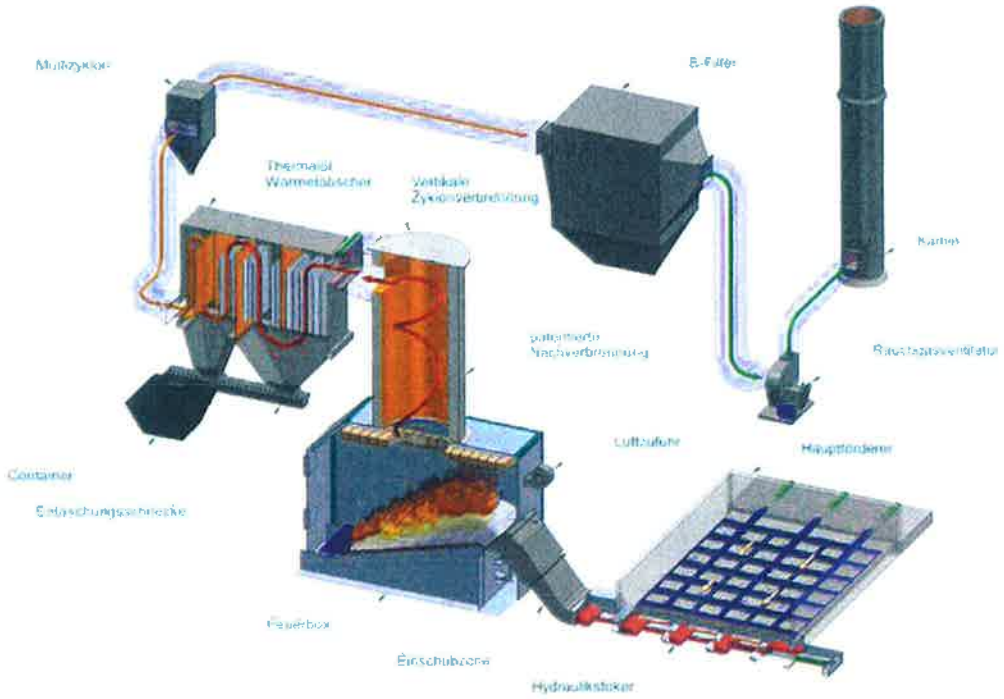

Avantages :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Valorisation des sous-produits d'exploitation sylvicole.

Inconvénients :

- Problème de qualité : la matière première n'est pas homogène, la taille des copeaux de bois peut varier ainsi que l'hygrométrie, toutefois l'utilisation d'une plateforme de préparation permet de limiter les inconvénients
- Problème des cendres humides dans les chaudières pouvant provoquer de la corrosion et nécessitant un nettoyage régulier des installations.

La chaufferie biomasse de KELLERMANN :

- Une chaudière bois d'une puissance de 6 000 kW.

2.3 - Unité Mobile de Production de Chaleur mise à disposition par Dalkia

L'U.M.P.C. :

Il s'agit d'une chaufferie mobile. C'est une installation autonome de chauffage disposée dans une semi-remorque. Elle est destinée à palier d'éventuelles pannes ou à pouvoir opérer des coupures de chauffage et d'eau chaude. La puissance thermique maximale de l'UMPC est de 2 000 kW. Des piquages pour son raccordement rapide ont été réalisés pour les sous-stations du Centre Hospitalier Saint Charles ainsi que du Centre Aqualudique AquaNova America.

3 - Forme contractuelle d'une Délégation de Service Public

3.1 - Les parties prenantes

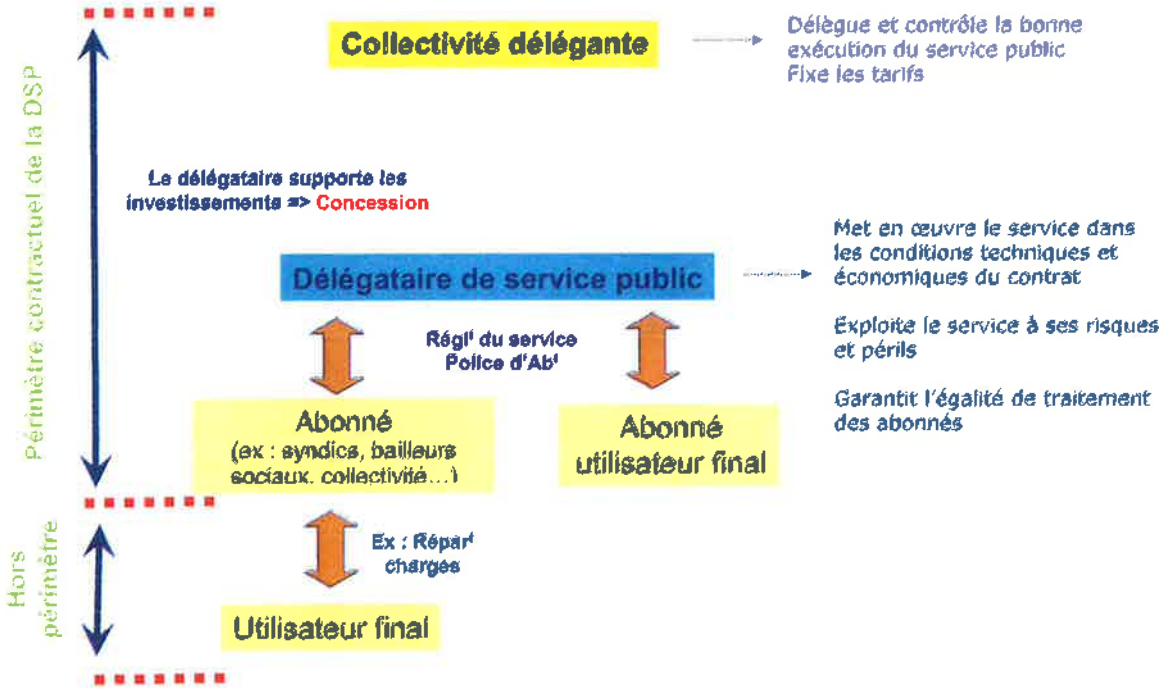

3.2 - Le périmètre technique

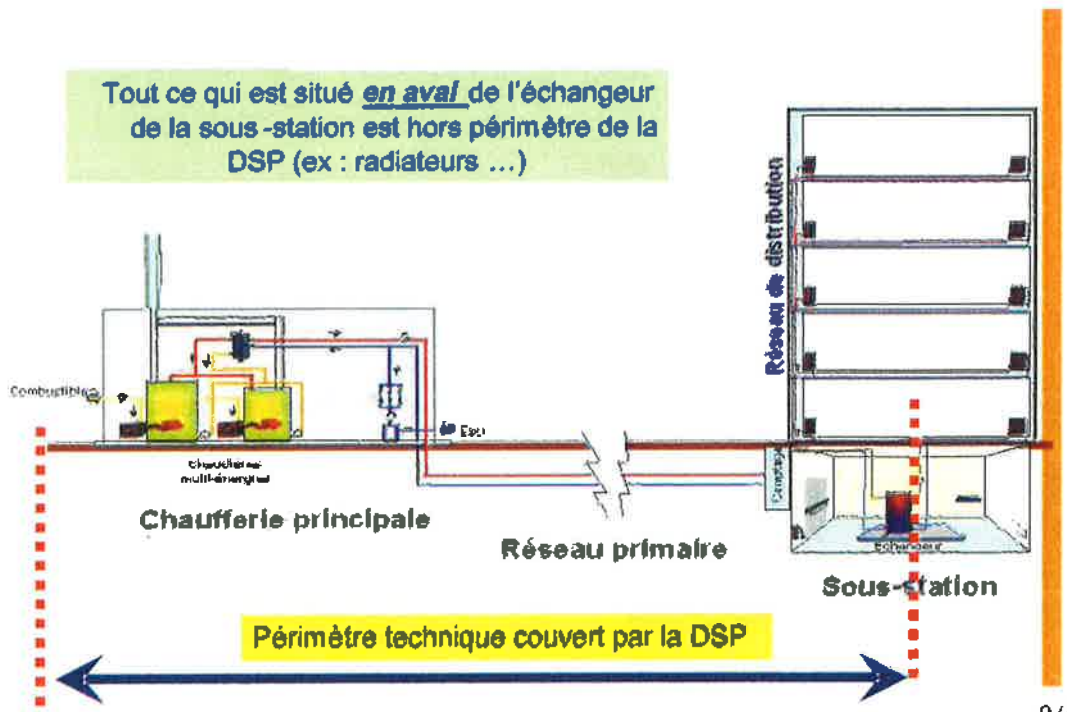

Exemple de sous-station : la sous-station La Chaumière

3.3 - La tarification

Facture abonné = 2 termes de tarification

- **Un terme proportionnel aux quantités mesurées au compteur «R1»**
- **Un terme fixe fonction de la taille de l'abonné «R2»**

La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction des puissances souscrites.

III - Présentation du contrat

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges a attribué à la Société DALKIA France la Délégation de Service Public pour la production et la distribution d'Energie sur le réseau de Kellermann.

Prise d'effet le 01/07/2008 pour une durée de 25 ans.

Avenant 1 du 27/08/2014 prenant effet le 01/04/2014 : Intégration de la TICGN dans la formule de révision du tarif R1 Gaz.

1 - Modification du périmètre de la délégation

Raccordements au réseau de chauffage urbain :

- Tous les raccordements prévus dans le contrat de concession sont réalisés.
- Les raccordements supplémentaires suivants ont été réalisés :
  - Centre Aqualudique « AquaNova america » - 1 400 kW - 2013
  - Vosgelis « bâtiments 54 - 55 - 56 » - 120 kW - 2013
  - Centre artistique pluridisciplinaire « La NEF » - 145 kW - 2013

IV - Les principaux abonnés

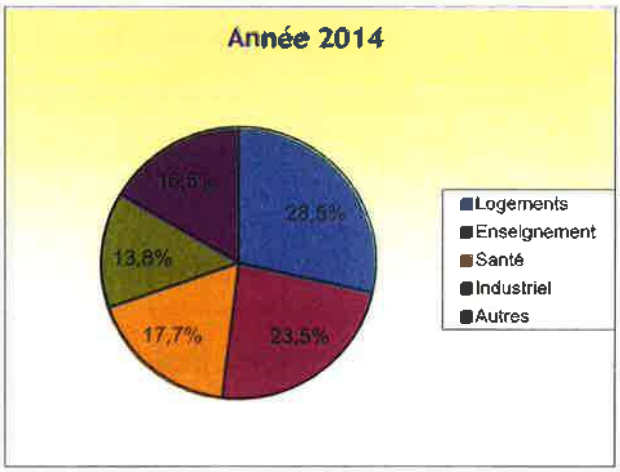

Répartition de la puissance souscrite par type de clients

1. Logements

18 sous-stations VOSGELIS desservant 750 logements.

1 sous-station desservant le Foyer de Personnes Agées La Chaumière.

1 sous-station desservant le Foyer des Jeunes Travailleurs.

7 sous-stations Toit Vosgien desservant 210 logements :

- Guyenne - Savoie,
- Picardie,
- Poitou,
- Ile de France,
- Touraine,
- Alsace dont le Foyer des Personnes Agées,
- Bâtiment Rue René Jacquot.

3 sous-stations Copropriétés des Provinces desservant 80 logements :

- Orléanais,
- Flandres,
- Roussillon - Franche-Comté.

2. Enseignement

3 sous-stations Ville de Saint-Dié-des-Vosges desservant :

- Ecole maternelle Claire Goll,
- Groupe Scolaire Vincent Auriol,
- Groupe Scolaire Paul Elbel.

1 sous-station desservant le Lycée Augustin et le GRETA.

1 sous-station desservant l'internat du Lycée Jules Ferry.

1 sous-station desservant le Lycée Jules Ferry.

1 sous-station desservant le Collège Souhait.

3. Industriel

1 sous-station desservant l'usine INTEVA (ex-ARVIN MERITOR).

4. Santé

1 sous-station desservant le Centre Hospitalier Saint-Charles.

5. Autres

10 sous-stations Ville de Saint-Dié-des-Vosges desservant :

- **Bibliothèque, Centre Social, la Poste,**
- Centre Robert Marchal,
- Bâtiment KAFE,
- Palais Omnisport Joseph Claudel,
- Gymnase Léo Lagrange,
- Musée Pierre Noël,
- Médiathèque Victor Hugo,
- Centre Aqualudique AquaNova America,
- Centre artistique pluridisciplinaire « La NEF »,

V - Les chiffres clés

Le site du « Quartier Kellermann » à Saint-Dié-des-Vosges est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques :

2910 A (installations de combustion)
1432-b (stockage de liquides inflammables).

Pour la chaufferie gaz / Fod

- Puissance thermique installée décomposée comme suit : ***12 240 kW***
  - ✓ 1 chaudière gaz ***8 240 kW***
  - ✓ 1 chaudière mixte gaz/fioul domestique (secours) ***4 000 kW***

- Puissance de production de secours :
  - ✓ 1 chaudière gaz ***8 240 kW***

Pour la chaufferie Biomasse

- Puissance thermique installée décomposée comme suit :
  - 1 chaudière bois **6 000 kW**

Pour le réseau

- Nombre de sous-stations d'échange ***49***
- Longueur du réseau primaire ***7 700 m***
- Puissance souscrite annuelle égale à **17 953 kW**
- Nombre d'abonnés **51**

VI - Les moyens physiques et techniques

DALKIA EST - CENTRE OPERATIONNEL SUD LORRAINE
1 RUE MENDES FRANCE
BP N°71031 - PULNOY
54272 ESSEY LES NANCY CEDEX
03-83-18-11-71 03-83-33-88-79

ASTREINTE 24H/24 - 7J/7 - 365 JOURS/AN **0811-90-24-24**

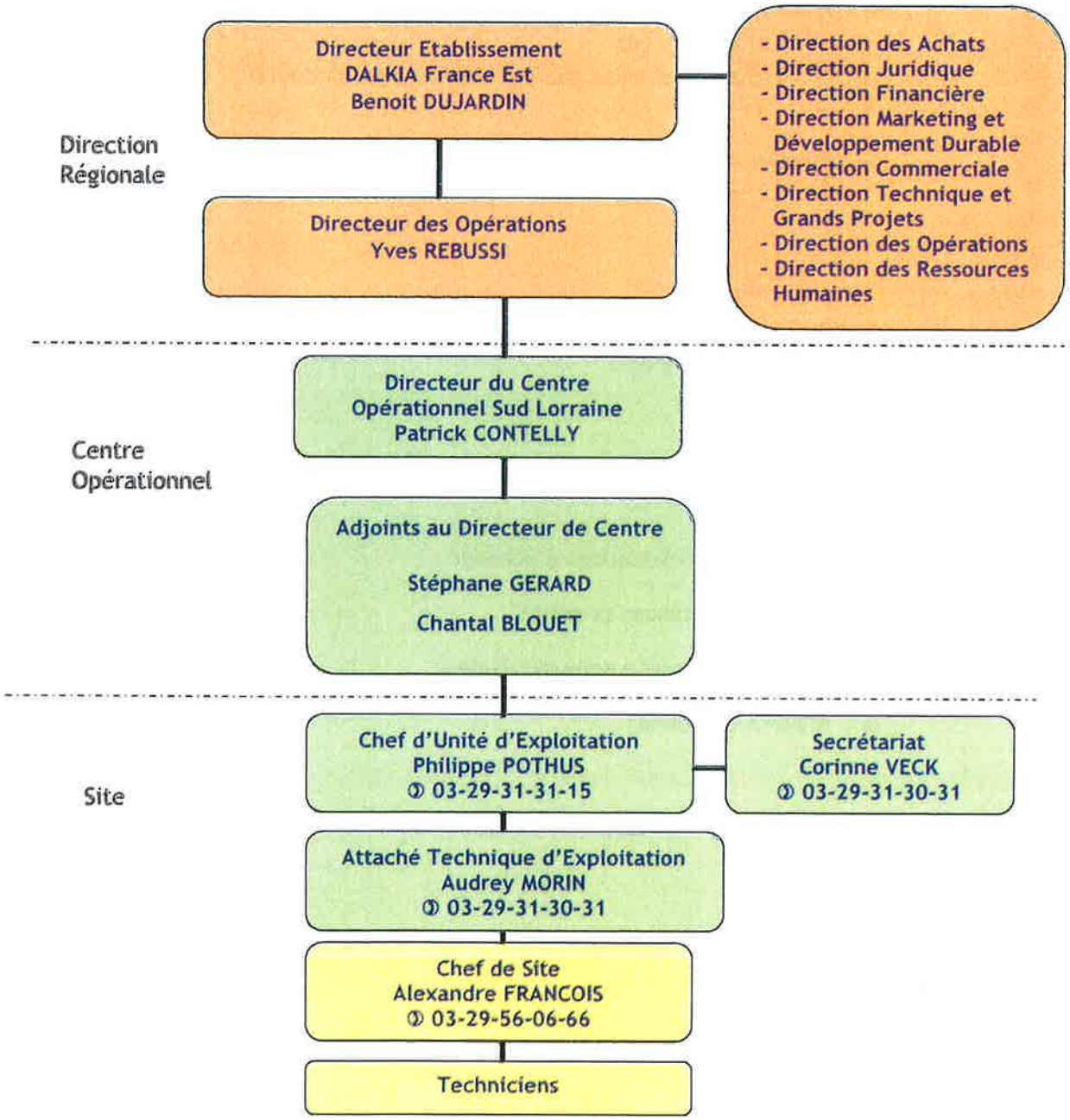

1 - Les moyens mis en œuvre pour répondre à nos engagements

DALKIA France bénéficie de structures locales, régionales et nationales.

1.1 - Les moyens apportés par la Direction de DALKIA France

Basée à PARIS (La Défense), elle pilote les 5 établissements français de DALKIA France et développe, au-delà de ses activités de siège, des missions essentielles qui sont :

- La recherche et le développement liés aux services énergétiques
- La promotion et la défense de nos activités au sein des instances nationales et internationales (Ministère de l'Economie, Assemblées Nationales, CEE), notamment dans les domaines de la dérégulation des marchés énergétiques, le développement durable, la fiscalité des réseaux urbains, etc...
- La représentation au sein des grands syndicats et des associations de notre profession (Fedene, ...)
- La définition des axes stratégiques
- La définition et la mise en œuvre de la politique technique du groupe
- La validation technique des projets et la maîtrise des risques
- L'initiation des projets innovants et la participation aux programmes de recherche
- La réalisation de diagnostics énergétiques et de bilans Carbone
- La définition des méthodes de travail
- La définition des outils et leur développement
- Le partage des savoir-faire et la conduite du changement
- La définition des plans d'actions préventives (légionellose, sécurité électrique, qualité de l'air intérieur ...)
- La mise à disposition d'une cellule d'assistance à l'ingénierie des grands projets
- La prise en compte des évolutions réglementaires
- La veille sur les marchés de l'énergie (gaz, électricité, biomasse, ...) en vue de proposer un mix énergétique adapté aux marchés et aux installations de nos clients
- L'organisation de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences
- L'analyse de la performance sociale
- L'organisation de la paie et l'administration du personnel
- Le management de la sécurité
- La gestion centralisée de la trésorerie par la mise en place d'un cash-pooling
- L'optimisation et l'accès au financement sur les marchés financiers mondiaux.

Ainsi, la chaufferie Kellermann dispose à tout moment de l'ensemble des moyens offerts par un grand groupe : DALKIA est leader européen des services énergétiques avec 11 260 collaborateurs *(Chiffres de l'année sociale 2014)*.

1.2 - Les moyens apportés par l'établissement de DALKIA Est

Basé à Pulnoy, près de Nancy, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- Direction Générale
- Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes)
- Direction Commerciale (vente, marketing)
- Direction Administrative et Financière (finances, comptabilité)
- Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).

Assistance commerciale et développement :

- Préparation des contrats, avenants
- Manifestations commerciales
- Séminaires commerciaux
- Elaboration de documents commerciaux
- Elaboration du rapport annuel d'activité remis aux cocontractants.

Assistance administrative, comptable et financière :

- Assistance et conseils
- Mise en place, élaboration et suivi du budget
- Elaboration et mise en place des plans de financement
- Elaboration des comptes aux normes françaises et internationales
- Evaluation annuelle des procédures de la société
- Gestion des échéances fiscales et contact avec les Administrations

Assistance juridique et facturation :

- Tenue des Conseils et Assemblées
- Tenue des Registres
- Publications périodiques
- Intervention pour les démarches et formalités inhabituelles au Registre du Commerce et des Sociétés

- Mise à disposition d'un fonds documentaire juridique et fiscal actualisé en permanence et diffusion d'une information juridique et fiscale périodique
- Négociation aux meilleures conditions de la couverture des risques que comporte l'exploitation de la jouissance du patrimoine immobilier
- Aide au suivi du contentieux et prise en charge de dossiers particuliers de contentieux
- Conseil pour la préparation, la mise au point et le suivi des documents contractuels avec les collectivités locales
- Gestion des sinistres
- Elaboration des procédures de facturation.

Assistance technique :

- Centre d'expertise réseaux
- Télésurveillance
- Politique QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
- Assistance à la gestion environnementale des installations
- Optimisation des achats et contractualisation
- Gestion des plateformes d'appels clients 24 heures/24 (C.T.R.A.).

1.3 - Les moyens apportés par le Centre Opérationnel Sud Lorraine

Basé à Pulnoy, avec une Unité d'Exploitation dans les Vosges et une antenne locale à Saint-Dié-des-Vosges, elle apporte ses compétences dans les domaines suivants :

Assistance générale :

- Relation avec les collectivités locales.

Assistance commerciale et développement :

- Contacts avec la clientèle locale présente sur l'installation
- Organisation et amélioration du « Service Clients ».

Assistance technique :

- Commandes de matériel ; gestion des relations avec les fournisseurs
- Etudes techniques (renouvellement de matériel, choix des fournisseurs)
- Contrôle et assistance sur site

- Assistance au maintien et à l'entretien des installations confiées
- Assistance à la définition et à l'élaboration de comptes rendus techniques annuels aux collectivités
- Assistance à l'optimisation du mix énergétique : gestion des combustibles
- Organisation et gestion des astreintes destinées aux interventions sur site 24h/24
- Assistance à la certification ISO 14001.

VII - Evénements commerciaux et/ou techniques majeurs survenus durant la saison 2014

1 - Amélioration des installations

Améliorations techniques

- Réseau de chauffage urbain :
  - Mise en place d'un module pour la communication avec le compteur du réseau hôpital,
  - Réparation du réseau transitant devant le bâtiment Normandie,
  - Remplacement des compteurs d'énergie thermique des sous-stations suivantes : Bâtiment 52, Inteva,
  - Mise en place d'un piquage pour la chaufferie de secours sur le site AquaNova America.

- Chaufferie biomasse :
  - Remplacement et modification de l'implantation d'une soupape de sécurité.
  - Mise en place d'une passerelle sécurisée dédiée au ramonage de la chaudière biomasse

- Chaufferie gaz fioul :
  - Amélioration de la cascade chaudières

Travaux de remise en état

- Chaufferie gaz fioul :
  - Production : Maintien et remise en état (pompes, appareils de mesure, moteurs, ...), modification de paramétrages (Gestion Technique Centralisée).

- Chaufferie biomasse :
  - Production : Maintien et remise en état (remplacement de pièces d'usure : éléments de grille, joues latérales, paliers, roulements, câble du grappin d'approvisionnement en bois, manchettes sur l'évacuation des suies ...)
  - Auxiliaires : Remplacement de diverses pièces (composants d'armoires électriques, joints de vérin, module de communication du pont roulant, tampon d'accès à l'échangeur vertical, ...), modification de la programmation du grappin d'amenée du bois,
  - Remise en état du foyer de la chaudière
  - Entretien sur le filtre multicyclonique (remise en état vanne rotative dépoussiéreur)
  - Remise en état du groupe hydraulique

2 - Management de la sécurité

Les principales actions sont les suivantes :

- Des formations et recyclages sont planifiés tout au long de l'année pour l'ensemble des techniciens (secouristes du travail, utilisation des extincteurs, sécurité des Grandes Installations de Combustion, habilitations électriques, etc...)
- Mise en place d'instructions d'urgence sur site
- Protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement en place
- Réalisation de plans de prévention avec les entreprises intervenant sur le site
- Contrôles périodiques des équipements individuels de protection
- Mise à jour des fiches de données de sécurité sur les produits stockés
- Bilan annuel du conseiller à la sécurité
- Mise à jour de l'analyse des risques sur l'installation (pas de nouveaux risques détectés)
- Mise en place d'un classeur sécurité sur site regroupant l'ensemble des préconisations sécuritaires en vigueur dans le groupe DALKIA
- Mise en place d'une passerelle sécurisée dédiée au ramonage de la chaudière biomasse
- Certifications OHSAS 18001 version 2007 et ILO-OSH version 2001.

3 - Management de l'environnement

La chaufferie centrale de la ZUP Kellermann est certifiée ISO 14001 par l'AFNOR selon le certificat n° 1998/14092.11.

L'installation n'étant plus soumise à autorisation, le site n'est plus soumis aux allocations de quotas de CO2

Actions réalisées en complément des contrôles réglementaires :

- Audit sur site du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (dépotage fioul domestique, notamment).
- Système de gestion des déchets banals en place : caisse spécifique pour les tubes fluorescents et container spécifique pour les piles, les aérosols, ...
- Registre de suivi de déchets et archivage des bordereaux de suivi de déchets en place.

- **Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux,...).**

- **Mise en place d'une procédure pour la coupure de la vanne de barrage du gaz : nous avons mis en place deux affichages (intérieur et extérieur) expliquant la manipulation de la vanne de barrage gaz générale.** Une procédure explicative a été réalisée.

Des engagements forts en termes d'amélioration continue des performance**s environnementales, de prévention de** la pollution et de respect de la réglementation déclinés **en 16 objectifs et 25 indicateurs (voir ci-après).**

Dalkia s'engage pour un Développement Durable

Dalkia en France se positionne comme la référence de l'économie d'énergie à l'échelle du territoire en proposant à ses clients des solutions plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement.

Consommer moins et mieux est en effet devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia en France s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et, un savoir-faire unique en matière de gestion d'installations énergétiques développé sur tout le territoire français.

Le programme de transformation de Dalkia en France lancé en 2012 a eu comme objectif principal de mieux servir nos clients en industrialisant nos processus. Dans ce cadre, le nouveau système de management unique certifié à l'été 2014 et qui intègre les exigences des normes ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001, ISO 50001 et le Label Diversité constitue un socle fondamental pour notre entreprise.

Conscient des grands défis économiques, environnementaux et sociétaux, j'ai fixé nos ambitions suivant 3 engagements majeurs :

Je m'engage à promouvoir cet engagement auprès de l'ensemble des collaborateurs de Dalkia et à mettre à disposition les ressources nécessaires afin de permettre à chacun de l'appliquer et d'atteindre les objectifs associés.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement personnel de chacun d'entre vous pour œuvrer à l'amélioration continue de nos prestations et nos performances.

Paris, novembre 2014

François HABEGRE
Directeur France

Une croissance durable de notre activité au bénéfice de nos clients

- Promouvoir et développer des contrats intégrant des engagements de performance énergétique
- Développer avec nos partenaires (fournisseurs et sous-traitants) une politique d'achats responsables
- Promouvoir auprès de nos clients les énergies locales, renouvelables et récupérables
- Tenir les engagements contractuels et réglementaires
- Améliorer la qualité et l'efficacité de nos prestations
- Déployer le système de management intégré et maintenir les certifications associées
- Optimiser durablement nos achats d'énergie

Des compétences au service de la création d'économies d'énergie

- Contribuer à la préservation des ressources naturelles
- Réduire les émissions de CO_2
- Maîtriser les impacts environnementaux significatifs de nos activités
- Maintenir la certification ISO 50001 de Management de l'Énergie pour les contrats de gestion de l'énergie
- Valoriser ce savoir faire auprès de nos clients

Une politique socialement responsable

- Agir au quotidien pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations
- Mettre le développement des compétences au cœur de la gestion des ressources humaines
- Réduire significativement le nombre d'accidents de travail
- Déployer les bonnes pratiques de management Santé Sécurité avec une priorité pour les visites sécurité par les hiérarchies

dalkia
GROUPE EDF

3 engagements DÉCLINÉS EN 16 OBJECTIFS ET 25 INDICATEURS

1- Une croissance durable de notre activité au bénéfice de nos clients

OBJECTIFS	INDICATEURS
› Promouvoir et développer des contrats intégrant des engagements de performance énergétique	› CA des contrats de gestion énergétique / CA total
› Développer avec nos partenaires (fournisseurs et sous-traitants) une politique d'achats responsables	› % de contrats-cadre disposant d'une clause de Développement Durable
› Promouvoir auprès de nos clients les énergies locales, renouvelables et récupérables	› Part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique › Part de biomasse dans le mix énergétique
› Tenir les engagements contractuels et réglementaires	› Respect des engagements contractuels (Enquête satisfaction client) › Taux de réalisation des analyses de risques et conformité des installations de plus de 20MW
› Améliorer la qualité et l'efficacité de nos prestations	› Satisfaction globale (Enquête satisfaction client) › Net Promoter Score (Enquête satisfaction client)
› Déployer le système de management intégré et maintenir les certifications associées	› Certification SMI Dalkia France
› Optimiser durablement nos achats d'énergie	› Volume d'énergie primaire bénéficiant du système d'optimisation

2- Des compétences au service de la création d'économies d'énergie

OBJECTIFS	INDICATEURS
› Contribuer à la préservation des ressources naturelles	› Volume d'énergie primaire bénéficiant du système d'optimisation
› Réduire les émissions de CO_2	› Performance carbone des installations de combustion (kgCO_2/MWh) › Tonnes de CO_2 économisées
› Maîtriser les impacts environnementaux significatifs de nos activités	› Taux de déploiement du SME › Taux de réalisation des analyses de risques et conformité des installations de plus de 20MW
› Maintenir la certification ISO 50001 de Management de l'Energie pour les contrats de gestion de l'énergie	› Certification ISO 50001 Dalkia France
› Valoriser ce savoir faire auprès de nos clients	› Taux de déploiement de la démarche d'optimisation de l'utilisation de l'énergie sur les sièges Dalkia France (DEL= Dalkia Energy Live)

3- Une politique socialement responsable

OBJECTIFS	INDICATEURS
› Agir en matière pour la diversité, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations	› Taux d'alternants présents au 31/12/N › Nombre d'embauche de travailleurs handicapés › Taux de salariés de 55 ans et plus › % formation au sein du management (cadres)
› Mettre le développement des compétences au cœur de la gestion des ressources humaines	› Taux de réalisation des EPA › Taux d'heures de formation par salarié par an
› Réduire significativement le nombre d'accidents de travail	› TF › Nombre d'accident avec arrêt
› Déployer les bonnes pratiques de management Santé Sécurité avec une priorité pour les visites sécurité par les hiérarchies	› % de déploiement des 6 bonnes pratiques › Nombre de VSH

4 - Faits marquants de l'exercice

- **21 janvier 2014 : visite d'un inspecteur de la DREAL.(pas de remarque formulée)**
- **8 et 10 avril 2014 : participation aux Journées Lorraines Portes Ouvertes (JLPO) - visite de la chaufferie biomasse**
- **25 avril 2014 : réception de l'arrêté n°546/2014 actant le changement du classement de nomenclature de l'installation classée.**
- **Juillet - Août 2014 : démantèlement de la centrale de cogénération**
- **3 Septembre 2014 : participation au projet « Stratégie développement durable » de la ville de Saint-Dié-des-Vosges**

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

2. DONNÉES FINANCIÈRES

DONNEES FINANCIERES

I - Compte de résultat

Libellé	ANNEE 2014	ANNEE 2013
A -Total des produits	**2 380 248**	**2 714 658**
- Produits d'exploitation R1	1 170 282	1 432 256
- Produits d'exploitation R2	1 135 731	1 035 732
- Quotas de CO_2	0	11 091
- Provision GER	74 235	164 579
- Provision sinistre	0	71 000
B - Total des charges	**2 333 289**	**2 768 429**
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 186 106	1 471 008
- Produits de traitement (eau, autres...)	6 524	6 731
- Fournitures (matériel et outillage)	21 453	30 085
- Sous-traitance matières et divers	144 922	164 571
- Frais de personnel affecté	187 286	178 529
- Impôts et taxes	53 604	57 261
- Redevances	51 909	51 125
- Assurances	11 085	12 715
- Frais généraux	184 481	198 326
- Amortissements économiques et financiers	253 904	256 016
- Annuités (crédit-bail, location financière)	98 407	238 281
- Frais financiers	3 609	3 782
- Provision GER	130 000	100 000
C = A-B : RESULTAT	**46 959**	**-53 772**

II - Commentaires sur l'évolution financière du contrat

Le résultat 2014 s'établit à 47 k€,

Les principaux faits marquants sont :

- La fin du crédit-bail sur les réseaux
- L'évolution de la provision Gros Entretien et Réparation

Le résultat cumulé est de - 1 357 k€.

Par ailleurs, les dossiers de subventions ADEME sont finalisés, il reste à percevoir la subvention du Conseil Général. La subvention a été allouée à la Ville pour un montant de 110k€, des démarches doivent être poursuivies pour les obtenir.

III - Précisions sur les méthodes retenues

Description des différentes catégories de charges affectées à la concession :

1 - Charges directes

- Achats de matières premières et autres approvisionnements
- Produits de traitement (eau, autres ...)
- Fournitures (matériel et outillage)
- Sous-traitance (matières et divers)
- Impôts et taxes
- Redevances
- Assurances
- Investissement de développement : le montant correspond aux dépenses engagées au cours de la période
- Annuités (crédit-bail, location financière)
- Frais de personnel affecté :
  - ils correspondent au coût salarial des techniciens affectés sur le site
  - les frais rattachés au personnel opérationnel correspondent aux coûts de véhicule, aux équipements individuels de protection, à l'outillage et petites fournitures ...

2 - Charges indirectes

- Frais généraux

La méthode retenue est celle de l'affectation des charges au prorata du chiffre d'affaires selon la répartition suivante :

➢ 8 % du chiffre d'affaires

Ces frais correspondent aux ressources humaines et techniques de l'agence, de la Direction Régionale, nécessaires au fonctionnement de la concession.

- Frais financiers

La répercussion du financement du besoin en fonds de roulement s'effectue sur les bases suivantes : 60 jours de chiffres d'affaires Total (R1 + R2) financés au taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés.

- Charges et provisions exceptionnelles.

3 - Charges économiques calculées

- Amortissements économiques et financiers

Les amortissements calculés tiennent compte d'un taux intérêt de 5 % correspondant au coût de l'emprunt défini pour la redevance R24.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

3. TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

I - Objet des travaux de gros entretien et de renouvellement réalisés en 2014

Chaufferie gaz fioul

- Remise en état du pied de la cheminée,
- Modification de la programmation de la cascade des chaudières.

Chaufferie biomasse

- Remplacement des manchettes sur l'évacuation des cendres sous foyer,
- Remplacement des manchettes et des paliers sur l'évacuation des cendres volantes,
- Remplacement et modification de la vis d'évacuation des cendres volantes,
- Remplacement des sondes du foyer,
- Modification (agrandissement) de la passerelle sur la chaudière,
- Remise en état du groupe hydraulique de la chaudière,
- Remise en état du foyer de la chaudière,
- Remplacement d'une soupape de chauffage avec modifications,
- Remise en état de la vanne rotative du dépoussiéreur cyclonique,
- Remplacement du câble sur le grappin d'approvisionnement en biomasse.

Sous-Stations

- Bâtiment 52 (Vosgelis) : Remplacement du Compteur d'Energie Thermique (DN 32),
- INTEVA : Remplacement du Compteur d'Energie Thermique (DN 150),

Réseau

- Recherche de fuite et réparation du réseau de chaleur transitant devant le bâtiment Normandie,
- Cartographie de l'implantation du réseau Hôpital (sur le terrain limitrophe NovaBowling - AquaNova America),
- Remplacement des tuyauteries en caniveau alimentant Vincent Auriol par un tronçon de technologie plus performante (pré-isolé).

II - Répartition des travaux de gros entretien et de renouvellement

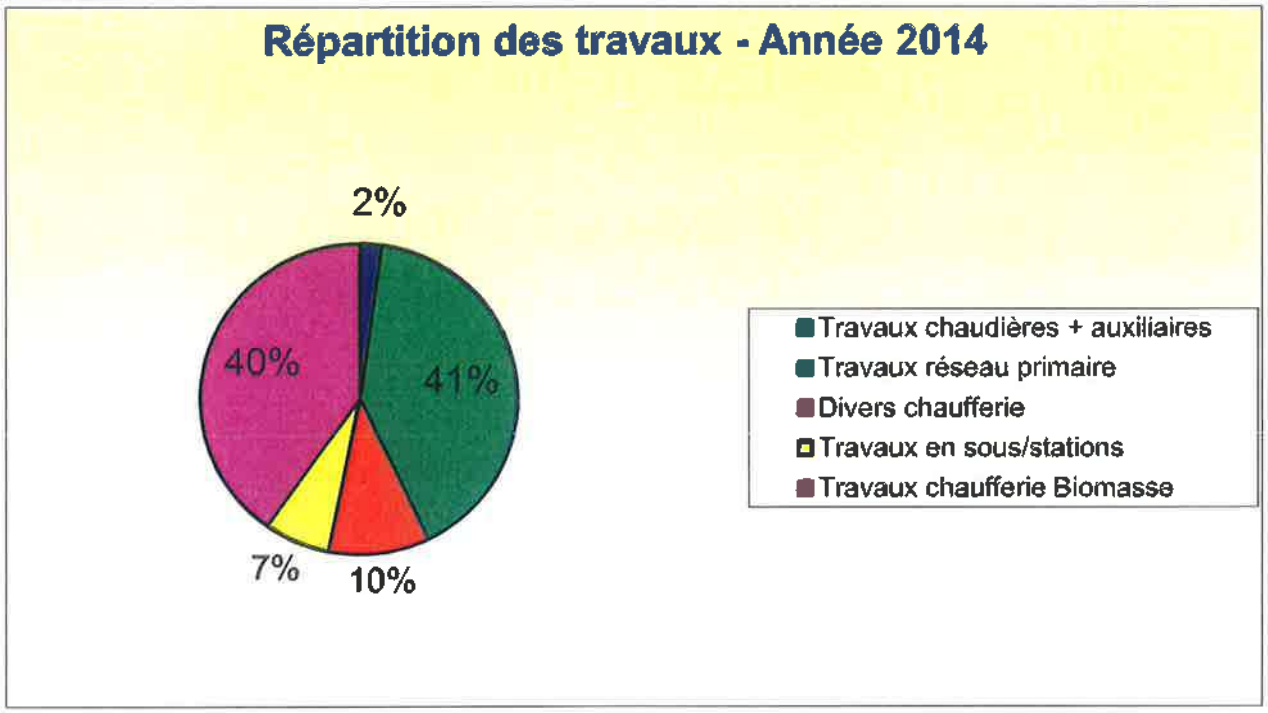

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

4. SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS

I - Chaufferie

1 - Bâtiments

Chaufferie gaz fioul :
Les bâtiments regroupant les installations de production de la concession sont en état satisfaisant.

Chaufferie biomasse :
Bâtiment neuf réceptionné le 23 février 2011. Les réparations des dégâts occasionnés par la tempête Joachim ont été achevées en 2013.

2 - Equipements en chaufferie

Chaufferie gaz fioul :
Les équipements de la chaufferie sont en bon état de fonctionnement. Une chaudière fonctionnant au gaz / fioul domestique a été mise en service en 2011. Les travaux de démantèlement de la cogénération se sont achevés durant l'été 2014. Une étude est en cours sur le remplacement de la bâche d'expansion.

Chaufferie biomasse :
Les équipements sont neufs et ont été réceptionnés le 23 février 2011. La cheminée a été remplacée dans le cadre du sinistre lié à la tempête Joachim en octobre 2012.

II - Réseau de chauffage

Le réseau nécessitera d'importants travaux dans les années à venir, notamment sur l'artère alimentant le bâtiment Picardie.

Des remplacements de tuyauteries en caniveau par des tuyauteries pré-isolées sont réalisés régulièrement :

- 2012 : au niveau du passage de route alimentant le Bâtiment Guyenne,
- 2013 : au niveau de la Tour Champagne et de l'avenue Léon Grandjean,
- 2014 : au niveau du bâtiment Normandie.

III - Sous-stations

Sous-stations :
Toutes les sous-stations sont équipées d'échangeurs en bon état de fonctionnement

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur ZUP KELLERMANN

5. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT

Le détail du plan prévisionnel est joint en annexe.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

6. DONNÉES TECHNIQUES

DONNEES TECHNIQUES

I - Bilan énergétique

1 - Caractéristiques de la saison de chauffe

Année 2014

L'arrêt du chauffage s'est effectué le 19 juin 2014

La date de mise en route du chauffage s'est effectuée le 19 septembre 2014

Données chiffrées pour la période moyenne de chauffage :

- Nombre de jours chauffés pour les logements : ***274 JC***
- Température moyenne extérieure pendant la période : ***9,28°C***
- Degrés Jours Unifiés pendant la période : ***2 467 DJU***

Période	Nombre de jours chauffés	Température moyenne	DJ sur période de chauffage
2012	261	7,63	2 773
2013	277	6,61	3 224
2014	274	9,28	2 467

2 - Ventes d'énergie

La quantité de chaleur comptée en sous-station est de ***27 126 MWh*** pour l'année.

Evolution annuelle de l'énergie délivrée en sous-station

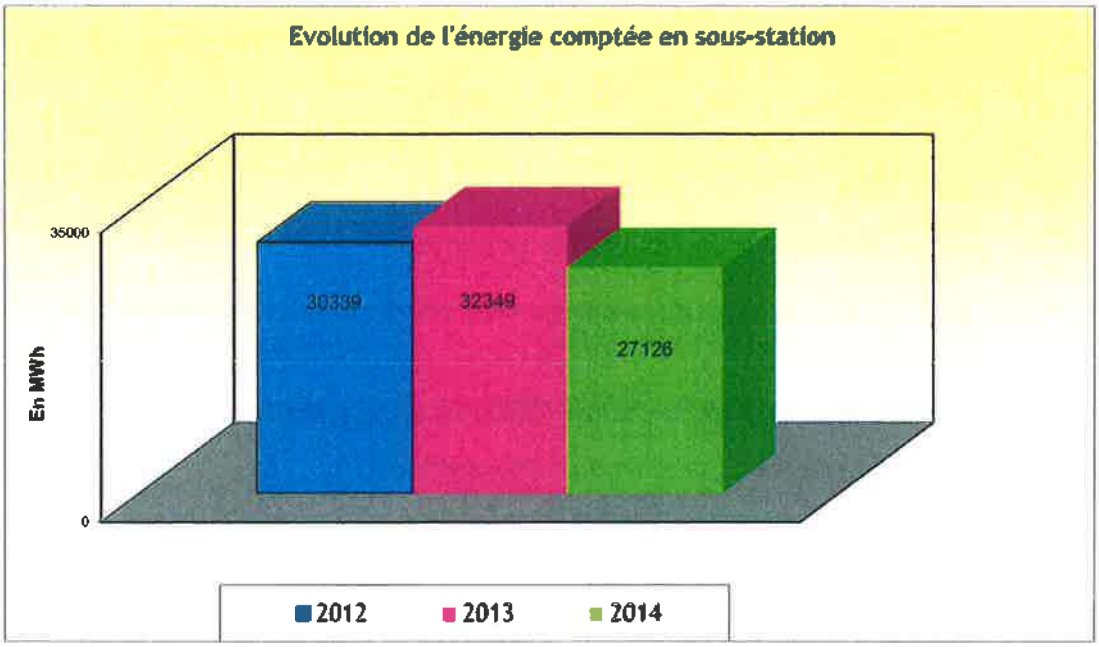

Année	DJ sur période de chauffage	Energie comptée en sous-station (MWh)	Ratio de consommation (MWh / DJ)
2012	2 773	30 339	10,941
2013	3 224	32 349	10,033
2014	2 679	27 126	10,125

Détail des ventes d'énergie enregistrées aux compteurs du 1er janvier au 31 décembre 2014

SOUS - STATIONS	2013 (MWh)	2014 (MWh)	Variation
LOGEMENTS			
TOIT VOSGIEN BATIMENT TOURAINE	188,788	136,312	-27,8%
TOIT VOSGIEN BATIMENT ILE DE FRANCE	305,75	229,690	-24,9%
TOIT VOSGIEN BATIMENT POITOU	725,1	515,300	-28,9%
TOIT VOSGIEN BATIMENT PICARDIE	530,38	405,530	-23,5%
TOIT VOSGIEN BATIMENT GUYENNE ET SAVOIE	414,5	328,890	-20,7%
TOIT VOSGIEN BATIMENT FPA ALSACE	378,922	280,340	-26,0%
TOIT VOSGIEN BATIMENT Rue René Jacquot	97,598	68,939	-29,4%
SCI - ORLEANAIS	221,01	189,590	-14,2%
SCI - FLANDRES	200,726	148,541	-26,0%
SCI - ROUSSILON	232,364	183,653	-21,0%
SCI - FRANCHE-COMTE	205,766	165,907	-19,4%
VOSGELIS BT QUERCY	643,18	501,870	-22,0%
VOSGELIS BT BOURGOGNE	626,753	463,720	-26,0%
VOSGELIS BT FPA LA CHAUMIERE	413,29	321,770	-22,1%
VOSGELIS BT ARTOIS	380,74	321,320	-15,6%
VOSGELIS BT BRETAGNE	421,48	346,880	-17,7%
VOSGELIS BT AUVERGNE	694,85	615,280	-11,5%
VOSGELIS BT DAUPHINE	260,244	220,674	-15,2%
VOSGELIS BT AUNIS ET AQUITAINE	827,63	675,210	-18,4%
VOSGELIS BT PERIGORD	269,582	234,503	-13,0%
VOSGELIS BT BERRY ET BEARN	839,29	645,560	-23,1%
VOSGELIS BT PROVENCE	372,74	340,600	-8,6%
VOSGELIS BT LANGUEDOC ET GASCOGNE	690,72	531,950	-23,0%
VOSGELIS BT NORMANDIE	430,19	441,300	2,6%
VOSGELIS BT CHAMPAGNE	782,66	601,410	-23,2%
VOSGELIS BT 50 RUE JEAN JAURES	200,544	158,646	-20,9%
VOSGELIS BT 51	119,81	94,996	-20,7%
VOSGELIS BT 52	113,12	85,543	-24,4%
VOSGELIS BT 53	73,728	56,490	-23,4%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	41,85	103,710	147,8%
SOUS TOTAL LOGEMENTS	**11703,31**	**9414,124**	**-24,32%**

SOUS - STATIONS	2013 (MWh)	2014 (MWh)	Variation
SANTE			
CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES	8090,800	6553,700	-23,45%
SOUS TOTAL R1 SANTE	**8090,800**	**6553,700**	**-23,45%**

SOUS - STATIONS	2013 (MWh)	2014 (MWh)	Variation
TERTIAIRE			
ARVIN MERITOR	4147,3	2 744,400	-33,8%
FJT	422,64	296,570	-29,8%
VILLE ST-DIE - KAFE	127,962	72,047	-43,7%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE VINCENT AURIOL	573,88	404,990	-29,4%
VILLE ST-DIE - ECOLE MATERNELLE CLAIRE GOLL	161,27	118,004	-26,8%
VILLE ST-DIE - BIBLIOTHEQUE, LA POSTE, CENTRE SOCIAL	198,03	146,705	-25,9%
VILLE ST-DIE - CENTRE ROBERT MARCHAL	77,04	58,070	-24,6%
VILLE ST-DIE - PALAIS OMNISPORT J, CLAUDEL	1111,204	1 049,106	-5,6%
VILLE ST-DIE - GYMNASE LEO LAGRANGE	102,82	103,990	1,1%
VILLE ST-DIE - GROUPE SCOLAIRE PAUL ELBEL	354,32	239,680	-32,4%
VILLE ST-DIE - MUSEE PIERRE NOEL	493,32	359,970	-27,0%
VILLE ST-DIE - MEDIATHEQUE	247,31	156,990	-36,5%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN	819,14	616,730	-24,7%
LYCEE JACQUES AUGUSTIN - GRETA	303,83	202,530	-33,3%
LYCEE JULES FERRY & INTERNAT FERRY	2409,8	1 832,500	-24,0%
COLLEGE SOUHAIT	991,28	767,020	-22,6%
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	259,30	1904,40	NA
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	13,382	84,730	533,2%
SOUS TOTAL R1 TERTIAIRE	**12 813,83**	**11 158,43**	**-12,91 %**
TOTAL LOGEMENTS + SANTE + TERTIAIRE	**32 607 ,93**	**27 126,256**	**-16,81 %**

3 - Sources d'énergie utilisées

Le contrat gaz est un contrat de type T4.

Suite à la mise en service de la chaufferie biomasse, le débit journalier souscrit a été ajusté à **150 MWh PCS / jour,**

- Energie Totale Entrante **34 826 MWh PCI**, répartis comme suit :
  - Gaz **4 648** ***MWh PCI***
  - Bois **30 178** ***MWh PCI***
  - Fioul domestique **0** ***MWh PCI***

4 - Rendement global de l'installation

Le rendement global de l'installation est de 78,6 %.

Répartition des énergies utilisées

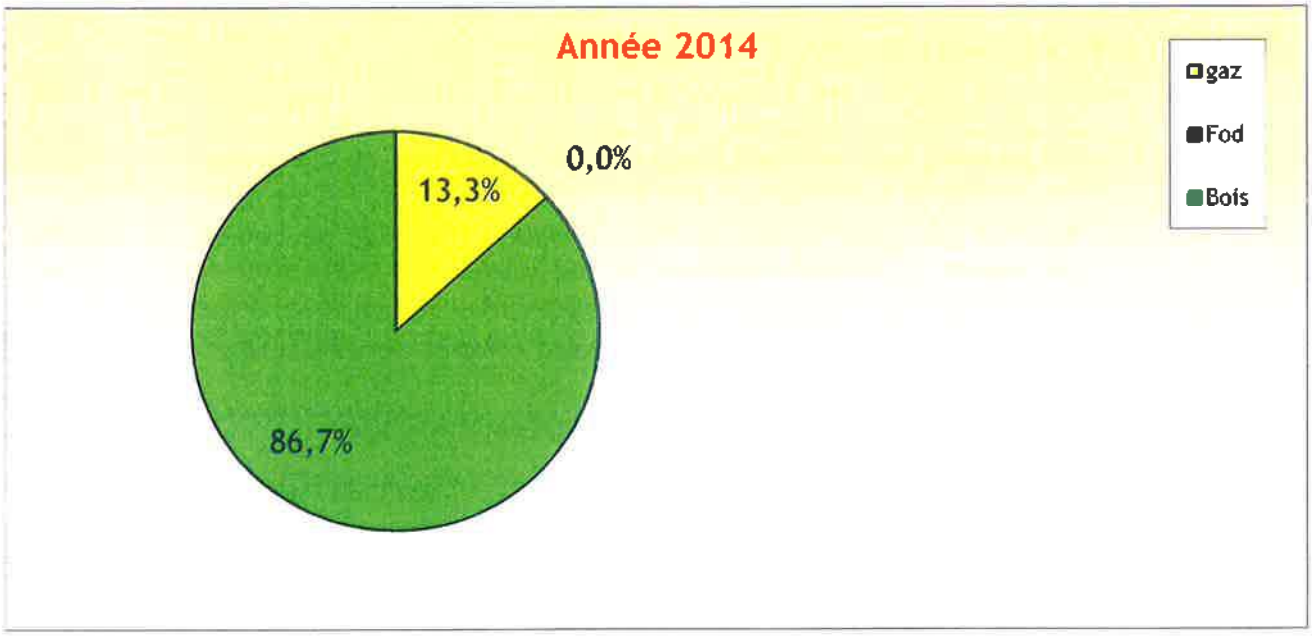

II - Aspects environnementaux

Certification ISO 14 001

La mise en place d'un système de management ISO 14001 sur la chaufferie Kellermann a entraîné la réalisation de plusieurs actions contribuant à diminuer l'empreinte environnementale liée à notre activité.

Les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place des fiches d'instructions d'urgence : ces fiches rassemblent les procédures à appliquer en cas d'urgence dans le but d'améliorer notre capacité à réagir lorsqu'une situation dangereuse se présente. Ces instructions sont testées une fois par an sur l'ensemble du personnel intervenant sur la chaufferie
- Mise en place des consignes environnementales : elles permettent de rappeler les principales règles environnementales que le personnel intervenant (interne ou externe) doit respecter (tri des déchets, nuisance sonore, maîtrise des rejets aqueux ...)
- Réalisation d'un diagnostic réglementaire complet de l'installation et mise en place d'une veille réglementaire adaptée
- Mise en place d'un suivi mensuel des rejets atmosphériques
- Mise en place d'un suivi mensuel de surveillance des consommations d'eau

L'ensemble de ces actions associées à l'implication du personnel DALKIA France a permis la Certification ISO 14001 de la chaufferie centrale de la ZUP Kellermann (certificat n°1998/14092.11 réalisé par l'AFNOR).

Écobilan - Historique et réalisation 2014

CO_2	2012	2013	2014
CO_2 en kg	1 819 000	1 907 000	1 013 000
Energie délivrée en sous-station (MWh)	30 339	32 349	27 126
Ratio kg CO_2/MWh	60	59	37

Depuis le fonctionnement de la chaufferie biomasse, l'utilisation d'une part importante d'énergie renouvelable a favorisé une baisse très significative des émissions de CO_2.

Evolution des émissions de CO2 par rapport à l'énergie délivrée

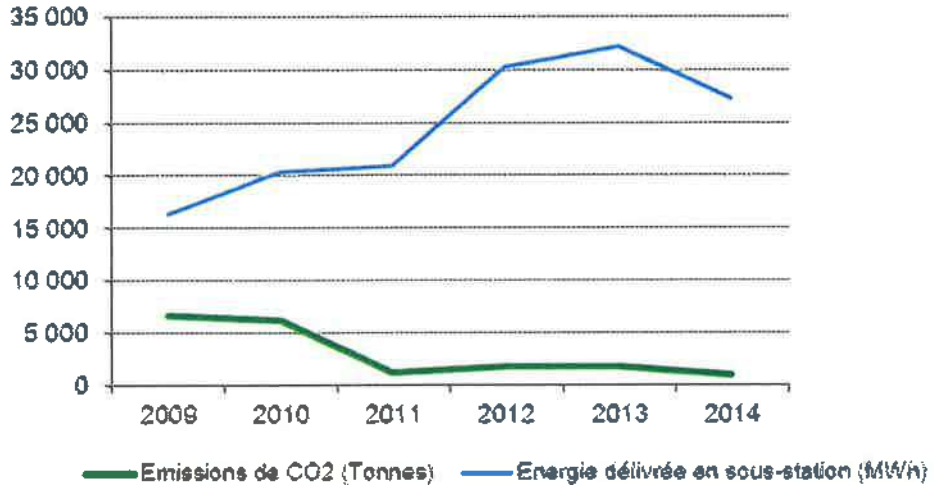

SO_2	2012	2013	2014*
SO_2 en kg	47	45	0
Energie délivrée en sous-station (MWh)	30 339	32 349	27 126
Ratio kg SO_2/MWh	0,0015	0,0014	0

** En 2014, le combustible fioul domestique n'a pas été sollicité.*

Cette installation biomasse, qui a produit plus de 86% de l'énergie totale distribuée en 2014 par le réseau de chaleur, permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % sur la partie combustible et de garantir une stabilité économique par rapport aux combustibles fossiles.

Elle a participé à la diminution des gaz à effet de serre et permet une économie annuelle de 5 884 tonnes de CO_2 (par rapport à une solution tout gaz) soit 2 452 véhicules retirés de la circulation chaque année.

III - Communication

Communications auprès des Services de l'Etat

Les informations relatives à la délégation de service public sont communiquées au fil de l'eau à l'autorité concédante. En 2013, seule une demande a été adressée à la Préfecture des Vosges. Elle concernait le déclassement du régime de l'autorisation à celui de la déclaration concernant la chaufferie historique située au 34 de l'avenue Ernest Colin. En avril 2014, l'arrêté n°546/2014 a acté le déclassement de nomenclature de l'installation classée.

Communications auprès du public

De nombreuses visites ont été organisées à la chaufferie bois, notamment pour les Journées Lorraine Portes Ouvertes (les 8 et 10 avril 2014).

Nous avons participé à la Semaine du Développement Durable organisée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie du 1er au 7 avril 2014.
L'IUT de Saint-Dié-des-Vosges a visité la chaufferie biomasse durant l'année 2014 ainsi que de nombreuses écoles.

Des visites de la chaufferie biomasse ainsi que des interventions en temps scolaire et périscolaire ont été organisées avec le Service Développement Durable de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

7. QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX ABONNÉS

QUALITE DU SERVICE RENDU AUX ABONNES

Le *concessionnaire* est certifié ISO 9001 version 2008 n° 2011/40196.1 depuis 1995.

I - Incidents d'exploitation

1 - Liste des incidents d'exploitation

Date de l'incident	Description	Action corrective
18/04/2014	*Défaut de priorisation chaudière n°1*	*Modification et amélioration de la cascade chaudières*
12/12/2014	*Dysfonctionnement électrique*	*Réarmement du disjoncteur concerné*

Le nombre d'incidents survenus durant l'année 2014 est le plus faible constaté depuis le démarrage du contrat de Délégation de Service Public. De plus, ces quelques incidents étant bénins, il n'y a eu aucun impact sur les abonnés.
Il est important de souligner que la chaudière biomasse n'a connu aucune défaillance durant toute l'année 2014, prouvant ainsi sa fiabilité ainsi que la technicité des équipes opérationnelles Dalkia dans sa conduite.

2 - Incidents ayant eu un impact pour les abonnés

Date de l'incident	Description	Durée de l'interruption	% d'abonnés concernés
Néant	*Néant*	*Néant*	*Néant*

La disponibilité du réseau s'élève à 100% durant l'année 2014.

3 - Incidents ayant eu un impact sur l'environnement

Date de l'incident	Description	Etendue de l'impact
Néant		

Aucun incident environnemental n'est survenu en 2014.

II - Contrôles réglementaires et vérifications périodiques

1 - Synthèse des contrôles réglementaires

Description	Périodicité	Contrôleur	Date du dernier contrôle
Mesure des rejets dans l'atmosphère des chaufferies	Annuel	Externe	03/02/2015
Vérification système de détection gaz	Annuel	Externe	17/03/2014
Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs	Annuel	Externe	22/01/2014
Mesure des niveaux sonores	3 ans	Externe	19/12/2012
Mesure des rejets aqueux	Annuel	Externe	29/08/2014
Vérification des extincteurs	Annuel	Externe	06/11/2014
Contrôle des compteurs de chaleur servant à la facturation	Annuel	Externe	09/07/2014
Vérification des installations de protection contre la foudre	5 ans	Externe	21/01/2014

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

8. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Le fonctionnement de l'ensemble des installations durant l'année 2014 a été très satisfaisant.

Aucun incident impactant les abonnés ou l'environnement n'est à signaler.

I - Prévisions de travaux de gros entretien et renouvellement

Au cours de l'année 2015, il est envisagé de procéder à des travaux :

- Sur la chaufferie biomasse :
  - Interventions sur le foyer : rénovation du réfractaire, remplacement des grilles, des sondes, ...
  - Entretien du groupe hydraulique ainsi que des grilles mobiles,
  - Entretien de l'électrofiltre : remplacement de ventilateurs de vibrateur de bloc, de motohélices, ...
  - Travaux d'entretien du grappin,
  - ...
- Sur des auxiliaires situés en chaufferie gaz fioul :
  - Chaudière n°3 : Remplacement de la pompe de charge et de la vanne trois voies,
  - ...
- Dans les sous-stations :
  - Réfection du calorifuge de tuyauteries « primaires » de certaines sous-stations,
  - ...

II - Actions prévues dans le domaine de la sécurité

Durant l'année 2015 :

- Contrôle des équipements de détection gaz et incendie
- Contrôle des extincteurs
- Vérification des installations électriques au titre de la protection des travailleurs

III - Actions prévues dans le domaine de la protection de l'environnement

Poursuivre les actions ayant permis la Certification ISO 14001 (mise à jour des fiches d'instructions d'urgence, respect des consignes environnementales, suivi des rejets atmosphériques, surveillance des consommations d'eau, ...).

IV - Perspectives de raccordement ou dé-raccordement

Le raccordement suivant sera réalisé sur 2015 :

- Bowling Nova,

Les raccordements suivants seront à étudier au cours de l'année 2015 :

- Cour de la poste à la place de l'ancien centre de tri : 55 logements,
- Complexe cinématographique (localisation probable : Quai de la Résistance).

Le bâtiment Vosgelis Bourgogne va été détruit courant de l'année 2015

V - Conclusion

Les installations de production et de distribution de chaleur de la ZUP Kellermann ont fonctionné correctement en 2014, sans aucun incident d'exploitation ayant eu un impact pour les abonnés ou pour l'environnement. La fiabilité des installations est la meilleure depuis le démarrage du contrat de Délégation de Service Public.

L'année 2014 a été marquée par une douceur climatique exceptionnelle qui a permis d'atteindre un taux d'énergie renouvelable de plus de **86%**.

Le déclassement du régime de l'autorisation à celui de la déclaration concernant la chaufferie gaz fioul située au 34 de la rue Ernest Colin a permis de retirer l'installation du système d'échange de quotas de gaz à effet de serre (Article R229-5 du code de l'environnement).

L'arrêté ministériel du 26 août 2013 fixe les prescriptions minimales applicables aux installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW, lesquelles sont soumises à déclaration préfectorale au titre de la rubrique 2910 des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'application de ce texte va nécessiter de futures mises en conformité à échéance du 31 décembre 2015, principalement concernant des valeurs limites d'émissions atmosphériques revues à la baisse.

Nous étudions actuellement les travaux à prévoir pour, notamment, évaluer l'impact sur la Délégation de Service Publique qui nous lie.

Par ailleurs, une étude de mise en place d'une nouvelle cogénération a été présentée à la Municipalité. Outre l'aspect environnemental, une telle opération pourrait permettre de réduire la facture des différents abonnés.

Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Réseau de chaleur
ZUP KELLERMANN

9. ANNEXES

ANNEXES

Détail de la révision de prix - Année 2014

KELLERMANN - EXERCICE 2014
EFFET 01/07/2008
REVISION DES TARIFS (formules de révision après la Mise en Service de la chaufferie biomasse)

R1														
INDICES	**VALEURS DE BASES**	**01/04/2009**	**janv-14**	**févr-14**	**mars-14**	**avr-14**	**mai-14**	**juin-14**	**juil-14**	**août-14**	**sept-14**	**oct-14**	**nov-14**	**déc-14**
FORMULE BOIS														
IS (TSHO) *	132,04		138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60	138,60
IS (SHO) *	appliqué à compter de 04/2009	99,7	110,00	110,00	110,20	110,20	110,20	111,00	111,00	111,00	111,40	111,40	111,40	111,60
IT (LV14)	190,97		224,60	223,79	223,79	223,79	223,95	223,95	224,93	224,93	224,93	224,93	224,39	224,39
IPC (IPCE)	115,87		127,61	126,88	127,60	128,18	128,13	128,16	128,11	127,69	128,25	127,77	127,82	127,59
FORMULE GAZ														
TH	2,840		4,4200	4,4200	4,4200	4,228	4,228	4,228	4,10413	4,1	4,1	4,44	4,44	4,44
TE	2,544		3,7930	3,7930	3,7930	3,601	3,601	3,601	3,47713	3,473	3,473	3,8130	3,8130	3,8130
AS2S	6907,08		9 041,050	9 041,050	9 041,050	9041,05	9041,05	9041,05	9125,66935	9128,49	9128,49	5595,48	9128,49	9128,49
RIT	0,595		0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595	0,595
PFH	39,552		42,763	42,763	42,763	42,763	42,763	42,763	42,87429	42,878	42,878	38,280	38,280	38,280
FORMULE FL														
I	299,74		514,670	539,150	533,320	531,6	535,44	548,7	525,3	511,12	520,340	482,390	430,690	365,520

* remplacement de l'indice TSHO par l'indice SHO : info INSEE 04/2009 ; méthode de double fraction appliquée, soit 0,20 x(138,6/132,04) x (IS/99,7)

FORMULES R1

BOIS

0,20 x IS / ISo + 0,40 x IT / ITo + 0,40 x IPC / IPCo

COEFFICIENT DE REVISION		1,1430	1,1384	1,1413	1,1433	1,1434	1,1452	1,1471	1,1457	1,1484	1,1468	1,1458	1,1455
PRIX R1 BOIS	**25,140**	**28,735**	**28,619**	**28,692**	**28,743**	**28,745**	**28,790**	**28,838**	**28,803**	**28,871**	**28,831**	**28,805**	**28,798**

GAZ

0,79 x TH/THo + 0,13 x TE/TEo + 0,03 x AS2S/AS2So - 0,11 x RIT/RITo + 0,16 x PFH/PFHo

COEFFICIENT DE REVISION		1,5256	1,5256	1,5256	1,4624	1,4624	1,4624	1,4224	1,4211	1,4211	1,4991	1,5144	1,5144
PRIX R1 GAZ	**58,560**	**89,370**	**89,370**	**89,370**	**85,667**	**85,667**	**85,667**	**83,324**	**83,248**	**83,248**	**87,817**	**88,714**	**88,714**

FIOUL LOURD

Vio

COEFFICIENT DE REVISION		1,7171	1,7987	1,7793	1,7735	1,7863	1,8306	1,7525	1,7052	1,7360	1,6094	1,4369	1,2195
PRIX R1 FIOUL LOURD	**42,920**	**73,698**	**77,200**	**76,368**	**76,119**	**76,668**	**78,569**	**75,217**	**73,187**	**74,509**	**69,075**	**61,672**	**52,341**

PRIX MIXTE R1

(PRIX R1 BOIS x 0,74) + (PRIX R1 GAZ x 0,20) + (PRIX R1 FIOUL LOURD x 0,06)

PRIX MIXTE R1		**43,560**	**43,684**	**43,688**	**42,970**	**43,004**	**43,153**	**42,518**	**42,355**	**42,486**	**43,043**	**42,759**	**42,194**

Kellermann
EFFET 01/07/2008
REVISION DES TARIFS (formules de révision après la Mise en Service de la chaufferie biomasse)

R2	VALEURS DE BASES												
INDICES		base 100 en 2010	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14
FORMULE R21	**(valeur MV /1,1935)**													
MV (*)	101,60	85,1	126,20	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	126,50	129,90
FORMULE R22														
ICHTTS1 (**)	135,70													
ICHTrev-TS	94,90		113,90	113,90	113,90	114,70	114,70	114,70	115,60	115,60	115,60	116,20	116,20	116,20
FD	105,07		112,20	112,30	111,80	112,30	112,30	112,50	112,70	112,30	112,30	112,30	114,20	113,10
FORMULE R23														
ICHTTS1 (**)	135,70													
ICHTrev-TS	94,90		113,90	113,90	113,90	114,70	114,70	114,70	115,60	115,60	115,60	116,20	116,20	116,20
BT40	841,10		1018,40	1018,40	1016,40	1022,30	1019,80	1021,40	1027,60	1023,00	1024,40	1026,80	1028,60	1027,90

(*) indice MV : rebasage 2005 : application coef diviseur sur valeur initiale : 105 / 1,033 = 101,6
(**) indice ICHTTS1 : remplacement par nouvel indice ICHT à/c de 07/2009 application coef raccordement 1,43

FORMULES R2

FORMULE R21

MV / MVo

COEFFICIENT DE REVISION		1,4830	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,4865	1,5264
PRIX R21	**4,590**	**6,807**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**6,823**	**7,006**

FORMULE R22

0,125 + 0,40 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,475 x FD/FDo

COEFFICIENT DE REVISION		1,1123	1,1128	1,1105	1,1161	1,1161	1,1170	1,1217	1,1199	1,1199	1,1225	1,1311	1,1261
PRIX R22	**31,450**	**34,982**	**34,998**	**34,925**	**35,101**	**35,101**	**35,130**	**35,277**	**35,221**	**35,221**	**35,303**	**35,573**	**35,416**

FORMULE R23

0,125 + 0,175 x ICHTTS1/ICHTTS1o + 0,70 x BT40/BT40o

COEFFICIENT DE REVISION		1,1826	1,1826	1,1809	1,1873	1,1852	1,1866	1,1934	1,1896	1,1907	1,1938	1,1953	1,1947
PRIX R23	**7,230**	**8,550**	**8,550**	**8,538**	**8,584**	**8,569**	**8,579**	**8,628**	**8,601**	**8,609**	**8,631**	**8,642**	**8,638**
PRIX R23 (non révisé)	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**	**12,74**

Synthèse des ventes HT - Année 2014

PERIODE	CHAUFFAGE MWH	R1 CHAUFFAGE	TOTAL R2	TOTAL R1 + R2
janv-14	4 482,150	195 241,47	91 201,94	286 443,41
févr-14	4 373,091	191 034,35	94 268,01	285 302,36
mars-14	3 698,568	161 583,61	94 141,38	255 724,99
avr-14	2 651,762	113 947,15	94 473,10	208 420,25
mai-14	1 812,172	77 930,25	94 450,66	172 380,91
juin-14	750,094	32 368,88	94 508,83	126 877,71
TOTAL S1	**17 767,837**	**772 105,71**	**563 043,92**	**1 335 149,63**
juil-14	447,442	19 024,31	94 802,01	113 826,32
août-14	330,910	14 015,71	94 678,19	108 693,90
sept-14	458,240	19 752,57	94 689,51	114 442,08
oct-14	1 382,232	59 495,18	94 845,81	154 340,99
nov-14	2 634,914	112 666,27	95 264,52	207 930,79
déc-14	4 035,742	170 284,10	95 297,49	265 581,59
fact.individuelle	68,939	2 938,15	3 109,38	6 047,53
TOTAL S2	**9 358,419**	**398 176,29**	**572 686,91**	**970 863,20**
TOTAL EXERCICE	**27 126,256**	**1 170 282,000**	**1 135 730,83**	**2 306 012,83**

Synthèse des ventes HT - Année 2014

CHAUFFAGE								
SOUS - STATION	N° CONT.	CONSO CHAUFFAGE MWH	R1 CHAUFFAGE	PRIX UNITAIRE R1	URF SOUSCRIT	R2	PRIX UNITAIRE R2	TOTAL R1 +R2
ST DIE DES VOSGES - ORLEANAIS	3008792L	189,590	8 182,65	43,160	104,000	6 589,18	63,358	14 771,83
ST DIE DES VOSGES - FLANDRES	3008794P	148,541	6 414,62	43,184	88,000	5 575,46	63,358	11 990,08
ST DIE DES VOSGES - ROUSSILLON	3009142Y	183,653	7 926,52	43,160	96,000	6 082,32	63,358	14 008,84
ST DIE DES VOSGES - FRANCHE COMTE	3009143Z	165,907	7 160,37	43,159	96,000	6 082,32	63,358	13 242,69
ST DIE DES VOSGES - ARVIN MERITOR	3009144A	2 744,400	118 566,18	43,203	2488,000	157 633,56	63,358	276 199,74
ST DIE DES VOSGES - BIBLIOTHEQUE - LA POSTE - CENTRE S	3009146C	146,705	6 336,21	43,190	120,000	7 602,90	63,358	13 939,11
ST DIE DES VOSGES - TOURAINE	3009147D	136,312	5 884,37	43,168	128,000	8 109,77	63,358	13 994,14
ST DIE DES VOSGES - GUYENNE ET SAVOIE	3009148E	328,890	14 193,47	43,156	224,000	14 192,09	63,358	28 385,56
ST DIE DES VOSGES - ILE DE FRANCE	3009149F	229,690	9 912,27	43,155	224,000	14 192,09	63,358	24 104,36
ST DIE DES VOSGES - PICARDIE	9009150H	405,530	17 508,30	43,174	320,000	20 274,41	63,358	37 782,71
ST DIE DES VOSGES - POITOU	3009151J	515,300	22 266,22	43,210	320,000	20 274,41	63,358	42 540,63
ST DIE DES VOSGES - QUERCY	3009341J	501,870	21 673,58	43,186	261,000	16 536,32	63,358	38 209,90
ST DIE DES VOSGES - BOURGOGNE	3009342K	463,720	20 020,04	43,173	185,000	11 721,15	63,358	31 741,19
ST DIE DES VOSGES - FPA LA CHAUMIERE	3009343L	321,770	13 891,20	43,171	192,000	12 164,65	63,358	26 055,85
ST DIE DES VOSGES - ARTOIS	3009346R	321,320	13 870,61	43,168	123,000	7 792,98	63,358	21 663,59
ST DIE DES VOSGES - BRETAGNE	3009348T	346,880	14 967,54	43,149	115,000	7 286,12	63,358	22 253,66
ST DIE DES VOSGES - AUVERGNE	3009349W	615,280	26 564,75	43,175	185,000	11 721,15	63,358	38 285,90
ST DIE DES VOSGES - DAUPHINE	3009350X	220,674	9 531,06	43,191	77,000	4 878,53	63,358	14 409,59
ST DIE DES VOSGES - AUNIS ET AQUITAINE	3009351Y	675,210	29 150,60	43,173	314,000	19 894,27	63,358	49 044,87
ST DIE DES VOSGES - PERIGORD	3009353A	234,503	10 124,26	43,173	77,000	4 878,53	63,358	15 002,79
ST DIE DES VOSGES - BERRY ET BEARN	3009355C	645,560	27 870,35	43,172	303,000	19 197,34	63,358	47 067,69
ST DIE DES VOSGES - PROVENCE	3009359H	340,600	14 703,17	43,168	123,000	7 792,98	63,358	22 496,15
ST DIE DES VOSGES - LANGUEDOC ET GASCOGNE	3009361K	531,950	22 958,92	43,160	379,000	24 012,51	63,358	46 971,43
ST DIE DES VOSGES - NORMANDIE	3009362L	441,300	19 039,42	43,144	123,000	7 792,98	63,358	26 832,40
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE	3009363N	601,410	25 958,86	43,163	229,000	14 508,88	63,358	40 467,74
ST DIE DES VOSGES - CHAMPAGNE - BUREAU DE POLICE	3009363N				11,000	696,93	63,358	696,93
ST DIE DES VOSGES - JEAN JAURES	3009366S	158,646	6 845,78	43,151	64,000	4 054,88	63,358	10 900,66
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 51	3009369X	94,996	4 103,98	43,202	64,000	4 054,88	63,358	8 158,86
ST DIE DES VOSGES - ALSACE	3009374C	280,340	12 104,62	43,178	224,000	14 192,09	63,358	26 296,71
ST DIE DES VOSGES - F J T	3009483X	296,570	12 811,54	43,199	216,000	13 685,23	63,358	26 496,77
ST DIE DES VOSGES - KAFE	3009486A	72,047	3 114,49	43,229	80,000	5 068,60	63,358	8 183,09
ST DIE DES VOSGES - CENTRE ROBERT MARCHAL	3009490E	58,070	2 508,00	43,189	48,000	3 041,16	63,358	5 549,16
ST DIE DES VOSGES - G.S. V. AURIOL	3009492H	404,990	17 488,46	43,182	304,000	19 260,69	63,358	36 749,15
ST DIE DES VOSGES - ECOLE MATERNELLE C. GOLL	3009493J	118,004	5 096,82	43,192	88,000	5 575,46	63,358	10 672,28
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 52	3010027L	85,543	3 691,77	43,157	50,000	3 167,88	63,358	6 859,65
ST DIE DES VOSGES - BATIMENT 53	3010029P	56,490	2 438,58	43,168	40,000	2 534,30	63,358	4 972,88
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE HOSPITALIER	3011082A	6 553,700	282 407,34	43,091	3200,000	202 744,13	63,358	485 151,47
ST DIE DES VOSGES - LYCEE J. AUGUSTIN	3012433C	616,730	26 618,58	43,161	980,000	62 090,39	63,358	88 708,97
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE JULES FERRY INTERNAT	3013718T	1 832,500	79 160,58	43,198	2130,000	134 951,56	63,358	214 112,14
ST DIE DES VOSGES - ZUP - PALAIS OMNISPORT	3014337H	1 049,106	45 224,02	43,107	480,000	30 410,98	63,356	75 635,00
ST DIE DES VOSGES - ZUP - GYMNASE LEO LAGRANGE	3014340L	103,990	4 487,04	43,149	150,000	9 503,63	63,358	13 990,67
ST DIE DES VOSGES - ZUP - G.S. PAUL ELBEL	3014342P	239,680	10 345,31	43,163	160,000	10 137,21	63,358	20 482,52
ST DIE DES VOSGES - ZUP - LYCEE J.AUGUSTIN GRETA	3014387Z	202,530	8 741,09	43,159	80,000	5 068,60	63,358	13 809,69
ST DIE DES VOSGES - ZUP - TOIT VOSGIEN - FACT. INDIV.	3015223Z				75,000	2 934,26	39,123	2 934,26
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MUSEE	3015736Z	359,970	15 550,98	43,201	225,000	14 255,45	63,358	29 806,43
ST DIE DES VOSGES - ZUP - MEDIATHEQUE	3015747N	156,990	6 786,19	43,227	225,000	14 255,45	63,358	21 041,64
ST DIE - COLLEGE SOUHAIT	3019076T	767,020	33 119,21	43,179	500,000	31 678,77	63,358	64 797,98
ST DIE DES VOSGES - ZUP - CENTRE AQUALUDIQUE	3022907J	1 904,400	81 890,23	43,001	1400,000	85 682,26	61,202	167 572,49
ST DIE DES VOSGES - ZUP - NEF	3026519L	84,730	3 659,49	43,190	145,000	9 186,84	63,358	12 846,33
ST DIE DES VOSGES - ZUP - BAT 54 55 et 56	3026529A	103,710	4 474,21	43,142	120,000	7 602,90	63,358	12 077,11
TOTAL		**27 087,317**	**1 167 343,85**	**43,143**	**16 288,000**	**1 132 621,45**	**69,537**	**2 299 965,30**
ST DIE DES VOSGES - TOIT VOSGIEN FACT. INDIVIDUELLE	(GERICCO)	68,939	2938,15	42,620		3 109,38		6 047,53
TOTAL		**27 126,256**	**1 170 282,00**	**43,142**	**16 288,000**	**1 135 730,83**	**69,726**	**2 306 012,83**

Plan prévisionnel de renouvellement

(Montants exprimés en k€)
Prix unitaire YC MO actualisé avec indice et FS

Localisation / regroupement	Libellé matériel standard	Libellé complémentaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	MRE GLOBALE INSTALLATION	66	74	71	58	51	68	65	81	82	65	80	78	80	80	80	80	80	80	80
Total MRE GLOBALE INSTALLATION			66	74	71	58	51	68	65	81	82	65	80	78	80	80	80	80	80	80	80
+++CHAUFFERIE+++	CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECIP	CHAUDIERE N°1 DANSTOCKER TYPE TVB 13 GAZ						77													
	CHAUD BIOMASSE 6MW	AUXILIAIRES CHAUDIERE BIOMASSE	18	35	36	25	23	42	15	25	35	20	40	16	17	17	19	54	16	16	16
	PPE S/SOCLE AVEC ACCOUPLEMENT	POMPE DE CHARGE CHAUDIERE N°3	3																		
	AUXILIAIRES EN CHAUFFERIE	CHAUFFERIE HISTORIQUE				10		12		18		15		13			15		18		15
	CALORIFUGE	CANALISATIONS	1	15		15		15		15											
	VANNE TROIS VOIES	SERVOMOTEUR CHAUDIERE N°3	4																		
Total +++CHAUFFERIE+++			26	50	36	50	23	146	15	58	35	35	40	29	17	17	34	54	34	16	31
+++SST NOVA AMERICA+++	ALIMENTATION ELECTRIQUE	63A AVEC PROTECTION POUR CHAUFFERIE MOBILE	1																		
Total +++SST NOVA AMERICA+++			1																		
+++SST CH ST CHARLES+++	COMPTEUR ENERGIE THERMIQUE	MODULE COMMUNICATION CET	1																		
Total +++SST CH ST CHARLES+++			1																		
+++RESEAU+++	RENOVATION CANALISATIONS	RESEAU HISTORIQUE	60		84		84		84												
Total +++RESEAU+++			60	0	84	0	84	0	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total			154	124	193	108	158	214	164	139	117	120	120	107	97	97	114	134	114	96	111

Etat du compte gros entretien et renouvellement 2014

Période	SOLDE P3 REEL				PROVISION GER			
	C.A (1)	Travaux Réalisés (yc 20% Frais Gestion) (2)	Solde C.A - Travaux (3) = (1) -	Solde cumulé (4) = Cumul	Dotations (1)	Reprises (2)	Provision Nette (3) = (1) - (2)	Solde Provision (4) = Cumul (3)
2008	65 567	112 852	-47 285	-47 285	112 852	112 852	0	0
2009	137 335	63 025	74 310	27 026	63 025	63 025	0	0
2010	170 026	306 616	-136 590	-109 564	306 616	306 616	0	0
2011	117 465	44 734	72 731	-36 833	44 734	44 734	0	0
2012	136 735	65 378	71 356	34 523	168 269	65 378	102 890	102 890
2013	140 747	164 579	-23 832	10 691	100 000	164 579	-64 579	38 311
2014	153 866	74 235	79 631	90 322	130 000	74 235	55 765	94 076

Suivi des investissements et des financements 2014

FOURNISSEUR	MONTANT
Investissement de premier établissement	
Travaux bâtiments	1 661 440,00
Travaux chaufferie	1 870 497,00
Travaux réseaux	1 959 188,00
Travaux sous-stations	336 093,00
Travaux médiathèque	246 980,00
Construction chaufferie mobile	70 000,00
Raccordement collége Souhait	110 000,00
Plus value sur cession moteur cogénération	-35 000,00
Subventions ADEME	-2 637 762,00
Subvention ADEME raccordt Médiathèque Musée	-148 188,00
INVESTISSEMENTS	**3 433 248,00**

CREDIT BAIL ANTERIEUR *concernant travaux sur réseau de 1994*	**98 406,53**
LOYERS DE CREDIT BAIL	**98 406,53**

ARTICLE 56

Redevance pour occupation du domaine public

* Pour le réseau de chaleur :

Redevance annuelle fixée à 2 €/mètre linéaire de canalisation au 1er juillet 2007, soit 7 700 mètres linéaires, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jour de l'exercice

Mètre linéaire : 7700 mètre

soit 7 700 x 2 € HT x 1,126=	17 340,40	€

* Pour la chaufferie :

Redevance annuelle fixée à 1 €/mètre carré d'emprise du site de production et de ses accès, indexée selon les dispositions du terme R22 au dernier jours de l'exercice

Mètre carré : 700 m2

soit 700 x 1 € HT x 1,126 =	788,20	€

Redevance pour frais de gestion et de contrôle

Le délégataire est tenu de percevoir gratuitement pour le compte de la Collectivité une redevance destinée à couvrir ses dépenses relatives au Service, notamment les frais de contrôle de la bonne exécution du Contrat. En contrepartie de ces frais, le Délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle dont le montant de base est fixée à 30 000 € au 30 juin 2007, indexée dans les mêmes conditions que la redevance pour l'occupation du domaine public.

30 000,00 x 1,126	33 780,00	€

CHAUFFERIE BIOMASSE KELLERMANN

Informations générales

Nom : Chaufferie Biomasse Kellermann
Adresse : Rue Sébastien Lehr
88 Saint-Dié-des-Vosges

Puissance installée : 6 000 kW

Énergie : Bois

Relevé de l'installation (1/3)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	CHAUDIERE BOIS AGRO FORST	AVR-S6000 PUISSANCE 6000KW (BOIS ECORCES PLAQUETTES)	2010
		FOYER GRILLE MOBILE A DECENDRAGE AUTOMATIQUE	2010
		AGRANDISSEMENT PASSERELLE	2014
	dépoussierage par		
	MULTI CYCLONE	AGRO MZ 600	2010
	composé de		
	enceinte avec cyclones integres		2010
	cône d'evacuation des cendres		2010
	écluse à roue cellulaire	RÉDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063,moteur WAM type MV	2010
	vis sans fin poussiere	FELCO type TS 190°2756°320/LW 2566° 220mm	2010
	ELECTROFILTRE	IONITEC TYPE TPE 14-2.0.30.10-4	2010
		SERIE 1002 PUISSANCE 20KW	
	Comprenant :		
	armoire de commande local TGBT	automate de commande, système exploitation BECKHOFF , ecran	2010
	convertisseur de tension, appareil	HSG- 300-LW	2010
	electrode emettrice		2010
	electrode receptrice		2010
	dispositif de frappage electrodes		
	par motoreducteur et marteau	Watt Drive H31/H41 0,75KW	2010
	secoueur de tremie	Netter vibrationstechnik NEG 50300	2010
	ecluse a roue cellulaire	REDUCTEUR CERNET TOREX RV5 type 063,moteur WAM type MV	2010
	vis de repartition poussieres		2010
	helice transporteuse vers conteneur	FELCO type 190°2756°320/ tw 2566° 220mm	2010
	VENTILATEUR CENTRIFUGE DE TIRAGE	**SCHEUCH** serie VKD 71 0560-HB29 2950t/mn 35000m3/h	2010
	entrainement direct et variation de vitesse	**MOTEUR** electrique WEG 250 S/M-02	2010
	VENTILATEUR radial AIR PRIMAIRE	SCHEUCH serie VMK 80 0400 -HB29 2950t/mn 13000m3/h	2010
	entrainement direct et variation de vitesse	**MOTEUR** electrique WEG	2010
	Vanne de regulation debit air neuf	Joventa DMS 1-1, 24 volts	2010
	VENTILATEUR Centrifuge AIR SECONDAIRE	SCHEUCH serie VRE 80 0450 HB29 2950t/mn 16300m3/h	2010
	entrainement par courroies et variation de vitesse		2010
	2 vannes regulation debit d'air	Joventa DMS 1-1, 24volts	2010
	Stockage BOIS		
	SILO de dechargement	Volume 240 m3	2010
	STOCKAGE passif	Volume 1650 m3	2010
	STOCKAGE echelles	Volume 216m3	2010
	Repartition et chargement bois		
	Pont roulant auto porté	KONECRANES N° 10JB 1843 ref JB 0000001843	2010
		N°KNH 780790	2010
	Charge	6300 DaN	2010
	chargement automatique	programmation des zones et fréquence par automate à écran tactile pupitre local bureau	2010
	chargement manuel	télécommande radio RENOX 725 PROFIBUS	2010
	Desilage par echelles		
	1 ensemble groupe hydraulique	ref Agg Silo 1V.1EDS 7.5 KW Reservoir 75 l 230 bars	2010
	4 verins hydrauliques double effet	course 500mm	2010
	Chargement chaudiere par stocker		
	1 ensemble hydraulique	ref Agg Stocker 1V.1EDS 37KW Reservoir 400 l 230 bars	2010
	1 verin hydraulique	poussé 60 tonnes	2010
	1 pompe de relevage stocker	Unilift KP 150 AV1	2012
	Dispositif de securite coupe feu		
	2 vannes alimentation eau foide	Vanne thermostatique Danfoss AVTA à capilaire	2010
	1 electrovanne alimentation eau froide		2010

Relevé de l'installation
(2/3)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	Circuit refroidissement entrée combustible		
	pompe n°1	KSB ETARLOC GN 040	2010
	pompe n°2	KSB ETARLOC GN 040	2010
	1 Soupape	ARI DN 25/40 5 BARS	2010
	1 vase d'expansion	Zilmet 4 bars 30 l	2010
	Avancement et recul grille		
	1 ensemble hydraulique	ref Agg Rost -Doppipumpe 1+1V,1+1EDS 0,75 KW Reservoir 40 l	2010
	2 Verins hydrauliques		2010
	Decendrage		
	1 Ensemble hydraulique	ref Agg Ascheschieber Rost 1V,1EDS 1,1 Kw reservoir 15l	2010
	1 Venn hydraulique		2010
	Evacuation des cendres		
	Double Sas		2010
	1 ensemble hydraulique	ref Agg Aschenschleuse 2V,1EDS 1,5 Kw reservoir 15 l	2010
	2 Verins		2010
	Poussoir cendres		2010
	1 ensemble hydraulique	ref Agg Scheforderer 1V,1EDS 1,5Kw reservoir 15l	2010
	1 verin		2010
	acheminement cendres vers conteneur exterieur		2010
	1 convoyeur a chaine	KF 650/2/450*11200	2010
	Cheminée autoportante	REFUT DE10234 D= 795mm, H=23m	2010
			2012
	Conteneurs exterieur x3	10m3	2010
	Evacuation des suies		
	2 réducteurs	Type SK2282AFB-90L/4	2010
	1 vis sans fin fixe	Fourreau, palier L=6m D=160	2010
	1 vis sans fin orientable	Fourreau en 2 parties, palier D=160	2012
	2 Manchettes souples de liaison avec les	D= 700mm, H = 1000mm	2011
	circuit chauffage		
	reseau pre isole vers chauffene Kellermann		2010
	Pompe reseau N° 1	KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h	2010
	Pompe reseau N° 2	KSB Etabloc GN 125-250/1854 265m3/h	2010
	1 vannes de regulation 3 voies	SKS DN 200	2010
	servo moteur	ARI Armaturen 12,0 KN	2010
	2 soupapes securites	ARI DN 80/125	2010
	1 Actionneur régulant la Température sortie chaudière	BERNARD Type OA15	2010
	1 compteur energie	Kamstrup	2010
	1 integrateur + 2 sondes	Kamstrup 67 B 00070120	2010
	Controleur de debit circuit principal	KAL-KH	2010
	Controleur de debit circuit refroidissement	KAL-KH	2010
	Ensemble vannes isolements		2010
	1 circuit Aerothermes chauffene		2010
	2 aerothermes	SEET	2010
	1 pompe	grunfos UPS 35-55 180	2010
	1 vanne equilibrage	Oventrop dn 50	2010
	thermostat regulation		2010
	1 circuit radiateur		2010
	1 pompe	grunfos UPS 25-60 180	2010
	1 vanne 3 voies regulation	Thermador	2010
	1 bouteille de melange	Thermador	2010
	1 vase d'expansion à membrane sous pression		2013
	1 circulateur	Grundfos Alpha 2 25-60	2013
	1 échangeur de chaleur (en lieu et place		2013
	1 ensemble de vannes d'isolement		2010
	1 ensemble de thermometres ,purgeurs ,		2010
	7 radiateurs locaux		2010
	Air comprimé		
	1 compresseur d'air	LUCHARD 6000E TYPE 6025.X	1987
	1 Cuve	ROSSIGNOL 1000 L	1966
	Ensemble de tuyauteries air comprimé - raccords rapides - vannes		2012
	Alimentation Eau Froide		2010
	1 disconnecteur	Socla DN 50 H27 519	2010

Relevé de l'installation
(3/3)

Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
Electricite		2010
local TGBT		2010
1 armoire commande et regulation	automate Siemens	2010
1 armoire API	automate Wago	2010
1 armoire puissance		2010
1 armoire Variateur ventilateur		2010
comprenant		2010
variateur ventilateur tirage	Danfoss VTL aquadrive FC 202 P55K	2010
ventilateur air primaire	Danfoss VTL 2880 PT	2010
ventilateur air secondaire	Danfoss VTL 2881 PT	2010
1 Baie de brassage (liaison fibre optique.		2010
1 Onduleur	S2S Syrus	2010
1 Master guard	A1500T	2010
2 tansformateurs		2010
1 Armoire TGBT avec Comptage		2010
1 Armoire protection eclairage et commande		2010
1 armoire protection Climatisation		2010
4 unités intérieures (dans locaux 1er et 2ème étage)	Mitsubishi inverter SRK 25ZJ-S	2010
1 groupe extérieur	Mitsubishi	2010
1 centrale detection incendie 8 zones	TYCO zettler basic ref ZB/UGA+2F	2010
10 detecteurs		2010
7 declencheurs manuels		2010
5 voyants		2010
4 sirenes		2010
2 répartiteurs capteur optique sur battenes		2010
5 capteurs optique zone stockage bois		2010
2 ensembles de prises de courant en chaufferie	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble de prises de courant sur evacuation sues	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble de prises de courant en zone de stockage	24V, 230V, 400V	2010
1 ensemble eclairage securité		2010
		2010
locaux 1er etage (vestiaire, toilette, douche, coin repas, ...)		2010
locaux 2em etage (bureau, supervision pont roulant, pc, salle reunion		2010
desenfumage des locaux par ouverture des skydomes		2010
desenfumage chaufferie par ouverture des skydomes		2010
declencheurs a cartouches		2010

CHAUFFERIE CENTRALE KELLERMANN

Informations générales

Données

Nom : Chauffene Kellermann
Adresse : 34, rue Ernest Colin
88 100 Saint-Dié-des-Vosges

Energie : Gaz / FOD

Puissance installée : 20 480 kW

Relevé de l'installation (1/2)

	Libellé du matériel	Référence et type matériel	Année
	CHAUDIERE N°1	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240KW	1994
	BRULEUR N°1 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ NAT AWG30	1994
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE (ISOLATION CONDENSEUR)	DAMFOS DN200 VS 150 90A G00	2010
	CONDENSEUR		2011
	POMPE DE CHARGE	SALMSON NOS 125/200-15-4-12	2013
	ARMOIRE ELECTRIQUE DE COMMANDE		
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES		2010
	VANNE 3 VOIES CHAUDIERE		2010
	CHAUDIERE N°2	COMETH DANSTOKER TVB N°13 / 8240 KW	1994
	BRULEUR N°2 GAZ NAT	HAMWORTHY GAZ AWD MK2 (ARRET FOL 2010)	1994
	ARMOIRE DE COMMANDE (BOITIER DE CONTRÔLE, CONTACTEUR ...)		2010
	CHAUDIERE N°3	ATLANTIC GUILLOT LRR54 / 4500KW	2010
	BRULEUR N°3 MIXTE FOD/GAZ	CUENOD C750 BD 917	2010
	VARIATEUR DE VITESSE BRULEUR	ABB 15KW ACH 550-01	2010
	POMPE DE CHARGE CHAUDIERE	SALMSON SIL 410-16/2.2	2015
	VANNE 3 VOIES REGULATION CHAUDIERE	KFM DN 150 VG31415	2010
	SERVO MOTEUR VANNE 3 VOIES	KFM 431415 HE	2010
	ENSEMBLE ALIMENTATION ET COMPTAGE FOD	CUENOD C750 BD 917	2010
	SOUPAPE SECURITE CHAUDIERE		2010
	COMPTEUR GAZ +FILTRE	ITRON	2010
	CHEMINEE	3 CONDUITS HAUTEUR 35M	2010
	Desemfumage chaufferie	3 skydomes	2013
	BACHE ALIMENTAIRE		
		PRESSOSTAT MINI SUR EXPANSION	2012
		VARIATEUR DE VITESSE SUR POMPE ALIMENTAIRE SALMSON	2011
	CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU MERITOR		
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE RETOUR	SECTORIEL UVC-15 DN 150	2010
	VANNE 2 VOIES ELECTRIQUE DEPART	SAUTER DN 150	2010
	VANNE 2 VOIES RETOUR BOUTEILLE	DANFOSS SOCLA DN 200 VALPES VS 150	2010
	CIRCUIT CHAUFFAGE RESEAU RADIATEURS		
	POMPE RESEAU N°1		2010
	POMPE RESEAU N°1	VARIATEUR DE VITESSE KSB	2013
	POMPE RESEAU N°2		2010
	POMPE RESEAU N°3		2010

Relevé de l'installation
(2/2)

Libelle du matériel	Référence et type matériel	Année
ENSEMBLE DE MAINTIEN DE PRESSION		
UNE ARMOIRE ELECTRIQUE REGULATION PRESSION RESEAU	AUTOMATE WAGO AVEC ECRAN TACTILE	2010
VANNE DE DECHARGE MECANIQUE	SART DN 32	2010
VANNE DE DECHARGE ELECTRIQUE	VALPES DN 50	2010
COMPTEUR	ZENNER DN 50	2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU HOPITAL		
POMPE N°1 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V817 FSE T4/2	2010
POMPE N°2 RESEAU HOPITAL	SALMSON MULTI V814 FSE T4/2	2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU RADIATEURS		
POMPE N°1 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°2 RESEAU RADIATEURS		2010
POMPE N°3 RESEAU RADIATEURS		2010
GROUPE DE MAINTIEN DE PRESSION RESEAU MERITOR		
POMPE N°1 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°2 RESEAU MERITOR		2010
POMPE N°3 RESEAU MERITOR		2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU	DANFOSS SOCLA SVLAX MOTEUR BELLIMO SYD 230 3T	2010
VANNE 2 VOIES ISOLEMENT RESEAU	DANFOSS SOCLA SVLAX MOTEUR BELLIMO SYD 230 3T	2010
COMPTAGE		
COMPTEUR SAPPEL RESEAU RADIATEUR	DN 200	2010
INTEGRATEUR SAPPEL RESEAU RADIATEUR	PALLAS	2010
TRAITEMENT D'EAU		
ADOUCISSEUR N°1 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
ADOUCISSEUR N°2 1665	WAVE CYBER J1025 NS D064	2010
2 BACS A SAUMUR		2010
POMPE DOSEUSE	230V, 10B, 4,4 L/H	2011
CUVE DE DOSAGE	60 LT AVEC BAC DE RETENTION	2011
1 COMPTEUR		2010
FILTRE	CINTROPUR	2010
2 KITS INJECTION		2010
CIRCUIT RESEAU HOPITAL		2010
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	BOUTEILLE COMESSE 5400LITRES N° 6146	2010
BOUTEILLE DE MELANGE RESEAU 4 BARS	VANNE 3 VOIES DN200 REGULEE	2012
ECHANGEURS SOUDE N°1	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°2	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
ECHANGEURS SOUDE N°3	ALPHA LAVAL CB400 270H Puissance = 3500 KW	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°1	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°2	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
POMPE DE CHARGE ECHANGEUR N°3	KSB ETABLOC GN 080/160	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC30A P3 K0T	2010
RESEAU 8 BARS SORTIE ECHANGEUR RESEAU HOPITAL		
POMPE RESEAU N°1	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
POMPE RESEAU N°2	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
POMPE RESEAU N°3	KSB ETANORM G080 250 G11	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°1	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°2	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
VARIATEUR DE VITESSE POMPE N°3	DANFOSS VLT FC 301 P55 KT	2010
DESEMBOUAGE RESEAU HOPITAL		
DESEMBOUEUR MAGNETIQUE	TIGR T3	2010
POMPE CIRCULATION DESEMBOUEUR	KSB GN 065-160/024 G11	2013
VANNE DE REGLAGE DEBIT	TA DN 65	
		2010
MATERIEL PERIPHERIQUE		
3 FILTRES AVANT ECHANGEUR	CGR DN 100	2010
3 SOUPAPES SECURITE ECHANGEUR		2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT ECHANGEUR	FLEXVENT DN 15	2010
3 MANOMETRES ECHANGEUR	CGR	2010
3 PURGEUR GRAND DEBIT	FLEXVENT DN 20	2010
3 MANOMETRE GLYCERINE	CGR 15 BARS	2010
FILTRE RESEAU	CGR DN 250	2010
ARMOIRE DE COMMANDE INTEGRANT LES VARIATEURS - RESEAU HOPITAL		
AVEC PROTECTIONS DES POMPES, VOYANTS, COM		2010
RESEAU PRE ISOLE VERS BIOMASSE		2010
RESEAU PRE ISOLE HOPITAL		2010
BAIE DE BRASSAGE BUREAU CHAUFFERIE		2010
COMPRENANT AUTOMATE , ONDULEUR, PC	DELL	2010
TRANSMETTEUR	SOFREL	2010

Délégation de service public du réseau de chaleur 2014

Rapport annuel du Maire

Délégataire : Dalkia France

I. Données générales

Données contractuelles

Le 1er juillet 2008, la société Dalkia, groupe EDF, a été retenue dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la construction, le financement, la conduite et l'exploitation des installations pour une période de 25 ans.

Données techniques

Créé en 1969, le réseau de chauffage urbain de la ville de Saint-Dié-des-Vosges a vu sa longueur doubler en 2010 avec la création d'une nouvelle branche en direction du centre hospitalier Saint-Charles.

La production de chaleur s'effectue à partir d'une chaufferie biomasse d'une puissance de 6 MW ainsi que de la chaufferie « historique » composée de 2 chaudières gaz de 7,5 MW unitaire et d'une chaudière mixte gaz/fioul domestique de 4 MW.

Aujourd'hui, ce sont **7,7 kilomètres de canalisations** qui fournissent la chaleur à plus de 3 500 équivalents-logements à travers 49 sous-stations et 51 abonnés pour une puissance annuelle de 17953 KW. Cela représente une énergie de 34826 MW délivrés aux différents abonnés en 2014.

La biomasse : une filière valorisée pour un coût maîtrisé

Le choix de miser sur la biomasse (ou bois-énergie) correspond à une politique de développement durable et à une volonté d'agir pour maîtriser les coûts de la prestation chauffage. Cette installation biomasse, qui a produit 86 % de l'énergie totale distribuée en 2014 par le réseau, permet aux abonnés de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % sur la partie combustible et de garantir une stabilité économique par rapport aux combustibles fossiles.

Ce choix participe activement à la diminution des gaz à effet de serre avec plus 6 000 tonnes de CO_2 évitées par an (par rapport à une solution tout gaz) soit l'équivalent de 2 500 véhicules retirés de la circulation chaque année.

Le décret 2013-814 du 11 septembre 2013 modifie la nomenclature des installations classées et donne une nouvelle définition à la biomasse. Ainsi, à compter du 1er janvier 2014, date d'entrée en vigueur des textes réglementaires, la chaufferie biomasse de Saint-Dié n'utilise plus de biomasse contenant des déchets de l'industrie du bois.

2. Données financières

Le résultat de l’année 2014 s’établit à +47 K€.

Les principaux faits marquants sont :

- la fin du crédit-bail sur les réseaux

- la forte évolution de la provision Gros Entretien et Réparation

Le résultat cumulé est de - 1 357 K€.

3. Qualité de service rendu aux abonnés

La concession Dalkia, groupe EDF, est certifiée ISO 9001 version 2008 n°2011/40196.1 depuis1995. Le certificat a été reno uvelé le 14 juin 2013.

Aucun incident n’est intervenu en 2014, la disponibilité du réseau s’est élevée à 100 % durant cet exercice.

4. Investissements d’amélioration des installations

Une remise en état du pied de la cheminée a été effectuée sur la chaufferie gaz/fioul, ainsi que la modification de la programmation de la cascade des chaudières.

Sur la chaufferie biomasse, différentes interventions ont été réalisées, il s’agit de remplacement de matériel et de remise en état de groupes hydrauliques.

5. Perspectives de raccordements ou dé-raccordements

- Cour de la poste à la place de l’ancien centre de tri : 55 logements

- Complexe cinématographique

- Nova Bowling a été raccordé en fin d’année 2014

Le bâtiment Vosgelis Bourgogne va être détruit et sera dé-raccordé

6. Actions environnementales

L'année 2014 a été marquée par un audit sur site du conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (dépotage fioul domestique, notamment).

Un système de gestion des déchets banals a été mis en place, caisse spécifique pour les tubes fluorescents, containers à piles, containers à aérosols, …

Un registre des déchets et un archivage des bordereaux de suivi ont été mis en place afin d'avoir une plus grande traçabilité.

7. Actions sur l'emploi local

L'année 2014 a été marquée par différentes actions sur l'emploi local, dont :

- Travaux de gros entretien et renouvellement : participation des entreprises locales aux différents chantiers (réfection du pied de la cheminée de la chaufferie gaz/fioul, remplacement des tuyauteries alimentant Vincent Auriol par un tronçon plus performant, …)

- Renforcement de la filière bois locale : pérennisation de l'exploitation forestière, de la logistique, de la plate-forme de préparation… L'ADEME estime que1 000 tonnes de bois consommées génèrent 1 ETP (x4 par rapport aux énergies fossiles), soit 12 emplois directs ou indirects pour la filière bois énergie locale.

Contrat de Partenariat portant sur la réalisation et le fonctionnement d'un centre aqualudique pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges

Rapport du Maire

Cocontractant : Aquadié

1. TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE

Aquadié est titulaire d'un contrat de partenariat conclu avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La date effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014. L'ouverture des portes au public a eu lieu le 22 janvier 2014.

2. OUVERTURE ET FREQUENTATION

Les missions de service public d'AquaNova America

AquaNova América accueille les élèves des écoles privées et publiques de la ville de Saint-Dié-des-Vosges ainsi que les élèves des écoles publiques de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges qui en font la demande.
Les collégiens et lycéens sont également accueillis à la demande.

Les clubs de la ville disposent également de créneaux d'entraînement (SNR, CN compétition, Triathlon Club Déodatien, Saint-Dié Plongée et club de Sports Adaptés)

En 2014 :
432 heures d'ouvertures dédiées à l'accueil des scolaires primaires
15 899 entrées scolaires se répartissant en 10 806 entrées primaires et 5 093 entrées collégiens et lycéens.
4 132 heures dédiées au club

Les entrées classiques

Quelques chiffres sur la fréquentation de l'année 2014 :
- 1 136 abonnements annuels vendus
- 772 abonnements trimestriels vendus
- 2 961 pass activités
- 92 385 entrées unitaires

AquaNova America propose 28 cours d'aqua-fitness, 24 cours de fitness et 7 cours de natation enfants par semaine

12 % des entrées unitaires sont des entrées de Déodatiens,

28 % des entrées unitaires sont des entrées d'habitants de la communauté de communes

40 % des abonnés sont Déodatiens

57 % des abonnés sont issus de la communauté de communes

Le chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en 2014 s'élève à 1 289 886,18 €.

Le montant des reversements à la Ville s'élève à 1 109 154,63 €, soit 86 004,63 € (8,4%) de plus que le chiffre d'affaires de référence contractuel fixé, après avenant, à 1 023 150 €.

L'intéressement reversé par la Ville, d'un montant de 51 603 € (60% de l'excédent), est réparti comme suit :
- intéressement de l'exploitant (50/60ème) : 43 002 €
- intéressement du partenaire privé (10/60ème) : 8 601 €

L'intéressement de la Ville sur la marge des recettes annexes s'élève à 2 623 €, correspondant à 20 % de la marge brute sur les recettes annexes (boutique, distributeur).

Evolutions

Les échanges avec Aquadié ont permis d'introduire les évolutions suivantes :
- une nocturne supplémentaire,
- des tarifs communautaires sur les entrées individuelles.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DEOBUS 2014

DSP DU RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINT-DIE DES VOSGES

01/09/2007 – 31/08/2015

Sommaire

1. Préambule 3
2. Présentation du réseau 5
2.1. Lignes urbaines régulières et lignes urbaines virtuelles fonctionnant en TAD 6
2.2. Dénomination des zones desservies par le service Taddéo 7
2.3. Les lignes scolaires 8
2.4. La gamme tarifaire 9
3. L'utilisation du réseau 10
3.1. La fréquentation 11
3.2. Les recettes commerciales (hors TAD) 17
4. Les moyens mis en œuvre 18
4.1. Les données sociales 19
4.2. Le parc de véhicules 20
4.3. La structure commerciale 21
5. Qualité Sécurité Environnement (QSE) 22
5.1. La mesure de la qualité 23
5.2. La labellisation QSE 23
6. Les actions de commercialisation 24
7. L'utilisation du site internet 30
7.1. La fréquentation du site internet 31
7.2. Les pages les plus visitées 32
8. Le compte d'exploitation 33
9. Conclusion 35
10. Annexes 37

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

1 Préambule

L'année 2014 constitue la septième année d'exploitation du réseau de bus de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par la société Bus Est, filiale de Transdev.

Le but de ce rapport est de mesurer les performances du réseau urbain Déobus afin de dégager les leviers d'actions dont la finalité est l'amélioration continue de l'efficacité du service. L'objectif demeurant de répondre au mieux aux exigences de qualité de service rendu aux clients.

déobus
...vos transports urbains déodatiens

taddéo
...transport à la demande déodatien

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

2 Présentation du réseau

2.1. LIGNES URBAINES REGULIERES ET LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD

LES LIGNES URBAINES REGULIERES

L1	Alsace <> Hellieule Mauss
L2	Gare SNCF <> Paradis
L3	Gare SNCF <> Dijon

LES LIGNES URBAINES VIRTUELLES FONCTIONNANT EN TAD

L4	Gare SNCF <> Hellieule Mauss
L7	Gare SNCF <> Souhait

2.2. LE SERVICE TADDEO

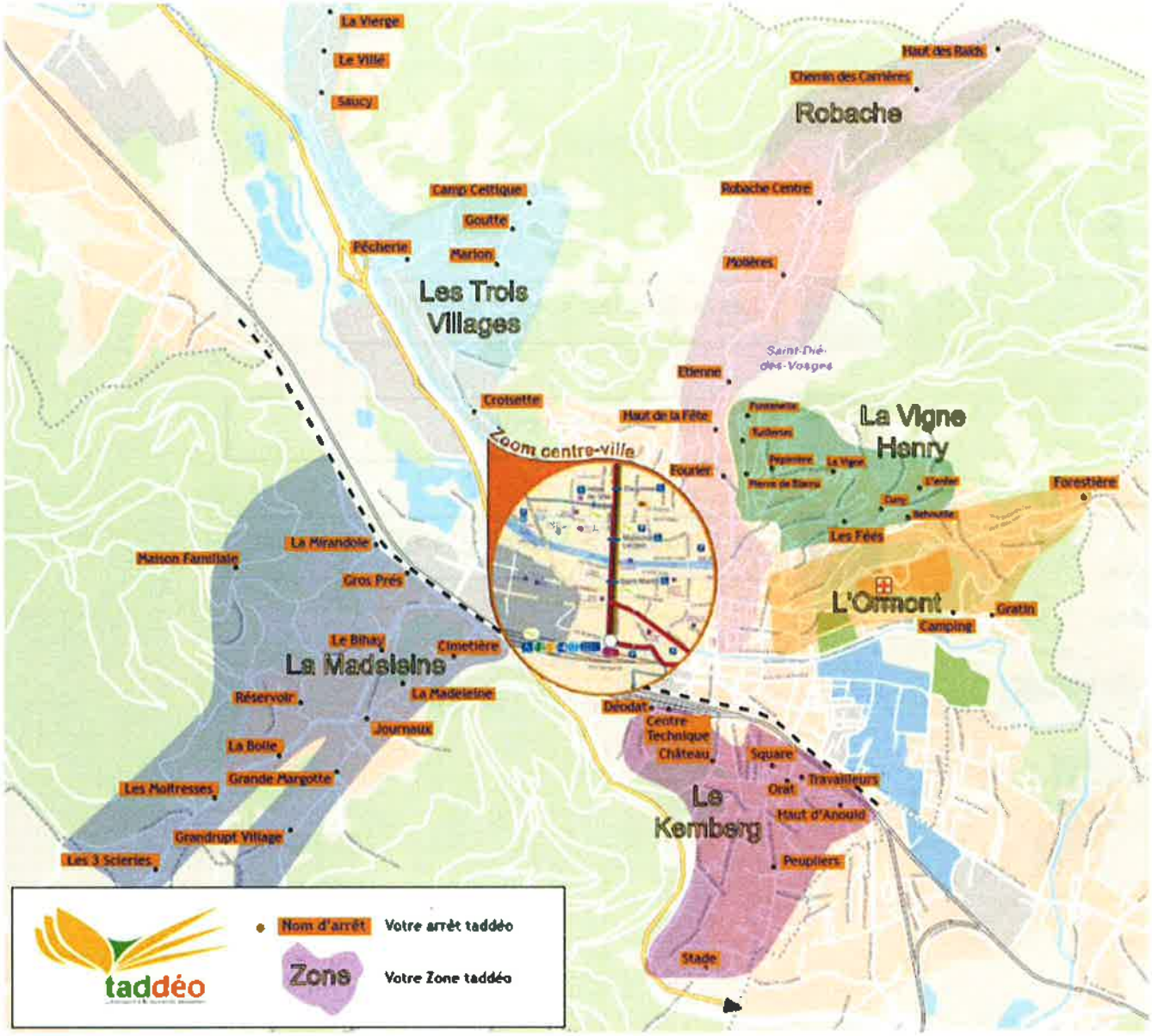

- Les Trois Villages
- La Madeleine
- Le Kemberg
- L'Ormont
- La Vigne Henry
- Robache

2.3. LES LIGNES SCOLAIRES

A	Les 3 Scieries <> Centre-Ville
B	Le Villé <> Centre-Ville
C	La Culotte <> Robache <> Centre-Ville

2.4. LA GAMME TARIFAIRE

(€TTC)	TARIFS A COMPTER DU 02/09/2013
TICKET UNITÉ	1,00
CARTE 10 VOYAGES	6,00
PASS JEUNE MENSUEL	16,00
PASS JEUNE MENSUEL INTERMODAL	14,40
PASS ADULTE MENSUEL	18,00
PASS ADULTE MENSUEL INTERMODAL	16,20
PASS JEUNE ANNUEL	144,00
PASS JEUNE ANNUEL INTERMODAL	129,60
PASS ADULTE ANNUEL	192,00
PASS ADULTE ANNUEL INTERMODAL	172,80

Pas de variation de tarifs depuis le 2 septembre **2013**

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

3 L'utilisation du réseau

3.1. LA FREQUENTATION

3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

Validations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Ecart valeur 2014/2013	Ecart % 2014/2013	Ecart % 2014/2007
réseau Déobus (urbain + scolaire, hors TAD)	434 823	434 677	496 993	445 938	464 916	473 038	449 785	441 593	**-8 192**	**-1,82%**	**1,56%**
voyages TAD			914	1 369	1 743	2 295	2 637	2 089	**-548**	**-20,78%**	
réseau Déobus (y compris TAD)	434 823	434 677	497 907	447 307	466 659	475 333	452 422	443 682	**-8 740**	**-1,93%**	**2,04%**

-1,93% de fréquentation entre 2013 et 2014
+2,04% de fréquentation depuis 2007

De manière générale, on constate sur les réseaux urbains de villes de taille moyenne, une tendance à la baisse de la fréquentation en 2014, par rapport à 2013.

C'est par exemple le cas sur :
- Le réseau urbain de **Verdun**, qui enregistre **une baisse de 0,45%** des validations en 2014 par rapport à 2013,
- Le réseau urbain de **Saint-Avold**, qui enregistre **une baisse de 0,74%** des validations en 2014 par rapport à 2013.

Le réseau de **Lunéville** enregistre, quant à lui, certes une augmentation de sa fréquentation, mais très minime : **+0,15%**.

Les causes majeures identifiées pour expliquer ce constat global, sont :
- La baisse du coût du carburant depuis le 2ème semestre 2013 favorisant l'usage de la voiture individuelle : l'indice gazole diminue de 11.4% entre juillet 2013 et décembre 2014 (-10.1% pour l'indice sans plomb).
- l'effet crise avec un chômage qui augmente (+0.3 point en 2014) et une évolution de la consommation des ménages qui reste terne (+0.3%).

Par ailleurs, s'ajoute à ces facteurs pour le réseau Déobus, le fait de la réduction de l'offre mise en place au printemps 2013.

3.1.1. LES GRANDES TENDANCES

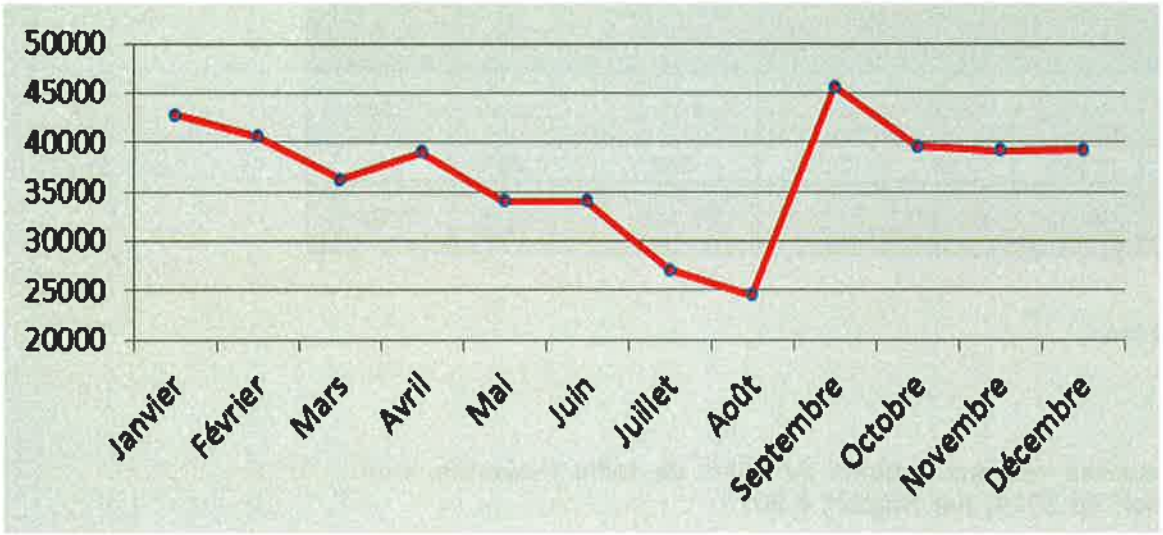

Une saisonnalité qui montre des pics de fréquentation au moment de la rentrée des classes, et **une fréquentation plus soutenue en période scolaire**

3.1.2. LA FREQUENTATION PAR LIGNE

Fréquentation mensuelle par ligne en 2014	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2014 janv. à déc.	Cumul 2013 janv. à déc.	Ecart en valeur 2014/2013	Ecart en % 2014/2013
Ligne 1	36945	35091	32720	34163	30339	30093	25727	23368	38955	35039	34176	34724	391 340	400 164	-8 824	-2%
Ligne 2	521	500	568	563	453	548	526	529	577	496	449	470	6 200	6 359	-159	-3%
Ligne 3	1146	981	1002	997	870	666	705	579	1441	1124	907	939	11 557	12 066	-509	-4%
Ligne 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Ligne 7	805	799	391	591	370	534	40	0	931	536	764	614	6 375	6 149	226	4%
Total urbain	**39 417**	**37 371**	**34 681**	**36 314**	**32 032**	**32 041**	**26 998**	**24 476**	**41 904**	**37 195**	**36 296**	**36 747**	415 472	424 738	-9 266	-2,18%
Ligne A	1711	1474	664	1201	799	1006	4	0	1946	1180	1259	1235	12 479	12 195	284	2%
Ligne B	1121	1120	599	934	844	609	30	0	1147	798	980	724	8 906	8 887	19	0%
Ligne C	535	552	295	520	299	396	34	0	586	395	630	494	4 736	3 965	771	19%
Total Scolaire	**3 367**	**3 146**	**1 558**	**2 655**	**1 942**	**2 011**	**68**	**0**	**3 679**	**2 373**	**2 869**	**2 453**	26 121	25 047	1 074	4,29%
Total Déobus (hors TAD)	**42 784**	**40 517**	**36 239**	**38 969**	**33 974**	**34 052**	**27 066**	**24 476**	**45 583**	**39 568**	**39 165**	**39 200**	441 593	449 785	-8 192	-1,82%

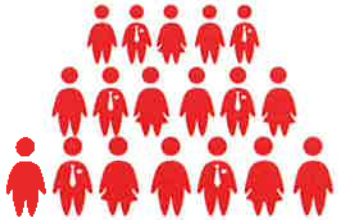

Les lignes les plus fréquentées du réseau sont :

- La **ligne 1** du réseau urbain, représentant à elle seule **94% des validations**.
- La **ligne Scolaire A**, représentant **48% des validations**.

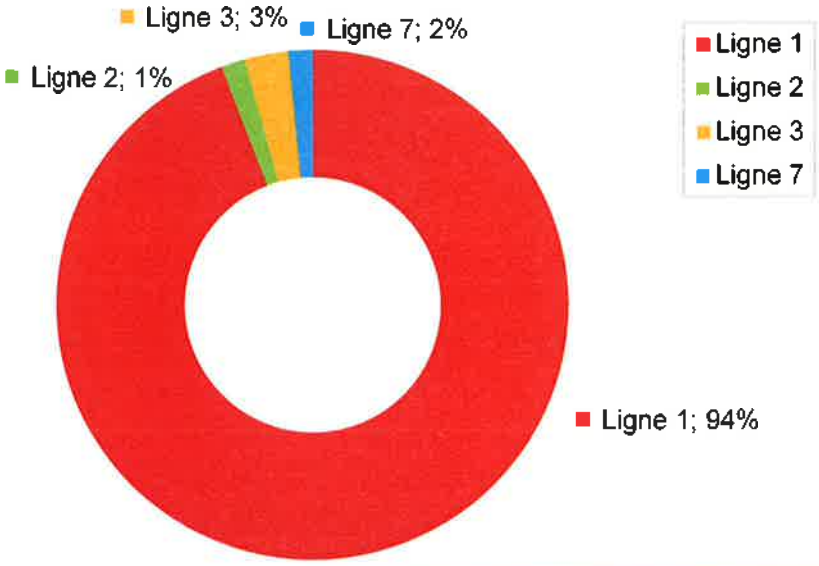

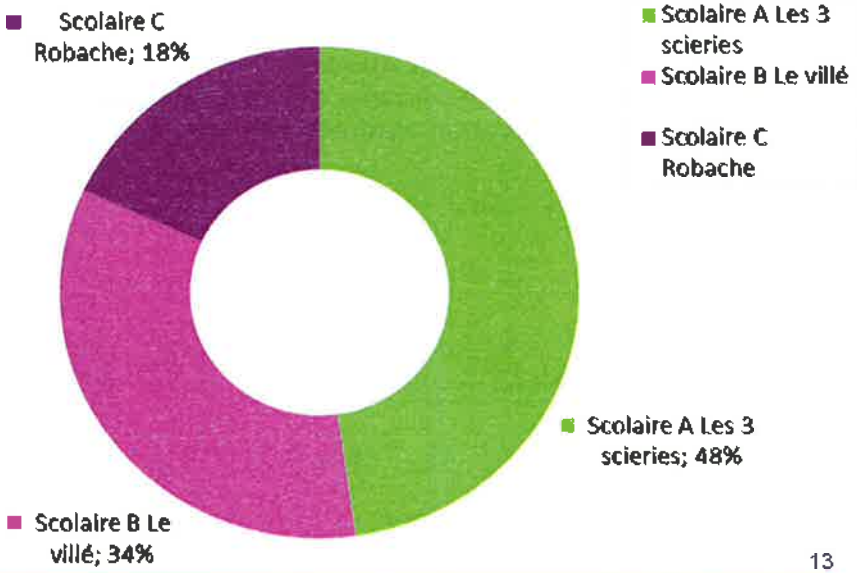

3.1.3. LE TRANSPORT A LA DEMANDE

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Cumul 2014 janv à déc	Cumul 2013 janv à déc	Ecart en valeur 2014/2013	Ecart en % 2014/2013
Fréquentation mensuelle Taddéo en 2014	156	166	172	178	140	143	152	211	190	195	166	220	2089	2637	-548	-21%
Nombre de courses mensuelles Taddéo en 2014	114	130	135	134	107	110	114	132	140	149	128	142	1535	1768	-233	-13%
Taux de regroupement	1,37	1,28	1,27	1,33	1,31	1,30	1,33	1,60	1,36	1,31	1,30	1,55	1,36	1,49	-0,13	-9%

- **2089 personnes transportées**, soit **une baisse de 21%** par rapport à 2013
- **1535 courses réalisées**, soit **une baisse de 13%** par rapport à 2013
- 100% des demandes de réservation assurées (0% de refus)

3.1.4. ZOOM SUR LES VALIDATIONS AUX NOUVEAUX ARRETS

NOUVEAU

⇒ **2 nouveaux arrêts** ont été mis en place **depuis le 02 septembre 2013** « AquaNova America » et « 4 Frères Mougeotte »

La période de septembre à décembre 2013 étant trop courte pour avoir permis dans le précédent rapport une analyse représentative de leur utilisation, l'analyse détaillée a été réalisée sur l'année complète d'exploitation, que constitue 2014.

Validations à l'arrêt « AquaNova America »

	Nombre de montées totales annuelles 2014	Poids de l'arrêt	Nombre de montées en moy/jour* 2014
Alsace vers Hellieule	2667	1,40%	8,83
Hellieule vers Alsace	213	0,11%	0,71

* calcul effectué sur la base de 302 jours de fonctionnement

Validations à l'arrêt « 4 Frères Mougeotte » (Résidence Alsace)

	Heure de passage à "4 Frères Mougeotte"	Nombre de montées totales annuelles 2014	Nombre de montées en moy/jour* 2014
Arrêt de montée (destination "Hellieule Mauss" donc vers le Centre-Ville)	9h15	502	1,66
	10h15	279	0,92
	14h35	286	0,95
	15h35	294	0,97
Arrêt de descente(expliquant la faible fréquentation : destination "Alsace")	11h05	35	0,12
	16h05	13	0,04
	17h05	14	0,05

* calcul effectué sur la base de 302 jours de fonctionnement

3.1.4. ZOOM SUR LES VALIDATIONS AUX NOUVEAUX ARRETS

NOUVEAU

Depuis le 1er septembre 2014, un nouvel arrêt **« Charles Trimbach »** a été mis en place Rue Charles Trimbach.
Il permet ainsi une desserte plus proche des zones d'habitation de ce secteur, mais aussi du pôle générateur de déplacements que constitue Pôle Emploi.

Ce nouvel arrêt n'ayant été mis en place que quatre mois avant la fin de l'année, l'analyse de sa fréquentation sera d'autant plus pertinente sur une année entière, en 2015.

Validations à l'arrêt « Charles Trimbach »

	Nombre de montées du 01/09/2014 au 31/12/2014	Poids de l'arrêt	Nombre de montées en moy/jour* du 01/09/2014 au 31/12/2014
Alsace vers Hellieule	1121	0,59%	11,68
Hellieule vers Alsace	278	0,14%	2,90

* calcul effectué sur la base de 96 jours de fonctionnement

Intégration de la desserte de l'Ecole G. Colnat les mercredis – Ligne C

Par ailleurs, compte-tenu de la modification du rythme scolaire, la **desserte de l'Ecole Colnat** a été intégrée à la Ligne C les mercredis matins et midis.

3.2. LES RECETTES COMMERCIALES (hors TAD)

RECETTES (€TTC)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Poids 2014	Ecart valeur 2014/2013	Ecart % 2014/2013	Ecart % 2014/2007
Ticket unité	114 047	140 583	149 147	146 891	151 388	151 748	144 415	141 088	**52,67%**	**-3 327**	**-2,30%**	**23,71%**
Carte 10 voyages	110 784	63 482	48 741	39 222	33 612	32 364	30 864	30 516	**11,39%**	**-348**	**-1,13%**	**-72,45%**
Pass Mensuel Adulte	17 984	30 320	43 160	49 400	55 480	59 300	55 316	55 764	**20,82%**	**448**	**0,81%**	**210,08%**
Pass Mensuel Jeune	16 480	25 808	28 496	24 480	24 512	30 016	32 560	33 408	**12,47%**	**848**	**2,60%**	**102,72%**
Pass Annuel Adulte	252	1 072	1 008	1 184	1 392	1 376	1 392	1 040	**0,39%**	**-352**	**-25,29%**	**312,70%**
Pass Annuel Jeune	816	864	720	744	720	936	2 544	2 952	**1,10%**	**408**	**16,04%**	**261,76%**
Pass scolaire	0	0	1 800	2 400	2 220	2 040	2 000	2 240	**0,84%**	**240**	**12,00%**	**/**
Pass Mensuel Adulte Multimodal							16		**0,00%**	**-16**	**-100,00%**	**/**
Pass Mensuel Jeune Multimodal							29	850	**0,32%**	**821**	**2850,00%**	**/**
TOTAL	**260 363**	**262 129**	**273 072**	**264 321**	**269 324**	**277 780**	**269 136**	**267 858**	**100,00%**	**-1 278**	**-0,48%**	**2,88%**

267 855 €TTC
- 0,48 % de recettes entre 2013 et 2014

TRANSFERT DE LA VENTE DE LA GAMME SOCIALE EN MAIRIE

A compter de septembre 2014, la **vente de la gamme sociale**, initialement réalisée au CCAS, a été **transférée en Mairie**, permettant ainsi un point d'entrée unique aux déodatiens pour réaliser l'ensemble de leurs démarches administratives.
Les services informatiques de Bus Est ont accompagné les services de la Ville dans cette opération.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

4 Les moyens mis en oeuvre

4.1. LES DONNÉES SOCIALES

LES EFFECTIFS

Le personnel affecté au réseau urbain se compose ainsi :

- Un responsable de réseau : Delphine DORION
- Un agent d'accueil : Nadyne MARTIN
- Un agent d'exploitation : Jean-François NICOLE
- Un chef d'atelier : Fabien SCHOCH
- Une équipe de 14 conducteurs dont 13 à temps complet, d'une ancienneté moyenne de 13,74 ans, et répartis comme suit :

23% de femmes **77% d'hommes**

LA FORMATION

100% du personnel formé

1,7% de la masse salariale dédiés à la formation (soit au-delà des 0,9% versés au titre du plan de formation)

Les modules de formation dispensés :
→ Sauveteur Secouriste du Travail
→ Gestes et postures
→ Conduite responsable
→ Formation à l'accessibilité des PMR
→ FCO (**F**ormation **C**ontinue **O**bligatoire)
(perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité; actualisation des connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique).

173 Heures de formation en 2014

4.2. LE PARC DE VEHICULES

N° parc	N° immat	Affectation principale	Marque bus	Type gamme	Première mise en circulation	Age au 31/12/14 (en années)
940	3940VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	7,2
941	3941VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	7,2
942	3942VM88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	19/10/2007	7,2
943	8943VQ88	ligne 1	MERCEDES	CITARO K BHNS	12/08/2008	6,4
944	AH-238-VW	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	13/04/2007	7,7
945	AH-518-VZ	lignes 2-3-scol C	VEHIXEL	CYTIOS 4/33	24/12/2009	5,0
357	1337 ND 70	lignes 2-3-7	VEHIXEL	CYTIOS 20	01/10/2007	7,3
18704	AN-759-MJ	ligne A	SETRA	S 315 UL	14/01/2003	12,0
611	570AXR67	Scolaire B	SETRA	S 416 NF	27/04/2007	7,7
98746	2108RJ55	RESERVE	MERCEDES	CITARO	15/10/2001	13,2

6,9 ans d'âge moyen du parc urbain (hors réserve) au 31 décembre 2014

Remplacement à titre gracieux, de deux véhicules du parc par **deux autres de 5 ans et 7 ans de moins**.

297 361 km parcourus en 2014

4.3. LA STRUCTURE COMMERCIALE

LES CONDUCTEURS DU RESEAU

Personnel au contact des clients, ils les renseignent et les orientent afin de leur faciliter l'accès au réseau et aux ressources de la Ville.
Ils assurent la vente de titre unitaire et le rechargement des Pass 10 voyages.

L'AGENCE COMMERCIALE

Située Rue Sébastien LEHR, elle permet de renseigner la clientèle et d'assurer une vente de titres complémentaire à celle effectuée à bord des véhicules : Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à plein tarif.

LA MAIRIE

Elle assure la délivrance et le rechargement des Pass 10 voyages et abonnements mensuels/annuels à tarif réduit.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

5 Qualité Sécurité Environnement (QSE)

5.1. LA MESURE DE LA QUALITE

→ **7 806** voyageurs contrôlés
→ **12** contrôles contradictoires menés avec la Ville
→ **1** enquête de satisfaction réalisée avec un panel de **345** clients interrogés
→ Indicateur Qualité : **95,1%**

5.2. LA LABELLISATION QSE

QSE ENGAGEMENTS

Obtention par Bus Est de la **Labellisation Niveau 1** (« Fondamentaux ») en **Qualité, Sécurité, Environnement** de la démarche FACE

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

6 Les actions de commercialisation

LES VOEUX

Pour bien commencer l'année, Déobus a souhaité ses **vœux** à ses clients voyageurs, via une campagne d'affichage papier d'un mois, complétée par une information numérique sur le site internet Déobus.

LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de la **Semaine du Développement Durable**, Déobus a diffusé une campagne de communication visant à l'incitation de l'utilisation des transports en commun.

LA FETE DES MERES

LA FETE DES PERES

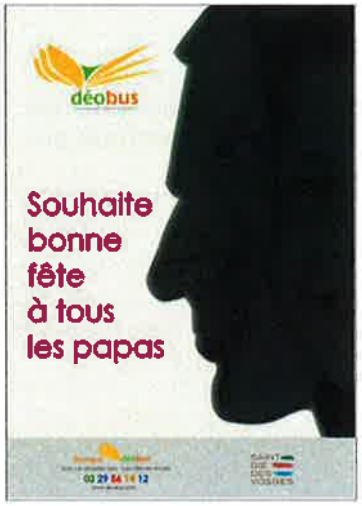

Deux campagnes d'affichage successives ont mis les mamans et papas à l'honneur à l'occasion de la **fête des mères** puis de la **fête des pères**.

LA RENTREE DES CLASSES

En vue de **fluidifier les files d'attente dues à la rentrée scolaire**, et afin de **promouvoir l'utilisation des transports en commun pour se rendre à l'établissement scolaire**, une campagne d'affichage a été menée dès fin août, avec à la clé un petit lot remis à chaque jeune qui se prêtait au jeu.

LA BRADERIE

A l'occasion de la **Braderie**, Déobus a mis en place des services de transports accessibles gratuitement à la clientèle entre les arrêts « Hellieule Mauss » et « Alsace », et le Centre-Ville.

Le bilan affiche une fréquentation de 2089 voyageurs, qui ont emprunté ce service, soit une baisse de 14,70% par rapport à l'an dernier (-16,09% sur la navette d'Hellieule et -11,37% sur celle d'Alsace).

Les conditions météorologiques pluvieuses de l'après-midi du dimanche 21 septembre peuvent expliquer cette baisse de fréquentation (mais le dimanche 15 septembre dernier, jour de la braderie 2013, avait été pluvieux également).

Pour comprendre cette baisse de la fréquentation, alors que le service est gratuit, que la communication était au RDV (affichages dans les bus, mairie, CCAS, office de tourisme, Résidence Alsace, agence Déobus, site @ Déobus, sur les flyers réalisés par la ville, et gros panneaux d'indications sur les parkings relais), nous avions suggéré à la Ville de la rapprocher de l'évolution de la fréquentation de la Braderie, si ces données sont connues.

LA SEMAINE DU TRANSPORT PUBLIC

Comme tous les ans depuis bon nombre d'années, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et le réseau Déobus ont relayé le grand événement qu'est la Semaine Européenne de la Mobilité, avec la mise en place de deux actions :

- La journée à 1€ le 20 septembre 2014,
- Un jeu de tickets à gratter, avec à la clé : un abonnement annuel, deux abonnements mensuels Déobus, et des lots de consolation à gagner.

LE MARCHÉ DES BONNES IDÉES

Le mercredi 17 septembre, **Déobus a participé à la 4ème édition du Marché des Bonnes Idées**, qui s'est tenu à la Maison Mosaïque, et dont la thématique était « la mobilité ».

Cette présence, via la tenue d'un stand, fut l'occasion de répondre aux interrogations des visiteurs, de leur expliquer le fonctionnement du réseau, et de distribuer de nombreux goodies.

PARTENARIAT AVEC « L'ENGRENAGE »

Durant la semaine européenne de la mobilité, divers temps forts ont mis en place par le GIE Objectif transport public, qui a souhaité notamment que la Journée du Transport Public valorise les déplacements loisirs.

A cette occasion, **Déobus s'est rapproché de l'association l'Engrenage en lui offrant des couvres-selles aux couleurs du réseau**, qui ont été remis aux adhérents de l'association, ainsi qu'aux visiteurs du stand de ce partenaire également présent au Marché des Bonnes Idées.

MECENAT POUR LE FIG

Déobus a renouvelé son **soutien au FIG** via la création d'un titre de transport à l'attention des invités, leur permettant de voyageur gratuitement sur le réseau durant la manifestation.

RENCONTRE AVEC LA « CFDT RETRAITÉS »

La meilleure façon de se déplacer...

Les retraités ont assisté à une conférence d'information sur les transports en commun

Une dizaine de retraités de l'Union locale des retraités (URL) CFDT de Saint-Dié-des-Vosges étaient présents mercredi matin à la Maison des syndicats pour assister à une conférence sur les transports en Déodatie, vallées de la Meurthe et de la Fave. Delphine Dorion, intervenante du jour pour la Transdev, s'est attachée à fournir toutes les informations nécessaires, voire indispensables, pour faciliter le quotidien de tous ceux qui sont à même d'utiliser le réseau des Déobus et du réseau « Livo », un service organisé par le conseil général des Vosges. Si la plupart des personnes présentes sont déjà bien au courant du réseau existant, cette piqûre de rappel a permis notamment d'apporter des éclaircissements sur les différentes façons d'utiliser les services, de bus mais aussi la mise à disposition de taxis à faible coût, via le réseau Taddéo, ou la possibilité d'emprunter les lignes dites scolaires mais finalement accessibles à tous un chacun.

Des solutions qui peuvent permettre d'éviter de prendre son véhicule lorsque ce n'est pas indispensable ou pour faciliter l'accès au centre-ville ou aux communes environnantes pour les personnes qui se retrouvent sans leur propre moyen de locomotion. Il est évident qu'emprunter les réseaux de bus urbain c'est aussi une solution écologiquement intéressante de se déplacer.

Chaque année, les permanences hebdomadaires de l'URL et les réunions trimestrielles prévues sont riches d'échanges et d'enseignements, elles permettent également d'aborder tous sujets qui concernent les adhérents au quotidien. Une façon d'apporter des réponses à toutes les questions que peuvent se poser les retraités et, par la même occasion, de se retrouver autour d'un bon repas à l'issue de ces réunions d'informations. Autant joindre l'utile à l'agréable.

Déobus est allé à la rencontre de prospects et utilisateurs du réseau, **en animant une réunion d'information** auprès des retraités de l'Union locales des retraités CFDT de Saint-Dié-des-Vosges, à la Maison des Syndicats.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

7 L'utilisation du site internet

7.1. LA FREQUENTATION DU SITE INTERNET DEOBUS

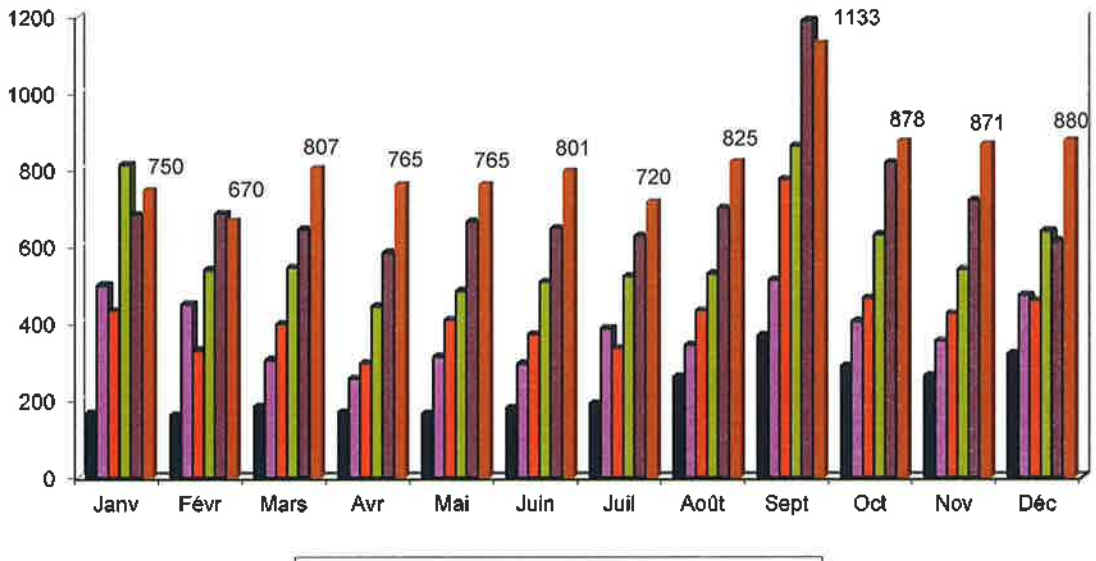

	2014	soit :			2013	soit :	
Nombre total de visites	9865	822 /m	27 /j	+ 14,9%	8585	715 /m	23,5 /j
Nombre de visiteurs uniques	6109	509 /m	16,7 /j	+ 20,4%	5072	423 /m	13,9 /j
Nouvelles visites	5919	60%			4925	57,37%	

- → Nombre total de visites **9 865**
- → Nombre total de visiteurs **8 814**
- → Nombre de visiteurs uniques **6 109**
- → Nombre de pages vues **24 560**
- → Nombre moyen de visites par visiteur **1,61**
- → Nombre moyen de pages vues par visite **2,49**
- → Temps moyen par visite **1:49**
- → Nouvelles visites **60%**

7.2. LES PAGES LES PLUS VISITÉES

Page	Pages vues	Consultations	Tps moyen
/r:Votre_voyage/p:Horaires_de_nos_lignes	8 349	6 538	02:17
/	7 031	5 773	00:32
/r:Votre_voyage/p:Le_réseau_Déobus	3 238	2 260	01:42
/r:Services_Déobus/p:Taddéo_le_transport_à_la_demande	1 161	894	00:53
/r:Votre_voyage/p:Tarifs_des_titres_de_transport	1 151	887	01:13
/r:Services_Déobus/p:La_boutique_Déobus	773	581	01:19
/r:Services_Déobus/p:Lignes_scolaires	490	386	00:48
/m:Recherche	393	316	00:04
/r:Votre_voyage/m:Informations_trafic	318	242	00:39
/r:Services_Déobus/m:Horaires_des_départs_TER-SNCF	290	221	01:10
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_contact	226	191	01:04
/r:Mieux_nous_connaître/p:Qui_sommes-nous	219	173	00:37
/r:Mieux_nous_connaître/p:Le_bus_mode_d'emploi	160	126	01:05
/m:Contactez-nous	158	135	00:37
/r:Services_Déobus/p:Découvrir_Saint-Dié-des-Vosges	148	120	01:18
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_candidature	143	126	01:00
/r:Mieux_nous_connaître/p:Foire_aux_questions_(FAQ)	106	91	01:02
/m:Contactez-nous/m:Objet_trouvé__perdu	62	54	00:35
/r:Mieux_nous_connaître/p:Nos_partenaires	46	39	00:29
/r:A_propos/p:Notice_légale	38	33	00:15
/m:Contactez-nous/m:Formulaire_de_réclamation	35	33	00:29
/m:Plan_du_site	15	13	00:34
/r:Services_Déobus/p:Journée_du_Transport_Public_2013	8	3	00:18
/r:A_propos	2	1	00:24
Total	**24 560**	**19 236**	**01:23**

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

8 Le compte d'exploitation

CEXP ANALYTIQUE 2014			
CHARGES EN €HT		PRODUITS EN €HT	
Frais de personnel direct	454 612	Compensation forfaitaire	917 081
Charge Kilométrique, entretien inclus	258 644	Recettes commerciales	254 389
Sous-Traitance	14 813	Publicité	4 000
Amortissement, Crédit Bail et LLD véhicules	167 270	CET	6 313
Structure et frais généraux	275 961	TS	20 114
Dont frais de personnel de structure	91 956	Taddeo	13 960
Dont frais généraux	184 005	Occasionnel	82
Marketing / Com. Réseau	8 778	PV de cession	-
Impôts et taxes	26 437		
BENEFICE	**9 424**		
CHARGES TOTALES	1 215 939	RECETTES TOTALES	1 215 939

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

9 Conclusion

L'année 2014 est la première année complète d'exploitation, suite aux modifications mises en place à l'automne 2013 à l'issue de l'étude d'optimisation des services réalisée par Bus Est.

Cette étude visait notamment à réduire le montant de la Contribution Financière Forfaitaire et à intégrer les évolutions de la Ville via la desserte de nouveaux arrêts.

Même si la fréquentation globale annuelle du réseau est en baisse de 1,82% par rapport à 2013, on constate malgré tout une reprise encourageante de la fréquentation à partir de septembre 2014, tant sur le réseau urbain que sur les lignes à vocation scolaires.

Les actions de communication qui ont été menées et renforcées, notamment au travers de la présence de Déobus lors de manifestations locales, ont pu influencer cette reprise.

Toutefois, comme l'attestent les remarques de la clientèle, recensées lors de l'enquête qualité menée sur le réseau, il s'avère que la visibilité du réseau mériteralt d'être renforcée aux points d'arrêts, avec un mobilier urbain permettant un affichage complet et visible des informations nécessaires au voyage.

En effet, l'absence de têtes de poteaux est un handicap pour identifier le réseau ainsi que la ligne de transport en passage au point donné. Par ailleurs, l'absence totale de support vitré à certains points (« Ohl des Marais » par exemple) ne permet pas d'afficher à minima le plan et les horaires, qui sont des documents incontournables pour favoriser le développement de la fréquentation du réseau.

Enfin, le confort des arrêts, avec la présence de banc, figure également parmi les points auxquels nos voyageurs attachent de l'importance, et qu'ils souhaiteraient voire améliorés.

transdev
INVENTONS VOTRE MOBILITÉ

10 Annexes

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 1 ALSACE VERS HELLIEULE MAUSS

	06:30	06:50	07:10	07:30	07:50	08:10	08:30	08:50	09:10	09:30	09:50	10:10	10:30	10:50	11:10	11:30	11:50	12:10	13:10	13:30	13:50	14:10	14:30	14:50	15:10	15:30	15:50	16:10	16:30	16:50	17:10	17:30	17:50	18:10	18:30	18:50	19:10	19:30	TOTAUX	Poids de l'arrêt
Alsace	103	45	500	1278	520	126	503	591	529	785	830	872	1262	1258	1028	952	662	725	1663	935	794	871	1127	1401	1459	1597	1701	1661	1766	2018	2250	1314	1213	1260	861	550	671	359	38 040	20,01%
Artillerie	132	22	55	615	145	70	119	47	60	58	56	37	46	48	40	58	30	21	419	91	43	37	101	86	170	81	52	149	105	111	70	38	33	34	33	16	42	21	3 391	1,78%
Souhait	6	1	101	298	39	97	47	35	211	79	94	58	11	29	21	22	54	74	94	79	48	58	73	36	91	173	91	123	79	92	88	105	67	28	26	30	41	24	2 723	1,43%
Omnisports	5	3	42	160	75	35	101	56		70	36		98	66	135	58	114	106	113	72	81	96		137	186		114	289	241	162	215	61	102	85	53	65	145	59	3 436	1,81%
AquaNova America	5	6	41	89	61	78	73	62		76	124		78	56	55	58	95	43	173	84	38	73		71	96		201	115	109	152	156	91	84	82	52	43	23	24	2 667	1,40%
Charles Trimbach	1	4	20	115	60	33	32	22		24	28		39	14	35	19	22	22	163	21	27	53		46	36		63	46	25	20	28	33	13	23	10	10	7	9	1 121	0,59%
4 Frères Mougeotte									502			279											286			294													1 361	0,72%
Nef	28	35	178	747	837	273	394	292	247	252	239	268	162	194	186	162	337	130	870	457	220	223	213	227	271	309	231	349	327	212	160	291	184	232	99	79	62	62	10 039	5,28%
La Chaumière	19	32	470	1245	310	243	389	367	373	405	257	391	404	297	238	267	256	188	912	419	291	355	387	299	422	494	394	340	386	333	254	257	269	272	148	143	87	66	12 679	6,67%
Les Provinces	18	29	440	946	269	468	610	606	509	583	547	705	679	638	485	491	438	217	784	631	513	612	554	649	577	579	589	704	667	813	592	585	469	417	335	351	210	120	19 429	10,22%
10 ème B.C.P	36	19	300	886	242	212	332	148	122	177	194	279	239	247	173	174	202	432	306	205	213	224	189	262	266	257	227	245	349	352	226	229	193	199	113	105	102	72	8 748	4,60%
La croix	9	18	146	347	53	114	132	142	138	93	192	155	165	135	186	192	200	171	147	92	164	134	140	181	148	180	243	181	255	156	219	232	161	158	66	121	140	89	5 795	3,05%
Saint-Martin	23	14	836	697	159	375	364	338	442	475	465	465	486	479	526	560	669	673	498	387	445	425	382	502	551	553	785	621	741	649	997	587	474	693	327	447	324	355	18 791	9,88%
Maréchal Leclerc	8	12	119	126	99	170	172	218	433	544	657	619	645	792	750	655	1016	569	262	303	408	477	547	775	668	662	788	846	914	864	782	728	491	394	373	289	226	91	18 492	9,72%
Dauphine	8	6	126	274	186	274	220	267	395	490	546	554	437	561	437	466	779	499	242	238	289	384	389	541	384	567	612	544	746	804	557	611	500	347	235	221	204	77	15 017	7,90%
Cathédrale	17	3	15	228	71	165	97	78	138	132	171	177	144	309	160	186	506	198	125	85	118	127	137	260	199	255	344	303	318	316	312	240	249	124	83	100	122	39	6 651	3,50%
Rovel	0	0	18	28	35	21	47	62	57	30	39	31	54	55	26	39	106	16	57	48	35	24	25	45	32	59	65	61	71	85	34	36	37	29	15	19	10	3	1 454	0,76%
Le Parc	0	5	1	3	18	14	35	33	21	37	57	13	12	41	11	33	53	5	50	53	25	30	21	64	27	29	14	30	15	37	30	25	26	9	8	5	15	6	911	0,48%
Côte Calot	1	14	0	4	60	44	32	19	18	24	18	23	16	8	20	37	34	14	64	51	54	37	25	34	23	26	35	18	40	59	31	22	14	10	9	6	18	9	971	0,51%
Croix de Mission	5	12	0	2	50	56	54	31	24	34	45	46	20	37	35	41	38	8	94	47	65	53	39	39	20	23	47	37	39	87	34	73	23	16	7	16	42	9	1 348	0,71%
L'Orme	3	44	5	10	265	93	263	72	82	101	50	78	48	143	59	75	109	19	179	171	102	109	77	134	72	81	121	83	84	127	96	90	56	48	20	36	67	17	3 289	1,73%
Tuilerie	3	129	4	17	146	105	57	101	74	128	86	53	62	213	47	47	306	16	119	147	99	117	75	177	74	77	341	133	74	220	122	114	54	32	24	19	9	9	3 630	1,91%
Gazin	29	36	4	6	11	45	44	87	26	48	42	32	26	26	16	7	24	21	85	60	52	41	31	28	39	18	84	50	50	59	30	26	21	15	6	11	2	2	1 238	0,65%
Ohl des Marais	5	19	12	15	31	107	77	54	78	69	93	65	31	44	23	21	12	33	102	119	91	81	41	114	65	80	102	83	62	99	36	69	40	50	22	20	5	5	2 075	1,09%
Jean XXIII	4		14		79		112		138		63		88		24		31		154		170		105		93		154		91		127		86		18		6		1 557	0,82%
Centre Social	6		2		64		42		93		60		41		32		12		82		111		68		47		75		35		46		65		11		3		895	0,47%
Piller	0		5		19		13		17		25		19		10		4		58		46		19		21		23		12		30		22		8		2		353	0,19%
René Fonck		19		25		241		77		100		88		65		32		48		230		116		95		110		107		107		90		39		33		3	1 625	0,85%
Ortimont		12		15		82		75		110		45		52		22		56		206		84		104		105		103		78		58		37		6		0	1 250	0,66%
Baldensperger		15		6		48		4		19		23		42		9		7		118		48		46		47		30		40		54		15		10		0	581	0,31%
Verdun		21		6		2		9		5		2		16		1		3		16		11		21		8		12		15		8		4		1		2	163	0,09%
Camus	0	26	10	3	17	3	6	4	4	4	10	6	6	2	5	5	1	0	9	15	30	17	21	18	10	9	5	3	7	7	6	5	8	1	10	1	0	0	294	0,15%
Grégoire	0	2	1	2	1	1	4	6	3	2	11	5	7	3	5	2	0	0	6	4	7	6	12	10	3	10	2	0	2	2	5	3	2	1	6	2	0	0	138	0,07%
Hellieule Mauss	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
TOTAUX	474	603	3465	8193	3922	3595	4371	3903	4734	4954	5035	5369	5325	5870	4770	4691	6110	4314	7830	5384	4579	4923	5084	6402	6050	6681	7503	7266	7610	8076	7531	6075	4956	4654	2978	2755	2585	1532	190152	100,00%
En moyenne/jour *	1,90	2,41	11,47	27,13	12,99	11,90	14,47	12,92	15,68	16,40	16,67	17,78	17,63	19,44	15,79	15,53	20,23	14,28	25,93	17,83	15,16	16,30	16,83	21,20	20,03	22,12	24,84	24,06	25,20	26,74	24,94	20,12	16,41	15,41	9,86	9,12	8,56	5,07		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement par an
* sur la base de 250 jours de fonctionnement par an pour les services ne fonctionnant pas le samedi

L'ARRÊT "CHARLES TRIMBACH" N'A ÉTÉ DESSERVI QU'A COMPTER DU 01/09/2014

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 1 HELLIEULE MAUSS VERS ALSACE

	06:20	06:40	07:00	07:20	07:40	08:00	08:20	08:40	09:00	09:20	09:40	10:00	10:20	10:40	11:00	11:20	11:40	12:00	13:00	13:20	13:40	14:00	14:20	14:40	15:00	15:20	15:40	16:00	16:20	16:40	17:00	17:20	17:40	18:00	18:20	18:40	19:00	19:20	TOTAUX	Poids de l'arrêt
Hellieule Mauss	176	50	49	275	258	206	251	299	555	606	698	913	1167	1110	1255	1382	1237	1094	1108	805	739	821	1087	1364	1464	1902	1755	1687	1781	1714	1682	1769	1664	1529	1291	1215	1036	795	39 009	19,38%
Grégoire	8	2	1	328	90	16	34	65	55	80	116	152	228	242	296	225	227	378	152	158	177	148	218	294	373	319	310	302	399	342	329	329	315	269	232	171	266	103	7 751	3,85%
Camus	3	2	16	244	39	28	56	32	113	68	53	60	76	59	65	35	38	103	92	38	83	90	86	58	118	53	43	114	46	62	61	52	54	57	32	45	32	18	2 324	1,16%
Piller	63		192		291		275		241		275		107		129		167		421		487		259		320		190		231		196		189		99		51		4 183	2,08%
Centre Social	35		187		219		365		383		188		241		204		165		488		531		387		303		454		247		305		220		121		46		5 095	2,53%
Jean XXIII	80		621		443		821		784		273		337		253		220		679		704		430		512		357		405		234		251		204		72		7 680	3,82%
Verdun		141		722		269		264		237		337		149		164		203		358		351		261		460		384		136		369		176		92		90	5 163	2,57%
Baldensperger		338		618		471		385		446		193		167		243		207		634		542		312		319		251		217		321		157		93		105	6 019	2,99%
Ortimont		435		1525		1196		825		805		567		361		225		245		912		1062		613		532		445		293		448		200		91		78	10 864	5,40%
René Fonck		117		1121		637		469		428		316		167		226		345		571		709		447		413		260		278		259		159		75		75	7 070	3,51%
Ohl des Marais	143	107	607	547	718	261	769	896	613	445	567	333	485	331	345	214	260	405	785	488	881	685	624	394	519	654	481	334	315	296	497	351	334	163	191	70	141	101	16 383	8,14%
Gazin	29	42	110	354	268	97	207	206	457	176	206	206	133	82	141	101	77	649	182	236	262	328	252	156	278	261	181	258	180	258	289	194	258	65	65	46	19	23	7 332	3,64%
Tuilerie	47	203	149	553	796	433	399	352	298	362	611	412	212	205	522	152	194	1253	627	450	306	337	367	320	514	569	389	701	290	539	867	750	814	95	73	50	59	33	15 323	7,62%
L'Orme	214	71	201	483	243	306	333	308	269	263	306	279	243	231	285	195	197	186	388	510	371	315	297	252	371	289	219	199	235	193	201	191	233	106	109	69	68	45	9 274	4,61%
Croix de Mission	56	6	32	127	164	526	64	74	137	112	93	114	103	100	237	85	114	91	460	163	185	152	155	120	154	152	168	126	141	132	84	131	57	45	41	25	31	14	4 791	2,38%
Côte Calot	46	6	35	56	167	118	126	117	116	132	152	204	159	110	104	77	123	86	233	103	170	143	186	146	122	128	117	154	105	205	128	99	58	42	57	18	25	14	4 189	2,08%
Le Parc	14	12	31	76	44	55	93	48	102	164	116	136	147	75	112	91	183	79	106	87	92	116	103	110	93	131	160	89	64	105	48	74	62	42	19	19	27	25	3 150	1,57%
Rovel	76	20	61	174	70	70	85	47	67	97	134	66	83	121	85	113	395	63	98	68	165	133	68	141	112	112	309	172	88	441	90	61	52	58	24	20	16	34	4 089	2,03%
Cathédrale	5	16	132	245	160	115	134	107	114	149	108	193	171	156	107	152	192	174	65	69	117	136	111	167	176	183	189	299	186	191	123	205	88	87	64	41	39	12	4 958	2,46%
Dauphine	22	6	79	69	107	120	123	195	194	370	319	296	278	294	284	240	193	299	91	172	263	227	231	256	276	310	343	402	340	333	280	311	239	181	131	68	54	20	8 016	3,98%
Maréchal Leclerc	33	5	28	89	89	129	134	184	330	441	541	430	323	312	350	251	485	262	154	137	226	337	358	365	418	411	436	511	329	360	441	212	184	167	107	74	50	22	9 695	4,82%
Saint-Martin	28	3	40	111	169	102	117	139	169	193	205	152	178	131	186	126	768	198	105	132	148	157	184	146	187	192	191	606	237	190	243	110	101	87	47	28	21	9	6 136	3,05%
Gare SNCF	91	5	124	140	42	71	64	127	71	76	75	159	92	75	118	91	73	279	123	94	201	100	92	67	140	200	87	134	219	86	214	123	125	66	43	29	22	21	3 959	1,97%
La croix	1	0	6	139	12	25	48	88	50	59	37	39	45	40	53	62	62	25	53	88	37	60	79	37	78	55	53	52	76	47	37	44	46	20	20	18	7	6	1 704	0,85%
10 ème B.C.P	1	1	2	45	11	25	32	24	45	71	54	67	55	47	37	36	29	28	93	46	62	69	63	57	56	62	62	57	35	46	46	31	33	24	12	5	16	6	1 491	0,74%
Les Provinces	1	0	15	22	27	83	41	61	66	116	57	70	70	51	43	26	26	19	53	69	76	72	73	74	91	119	102	90	77	58	34	69	25	45	26	9	9	2	1 967	0,98%
La Chaumière	1	1	9	4	26	55	65	55	60	83	54	46	35	18	34	47	24	19	52	51	66	43	56	80	50	70	54	79	60	57	58	30	31	30	9	7	10	3	1 514	0,75%
Nef	0	0	5	29	17	38	50	56	40	34	27	18	16	31	37	23	20	5	46	63	42	49	52	69	56	84	30	28	26	20	40	26	14	14	11	8	19	7	1 152	0,57%
Charles Trimbach	0	0	9	0	1	1	11	16	8	12	8	6	4		8	2	8	6	4	11	21	7	12	14	14	5		18	12		15	12	5	9	3	5	11	0	278	0,14%
AquaNova America	0	0	1	2	4	3	7	9	10	5	4	5	3		2	2	5	3	0	2	5	1	7	9	6	8		8	13		22	13	33	9	4	4	4	0	213	0,11%
Omnisports	0	2	2	0	4	18	1	2	1	5	2	1	4		4	14	4	0	5	5	23	4	2	14	2	12		8	6		9	4	3	1	6	1	4	0	173	0,09%
4 Frères Mougeotte														35													13			14									62	0,03%
Souhait	0	2	0	1	2	7	4	0	3	1	3	2	1	10	3	2	2	0	0	0	4	3	6	7	1	5	14	1	1	2	5	3	7	0	1	0	2	1	106	0,05%
Artillerie	0	1	1	0	0	1	3	8	0	0	0	0	3	0	3	1	0	0	1	1	2	0	1	1	0	0	8	1	0	0	34	1	0	0	0	0	0	2	73	0,04%
Alsace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
TOTAUX	1173	1596	2745	8099	4481	5505	4712	5460	5351	6016	5284	5774	5019	4710	5302	4607	5468	6704	6686	6522	6448	7206	5846	6351	6804	8010	6715	7970	6124	6613	6636	6592	5495	3903	3042	2396	2189	1884	201 188	100,00%
En moyenne/jour *	4,69	6,38	9,09	26,82	14,84	18,23	15,60	18,08	17,72	19,92	17,50	19,12	16,62	15,60	17,56	15,25	18,11	22,20	22,14	21,60	21,35	23,86	19,36	21,03	22,53	26,52	22,24	26,39	20,28	21,90	21,97	21,83	18,20	12,92	10,07	7,93	7,25	5,51		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement par an
* sur la base de 250 jours de fonctionnement par an pour les services ne fonctionnant pas le samedi

L'ARRÊT "CHARLES TRIMBACH" N'A ÉTÉ DESSERVI QU'A COMPTER DU 01/09/2014

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 2 GARE SNCF VERS PARADIS

	09:38	11:15	12:25	13:25	16:35	17:30	17:57	TOTAL	Poids de l'arrêt
Gare SNCF	79	129	42	49	300	132	99	**830**	**25,84%**
Saint-Martin	61	76	39	57	128	46	46	**453**	**14,10%**
Maréchal Leclerc	29	175	59	23	218	99	42	**645**	**20,08%**
Dauphine	56	190	92	35	208	168	121	**870**	**27,09%**
Cathédrale	34	58	20	9	73	64	33	**291**	**9,06%**
Rovel	4	4	6	4	25	18	14	**75**	**2,33%**
Fontenelle	3	1	2	1	9	1	3	**20**	**0,62%**
Descelles	1	0	8	1	0	2	0	**12**	**0,37%**
Pré Fleuri	2	1	0	0	1	1	0	**5**	**0,16%**
Corvee	6	4	0	0	0	0	0	**10**	**0,31%**
Cuny	0	0	0	1	0	0	0	**1**	**0,03%**
Paradis	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TOTAL	**275**	**638**	**268**	**180**	**962**	**531**	**358**	**3212**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**0,91**	**2,11**	**0,89**	**0,60**	**3,19**	**1,76**	**1,19**		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement/an

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 2 PARADIS VERS GARE SNCF

	07:45	08:10	09:50	11:00	13:38	15:56	16:23	17:41	TOTAL	Poids de l'arrêt
Paradis	453	34	328	174	380	234	33	100	**1736**	**58,10%**
Debussy	32	0	13	7	25	31	5	12	**125**	**4,18%**
Corvee	102	1	42	21	103	26	20	59	**374**	**12,52%**
Pré Fleuri	96	0	105	24	122	42	9	5	**403**	**13,49%**
Descelles	7	0	7	5	32	13	6	1	**71**	**2,38%**
Fontenelle	2	1	47	20	104	28	4	6	**212**	**7,10%**
Rovel	3	0	3	0	3	3	11	3	**26**	**0,87%**
Cathédrale	1	0	2	1	1	5	7	7	**24**	**0,80%**
Dauphine	0	0	2	3	2	0	3	0	**10**	**0,33%**
Maréchal Leclerc	0	0	1	0	0	1	3	0	**5**	**0,17%**
Saint-Martin	1	0	0	0	0	0	1	0	**2**	**0,07%**
Gare SNCF	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**697**	**36**	**550**	**255**	**772**	**383**	**102**	**193**	**2988**	**100,00%**
en moyenne/jour *	2,79	**0,69**	1,82	0,84	2,56	1,27	0,34	0,64		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement/an

* sur la base de 250 jours de fonctionnement par an pour les services ne fonctionnant pas le samedi

* sur la base de 52 jours de fonctionnement par an pour les services fonctionnant uniquement le samedi

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 3 GARE SNCF VERS DIJON

	07:24	07:44	09:10	10:06	12:05	13:04	13:50	15:30	16:07	17:05	17:32	18:28	18:53	TOTAL	Poids de l'arrêt
Gare SNCF	220	534	236	190	195	190	156	257	145	133	93	73	33	**2455**	**28,89%**
Saint-Martin	127	537	85	104	85	155	159	101	57	54	30	20	23	**1537**	**18,08%**
Maréchal Leclerc	19	495	78	80	87	45	116	84	42	28	29	28	35	**1166**	**13,72%**
Dauphine	49	297	130	139	171	60	211	119	74	68	23	35	15	**1391**	**16,37%**
Bibliothèque	7	49	41	45	74	37	79	75	104	55	18	18	5	**607**	**7,14%**
Saint-Charles	21	220	79	66	291	67	64	49	153	179	31	7	15	**1242**	**14,61%**
J.Augustin	0	1	1	2	20	2	7	1	13	6	0	0	0	**53**	**0,62%**
Hôpital	0	0	1	3	7	0	2	3	7	2	0	3	0	**28**	**0,33%**
Clos du Concours	0	0	1	4	3	3	0	0	1	1	0	0	0	**13**	**0,15%**
Jonquilles	0	0	0	2	4	0	1	0	0	0	0	0	0	**7**	**0,08%**
Dijon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**443**	**2133**	**652**	**635**	**937**	**559**	**795**	**689**	**596**	**526**	**224**	**184**	**126**	**8499**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**1,77**	**7,06**	**2,16**	**2,10**	**3,10**	**2,24**	**2,63**	**2,28**	**1,97**	**1,74**	**0,74**	**0,74**	**0,50**		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement/an

* sur la base de 250 jours de fonctionnement/an pour les services ne fonctionnant pas le samedi

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 3 DIJON VERS GARE SNCF

	07:14	07:34	07:55	09:25	12:15	13:15	14:00	15:40	17:15	17:42	18:38	TOTAL	Poids de l'arrêt
Dijon	54	29	138	100	77	79	84	134	102	55	19	**871**	**28,48%**
Jonquilles	2	1	92	27	17	30	21	14	51	25	4	**284**	**9,29%**
Clos du Concours	2	11	198	25	26	17	20	76	32	36	7	**450**	**14,72%**
Hôpital	1	1	42	90	137	70	105	275	299	94	57	**1171**	**38,29%**
J.Augustin	1	2	3	11	37	15	19	22	7	32	1	**150**	**4,91%**
Saint-Charles	0	4	0	56	2	6	12	4	8	0	0	**92**	**3,01%**
Bibliothéque	0	0	2	3	0	0	1	0	0	1	0	**7**	**0,23%**
Dauphine	1	3	0	7	0	1	3	3	0	0	0	**18**	**0,59%**
Maréchal Leclerc	0	0	1	0	1	3	1	1	0	1	2	**10**	**0,33%**
Saint-Martin	0	0	0	2	0	0	0	3	0	0	0	**5**	**0,16%**
Gare SNCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**61**	**51**	**476**	**321**	**297**	**221**	**266**	**532**	**499**	**244**	**90**	**3058**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**0,24**	**0,20**	**1,58**	**1,06**	**0,98**	**0,88**	**0,88**	**1,76**	**1,65**	**0,81**	**0,36**		

* sur la base de 302 jours de fonctionnement/an

*** sur la base de 250 jours de fonctionnement/an pour les services ne fonctionnant pas le samedi**

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 7 TAD GARE SNCF VERS SOUHAIT

	07:28	TOTAL	Poids de l'arrêt
Gare SNCF	235	**235**	**6,28%**
Richardville	101	**101**	**2,70%**
Ferry	66	**66**	**1,76%**
Bachelier	75	**75**	**2,00%**
Fôret	342	**342**	**9,14%**
Charmilles	98	**98**	**2,62%**
Petit Foucharupt	186	**186**	**4,97%**
Trois Fauteuils	131	**131**	**3,50%**
152 ème R.I	913	**913**	**24,39%**
Diderot	426	**426**	**11,38%**
Ruyr	435	**435**	**11,62%**
Kemberg	423	**423**	**11,30%**
Travailleur	304	**304**	**8,12%**
Artillerie	8	**8**	**0,21%**
Souhait	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**3743**	**3743**	**100,00%**
en moyenne/jour*	**21**	21	

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Ligne 7 TAD SOUHAIT VERS GARE SNCF

	12:10	17:09	17:30	TOTAL	Poids de l'arrêt
Souhait	424	1071	811	**2306**	**88%**
Artillerie	14	23	8	**45**	**2%**
Travailleurs	0	8	22	**30**	**1%**
Kemberg	8	21	27	**56**	**2%**
Darmois	8	37	35	**80**	**3%**
Richardville	1	5	22	**28**	**1%**
Ferry	0	1	2	**3**	**0%**
Bachelier	0	0	0	**0**	**0%**
Fôret	0	0	0	**0**	**0%**
Charmilles	0	0	1	**1**	**0%**
Petit Foucharupt	0	0	0	**0**	**0%**
Trois Fauteuils	0	0	44	**44**	**2%**
152 ème R.I	1	1	12	**14**	**1%**
Diderot	0	0	16	**16**	**1%**
Ruyr	0	0	8	**8**	**0%**
Gare SNCF	0	0	1	**1**	**0%**
TOTAUX	**456**	**1167**	**1009**	**2632**	**100%**
en moyenne/jour*	**8,77**	**6,67**	**5,77**		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en LàS en période scolaire uniquement

* sur la base de 52 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnantle Me en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Scol. A LES TROIS SCIERIES VERS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

	07:20	TOTAL	Poids de l'arrêt
Les 3 Scieries	1095	**1095**	**15,31%**
Les Moîtresses	858	**858**	**12,00%**
La Bolle (Ancienne Ecole)	725	**725**	**10,14%**
Grandrupt (Totem)	985	**985**	**13,78%**
Chemin du Bihay	928	**928**	**12,98%**
Le Cardinal	1060	**1060**	**14,83%**
Les Tiges (Cimetière militaire)	898	**898**	**12,56%**
Rue de la Bolle-Dreyfus	584	**584**	**8,17%**
Gare SNCF	17	**17**	**0,24%**
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	0	**0**	**0,00%**
Institution Sainte Marie	0	**0**	**0,00%**
Collège V.LUD - Lycée Baumont	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**7150**	**7150**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**40,86**		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES VERS LES TROIS SCIERIES

	12:10	16:10	17:15	17:55	TOTAL	Poids de l'arrêt
Gare SNCF	544		500		**1044**	**19,59%**
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	110	1209	661	211	**2191**	**41,11%**
Collège V.LUD - Lycée Baumont	68	1180	635	180	**2063**	**38,71%**
La Bolle (Ancienne Ecole)	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
Les Tiges (Cimetière militaire)	0	1	1	2	**4**	**0,08%**
Le Cardinal	0	5	2	1	**8**	**0,15%**
Chemin du Bihay	0	0	1	0	**1**	**0,02%**
Grandrupt (Totem)	0	0	1	0	**1**	**0,02%**
Folmard	0	3	14		**17**	**0,32%**
Les Moîtresses	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
Les 3 Scieries	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**722**	**2398**	**1815**	**394**	**5329**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**13,88**	**13,70**	**10,37**	**2,25**		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

* sur la base de 52 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnantle Me en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Scol. B LE VILLE VERS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

	07:19	TOTAUX	Poids de l'arrêt
Le Villé (La Vierge)	2434	**2434**	50,45%
Le Villé arrêt de bus Saucy	459	**459**	9,51%
Pêcherie Arrêt de Bus Maison de Quartier	491	**491**	10,18%
La pêcherie arrêt de bus Pêcherie-Villé	386	**386**	8,00%
La Pêcherie (Garage SMAI)	545	**545**	11,30%
Marzelay (Brocard/Transformateur)	281	**281**	5,82%
Marzelay Centre	207	**207**	4,29%
Marzelay La Croisette	19	**19**	0,39%
Verdun	3	**3**	0,06%
Collège V.LUD - Lycée Baumont	0	**0**	0,00%
Lycée Beau Jardin-INST St Marie	0	**0**	0,00%
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	0	**0**	0,00%
Providence-Gare SNCF	0	**0**	0,00%
TOTAUX	**4825**	**4825**	
en moyenne/jour *	27,57		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE Scol. B LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES VERS LE VILLE

	12:10	16:10	17:05	17:45	TOTAUX	Poids de l'arrêt
Providence-Gare SNCF	142		902		**1044**	25,58%
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	149	1426	297	438	**2310**	56,60%
Collège V.LUD - Lycée Baumont	215	186	146	69	**616**	15,09%
Verdun	0	0	13	8	**21**	0,51%
Marzelay La Croisette	0	0	6	1	**7**	0,17%
Marzelay Centre	0	0	0	1	**1**	0,02%
Marzelay (Brocard/Transformateur)	0	0	0	1	**1**	0,02%
La Pêcherie (Garage SMAI)	0	0	1	3	**4**	0,10%
La pêcherie arrêt de bus Pêcherie-Villé	0	1	7	5	**13**	0,32%
Le Villé (La Vierge)	0	0	11	53	**64**	1,57%
TOTAUX	**506**	**1613**	**1383**	**579**	**4081**	100,00%
en moyenne/jour *	**9,73**	**9,22**	**7,90**	**3,31**		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

* sur la base de 52 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnantle Me en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE ROBACHE VERS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

	07:19	TOTAUX	Poids de l'arrêt
Château d'eau (173 route de Robache)	580	**580**	**25,12%**
Culotte/Croisement chemin des Carrières	273	**273**	**11,82%**
Robache (Arrêt de Bus)	421	**421**	**18,23%**
Bar des Molières	450	**450**	**19,49%**
Station de pompage	150	**150**	**6,50%**
Lotissement du Haut de la Fête	413	**413**	**17,89%**
Collège V.LUD - Lycée Baumont	8	**8**	**0,35%**
Ecole G.Colnat	14	**14**	**0,61%**
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	0	**0**	**0,00%**
TOTAUX	**2309**	**2309**	**100,00%**
en moyenne/jour *	**13,19**		

* sur la base de 175 jours de fonctionnement/an pour les services fonctionnant en bus du LàV en période scolaire uniquement

FREQUENTATION PAR ARRET ET PAR COURSE LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES VERS ROBACHE

	12:10	16:10	17:15	TOTAUX
Lycée J.Ferry - JBJ Augustin	98	902	126	**1126**
Ecole G.Colnat	48	853		**901**
Collège V.LUD - Lycée Baumont	70	148	100	**318**
Lotissement du Haut de la Fête	9	59	5	**73**
Station de pompage	0	6	2	**8**
Bar des Molières	0	0	0	**0**
Robache (Arrêt de Bus)	0	0	1	**1**
Culotte/Croisement chemin des Carrières	0	0	0	**0**
Château d'eau (173 route de Robache)	0	0	0	**0**
TOTAUX	**225**	**1968**	**234**	**2427**
en moyenne/jour *				

Direction des Services Techniques

Rapport annuel sur la délégation de service public du réseau de transports publics pour l'année 2014

Délégataire : Société TRANSDEV

SOMMAIRE

Introduction

1. Le service existant sur le territoire

    a.Le périmètre
    b.La durée
    c.La consistance du service
    d.L'état des véhicules

2. Les objectifs de la délégation de service public du réseau de transports publics

3. Le bilan de l'Année 2014

    a.En termes de Fréquentation
    b.La gamme tarifaire
    c.Les recettes commerciales
    d.Les données financières
    e.En termes de communications et d'animations

4. Les perspectives 2015

    a.Les animations futures
    b.L'échéance de la Délégation de Service Public (DSP)

Dans le cadre des transports urbains, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a délégué en 2007 sa compétence à la Société TRANSDEV qui assure l'exploitation, le financement des biens nécessaires et la gestion du service public de transport de voyageurs.

1. Le service existant sur le territoire

a. Le périmètre

Le Service public délégué s'exerce à l'intérieur du périmètre de transport urbain (PTU) dont les limites territoriales sont celles de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

b. La durée

La DSP existante a été conclue pour une durée de **8 ans et arrive à échéance le 31/08/2015**.

c. La consistance du service

Le réseau de transports publics de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges comprend plusieurs services :

-le service de transport collectif urbain qui comprend 3 lignes urbaines régulières : « L1, L2, L3 »,
-le service de transport à la demande qui comprend 2 lignes : « L4, L7 »,
-le service de transport à la demande fonctionnant sur le principe zonal : « 6 zones : Les trois Villages, Robache, La Vigne Henry, L'Ormont, Le Kemberg, La Madeleine »,
-le service de transport scolaire qui comprend 3 lignes : « A, B, C ».

d. L'état des véhicules

L'âge moyen du parc urbain de véhicules est relativement neuf (6,9 ans), ce qui génère un confort d'usage (hors véhicule de réserve).

2. Les objectifs de la délégation de service public du réseau de transports publics

Cette année d'exploitation a engendré quelque modification sur le réseau.
Un nouvel arrêt « Charles TRIMBACH », rue Charles TRIMBACH a été mis en place permettant une desserte plus proche de cette zone d'habitation et un accès à Pôle Emploi.
La vente de la gamme sociale initialement réalisée au CCAS, a été transférée en Mairie favorisant un point d'entrée unique aux Déodatiens pour réaliser l'ensemble de leurs démarches administratives.
En raison de la modification du rythme scolaire mise en place à la rentrée de septembre 2014, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a sollicité Bus Est afin d'apporter quelques modifications à la desserte assurée par la ligne scolaire C.

Un avenant a complété la convention existante en 2014 afin de répondre à cet objectif :

-**Avenant N°10** : Modification de la desserte sur la ligne scolaire C :
-Une inversion de la desserte des arrêts « Lycée Jules Ferry » et « École Gaston COLNAT » les lundis, mardis, jeudis et vendredis de période scolaire,
-Une intégration de la desserte de l'arrêt « École Gaston COLNAT » les mercredis matin et midi de période scolaire.

3. Bilan de l'Année 2014

a. En termes de Fréquentation

Tableau représentant la fréquentation des différentes lignes du réseau pour l'année 2014 :

Fréquentation par ligne en 2013	Cumul 2014	Écart en valeur 2014/2013	Écart en % 2014/2013
L1	391 340	-8824	-2
L2	6 200	-159	-3
L3	11 557	-509	-4
L4	0	0	0
L7	6 375	226	4
Total Urbain	**415 472**	**-9 266**	**-2,18**
LA	12 479	284	2
LB	8 906	19	0
LC	4 736	771	19
Total Scolaire	**26 121**	**1 074**	**4,29**
Total Taddéo	**2 089**	**-548**	**-20,78**
Total Déobus	**443 682**	**-8 740**	**-1,93**

*Source : Rapport d'activité de la Société TRANSDEV 2014

La fréquentation totale du réseau a baissé de 1,93% par rapport à 2013. (443 682 passagers contre 452 422 en 2013). Il y a une fréquentation plus soutenue au moment des rentrées des classes et lors de la période scolaire.

La L1 est la ligne principale du réseau qui représente 94% des validations. Et, la ligne scolaire A représente 48% des validations.
En 2014, un arrêt a été intégré cette ligne :
-Charles TRIMBACH.

Les autres lignes régulières L2-L3 ont une fréquentation assez faible.
En ce qui concerne le transport à la demande, les lignes qui ne sont pas sollicitées ne représentent aucun coût supplémentaire pour la collectivité. La L4 par exemple n'a pas de fréquentation. En revanche, la L7 a une hausse de fréquentation.

b. La gamme tarifaire

(en €TTC)	Tarif jusqu'au 31/08/2013	Tarif à compter du 02/09/2013
Ticket unité	0,85	1,00
Carte 10 voyages	6,00	6,00
Pass Jeune Mensuel	16,00	16,00
Pass Jeune Mensuel Intermodal	Inexistant	14,40
Pass Adulte Mensuel	20,00	18,00
Pass Adulte Mensuel Intermodal	Inexistant	16,20
Pass Jeune Annuel	144,00	144,00
Pass Jeune Annuel Intermodal	Inexistant	129,60
Pass Adulte Annuel	192,00	192,00
Pass Adulte Annuel Intermodal	Inexistant	172,80

*Source : Rapport d'activité de la Société TRANSDEV 2013

Depuis sa modification en septembre 2013, la gamme tarifaire 2014 n'a pas évoluée.

c. Les recettes commerciales

Tableau représentant les recettes commerciales pour l'année 2014 :

Recettes (€TTC)	**Recettes 2014**	**Écart valeur 2014/2013**	**Écart en % 2014/2013**
Ticket unité	141 088	-3 327	-2,30
Carte 10 voyages	30 516	-348	-1,13
Pass Mensuel Adulte	55 764	448	0,81
Pass Mensuel Jeune	33 408	848	2,60
Pass Annuel Adulte	1 040	-352	-25,29
Pass Annuel Jeune	2 952	408	16,04
Pass Scolaire	2 240	240	12
Pass Mensuel Adulte Multimodal	0	-16	-100
Pass Mensuel Jeune Multimodal	850	821	2 850
TOTAL	**267 858**	**-1 278**	**-0,48**

*Source : Rapport d'activité de la Société TRANSDEV 2014

Les recettes commerciales de la Société TRANSDEV (hors TAD) pour l'année 2014 sont de 267 858 € TTC. Les tickets vendus à l'unité représentent 52,67% des recettes, suivis des Pass Mensuel Adulte et Jeune : 20.82% et 12.47%.
En conclusion, la diminution des recettes est en corrélation avec la fréquentation des lignes du réseau.

d. Les données financières

Le coût de fonctionnement du réseau de transport public à la charge de la municipalité est d'environ 990 141 € TTC. Celui-ci est compensé par les recettes liées à la recharge des cartes de transport (64 706 € TTC) et par les recettes liées au versement de la taxe « transport ». Cette taxe de 0,55 % est appliquée à la masse salariale des entreprises de plus de 9 salariés et représente un montant approximatif de 909 697 €.

e. En termes de communications et d'animations

La Société TRANSDEV effectue régulièrement des campagnes de communications (rentrée scolaire, fête des pères et mères, semaine de la mobilité, braderie...). Une exposition sur la mobilité a eu lieu lors de la 4e édition du Marché des Bonnes Idées qui s'est tenu à la Maison Mosaïque le 17 septembre.

4. Les perspectives 2015

a. Les animations futures

Mise en place d'un atelier prospectif :
Dans la perspective du renouvellement future de la Délégation de Service Public, la Société Transdev propose un atelier prospectif afin de prendre en considération les besoins des usagers et offrir aux Déodatiens une offre correspondant à leurs attentes.

b. L'échéance de la Délégation de Service Public (DSP)

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délégation de service public peut être prolongée pendant une année pour des motifs d'intérêt général. Cette prolongation sera mise à profit par la collectivité pour engager une réflexion sur la définition d'un nouveau service de transport urbain à l'échelle communautaire. Cette compétence devant en effet être à terme transférée au niveau intercommunal, avec un périmètre appelé à évoluer, et faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

Délégation de service public de restauration scolaire et municipale pour l'année 2014

Rapport annuel du Maire

Délégataire : Elior Restauration

Pour rappel :

La DSP liant la ville à la société ELIOR a été signée le 11 mars 1991 initialement pour une durée de 15 ans à compter de la date de réception définitive de la cuisine centrale. Ce contrat a été prolongé de 10 ans par avenant numéro 4 en date du 15 novembre 1997.
La DSP prendra fin au 31 janvier 2017.
Au 31 août 2014, 14 avenants ont été signés.

Bilan d'activités 2013-2014 :

Nombre de repas vendus :
En 2013-2014 : 150 308 repas ont été livrés (hors petits déjeuners) soit une baisse de 3,84% de l'activité par rapport à la période 2012-2013.
La baisse des repas concerne l'ensemble des secteurs avec une diminution de 2 322 repas scolaires et crèches, de 3 032 repas servis aux personnes âgées et de 648 repas servis au restaurant inter-entreprise situé au FJT.

Contractuellement, la sous activité est facturée à la Ville lorsque le nombre de repas est inférieur de plus de 5% par rapport à la base de référence fixée à 165 000 repas (183 000 moins 18 000 petits déjeuners) par l'avenant numéro 13, signé le 9 juillet 2010.
Avec seulement 150 308 repas en 2013-2014, le taux de sous activité est de 8,9% entrainant le paiement d'une indemnité de 71 312 € HT.

A noter que les repas scolaires représentent 49% de l'activité 'vente' hors petits déjeuners livrés au CCAS, soit le même pourcentage qu'en 2012-2013.

Prix des repas sur 2013-2014 :
- repas adultes : 10,592 € HT
- repas enfants : crèche, maternelle, primaire : 7,669 € HT
- petit déjeuner : 4,786 € HT

La formule de révision contractuelle des prix s'applique chaque année.

Le chiffre d'affaires ELIOR, relatif au contrat de DSP pour la période 2013-2014, est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent avec 1 448 911 € HT contre 1 466 022 € HT en 2012-2013.

L'activité pour des tiers :
ELIOR à partir de la cuisine centrale a réalisé et livré 505 602 repas à des tiers, soit une augmentation de 29% par rapport à 2012-2013.
La ville bénéficie d'une redevance pour chaque repas livré de 0,30 € HT, soit pour 2013-2014, un montant de 151 681 € HT.

La production totale de repas par la cuisine centrale pour la période 2013-2014 est donc de 655 910 repas dont la Ville, avec 150 308 repas, ne représente plus que 23%.

Un suivi régulier de la DSP au sein de la ville

Les commissions menus :
Une commission trimestrielle pour les repas livrés aux scolaires : présidée par l'adjointe aux affaires scolaires et composée de techniciens d'ELIOR, d'une nutritionniste, de représentants de parents d'élèves et de personnel de restauration.
Une commission mensuelle pour les repas livrés au CCAS : présidée par l'adjointe à la famille, au logement, aux affaires municipales et affaires sociales, et composée de techniciens d'ELIOR, du médecin de prévention et de personnel du CCAS

Leur but est :
- vérifier l'équilibre nutritionnel et la diversité des menus proposés et de discuter en retour de l'appréciation faite par les usagers des différents menus.
- proposer des pistes d'amélioration du service rendu (tomates cerise, dés de fromage) afin de rendre ces plats plus attractifs.
- adapter les menus au public : plus de sauce et de potage pour les seniors, plus de menus découverte ou de produits originaux pour les scolaires.

Des passages réguliers sur les restaurants scolaires :
Une salariée de la ville passe régulièrement sur les différents restaurants scolaires de la ville afin de vérifier que les consignes d'hygiène et de sécurité sont bien respectées par nos agents et que les produits livrés sont de bonne qualité.

Des évolutions à prévoir au contrat :

Au quotidien :
- ELIOR s'engage à revoir ses menus séniors pour mieux les adapter à leurs attentes (menus plus légers le soir composés de gratins ou de plats plus traditionnels par exemple)
- la ville est toujours dans l'attente de l'installation de bacs à légumes sur l'ensemble des écoles afin de permettre aux élèves d'en disposer " à volonté ".

D'un point de vue réglementaire :
- revoir le calcul de la sous-activité qui pénalise aujourd'hui la ville en y réintégrant le calcul des petits déjeuners livrés au CCAS

SAINT DIÉ DES VOSGES

Aquadié

CONTRAT DE PARTENARIAT

PORTANT SUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUALUDIQUE

POUR LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE A LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARTICLE 81 DU CONTRAT DE PARTENARIAT CONCLU EN DATE DU 20 DECEMBRE 2011

PERIODE RETRACEE : ANNEE 2014

RAPPORT ETABLI EN DATE DU 24 AVRIL 2015

PREAMBULE

Ce présent rapport est établi dans le respect de l'article L. 1414-14 du Code général des collectivités territoriales.

Il présente une description technique et financière, sur l'année 2014, du service rendu par la société AQUADIE[1] (ci-après, le « **Partenaire Privé** ») dans le cadre du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'exploitation, à la maintenance et au gros entretien renouvellement du centre aqualudique « AQUA NOVA AMERICA » situé à Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (ci-après, le « **Contrat de Partenariat** »).

Cette opération a été confiée à la société AQUADIE à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, suite à une délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (ci-après, la « **Ville** ») datée du 23 septembre 2011.

Afin de favoriser une meilleure lecture de l'exécution des missions confiées au Partenaire Privé, un bref rappel historique est inclus afin de mieux apprécier les enjeux qui ordonnaient de réaliser cette opération.

Les données comptables, économiques et financières que le présent rapport décrit sont exprimées pour l'année civile.

Ce rapport annuel d'activité est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la Ville.

[1] Société par Actions Simplifiée au capital de € 73.000 / 538 418 765 RCS NANTERRE
Siège social : 123 rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Adresse postale : 7/9 rue Nationale – 92660 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
Tél. : 01.46.99.47.25 / Fax : 01.46.99.47.43

SOMMAIRE

PREAMBULE 2

SOMMAIRE 3

1. HISTORIQUE 5

2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE 6

2.1. Contrat de Partenariat (rappel) 6

2.2. Principaux sous-contrats (rappel) 8

3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX 8

3.1. Rappel du périmètre de l'opération 8

3.2. Avancement des études et travaux du centre aqualudique 9

3.3. Réunions du Comité de Revue 10

4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES 11

4.1 Compte annuel de résultat de l'exploitation 11

4.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputes au compte de résultat de l'exploitation 11

4.3 Etat des variations du patrimoine immobilier 12

4.4 Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du Contrat 14

4.5 Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année 14

4.6 Engagements à incidences financières liés au contrat et nécessaires à la continuité du service public 14

4.7 Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet et répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du Contrat 14

4.8 Tableau de financement de l'année échue / Etat des financements engagés et des valeurs financières non amorties des biens 15

4.9 Etat des comptes de réserve notamment les suivants : service de la dette, GER 15

4.10 Liste des opérations de maintenance courante (si possible valorisées) effectuées sur l'exercice 15

4.11 Liste des opérations de GER réalisées et valorisées et suivi du compte du GER 18

4.12 Suivi des coûts énergétiques (consommations, tarifs...) et note sur les évolutions du marché de l'électricité susceptibles d'intéresser les conditions d'exécution du Contrat 19

4.13 Récapitulatif des termes du Loyer payés sur l'année écoulée 22

4.14 Récapitulatif des pénalités éventuellement dues au cours de l'exercice 22

5. VOLET TECHNIQUE - SUIVI DES INDICATEURS 22

5.1 Indicateurs relatifs aux Objectifs de Performance prévus au Contrat de Partenariat (Article 27 du Contrat de Partenariat) 22

5.2 Indicateurs relatifs à la part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans (article 12 du Contrat de Partenariat) 22

5.3 Indicateurs relatifs au suivi des recettes annexes perçues par le Partenaire Privé 23

5.4 Indicateurs relatifs aux pénalités demandées au Partenaire Privé du contrat et à celles acquittées par lui (Article 83 du Contrat de Partenariat) 23

5.5 Information exhaustive des interventions survenues au titre du gros entretien renouvellement 23

5.6 Programme d'intervention prévu pour l'année suivante, au titre du gros entretien renouvellement 24

6. VOLET EXPLOITATION 24

6.1 Compte-rendu annuel au titre de l'exploitation 24

6.2 Compte-rendu technique 24

6.3 Compte-rendu financier 24

ANNEXES 25

ANNEXE 1 : DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX ET ATTESTATION DE NON CONTESTATION DE LA CONFORMITE 26

ANNEXE 2 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS 27

ANNEXE 3 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS 28

ANNEXE 4 : RAPPORT DE L'EXPLOITANT 29

1. HISTORIQUE

Sur la base d'un rapport d'évaluation préalable, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a, par délibération en date du 7 mai 2009, décidé le recours au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'entretien-maintenance, le gros entretien renouvellement et l'exploitation du centre aqualudique AQUA NOVA AMERICA en application des articles L. 1414-1 et suivants et D. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Cet équipement a vocation à se substituer à la piscine municipale située Quai de la Meurthe.

Par avis d'appel public à concurrence paru au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 mars 2010 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 31 mars 2010, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a lancé, conformément aux dispositions des articles L. 1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la procédure de dialogue compétitif relative à la passation du Contrat de Partenariat dont l'objet est ci-dessus rappelé.

Lors de la séance du 8 juillet 2011, le Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a autorisé le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de CFA, Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa.

C'est dans ce contexte que le Contrat de Partenariat a été présenté le 23 septembre 2011 au Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES par son Maire en vue de son approbation.

Le Contrat de Partenariat a été conclu entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE en date du 20 décembre 2011 et notifié le 11 janvier 2012 à AQUADIE.

2. SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

2.1. CONTRAT DE PARTENARIAT (RAPPEL)

Les principaux évènements juridiques liés à la signature et à l'exécution du Contrat de Partenariat sont rappelés ci-après (les termes ayant une majuscule ont le sens défini dans la documentation contractuelle). La police de couleur bleue matérialise les éléments nouveaux par rapport au rapport annuel d'activité établi pour l'année 2013 :

- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 8 juillet 2011, autorisant le Maire à attribuer le Contrat de Partenariat à la société de projet dénommée AQUADIE qui s'est substituée à Patrimoine et Partenariats Publics, le candidat, et à son équipe constituée de CFA, Chabanne et Partenaires, BEST Ingénierie, Spie Batignolles Est, Dalkia et Espace Récréa ;

- Délibération du Conseil municipal de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 23 septembre 2011, approuvant les termes du Contrat de Partenariat, de la Convention Tripartite, de l'Acte d'Acceptation relatif à la cession de créances de loyers financiers et autorisant le Maire à les signer ;

- Signature du Contrat de Partenariat entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE le 20 décembre 2011 ;

- Transmission du Contrat de Partenariat en Sous-Préfecture de Saint-Dié-des-Vosges pour contrôle de légalité le 4 janvier 2012 ;

- Notification du Contrat de Partenariat par la Ville au Partenaire Privé par courrier en date du 4 janvier 2012 reçu le 11 janvier 2012 par le Partenaire Privé ;

- Publication au BOAMP en date du 17 janvier 2012 ainsi qu'au JOUE en date du 18 janvier 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation du Contrat de Partenariat conclu le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE ;

- Affichage en mairie le 9 février 2012 d'un avis mentionnant la conclusion, les caractéristiques essentielles et les modalités de consultation de la Convention Tripartite conclue le 20 décembre 2011 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, la société AQUADIE et la Landesbank Saar ainsi que de l'Acte d'Acceptation signé par la Ville ;

- Envoi par le Partenaire Privé à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES d'une copie de la documentation de financement conclue entre AQUADIE et la Landesbank Saar par courrier en date du 1er mars 2012 ;

- Signature du procès-verbal de mise à disposition des terrains entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et la société AQUADIE le 3 juillet 2012 ;

- Dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier le 3 juillet 2012 ;

- Etablissement par Maître Philippe Alain SIMON, notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Sandra GINDEIN-MASSEROLI Notaire », titulaire d'un Office Notarial à Saint-Dié-des-Vosges, 6 quai Sadi Carnot, d'un acte authentique en date du 19 décembre 2012 portant identification des terrains mis à disposition dans le cadre du Contrat de Partenariat du 20 décembre 2011 ;

- Signature en date du 15 mai 2013 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation anticipée des taux du financement du 13 mars 2013 ;

- Signature en date du 15 mai 2013 entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, AQUADIE et Espace Récréa d'un « Accord tripartite relatif à la jouissance paisible par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges du nom porté par le centre aqualudique » ;

- Signature en date du 10 janvier 2014 d'un avenant n°1 au Contrat de Partenariat ayant pour objet les modifications apportées à la notice descriptive des Biens conformément aux rapports d'étude de modifications ;

- Enregistrement et publication du Contrat de Partenariat au Service de la Publication Foncière de Saint-Dié-des-Vosges en date en 22 janvier 2014 ;

- Signature en date du 17 janvier 2014 du procès-verbal de Validation des Biens, valant Date Effective de Mise en Service des Ouvrages, dans les délais prévus par le calendrier prévisionnel de réalisation ;

- Signature en date du 28 février 2014 du procès-verbal d'actualisation du Loyer L1 et des échéanciers suite à la fixation définitive des taux du financement du 17 janvier 2014 ;

- Signature en date du 17 avril 2014 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves), à l'exception de celle devant faire l'objet d'intervention lors de la semaine d'arrêt technique ;

- Signature en date du 15 janvier 2015 du procès-verbal constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves) résiduelles, suite au second arrêt technique ;

- Signature en date du 11 février 2015 d'un avenant n°2 au Contrat de partenariat portant sur les modalités de calcul du Montant de Recettes de Référence.

2.2. PRINCIPAUX SOUS-CONTRATS (RAPPEL)

Concomitamment à la signature du Contrat de Partenariat et de la Convention Tripartite avec la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES, le Partenaire Privé a conclu :

- Un contrat de promotion immobilière avec la société CFA Nord (le « **Promoteur** »), le 7 décembre 2011 ;
- Un contrat de maintenance avec la société Dalkia France (le « **Mainteneur** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'exploitation et de services avec la société Action Développement Loisir - Espace Récréa (« **l'Exploitant** »), le 6 décembre 2011 ;
- Un contrat d'interface avec les sociétés CFA Nord, Dalkia France et Action Développement Loisir - Espace Récréa, le 6 décembre 2011 ;
- Un ensemble de documents de financement et de sûretés avec la Landesbank Saar, le 20 décembre 2011.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX

3.1. RAPPEL DU PERIMETRE DE L'OPERATION

Le terrain d'assiette sur lequel est construit le centre aqualudique est situé sur un terrain d'une superficie de 14 174 m² situé à Saint-Dié-des-Vosges (88100), 50 quai de la Résistance, sections AS parcelles 228 et 230.

3.2. AVANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX DU CENTRE AQUALUDIQUE

La visite de Validation des Biens, concomitante à la réception et à la livraison des ouvrages, s'est tenue le 17 janvier 2014. Elle a donné lieu à la signature d'un procès-verbal contradictoire entre la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et AQUADIE constatant la Mise en Service des Biens.

La Date Effective de Mise en Service des Biens a ainsi eu lieu le 17 janvier 2014.

De façon parallèle à la procédure de Validation des Biens, le vendredi 17 janvier 2014 a marqué la mise en route du process d'ouverture par l'Exploitant (Espace Récréa). Ainsi les 17, 18 et 19 janvier 2014, des Journées Portes Ouvertes étaient organisées (plus de 15 000 personnes sur ces 3 jours).

Le mercredi 22 janvier à 13h, les premiers baigneurs ont pu profiter des bassins d'Aquanova America. Dans la continuité des journées Portes Ouvertes, l'affluence a été au rendez-vous avec plus de 500 baigneurs dans l'après-midi.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée en mairie en date du 13 mai 2014 et l'attestation de non contestation de la conformité a été remise le 13 juin 2014 (cf. **Annexe 1**).

Dans le cadre du contrôle du bon fonctionnement de l'équipement et à la suite de la réception de l'ouvrage effectuée entre le Promoteur et l'entreprise générale ayant réalisé les travaux, des rencontres régulières, en présence du Mainteneur et de l'Exploitant, ont été organisées :

- Le 17 avril 2014,
- Le 10 septembre 2014,
- Le 9 octobre 2014,
- Le 25 novembre 2014,
- Le 18 décembre 2014.

Ces réunions avaient pour but :

- D'effectuer le constat de la levée totale des réserves émises à la réception/livraison/mise en service. Ce constat a été formalisé par la signature d'un dernier Procès-verbal en date du 15 janvier 2015 constatant la levée des Observations Non-Bloquantes (réserves) ;
- D'effectuer un contrôle des performances techniques décrites dans les pièces du marché de l'entreprise et lever les désordres de fonctionnement durant la 1ère année d'activité (garantie de parfait achèvement).

A noter : Le Partenaire Privé et le Promoteur ont pris en charge, à leurs frais, la mise en place d'une protection par tôle aluminium laquée des clôtures périphériques en bois, sur leur face extérieure, afin de rendre ces dernières infranchissables et sécuriser les bassins extérieurs.

3.3. REUNIONS DU COMITE DE REVUE

Conformément aux dispositions prévues par l'article 80 du Contrat de Partenariat, la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES et le Partenaire Privé se rencontrent régulièrement au sein d'un comité de revue périodique (le « **Comité de Revue** »).

Le Comité de Revue a pour objet la bonne information de la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES sur le déroulement de l'opération et du chantier, l'étude des modifications qui pourraient intervenir et, d'une manière générale, le suivi du Contrat de Partenariat.

Il est ci-dessous rappelé la date des Comités de Revue qui se sont tenus au cours de l'année 2014 ainsi que les principaux sujets évoqués :

- Comité de Revue du 21 juillet 2014 :
  - Présentation à Monsieur le Maire et aux Elus des différents intervenants dans le cadre du Contrat de Partenariat et description du schéma contractuel global ;
  - Rappel des différents moments de rencontres prévus dans le cadre du Contrat de partenariat ;
  - Présentation par l'Exploitant d'un état des lieux de la fréquentation et des recettes et des résultats d'une première enquête de satisfaction ;
  - Sujets divers (modalités de calcul de l'intéressement lié aux recettes d'exploitation, fréquence des arrêts techniques...).

- Comité de Revue du 24 novembre 2014 :
  - Présentation par l'Exploitant d'un état des lieux de la fréquentation et des recettes depuis l'ouverture du centre aquatique ;
  - Précisions surs modalités de calcul et de reversement de l'intéressement lié aux recettes d'exploitation et détermination des principes d'un avenant ;
  - Décision sur l'extension de la tarification Déodatienne aux habitants de la Communauté de communes ;
  - Echanges sur la détermination des tarifs pour l'année 2015 ;
  - 1er bilan intermédiaire des consommations énergétiques.

4. VOLET FINANCIER - DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES

4.1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Le résultat comptable de la société s'élève à 21 128,76 €.

Le détail de ce résultat se trouve ci-joint en **Annexe 2.**

4.2 PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES IMPUTES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

La méthode retenue pour la détermination des produits et charges est la comptabilité d'engagement (ou comptabilité sur les débits). Celle-ci est basée sur le principe de l'enregistrement de l'ensemble des flux économiques et financiers de l'entreprise.

Le principe des contrats à long terme a également été appliqué dans le cadre du contrat de partenariat public-privé comme le préconise l'Autorité des Normes Comptables. Ce principe comptable consiste à amortir le bien sur la durée de vie du contrat de partenariat public-privé soit 25 ans. Il faut également lisser le résultat attendu sur la durée du contrat de partenariat public-privé. Pour pouvoir procéder à ce lissage, il est constaté un encours de production ou un déstockage selon les charges et produits comptabilisés sur l'exercice.

4.3 ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 18 087 140,59 € et se répartit comme suit :

Prix de contrat de promotion immobilière : 16 630 000 €*	**17 057 409,13**
CFA NORD SIGNATURE C/ DEPOT PC 1,7 %	285 891,36
CFA NORD STADE PURGE 1MOIS 2%	340 709,34
CFA NORD STADE DEMARRAGE TRAVAUX 2,3%	391 815,74
CFA NORD FACT ACHEVEMENT TRAVAUX	1 365 020,65
CFANORD STADE ACHEVEMENT 8ù	1 365 020,65
CFANORD ACHEVEMENT FONDATIONS + 1MOIS	1 023 765,49
CFA NORD ACHEVEMENT FONDATIONS +2MOIS	853 137,91
CFA NORD GROS OEUVRE	853 137,91
CFA NORD GROS OEUVRE	1 023 765,49
CFA NORD GROS OEUVRE	1 194 393,07
CFA NORD HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD MISE HORS D'EAU	1 023 765,49
CFA NORD MISE HORS D'EAU	853 137,91
CFA NORD MISE HORS D'AIR	853 137,91
CFA NORD CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD CORPS D'ETAT SECONDAIRE	853 137,91
CFA NORD CORPS D'ETAT SECONDAIRE	511 882,75
CFA NORD ACHEVEMENT TRAVAUX INTERIEURS	511 882,75
CFA NORD STADE OPR	511 882,75
CFA NORS LIVRAISON MISE EN SERVICE	341 255,16
Autres frais de fonctionnement :	**97 037,59**
CFA REFACT PRESTATION DIVERSES	19 651,59
CFA RAPPOT MODIFICATIONS	77 386,00
Frais de gestion en phase de construction : 90 000 €*	**71 615,55**
IMFINED Honoraires d'assistance 2011	2 172,60
IMFINED Honoraires d'assistance 2012	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance 2013	30 500,00
IMFINED Honoraires d'assistance au 17/01/2014	1 420,55
A4 Honoraires CAC 2012	3 511,20
A4 Honoraires CAC 2013	3 511,20

Conseil financier, comptable et fiscal : 120 000 €*	**116 000,00**
H3P HONORAIRES MISSION D ASSISTANCE	90 000,00
CFA NORD REFACT HONO H3P	15 000,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
H3P FIXATION TAUX	5 500,00
Audit de modèle et conseil juridique : 115 000 €*	**140 289,00**
HERBERT SMITH HONORAIRES AFFAIRE LANDERSBANK	85 289,00
HERBERT SMITH HONORAIRES LANDERSBANK	30 000,00
PPP REFACT KPMG	25 000,00
Assurances société en phase de construction : 30 000 €*	**7 097,00**
CFA NORD REFACT ASSURANCE RC MAITRE D OUVRAGE	7 097,00
Garantie crédit relais Fonds propres : 30 000 €*	**22 855,58**
Honoraires de caution 2012	12 716,68
Honoraires de caution 1T 2T 3T2013	7 638,90
Honoraires de caution 4T2013	2 500,00
Frais de pré-exploitation : 85 000 €*	**85 000,00**
Récréa Frais de préexploitation	85 000,00
Frais financiers intercalaires : 680 000 €*	**489 836,74**
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00
Commission d'arrangement 50 %	88 242,00
Intérêts + commission d'agent 2012	118 824,45
Intérêts 2013	180 274,74
Intérêts + commission d'agent 2014	12 755,11
CRTVA 2014	1 498,44
TOTAUX	18 087 140,59

** Les montants en gras sont donnés à titre indicatif d'après le budget prévisionnel du coût d'investissement*

Le montant des amortissements pour la période du 17 janvier 2014 au 31 décembre 2014 s'élève à 691 330.71 €.

4.4 Compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations necessaires a l'exploitation de l'ouvrage, equipement ou bien immateriel objet du Contrat

Hormis la construction, au 31 décembre 2014, il n'y a pas d'autre bien et immobilisation dans les comptes de la société.

4.5 Etat des autres depenses de renouvellement realisees dans l'annee

Dépenses de Gros Entretien et de Renouvellement réalisées par le Mainteneur (Dalkia) en 2014 :

- **Mise en stock d'un cylindre vapeur pour sauna** : 897 €HT avec recours à une petite et moyenne entreprise ;
- **Mise en stock de serrures des vestiaires** : 780 €HT ;
- **Mise en stock de pièces pour analyseurs d'eau bassins** : 731,09 €HT avec recours à une petite et moyenne entreprise ;
- **Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable** : 15 769,57 €HT avec recours à une petite et moyenne entreprise.

4.6 Engagements a incidences financieres lies au contrat et necessaires a la continuite du service public

Sans objet.

4.7 Ratios annuels de rentabilite economique et de rentabilite interne du projet et repartition entre le cout des fonds propres et le cout de la dette afferents au financement des biens et activites objets du Contrat

La dette subordonnée est rémunérée à un taux de 12 % annuel, conformément à l'annexe 23 (*Plan de financement*) du Contrat de partenariat.

L'emprunt est rémunéré à un taux de 3.315 % (90 % du notionnel, taux issu de la fixation anticipée du 13 mars 2013) et un taux 3.386 % (10 % du notionnel, taux issu de la fixation définitive des taux en date du 17 janvier 2014).

4.8 TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'ANNEE ECHUE / ETAT DES FINANCEMENTS ENGAGES ET DES VALEURS FINANCIERES NON AMORTIES DES BIENS

Les financements suivants ont été mis en place :

- Un crédit long terme « Dailly » d'un montant de 11 431 129,49 € a été débloqué à la Date Effective de Mise en Service soit le 17 janvier 2014 pour refinancer le crédit « construction » ;
- Des Fonds Propres d'un montant de 657 000 € ont été débloqués par les actionnaires et une augmentation de capital de 43 000 € a été effectuée afin de rembourser le crédit relais Fonds Propres.

La VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES a également contribué au financement du projet par l'intermédiaire de subventions d'investissement et d'Avances sur loyers :

- Des subventions d'investissement pour un montant total de 3 millions d'euros, dont 116 333,33 € ont été virées au compte de résultat de la société sur 2014 ;
- Des Avances sur loyers d'un montant de 2 926 000 HT € débloquées en totalité au 31 décembre 2013 dont 111 652,211 € HT ont été rétrocédées sur 2014.

4.9 ETAT DES COMPTES DE RESERVE NOTAMMENT LES SUIVANTS : SERVICE DE LA DETTE, GER

Service de la dette : Il n'y a pas de compte de réserve pour service de la dette.

GER :

- Dépenses 2014 : 18 177,66 €HT
- Prévisions de dépenses 2015 : 15 000 €HT

4.10 LISTE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE COURANTE (SI POSSIBLE VALORISEES) EFFECTUEES SUR L'EXERCICE

Les opérations de maintenance ont été adaptées aux équipements installés et réalisées selon l'annexe n°7 du Contrat de partenariat.

Surveillance de la qualité d'eau des bassins :

Circuit de traitement d'eau

Contrôle du fonctionnement général
Relevé des compteurs d'eau
Contrôle des débitmètres

Analyses d'eau

Contrôle journalier (hors weekend) des paramètres et enregistrement dans les cahiers sanitaires pour chaque bassin (chlore libre, chlore total, chlore actif, température de l'eau, compteurs d'appoints, turbidité, pH)
Contrôle des consignes de régulation
Etalonnage des sondes

Pompes

Contrôle du fonctionnement
Nettoyage des préfiltres
Contrôle du presse-étoupe ou de la garniture mécanique
Contrôle de l'état de la protection mécanique de l'accouplement
Contrôle de la boite à bornes moteurs
Dépoussiérage du ventilateur de refroidissement moteur
Contrôle des manchons antivibratiles
Contrôle de la fixation de la moto-pompe

Filtration

Contrôle de l'encrassement
Nettoyage des filtres
Entretien général des vannes

Pompes doseuses

Contrôle de la disponibilité
Contrôle de l'injection
Contrôle du niveau du bac
Contrôle des connexions électriques

Surveillance de la qualité d'air

Centrales de Traitement d'Air

Ventilateur

Contrôle de l'état général
Contrôle de la volute
Contrôle des roulements
Contrôle de la fixation de la turbine, du moteur et de la protection mécanique de la courroie
Contrôle des plots anti-vibratiles
Contrôle du clavetage des poulies et turbines

Filtres

Changement des filtres si nécessaire

Caissons

Nettoyage, dépoussiérage
Vérification des peintures et revêtements intérieurs
Contrôle de l'état des soufflets et des plots antivibratiles

Batteries chaudes ou froides

Contrôle de l'état des batteries et de leur étanchéité
Contrôle de l'encrassement et contrôle du Delta P sur l'air

Vannes

Contrôle de l'étanchéité des vannes et presse étoupes
Contrôle du fonctionnement des servo moteurs

Registres

Contrôle du fonctionnement des registres
Contrôle de l'étanchéité des registres

Coffrets électriques

Contrôle des voyants et changement si nécessaire
Contrôle de la fixation du coffret

Régulation

Dépoussiérage des cartes ou des régulateurs
Contrôle des points de consigne des régulateurs
Contrôle des paramètres de fonctionnement
Contrôle de la cohérence des indicateurs de mesure

Opérations relatives aux T.G.B.T.

Contrôle de la fermeture des panneaux d'accès
Contrôle de l'état et fixation des chemins de câbles
Contrôle des voyants et changements si nécessaire
Relevé des compteurs
Suivi de la procédure de consignation électrique
Contrôle de l'état des câbles de raccordement
Dépoussiérage, nettoyage
Contrôle de la signalisation et changement si nécessaire

Opérations relatives aux échangeurs

Contrôle absence de fuite
Contrôle des presse-étoupes des vannes
Contrôle du calorifuge

Contrôles réglementaires

Contrôle des eaux de bassins selon les préconisations de l'ARS
Contrôle de l'air ambiant
Analyses légionelles sur des échantillons d'Eau Chaude Sanitaire
Contrôle ICPE sur stockage de chlore gazeux contrôle d'une installation classée soumise à déclaration, rubrique 1138
Contrôle selon le décret n°2010-349 du 31 mars 2010 portant sur les équipements de froid et climatisation de puissance supérieure à 12 kW
Contrôle d'étanchéité des circuits comprenant des fluides frigorigènes (Pompe à Chaleur et groupe froid Ecoenergie)
Entretien des ascenseurs avec visites toutes les 6 semaines
Contrôle des équipements de détection (alarme incendie type 2B) et protection incendie (extincteurs, Bloc Autonomes d'Eclairage de Sécurité, désenfumage pneumatique, ...)
et la maintenance bâtiment : réparations second œuvre (carrelages cassés, remplacement de dalles de faux plafond)

Maintenance bâtiment

Second œuvre

Réparation de carrelages cassés, de dalles de faux plafond
Contrôle de la toiture
Remplacement de serrures de casiers de vestiaire

4.11 Liste des operations de GER realisees et valorisees et suivi du compte du GER

Cf. chapitre 5 du présent rapport.

4.12 SUIVI DES COUTS ENERGETIQUES (CONSOMMATIONS, TARIFS...) ET NOTE SUR LES EVOLUTIONS DU MARCHE DE L'ELECTRICITE SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Suivi des consommations énergétiques

Chaleur

		01/14	02/14	03/14	04/14	05/14	06/14	07/14	08/14	09/14	10/14	11/14	12/14
Chaleur		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommation	kWh		189 100	200 300	174 200	169 500	160 600	133 500	112 600	193 100	164 300	156 800	**235 800**
Compteur chauffage PAC1+2						300	494	563	430	692	587	443	**3 629**
Cumul consommations	kWh		189 100	389 400	563 600	733 100	893 700	1 027 200	1 139 800	1 332 900	1 497 200	1 654 000	**1 889 800**

Eau

		01/14	02/14	03/14	04/14	05/14	06/14	07/14	08/14	09/14	10/14	11/14	12/14
Eau		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ECS	m3		179	215	140	147	109	158	162	230	210	167	125
Eau froide sanitaire	m3		299	348	278	292	259	341	347	350	272	215	204
Eau bassin ludique	m3		604	616	580	596	865	620	551	816	615	446	793
Eau bassin sportif	m3		199	221	213	165	1 010	283	181	239	222	120	1 205
Eau bassin extérieur	m3					180	195	225	207	79			
Eau bassin balnéo (nordique)	m3		246	240	203	202	246	217	158	305	198	173	253
Eau aquasplach	m3		58	70	55	65	60	63	71	78	69	37	54
Eau fosse plongée	m3		125	71	81	61	49	244	16	20	20	14	28

Electricité

		01/14	02/14	03/14	04/14	05/14	06/14	07/14	08/14	09/14	10/14	11/14	12/14
Electricité		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PAC 1	kWh		4 243	4 243	4 243	2 678	2 280	3 454	4 686	6 938	2 402	1 655	1 096
PAC 2	kWh		1 152	1 152	1 152	515	2 431	3 484	4 671	6 770	2 433	1 677	1 956
Sous-station	kWh		9 018	9 018	9 018	4 507	4 680	5 270	4 685	6 716	5 187	4 795	5 554
Général éclairage	kWh		300	300	300	272	397	379	254	507	308	311	350
Privatif extérieur	kWh		80	80	80	56	40	29	51	80	118	120	144
Traitement d'eau 1	kWh		30 000	30 000	30 000	31 863	38 082	42 734	38 545	52 574	36 437	34 209	36 515
Traitement d'eau 2	kWh		11 000	11 000	11 000	10 700	9 551	13 820	13 009	17 538	12 653	10 371	8 937
Armoire TDAS01 Accueil	kWh		6 328	6 328	6 328	6 328	6 328	6 328	6 328	6 328	5 967	5 324	5 721
Armoire TDAS02 Salle fitness	kWh		7 722	7 722	7 722	7 722	7 722	7 722	7 722	7 722	6 400	5 696	6 573
TD01 Eclairage sous sol piscine	kWh		1 010	1 010	1 010	1 010	1 010	1 010	1 010	1 010	309	414	320

Evolution du Marché de l'électricité

Chronologie de l'ouverture du Marché de l'électricité

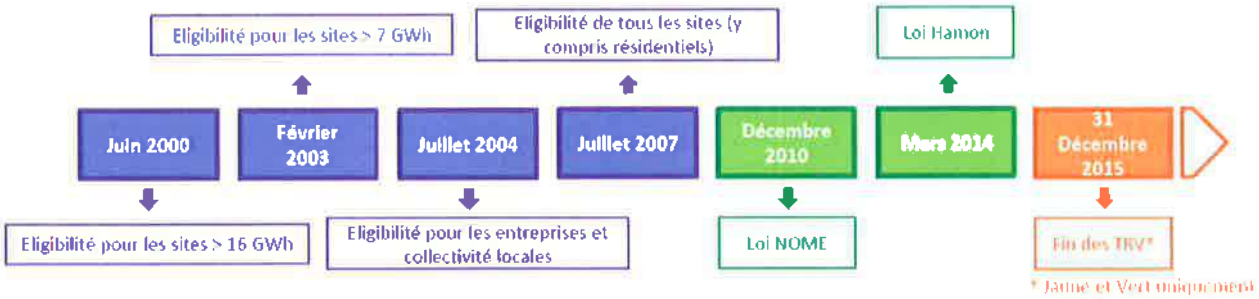

Les directives Européennes, leurs transpositions en France et les lois promulguées ont pour objectif la création d'un marché intérieur Européen avec :

- La séparation complète des activités (production, transport/distribution et fourniture)
- Un accès non discriminant aux infrastructures
- Une ouverture totale des activités de production et de fourniture
- La garantie de la sécurité d'approvisionnement
- La protection de l'environnement

En France, *post* 2016 ceci sera articulé autour d'une nouvelle série de dispositifs :

- L'ARENH : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique
- Le TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau de Transport d'Electricité
- Le dispositif transitoire lié à la fin des Tarifs Réglementés de Vente
- Le marché de capacité
- Les effacements de consommation

Prix de l'électricité base annuelle 2016

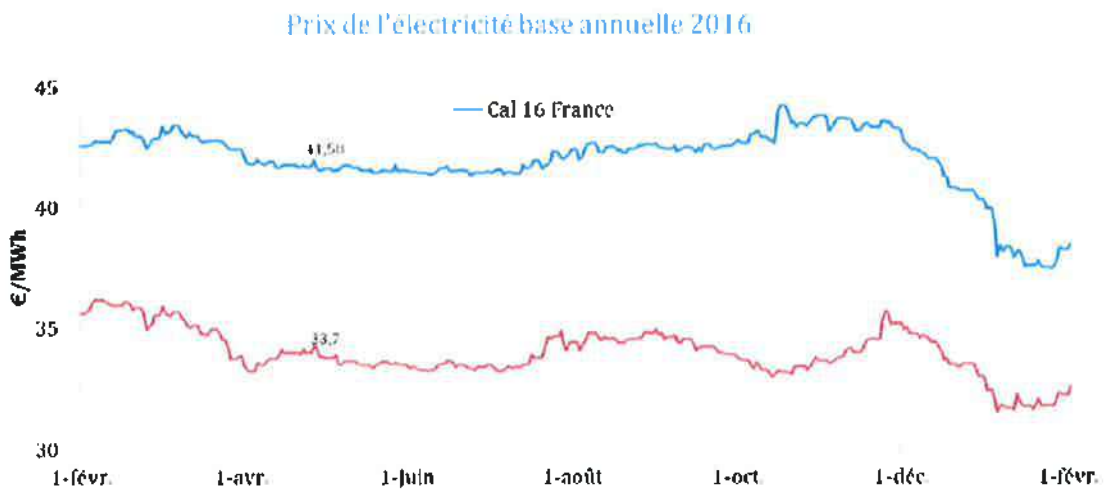

4.13 Recapitulatif des termes du Loyer payes sur l'annee ecoulee

Au cours de l'année 2014, la SAS AQUADIE a perçu 2 201 682 € hors taxe au titre des loyers L1, L2, L3, L4 et L5.

4.14 Recapitulatif des penalites eventuellement dues au cours de l'exercice

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

5. Volet technique - Suivi des indicateurs

5.1 Indicateurs relatifs aux Objectifs de Performance prevus au Contrat de Partenariat (Article 27 du Contrat de Partenariat)

Les performances définies à l'article 27 du Contrat de partenariat sont atteintes.

5.2 Indicateurs relatifs a la part d'execution du contrat confiee a des petites et moyennes entreprises et a des artisans (article 12 du Contrat de Partenariat)

Le Partenaire Privé s'est engagé à attribuer, ou à faire attribuer par l'intermédiaire de ses prestataires, à des petites et moyennes entreprises (PME) et à des artisans une part d'exécution du Contrat de Partenariat, soit :

- Au titre des prestations de renouvellement et de GER : 20 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;
- Au titre des prestations de services : 5 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.

Au cours de l'année 2014, il a effectivement été confié à des PME et à des artisans :

- **Au titre des prestations de renouvellement et de GER : 37 % du montant annuel actualisé des Loyers L2 ;**
- **Au titre des prestations de services : 12 % du montant annuel actualisé des Loyers L4.**

L'identité des entreprises ainsi que la nature et le montant des prestations confiées est détaillée en **Annexe n°3**.

5.3 Indicateurs relatifs au suivi des recettes annexes perçues par le Partenaire Prive

Le chiffre d'affaires généré par l'Exploitant au titre des recettes annexes (boutique et des distributeurs) s'élève à 25 141 euros pour l'année 2014. Le montant des charges correspondantes (fournitures...) est de 12 023 euros, soit une marge brute de 13 118 euros.

Conformément à l'article 67.2 du Contrat de partenariat et à l'article 4 de la Convention organisant l'exploitation du centre aqualudique, le montant de l'intéressement à reverser par l'Exploitant à la VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES s'élève à 2 624 euros (20 % de la marge brute).

5.4 Indicateurs relatifs aux penalites demandees au Partenaire Prive du contrat et a celles acquittees par lui (Article 83 du Contrat de Partenariat)

Aucune pénalité n'a été appliquée au cours de la période retracée.

5.5 Information exhaustive des interventions survenues au titre du gros entretien renouvellement

Interventions de Gros Entretien et de Renouvellement réalisées par le Mainteneur (Dalkia) en 2014 :

- Mise en stock d'un cylindre vapeur pour sauna ;
- Mise en stock de serrures des vestiaires ;
- Mise en stock de pièces pour analyseurs d'eau bassins ;
- Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable.

5.6 Programme d'intervention prevu pour l'annee suivante, au titre du gros entretien renouvellement

Le programme d'intervention prévisionnel au titre du gros entretien renouvellement pour l'année 2015 est le suivant :

- **Travaux électriques** : dont modifications électriques pour le test des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et pose des sous-compteurs électriques nécessaire au suivi des consommations ;
- **Travaux de second œuvre ;**
- **Maintien et Remise en Etat.**

6. Volet exploitation

6.1 Compte-rendu annuel au titre de l'exploitation

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 4.**

6.2 Compte-rendu technique

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 4.**

6.3 Compte-rendu financier

Cf. rapport de l'Exploitant joint en **Annexe 4.**

ANNEXES

Annexe 1 : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux et attestation de non contestation de la conformité

Annexe 2 : Comptes sociaux annuels

Annexe 3 : Liste des PME et artisans

Annexe 4 : Rapport de l'Exploitant

ANNEXE 1 : DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX ET ATTESTATION DE NON CONTESTATION DE LA CONFORMITE

Aquadié

Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Hôtel de Ville
Place Jules-Ferry
BP275
88107 Saint-Dié-des-Vosges cedex

A l'attention de Monsieur le Maire

Boulogne-Billancourt, le 13 mai 2014

Lettre recommandée avec A.R. n° 2C 066 278 6461 2 (par précaution)

Objet : Centre aqualudique Aqua Nova America – PC 88413 11H0058 01
Vos réfs. : Service Urbanisme – Monsieur Hervé VAUTHIER

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, relative à l'opération mentionnée en objet.

Cette déclaration est complétée des attestations réglementaires décrites en page 2 du formulaire.

Nous vous remercions de bien vouloir en accuser réception par avis postal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric Duval
Président

AQUADIE
Siège social : 123, Rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 46 99 47 25 - Fax : 01 46 99 47 23
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
538 418 765 RCS Nanterre

Pièces jointes : citées

imfined

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

cerfa
N° 13408*01

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

- Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement
- Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction
- Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☒ **Permis de construire** ⇨ N° PC 8841311H0058

☐ **Permis d'aménager** ⇨ N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de finition des voiries fixées au :

☐ **Déclaration préalable** ⇨ N°

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier **Madame** ☐ **Monsieur** ☐

Nom : **Prénom :**

Vous êtes une personne morale

Dénomination : AQUADIE **Raison sociale :** SAS

N° SIRET : 53841876500011 **Catégorie juridique :**

Représentant de la personne morale : Madame ☐ **Monsieur** ☒

Nom : DUVAL **Prénom :** ERIC

3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.

Adresse : Numéro : 123 **Voie :** Rue du Château

Lieu-dit : **Localité :** BOULOGNE BILLANCOURT

Code postal : 92100 **BP :** **Cedex :**

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : **Division territoriale :**

☒ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** blenoir @ cfa-m.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 17/01/2014

Ensemble des divisions effectué le :

Changement de destination effectué le :

☒ Pour la totalité des travaux

☐ Pour une tranche des travaux
Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? Oui ☐ Non ☐

Surface hors œuvre nette créée (en m²) :

Nombre de logements terminés : dont individuels : dont collectifs :

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

☐ Logement Locatif Social :

☐ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :

☐ Prêt à taux zéro :

☐ Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)[1]

À BOULOGNE BILLANCOURT
Le : 07 Mai 2014

Signature du (ou des) déclarant(s)
AQUADIE
Siège social : 123, Rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 46 99 47 25 - Fax : 01 46 99 47 23
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
538 413 768 RCS Nanterre

À LYON
Le : 07 mai 2014

Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux
CHABANNE & PARTENAIRES
38 quai Pierre Scize - 69009 LYON
Tél. 04 72 10 95 95 - Fax 04 72 10 00 80
RCS LYON 440 008 655

Pièces à joindre (*cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux*) :

☒ AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 111-19-21 du code de la construction et de l'habitation ;

☒ AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L. 112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :
- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de **trois mois** pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à **cinq mois** si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme[2].

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

1 La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.
2 Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

Lorraine Sud
Le clos des terrasses
27C rue d'Epinal
88190 GOLBEY

Téléphone : 03 83 96 80 90
Télécopie : 03 29 35 31 92

Date : 29/11/2013	N° contrat : 003201/110126-0057 Rév 0	Rapport n°: 2458661 /Rév. 0

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP) soumise à Permis de Construire

Selon annexe 3 de l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2007

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée *par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.*

Je soussigné : J. PETITJEAN de la société BUREAU VERITAS, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments,
atteste que :

par contrat de vérification technique n° 003201/110126-0057 Rév 0 en date du : 26/01/2011
La Société : CFA NORD
maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :
Construction d'un centre aquatique

Réf. du Permis de Construire : 088 413 11H 0058
Date du dépôt de demande de PC : 16/11/2011 Date du PC : 19/12/2011

a confié, à BUREAU VERITAS, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1 bâtiment

- **Règles en vigueur considérées :**

  ☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés .

  ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Copyright Bureau Veritas 10/2013

- **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 29/11/2013, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi:

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 29/11/2013 **Signature :**

(*) voir commentaire général CG01 page 3

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Date : 29/11/2013	N° contrat : 003201/110126-0057 Rév 0
N° rapport : 2466661 /Rev. 0	

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG	01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugeant pas d'interprétations contraires.
CG	02	

Récapitulatif des commentaires particuliers

1. GENERALITES

Pas de commentaire particulier

2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Pas de commentaire particulier

3 - PLACES DE STATIONNEMENT

Pas de commentaire particulier

4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

Pas de commentaire particulier

5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Pas de commentaire particulier

6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

Pas de commentaire particulier

7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES

Pas de commentaire particulier

8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

Pas de commentaire particulier

9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS

Pas de commentaire particulier

10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Pas de commentaire particulier

11 - SANITAIRES

Pas de commentaire particulier

12 - SORTIES

Pas de commentaire particulier

13 - ECLAIRAGE

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Pas de commentaire particulier

14 - INFORMATION ET SIGNALISATION

Pas de commentaire particulier

15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

Pas de commentaire particulier

16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL

Pas de commentaire particulier

17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES

Pas de commentaire particulier

18 - CAISSES DE PAIEMENT

Pas de commentaire particulier

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			**Commentaires**	**n° du commentaire CP**
1. GENERALITES					
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté					
2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS					
Généralités					
cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	R				
cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment	R				
accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs	R				
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement		NR		Parking non terminé	
Largeur ≥ 1,40 m	R				
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m			SO		
Dévers ≤ 2%	R				
Pentes					
existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant	R				
pente ≤ 4%	R				
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m			SO		
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi			SO		
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi			SO		
pente > 10% : interdite			SO		
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	R				
Caractéristiques des paliers de repos					
1,20 x 1,40 m	R				
paliers horizontaux au dévers près	R				
Seuils et ressauts					
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R				
Arrondis ou chanfreinés	R				
Distance entre 2 ressauts ≥ 2,50 m			SO		
pas de ressauts successifs dans une pente			SO		
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	R			Bordure	
Espaces de manœuvre avec possibilité de ⅓ tour aux points de choix d'itinéraire					
emplacements	R				

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Date : 29/11/2013	N° contrat : 003201/110126-0057 Rév 0
N° rapport : 2456861 /Rev. 0	

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			**Commentaires**	**n° du commentaire CP**
dimensions : diamètre 1,50 m	R				
Espaces de manœuvre de porte					
emplacements	R			Devant la porte d'entrée	
Dimensions	R				
Espaces d'usage					
devant chaque équipement ou aménagement	R			Devant visiophone	
Dimensions : 0.80 m x 1.30 m	R				
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol : diamètre ou largeur < 2 cm			SO		
Cheminement libre de tout obstacle					
Hauteur libre ≥ 2,20 m	R				
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement			SO		
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus :					
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m			SO		
Hauteur des marches ≤ 16 cm			SO		
Giron des marches ≥ 28 cm			SO		
Mains courantes					
de chaque coté			SO		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m			SO		
continues, rigides et facilement préhensibles			SO		
dépassant les premières et les dernières marches			SO		
différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel			SO		
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
Nez de marches :					
De couleur contrastée			SO		
Non glissants			SO		
Sans débord excessif			SO		
Volée d'escalier de moins de 3 marches :					

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire	CP
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO			
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO			
Nez de marches :						
De couleur contrastée			SO			
Non glissants			SO			
Sans débord excessif			SO			
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	R					
3 - PLACES DE STATIONNEMENT						
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	R			Non terminé		
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment	R					
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte						
Largeur ≥ 3,30 m	R					
Espace horizontal au dévers de 2% près	R					
Raccordement au cheminement d'accès						
Ressaut ≤ 2 cm	R					
Sur 1,40m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près		NR		Non terminé		
Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes						
Bornes visibles directement du poste de contrôle ou			SO			
Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels			SO			
Et visiophonie			SO			
Sortie en fauteuil des places « boxées »			SO			
Repérage horizontal et vertical des places						
signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public		NR		non terminé		
Signalisation des croisements véhicules/piétons :						
éveil de vigilance des piétons		NR				
signalisation vers les conducteurs		NR				
4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC						
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R					
Entrée principale facilement repérable	R					
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R					
Dispositifs d'accès au bâtiment :						

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Date : 29/11/2013	N° contrat : 003201/110126-0057 Rév 0
N° rapport : 2458661 /Rev. 0	

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	N° du commentaire CP
facilement repérable	R		
signal sonore et visuel	R	Visiophone	
Système de communication et dispositif de commande manuelle :			
A plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R		
Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m	R		
Contrôle d'accès et de sortie :			
visualisation directe du visiteur par le personnel ou	R		
visiophone	R		
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R		
5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES			
Largeur ≥ 1,40 m	R		
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m	R		
Dévers ≤ 2 cm	R		
Pentes :			
pente ≤ 4%	SO		
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m	R	Pour les pédiluves. Pas de palier de repos au fond du pédiluve suivant recommandation et schéma du CREPS	
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi	R	Pour un pédiluve côté bassin sportif sans palier au fond.	
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi	SO		
pente > 10% : interdite	SO		
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	R	Pédiluve suivant documents du CREPS SUR la conception des piscines suivant avis DDT.	
Caractéristiques des paliers de repos			
1,20 x 1,40 m	R		
paliers horizontaux au dévers près	R		
Seuils et ressauts			
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R		
arrondis ou chanfreinés	R		
pas d'âne interdits	SO		
Espaces de manœuvre de porte			
Emplacements	R		

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Date : 29/11/2013	N° contrat : 003201/110128-0057 Rév 0
N° rapport : 2458861 /Rev. 0	

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
Dimensions	R				
Espaces d'usage					
devant chaque équipement ou aménagement	R				
Dimensions : 0,80m x 1,30m	R				
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R				
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm			SO		
Cheminement libre de tout obstacle					
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	R				
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m			SO		
Protection des espaces sous escaliers			SO		
Marches isolées :					
Si trois marches ou plus :					
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m			SO		
Hauteur des marches ≤ 16 cm			SO		
Giron des marches ≥ 28 cm			SO		
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		
Nez de marches :					
De couleur contrastée			SO		
Non glissants			SO		
Sans débord excessif			SO		
Une main courante :					
de chaque coté			SO		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m			SO		
continue rigide et facilement préhensible			SO		
dépassant les premières et les dernières marches			SO		
différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel			SO		
Si moins de 3 marches :					
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO		
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO		

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			**Commentaires**	**N° du commentaire**	**CP**
Nez de marches :						
De couleur contrastée			SO			
Non glissants			SO			
Sans débord excessif			SO			
6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES						
Obligation d'ascenseur	R			CE OTIS conforme à la norme		
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement						
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	R					
Hauteur des marches ≤ 16 cm	R					
Giron des marches ≥ 28 cm	R					
Mains courantes						
de chaque côté	R					
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R					
continues, rigides et facilement préhensibles	R					
dépassant les premières et dernières marches	R					
différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel	R					
Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute		NR		Non terminé		
Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	R					
Nez de marches :						
De couleur contrastée		NR				
Non glissants	R					
Sans débord excessif	R					
Ascenseurs						
Tous les ascenseurs doivent être accessibles	R					
Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	R					
commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R					
conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	R			CE OTIS transmis		
munis d'un dispositif permettant de prendre appui	R					
permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	R					
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite						

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
dérogation obtenue			SO		
conformes aux normes les concernant			SO		
d'usage permanent			SO		
7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES					
Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur			SO		
Mains courantes accompagnant le mouvement			SO		
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l'arrivée			SO		
Arrêt d'urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis			SO		
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel			SO		
Signal tactile ou sonore en partie terminale d'un tapis ou plan incliné mécaniques			SO		
8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS					
Tapis					
dureté suffisante		NR		Pas posé	
pas de ressaut ≥ 2 cm		NR			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration					
conforme à la réglementation en vigueur ou	R				
aire d'absorption équivalente ≥ 25% de la surface au sol	R				
9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS					
Dimensions des sas	R				
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	R				
Largeur des portes principales et des portiques					
0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	R				
1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes.	R				
1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	R				
0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés.	R				
Poignées des portes					
facilement préhensibles	R				
extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes sanitaires, douches et cabines non adaptés)	R				
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	R				

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**	Commentaires	n° du commentaire CP
Portes vitrées repérables	R		
Portes à ouverture automatique :			
Durée d'ouverture réglable	SO		
Détection des personnes de toutes tailles	SO		
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	SO		
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé	SO		
10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE			
Si existence d'un point d'accueil :			
Au moins un accessible.	R		
Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	R		
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	R		
Equipements divers accessibles au public			
au moins 1 équipement par type aménagé	R		
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement	R		
commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler			
0,90 m ≤ H ≤ 1,30 m	R		
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier			
face supérieure ≤ à 0,80 m	R		
vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R		
Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique	SO	Pas de sonorisation de l'accueil	
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores	SO		
11 - SANITAIRES			
Cabinets aménagés :			
au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R		
aux mêmes emplacements que les autres	R		
séparés H/F si autres sanitaires séparés	R		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R		
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour :			
Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R		
Dimensions : diamètre 1,50 m	R		
Aménagements intérieurs des cabinets :			

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	Constat			Commentaires	n° du commentaire CP
dispositif permettant de refermer la porte	R				
espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R				
hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R				
lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m	R				
barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol		NR		Non posé	
barre d'appui supportant le poids d'une personne		NR			
commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable	R				
Lavabos accessibles					
vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R				
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi		NR		Equipements non posés	
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	R				
12 - SORTIES					
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R				
13 - ECLAIRAGE					
Valeurs d'éclairement					
20 lux pour les cheminements extérieurs		NR		Autocontrôle non transmis	
200 lux aux postes d'accueil		NR		Autocontrôle non transmis	
100 lux pour les circulations horizontales		NR		Autocontrôle non transmis	
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles		NR		Autocontrôle non transmis	
50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement		NR		Autocontrôle non transmis	
20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)		NR		Autocontrôle non transmis	
Eblouissement / Reflet	R				
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés			SO		
Extinction progressive si éclairage temporisé			SO		
Eclairages par détection de présence	R				
14 - INFORMATION ET SIGNALISATION					
Cheminements extérieurs					
Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements			SO		
Repérage des parois vitrées			SO		
Passage piétons			SO		
Accès à l'établissement et accueil					

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
Repérage des entrées	R				
Repérage du système de contrôle d'accès	R				
Accueils sonorisés :					
Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire			SO		
Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique			SO		
Signalisation de la boucle par un pictogramme			SO		
Circulations intérieures :					
Éléments structurants du cheminement repérables	R				
Repérage des parois et portes vitrées			SO		
Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur			SO		
Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			SO		
Équipements divers					
Signalisation du point d'accueil, du guichet	R				
Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	R				
Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile			SO		
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3.				Non réalisé à cette phase travaux	
Visibilité (localisation du support, contrastes)			SO		
Lisibilité (hauteur des caractères)			SO		
Compréhension (pictogrammes)			SO		
15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS					
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50	R				
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal			SO		
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m			SO		
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement			SO		
Réparties en fonction des différentes catégories de places			SO		
16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL					
Nombre de chambres adaptées					
1 si moins de 21 chambres ou			SO		
1 + 1 par tranche de 50 ou			SO		
toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO		

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	Constat			Commentaires	n° du commentaire CP
Caractéristiques des chambres adaptées					
espace de rotation Ø 1,50 m			SO		
0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands cotés du lit et 0,90 m au pied du lit			SO		
hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm			SO		
Cabinet de toilette :					
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO		
tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO		
espace de rotation diamètre 1,50 m			SO		
douche accessible avec barre d'appui			SO		
Cabinet d'aisance accessible :					
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO		
tous si personnes âgées ou à mobilité réduite			SO		
espace d'usage 0,80 x 1,30 m			SO		
barre d'appui			SO		
Pour toutes les chambres					
1 prise de courant à proximité du lit			SO		
1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne			SO		
N° de la chambre en relief sur la porte			SO		
17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES					
Cabines					
au moins 1 cabine aménagée	R				
au même emplacement que les autres cabines	R				
cheminement accessible jusqu'à la cabine	R				
cabines séparées H/F si autres cabines séparées	R				
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m	R				
siège		NR		Sièges non posés	
dispositif d'appui en position debout		NR		Barres non posés	
Douches					
au moins 1 douche aménagée	R				
au même emplacement que les autres douches	R				
cheminement accessible jusqu'à la douche	R				

Copyright Bureau Veritas 10/2013

Etablissement recevant du public **Points examinés**	**Constat**			Commentaires	n° du commentaire CP
douches séparées H/F si autres douches séparées	R				
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche	R				
siphon de sol	R				
siège		NR		Non posé	
dispositif d'appui en position debout		NR		Non posé	
équipements divers utilisables en position assise	R				
18 - CAISSES DE PAIEMENT					
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses	R				
Une caisse adaptée par tr. de 20			SO		
Répartition uniforme des caisses adaptées			SO		
Caractéristiques des caisses adaptées	R				
Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m	R				
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes			SO	Non mis en oeuvre pendant les travaux. A voir avec l'exploitant	

Copyright Bureau Veritas 10/2013

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE

DE

SAINT-DIE-DES-VOSGES

EXTRAIT

du Registre des Actes de l'Administration Municipale

de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

ARR 02CDS-13-054

ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC DU CENTRE AQUALUDIQUE «AQUANOVA AMERICA» SITUE 50 QUAI DE LA RESISTANCE

Le Maire de la Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier des Palmes Académiques, Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le Code de la Construction et d'Habitation – deuxième partie Livre I Titre II – Sécurité et Protection contre l'Incendie – Chapitre II – Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public, articles R 123-1 à R-123-55,

VU le décret n °95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

VU l'arrêté préfectoral n°810-2012 du 07 avril 2010, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

VU le passage de la commission de sécurité du 03 Décembre 2013,

CONSIDERANT que cette autorisation est utile au pétitionnaire,

ARRETE

Article 1er : Confirme l'ouverture au public du Centre Aqualudique «Aquanova América», situé 50, quai de la Résistance - 88100 – SAINT-DIE-DES-VOSGES » - 2ème Catégorie – Type X.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Nancy à dater de sa notification.

Article 3 : Le Directeur des Services de la Mairie et le Commandant de Police sont chargés, chacun à ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-DIE-DES-VOSGES, le 03 Décembre 2013

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'Aménagement
Et aux Travaux Urbains

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

Daniel CHRISTOPHE

Bonjour Sylvie GRANDIDIER Agent / COMMUNE DE SAINT DIE DES VOSGES

Accueil Préférences Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours Création d'acte Recherche

[illegible] vérifiez la version du navigateur que vous utilisez (menu "Outils", puis "à propos de [illegible] s'agit d'Internet Explorer version 10, vous avez 2 possibilités pour débloquer la télétransmission : désinstaller Internet Explorer 10 (vous retrouverez alors la version 10), envoyer un mail à support@[illegible] pour avoir la procédure d'installation de FAST avec Firefox

Le Service clients FAST

Accusé de réception préfecture

Imprimer Envoyer

Objet de l'acte :	ARRETE D'OUVERTURE DU CENTRE AQUALUDIQUE AQUANOVA AMERICA - SITUE 50 QUAI DE LA RESISTANCE - 2ème catégorie type X
Date de transmission de l'acte	05/12/2013
Date de réception de l'accusé de réception :	05/12/2013
Numéro de l'acte :	ARR02CDS-13-054 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	088-218804136-20131203-ARR02CDS-13-054-AR
Date de décision :	03/12/2013
Acte transmis par :	Sylvie GRANDIDIER
Nature de l'acte :	Arrêtés réglementaires
Matière de l'acte :	6. Libertés publiques et pouvoirs de police 6.1 Police municipale 6.1.4. Etablissement recevant du public (ERP)

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article 46 du décret du 8 mars 1995)

Mission relative à la solidité dans les IGH et les ERP des 4 premières catégories

Je soussigné, J. PETITJEAN

de la société Bureau Veritas, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 16 janvier 2009.

Atteste que par contrat de contrôle technique N° 003201/110126-0057 Rév 0 en date du 26/01/2011, la société CFA NORD maître de l'ouvrage de l'opération de construction suivante :

ST-DIE const. centre aqualudique AQUANOVA AMERICA

a confié, au titre de l'article R. 111-38 du CCH, à Bureau Veritas, qui l'a réalisé, une mission de contrôle technique de type L visant à contribuer à la prévention des aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables neufs de cette construction.

A l'issue de cette mission, réalisé dans les termes et conditions de la convention précitée, le contrôleur technique, dans ses conclusions finales : (*)

~~==> a émis des avis défavorables sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions normales d'utilisation (voir annexes conclusions du rapport de contrôle).~~

==> n'a pas émis d'avis défavorables sur la stabilité à froid de la construction dans les conditions normales d'utilisation.

Nota : dans le cas de travaux sur existant, ces conclusions ne concernent que les parties neuves de la construction.

Date 29/11/2013

Signature

(*) barrer la mention inutile

67 / 71 Boulevard du Château - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Société Anonyme - RCS Nanterre B 775 690 621

Qviso - ATCTBV
Copyright Bureau Véritas 09/2009

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article A.462-4 du code de l'urbanisme et à joindre à la déclaration d'achèvement des travaux en application de l'article R. 462-4 du code de l'urbanisme)

Prise en compte des avis du contrôleur technique sur le respect des règles de construction parasismiques

Je soussigné, J. PETITJEAN

agissant au nom de la société Bureau Veritas, contrôleur technique au sens de l'article L. 111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 16 janvier 2009.

Atteste que le maître d'ouvrage CFA NORD de l'opération de construction suivante :

ST-DIE const. centre aqualudique AQUANOVA AMERICA

Permis de construire en date de 14/11/2011

a confié à la société de contrôle Bureau Veritas, bureau de EPINAL, au titre de l'alinéa 4° ou 5° de l'article R. 111-38 du CCH, une mission de contrôle technique relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme, par convention n° 003201/110126-0057 Rév 0 en date du 26/01/2011.

A l'issue de cette mission, réalisé dans les termes et conditions de la convention précitée, le contrôleur technique : (*)

==> atteste que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis relatifs au respect des règles de construction parasismiques.

~~==> indique qu'il subsiste un ou plusieurs avis relatifs au respect des règles de construction parasismiques qui, à sa connaissance, n'ont pas été suivis d'effet.~~

Date 29/11/2013

Signature

(*) barrer la mention inutile

Qviso - ATP5BV02
Copyright Bureau Veritas 09/2009

VILLE DE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU le
24 JUIN 2014
Rép:.....

Le Maire de la Ville
De Saint-Dié-des-Vosges

A

AQUADIE
Monsieur LENOIR Bertrand
123 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

ATTESTATION DE NON CONTESTATION DE CONFORMITE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 462-10,

Vu le Permis de Construire délivré le 19/12/2011, au nom de PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS sous n° PC 088413 11H0058 et portant sur la création d'un complexe aquatique - parcelle AS 226 – 224 – 50 quai de la Résistance – 88100 SAINT-DIE-DES-VOGES -,
Vu l'arrêté de transfert délivré le 15/09/2012 au nom de AQUADIE – Monsieur LENOIR Bertrand, sous le numéro PC 08841311H0058 01 :
Considérant que le Pétitionnaire a, par envoi recommandé avec AR en date du 21 mai 2014 , certifié la conformité au Permis n° PC 088413 11H0058 délivré le 19/12/2011, par une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT),

Considérant que la DAACT n'a fait l'objet d'aucune contestation par le Maire, autorité compétente, dans le délai règlementaire (trois mois pour contester la DAACT ou cinq mois dans le cas de récolement obligatoire),

Considérant que passé ce délai, l'autorité compétente est réputée n'avoir pas contesté la conformité des travaux et le demandeur peut obtenir une attestation de non contestation de la conformité de la construction sous 15 jours,

Vu la demande présentée en date du 21 mai 2014, par laquelle le demandeur sollicite la délivrance d'une attestation de non contestation de la conformité de la construction,

ATTESTATION

Article 1er : Il est attesté de la **non contestation de la conformité** de la construction désignée ci-dessus.

Article 2 : La présente attestation sera notifiée au demandeur.

Article 3 : La présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13/06/2014
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT DIE DES VOSGES (88)

David VALENCE

HÔTEL DE VILLE B.P. 275 88107 SAINT DIE DES VOSGES CEDEX
TÉL. : 03 29 52 66 66 03 29 52 66 88 FAX : 03 29 52 66 89
INTERNET : http://www.ville saintdie.fr

ANNEXE 2 : COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AQUADIE

123 RUE DU CHATEAU

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Comptes Annuels au 31/12/2014

Sommaire

Comptes annuels

Bilan - Actif ——— 4

Bilan - Passif ——— 5

Compte de résultat ——— 6

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES ——— 9

Immobilisations ——— 11

Amortissements ——— 12

Provisions et dépréciations ——— N/A *

Créances et dettes ——— 13

Charges à payer ——— 14

Charges et produits constatés d'avance ——— N/A *

Produits à recevoir ——— 15

Eléments sur les postes des entreprises liées ——— 16

Filiales et participations ——— N/A *

Composition du capital social ——— 17

Engagements financiers donnés et reçus ——— N/A *

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif ——— 19

Détail des comptes - Passif ——— 21

Détail des comptes - Produits ——— 23

Détail des comptes - Charges ——— 24

* : N/A Non applicable

Comptes annuels

AQUADIE

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	18 087 141	691 331	17 395 810	
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				17 996 558
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**18 087 141**	**691 331**	**17 395 810**	**17 996 558**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	167 633		167 633	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 199		4 199	4 199
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	168 916		168 916	
Autres créances	1 108 723		1 108 723	1 004 122
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	327		327	2 806
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**1 449 798**		**1 449 798**	**1 011 127**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**19 536 938**	**691 331**	**18 845 608**	**19 007 685**

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel	(dont versé :	73 000)	73 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			-15 576	-7 145
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			21 129	-8 430
Subventions d'investissement			2 883 667	3 000 000
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**2 962 219**	**3 014 425**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			11 150 486	12 026 379
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	731 599	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 365 513	3 499 496
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			486 759	13 063
Dettes fiscales et sociales			149 030	2 179
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				452 144
Autres dettes				
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**15 883 388**	**15 993 261**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**18 845 608**	**19 007 686**

AQUADIE

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 342 445		2 342 445	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**2 342 445**		**2 342 445**	
Production stockée			167 633	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			3 512	
		PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 513 589**	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 408 047	7 352
Impôts, taxes et versements assimilés			1 005	2 820
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			691 331	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			35 835	1
		CHARGES D'EXPLOITATION	**2 136 219**	**10 173**
		RESULTAT D'EXPLOITATION	377 371	-10 173
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			476	1 746
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS	**476**	**1 746**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			441 648	3
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	**441 648**	**3**
		RESULTAT FINANCIER	-441 171	1 743
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-63 801	-8 430

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	116 333	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**116 333**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**116 333**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	31 404	
TOTAL DES PRODUITS	**2 630 399**	**1 746**
TOTAL DES CHARGES	**2 609 270**	**10 176**
BENEFICE OU PERTE	**21 129**	**-8 430**

Annexe

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe aux comptes annuels de la société AQUADIE pour l'exercice clos le 31/12/2014, présentant un montant total du bilan de **18 845 608 €uros** et dégageant un résultat de **21 129 €uros**

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période **du 01/01/2014 au 31/12/2014**.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en €uros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société SAS AQUADIE a signé un contrat de partenariat avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour la réalisation d'un centre Aqualudique le 20 décembre 2011. C'est dans ces conditions que la société a signé le 7 décembre 2011 un contrat de promotion immobilière. La livraison de l'ouvrage est intervenue le 17 janvier 2014.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles edictées par le règlement ANC 2014-03 et aux principes comptables généralement admis en France.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Selon les préconisations de l'Autorité des Normes Comptables, le principe des contrats à long terme a été appliqué dans le cadre du contrat de partenariats public privé avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'ouvrage du Centre Aqualudique.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, y compris les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie du contrat de partenariat soit 25 ans.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'immeuble, valorisée en utilisant la méthode par capitalisation, est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3. Stocks

En application des contrats à long terme, le résultat attendu dans le cadre du contrat de partenariats public privé a été lissé sur une durée de 25 ans.
Afin de procéder à ce lissage, chaque année, selon les charges et produits comptabilisés dans les comptes, il est constaté un encours de production ou un déstockage

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1. Informations sur l'entité

La société AQUADIE exerce l'activité de financement, conception, réalisation, entretien, maintenance et exploitation du Centre Aqualudique "AQUA NOVA AMERICA" situé à Saint-Dié-des-Vosges.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de revenus locatifs ou honoraires d'assitance.

3.3. Effectif

A ce jour, AQUADIE n'emploie aucune personne.

3.4. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			18 087 141
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	17 996 558		108 083
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**17 996 558**		**18 195 223**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	17 996 558		18 195 223

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			18 087 141	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		18 104 641		
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**18 104 641**	**18 087 141**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL		18 104 641	18 087 141	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		691 331		691 331
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**691 331**		**691 331**
TOTAL GENERAL		691 331		691 331

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	168 916	168 916	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	630 900	630 900	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	477 824	477 824	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 277 639	1 277 639	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	11 150 486	306 124	1 331 406	9 512 956
Emprunts et dettes financières divers	731 599	94 869	46 143	590 587
Fournisseurs et comptes rattachés	486 759	486 759		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices	31 404	31 404		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	117 151	117 151		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	475	475		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	12 517 875	1 036 783	1 377 549	10 103 543

Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 254 643
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 398 937
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES				
168600	INTERETS COURUS SUR DETTES	74 599,00		74 599,00
TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES		74 599,00		74 599,00
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FRS FACTURES NON PARVENUES	55 643,04	5 424,52	50 218,52
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		55 643,04	5 424,52	50 218,52
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
408400	FRS IMMO FACTURES NON PARVENUES		20 500,00	-20 500,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS			20 500,00	-20 500,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
448600	ETAT CHARGES A PAYER	475,00	2 179,00	-1 704,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		475,00	2 179,00	-1 704,00
TOTAL CHARGES A PAYER		130 717,04	28 103,52	102 613,52

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	59 523,13		59 523,13
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		59 523,13		59 523,13
AUTRES CREANCES				
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	476,35	1 746,71	-1 270,36
TOTAL AUTRES CREANCES		476,35	1 746,71	-1 270,36
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		59 999,48	1 746,71	58 252,77

Eléments sur les postes des entreprises liées

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	477 824	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	438 959	292 640
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 639	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participations		
Autres produits financiers	476	
Charges financières	44 759	29 840

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	7 300	4 300		10
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Détail des comptes

Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
CONSTRUCTIONS					
214100	CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI	18 087 140,59		18 087 140,59	n.a.
Total 2050/AP - Constructions, brut		18 087 140,59		18 087 140,59	n.a.
281410	AMORT DES CONSTRUCT° SOL AUTRUI	-691 330,71		-691 330,71	n.a.
Total 2050/AQ - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-691 330,71		-691 330,71	n.a.
TOTAL CONSTRUCTIONS		17 395 809,88		17 395 809,88	n.a.
IMMOBILISATIONS EN COURS					
231300	CONSTRUCTIONS EN COURS		17 996 558,09	-17 996 558,09	-100,00 %
Total 2050/AV - Immobilisations en cours, brut			17 996 558,09	-17 996 558,09	-100,00 %
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS			17 996 558,09	-17 996 558,09	-100,00 %
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		17 395 809,88	17 996 558,09	-600 748,21	-3,34 %
STOCKS					
EN COURS DE PRODUCTION SERVICES					
345000	ENCOURS DE PRODUCTION DE SERVICES	167 632,52		167 632,52	n.a.
Total 2050/BP - En cours de production de services, brut		167 632,52		167 632,52	n.a.
TOTAL EN COURS DE PRODUCTION SERVICES		167 632,52		167 632,52	n.a.
TOTAL STOCKS		167 632,52		167 632,52	n.a.
AVANCES ET ACOMPTES /COMMANDES					
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS					
409100	FRS AVANCES ET ACOMPTES VERSES	4 199,40	4 199,40		
Total 2050/BV - Avances et acomptes sur commandes, brut		4 199,40	4 199,40		
TOTAL AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS		4 199,40	4 199,40		
TOTAL AVANCES ET ACOMPTES /COMMANDES		4 199,40	4 199,40		
CLIENTS ET DIVERS					
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
411000	LOCATAIRES	109 392,70		109 392,70	n.a.
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		109 392,70		109 392,70	n.a.
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		109 392,70		109 392,70	n.a.
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES					
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	59 523,13		59 523,13	n.a.
Total 2050/BX - Clients et comptes rattachés, brut		59 523,13		59 523,13	n.a.
TOTAL CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES		59 523,13		59 523,13	n.a.
TOTAL CLIENTS ET DIVERS		168 915,83		168 915,83	n.a.

Détail des comptes - Actif

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
AUTRES CREANCES					
ETAT ET COLLECTIVITES					
445400	TVA SUR AVANCE ET ACOMPTE RECUS	551 165,58	573 496,00	-22 330,42	-3,89 %
445620	TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBILISATIONS		70 737,72	-70 737,72	-100,00 %
445670	CREDIT DE TVA		1 267,00	-1 267,00	-100,00 %
445685	TVA DEDUCTIBLE 20% EN ATTENTE DE PAIEMEN	70 579,56		70 579,56	n.a.
445830	REMBT DE TAXES SUR LE CA DEMAND		329 900,00	-329 900,00	-100,00 %
445860	TVA SUR FACT NON PARVENUES	9 154,39	3 874,40	5 279,99	136,26 %
Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES		630 899,53	979 275,12	-348 375,59	-35,57 %
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		630 899,53	979 275,12	-348 375,59	-35,57 %
GROUPE ET ASSOCIES					
455199	C/C PPP		23 100,66	-23 100,66	-100,00 %
455235	CC PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS	477 347,37		477 347,37	n.a.
455700	INT COURUS C/C MERE A RECEVOIR	476,35	1 746,71	-1 270,36	-72,73 %
Total 2050/BZ - AUTRES CREANCES		477 823,72	24 847,37	452 976,35	1823,04 %
TOTAL GROUPE ET ASSOCIES		477 823,72	24 847,37	452 976,35	1823,04 %
TOTAL AUTRES CREANCES		1 108 723,25	1 004 122,49	104 600,76	10,42 %
TRESORERIE ET DIVERS					
DISPONIBILITES					
512027	BANQUE ESPERITO SANTO	326,78	130,90	195,88	149,64 %
512044	BESV REVENUS		2 675,38	-2 675,38	-100,00 %
Total 2050/CF - TRESORERIE ET DIVERS		326,78	2 806,28	-2 479,50	-88,36 %
TOTAL DISPONIBILITES		326,78	2 806,28	-2 479,50	-88,36 %
TOTAL TRESORERIE ET DIVERS		326,78	2 806,28	-2 479,50	-88,36 %
TOTAL GENERAL		18 845 607,66	19 007 686,26	-162 078,60	-0,85 %

Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
CAPITAUX PROPRES					
CAPITAL					
101300	CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	73 000,00	30 000,00	43 000,00	143,33 %
Total 2051/DA - CAPITAUX PROPRES		73 000,00	30 000,00	43 000,00	143,33 %
TOTAL CAPITAL		73 000,00	30 000,00	43 000,00	143,33 %
REPORT A NOUVEAU					
119000	REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-15 576,26	-7 145,58	-8 430,68	117,98 %
Total 2051/DH - Report à nouveau N		-15 576,26	-7 145,58	-8 430,68	117,98 %
TOTAL REPORT A NOUVEAU		-15 576,26	-7 145,58	-8 430,68	117,98 %
RESULTAT DE L'EXERCICE					
2051/DI	RESULTAT DE L'EXERCICE	21 128,76	-8 430,68	29 559,44	-350,62 %
Total 2051/DI - CAPITAUX PROPRES		21 128,76	-8 430,68	29 559,44	-350,62 %
TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE		21 128,76	-8 430,68	29 559,44	-350,62 %
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
138000	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 883 666,67	3 000 000,00	-116 333,33	-3,88 %
Total 2051/DJ - Subventions d'investissement N		2 883 666,67	3 000 000,00	-116 333,33	-3,88 %
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 883 666,67	3 000 000,00	-116 333,33	-3,88 %
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 962 219,17	3 014 423,74	-52 204,57	-1,73 %
EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT					
EMPRUNTS					
164001	EMPRUNTS LONG TERME	11 150 486,44		11 150 486,44	n.a.
164002	EMPRUNTS CONSTRUCTION		11 093 895,84	-11 093 895,84	-100,00 %
164003	EMPRUNTS FONDS PROPRES		601 766,70	-601 766,70	-100,00 %
164004	EMPRUNTS TVA		330 717,09	-330 717,09	-100,00 %
Total 2051/DU - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédi		11 150 486,44	12 026 379,63	-875 893,19	-7,28 %
TOTAL EMPRUNTS		11 150 486,44	12 026 379,63	-875 893,19	-7,28 %
TOTAL EMPRUNTS & DETTES ETAB. DE CREDIT		11 150 486,44	12 026 379,63	-875 893,19	-7,28 %
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV					
DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS					
171100	DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS (	657 000,00		657 000,00	n.a.
178800	INTERETS COURUS SUR DETTES	74 599,00		74 599,00	n.a.
Total 2051/DV - Emprunts et dettes financières divers N		731 599,00		731 599,00	n.a.
TOTAL DETTES RATT. A DES PARTICIPATIONS		731 599,00		731 599,00	n.a.
TOTAL EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV		731 599,00		731 599,00	n.a.
DETTES					
ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS					
419100	CLIENTS ACOMPTES	3 365 513,46	3 499 496,00	-133 982,54	-3,83 %

Détail des comptes - Passif

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
Total 2051/DW - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		**3 365 513,46**	**3 499 496,00**	**-133 982,54**	**-3,83 %**
TOTAL ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS		**3 365 513,46**	**3 499 496,00**	**-133 982,54**	**-3,83 %**
TOTAL DETTES		3 365 513,46	3 499 496,00	-133 982,54	-3,83 %
FOURNISSEURS					
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES					
401000	FOURNISSEURS	431 116,20		431 116,20	n.a.
401PPP	PPP		7 638,90	-7 638,90	-100,00 %
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		**431 116,20**	**7 638,90**	**423 477,30**	**5543,69 %**
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		**431 116,20**	**7 638,90**	**423 477,30**	**5543,69 %**
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES					
408100	FRS FACTURES NON PARVENUES	55 643,04	5 424,52	50 218,52	925,77 %
Total 2051/DX - Dettes fournisseurs et comptes rattachés N		**55 643,04**	**5 424,52**	**50 218,52**	**925,77 %**
TOTAL FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES		**55 643,04**	**5 424,52**	**50 218,52**	**925,77 %**
TOTAL FOURNISSEURS		486 759,24	13 063,42	473 695,82	3626,12 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES					
ETAT ET COLLECTIVITES					
444000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	31 404,00		31 404,00	n.a.
445510	TVA A DECAISSER	88 998,00		88 998,00	n.a.
445715	TVA COLLECTEE 20%	0,71		0,71	n.a.
445725	TVA COLLECTEE 20% EN ATTENTE D'ENCAISSEM	18 232,12		18 232,12	n.a.
445870	TVA SUR FACTURE A ETABLIR	9 920,52		9 920,52	n.a.
448600	ETAT CHARGES A PAYER	475,00	2 179,00	-1 704,00	-78,20 %
Total 2051/DY - Dettes fiscales et sociales N		**149 030,35**	**2 179,00**	**146 851,35**	**6739,39 %**
TOTAL ETAT ET COLLECTIVITES		**149 030,35**	**2 179,00**	**146 851,35**	**6739,39 %**
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		149 030,35	2 179,00	146 851,35	6739,39 %
DETTES SUR IMMOBILISATIONS					
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS					
404CFANORD	CFA NORD		431 644,47	-431 644,47	-100,00 %
408400	FRS IMMO FACTURES NON PARVENUES		20 500,00	-20 500,00	-100,00 %
Total 2051/DZ - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés N			**452 144,47**	**-452 144,47**	**-100,00 %**
TOTAL FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS			**452 144,47**	**-452 144,47**	**-100,00 %**
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS			452 144,47	-452 144,47	-100,00 %
TOTAL GÉNÉRAL		18 845 607,66	19 007 686,26	-162 078,60	-0,85 %

Détail des comptes - Produits

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
CHIFFRES D'AFFAIRES NET					
706200	LOYERS	875 139,58		875 139,58	n.a.
706210	REDEVANCES DISTRIBUTEURS	43 002,50		43 002,50	n.a.
706300	REFACTURATION DE CHARGES	1 046 876,34		1 046 876,34	n.a.
706305	MAINTENANCE TECHNIQUE	309 555,70		309 555,70	n.a.
706635	REFACT. HONORAIRES DE GESTION	67 280,74		67 280,74	n.a.
708001	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	590,00		590,00	n.a.
Total 2052/FG - CHIFFRES D'AFFAIRES NET		2 342 444,86		2 342 444,86	n.a.
TOTAL		2 342 444,86		2 342 444,86	n.a.
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NET		2 342 444,86		2 342 444,86	n.a.
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
PRODUCTION STOCKEE					
713400	VARIATION DE PRODUCTION DE SERVICES	167 632,52		167 632,52	n.a.
Total 2052/FM - Production stockée N		167 632,52		167 632,52	n.a.
TOTAL PRODUCTION STOCKEE		167 632,52		167 632,52	n.a.
AUTRES PRODUITS					
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR	3 511,80		3 511,80	n.a.
Total 2052/FQ - Autres produits N		3 511,80		3 511,80	n.a.
TOTAL AUTRES PRODUITS		3 511,80		3 511,80	n.a.
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		171 144,32		171 144,32	n.a.
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES					
768000	PRODUITS FINANCIERS SUR CC	476,35	1 746,71	-1 270,36	-72,73 %
Total 2052/GL - Autres intérêts et produits assimilés N		476,35	1 746,71	-1 270,36	-72,73 %
TOTAL AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES		476,35	1 746,71	-1 270,36	-72,73 %
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		476,35	1 746,71	-1 270,36	-72,73 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL					
777000	QP DES SUBV. D'INVEST. VIREE AU RSLT	116 333,33		116 333,33	n.a.
Total 2053/HB - Produits exceptionnels sur opérations en capital N		116 333,33		116 333,33	n.a.
TOTAL PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL		116 333,33		116 333,33	n.a.
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		116 333,33		116 333,33	n.a.
TOTAL GÉNÉRAL		2 630 398,86	1 746,71	2 628 652,15	150491,62 %

AQUADIE

Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
LOCATIONS					
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES		372,00	-372,00	-100,00 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N			372,00	-372,00	-100,00 %
TOTAL LOCATIONS			372,00	-372,00	-100,00 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS					
615201	ENTRETIEN IMMOBILIERS RECUP	1 046 876,34		1 046 876,34	n.a.
615600	CONTRATS DE MAINTENANCE	309 555,70		309 555,70	n.a.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		1 356 432,04		1 356 432,04	n.a.
TOTAL ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 356 432,04		1 356 432,04	n.a.
PRIMES D'ASSURANCES					
616103	ASSURANCES MULTIRISQUES VACANT	11 643,19		11 643,19	n.a.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		11 643,19		11 643,19	n.a.
TOTAL PRIMES D'ASSURANCES		11 643,19		11 643,19	n.a.
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES					
622613	HONORAIRES CAC	500,00	4 511,20	-4 011,20	-88,92 %
622625	HONORAIRES ASSISTANCE	29 621,55		29 621,55	n.a.
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	190,20	2,60	187,60	7215,38 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		30 311,75	4 513,80	25 797,95	571,54 %
TOTAL REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES		30 311,75	4 513,80	25 797,95	571,54 %
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES					
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	142,26		142,26	n.a.
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		142,26		142,26	n.a.
TOTAL PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES		142,26		142,26	n.a.
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES					
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	9 518,17	2 466,63	7 051,54	285,88 %
Total 2052/FW - Autres achats et charges externes N		9 518,17	2 466,63	7 051,54	285,88 %
TOTAL SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		9 518,17	2 466,63	7 051,54	285,88 %
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		1 408 047,41	7 352,43	1 400 694,98	19050,78 %
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES					
AUTRES IMPOTS ET TAXES					
635110	CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	590,00	641,00	-51,00	-7,96 %
635400	DROITS D'ENREGISTREMENTS TIMBRE	415,00		415,00	n.a.
637100	CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDAR		2 179,00	-2 179,00	-100,00 %
Total 2052/FX - Impôts, taxes et versements assimilés N		1 005,00	2 820,00	-1 815,00	-64,36 %
TOTAL AUTRES IMPOTS ET TAXES		1 005,00	2 820,00	-1 815,00	-64,36 %
TOTAL IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES		1 005,00	2 820,00	-1 815,00	-64,36 %

Détail des comptes - Charges

Compte	Libellé	31/12/2014	31/12/2013	Ecart	%
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS					
681120	DAP IMMOBILISATIONS CORPORELLES	691 330,71		691 330,71	n.a.
Total 2052/GA - Dotations d'exploitation sur immobilisations, dotations		691 330,71		691 330,71	n.a.
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		691 330,71		691 330,71	n.a.
TOTAL DOTATIONS D'EXPLOITATION		691 330,71		691 330,71	n.a.
AUTRES CHARGES					
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE					
651000	REDEVANCES INTERESSEMENT	35 835,00		35 835,00	n.a.
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURAN	0,40	1,08	-0,68	-62,96 %
Total 2052/GE - Autres charges N		35 835,40	1,08	35 834,32	317992,59 %
TOTAL CHARGES DIV DE GESTION COURANTE		35 835,40	1,08	35 834,32	317992,59 %
TOTAL AUTRES CHARGES		35 835,40	1,08	35 834,32	317992,59 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES					
661160	CHARGES FINANCIERES EMPRUNT	441 647,58		441 647,58	n.a.
661600	AGIOS		3,88	-3,88	-100,00 %
Total 2052/GR - Intérêts et charges assimilées N		441 647,58	3,88	441 643,70	382569,59 %
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		441 647,58	3,88	441 643,70	382569,59 %
TOTAL CHARGES FINANCIERES		441 647,58	3,88	441 643,70	382569,59 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
695100	IMPOT SUR LES BENEFICES	31 404,00		31 404,00	n.a.
Total 2053/HK - Impôt sur les bénéfices N		31 404,00		31 404,00	n.a.
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		31 404,00		31 404,00	n.a.
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES		31 404,00		31 404,00	n.a.
TOTAL GÉNÉRAL		2 609 270,10	10 177,39	2 599 092,71	25537,91 %

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS

ANNEE RETRACEE : 2014

PRESTATIONS DE RENOUVELLEMENT ET DE GER (L2)

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2014	PREVISIONNEL 2015
SUEDE SAUNA	12, traverse du Daval 88250 LA BRESSE	11	1 500 000	Fourniture de cylindre d'humidification pour sauna	897,00	
GAMESYSTEM	450, avenue de l'Europe 38 330 Montbonnot Saint Martin	46	5 000 000	Sécurisation des interventions en hauteur au niveau des filtres à sable	15 769,57	
SODEL	8, rue du 12ème Régiment d'Artillerie 88 100 Saint-Dié-des-Vosges	49	21 000 000	Travaux électriques (dont modifications électriques pour le test des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité et pose des sous-compteurs électriques nécessaire au suivi des consommations)		8 500,00
MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS					**16 666,57**	**8 500,00**
MONTANT DU LOYER ANNUEL HT L2 AU 31/12/2014					**44 911,96**	
RAPPORT EN %					**37,11%**	
RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL					**8 982,39**	

Rappel : Dalkia = 20% du L2 actualisé

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L1414-9 du CGCT et au décret n° 2009-245 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003.

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

** Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

** Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.*

** Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.*

CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ETAT RECAPITULATIF DES PRESTATIONS CONFIEES A DES PME ET A DES ARTISANS

ANNEE RETRACEE : 2014

PRESTATIONS DE SERVICES (L4)

RAISON SOCIALE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	EFFECTIF	CHIFFRE D'AFFAIRES	NATURE DES PRESTATIONS CONFIEES	MONTANT 2014	PREVISIONNEL 2015
AG DISTRIBUTION	12 RUE DU SOUVENIR Français, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	3-5 salariés	351 400,00 €.	THE	1 224,95	1 950,00
ALL YACHT	QUAI GEORGES THIERRY, PORT DE PLAISANCE, 14150 OUISTREHAM	3-5 salariés	412 100,00 €	TALKIES	374,70	400,00
APA - ATELIER PUBLICITE ADHESIVE	8 RUE DE BELLEVILLE, 57405 HOMMARTING	1-2 salariés	36 900,00 €	VITROPHANIE	2 416,00	1 200,00
APPLICAM	2 AVENUE SEBASTOPOL, 57070 METZ	50 - 99 Salariés	8 158 100,00 €	MONETIQUE	14 102,44	5 500,00
BARADEL PAYSAGE	PEPINIERE DU KEMBERG, 711 CHEMIN DE LA REINE, 88100 SAINTE MARGUERITE	10-19 Salariés	1 400 200,00 €	ENTRETIEN ESPACES VERTS	7 617,00	8 100,00
BLANRUE FLEURS	2 PLACE DE LA ROCHOTTE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	radiée le 18/11/2014	radiée le 18/11/2014	PLANTES	728,45	0,00
BOULANGERIE BONETTO	6 RUE DAUPHINE, 88100 SAINT DIE DES VOSGES	6 - 9 salariés	NC	GATEAUX ANNIVERSAIRES	582,93	800,00
C JOE DOG SECURITE	112 CHEMIN DE LA QUENEVRELLE, 88470 SAINT MICHEL SUR MEURTHE	0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)	83 000,00 €	GARDIENNAGE	17 602,04	10 000,00
CAEN REPRO	8 RUE FERDINAND BUISSON, 14280 SAINT CONTEST	10 à 19 salariés	2 925 000,00	IMPRESSION	12 607,00	8 000,00
CAMYLLE	6 RUE GUILLAUME SCHOETTKE , 57200 SARREGUEMINES	3-5 salariés	1 085 500,00 €	PRODUITS WELLNESS	2 211,67	2 600,00
DELORY	26 RUE DU DIEWEG, 67600 SELESTAT	0 salarié (unités ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12)	26 600,00 €	NETTOYAGE FOSSE	1 907,86	2 100,00
LUSTRAL ENTRETIEN	1 ALLEE DES BONNETONS, 54425 PULNOY	205 salariés	16 337 200,00 €	SOCIETE DE NETTOYAGE	52 470,78	54 080,00
COTRAM	ZONE ARTISANALE CHARLES TELLIER RUE DES LEOPARDS 14110 CONDE SUR NOIREAU	50 à 99 salariés	23 000 000,00 €	PROTECTION AUDITIVE	1 415,55	500,00
ARCH WATER LONZA	1017 CHEMIN DU ROY 37400 AMBOISE	50 à 99 salariés	25 572 700,00 €	PRODUIT NETTOYAGE	1 596,45	2 000,00
LA MAISON DE LA PISCINE	2 CHEMIN DE LOU TRIBAL, 33610 CESTAS	10 - 19 salariés	3 848 500,00 €	FOURNISSEURS MATERIEL AQUATIQUE	9 025,83	1 800,00
MEDIAVISUEL	9 RUE JEAN BAPTISTE COLBERT, 14000 CAEN	3-5 salariés	555 000,00 €	IMPRIMERIE	979,00	350,00
WATERFORM	19 RUE MAURICE RAVEL, 25200 MONTBELLIARD	20 - 49 salariés	4 209 300,00 €	MATERIEL AQUATIQUE	2 135,35	500,00
VIE PUBLIQUE	23 RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE, 75006 PARIS	1 à 2 salariés	296 400,00 €	AGENCE DE PRESSE	3 000,00	1 500,00
MONTANT TOTAL CONFIE A DES PME ET A DES ARTISANS					125 392,12	101 380,00
MONTANT DU LOYER L4 ACTUALISE					1 046 875,00	1 095 074,16
RAPPORT EN %					11,98%	9,26%
RAPPEL DE L'OBJECTIF CONTRACTUEL					52 343,75	54 753,71

Rappel : Recette à 5% du L4 actualisé

On entend par « petites et moyennes entreprises » les entreprises visées à l'article L1414-3 du CGCT et au décret n° 2008-745 du 2 mars 2009 relatif à la définition des petites et moyennes entreprises dans la réglementation applicable à la commande publique et à la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003

Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel.

** Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.*

** Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.*

** Une microentreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.*

ANNEXE 3 : LISTE DES PME ET DES ARTISANS

ANNEXE 4 : RAPPORT DE L'EXPLOITANT

rapport annuel **2014**

AQUA NOVA AMERICA

récréa
smiling people
recrea.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION 3

Caractéristiques du contrat 4

Les faits marquants de l'année 5

2014 en chiffres 6

DU SERVICE PUBLIC... 7

Accueil des scolaires 8

Accueil des clubs 25

Accueil du public 29

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES 31

Jeunesse et centres de loisirs 32

Les handicaps 40

Les seniors 41

Les associations 42

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS 43

Les activités 44

Les animations 51

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE 57

La qualité de l'eau 58

La propreté 59

Les remarques de la clientèle 66

LES MATERIELS 69

Le contrôle d'accès 70

LA FREQUENTATION 71

Synthèse sur la fréquentation 72

Fréquentation par catégorie 73

Provenance des usagers publics 74

LES RECETTES 79

La grille tarifaire 80
Les recettes par catégorie 84
Les reversements 85

LES RESSOURCES HUMAINES 87
L'organigramme AU 31.12.14 88
La liste du personnel De l'année 89
La formation 90

LA COMMUNICATION 93
Les actions commerciales 94
Des exemples de supports de communication 95
Le tableau de bord internet 102
Les articles de presse 103

LES ELEMENTS FINANCIERS 129
Le chiffre d'affaires 130
Les charges 131
Le résultat 135
L'intéressement 136
Le tableau des immobilisations 137

PERSPECTIVES 2015 141
Les perspectives pour l'avenir 142
Proposition de grille tarifaire 143

ANNEXES 145
Plannings d'ouverture 146
Le grand livre analytique 149
Rapport annuel ARS 149

INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

2014 EN CHIFFRE

INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Date d'ouverture : Mercredi 22 Janvier 2014

Type de contrat : Contrat Partenariat Public-Privé

Date début contrat : 17 Janvier 2014

Durée du contrat : 25 ans

Autorité délégante : Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Délégataire : AQUADIE – ADL RECREA

INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

17 - 18 - 19 Janvier 2014 :
Portes Ouvertes

22 Janvier 2014 :
Ouverture au Public

3 Février 2014 :
Début des séances Scolaires et Clubs

Jeudi 29 Mai 2014 :
Ouverture Bassin Extérieur

Septembre 2014 :
Réorganisation de l'accueil des établissements scolaires

Vendredi 5 Septembre 2014 :
Lancement BodyPalm

INTRODUCTION

2014 EN CHIFFRES

432h heures d'ouvertures dédiées à l'accueil des scolaires primaires

16 557 Fréquentation totale des Etablissements scolaires du primaire au lycée

5 Clubs résidents à Aquanova America

182 491 Fréquentation en 2014

1 000 Moyenne de participants aux cours collectifs par semaine

1 900 Nombre d'abonnements trimestriels et annuels commercialisés

118 Nombre de Baptême de plongée en 2014

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES SCOLAIRES

ACCUEIL DES CLUBS

ACCUEIL DU PUBLIC

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES SCOLAIRES

Horaires et organisation

L'offre initiale du contrat prévoyait l'accueil des établissements scolaires primaires, chaque après-midi. Cette organisation possède comme avantage d'offrir toutes les matinées d'ouvertures au grand public (attractivité du complexe), de privilégier les moments d'apprentissage en classe pour les enfants le matin, avec pratique du sport l'après-midi et permet d'être en cohérence avec les besoins humains du complexe en soirée (Maitre-nageur).

A la demande de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et avec pour objectif d'anticiper la réforme scolaire (septembre 2014), le planning d'accueil a été revu. Ainsi les établissements scolaires primaires ont été accueillis chaque matin (hors mercredi) de 9h à 12h. De plus la ville de Saint-Dié-des-Vosges a souhaité mettre en place la gratuité du service scolaire pour les écoles de l'intercommunalité.

En parallèle, il nous a également été demandé de modifier l'organisation d'accueil des établissements en favorisant l'accueil sur deux bassins et non uniquement sur le bassin sportif.

Journée « Type » contractuelle – Juin 2011

Planning de fonctionnement période scolaire (St Dié des Voges)

Journée « Type » à l'ouverture – Février 2014

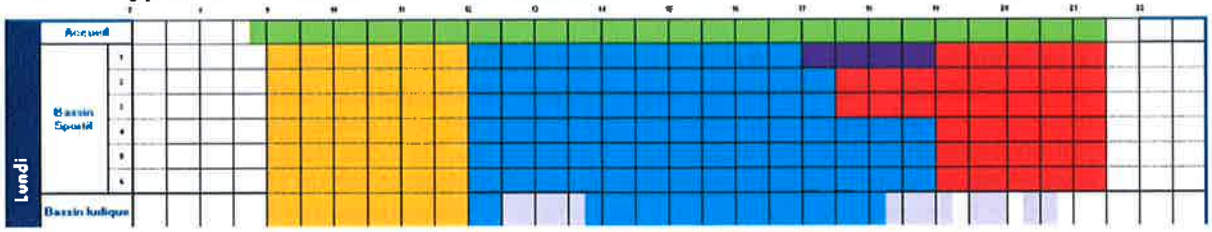

L'indisponibilité des bassins au public 4 jours par semaine, a entrainé de nombreux retours négatifs des clients. Dès les premiers échanges préparatoires à la rentrée 2014 avec les services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et sous l'impulsion de Monsieur Le Maire, une nouvelle organisation a été actée en septembre 2014. Le nouveau planning, qui a pour objectif d'offrir une matinée d'ouverture en plus du mercredi matin, propose un accueil du public le lundi toute la journée grâce à l'accueil des classes primaires 3 après-midis sur 5, de 13h30 à 15h00.

Journée « Type » - Septembre 2014

Classes accueillies et projet pédagogique

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des établissements scolaires accueillis en 2014.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE PRIMAIRE

Etablissements	Fréquentation
Etablissements Primaires Déodatiens	
Ecole élémentaire publique Paul Elbel	721
École élémentaire publique Vincent Auriol	826
Ecole primaire privée Notre-Dame de la Providence	402
École primaire privée Sainte-Marie	1386
Ecole primaire publique Baldensperger	618
École primaire publique Camille Claudel	336
Ecole primaire publique Clemenceau-Darnois	970
École primaire publique E. et J. ferry	468
Ecole primaire publique Gaston Colnat	1163
École primaire publique Ferdinand Brunot	704
Ecole primaire publique Jacques Prevert	708
Autres Villes	
Plainfaing	972
Saint-Leonard	281
Saulcy-sur-Meurthe	874
Taintrux	707
Nayemont-les-Fosses	207
Mandray	121
Total fréquentation scolaire Primaire	11464

LA FREQUENTATION COLLEGES ET LYCEES

Etablissements	Fréquentation
Etablissements	
Collège Vautrin-Lud	1545
Collège Souhait	1244
Lycée Jacques Augustin	421
Lycée Beaujardin	51
Collège La Providence	361
Collège Sainte-Marie	1471
Total fréquentation	5093

En collaboration avec le conseillé pédagogique de circonscription de Saint-Dié-des-Vosges, un projet pédagogique a été proposé aux enseignants. La volonté d'Aquanova America a été de faciliter l'approche des nouveaux bassins et matériels à disposition des enseignants.
En parallèle à ce document joint ci-après, plusieurs formations (parents et/ou professeurs) ont également été réalisées au cours de l'année 2014.

Pour sa première année, le service mis en place pour l'accueil des établissements scolaires a connu plusieurs modifications. Les équipes enseignantes ont également connu de nombreuses modifications par rapport aux habitudes de l'ancienne piscine municipale. Le travail en collaboration entre Aquanova America, les services de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et Mr Schaller conseillé pédagogique de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges a permis de lever progressivement les freins face à ces nouveautés.

Bilan créneaux et séances 2014 :
Aquanova America a proposé sur l'année 2014 (11 mois) : 324 créneaux à l'année avec un total de séances de 810 prestations. Le contractuel sur 12 mois étant de 330 créneaux pour 660 séances.

Ci-dessous, vous trouverez le projet pédagogique travaillé par Aquanova America en partenariat avec le conseillé pédagogique de circonscription. Ce document accompagne les enseignants dans l'organisation des séances au Centre.

NATATION SCOLAIRE

PROJET PEDAGOGIQUE

Aquanova América – Espace Récréa

LES TESTS ET LES COMPETENCES ACADEMIQUES

LES DIFFERENTES ETAPES DU SAVOIR NAGER

Tous les tests se réalisent en grande profondeur (les élèves n'ont pas pied), en enchaînant dans l'ordre énoncé les différentes actions

TEST 1

Compétences à acquérir

- S'immerger totalement
- Perdre les appuis plantaires (s'équilibrer par l'action des jambes à partir d'appuis manuels solides (lignes d'eau, objet flottant)
- S'immerger vers le fond à partir d'appuis manuels (perche, échelle, cage….)
- Prendre des informations sous l'eau
- Augmenter le temps d'apnée inspiratoire (inspiration forcée maintenue)
- Accepter la remontée passive
- Se laisser porter par l'eau dans différents équilibres
- Mettre en relation respiration et flottabilité
- Se déplacer sans matériel en utilisant les bras et les jambes dans une position proche de l'horizontal
- Entrer dans l'eau, sans se laisser tomber, après une impulsion

Enchaînement du test

Sauter
Remonter passivement
S'immerger à l'aide de la perche ou de la cage pour remonter un objet (1,20m)
Un bref temps de récupération
Se déplacer 10m (ventral et/ou dorsal)

TEST 2

Compétences à acquérir

- Réaliser et maintenir une position hydrodynamique dans différents équilibres et actions (entrée, immersion en coulée par les pieds, glissées ventrale et dorsale, coulée ventrale)
- Maintenir en déplacement une position hydrodynamique horizontale par l'action efficace :
  - des jambes (alternées, simultanées)
  - et/ou des bras
  - avec une dissociation tête tronc
- Gérer l'apnée et l'expiration aquatique pour se déplacer de plus en plus longtemps en surface et en immersion.

Enchaînement du test

Sauter
Revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau),
Se déplacer 20m (10m sur le ventre, 10m sur le dos)
Réaliser un surplace de 5s à 10s (tête hors de l'eau)
S'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant (ligne d'eau).

TEST 3

Compétences à acquérir

- Construire des échanges respiratoires (de l'expiration aquatique à l'alternance expiration longue / inspiration brève), inspirer en dehors de l'action motrice des bras
- Se déplacer avec efficacité propulsive des bras en amplitude, continuité et accélération
- Maintenir la continuité des actions motrices des bras et des jambes en gérant une expiration aquatique (nages hybrides, alternées : crawl et dos crawlé, simultanées : brasse)
- S'immerger par la tête : plongeon et plongeon canard
- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau

Enchaînement du test

Plonger (entrer par la tête)
Se déplacer 50m (25m en ventral et 25m en dorsal sans interruption)
Maintenir un surplace tête hors de l'eau de 10s
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé (1,50m)

TEST 4

Compétences à acquérir

- En immersion : gérer l'apnée inspiratoire et optimiser la propulsion pour agir sous l'eau
- Se déplacer efficacement en référence à des techniques de nage (propulsion, respiration, synchronisation)
- Maîtriser des débits et des rythmes respiratoires variés
- Adapter sa vitesse de nage à la nature de l'effort fourni
- Maîtriser le rétropédalage et les techniques de remorquage

Enchaînement du test

Plonger
Nager 10 mètres en immersion
Nager 10 minutes sans prendre appui
Réaliser un surplace de 1 minute
Réaliser un plongeon canard pour remonter un objet immergé
Remorquer l'objet 20m sur le dos et les bras croisés sur la poitrine

Les compétences à acquérir vont au-delà de la simple réalisation des tests.

L'ORGANISATION AU CENTRE AQUATIQUE « AQUANOVA AMERICA »

a. Accueil au Centre Aquatique Aquanova América :

L'accès aux vestiaires se fera au plus tôt 20 minutes avant le début de la séance, la sortie se fera au plus tard 20 minutes après la fin de la séance.

A la sortie du car, les classes entreront par l'accès « vestiaires collectifs » situé sur le côté du bâtiment.

La répartition des vestiaires collectifs s'effectuera selon le tableau d'attribution affiché dans l'entrée des vestiaires. Chaque école se verra attribuer un vestiaire garçon et un vestiaire fille.

La douche et le savonnage sont obligatoires avant d'accéder aux bassins.

Chaque professeur veillera à ce que sa classe entre groupée et dans le calme sur le bassin.

Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. Le port du bonnet de bain n'est pas obligatoire mais conseillé par l'établissement.

Les enseignants doivent porter une tenue adaptée (maillot de bain ou short et tee-shirt). Une tenue de ville ne sera pas acceptée (cf. au règlement du centre).

Les groupes seront pris en charge immédiatement après l'arrivée des enfants sur le bassin. Chaque membre de l'équipe veillera à accueillir son groupe de façon à éviter un éventuel refroidissement après la douche.

En fin de séance, les BEESAN s'assureront que tous les enfants sortent des bassins. Les classes d'origine se reconstitueront et seront prises en charge par les professeurs respectifs qui en contrôleront les effectifs avant le retour dans les vestiaires.

b. L'organisation de la séance

La durée de la séance est de 40 minutes.

Deux bassins sont mis à la disposition des scolaires.

La fréquentation :

- à l'école
  - nombre de classes par créneau : 2 ou 3
  - nombre de groupes constitués : 4 ou 6.

Le matériel :

- bassin(s) aménagé(s) (lignes, cage ...) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles et les collèges.
- un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe.

c. L'encadrement et la surveillance

En regard du POSS, le bassin est surveillé en permanence par 1 ou 2 Titulaire(s) du BEESAN affecté(s) exclusivement à cette tache, soit 1 titulaire du BEESAN au bassin sportif, et/ou 1 autre Titulaire du BEESAN au bassin d'apprentissage.

A l'école :

- l'enseignement est assuré par :
  - 2 ou 3 Professeurs des écoles – parents agréés ou bénévoles agréés
  - 2 ou 3 Titulaires du BEESAN agréés.

Les « bains libres collectifs » ne sont pas autorisés.

Dès leur entrée dans l'établissement, les acteurs sont tenus de respecter le règlement intérieur, les consignes de sécurité et de fonctionnement affichés. Les responsables des groupes scolaires veillent à leur application.

La sécurité est l'affaire de tous. Elle est active et permanente. Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement.

Aucun enfant n'entre dans l'eau avant que son responsable de groupe soit en place et ait donné la consigne.

La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité du professeur.

d. Bassins et matériels mis à disposition

Les bassins mis à la disposition des scolaires :

- un bassin de 25 mètres permettant diverses organisations en fonction des contenus pédagogiques.
- un bassin d'apprentissage ludique.

Le matériel :

Bassins aménagés (lignes, cage, toboggan, tapis) par les BEESAN au regard du projet pédagogique, disponible pour les écoles.
Un petit matériel mis à la disposition de chaque personne encadrant un groupe : frites, planches, cerceaux, anneaux et objets lestés.

Chaque groupe ayant utilisé du matériel doit le ranger en fin de séance.

L'ORGANISATION DES SEANCES

- **Préparation de la première séance :**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche d'évaluation diagnostique (test initial) en deux exemplaires, complétée avec les noms des élèves par ordre alphabétique. Cette fiche servira à constituer les groupes.

- **Déroulement de la première séance :**
  - **Evaluation diagnostique:**

Lors de l'arrivée sur les bassins, l'enseignant donne la fiche d'évaluation diagnostique au préalablement renseignée avec les noms des enfants au BEESAN.
Ce sont les BEESAN qui font passer les tests d'évaluation.

  - **Organisation des membres de l'équipe :**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif (cf. POSS).

2 ou 3 BEESAN procèdent aux évaluations.

Les enseignants organisent le passage des élèves par ordre alphabétique, puis les récupèrent une fois les tests réalisés.

  - **Constitution des groupes de niveau :**

Une fois les tests réalisés, les BEESAN répartissent les élèves dans leur groupe de niveau et reportent les noms sur une fiche : Organisation pédagogique des séances

Pour chaque classe, deux groupes de niveau sont constitués :

- Niveau 1 (le plus faible)
- Niveau 2 (le plus fort)

S'il reste du temps les élèves pourront faire des jeux dans le bassin d'apprentissage.

- **La deuxième séance :**

Au début de la deuxième séance, les enseignants indiquent les groupes qu'ils ont choisis d'encadrer.
Une régulation de l'attribution des élèves dans les groupes peut être réalisée au cours de cette séance.

- Les enseignants de CP et de CE1 prendront de préférence les groupes les plus faibles, pour la première moitié du cycle (importance de l'affectif pour prendre confiance).
- Les enseignants de CM2 prendront de préférence les groupes les plus forts.

Chaque responsable de groupe remplit sa « fiche de suivi des élèves » durant le cycle d'activité et la complètera de façon continue.

PREMIERE SEANCE : CE QU'IL FAUT RETENIR

-Une préparation a lieu en classe afin de ne pas perdre de temps au cours de la première séance.

-Une seule séance devrait être suffisante pour constituer les groupes de niveaux.

-Le rôle de chacun, l'aménagement et les documents à utiliser sont définis à l'avance.

-Dès la seconde séance, chaque personne responsable d'un groupe possède la liste des élèves constitutifs de son groupe.

-Les élèves sont dans des groupes de niveaux.

CONDUITE A TENIR LORSQU'UN ELEVE REFUSE D'ALLER DANS LE GRAND BAIN

-Si cet élève se trouve dans le groupe du BEESAN, demander à l'enseignant de se rapprocher de l'élève. Sa présence pourrait le rassurer.

-Donner du matériel à l'élève (frite ou ceinture).

-Demander à l'élève de descendre en moyenne profondeur (1,30m à l'extrémité du petit bassin)

-Il est nécessaire de tout essayer avant de le laisser sur le bord du bassin.

• Préparation des deux dernières séances :

- **A l'avant dernière séance**

Chaque enseignant doit se rendre à la piscine avec la fiche de tests remplie avec le nom de chaque enfant présent dans la classe. Se sont les BEESAN qui font passer ces tests.

Ces fiches tests pourront faire partie du livret de compétences de l'élève.

- **A la dernière séance**

Passation des tests pour les élèves absents à la séance précédente.

Mise en place d'un parcours ludique reprenant les différentes compétences abordées dans le cycle.

- **Organisation des membres de l'équipe**

1 BEESAN assure la surveillance du sportif.

2 ou 3 BEESAN font passer les tests suivant la fiche les tests académiques aux enfants de la classe.

Les enseignants organisent le passage par ordre alphabétique des élèves et récupèrent ceux qui ont fini leur test.

AMENAGEMENTS DES BASSINS : Ce qu'il faut retenir

Une obligation en terme de sécurité

- Les circulaires, nationale de juillet 2004 et départementale de juin 2009, en font une obligation car au-delà de l'aspect pédagogique, l'aménagement est un élément de la sécurité des élèves. Il permet d'identifier des espaces de travail pour chacun des groupes.
- Inscrit dans le projet pédagogique de la piscine, il est mis en place à chaque séance.

Un outil pédagogique

- Il permet :
  - à chacun d'évoluer dans un espace adapté à son niveau.
  - de délimiter un espace d'action restreint auquel les élèves débutants peuvent éventuellement se tenir.
  - d'adapter la longueur des déplacements aux niveaux des élèves par la variété des distances et des espaces.
  - d'offrir des appuis manuels pour s'immerger et se déplacer.

Un repère commun

- Il est un repère très important pour les professeurs des écoles dans la préparation et la réalisation de leur séance.
- Toute modification de l'aménagement doit leur être signalée par les BEESAN lors de la séance précédente.
- Il peut, à la demande des professeurs d'EPS, être en totalité ou en partie proposé aux collèges.

Quel aménagement ?

- Débutants :
  - Dans le bassin ludique : Une ligne afin de matérialiser deux profondeurs différentes.
  - Un ensemble de matériels pédagogiques permettant d'organiser les séances de manière progressive et adaptée en fonction de l'évolution de l'enfant.
- Vers les nageurs
  - Des espaces d'une distance de 10m à 15m pour se déplacer sans s'épuiser et pouvoir aussi bénéficier de retours d'informations.
  - Une cage pour s'immerger de façon collective.
  - Des repères subaquatiques pour se déplacer sous l'eau.

A Aquanova América : L'aménagement et l'organisation des bassins se font de la façon suivante :

- **Le bassin sportif est divisé en 4 espaces de travail :**

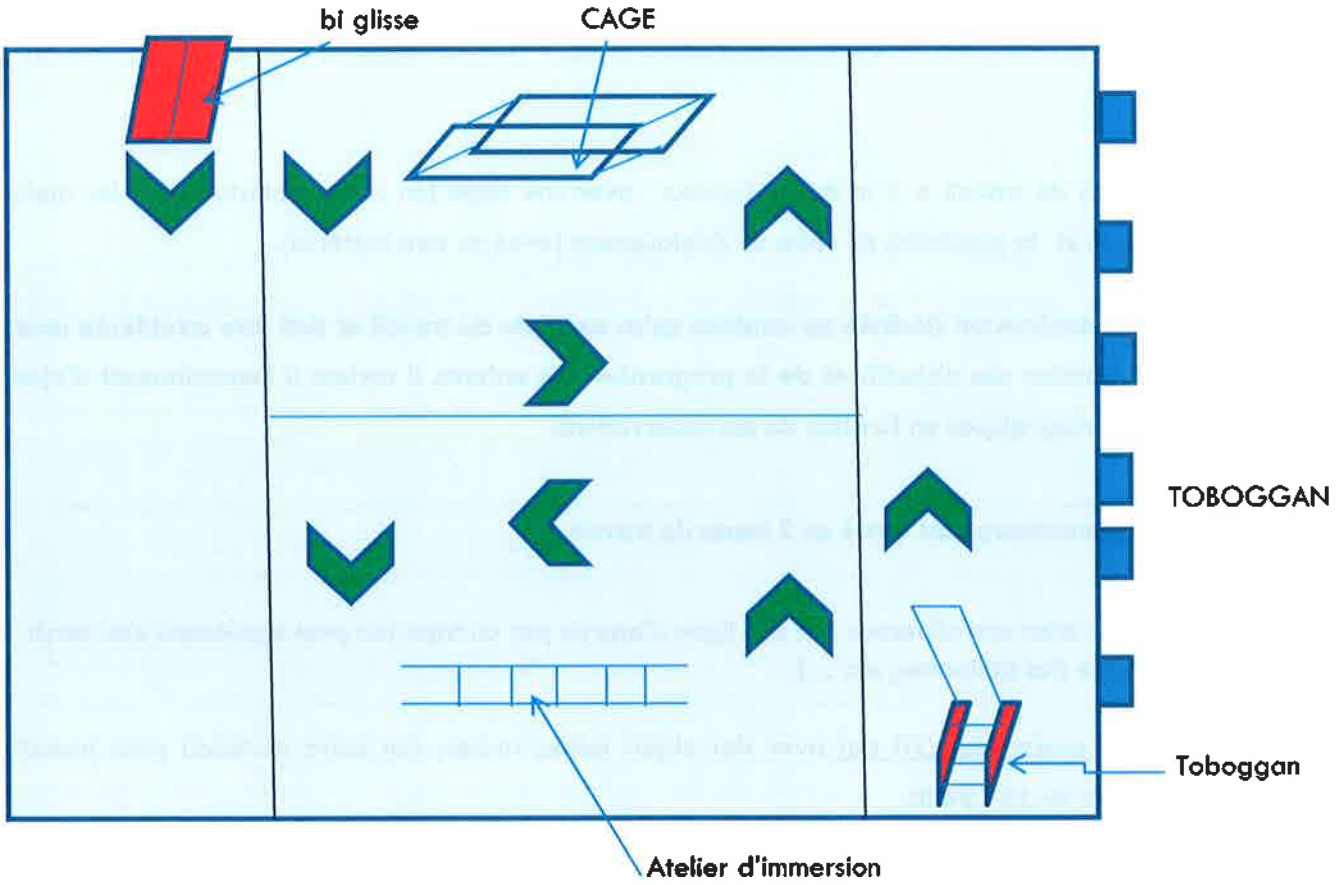

: DEPLACEMENTS

Plusieurs zones de travail aux fonctions différentes :

1. Entrée dans l'eau par toboggan suivi d'un déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.

2. Entrée dans l'eau par bi glisse avec possibilité de déplacement (avec ou sans matériel) sur la largeur.

3. Deux zones de travail à 2 m de profondeur avec une cage (ou autre matériel) pour les ateliers d'immersion et la possibilité de faire du déplacement (avec ou sans matériel).

L'organisation auparavant déclinée ne constitue qu'un exemple de travail et doit être considérée comme évolutive en fonction des objectifs et de la progression des enfants. Il revient à l'encadrement d'ajuster les contenus pédagogiques en fonction de ses observations.

- **Le bassin d'apprentissage est divisé en 2 zones de travail :**

Deux zones de travail : elles sont séparées par une ligne d'eau ou par un tapis (on peut également s'en servir pour courir dessus, faire des galipettes, etc ...)

1. En petite profondeur (90 cm) avec des objets lestés, rochers (ou autre matériel) pour travailler l'immersion avec les plus petits.
2. En moyenne profondeur (1,20m) pour des entrées dans l'eau avec tapis à trous, toboggan (ou autre matériel) et pour du déplacement avec ou sans matériel (suivant le niveau).

- L'aménagement de chaque espace est réalisé par les BEESAN en début de séance afin de faciliter les apprentissages.
- Les deux dernières séances du cycle sont dédiées en partie aux tests de fin de cycle.

POINTS CLES POUR LES PROFESSEURS DES ECOLES :

Concevoir et réaliser une séance de natation

Concevoir

Cinq repères

1. Deux objectifs d'apprentissage au maximum (1 nouveau + 1 révision, ou 2 révisions).
2. Quatre à 5 situations au maximum pour une séance de 40 minutes afin de permettre de nombreuses répétitions avec des évolutions.
3. Première situation de mise en activité :
   - Rapide à mettre en place (consignes simples ou situation connue des élèves).
   - Réalisable par tous.
   - Dynamique (plutôt avec des déplacements).
   - D'une courte durée (environ 3mn).
4. Trois verbes d'actions pour organiser et choisir les situations :
   - Entrer, se déplacer, s'immerger (voir aussi Flotter vers le test 1)
   - Toujours prévoir des séances où les élèves utilisent au moins 2 verbes d'actions dont se déplacer.
5. Possibilité d'utiliser des situations vécues lors des séances précédentes en les rendant plus difficiles.

Réaliser

La sécurité

- Avec des débutants, avoir une frite ou une perche à portée de main.
- Voir en permanence tous les élèves du groupe.
- Ne pas faire sauter les élèves dans les angles (au moins 2 mètres).
- Utiliser une surface de travail adaptée au niveau des élèves.
- Gérer le nombre de « débutants » sur une ligne d'eau ou sur un « rail ».

Les situations

- Réaliser un maximum de situations en grande profondeur pour les débutants alors que les « nageurs » peuvent se déplacer dans le petit bain sans que cela ne modifie leurs apprentissages.
- Réaliser plusieurs essais : un temps pour découvrir ce qui est demandé, un temps pour agir et progresser.
- Prévoir pour chaque situation plusieurs niveaux de difficulté (quand cela est possible).
- Réaliser au-delà des situations par verbe d'action (immersion, entrée, déplacement) des situations qui permettent des enchaînements d'actions.
- La dernière situation peut reprendre les situations précédentes et les enchaîner.
- Proposer au moins une situation sans support matériel.
- Varier les organisations
- Utiliser des distances adaptées à des réponses de qualité plutôt que de trop longues distances où les élèves se déplacent avec de plus en plus de difficulté.

L'enseignant / les consignes

- Formuler des consignes claires et concises. Renforcer la compréhension par un élève qui illustre.

- Pour certaines situations, donner les consignes en deux fois : en premier pour « faire », en second pour « progresser » (critères de réussite, modalités d'exécution).
- Effectuer des retours d'informations collectifs et individuels (valider, conseiller, corriger, remédier, encourager).

Les élèves

- Varier les façons d'impliquer les élèves et d'entretenir leur motivation : la difficulté, la quantité d'actions, les progrès qu'ils réalisent, les situations nouvelles (mais ils aiment également revivre des situations), le jeu, l'autonomie, le travail à deux etc.
- Les élèves peuvent avoir des réponses plus élaborées que celles attendues. Les laisser faire si on les sent capables et s'en inspirer pour faire évoluer la situation.

TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES A L'ECOLE

SORTIES SCOLAIRES Test nécessaire avant la pratique des sports nautiques NOR : MENE0001350C RLR : 554-1 CIRCULAIRE N°2000-075DU 31-5-2000 MEN DESCO B6

o La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999, publiée au B.O. hors-série n° 7 du 23 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, est modifiée comme suit :

Les dispositions du premier paragraphe du II.4.3. Les conditions particulières à certaines pratiques, sont remplacées par les dispositions suivantes :
"La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau, sans présenter de signe de panique, sur un parcours de 20 mètres, habillé de vêtements propres (tee-shirt et, si possible, pantalon léger, de pyjama par exemple) et muni d'une brassière de sécurité conforme à la réglementation en vigueur, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.
En piscine, le départ est réalisé à partir d'un tapis disposé sur l'eau, par une chute arrière volontaire. Si le test est réalisé en milieu naturel, le départ est effectué de la même manière à partir d'un support flottant.
Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m 80.
La réussite à l'épreuve est attestée par le conseiller pédagogique en éducation physique et sportive, de circonscription ou départemental, ou un professionnel des activités physiques et sportives du lieu où se passe le test : en piscine, ce professionnel pourra être un maître nageur sauveteur (1), ou bien un éducateur ou conseiller territorial des activités physiques et sportives titulaire ou bien, dans les piscines parisiennes, un professeur de la ville de Paris. Sur une base de plein air, ce professionnel pourra également être un titulaire du brevet d'État de l'activité concernée (voile, canoë-kayak, aviron)."

Ces dispositions sont applicables immédiatement.

Les élèves qui ont, avant la publication de ce texte, réussi les épreuves du test défini par la circulaire du 21 septembre 1999 n'ont pas à passer cette nouvelle épreuve pour une sortie se déroulant avant la fin de la présente année scolaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

(1) Le titre de maître nageur sauveteur est conféré par la possession d'un diplôme d'État de maître nageur sauveteur ou du brevet d'État d'éducateur sportif premier degré des activités de natation (BEESAN).

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES CLUBS

Horaires et organisation

L'offre initiale du contrat prévoyait l'accueil des clubs le matin avant 9h et le soir après 19h. A la demande de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le planning a été revu pour permettre une continuité des horaires entre l'ancienne piscine et Aquanova America.

Semaine « Type » contractuelle – Juin 2011 – (club en rouge)

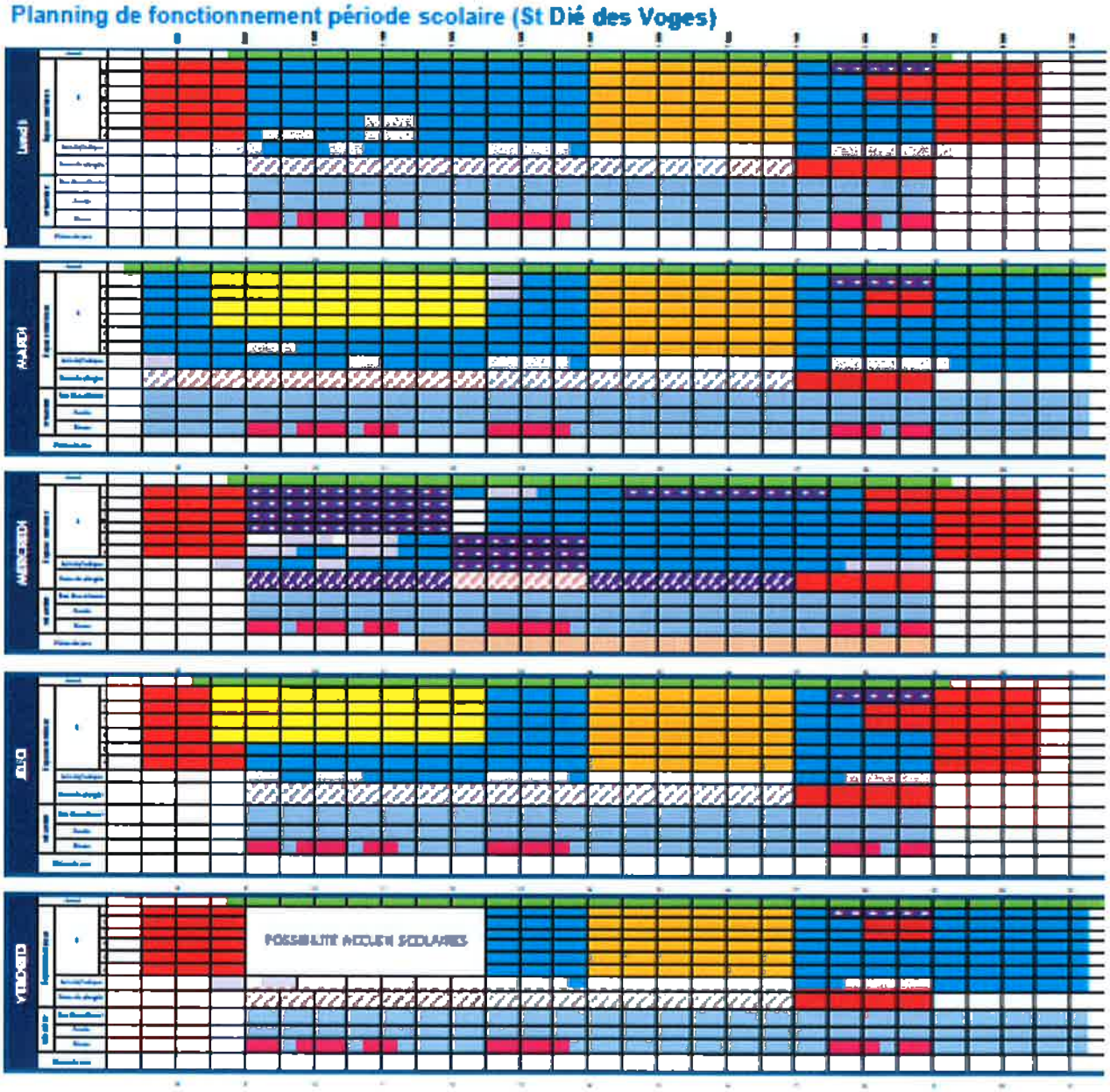

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES CLUBS

Semaine « Type » réelle en 2014 - (club en rouge)

OCCUPATION BASSIN 2014-2015

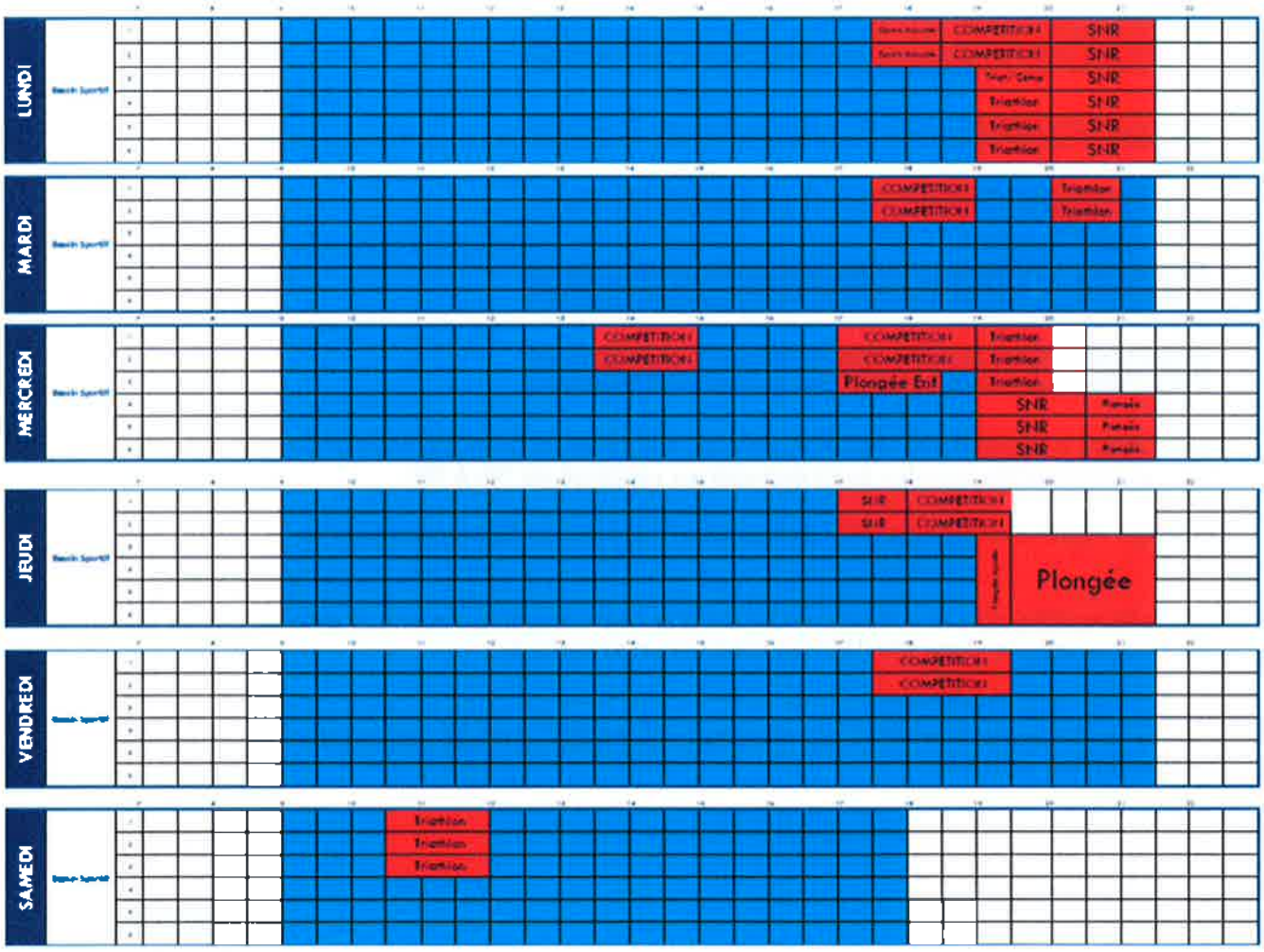

Liste des clubs accueillis :

- SNR
- CN Compétition
- Triathlon Club Déodatien
- Saint Dié Plongée
- Club Sports Adaptés

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES CLUBS

ACCUEIL DES CLUBS

Nom des clubs	Nombre d'heures hebdo
SNR	15,5
C.N Saint-Dié-des-Vosges	20
Triathlon Club Deodatien	13,5
Saint Dié Plongée	14,5
Club Sport Adaptés	2
Total	**65,5**

Fréquentation	**4 132**

A ces mises à dispositions s'ajoutent, l'accès à la fosse de plongée pour le club de plongée. L'accès est possible tous les jours du lundi au vendredi de 17h à 19h.

Au total, Aquanova America met à disposition des clubs : 75.5h par semaine.

L'ouverture d'Aquanova America en cours d'année « sportive » ne nous permet pas de proposer des fréquentations clubs révélatrices sur le premier semestre.

Depuis le 1er Septembre 2014, un décompte journalier permet une meilleure appréciation des fréquentations détaillées.

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DES CLUBS

FREQUENTATION MOYENNE PAR CRENEAU
DEPUIS 1/09/2014

JOUR	HORAIRE	CLUB	MOYENNE
lundi	17h30 - 18h30	Sports Adaptés	26
	18h30 - 20h00	CN SDDV	17
	19h00 - 20h00	Triathlon	19
	20H00 - 21H30	SNR	23
mardi	17h30 - 19h00	CN SDDV	16
	20h00 - 21h00	Triathlon	9
mercredi	13h30 - 15h00	CN SDDV 1	14
	17h00 - 19h00	CN SDDV 2	12
	19h00 - 20h00	Triathlon	11
	19h00 - 20h30	SNR	8
	17h00 - 18h30	Plongee 1	8
	20h30 - 21h30	Plongee 2	16
jeudi	18h00 - 19h30	CN SDDV	14
	17h00 - 18h00	SNR	9
	19h00 - 21h30	Plongée	27
vendredi	17h30 - 19h30	CN SDDV	17
Samedi	10h30 - 12h00	Triathlon	20

Accueil du Championnat des Vosges 07 et 08 juin 2014

Aquanova America a eu le plaisir d'accueillir le Championnat départemental de la fédération française de natation. Organisé par la ville et le club CN Compétition, il a accueilli plus d'une centaine de nageurs sur 2 jours. Ces jours de privatisation sont contractuels.

DU SERVICE PUBLIC...

ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public a connu de nombreux changements durant l'année 2014. Ces changements sont de deux ordres :

- Modification pré-ouverture : prise en compte de la réforme scolaire
- Modification à la rentrée de septembre 2014

Modification Pré-ouverture :
Sujet abordé dans l'accueil des scolaires, les horaires du public se sont ajustés en fonction de ces modifications. Ainsi à l'ouverture le 22 janvier 2014, les horaires proposés étaient les suivants :

PÉRIODE SCOLAIRE

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	12h > 19h	9h > 21h	9h > 21h	
Mardi	12h > 19h	9h > 21h15	9h > 21h	
Mercredi	9h > 19h	9h > 21h	9h > 21h	10h > 19h
Jeudi	12h > 19h	9h > 21h	9h > 21h	
Vendredi	12h > 21h	9h > 21h	9h > 21h	
Samedi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Dimanche	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h

PETITES VACANCES

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Mardi	10h > 19h	10h > 21h15	10h > 21h30	10h > 19h
Mercredi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 19h	10h > 19h
Jeudi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Vendredi	10h > 21h	10h > 21h	10h > 21h	10h > 19h
Samedi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Dimanche	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h

En amont de la rentrée 2014, ces horaires ont évolué avec pour objectifs :

- Permettre une seconde ouverture « matinale »
- Mettre en place une seconde nocturne

Ainsi à partir du 1er Septembre, les horaires ont été revus :

- Ouverture continue le lundi dès 9h
- Seconde nocturne le mardi soir

En parallèle à ces modifications et notamment pour garantir l'accueil des scolaires, l'établissement reçoit des établissements scolaires 3 après-midi de 13h30 à 15h00. De plus pour rester dans les volumes contractuels, le centre ferme ses portes à 18h les week-ends.

PÉRIODE SCOLAIRE

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	9h > 19h	9h > 21h	9h > 21h30	-
Mardi	12h > 13h30 15h > 21h30	9h > 21h30	9h > 21h30	-
Mercredi	9h > 19h	9h > 21h30	9h > 21h30	9h > 19h
Jeudi	10h > 13h30 15h > 19h	9h > 19h	9h > 21h30	-
Vendredi	12h > 13h30 15h > 21h30	9h > 21h30	9h > 21h30	-
Samedi	12h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h
Dimanche	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h

PETITES VACANCES

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Mardi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Mercredi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Jeudi	10h > 19h	10h > 19h	10h > 21h30	10h > 19h
Vendredi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Samedi	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h
Dimanche	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h	9h > 18h

GRANDES VACANCES

ESPACES	AQUATIQUE	OCÉANE	FORME	PLAINE
Lundi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Mardi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Mercredi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Jeudi	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h30	10h > 19h
Vendredi	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 21h30	10h > 19h
Samedi	10h > 19h	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h
Dimanche	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h	10h > 18h

Le volume d'accueil pour le grand public est conservé avec respectivement 2 883 heures pour l'Espace Aquatique et 3 495 heures pour la partie Bien-être.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

LES HANDICAPS

LES SÉNIORS

LES ASSOCIATIONS

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Les Centres de Loisirs

Dans le cadre de l'accueil des centres de loisirs, nous proposons un bon de commande de réservation. Ce bon de commande permet d'anticiper les mises à dispositions des vestiaires collectifs et de s'assurer de la présence de l'encadrement nécessaire.

Plusieurs prestations sont proposées aux centres de loisirs :
Format demi-journée :
Plaine Ludiboo ou Espace Aquatique au choix :
De 10h15 à 12h15- De 14h00 à 16h00

Format journée :
Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique
Plaine Ludiboo - 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00

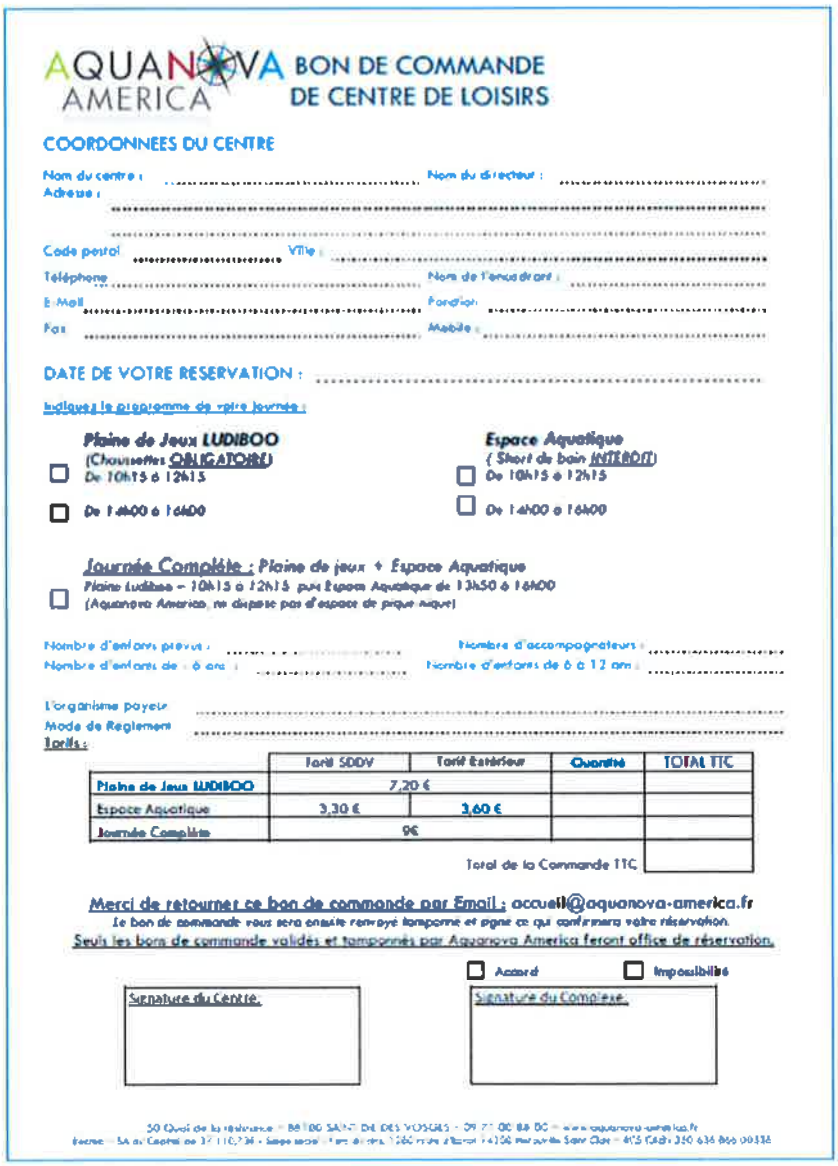

AQUANOVA AMERICA BON DE COMMANDE DE CENTRE DE LOISIRS

COORDONNEES DU CENTRE

Nom du centre : ..... Nom du directeur : .....
Adresse : .....
.....
Code postal ..... Ville : .....
Téléphone ..... Nom de l'encadrant : .....
E-Mail ..... Fonction : .....
Fax ..... Mobile : .....

DATE DE VOTRE RESERVATION : .....

Indiquez le programme de votre journée :

☐ **Plaine de Jeux LUDIBOO** (Chaussettes OBLIGATOIRE)
De 10h15 à 12h15
☐ De 14h00 à 16h00

☐ **Espace Aquatique** (Short de bain INTERDIT)
De 10h15 à 12h15
☐ De 14h00 à 16h00

☐ **Journée Complète : Plaine de jeux + Espace Aquatique**
Plaine Ludiboo – 10h15 à 12h15 puis Espace Aquatique de 13h50 à 16h00
(Aquanova America ne dispose pas d'espace de pique nique)

Nombre d'enfants prévus : ..... Nombre d'accompagnateurs : .....
Nombre d'enfants de ... à ans : ..... Nombre d'enfants de 6 à 12 ans : .....

L'organisme payeur .....
Mode de Règlement .....
Tarifs :

	Tarif SDDV	Tarif Extérieur	Quantité	TOTAL TTC
Plaine de Jeux LUDIBOO	7,20 €			
Espace Aquatique	3,30 €	3,60 €		
Journée Complète	9€			
			Total de la Commande TTC	

Merci de retourner ce bon de commande par Email : accueil@aquanova-america.fr
Le bon de commande vous sera ensuite renvoyé tamponné et signé ce qui confirmera votre réservation.
Seuls les bons de commande validés et tamponnés par Aquanova America feront office de réservation.

☐ Accord ☐ Impossibilité

Signature du Centre : | Signature du Complexe :

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

PROVENANCE DES GROUPES

Nom de l'organisme	Localité
Association Kartados	54120 Baccarat
Scouts Virton	6760 Virton (Belgique)
Centre de Loisirs	67620 Sarre Union
Les Tournesols (Institution-Médico-Sociale)	68160 Sainte Marie aux Mines
Centre Social et Culturel Cap Gray	70100 Gray
Association Jeunesse et Culture	88000 Epinal
Centre de Loisirs ELAN	88100 Nayemont les Fosses
Centre Social St Roch,	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Centre Social Lucie Aubrac	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Centre Educatif des Trois Scieries	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Centre de Loisirs Léo Lagrange	88100 Saint-Dié-des-Vosges
Centre Aéré	88100 Taintrux
Maison de l'Enfance et de la Famille	88190 Golbey
Maison d'Enfants de la Combe	88210 Senones
Centre de Loisirs	88210 Senones
Institut Médico-Technique	88300 Neufchâteau
Centre les Jonquilles	88400 Xonrupt Longmer
Centre Aéré de Docelles	88460 Cheniménil
Association les Grandes Hieres	88480 St Rémy
Les Petites Crapules	88580 Saulcy sur Meurthe
Association 2 Mains pour l'Avenir	88580 Saulcy sur Meurthe
Accueil de Loisirs	88600 Bruyères
Association des Familles	88600 Deycimont
AIFD Association Intercommunales des Familles du Durbin	88600 Gugnecourt
Centre Aéré	88640 Granges sur Vologne
Maison de l'Enfance	88650 Anould
Mairie de Rambervillers	88700 Rambervillers
Association des Familles	88700 Rambervillers

La fréquentation globale est de 1 678 enfants.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

La Jeunesse

Les espaces et services

Aquanova America propose des services spécifiques à destination des enfants :

- Animations dans le bassin ludique :
  Rivière à contre courant, jeux d'eaux

- Aquaspash : ensemble d'animations de jets permettant aux enfants de découvrir l'eau en toute sécurité car sans profondeur.

- Structure gonflable : chaque week-end, en après-midi, Aquanova America met à disposition des enfants une structure gonflable dans le bassin sportif.

- Animations : depuis les vacances de la toussaint, l'équipe Bassin, propose également des animations. Cela permet plus d'interaction entre le personnel et les baigneurs, ce coté convivial est plus valorisant pour les utilisateurs.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

- La Plaine de Jeux : Ouvert le mercredi, samedi et dimanche et 7J/7J lors des vacances, cet espace propose notamment une structure tubulaire de plus de 7m de hauteur.

Les activités encadrées

Activité à l'année : Septembre à juin

ACTIVITES ENFANT

	Nombre de groupes	Nombre de niveaux	Nombre d'enfants	Créneaux
Ecole de Natation 6 à 12 ans	6 groupes	3 niveaux	58 enfants	Mercredi entre 14h00 et 18h00
Kid's Mania 4 à 12 ans	4 groupes	2 niveaux	26 enfants	Samedi entre 10h30 et 12h00
Bébé-Nageurs 6 mois à 3 ans	1 groupe	1 niveau	à la séance	Samedi entre 9h00 et 10h00

Les anniversaires : de 2 à 12 ans

Réalisés dans la plaine de jeux, les anniversaires permettent de profiter au choix :

- Plaine de Jeux
- Plaine de Jeux + Aquatique

La formule est un package incluant : l'après-midi pour 8 enfants, le gâteau d'anniversaire et les boissons.

A noter que le gâteau est livré par un boulanger de Saint-Dié-des-Vosges.

En 2014, 65 anniversaires ont été commercialisés.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Descriptif des activités

Bébé-Nageurs :

1. CATEGORIE D'AGE :
   - Bébé de 6 mois à 3 ans accompagné d'un ou des parents.

2. ORGANISATION
   - L'eau est chauffée à 32°C.
   - Créneau libre accès d'une heure.
   - Encadrement par un éducateur diplomé qui vient en appui et donne confiance aux parents (dans l'eau).
   - Matériel pédagogique varié, adapté et ludique.

3. DIMENSION PLAISIR
   - La séance Bébé nageurs est d'abord un grand moment de complicité entre bébé et parent(s) ; le bébé se trouve en situation d'exercice dans le cadre d'une relation sécurisante parent/enfant, fondée sur le plaisir.

4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
   - Permettre à l'enfant la découverte du milieu aquatique.
   - Favoriser le développement psychomoteur au contact de l'eau.
   - Accompagner l'éveil du tout petit.
   - Favoriser la motricité spontanée de l'enfant en respectant le rythme et l'évolution de chaque enfant.
   - Apporter au bébé un bien-être et une confiance en lui.
   - Favoriser son autonomie dans l'eau.

5. DIMENSION PHYSIOLOGIQUE
   - Tout nourrisson possède le réflexe natation (ou apnée).
   - Immergé, le bébé ferme la bouche.
   - Il bloque immédiatement la respiration.
   - Il agite les bras et les jambes.
   - Il se retrouve dans une situation proche de ce qu'il a vécu dans le ventre de sa maman.

6. DÉROULEMENT
   - C'est le parent qui va faire évoluer l'enfant. L'éducateur vient en appui. Il apporte un soutien adapté à chaque parent et à chaque enfant.
   - Quelques étapes :
     - Prise de contact dans l'eau dans les bras des parents.
     - Mouvements latéraux puis verticaux.
     - Immersion dans l'eau jusqu'au menton.
     - Allongé sur l'eau (tapis par exemple).
     - Immersion mais non prolongée dans l'eau sans être lâché.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

Ecole de Natation :

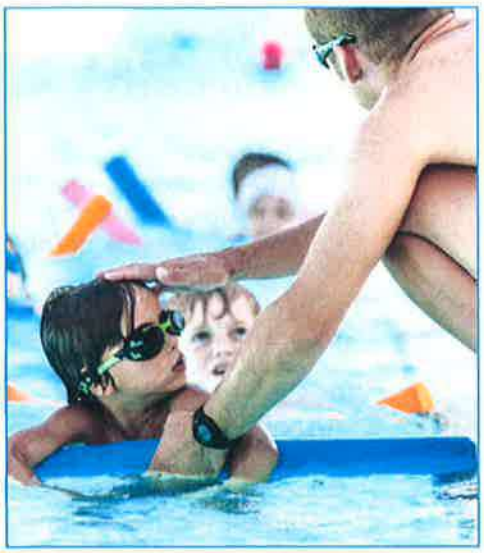

1. CATEGORIE D'AGE :
   - Enfants de 6 à 12 ans

2. OBJECTIFS RECHERCHES, 3 niveaux
   - 1. Découvrir les joies du milieu aquatique
   - 2. Apprendre les fondamentaux des pratiques aquatiques : immersion, flottaison, respiration, propulsion.
   - 3. S'initier et se perfectionner aux nages codifiées

3. DESCRIPTIF
   - Les séances sont organisées autour des capacités individuelles des enfants au moyen de parcours aménagés et mises en situations ludiques et éducatives.
   - La progressivité des situations ludiques permet d'acquérir les bases fondamentales des activités aquatiques : immersion et flottaison.
   - Les apprentissages progressifs des techniques de propulsion et de respiration viennent par la suite compléter les séances.
   - Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à l'éducateur de vérifier la progression et de fixer les étapes suivantes.
   - En fin de cycle l'enfant peut changer de groupe et par la suite intégrer un groupe d'entraînement pour la compétition (club) ou la pratique d'une autre activité aquatique : natation synchronisée, plongée, water polo etc...

Kid's Mania :

1. CIBLE
   - Enfants de 4 à 12 ans

2. OBJECTIFS RECHERCHÉS

Cette activité a pour objectif principal d'offrir aux enfants de 4 à 12 ans, la possibilité de s'épanouir, de se défouler et de s'amuser, dans l'eau. Tout au long de son année chez les kids's, l'enfant va découvrir, apprendre, acquérir puis s'approprier l'ensemble des cinq thèmes de l'activité de la natation (immersion, respiration, entrées dans l'eau, équilibre et déplacements), à travers le jeu.

Les enfants selon leurs âges vont découvrir autrement le milieu aquatique de façon ludique : Baby-gym, water-polo, natation, sauvetage, secourisme, plongeons, danse, apnées, parcours aquatiques, sont les atouts de cette activité. Kids' mania s'adresse à tous les enfants nageurs ou non nageurs.

Pendant toute une année scolaire, ils vont évoluer et progresser de façon considérable. Ainsi les parents vont découvrir au fur et à mesure un enfant autonome, non stressé, ayant une culture de la natation et du milieu aquatique très développé.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

JEUNESSE ET CENTRES DE LOISIRS

3. DESCRIPTIF
   - NIVEAU 1 : 4-8 ans
   - NIVEAU 2 : 9-12 ans

4. SEANCE TYPE :
   - 5 à 10 minutes de réveil musculaire
   - 30 minutes de séance
   - 5 à 10 minutes de défouloire

5. REVEIL MUSCULAIRE
   - Considérer comme un échauffement.

6. CORPS DE SEANCE
   (Initiation et apprentissage)
   Développer l'esprit de groupe, évoluer sur des parcours aquatiques et subaquatiques, donner la possibilité à l'enfant de
   S'affirmer face au groupe et a l'activité.

7. BREAKS MUSICAUX
   Type aquagym, recréation sans chorégraphie

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES HANDICAPS

Un fauteuil pour milieu humide, disponible au niveau de la zone de déchaussage pour les personnes à mobilité réduite.

Un appareil de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite.

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES SENIORS

Semaine en Or

Du 1er au 7 Septembre, la manifestation « Semaine en Or » a eu lieu à Aquanova America. Les modalités d'accueil ont été définies par la ville de Saint-Dié-des-Vosges.
La manifestation a permis d'accueillir sur la semaine 92 personnes.

Cours aqufitness et fitness adaptés

Notre palette de cours permet aux adhérents d'intégrer des séances en toute sécurité. Pour cela ils optent pour les cours « VERT ».

Aquabalance - LUNDI à 9h15 et MERCREDI à 9h15
Description :
"Laissez-vous porter"
Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquérir un développement harmonieux de l'ensemble du corps. Durée : 45 mn

Stretch'n form - LUNDI à 9h30
Description :
REPRENEZ EN DOUCEUR UNE ACTIVITE SPORTIVE, TONIFIEZ-VOUS TOUT EN ALLIANT UN TRAVAIL EN SOUPLESSE POUR AMELIORER VOTRE POSTURE.

DUREE : 45 MN

...AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

LES ASSOCIATIONS

Associations utilisatrices :

Associations	Jour
Allaiter Naitre et Grandir	Samedi matin
Rugby Club Saint-Dié	Mardi Soir
IME	Mercredi
Amicale des SSP de la haute meurthe	Jeudi
FFSSA	stage
SSR Nutrition	Mercredi
SSP Saint Dié des Vosges	Vendredi

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

LES ANIMATIONS

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

Planning cours collectifs

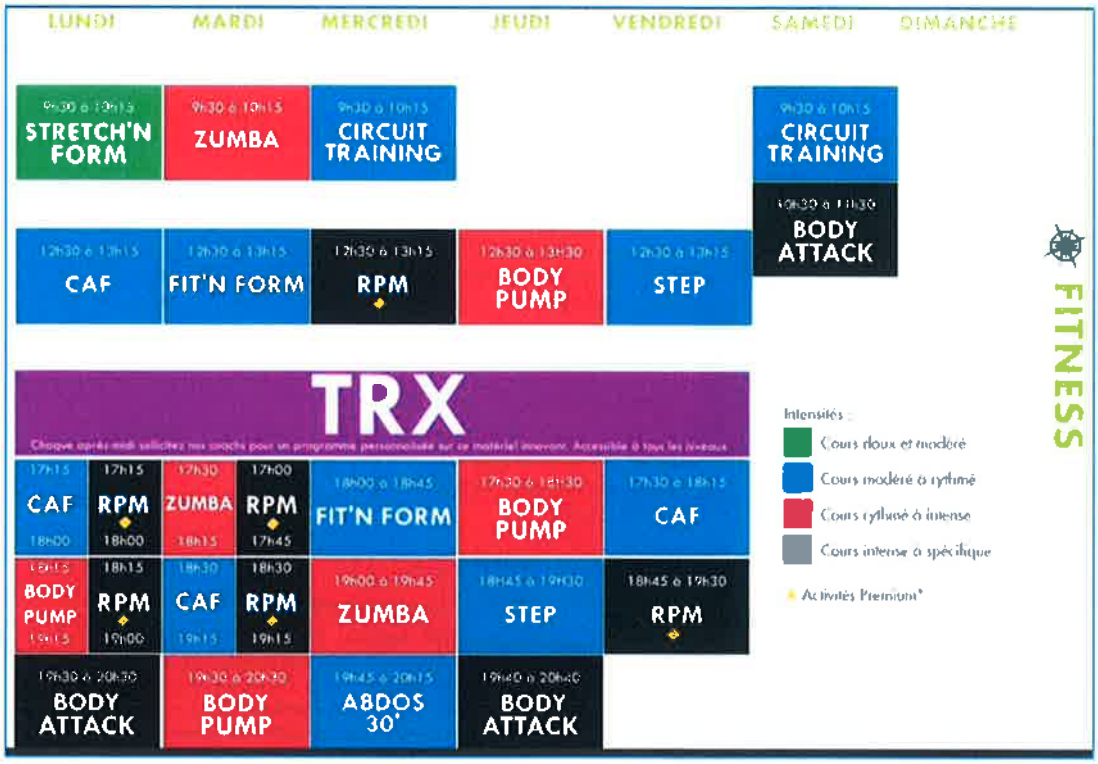

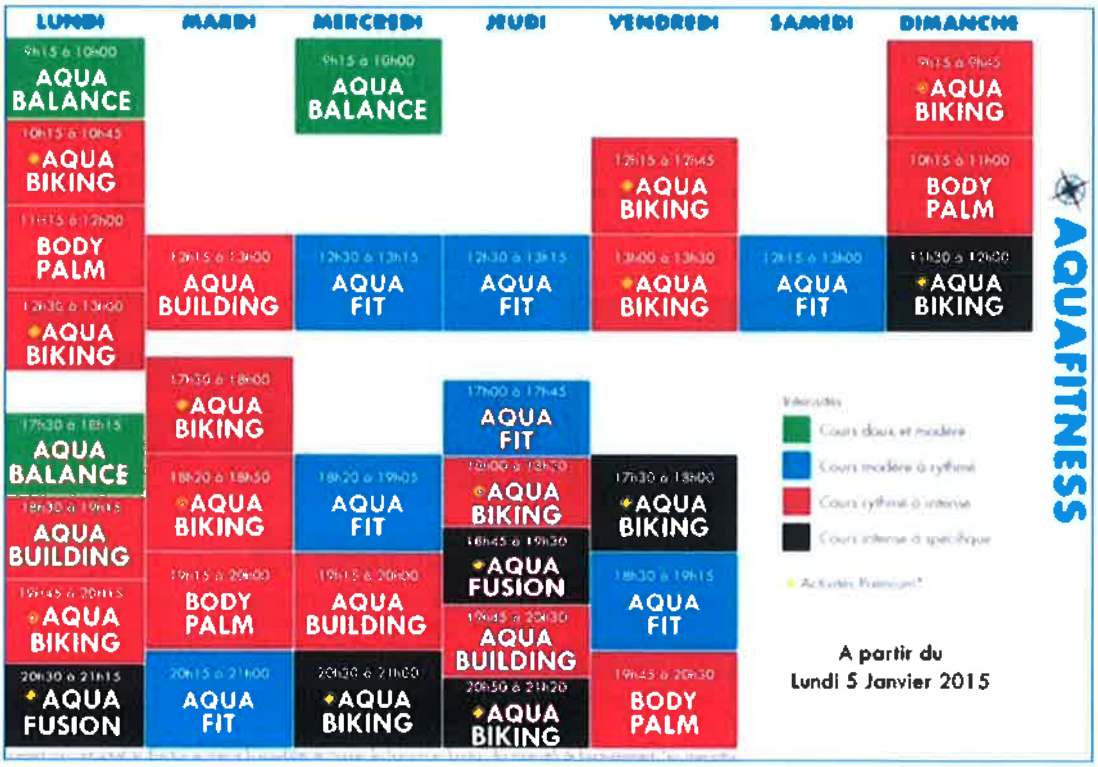

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

Descriptif des cours collectifs

AQUAFITNESS

AQUABALANCE

"Laissez-vous porter"

Activité aquatique alliant travail cardio-vasculaire et musculaire, stretching et équilibre. Les propriétés de l'eau vous permettront d'acquérir un développement harmonieux de l'ensemble du corps.

DURÉE : 45 MN

AQUAFIT

"Dessinez-vous un corps harmonieux"

Cours aquatique dynamique accessible à tous. Une dominante cardio-vasculaire conjuguée à un ensemble de mouvements favorisant l'endurance du haut et du bas du corps.

DURÉE : 45 MN

AQUABIKING*

"Relèverez-vous ce nouveau défi ?"

Cours de vélo aquatique intense et rythmé avec un fort travail cardio vasculaire et respiratoire. Il affine la silhouette, tonifie le corps, améliore le retour veineux. Son hydromassage vous procurera des sensations nouvelles et des résultats étonnants.

DURÉE : 30 MN

AQUABUILDING

"Repoussez vos limites"

Activité aquatique offrant un travail complet du corps avec des équipements délivrant une résistance exceptionnelle type hydratones. Vous désirez 100% de sensations musculaires, ce cours est fait pour vous.

DURÉE : 45 MN

BODYPALM

"Puissance et légèreté"

Cette activité ludique, intense et bénéfique est accessible à tous. Le travail à la verticale avec une ceinture de flottaison et à l'horizontale avec des mini-palmes améliorent l'endurance et le tonus musculaire. L'ensemble du corps se façonne et on constate une amélioration générale de la condition physique.

DURÉE : 45 MN

AQUAFUSION*

"Plus vite, plus haut, plus fort"

Cours s'appuyant sur le principe d'entrainement en small group training en HIIT (Haute intensité interval training). La fusion représente, la dimension plaisir associée à la dimension énergétique.

DURÉE : 45 MN

Cours doux et modéré

Cours modéré à rythmé

Cours rythmé à intense

Cours intense à spécifique

INTENSITÉS

Un code couleur simple pour repérer les cours adaptés à votre rythme, à votre niveau...

* Activités Premium sur réservation

SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

Descriptif des cours collectifs

FITNESS

STRETCH'N FORM

Reprenez en douceur une activité sportive, tonifiez-vous tout en alliant un travail en souplesse pour améliorer votre posture.

DURÉE : 45 MN

STEP *"Suivez le mouvement"*

Cours d'activation cardio-vasculaire chorégraphié avec une marche. Cette discipline améliore le souffle, brûle les calories et développe la coordination et l'équilibre.

DURÉE : 45 MN

C.A.F. (CUISSES ABDOS FESSIERS)

"Dessinez-vous une nouvelle silhouette"

Séance de renforcement musculaire ciblant les cuisses, les abdominaux ainsi que les muscles fessiers. Grâce à une pratique régulière, vous obtiendrez rapidement un nouveau galbe et un raffermissement des tissus musculaires. Découvrez aussi les séances 100% adbos ou Abdos-Fessiers.

DURÉE : 45 MN

FIT'N FORM

Prise d'haltères légères, cours tonifiants, le Fit'N Form allie la sensation énergisante d'un cours rythmé à un travail musculaire plus intense. Vous assimilez les bases avant de passer au niveau supérieur.

DURÉE : 45 MN

BODYPUMP

"En aurez-vous la force ?"

Cours original avec poids et haltères qui sculpte, renforce et tonifie tout votre corps rapidement ! En mettant l'accent sur l'utilisation de poids légers et sur la répétition des mouvements, vous allez brûler des calories et raffermir votre silhouette.

DURÉE : 60 MN

ZUMBA *"Dansez maintenant !"*

Grâce à des mouvements latino simples mais terriblement tendance, Zumba est le programme parfait pour quiconque cherche à créer et à laisser parler la star qui sommeille en lui.

DURÉE : 45 MN

RPM

"Découvrez l'athlète qui se cache en vous !"

Cours de cyclisme en salle, dans le cadre duquel vous roulez au rythme d'une musique entraînante. Prenez la route avec votre coach qui guidera le peloton par monts et par vaux, sur le plat, dans les ascensions, les contre-la-montre et «l'interval training». La sueur et les calories brûlées feront monter votre taux d'endorphine.

DURÉE : 30 MN

BODYATTACK

"Exprimez la rage qui est en vous !"

Cours cardio par excellence, inspiré de nombreux sports, dont l'objectif est de développer l'endurance et la force, dans une ambiance électrique. Sous forme d'interval training, y sont combinés des mouvements aérobiques athlétiques et des exercices de renforcement et de stabilisation.

DURÉE : 60 MN

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

NOMBRE DE COURS PAR SEMAINE

AQUAFITNESS	FITNESS
33	28

Les lancements d'activités en 2014

Au-delà de l'ouverture, le centre a connu de nombreux lancements d'activités durant l'année :

- BODYATTACK
- BODYPALM
- AQUAFUSION

Pour chaque lancement une opération en interne est mise en place :

- Evénementiel de lancement
- Conférence de Presse
- Goodies, etc...

«Puissance et légèreté» avec l'activité Body Palm à Aquanova Saint Dié

«Puissance et légèreté» voilà un slogan qui coule de source pour présenter la nouvelle activité «Body Palm» proposée au complexe aquatique Aquanova América de Saint-Dié-des-Vosges. Avec une ceinture de flottaison, de petites palmes et des gants, il s'agit durant 45 minutes d'utiliser les propriétés de l'eau pour des effets «hydromassant» et «drainant». Cette activité a été conçue spécialement par le groupe « Espace Récréa » qui gère Aquanova à Saint-Dié.

Ecoutez les explications de Laura, c'est elle qui assure les cours de cette nouvelle activité de rentrée.

Laura, animatrice sportive et Alexandre Lahuger, directeur d'Aquanova America à Saint-Dié

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

La Plongée

Depuis Novembre 2014, Aquanova America a obtenu l'agreement fédéral : Structure Commerciale Agréé Fédération Française Etudes et Sports Sous-marins.

Avec son agrément fédéral, la SCA peut afficher son appartenance à la ffessm, délivrer des licences, utiliser le cursus fédéral et délivrer des qualifications et autres produits distribués par la ffessm.

Les Offres Plongée

BAPTEME ADULTE
Encadré par un moniteur, nous vous aidons à aborder en totale sécurité cette impression nouvelle. L'ensemble du baptême dure 30 minutes.
Après vous être équipé d'une combinaison, nous vous présentons le matériel puis nous vous équipons.
Il nous reste maintenant 20 minutes pour nous immerger à une profondeur de 6 mètres et nous déplacer.
Votre respiration se calme et devient régulière, en quelques minutes vous appréciez les lumières, les équilibres, les sensations...et ne pensez qu'à une chose : recommencer.
Vous n'avez pas besoin de certificat médical.

BAPTEME ENFANT
Dès huit ans, il peut découvrir les sensations de la plongée, RESPIRER SOUS L'EAU !
Equipé d'un matériel adapté à sa morphologie, c'est en toute sécurité que nous l'accompagnerons durant l'immersion.
(3 mètres pour un enfant de 10 à 14 ans et 2 mètres pour un enfant de 8 à 10 ans)
Nous lui présenterons d'abord le matériel puis nous l'équiperons. C'est dans le calme que nous allons nous immerger progressivement durant 20 minutes. Nous lui ferons découvrir ce nouvel élément et jouerons avec lui sous l'eau. C'est avec regret qu'il terminera son baptême.
Vous n'avez pas besoin de certificat médical

PACK DECOUVERTE

Après votre baptême, vous commencez une formation très facilement sans engagement véritable.
L'acquisition du titre « pack découvert » permet de valider trois plongées au moyen du carnet de plongée spécifique, lequel pourra être incorporé ultérieurement au carnet de plongée officiel de la Fédération d'Etudes et de Sports Sous Marins.
A qui s'adresse le Pack découverte
A partir de 8 ans : profondeur maximum = 2m
A partir de 10 ans : profondeur maximum = 3m

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

STAGE PLONGEE NIVEAU 1

Le niveau 1 est le premier niveau de plongeur. Il vous permet d'accéder à la plongée dite « d'exploration ».
Acquérir des compétences permettant de plonger dans la zone des 0 – 20 mètres.
Le tarif comprend :
- 6 demi journée ou 3 journées de stage à Aquanova
- La location de l'équipement complet (combinaison, bouteille, détendeur...)
- L'assurance
- Les frais de certification internationale
- Le carnet de plongée
- Le passeport de plongée
- Ce prix ne comprend pas la licence PRIX A RENSEIGNER

En suis-je capable ?
Beaucoup de bons plongeurs ne sont pas de bons nageurs. Les déplacements en plongée ne s'effectuent pas dans la même configuration ni de la même manière, vous apprendrez à utiliser vos palmes et votre matériel. Il faut néanmoins être capable de nager 200 mètres.
Qui enseigne ?
Les encadrants d'Aquanova sont brevetés d'Etat.

Que vais-je apprendre ?
En plus de la découverte d'un nouvel espace et de nouvelles sensations, l'objectif du Niveau 1 est d'assurer votre propre sécurité dans la zone des 20 mètres. Compétences à acquérir :
- Immerger le visage et les voies respiratoires
- Maitriser les différents équilibres dans l'eau
- Contrôler l'inspiration et l'expiration en immersion
- Gréer et dégréer sa bouteille
- S'équiper et se déséquiper
- Préparer son matériel
- Techniques de mise à l'eau
- Techniques de déplacements
- Se maintenir en surface
- Respirer avec un tuba, un détendeur
- Techniques d'immersion et d'équilibres
- Apprendre à gérer son stock d'air
- Connaitre et utiliser les codes de communications
- Se positionner dans une palanquée
- Respecter les procédures de remontée
- Maîtriser les éléments de sécurité
- S'équilibrer à l'aide de son gilet.

Les conditions ?
- Etre âgé au minimum de 12 ans et fournir : Une autorisation parentale si vous êtes mineur.
- Un certificat médical
- Une photo

Mon diplôme Niveau 1 ?
Il s'agit d'une reconnaissance internationale. Vous serez plongeur une étoile et une carte vous sevra délivrée valable dans le monde entier.
Vous aurez le droit de plonger encadré par un moniteur dans la zone des 20 mètres.

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ACTIVITÉS

Et ensuite ?
Vous n'aurez qu'une envie, CONTINUER !
Le niveau 2 s'ouvre à vous afin de devenir un plongeur autonome dans la zone des 20 mètres

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

17, 18 et 19 janvier 2014 : Portes Ouvertes

Vendredi 28 février 2014 : Nocturne Disco – 550 personnes

5 avril 2014 : journée Baptême de Plongée – 35 baptêmes.

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Du 7 avril au 25 mai 2014 : Jours Résolutions

89 essais Aquabiking et RPM

Jeudi 29 mai 2014 : Ouverture de l'extérieur

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Vendredi 20 juin 2014 : Nocturne Do Brazil - 384 personnes

Animations été Plaine de Jeux – 117 participants

JUILLET 2014

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9 Atelier dessins !	10	11	12	13
14 Fête Nationale	15	16 Super héros	17	18	19	20
21	22	23 Atelier dessins !	24	25	26	27
28	29	30 Princes et princesses	31			

AOÛT 2014

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6 Chasse aux bracelets	7	8	9	10
11	12	13 A FABORDAGE ! (Pirates)	14	15 Assomption	16	17
18	19	20 Atelier dessins !	21	22	23	24
25	26	27 Grand jeux rentrée	28	29	30	31

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Du 6 au 14 septembre 2014 : les Jours Résolutions

Activités Adultes et Enfants
6, 7, 13 et 14 septembre : 375 personnes au total
260 personnes le 9 septembre et 270 personnes le 12 septembre

Vendredi 5 septembre 2014 : lancement Bodypalm

170 personnes

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Samedi 25 octobre 2014 : après-midi Aqua'Aventure

Vendredi 31 octobre 2014 : Soirée Halloween

36 enfants en Plaine de Jeux (concours de déguisements)
485 personnes sur les autres espaces

Vendredi 12 décembre 2014 :
Goûter de l'Ecole de Natation et du Kid's Mania

...AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

LES ANIMATIONS

Du 8 au 12 décembre 2014 : lancement Aquafusion

144 personnes (48 par soirs)

Noël à la Plaine de Jeux

80 enfants sur la période du 19 au 31 décembre

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITÉ DE L'EAU

LA PROPRETÉ

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA QUALITÉ DE L'EAU

Nous contrôlons la qualité de l'eau 3 fois par jour (normes à 2 fois par jour):

- Le matin à 8h00 (Dalkia)
- Le Matin à 11h30
- L'après-midi à 14h30

L'ARS effectue des analyses tous les mois sur l'ensemble des bassins avec un retour par courrier.

Les résultats sont affichés à l'accueil, à la vue des clients dans le SAS d'accueil

Rapport annuel de l'ARS en annexe.

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

La gestion de la propreté est gérée par deux interventions :

- La remise en Etat : Prestation externalisée à l'entreprise LUSTRAL, consiste à la remise au propre générale avant ouverture.

  Interventions :
  - Matins : Du Lundi au samedi
  - Soirs : Samedi

- La régie : Prestation interne, effectuée par 2 ETP, consiste à maintenir la propreté du bâtiment en journée. Une personne en permanence tous les jours à chaque heure d'ouverture grand public.

Notre Cahier des Charges

Bassin extérieur	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des corbeilles, ramassage des déchets	**Tous les jours du mois de juin au mois d'août**											
Nettoyage des sols :												
Lavage plage au nettoyeur haute pression												
Lavage manuel des zones inaccessibles à l'autolaveuse												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Ventilation	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage des VMC												
Nettoyage des grilles de soufflage												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Espace Océane (Salle de fitness, Balnéo)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes								X2				
Enlèvement des traces de doigts sur parois en verre (casiers, portes de douches, cabines...)												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Essuyage et désinfection des casiers + vérification de tous les casiers tous les jours								X2				
Nettoyage et essuyage des luminaires												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage des sols												

Sauna, Hammam, Douches à jets, Luminothérapie, Banquette chauffante	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage des portes vitrées												
Détartrage des faïences (douches tous les jours, assise banc mosaïque 1 x par semaine)												
Détartrage pommeau de douche (sans démontage)												
Essuyage et désinfection de toutes les faïences												
Essuyage des éléments en bois								X2				
Essuyage et désinfection des assises								X2				
Détartrage robinetterie, pommeau de douche (avec démontage)												
Nettoyage des sols :												
Aspiration des sols												
Séchage des sols												
Lavage des sols au détergent, désinfectant												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage, désinfection des siphons de sol												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PRO PRETÉ

Infirmerie	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des corbeilles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage du mobilier et objets meublants												
Enlèvement traces doigts sur les portes												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Nettoyage des interrupteurs électriques												
Dépoussiérage des piétements de tables et chaises												
Essuyage des radiateurs, convecteurs												
Essuyage des plinthes												
Nettoyage du mobilier, composants mobilier :												
Lavage des poubelles médicales au détergent, désinfectant												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												

Plaine de Jeux LUDIBOO	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte, évacuation des déchets :												
Vidage des corbeilles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Tables, chaises et tous objets meublants, à l'exception des claviers informatiques												
Dépoussiérage piétements tables et chaises												
Essuyage des extincteurs												
Nettoyage des interrupteurs électriques												
Essuyage des plinthes												
Essuyage des radiateurs, convecteurs												
Nettoyage des sols * :												
Aspiration de l'ensemble des sols							•					
Lavage au détergent, désinfectant des sols							•					

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Douches toutes zones (Public, Espace Océane)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage approfondi des portes, cloisons												
Nettoyage et essuyage des luminaires et bouches d'aération												
Détartrage robinetterie et pommeau de douche (avec démontage)												
Détartrage robinetterie et pommeau de douche (sans démontage)												
Détartrage des faïences murales												
Nettoyage des sols :												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

Plages et bassins intérieurs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Nettoyage séparation sportif/ludique												
Essuyage des rebords de baies vitrées												
Nettoyage et désinfection des animations plastiques type champignon etc..												
Nettoyage et désinfection des parties inox (rampes, animation type col de cygne etc...)												
Essuyage des traces de doigts sur les portes vitrées												
Vitres à hauteur d'homme Vitres hautes												
Nettoyage des sols :												
Lavage des sols à l'autolaveuse												
Lavage manuel zones inaccessibles machine												
Contrôle et nettoyage des dessus de goulottes												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol, y compris pédiluve	1 fois par jour, par rotation											

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Vestiaires collectifs	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles												
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces												
Enlèvement des traces de doigts sur les portes												
Essuyage et désinfection des sèche-cheveux												
Nettoyage approfondi des portes et des cloisons des cabines												
Enlèvement des toiles d'araignées												
Essuyage et désinfection des assises des cabines												
Nettoyage des tuyauteries basses												
Essuyage des étagères												
Essuyage et désinfection de l'intérieur et des dessus d'armoires vestiaires												
Essuyage des plinthes												
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :												
Désinfection des poubelles												
Nettoyage approfondi des murs												
Nettoyage des sols :												
Séchage des sols par aspiration des eaux stagnantes												
Aspiration de l'ensemble des sols												
Lavage à l'autolaveuse des sols												
Lavage manuel des zones inaccessibles à la machine												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Sanitaires toutes zones (Public, Personnel, Espace Océane...)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles sanitaires								/				
Dépoussiérage, essuyage :												
Essuyage des glaces et robinetterie								/				
Enlèvement traces de doigts sur les portes									/			
Enlèvement des toiles d'araignées											/	
Dépoussiérage des distributeurs papier, savon essuie-mains									/			
Dépoussiérage des tuyauteries basses												
Essuyage des plinthes												
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :												
Nettoyage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques												
Désinfection des poubelles sanitaires												
Détartrage des cuvettes, lavabos, urinoirs, vasques et bacs à douches												
Détartrage robinetterie (sans démontage)												
Nettoyage approfondi des faïences murales												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LA PROPRETÉ

Trottoirs, accès (Public et Scolaire)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Collecte et évacuation des déchets :												
Vidage des poubelles et changement des sacs												
Lavage des poubelles												
Vidage des cendriers												
Ramassage des déchets au sol (environ immédiats, environ 10m)												

Zone accueil	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	Hebdomadaire	Mensuel	Trimestriel	Annuel	A la demande
Dépoussiérage, essuyage :												
Enlèvement traces de doigts sur les cloisons vitrées												
Nettoyage des vitres hautes												
Nettoyage des vitres à hauteur d'homme												
Enlèvement traces de doigts sur les portes et portes d'ascenseur												
Enlèvement traces de doigts sur les portes vitrées												
Essuyage des téléphones, des meubles (bureaux, armoires), tables, chaises et tous objets meubliants, sauf claviers informatiques												
Essuyage des extincteurs												
Essuyage des portiques inox												
Nettoyage et essuyage des luminaires												
Nettoyage mobiliers, composants mobilier :												
Nettoyage de la banque de réception												
Nettoyage de la zone accueil												
Maintenance propreté de la zone accueil												
Nettoyage des sols :												
Aspiration de l'ensemble des sols carrelés												
Lavage au détergent, désinfectant des sols												
Nettoyage et désinfection des siphons de sol												
Maintenance propreté des sols de l'accueil												

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

Les clients disposent de trois supports pour nous faire part de leurs remarques ou suggestions :

- Urne à l'accueil
- Site Web
- Page Facebook (voir encadré)

C'est à partir de ces retours que l'offre, notamment en terme d'horaires d'ouvertures a pu être actualisée, avec la garantie de satisfaire le plus grand nombre.

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

Maxime Charrier
Bonjour. Je me permets de vous écrire pour manifester un léger mécontentement suite à mon abonnement. J'ai suivi les portes ouvertes de l'établissement, j'ai lu tous les flyers, et tous les contrats à la lettre près. Or il n'est stipulé nul part que le bassin sportif n'est plus autorisé à partir de 19h pour les abonnés. Les membres de l'établissement affilié aux postes "caisses" ont certifié, et je cite : "vous avez accès à la totalité du complexe "Forme", "Océane" et "Aquatique" comprenant bien évidement les bassins. Qu'elle ne fût pas ma surprise lorsque un membre d'une association est venu me perturber lors de mes longueurs pour me demander de partir, prétextant que soit disant le bassin lui était réservé. (3 personnes dans les lignes de nage) Suite à cela, un membre de l'équipe est venu me dire que je devais partir mais qu'exceptionnellement je pouvais rester. L'équipe n'arrive-t-elle pas à accorder leurs violons ? Il y a largement la place pour séparer le bassin en deux lignes ! Moi et ma compagne payons tous deux un abonnement "Essential", pour la modique somme de 980€ à l'année et je ne trouve pas ça normal de ne pas avoir accès à la totalité du complexe. Où est le "privilège" d'un abonnement privilège si on doit se restreindre à quelques activités seulement ? Nous apprécions, le soir venu, sortir du travail et venir faire quelques longueurs. Si cela n'est pas possible, le contrat que j'ai passé avec vous devient caduc, car il n'est nul part stipulé ce genre de faits. Quel est le but recherché par l'accueil ? Vendre le plus de contrats en cachant les vérités qui peuvent rebuter les éventuels clients ? L'accueil et les maîtres nageurs n'ont pas les mêmes dires. Et ceux-ci m'ont assuré que je n'étais pas le seul client victime de ce genre de méfaits. D'avance je vous remercie de votre réponse.

Aquanova America
Mr Charrier. Tout d'abord votre retour est légitime si vous avez le sentiment que les informations qui vous ont été transmises sont erronées. Comme indiqué sur nos horaires, flyer et site web http://aquanova-america.fr/index.php/infos-pratiques/horaires, notre centre ferme ses Portes à 19h du lundi au jeudi. Pour permettre un meilleur accès à nos adhérents et permettre une utilisation du centre optimale, nous avons fais le choix de rendre accessible les espaces Forme, Balnéo (fermeture bassin à 19h) et Bassin Ludique uniquement pour les abonnés jusqu'à 21h15 pour fermeture à 21h30. Pour ne pas perturber l'information, cette "ouverture" réservée aux adhérents n'est pas indiquée sur les flyers, il n'y a donc aucune volonté de notre part de fausser telle ou telle information. le bassin sportif étant réservée aux clubs de Saint Dié des Vosges passé 19h. Le privilège que vous évoquez est donc la possibilité de bénéficier du centre au-delà des heures grand public, pour nous c'est un moyen de faire bénéficier au mieux du complexe à l'ensemble des publics qu'ils soient adhérents d'Aquanova America ou liés à la ville de St Dié des Vosges. Nous faisons ainsi le maximum pour étendre nos horaires d'ouvertures en tenant compte de nos obligations. Toute l'équipe reste à votre disposition pour échanger au centre avec vous. Sportivement.

Maxime Charrier
J'ai bien pris en compte votre réponse et vous en remercie. Pour ma part je me déplacerai en personne au centre afin de tirer tout cela au clair. Car d'un membre du personnel à l'autre les dires ne sont pas les mêmes et je trouve cela anormal d'avoir signé un abonnement, tout en précisant que je viendrai majoritairement le soir, et qu'aucun membre du personnel n'ai signalé la présence d'associations quelconques 6 jours sur 7 ! Non pas quelles dérangent. Mais il y a de quoi partager le bassin. Je ne tiens pas à payer 2 abonnements pour me contenter du bassin ludique passé 19h. je viendrai donc directement tirer les choses au clair concernant les clauses de mon abonnement et ferai la nécessaire si aucun compromis n'est trouvé par la suite. Car si on m'assure pouvoir profiter de la totalité du complexe jusqu'à 21:15 avant la signature, ce n'est pas pour m'entendre dire que de nouvelles règles sont "tombées du ciel" une fois mon abonnement validé. Merci de votre compréhension.

Maxime Charrier
Bonsoir monsieur le Directeur. Je me permets de vous écrire une dernière fois afin de mettre toute cette histoire au clair et tirer une bonne fois pour toute un trait sur mes dires. Ma compagne ayant eu un entretien téléphonique avec vous, elle m'a expliquée la situation. Je tenais tout d'abord, à vous présenter mes excuses si toutefois mes paroles vous ont donné mauvaise impression. En effet, sur le coup de ma déception ponctuelle j'ai peut-être été un peu virulent dans mes propos. Ayant désormais compris que le complexe devait normalement fermer ses portes à 19h, j'apprécie votre geste de laisser volontairement ouvertes vos portes pour les abonnés jusqu'à 21h30. Ayant été mal informé je me suis légèrement emporté, je vous l'accorde. Pour ma défense, votre complexe sportif m'intéresse tellement que je compte y passer beaucoup de temps. Ce qui expliquait mon léger mécontentement, mais qui a vite disparu. Nous continuerons à utiliser votre complexe sportif avec plaisir, et avec le sourire. Merci à vous. Cordialement.

Aquanova America
Merci de votre retour. Sportivement, a bientôt

Ludivine Rovel Clavelin
Bonsoir est il tjrs possible d essayer l aqua bike une seance ?

Aquanova America
Bonjour. Nous allons reproduire les essais à la rentrée. Il y a également la possibilité d'utiliser les parrainages. Nous mettrons sans doute en place après la rentrée, une entrée découverte pour les personnes extérieures, aquabike compris. Nous aurons plus de recul sur nos séances, cela permettra de faire plaisir aux personnes souhaitant essayer tout en garantissant vos places en tant qu'abonnée, ce qui reste notre priorité. Bonne journée

Laurence Deschamps
Bonjour. J'ai vu, hier, les super installations mises en place pour les enfants l'après midi. J'aimerais emmener mes enfants tout à l'heure mais pourriez vous me donner les horaires exactes de cette animation. Merci d'avance

Aquanova America
Les animations seront de 15h à 18h, à tout à l'heure

Laurence Deschamps
Merci beaucoup. On arrive

LA MESURE DE LA QUALITE DE SERVICE

LES REMARQUES DE LA CLIENTÈLE

Bonjour à tous,

La période estivale nous offre la possibilité de répondre à de nombreuses demandes et notamment :

- Avoir des cours le matin
- Nager en matinée et en soirée
- Profiter des espaces complets en soirée

Avec vos retours et en concertation avec l'ensemble des parties décisionnaires d'Aquanova America, il nous a semblé nécessaire de faire évoluer les horaires d'ouverture « Grandes Vacances » du complexe.
Plusieurs leviers permettent à ce jour d'accroître l'offre et la rendre plus cohérente après 6 mois d'ouverture.

Ainsi pour résumer, cet été le centre ouvrira tous les jours à 10h comme convenu.
Le samedi, l'arrêt de l'activité bébé nageur (pour les vacances) permettra à tout le monde de profiter du complexe dès 10h.
En semaine, le planning prévoyait une fermeture complète à 19h30 (avec nocturne le vendredi).
Nous avons donc opté pour la création d'une seconde nocturne le mardi jusqu'à 21h30.
Celle-ci permet à tous les espaces (y compris bassin sportif, extérieur et balnéo) d'être accessibles en soirée jusqu'à 21h15 (pour fermeture à 21h30).

Les plannings d'activités d'été (7/07 au 31/08) fitness et aquafitness tiennent compte de ces nouveaux horaires et de l'historique de ces 6 premiers mois.
Les activités seront, pour la partie aquatique, plus nombreuses en matinée ainsi que le week-end.
La partie Fitness se voit évoluée par la création de « doubles cours en soirées » permettant de répondre à la forte demande, notamment en RPM.
RPM qui passe d'ailleurs à 45 minutes de pratique.

Les plannings d'été seront disponibles dès aujourd'hui à l'accueil du centre.

Sachez que ce planning, de coutume « allégé » (baisse de pratique) ne le sera pas cette année.
Avec 50 cours collectifs par semaine (52 sur le planning actuel) on ne relâchera pas ses efforts à Aquanova America…

Les nouveaux plannings offrent toujours leurs lots de satisfaction et de déception…
Le petit « quart d'heure » de décalage peut arranger les uns et ne pas favoriser les autres.
Sachez en tout cas que les fréquentations des cours sont analysées depuis le début, les cours qui fonctionnent n'évoluent pas ou le moins possible.

Depuis le début nous sommes ravis que nos activités trouvent échos auprès de vous.
Les équipes ont comme seules pensées : professionnalisme et dynamisme.

Nous poursuivrons en ce sens pour la rentrée Septembre, avec d'ores et déjà, le lancement annoncé de 2 nouvelles activités.
Toute l'équipe d'Aquanova America vous souhaite un excellent Eté…

Sportivement,

L'Equipe Aquanova America

Envoyé : Jeu. 05/06/2014 18:54
À : Aquanova America

Bonjour
Que de bonnes nouvelles !!!
Merci beaucoup

Annabelle

Envoyé : Jeu. 05/06/2014 14:55
À : Aquanova America

Merci à vous, c'est une bonne choses cette seconde nocturnes !

LA FREQUENTATION

FRÉQUENTATION PAR CATÉGORIE

FREQUENTATION PAR CATEGORIE 2014

	Plaine de Jeux	Aquatique et Forme					
	Entrées	Entrées	Pass Activités	Abonnements	Scolaires	Clubs	TOTAL
JANVIER	6	2 982	43	737	-	-	3 768
FEVRIER	176	9 584	203	5 847	1 876	-	17 686
MARS	246	11 197	249	6 557	1 505	-	19 754
AVRIL	144	6 934	252	6 272	2 145	658	16 405
MAI	191	6 436	203	4 576	970	324	12 700
JUIN	169	6 986	248	5 416	1 960	460	15 239
JUILLET	421	12 510	67	5 548	-	-	18 546
AOUT	274	12 653	85	4 761	150*	-	17 923
SEPTEMBRE	92	5 994	240	6 572	1 559	484	14 941
OCTOBRE	267	7 931	486	6 923	2 093	737	18 437
NOVEMBRE	134	5 162	675	6 369	2 974	915	16 229
DECEMBRE	135	4 016	210	4 473	1 475	554	10 863
TOTAL 2014	**2 255**	**92 385**	**2 961**	**64 051**	**16 707**	**4 132**	**182 491**

*Tests collonie

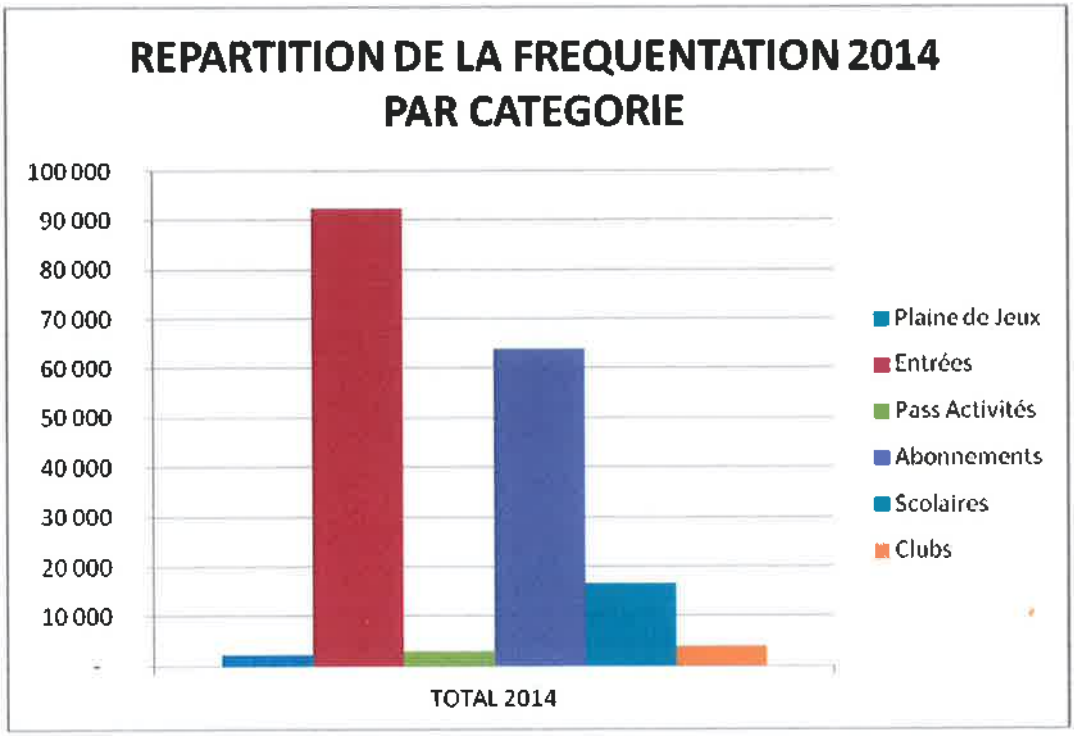

LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Entrees unitaires : Etude du 29/09/2014 au 31/12/2014

88100	ST DIE DES VOSGES	585
88100	STE MARGUERITE	191
88110	RAON L ETAPE	186
88650	ANOULD	176
88580	SAULCY SUR MEURTHE	164
88420	MOYENMOUTIER	144
88100	TAINTRUX	137
88480	ETIVAL CLAIREFONTAINE	135
54120	BACCARAT	117
88230	FRAIZE	99
88470	ST MICHEL SUR MEURTHE	99
88100	NAYEMONT LES FOSSES	74
88470	LA BOURGONCE	63
88650	MANDRAY	63
88650	ST LEONARD	63
88520	RAVES	59
88230	PLAINFAING	57
88100	REMOMEIX	52
88490	PROVENCHERES SUR FAVE	50
88650	ENTRE DEUX EAUX	47
88470	NOMPATELIZE	44
88520	BAN DE LAVELINE	42
88100	PAIR ET GRANDRUPT	41
88400	GERARDMER	40
88230	BAN SUR MEURTHE CLEFCY	33
88520	LA CROIX AUX MINES	33
54120	BERTRICHAMPS	31
88430	CORCIEUX	30
88110	CELLES SUR PLAINE	29
88700	RAMBERVILLERS	29
88600	BRUYERES	27
88000	EPINAL	26
88100	COINCHES	25
88430	BIFFONTAINE	25
88470	LA VOIVRE	25
88470	LA SALLE	23
88480	ST REMY	23
88100	NEUVILLERS SUR FAVE	21
88110	ALLARMONT	21
88430	GERBEPAL	21
88210	HURBACHE	20
88640	GRANGES SUR VOLOGNE	20
88490	LUSSE	19
67420	BOURG BRUCHE	18
88600	LAVAL SUR VOLOGNE	18
54120	THIAVILLE SUR MEURTHE	16
67420	SAALES	16
88210	BAN DE SAPT	16
88210	MOUSSEY	16
88400	XONRUPT LONGEMER	16
88110	LUVIGNY	15
88700	JEANMENIL	15
88490	FRAPELLE	14
88210	DENIPAIRE	11
88520	BERTRIMOUTIER	11
88520	GEMAINGOUTTE	11
88210	LA PETITE RAON	10
88430	LA HOUSSIERE	10
88520	WISEMBACH	10

Provenance	Fréquentation	%
Usagers de la CC SDDV		
SAINT DIE DES VOSGES	585	12%
ANOULD	176	4%
SAULCY SUR MEURTHE	164	3%
TAINTRUX	137	3%
FRAIZE	99	2%
SAINT LEONARD	63	1%
MANDRAY	63	1%
PLAINFAING	57	1%
BAN SUR MEURTHE CLEFCY	33	1%

Provenance	Fréquentation	%
Usagers hors CC SDDV		
STE MARGUERITE	191	4%
RAON L ETAPE	186	4%
MOYENMOUTIER	144	3%
ETIVAL CLAIREFONTAINE	135	3%
BACCARAT	117	2%
ST MICHEL SUR MEURTHE	99	2%
Autres Communes	2 539	53%
TOTAL	**4 788**	**100%**

LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Carte 10 entrées et Abonnements

88100	ST DIE DES VOSGES	790
88100	STE MARGUERITE	119
88580	SAULCY SUR MEURTHE	85
88650	ANOULD	81
88470	ST MICHEL SUR MEURTHE	75
88110	RAON L ETAPE	72
88100	TAINTRUX	59
88420	MOYENMOUTIER	59
88480	ETIVAL CLAIREFONTAINE	55
88650	MANDRAY	38
88100	NAYEMONT LES FOSSES	34
88650	ST LEONARD	31
88520	BAN DE LAVELINE	30
88230	FRAIZE	26
88650	ENTRE DEUX EAUX	26
88100	PAIR ET GRANDRUPT	24
88470	LA VOIVRE	21
88100	REMOMEIX	18
88470	LA BOURGONCE	17
88470	NOMPATELIZE	17
88490	PROVENCHERES SUR FAVE	17
88520	LA CROIX AUX MINES	17
88520	RAVES	15
88100	COINCHES	14
88520	BERTRIMOUTIER	13
88230	PLAINFAING	12
88230	BAN SUR MEURTHE CLEFCY	11
88520	WISEMBACH	11
88210	SENONES	10
88100	NEUVILLERS SUR FAVE	9
88110	CELLES SUR PLAINE	9
67420	SAALES	8
88470	LA SALLE	8
88210	HURBACHE	7
88480	ST REMY	7
54120	BACCARAT	6
88210	DENIPAIRE	6
88430	CORCIEUX	6
88490	LUSSE	6
88210	MOUSSEY	5
88490	COLROY LA GRANDE	5
88490	LA GRANDE FOSSE	5
54000	NANCY	4
54120	BERTRICHAMPS	4
54120	THIAVILLE SUR MEURTHE	4
88210	BAN DE SAPT	4
88490	LESSEUX	4
88600	BRUYERES	4
88700	RAMBERVILLERS	4
54120	LACHAPELLE	3
54540	BADONVILLER	3
67420	BOURG BRUCHE	3
88110	ALLARMONT	3
88110	LUVIGNY	3
88210	VIEUX MOULIN	3
88400	XONRUPT LONGEMER	3
88430	GERBEPAL	3
88430	LA HOUSSIERE	3
88490	FRAPELLE	3

Provenance	Fréquentation	%
Usagers de la CC SDDV		
SAINT DIE DES VOSGES	790	39%
SAULCY SUR MEURTHE	85	4%
ANOULD	81	4%
TAINTRUX	59	3%
MANDRAY	38	2%
SAINT LEONARD	31	2%
FRAIZE	26	1%
PLAINFAING	12	1%
BAN SUR MEURTHE CLEFCY	11	1%

Provenance	Fréquentation	%
Usagers hors CC SDDV		
STE MARGUERITE	119	6%
ST MICHEL SUR MEURTHE	75	4%
RAON L ETAPE	72	4%
MOYENMOUTIER	59	3%
ETIVAL CLAIREFONTAINE	55	3%
NAYEMONT LES FOSSES	34	2%
Autres Communes	494	24%
TOTAL	2 041	100%

LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Maping Abonnés 2014

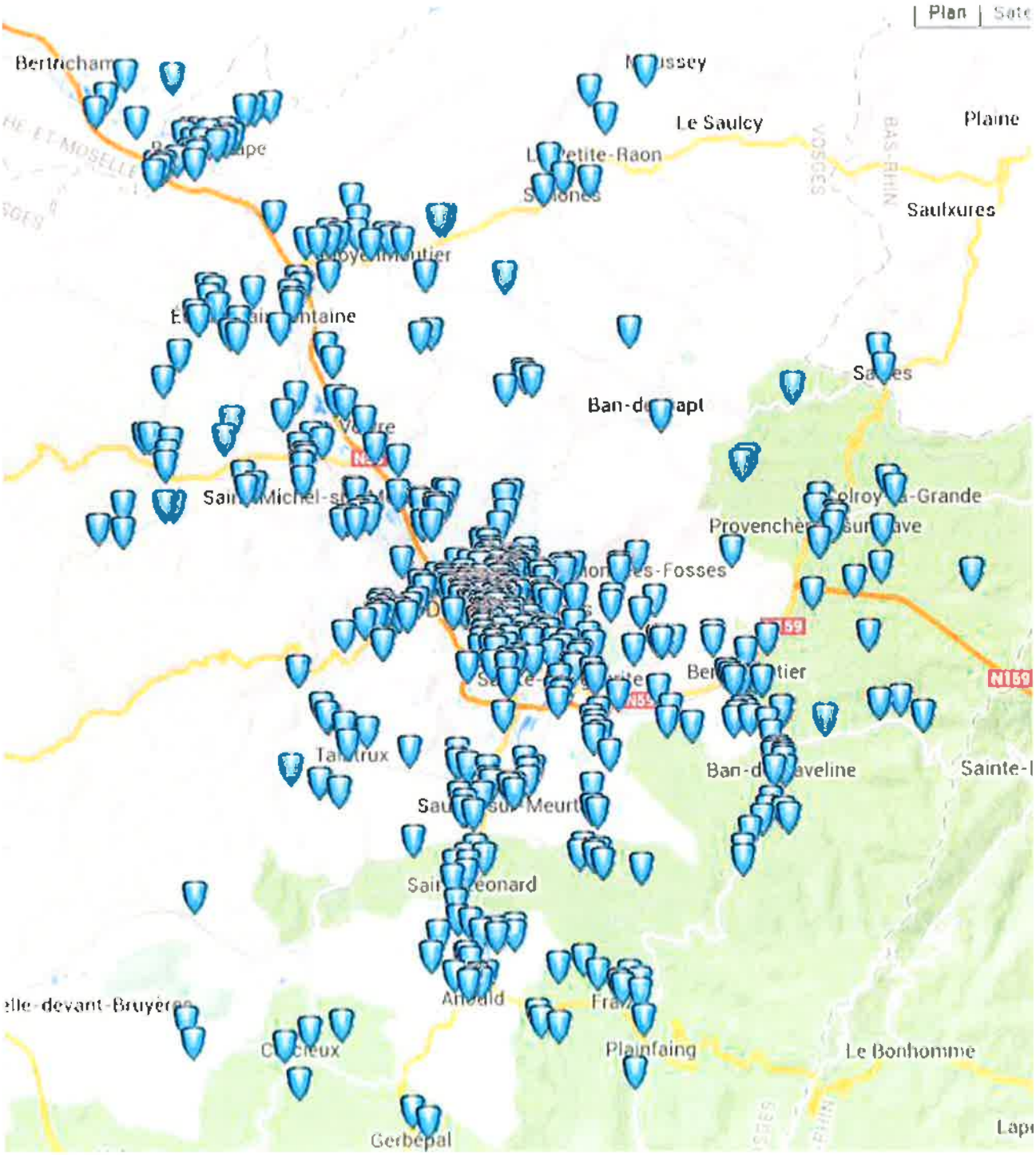

LA FREQUENTATION

PROVENANCE DES USAGERS PUBLICS

Maping Enfants Ecole de Natation et Kid's Mania 2014

LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

LES RECETTES PAR CATÉGORIE

LES REVERSEMENTS

LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

Tarifs Entrées

AQUATIQUE - ENTREE	TARIFS PUBLICS	TARIFS HABITANTS DE SODV
Adulte (à partir de 18 ans)	5,30 €	4,80 €
Enfant et adolescent (de 13 à 17 ans inclus)	4,80 €	4,40 €
Lagon (enfant de 3 à 12 ans inclus)	4,30 €	3,80 €
Enfant de moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Entrée centre de loisirs (accompagnateur gratuit)	3,60 €	3,30 €
Entrée famille (2 adultes et 2 enfants ou 3 adultes et 1 enfant)	15,50 €	13,50 €
Entrée supplémentaire famille	11,00 €	10,00 €

AQUATIQUE - 10 ENTREES	TARIFS PUBLICS	TARIFS HABITANTS DE SODV
Adulte (à partir de 18 ans)	48,00 €	44,00 €
Enfant et adolescent (de 13 à 17 ans inclus)	43,00 €	39,50 €
Lagon (enfant de 3 à 12 ans inclus)	39,00 €	35,00 €

Durant la période estivale, la Ville de SODV applique un tarif préférentiel pour les habitants de SODV

ESPACE WELLNESS (bain étreinte, cardio training) + ESPACE AQUATIQUE	TARIF UNIQUE
1 entrée	15,00 €
10 entrées	135,00 €
Location peignoir et serviettes	3,00 €

PLAINE LUDIBOO (sans encadrement)	TARIF UNIQUE
1 entrée (sans encadrement)	8,00 €
10 entrées (sans encadrement)	72,00 €

PLAINE LUDIBOO + ESPACE AQUATIQUE (sans encadrement)	TARIF UNIQUE
1 entrée	10,00 €
10 entrées	95,00 €

ANNIVERSAIRES : ESPACE AQUATIQUE OU PLAINE LUDIBOO (avec encadrement)	TARIF UNIQUE
Anniversaire jusqu'à 8 enfants - Formule basic	110,00 €
Anniversaire enfant supplémentaire au-delà de 8 enfants - basic	12,00 €
Anniversaire jusqu'à 8 enfants - Formule premium	130,00 €
Anniversaire enfant supplémentaire au-delà de 8 enfants (par enfant) - premium	14,00 €

Tarifs CE / associations 10% de remise selon quantité d'achat

LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

Tarifs Pass Activités

	Basic Natation	Basic Activité Forme Sèche et Humide	Premium	Coaching
1 séance	11	11	15	30
10 séances	100	100	135	250
année scolaire (septembre à juin)	250			

DEFINITIONS

Activité BASIC : activité encadrée. Les activités classiques, sans réservation, séance de 40 min à 45 min selon les activités.
exemple natation : apprentissage, perfectionnement, aquados, stages de natation
exemple forme : la palette aquafitness, fitness...

Activité PREMIUM : activité encadrée en petit groupe avec généralement des équipements spécialisés qui peuvent se faire avec réservation.
Séance de 30 à 45 minutes selon les activités.
exemple natation : bébé nageurs, kid's mania
exemple forme : RFM, aquabiking, aquarunning, Pilates.

Tarifs Fosse à plongée

Entrée	15
Baptême	25
1 séance encadrée	26
Location club pour groupe auto-encadré / club FFESSM (1 heure)	140
Indépendant (accès 1h)	100
Formation (CMAS) Niveau 1	250

LES RECETTES

LA GRILLE TARIFAIRE

Tarifs Abonnements Océane (Illimité)

ABONNEMENTS OCEANE - ADULTES	ANNEE	TRIMESTRIEL
Océane Basic (accès illimité à l'espace aquatique)	265,00 €	85,00 €
Océane Liberté (accès illimité à l'espace aquatique, à l'espace bien-être et à l'espace cardio-training)	390,00 €	130,00 €
Océane Essentiel (Liberté, accès illimité aux activités basic)	490,00 €	165,00 €
Océane Excellence (Essentiel, accès aux activités premium, prélèvement, report annulation, 10 % sur la boutique)	600,00 €	

ABONNEMENTS OCEANE - ENFANTS		
Océane Basic E (accès illimité à l'espace aquatique et plaine de jeux)	265,00 €	85,00 €
Océane Kid's (Basic E, activité Kid's mania, et plaine de jeux)	420,00 €	

Tarifs - Missions de Service Public

SCOLAIRES (tarif pour une classe)	Avec 2 classes par bassin et par créneau	Avec 1 classe par bassin et par créneau
Primaire avec encadrement (45 minutes)	80,00 €	100,00 €
Primaire avec encadrement (45 minutes) - Extérieurs	100,00 €	130,00 €
	Par séance et par classe	
Secondaire sans encadrement (1 heure)	60,00 €	
Secondaire sans encadrement (1 heure) - Extérieurs	80,00 €	

	TARIFS RESERVE AUX CLUBS	TARIFS ENTREPRISES ASSOCIATIONS
LOCATIONS	25 m - sans surveillance	25 m - avec surveillance
1 ligne d'eau (1 heure)	25,00 €	30,00 €
4 ligne d'eau (1 heure)	75,00 €	90,00 €
6 lignes d'eau (1 heure)	90,00 €	150,00 €
Bassin sportif (demie journée)	500,00 €	600,00 €
Hall Aquatique (demie journée)	700,00 €	1 000,00 €
Equipement (soir ou demie journée)	1 000,00 €	2 000,00 €
Equipement (journée)	1 800,00 €	Pas d'offre possible

LES RECETTES COMMERCIALES MENSUELLES TTC 2014 PAR CATEGORIES

	Entrées	Activités	Abonnements	Plaine de jeux	Plongée	Boutique	Scolaires	Autres produits	Total
Janvier	29 898 €	3 800 €	161 164 €	498 €	- €	315 €	- €	3 180 €	198 856 €
Février	63 330 €	4 223 €	96 527 €	2054 €	- €	1948 €	2 100 €	2 864 €	173 046 €
Mars	62 542 €	2 256 €	42 425 €	2535 €	1 146 €	2553 €	1 740 €	1 718 €	116 914 €
Avril	37 846 €	2 086 €	32 145 €	1037 €	280 €	2021 €	1 920 €	2 612 €	79 947 €
Mai	34 500 €	1 700 €	35 471 €	1 764 €	125 €	1823 €	1 080 €	818 €	77 280 €
Juin	35 758 €	1 388 €	27 236 €	1 631 €	25 €	1819 €	900 €	760 €	69 517 €
Juillet	61 171 €	946 €	21 415 €	2 894 €	992 €	3 340 €	- €	1 555 €	92 312 €
Août	60 928 €	927 €	28 778 €	2 221 €	656 €	3 320 €	- €	324 €	97 155 €
Septembre	34 735 €	22 178 €	70 567 €	1 130 €	176 €	2 241 €	2 100 €	2 754 €	135 881 €
Octobre	39 831 €	3 077 €	33 531 €	2 217 €	505 €	2 298 €	2 420 €	3 061 €	86 940 €
Novembre	28 621 €	1 495 €	21 375 €	1 830 €	125 €	1 463 €	3 640 €	981 €	59 490 €
Décembre	23 804 €	1 251 €	71 893 €	1 399 €	1 020 €	2 064 €	1 360 €	558 €	102 550 €
Total 2014	512 163 €	45 288 €	642 525 €	21 210 €	5 050 €	25 205 €	17 260 €	21 185 €	1 289 886 €

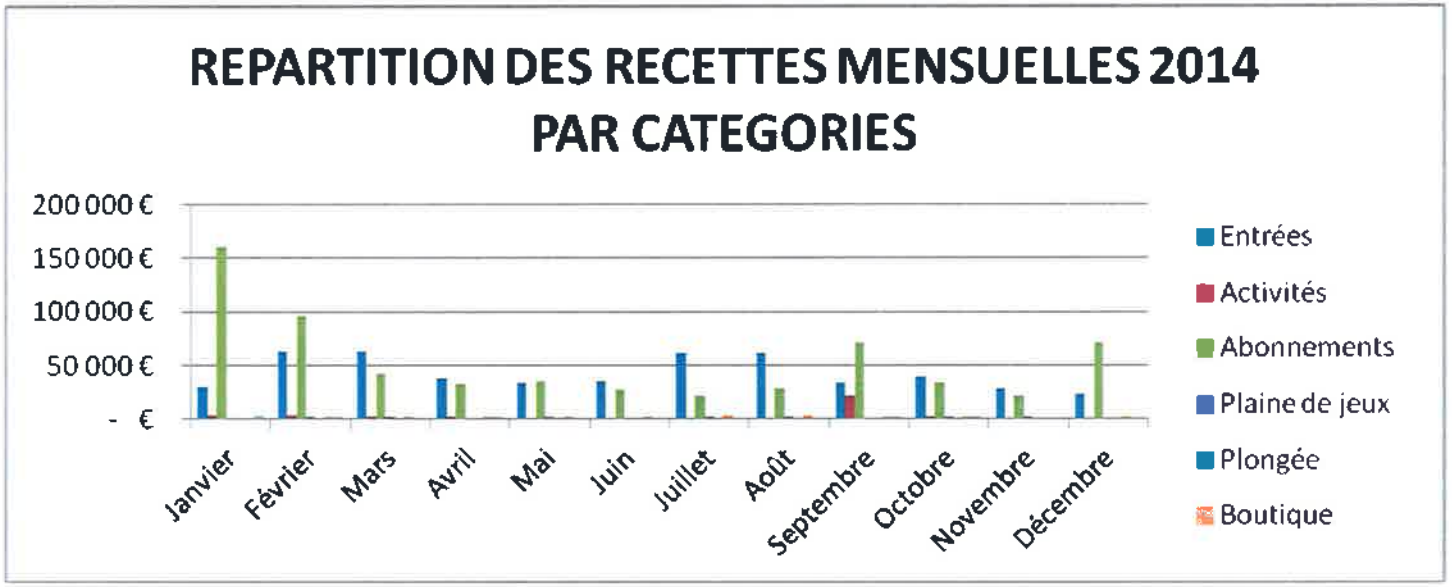

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME

LA LISTE DU PERSONNEL DE L'ANNEE

LA FORMATION

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME AU 31.12.14

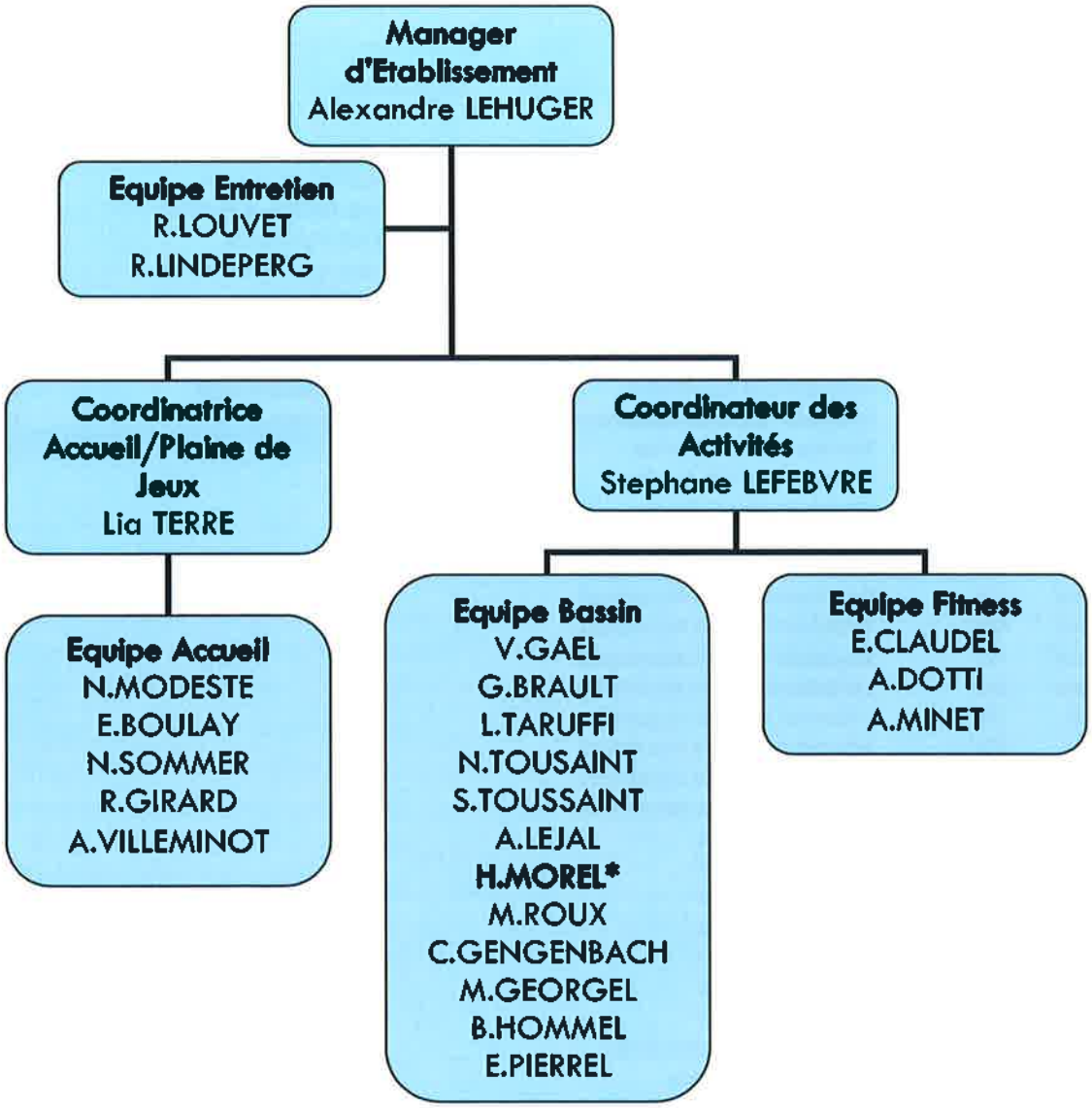

*Salariée détachée

LES RESSOURCES HUMAINES

LA LISTE DU PERSONNEL DE L'ANNEE

RECREA AQUANOVA AMERICA

Matricule	Sexe	Contrat	Emploi occupé
2933	Masculin	CDI	Agent Hygiène Entretien
2934	Féminin	CDI	Agent Hygiène Entretien
2963	Féminin	CDDR	Agent Hygiène Entretien
2964	Féminin	CDDR	Agent Hygiène Entretien
3026	Féminin	CDDS	Assistant(e) commercial(e)
2925	Féminin	CDI	Coord accueil et plaine de je
2938	Masculin	CDI	Coordinateur Aquatique et Form
3043	Masculin	CDI	Educateur Act.Aquatiques
2930	Masculin	CDI	Educateur Act.Aquatiques
2947	Féminin	CDI	Educateur Act.Aquatiques
2929	Féminin	CDI	Educateur Act.Aquatiques/Forme
2927	Féminin	CDI	Educateur Activité Forme
2936	Féminin	CDDSA	Educateur Activité Forme
2931	Féminin	CDDR	Educateur Activité Forme
2933	Féminin	CDI	Educateur Activité Forme
2993	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2926	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2928	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
3025	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2931	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2932	Féminin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2940	Féminin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2941	Masculin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2942	Féminin	CDI	Educateur Activités Aquatiques
2924	Féminin	CDI	Hote(sse) d'accueil
3046	Masculin	CDI	Hote(sse) d'accueil
3075	Masculin	CDI	Hote(sse) d'accueil
2936	Féminin	CDI	Hote(sse) d'accueil
2925	Masculin	CDI	Hote(sse) d'accueil
2939	Masculin	CDI	Hote(sse) d'accueil
3069	Féminin	CDDR	Hote(sse) d'accueil
2922	Masculin	CDI	Responsable d'Etablissement
2989	Féminin	CDDS	Surveillant Aquatique
2981	Masculin	CDI	Surveillant Aquatique
2996	Féminin	CDDS	Surveillant Aquatique
3003	Masculin	CDI	Surveillant Aquatique
2990	Masculin	CDDR	Surveillant Aquatique
2948	Féminin	CDI	Surveillant Aquatique
3002	Féminin	CDI	Surveillant Aquatique
2937	Masculin	CDI	Surveillant Aquatique

Emploi occupé	ETPannuel par Fonction
Agent Hygiène Entretien	2,13
Assistant(e) commercial(e)	0,10
Coord accueil et plaine de je	0,96
Coordinateur Aquatique et Form	1,00
Educateur Act.Aquatiques	0,72
Educateur Act.Aquatiques/Forme	0,57
Educateur Activité Forme	1,13
Educateur Activités Aquatiques	6,78
Hote(sse) d'accueil	3,32
Responsable d'Etablissement	1,00
Surveillant Aquatique	3,46
Total général	21,19

LES RESSOURCES HUMAINES

LA FORMATION

RECREA Aquanova America
COUT PEDAGOGIQUE 7425,29
NB HEURE FORMATION 627,50

Intitulé Formation	Organisme	Numéro Dossier	Nb Heure	Nb Jours	Stagiaire	Age	CSP	Cout pédagogique
Vente additionnelle et vente abonneme	FORMEA	130665.001-14-391-R	14	2	Sommer Nicolas	35	Employé	250
Vente additionnelle et vente abonneme	FORMEA	130665.001-14-391-R	14	2	Boulay Emilie	24	Employé	250
Vente additionnelle et vente abonneme	FORMEA	130665.001-14-396-R	14	2	Modeste Noémie	33	Employé	250
Sécurité incendie	APAVE	130665.001-14-440-R	3	0,5	Modeste Noémie	33	Employé	150
Sécurité incendie	APAVE	130665.001-14-440-R	3	0,5	Louvet Rachel	47	Employé	150
Sécurité incendie	APAVE	130665.001-14-440-R	3	0,5	Lindeperg Roger	51	Employé	150
Sécurité incendie	APAVE	130665.001-14-440-R	3	0,5	Lefebvre Stéphane	46	Ingénieur, cadre	150
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Toussaint Sabine	32	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Toussaint Nicolas	29	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Taruffi Laura	29	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Machado Carole	42	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Lejal Aurélie	39	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Gael Vincent	30	Employé	144
Ouverture Aquatique	FORMEA	130665.001-14-376-R	28	4	Brault Gael	30	Employé	144
Kids Mania	FORMEA	130665.001-14-390-R	14	2	Lefebvre Stéphane	46	Ingénieur, cadre	250
Kids Mania	FORMEA	130665.001-14-390-R	14	2	Brault Gael	30	Employé	250
Formation Initiale SST	APAVE	130665.001-14-439-R	14	2	Terre Lia	30	Employé	390
Formation Initiale SST	APAVE	130665.001-14-439-R	14	2	Louvet Rachel	47	Employé	390
Formation Initiale SST	APAVE	130665.001-14-439-R	14	2	LEHUGER Alexandr	29	Ingénieur, cadre	390
Formation Initiale SST	APAVE	130665.001-14-439-R	14	2	Boulay Emilie	24	Employé	390
EDP	Mult'id	128058.001-14-15-1-R	7	1	TERRE Lia	30	Employé	79
EDP	Mult'id	128058.001-14-15-1-R	7	1	LEFEBVRE Stéphar	46	Ingénieur, cadre	79
Développer son assertivité	Progress Consult	128058.001-14-6-1-R	8	1	LEHUGER Alexandr	29	Ingénieur, cadre	150
Convention Bodypalm	FORMEA	130665.001-14-448-R	7	1	Terre Lia	30	Employé	0
Convention Bodypalm	FORMEA	130665.001-14-448-R	7	1	Taruffi Laura	29	Employé	0
Convention Bodypalm	FORMEA	130665.001-14-448-R	7	1	Sommer Nicolas	35	Employé	0
Convention Bodypalm	FORMEA	130665.001-14-448-R	7	1	Gael Vincent	30	Employé	0
CAEPMNS	CREPS Lorraine	128058.001-14-2-R	24	3	TARUFFI Laura	29	Employé	132
CAEPMNS	CREPS Lorraine	128058.001-14-1-R	24	3	LEJAL Aurélie	39	Employé	132
CAEPMNS	CREPS Lorraine	128058.001-14-1-R	24	3	LEFEBVRE Stéphar	46	Ingénieur, cadre	132
bienvenue	FORMEA	130665.001-14-377-R	28	4	Terre Lia	30	Employé	325
bienvenue	FORMEA	130665.001-14-377-R	28	4	Boulay Emilie	24	Employé	325
bienvenue	FORMEA	130665.001-14-377-R	28	4	Sommer Nicolas	35	Employé	325
bienvenue	FORMEA	130665.001-14-377-R	28	4	Modeste Noémie	33	Employé	325
Aquabiking	FORMEA	128058.001-14-4-2-R	14	2	GENGENBACH Cyril	22	Employé	250
Bébés nageurs	FORMEA	130665.001-14-389-R	14	2	Toussaint Sabine	32	Employé	250
Aquafusion	FORMEA	128058.001-14-8-3-R	7	1	TOUSSAINT Nicolas	29	Employé	125
Aquafusion	FORMEA	128058.001-14-8-3-R	7	1	BRAULT Gaël	30	Employé	125
AQUAFITNESS METHODES ET TECHNI	FORMEA	128058.001-14-2-1-R	17,5	2,5	HOMMEL Bertrand	34	Employé	250
			627,5					7425

FEMME	20
HOMME	19
TOTAL	39

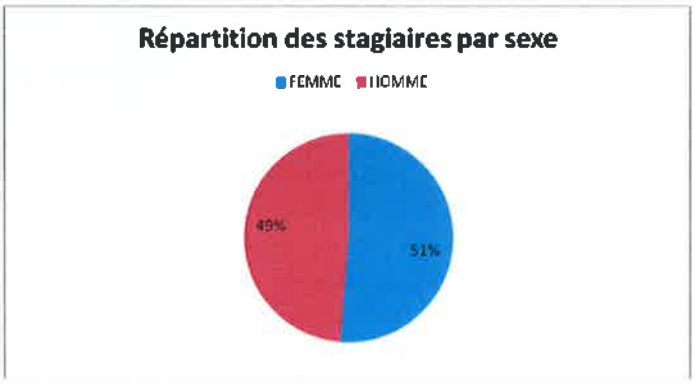

LES RESSOURCES HUMAINES

LA FORMATION

FORMEA	25
ORGANISME EXTERNE	14
TOTAL	39

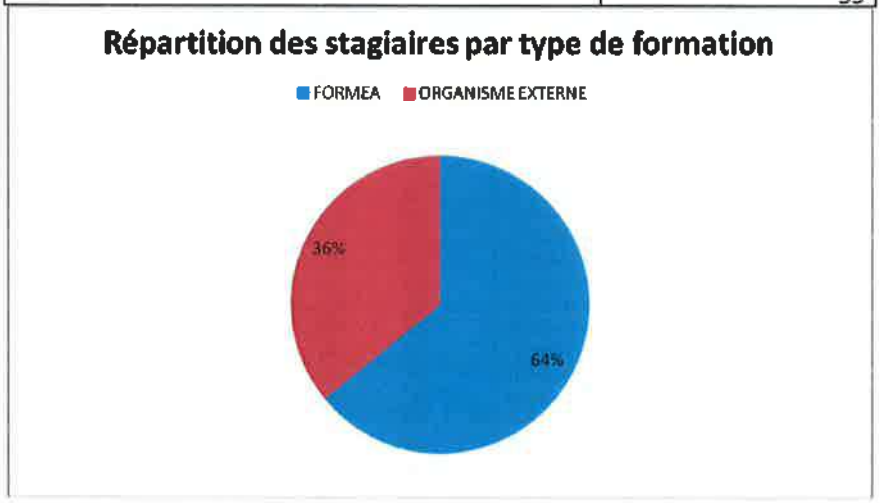

EMPLOYE	34
CADRE	5
TOTAL	39

LES RESSOURCES HUMAINES

LA FORMATION

AQUATIQUE	16
RELATION COMMERCIALE	9
MANAGEMENT	3
RECYCLAGE	3
SECURITE	8
total	39

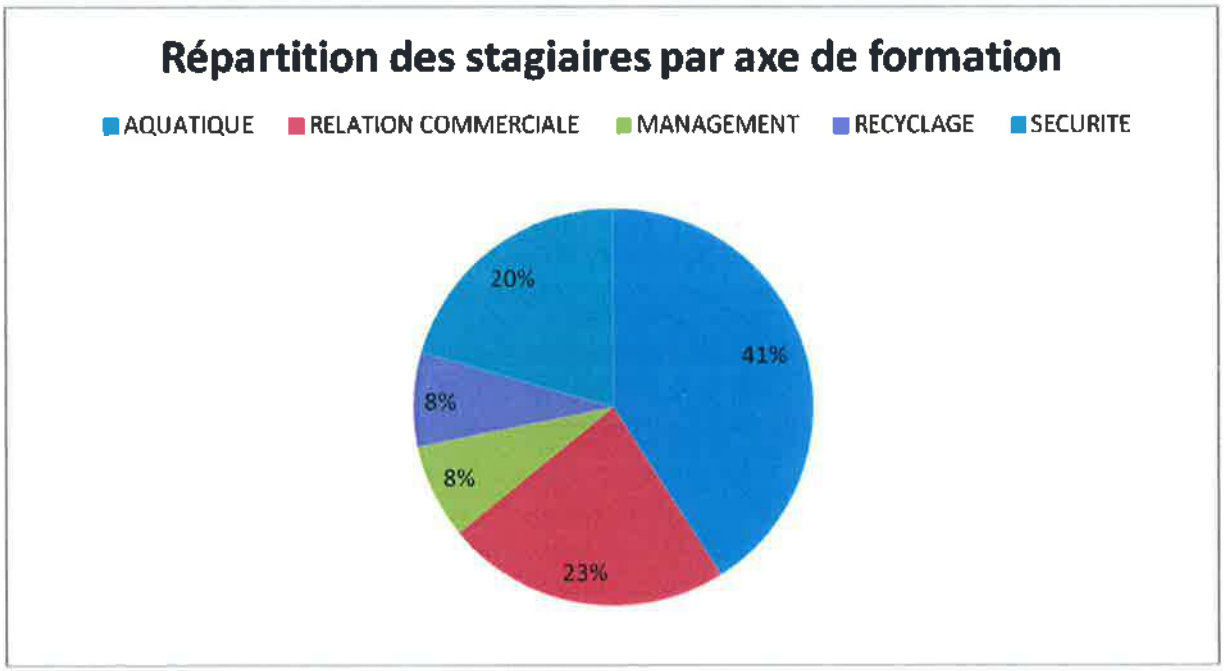

LA COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

LES ARTICLES DE PRESSE

LA COMMUNICATION

LES ACTIONS COMMERCIALES

CALENDRIER DES ACTIONS COMMERCIALES 2014

	Evenements	Support	Cible
Janvier	PORTES OUVERTES Visite du batiment Début commercialisation	Akilux, Banderole, Réseaux Sociaux, Affiche, Mobilier Urbain	Grand Public
Avril Mai	JOURS RESOLUTIONS Essai, Aquabike et RPM	Ecran, Affiche, Réseaux Sociaux	Sportifs Cours collectifs
Juillet Août	Opération : Gagnez votre Bapteme de Plongée	NRJ et Magnum La Rado	Tourisme Local
Septembre	JOURS RESOLUTIONS	Flyers Distribution 23991ex Ecran, Affiche, Réseaux Sociaux, Mobilier Urbain	Adultes et Enfants

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

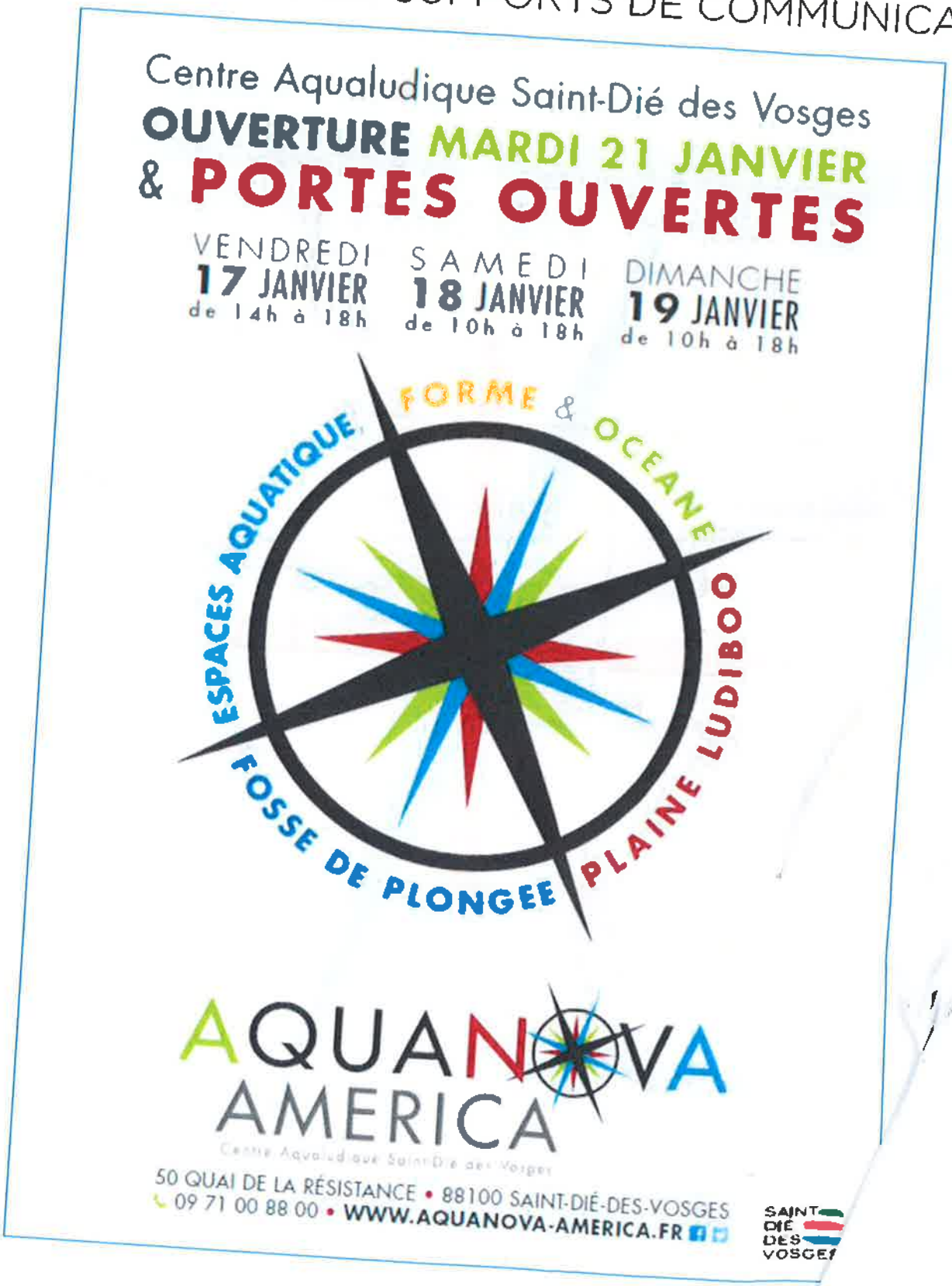

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

DES EXEMPLES DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

LE TABLEAU DE BORD INTERNET

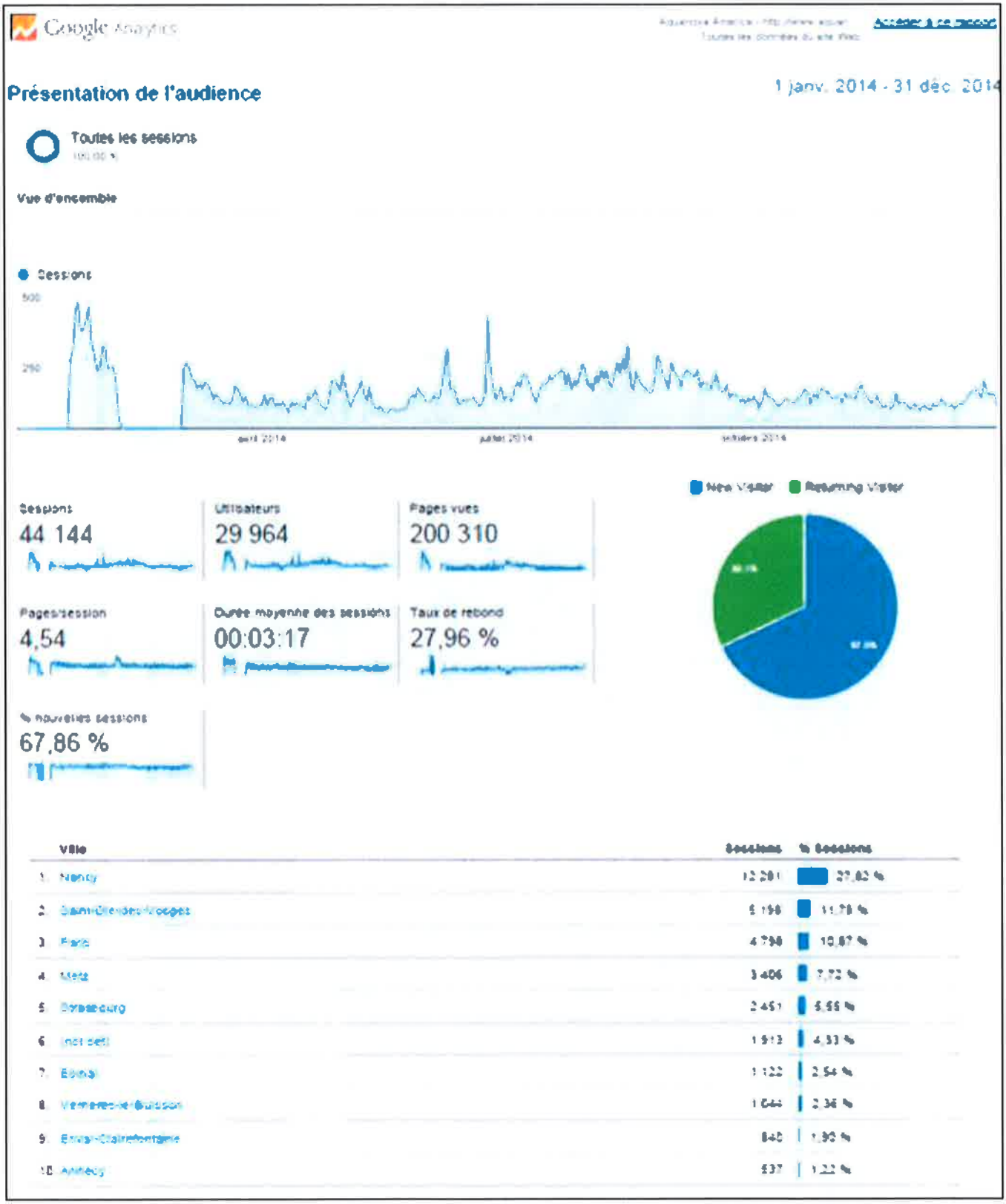

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

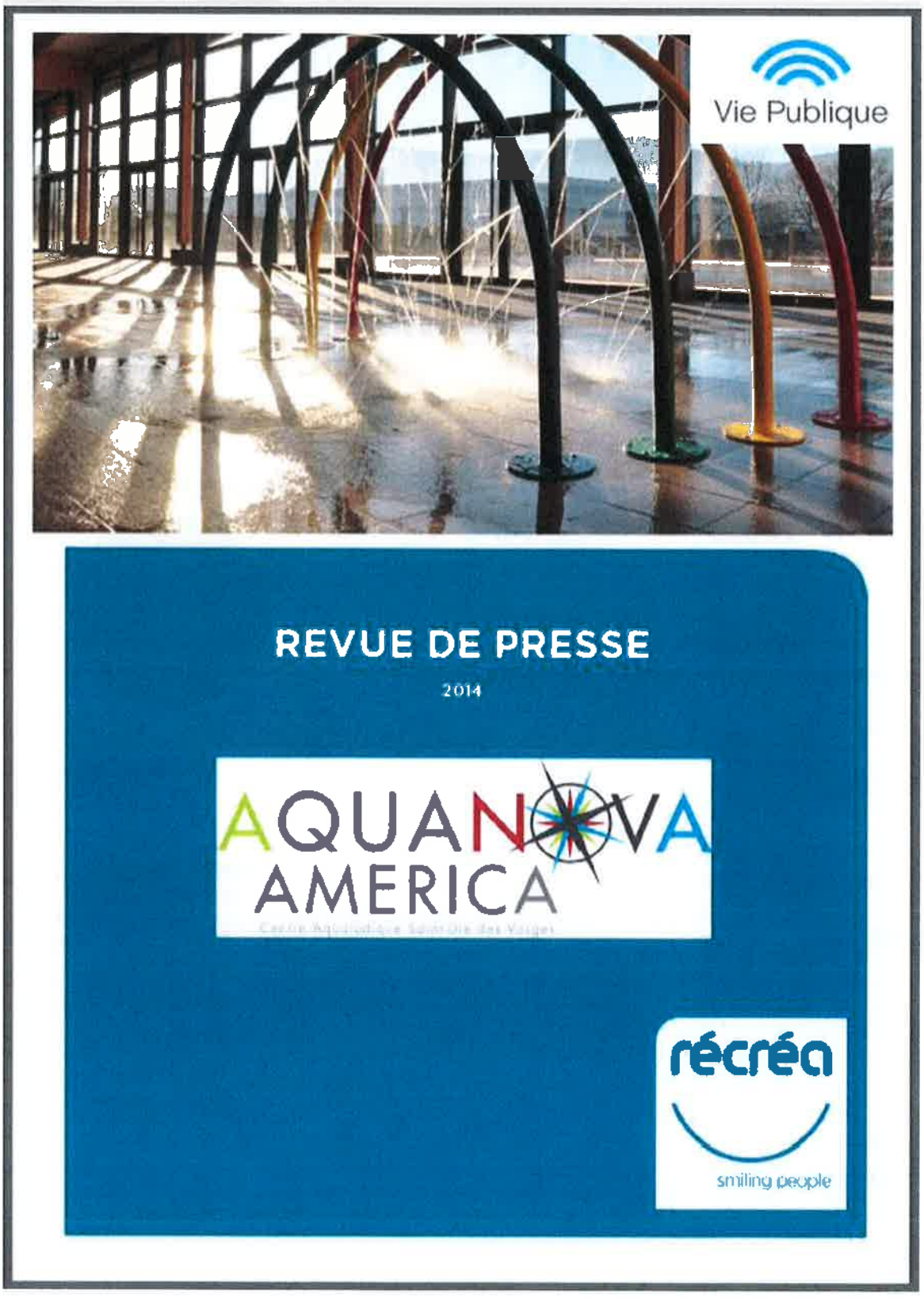

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

PARUTIONS			
Média	Sujet	Diffusion	Date de parution
NOTRE ST DIE DES VOSGES	Aquanova America : tout feu tout flamme !	NC	01/01/14
NOTRE ST DIE DES VOSGES	Edito du Maire : Y croire !	NC	01/01/14
NOTRE ST DIE DES VOSGES	Des attentions à noël mais pas seulement	NC	01/01/14
NOTRE ST DIE DES VOSGES	Tribunes politiques	NC	01/01/14
France BLEU DUO LORRAINE	Le programme d'Aquanova America	100000 Auditeurs	10/01/14
VOSGES MATIN	Dans le grand bain d'Aquanova America	41126 Exemplaires	12/01/14
VOSGES MATIN	Les portes d'Aquanova	41126 Exemplaires	17/01/14
VOSGESMATIN.FR	Natation - St Dié	NC	17/01/14
VOSGES MATIN	La "vieille piscine" bonne pour le casse	41126 Exemplaires	20/01/13
VOSGES MATIN	Les temps forts de la semaine	41126 Exemplaires	20/01/13
VOSGESMATIN.FR	Les temps forts de la semaine	NC	20/01/13
VOSGES MATIN	Suivez la signalisation	41126 Exemplaires	21/01/14
L'EST REPUBLICAIN	Aujourd'hui	140864 Exemplaires	22/01/14
VOSGESMATIN.FR	Suivez la signalisation	NC	21/01/14
L'ECHO DES VOSGES	Aquanova ouvre ses portes	6000 Exemplaires	16/01/14
L'ECHO DES VOSGES	Aquanova America : plongée inaugurale réussie	6000 Exemplaires	16/01/14
France BLEU DUO LORRAINE	Le complexe Aquanova America vient d'ouvrir ses portes	100000 Auditeurs	22/01/14
LECTREPUBLICAIN.FR	ouverture du nouveau centre aquatique	20000 Visites	22/01/14
France 3 Lorraine	Les habitants de St Dié ont pu tester le nouveau centre	NC	22/01/14
VOSGES MATIN	le quitte pour le bowling	41126 Exemplaires	25/01/14
VOSGESMATIN.FR	le quitte pour le bowling	NC	25/01/14
LORCTUC.FR	A St Dié des Vosges, un mini parc aquatique a ouvert ses portes	NC	27/01/13
OUEST France	Le 13ème tour sportif de l'Interesm est prévu le 13 avril	743288 Exemplaires	08/02/14
L'ECHO DES VOSGES	A pleine brasse avec le club de natation de St Dié des Vosges	6000 Exemplaires	06/02/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Saint Valentin le veut bien !	NC	FEV 14
VOSGES MATIN	Plongée en eaux claires	41126 Exemplaires	04/02/14
VOSGES MATIN.FR	Plongée en eaux claires	NC	04/02/14

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Plongez c'est suivi !	NC	FEV 14
L'EST REPUBLICAIN	Nocturne disco à Aquanova America à St Die	140984 Exemplaires	13/02/14
fest republicain.fr	Nocturne disco à Aquanova America à St Die	50000 Visites	13/02/14
L'ECHO DES VOSGES	Une plongée dans les 70' à Aquanova America	6000 Exemplaires	20/02/14
100 MAG	Saint Die des Vosges : Inauguration	NC	FEV/Avril 14
VOSGES MATIN	La vie étudiante en campagne	41126 Exemplaires	23/02/14
VOSGES MATIN	Nocturne disco pour replonger dans les années 70	41126 Exemplaires	26/02/14
VOSGES MATIN.FR	Nocturne disco pour replonger dans les années 70	NC	26/02/14
VOSGES MATIN.FR	Dans les profondeurs d'Aquanova America	NC	27/02/14
VOSGES MATIN	Le multiplexe au menu du conseil	41126 Exemplaires	04/03/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Continuons à retrousser nos manches !	NC	01/03/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Clap de fin	NC	01/03/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	Le succès au rendez-vous !	NC	01/03/14
BATIJOURNAL.COM	Ca n'est plus loin l'Amérique !	NC	13/03/14
L'ECHO DES VOSGES	Adieu bonne vieille piscine municipale	6000 Exemplaires	13/03/14
L'ECHO DES VOSGES	Dans les profondeurs d'Aquanova America	6000 Exemplaires	20/03/14
VOSGES MATIN	Ouverture en décembre de Nova Bowling	41126 Exemplaires	01/04/14
NOTRE DAME DE LA TRINITE	Aquanova : ambiance disco !	NC	01/04/14
VOSGES MATIN	La télé la première dans la fosse	41126 Exemplaires	07/04/14
VOSGESMATIN.FR	La télé la première dans la fosse	NC	07/04/14
VOSGES MATIN	Zen, restons zen	41126 Exemplaires	04/04/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	VIDANGE DES BASSINS	NC	01/08/14
VOSGES MATIN.FR	Vidange semestriel pour les bassins d'Aquanova Amerique	NC	21/08/14
VOSGES MATIN	Vidange semestriel pour les bassins d'Aquanova Amerique	41126 Exemplaires	20/08/14
VOSGES MATIN	Un premier test à Longwy	41126 Exemplaires	23/08/14
L'ECHO DES VOSGES	Vidange des bassins à Aquanova America	6000 Exemplaires	22/08/14
L'ECHO DES VOSGES	Agenda	6000 Exemplaires	29/08/14
NOTRE SAINT DIE DES VOSGES	On baigne !	NC	01/09/14

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOGGEC MATIN	"Savoir nager" : à vos plots, prêts, partez !	41126 Exemplaires	00/06/11
VOGGEC MATIN	Une deuxième journée décisive	41126 Exemplaires	00/06/14
VOGGECMATIN.FR	Une deuxième journée décisive	NC	00/06/14
L'ECHO DES VOGGES	Aquanova America entame sa plongée extérieure	6000 Exemplaires	06/06/14
L'ECHO DES VOGGES	L'agenda	6000 Exemplaires	06/06/14
L'ECHO DES VOGGES	"Savoir nager" : tous à l'eau dès le 7 juillet !	6000 Exemplaires	12/06/14
VOGGEC MATIN	Des idées de sorties	41126 Exemplaires	13/06/14
VOGGEC MATIN	Encore rien pour... Faire ce soir !	41126 Exemplaires	20/06/14
L'EST REPUBLICAIN	Saint Dié	140064 Exemplaires	20/06/14
VOGGECMATIN.FR	Aquanova à l'heure prussienne	NC	21/06/14
L'ECHO DES VOGGES	Insolite : encouragez les bleus, les plots dans l'eau !	6000 Exemplaires	19/06/14
VOGGEC MATIN	Saint Dié des Vosges : marraine de l'Amérique	41126 Exemplaires	20/06/14
LE REPUBLICAIN LORRAIN	Saint Dié des Vosges : marraine de l'Amérique	115070 Exemplaires	20/06/14
L'EST REPUBLICAIN	Saint Dié des Vosges : marraine de l'Amérique	140064 Exemplaires	20/06/14
NOTRE SAINT DIE DES VOGGES	Aquanova America en clair !	NC	juillet/août 14
VOGGEC MATIN	Sous le soleil, le bain	41126 Exemplaires	05/07/14
VOGGEC MATIN	A la découverte de la plongée à Aquanova America	41126 Exemplaires	07/08/14
France BLEU SUD LORRAINE	Opération "savoir nager" à Aquanova America	100000 Auditeurs	08/08/14
VOGGECMATIN.FR	A la découverte de la plongée à Aquanova America	NC	08/08/14
VOGGECMATIN.FR	Ludiboo fait des heureux	NC	08/08/14
VOGGEC MATIN	Prenez les bonnes résolutions !	41126 Exemplaires	27/08/14
VOGGEC MATIN	La mairie passe au guichet unique	41126 Exemplaires	28/08/14
VOGGECMATIN.FR	Prenez les bonnes résolutions !	NC	27/08/14
VOGGEC MATIN	La gestion municipale à la loupe de la Chambre	41126 Exemplaires	23/08/14
France BLEU SUD LORRAINE	Le rapport de la Chambre sera rendu public	100000 Auditeurs	29/08/14
France BLEU SUD LORRAINE	La gestion de la Ville de Saint Dié des Vosges	100000 Auditeurs	30/08/14
VOGGEC MATIN	Le verdict de la chambre des comptes	41126 Exemplaires	30/08/14
VOGGECMATIN.FR	Aquanova America	NC	30/08/14

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOGGESMATIN.FR	Une frequentation reguliere	NC	01/09/14
VOGGES MATIN	Une frequentation reguliere	38644 Exemplaires	01/09/14
L'ECHO DES VOGGES	La belle brasse estivale de l'operation "Savoir Nager"	6000 Exemplaires	01/09/14
VOGGES MATIN	Une semaine vraiment en or	38644 Exemplaires	02/09/14
VOGGESMATIN.FR	Une semaine vraiment en or	NC	02/09/14
VOGGES MATIN	"savoir nager" ils sont diplomes"	38644 Exemplaires	03/09/14
L'ECHO DES VOGGES	Aquanova plonge dans ses bonnes resolutions	6000 Exemplaires	04/09/14
L'ECHO DES VOGGES	Apres la brasse estivale : l'heure des recompenses	6000 Exemplaires	04/09/14
L'ECHO DES VOGGES	Une ile en "or" au centre aquatudique cette semaine	6000 Exemplaires	04/09/14
VOGGESMATIN.FR	Le BodyPalm en avant-premiere	NC	12/09/14
VOGGESMATIN.FR	Aquanova brasse du monde	NC	12/09/14
VOGGES MATIN	Les gens se jettent a l'eau	38644 Exemplaires	12/09/14
VOGGES MATIN	Aquanova brasse du monde	38644 Exemplaires	12/09/14
L'ECHO DES VOGGES	La rentree c'est aussi au centre Aquatudique	6000 Exemplaires	11/09/14
L'ECHO DES VOGGES	Et si le BodyPalm etait fait pour vous ?	6000 Exemplaires	11/09/14
France BLEU SUD LORRAINE	Aquanova America demarre bien	100000 Auditeurs	17/09/14
VOGGES MATIN	Pas le temps de se la couler douce	38644 Exemplaires	23/09/14
L'ECHO DES VOGGES	Aventures a gogo dans les bassins d'Aquanova	6000 Exemplaires	23/10/14
L'ECHO DES VOGGES	Halloween fera le grand plongeon a Aquanova	6000 Exemplaires	30/10/14

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

Saint-Dié-des-Vosges

Un atelier d'écriture érotique

Dans le grand bain d'AquaNova

Vends coquettes isbas en centre-ville

« Soyons fiers d'être Déodatiens »

Les membres de l'équipe de Véronique Kher

un unique interlocuteur

PF ROHRER

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

L'ÉCHO DES VOSGES

16 JAN 14
Hebdomadaire

Surface approx. (cm²) : 485

Page 2/2

médicale... Prestations hôtelières de grande qualité avec 160 chambres individuelles, toutes équipées de douche à l'italienne, toilettes privatives, accès internet, et surtout spacieuse, équipements technologiques de pointe, restauration de qualité . Evénement supplémentaire le lendemain, avec une journée portes ouvertes dédiée au public. L'une des rares initiatives du genre.

Décembre

AquaNova America : plongée inaugurale réussie

Au terme de la soirée, ils auront été près de 1 800 à s'y plonger. Des élus, des représentants des autorités, les chevilles ouvrières de ce chantier de taille, des sportifs... des citoyens dédiatiens, beaucoup de dédiatiens. Les avis divergent ; en revanche, tous se laissent guider par une insatiable soif de curiosité. Recommandation du soir : suivre simplement le chemin de moquette grise et plonger dans un nouveau monde, celui d'AquaNova America.

Cette fois ça y est, après trois ans de démarches, de travaux dantesques, et de polémiques, il faut bien le dire, le tout nouveau centre aquatudique de Saint-Dié-des-Vosges a dignement été inauguré en cette mi-décembre.

A commencer donc un tour du propriétaire qui en a mis plein les yeux. Car AquaNova America, c'est un concentré de performances, notamment parce que le projet a pu être mené à terme en un temps record. Et le premier magistrat de poursuivre : *« agir pour ne pas périr : tel est le choix de la municipalité. Cet investissement répond à une vraie demande des usagers de Saint-Dié-des-Vosges,* et confor*te aussi l'offre d'activités proposée aux touristes qui y séjournent. »* A noter par ailleurs que la nouvelle intercommunalité apportera elle aussi sa pierre à l'édifice financier du centre aquatudique - participation à hauteur de 18 % à la partie service public de cette installation. Les nageurs ont proposé au public toute une série de démonstrations ; en marge qui plus est d'un chapitre sous marin assuré par des plongeurs établis face à une fosse à plongée de 5 m de diamètre sur 10 m de profondeur.

Pendant ce temps, la visite se poursuivait... bassin sportif, ludique, plaine de jeux aquatiques, hammams, saunas, salle de lumino-thérapie... La soirée a été plus que réussie ; a convaincu la majorité des troupes.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN

17 JAN 14
Quotidien
OJD : 41126
Surface approx. (cm²) : 127

Page 1/1

Un jour en ville

Les portes ouvertes d'AquaNova

C'est le moment où jamais de se forger son opinion, de découvrir un nouveau site qui ouvrira ses portes le mercredi 22 janvier et non le 21 comme annoncé par erreur. À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche le complexe aquatique Aquanova America organise des journées portes ouvertes. Ce vendredi de 14 h à 18 h, demain samedi et dimanche 19 janvier de 10 h à 18 h. Des visites seront organisées, avec une présentation du matériel par l'équipe qui renseignera également les visiteurs.

C'est l'occasion pour les curieux de venir découvrir en avant-première les équipements : bassins intérieur et extérieur, salle de fitness, fosse à plongée, espace bien-être... Toute l'équipe du complexe aquatique Aquanova America au grand complet répondra à l'ensemble des besoins de ses futurs usagers.

Éléments de recherche : AQUANOVA AMÉRICA : centre aquatique à Saint-Dié des Vosges (88) ; toutes éditions

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES

JAN 14
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 560
N° de page : 24

Page 1/1

janvier 2014

En route vers AquaNova America

OUVERTURE AU PUBLIC LE 22 JANVIER 2014

AQUANOVA AMERICA
TOUT FEU TOUT FLAMME !

Dans le cadre d'une politique destinée à concrétiser la vocation de ville touristique de Saint-Dié-des-Vosges, après la décision de la municipalité, des études de faisabilité, l'obtention du permis de construire en décembre 2011 et enfin le démarrage des travaux en juillet 2012, le centre aqualudique AquaNova America est devenu une réalité prête à accueillir le public d'ici quelques jours. Au terme d'un chantier remarquablement conduit par l'entreprise Spie Batignolles Est qui a respecté ses délais conformément au calendrier initial, et ce, malgré des conditions météorologiques parfois difficiles, mardi 17 décembre 2013 le ruban tricolore inaugural était coupé en présence d'une foule considérable d'officiels, mais également de Déodatiens impatients de découvrir leur centre aqualudique. L'occasion était donnée à chacun de parcourir les locaux, profiter des démonstrations et, cerise sur le gâteau, d'apprécier un spectacle pyrotechnique de toute beauté. Une opération portes-ouvertes programmée les 18 et 19 janvier prochains permettra de mieux percevoir la qualité et l'étendue des offres de cet investissement qui vient répondre à une vraie demande des usagers pour les activités aquatiques et un équipement de sport, de loisir et de bien-être. Un atout supplémentaire pour Saint-Dié-des-Vosges étonnante capitale du massif vosgien, qui propose là un concept unique en son genre à des kilomètres à la ronde.

COORDONNÉES

50, quai de la Résistance
88100 Saint-Dié-des-Vosges
09 71 00 88 00
www.aquanova-america.fr

HORAIRES

- *Période scolaire*
  - Lundi / Mardi / Jeudi : 12 h > 19 h
  - Mercredi : 9 h > 19 h
  - Vendredi : 12 h > 21 h 30
  - Samedi / Dimanche : 10 h > 19 h 30
- *Période de vacances*
  - Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi : 10 h > 19 h
  - Vendredi : 10 h > 21 h 30
  - Samedi / Dimanche : 10 h > 19 h 30

TARIFS - ESPACE AQUATIQUE

Enfants (-3 ans)	gratuit
Enfants (3 à 13 ans)	3,90 € / 4,30 €
Ados (13 à 17 ans)	4,40 € / 4,80 €
Adulte	4,90 € / 5,30 €
Famille	11,50 € / 15,50 €

ABONNEMENTS

BASIC
85 € par trimestre / 265 € par an

LIBERTÉ
130 € par trimestre / 390 € par an

ESSENTIAL
165 € par trimestre / 490 € par an

EXCELLENCE
600 € par an

Retrouvez tous les autres tarifs (Club Loisirs, espace Kids'mania...) sur www.aquanova-america.fr

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

lestrepublicain.fr

www.estrepublicain.fr

Date 19/02/2014 Auteur -

Nocturne disco à Aquanova America à Saint-Dié

Un mois après son ouverture, le centre aquatique replonge dans les années 70 avec une nocturne disco de 19 h à 22 h le vendredi 28 février.

article avec accès abonné

Une plongée dans les 70's à « Aquanova America »

Vendredi 28 février prochain, de 19 h à 22 h, ne manquez pas une « Nocturne Disco » au centre aqualudique de Saint-Dié-des-Vosges « Aquanova America ». Replongez dans les années 70 avec « Aquanova America ». Un mois après son ouverture et pour le dernier jour de ce mois de février, le centre « Aquanova America » met en place sa première animation.

Pour cette première nocturne thématisée, une ambiance « flou » et des musiques disco rythmeront la soirée et les cours.

Afin de permettre à tout le monde de rencontrer le temps, le complexe fermera ses portes à 22 h au lieu et place de 21 h 30.

Cette animation marque le début d'un programme événementiel qui sera proposé tout au long de l'année aux Déodatiens et populations plenitoires.

Au programme :

Un mois après son ouverture, le centre « Aquanova America » met en place sa première animation.

Eclairage des bassins, ambiance disco, ouverture prolongée jusqu'à 22 h, des surprises.

Les informations à retenir :

On se retrouve au centre Aquanova America, 50 quai de la Résistance 88100 Saint-Dié-des-Vosges. Quand ? Le vendredi 28 février de 19 h à 22 h. Tarifs ? Il n'y aura aucun supplément de prix pour cette nocturne, les tarifs restent inchangés. Public ? Ouvert à tous.

Pour plus de renseignements : www.aquanova-america.fr

E.L.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

bati journal

www.bati-journal.com

Date : 13/03/2014 Auteur : -

Ce n'est plus loin, l'Amérique

Première étape d'un quartier en mutation, Aqua Nova America, centre aquatique de Saint-Dié-des-Vosges, propose des volumes aux formes, couleurs et matériaux contrastés. Sa façade principale est composée de trois parties qui symbolisent les trois Amériques. À l'ouest, l'aspect bois (Cédral d'Eternit) évoque l'Amérique du Nord. Au centre, le grès des Vosges en teinte vieux rose (Carea) rappelle l'Amérique centrale ; il s'agit d'un matériau composite adapté aux contraintes parasismiques. À l'est, un enduit rouge (revêtement épais de Sto) représente l'Amérique du Sud. Un bardage métallique (ArcelorMittal Hairplan) sépare les trois « boîtes » de la couverture unitaire. Le reste du bâtiment arbore un mur-rideau ou une isolation thermique par l'extérieur avec RME gris (Sto).
Maître d'oeuvre : Chabanne & Partenaires

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

L'ECHO DES VOSGES

20 MARS
Hebdomad

Surface approx. (cm²)

Page

La vie de la cité ..

Dans les profondeurs d'AquaNova America

Une grande journée de baptêmes de plongée aura lieu le samedi 5 avril prochain à AquaNova America.

Avis aux amateurs de sensations et de plaisirs. Une grande journée de baptêmes de plongée aura lieu le samedi 5 avril prochain à Saint-Dié-des-Vosges, très précisément au centre aqualudique AquaNova America. Découvrez la fosse de plongée **à six mètres** de profondeur. Evoluer **comme un poisson** dans l'eau ... ou presque.

Voici les sensations que les Déodatiens pourront découvrir ce jour là. Une grande journée baptême de plongée sera proposée par l'équipe du centre Aqualudique ouvert le 22 janvier dernier, l'occasion donc de découvrir la fosse de plongée.

Les baptêmes se dérouleront sur 30 minutes : briefing, matériel et plongée compris. Chaque participant sera pris en charge et encadré lors de sa plongée par un moniteur diplômé.

Le heureux baptisés découvriront donc Aquanova America à six mètres de profondeur ; profondeur maximale autorisée pour les baptêmes de plongée.

De belles sensations seront donc au programme, le coût du baptême sera de 25 euros, prêt de l'ensemble du matériel inclus.

Deux produits spécifiques seront également proposés

Baptême enfant jusqu'à 14 ans : les baptêmes se dérouleront dans le bassin sportif à deux mètres de profondeur.

Baptêmes en famille : plongée commune dans la fosse, parents et enfants partageront ce moment en respectant les profondeurs maximales autorisées selon les âges. Un tarif spécifique sera mis en place à savoir 40 euros au lieu de 50 euros pour deux membres de la famille (15 euros par membre de la famille supplémentaire).

A savoir et à prévoir :

Maillot de bain piscine, serviette, certificat médical non obligatoire, baptêmes de 10 h à 18 h - créneaux de trente minutes.

Rendez-vous donc au centre AquaNova America, 50, quai de la Résistance 88100 Saint Dié-des-Vosges

J.-L.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES
Hôtel de ville de Saint-Dié-des-Vosges Place Jules-Ferry BP 275
88107 SAINT DIE DES VOSGES - 03 29 52 66 66

MARS 14
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 1473
N° de page : 13-15

Page 1/3

Une volonté en actions _DOSSIER

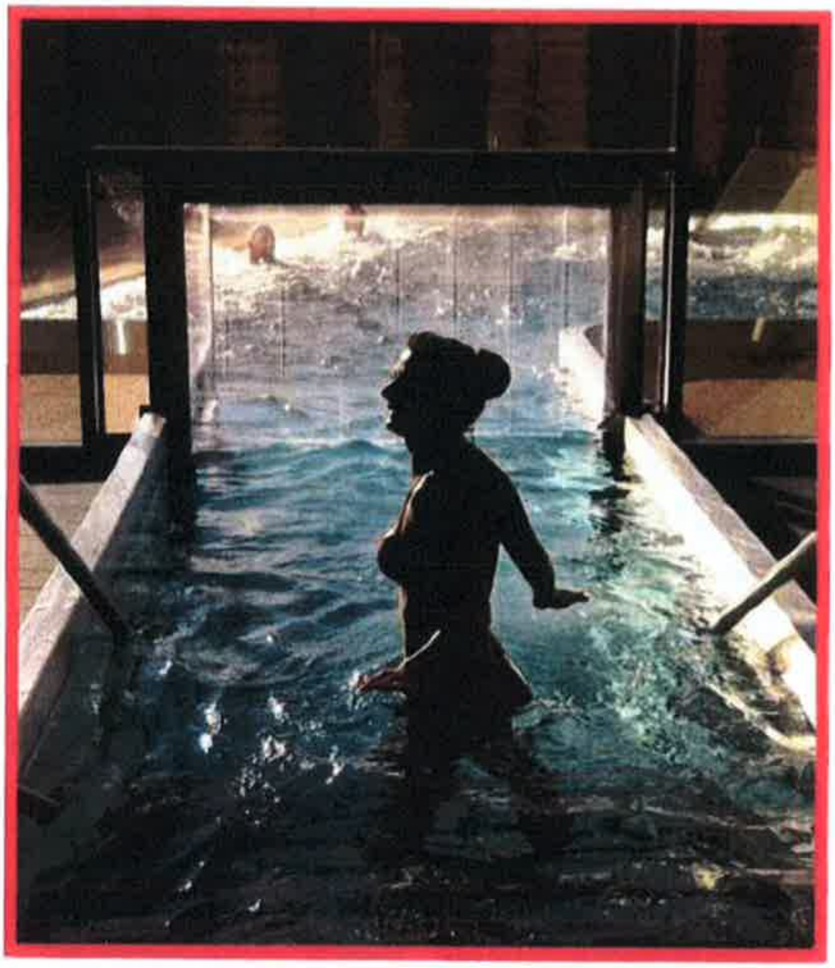

Le succès au rendez-vous !

Il n'aura fallu que quelques jours après l'ouverture officielle au public le 22 janvier dernier pour que le tout nouveau centre aqualudique rencontre un immense succès. Rappelons que plus de 15 000 personnes sont venues découvrir l'équipement lors des portes ouvertes. Le Directeur du site, Alexandre Lebuget ne boude pas son plaisir. « *Avec actuellement une moyenne de 500 baigneurs par jour notre forte attente s'est concrétisée ! Nous sommes ravis ! Les équipes sont heureuses de partager de ce qui a été découvert en formation.* » Vingt-trois employés travaillent à cette réussite. Un contentement réciproque puisque c'est le mot « *magnifique* » qui apparaît en haut de l'échelle des qualificatifs utilisés par les usagers !

RECREA
[illegible]

Eléments de recherche : AQUANOVA AMERICA : centre aquatique à Saint-Dié des Vosges (88), toutes citations

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES
Hôtel de ville de Saint-Dié-des-Vosges Place Jules-Ferry BP 214
88107 SAINT DIE DES VOSGES - 03 29 42 66 66

MARS 14
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 1473
N° de page : 13-15

UN NOUVEAU MONDE

AquaNova America déborde d'activités

«Trop génial !» Amina, Kethelem, Jade... s'éclatent dans l'eau les mercredis et vendredis. Rayann prend des leçons de natation au sein de son club et encore les lundis avec l'école. AquaNova America ne se raconte pas, le centre aquatudique se vit à pleines brasses sur les six à huit lignes d'eau homologuées. Tandis que les bambins investissent les jeux aquasplash, des plongeurs aguerris se jettent dans les dix mètres de la fosse pour s'adonner à un sport encadré par un moniteur et permettant des formations. Dans le bassin chauffé entre 28° et 30°, les participants munis de leurs vélos pratiquent l'aquabiking. Impossible de citer ici toutes les activités de remise en forme en bénéficiant des bienfaits de l'eau. Là, c'est une maman qui surveille son aventurier de gamin perché sur la structure tubulaire de sept mètres de haut de la plaine de jeux Lubiboo. *«J'adore ça !»* Kid's Mania pour, dès quatre ans, s'initier aux disciplines aquatiques complète l'offre aux enfants. Deux saunas, deux hammams, une salle de luminothérapie, un plateau de musculation, une salle de cours collectifs... chacun y trouve son compte. On circule dans l'établissement en s'y sentant chez soi. Des coins de Moyenmoutier, Danièle et Françoise, deux copines, se délectent dans le bassin nordique extérieur à 32°. *«C'est vraiment super !»* Sur des transats, Anne-Sophie et Katia profitent de la proximité du site. *«Nous, on vient tous les jours !»* Ambiance bon enfant, la tisanerie sert jusque trente litres de thé par jour !

L'interview du Directeur

Alexandre Lehmger, l'exploitant Espace Récréa vous a confié le gouvernail d'AquaNova America. Quelles sont vos premières impressions ?

A.L. : *«Nous offrons là un service de proximité, le nombre croissant des entrées est significatif. Les habitants de Saint-Dié-des-Vosges, mais aussi des communes environnantes, se déplacent pour profiter de cet équipement unique sur un large secteur.»*

Quels en sont les utilisateurs ?

A.L. : *«AquaNova America s'adresse au plus grand nombre, ceux qui sont venus, petits et grands, les clubs et autres utilisateurs ont déjà pris leurs marques.»*

Enregistrez-vous des abonnements ?

A.L. : *«Oui, les gens testent l'espace aquatique, les activités, l'espace fitness et bien-être, viennent de temps... et adhèrent à des forfaits trimestriels ou annuels. C'est un signe de confiance qui nous réjouit.»*

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

NOTRE SAINT-DIE DES VOSGES
Hôtel de Ville de Saint-Dié-des-Vosges Place Jules-Ferry BP 275
88107 SAINT DIE DES VOSGES - 03 29 52 66 66

MARS 14
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 1473
N° de page : 13-15

Page 3/3

Une corde à l'arc du développement

L'ampleur du projet de la construction, quai de la Résistance, d'un centre Aqualudique n'a laissé personne indifférent. Très vite, une majorité de Déodatiens approuvait ce programme destiné à renforcer l'offre sportive et touristique. Du loisir certes, mais aussi, sous un axe différent, une initiative capable de générer des emplois non délocalisables. Agir pour ne pas périr, tel fut le choix de la municipalité conduite par le maire Christian Pierret. Le terrain acquis, le permis de construire obtenu en décembre 2011 et le P.P.P (Partenariat Public Privé) ratifié avec la société Aquadié, le plan de financement était bouclé. Sitôt la première pierre posée le 1er juin 2012, le chantier confié à l'entreprise Spie Batignolles démarrait pour une livraison en décembre 2013. De légitimes questions étaient soulevées à propos de cet équipement présenté comme un outil de revitalisation économique et touristique. Sur son site internet, son magazine, ses conférences de presse… la Ville a eu à coeur de communiquer largement. Qu'allait coûter ce complexe situé en bord de Meurthe, près du site exceptionnel de la Vanne de Pierre, à deux pas du centre-ville, du Palais Omnisports Joseph-Claudel et du Centre Résidentiel de Loisirs Campwood et pourquoi ne pas avoir tout simplement rénové l'ancienne piscine ? Entre une piscine rafistolée pour environ 8 millions d'euros (en comptant le temps et les conséquences de fermeture) et un projet à vocation interrégionale de 18 millions d'euros, dont 14 millions pour la construction, le choix s'est imposé. L'idée de doter Saint-Dié-des-Vosges d'un centre aqualudique unique à des kilomètres à la ronde s'est peaufinée. La volonté de la Ville et de l'exploitant étant de fidéliser la clientèle, des horaires avec des créneaux réservés notamment aux clubs et aux scolaires, des tarifs abordables… ont été étudiés. AquaNova America est né d'une volonté de réussir ensemble un équipement dont l'intérêt s'adresse d'abord aux Déodatiens, mais qui plaira aussi à ceux qui sont de passage chez nous. L'enjeu d'une vraie ville touristique, c'est en premier lieu de faire la fierté de ses habitants !

LE FINANCEMENT

L'option Partenariat Public Privé

Soyons clairs. L'État, la Région, le Département et la Ville contribuent au financement d'AquaNova America. Le coût total est de 18 millions d'euros dont [illegible] pour le financement. Le risque financier est supporté par une société privée qui prend en charge l'exploitation, mais aussi l'entretien des lieux. Les objectifs de performances sont fixés au partenaire. Il faut savoir que si la Ville est le plus gros financeur – essentiellement par le biais d'un loyer – elle perçoit l'intégralité des recettes et si l'objectif est dépassé, la Ville reçoit une partie de ce plus. Par ailleurs, l'intégralité de l'infrastructure lui reviendra en parfait état à l'issue du contrat conclu pour 25 ans.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN

07 AVRIL 14
Quotidien
OJD 41126
Surface approx. (cm²) : 456

Page 1/1

Natation

La tête la première dans la fosse

Les baptêmes de plongée proposés par Aquanova ont permis aux « stagiaires » de se retrouver jusqu'à six mètres de profondeur, après avoir naturellement hésité avant de sauter dans l'eau.

Les nombreuses personnes qui ont « reçu » ce baptême de plongée, sont toutes passées par des sentiments commandés par la découverte de « l'inconnu ». Hésitants au moment d'enfiler la combinaison, les candidats ont su très vite profiter de la sérénité des fonds d'Aquanova. A l'exemple de Pierre-Alexandre qui n'avait qu'une hâte : replonger. Pas de doute, les baptêmes proposés par Saint-Dié-Plongée ont tapé dans le mille. « *C'était impeccable, qui vraiment impeccable*, expliquaient en chœur Nicolas, Patrice, Jocelyn et Aurore, *nous avons été mis à l'aise par des encadrants très professionnels, notamment au niveau de la sécurité.* »

Le président de l'association déodatienne avait le sourire au moment de dresser le bilan de cette belle journée de plongée. « *C'est une façon de découvrir notre activité*, explique Daniel Pachtchenko, *cela permet aux Déodatiens ainsi qu'à tous nos voisins de s'y essayer et de partager le plaisir d'être là.* »

De toute évidence, le pari est réussi dans la mesure où la fosse de dix mètres d'Aquanova, volontairement réduite à six mètres (règlement obligé), n'a pas désempli durant la journée de samedi.

Les membres de Saint-Dié Plongée, comme Patricia, Sophie, ou encore Michel, ne comptaient pas leur temps pour mettre à l'aise chaque personne. Après avoir expliqué le fonctionnement du matériel (bouteille, combinaison, gilet, masque ou encore détendeur), les plongeurs ont pu aller saluer, par le petit hublot, les personnes à l'accueil. Entre eux, dans l'eau, ils ont conversé par le langage des signes avant de remonter à l'air libre.

Mathieu et Pierre Alexandre n'ont pas non plus boudé leur plaisir d'être là. « *Nous allons probablement revenir car ça nous a plu* », confièrent-ils.

Non loin de là, Alexandre Lenuger, manager d'Aquanova Saint-Dié, était aux petits soins pour tous les visiteurs qui se voyaient offrir du thé. « *Ces baptêmes permettent à ceux qui ne pratiquent pas la plongée d'utiliser la fosse et de poursuivre s'ils en ont envie. L'objectif est d'inciter les visiteurs à utiliser ce formidable outil touristique qui est ouvert à tous. Tout le monde peut venir faire de la plongée chez nous* », commente le directeur. C'était le cas durant ce samedi et des journées de rattrapage sont encore possibles mais il faudra cette fois s'adresser à l'association « Saint-Dié Plongée » dont le dynamisme et le plaisir de faire plaisir ne sont plus à démontrer.

Les membres de Saint-Dié Plongée n'ont pas ménagé leur temps pour faire partager leur passion.

Pierre-Alexandre et Mathieu suivent attentivement les conseils de sécurité délivrés par l'un des cadres de l'association.

La sérénité et le calme tiennent la vedette au fond de la fosse d'Aquanova.

RECREA
Eléments de recherche : AQUANOVA : centre aquatique à Neuville-aux-bois (45) toutes dates

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT MANCY-HOUDEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

01 SEPT 14
Quotidien
OJD : 36532
Surface approx. (cm²) : 242

Aquanova America : « Une fréquentation régulière »

Alexandre Lahuger, directeur du centre aquatique

SAINT-DIE

Six mois après l'ouverture du centre Aquanova Amerlop, Alexandre Lahuger, son directeur, fait le bilan.

Alexandre Lahuger, quelle a été la fréquentation du site ces premiers mois ?

« C'est satisfaisant. La fréquentation a été régulière, pendant les vacances surtout. On a atteint un record de 1 048 baigneurs lors d'une journée en mars et à plusieurs reprises, nous avons franchi la barre des 900 personnes. »

Les usagers ont-ils des préférences ?

« Les activités d'aquafitness plaisent. Nous avons également des "petits plus" comme le service de distribution de thé avec une entreprise dédalienne. Nous avons aussi aménagé des espaces extérieurs avec des transats. »

Quel impact a eu la météo morose de cet été sur les entrées ?

« Nous n'avons pas encore les chiffres précis, même si nous avons accueilli en moyenne 700 personnes par jour. Le temps extérieur joue sur les fréquentations même si on essaie d'en limiter l'impact. Nous avons installé des structures gonflables, la plaine de jeux "Ludibao" pour les enfants. Nous n'avons pas du tout retenti les activités pendant l'été, malgré le fait que beaucoup d'abonnés partent en vacances. »

D'autres nouveautés dans les mois à venir ?

« Dès septembre, il y aura trois nouvelles activités : le bodypalm, le bodyfitness. Et "Kids mania", pour les enfants de 4 à 10 ans, leur permet d'apprendre à nager de façon ludique. »

Propos recueillis par H.F.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54180 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

07 AOUT 14
Quotidien
OJD : 38632
Surface approx. (cm²) : 162

Loisirs

A la découverte de la plongée au centre Aquanova

Les stages de plongées se poursuivent durant toutes les vacances d'été à Aquanova.

Si les premiers pas étaient hésitants en début de semaine, ils l'étaient beaucoup moins après quelques jours de pratique.

Placés sous la responsabilité de Stéphane, les plongeurs, bien que novices, n'ont pas boudé leur plaisir en découvrant les bases de la plongée.

à l'issue de ce stage.

Que ce soit dans la fosse ou dans le grand bassin de l'espace aquatique, les nouveaux adeptes des profondeurs ont pu se rendre compte des contraintes liées à l'exploration des profondeurs.

Le stage de plongée était organisé par le complexe aquatique Aquanova pour ce que l'on peut comparer à un niveau débutant. A l'issue de ce stage, les plongeurs étaient capables de connaître le matériel, de communiquer sous l'eau et de pouvoir se mouvoir dans les profondeurs d'Aquanova.

A la vue de ces mines rejouies, nul doute que la mission est d'ores et déjà réussie. Des sessions sont d'ailleurs proposées de juillet jusqu'à la fin de ce mois d'août.

Renseignements sur aquanova-america.fr.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

24 AVR 14
Quotidien
OJD : 186632
Surface approx. (cm²) : 92

Aquanova America

Zen, restons zen

Zen, restons zen.

Un zeste de musique douce, une aura de lumières tendres, un halo de chaleur enveloppante, apprécier les voix et les mains qui nous emmitouflent dans un cocon de bien-être : telle était la recette de la soirée zen proposée par Aquanova America samedi. Des professionnels déodatiens du secteur de la relaxation sont venus montrer leur savoir-faire. Sauna, hammam, réflexologie plantaire, modelage du dos, massage californien et ayurvédique, ou encore sophrologie, yoga et relaxation : tout était fait pour que les participants repartent sur un petit nuage en tutoyant Dame Sérénité.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54185 MEURTHE-ET-MOSELLE CEDEX - 03 83 59 80 54

02 SEPT 14
Quotidien
OJD : 38632
Surface approx. (cm²) : 145

La Semaine en Or à Aquanova America, c'est jusqu'à vendredi, gratuit pour les + de 65 ans de la commune et de la com'com.

Aquanova America

Une Semaine vraiment en Or !

Jusqu'au 5 septembre, la Semaine en Or permettra aux seniors de plus de 65 ans de profiter gratuitement des lignes d'eau et de l'espace ludique du complexe Aquanova America. Présentée par le maire David Valence, ses adjoints Françoise Legrand, Nicolas Bosse et Jacqueline Thirion et en présence d'Alexandre Lehuger, directeur du complexe, cette opération s'adresse aux Deodatiens et aux habitants de la communauté de communes des Vallées de la Haute-Meurthe qui pourront bénéficier de la gratuité sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, jusqu'à vendredi de 9 h à 11 h 30. Le maire rappelle que maintenant que l'équipement est là, il faut agir avec pragmatisme et l'optimiser, même si son portage financier fait toujours débat. Dans un souci de proximité et en considération des impôts qui pesent sur les Deodatiens, sa volonté est d'être à l'écoute des habitants et de penser l'usage en fonction de leurs besoins. Cet équipement doit vivre et être rentabilisé donc déjà des pistes sur les horaires d'ouverture sont à l'étude et sur ce dossier pesant, la réactivité et l'attention de l'équipe municipale restera en éveil pour les six ans à venir. La neige reste avec la marche l'une des meilleures activités physiques pour la santé et c'est l'occasion pour les plus de 65 ans de venir profiter d'Aquanova America et pour ceux qui ne savent pas nager, le bassin ludique leur permettra de profiter de moments de détente et relaxants sous les jets ou dans les bulles.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

L'ECHO DES VOSGES

05 JUIN 14
Hebdomadaire

Surface approx. (cm²) : 325

Page 1/2

La vie de la cité...

Aquanova America entame sa plongée extérieure

« *Elle est bonne, c'est génial !* » Il n'en faut pas davantage ce jeudi matin pour prendre la température ; à la fois celle de l'eau et celle de l'air. Car avec d'excellentes conditions climatiques dans les vallées, cette nouvelle inauguration s'annonçait prometteuse, elle l'a été. Certes pas de quoi se dorer durablement la pilule avec à peine une vingtaine de degrés au thermomètre. En revanche, trente degrés dans l'eau, forcément, ça suscitait l'envie.

Alors des dix heures, ils ont été assez nombreux à se jeter à l'eau. Les réjouissances, on s'en doute, se déroulent du côté du centre aqualudique AquaNova America. Jusque là, rien d'étonnant lorsque l'on souhaite tenter un plongeon.

En revanche, c'est une toute autre étape qui a été franchie ce jeudi 29 mai. On se souvient tous de l'inauguration célébrée avec faste en décembre dernier de ce nouvel établissement déodatien ; six mois plus tard, c'était au tour de l'espace extérieur d'être mis sous le feu des projecteurs.

« *L'idée est d'offrir un espace entièrement familial* », explique Alexandre Lahuger.

quinze mètres de long, est également implantée. Mission : s'éclater sans retenue.

On se doute que ce petit coin de paradis, ouvert jusqu'à la fin du mois d'août aux horaires d'ouverture habituels, permettra aux baigneurs de profiter de la

Digne inauguration, notamment avec la participation de l'École des Nez Rouges.

Les visiteurs ont pu découvrir un bassin extérieur chauffé à 30°C, le tout en mois, de 145 m2 et d'une profondeur de 1 m 20.

Ce nouvel univers, c'est aussi un espace jardin de près de 1 000 m2 agrémenté de tables de pique-nique ; oui, oui, désormais, toute une journée sous le soleil à AquaNova, c'est possible (alcool, objets en verre et tranchants étant naturellement prohibés).

Un espace familial et convivial... ouvert jusqu'à la fin du mois d'août

« *L'idée est d'offrir un espace entièrement familial et convivial et ce, sans supplément tarifaire* », expliquait tout sourire le manager de la structure Alexandre Lahuger. Cerise sur le gâteau pour les minots de 3 à 12 ans, une structure gonflable, de type parcours d'obstacles de

saison estivale sous le soleil de manière optimale.

Les transats seront mis à disposition gratuitement sur la plage extérieure, le bronzage en serviette sera de rigueur sur la partie engazonnée. La plage comme si vous y étiez ; c'est donc ce qui a été dignement inauguré, notamment avec la participation active de l'École des Nez Rouges durant l'après-midi. Entre ateliers dédiés aux arts du cirque et cours d'aquafitness ; ou tout simplement quelques brasses, chacun pouvait s'y sentir à l'aise comme un poisson dans l'eau. Et ça va donc durer.

Aquanova America : 50 quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges. Tarifs : aucun supplément d'entrée. Les tarifs restent les mêmes. Public : ouvert à tous. Pour plus de renseignements : www.aquanova-america.fr. Accueil du centre : 09 71 00 88 00. *T.J.*

RECREA
7522840400505/VTCIAVH2

Éléments de recherche : AQUANOVA AMERICA : centre aquatique à Saint-Dié des Vosges (88) ; toutes éditions

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

05 JUIN 14
Quotidien
OJD : 38632
Surface approx. (cm²) : 324

Page 1/1

Natation

« Savoir Nager » : à vos plots, prêts, partez !

L'opération « Savoir Nager » se déroule cette année du 7 juillet au 14 août
Une aubaine pour les 7-12 ans qui pourront ainsi se familiariser avec le milieu aquatique.

Quoi de mieux qu'une pratique régulière pour progresser ? Rien. C'est vrai dans tout apprentissage et dans le sport en particulier. C'est ce que constateront sans doute les enfants après avoir participé assidûment à l'opération « Savoir Nager » proposée cette année du 7 juillet au 14 août.

Inscrits pour une période de trois semaines, les 7-12 ans auront ainsi la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires afin d'évoluer dans l'eau sans appréhension et en toute sécurité. Pour les y aider, le Club Natation Saint-Dié-des-Vosges financiera temporairement chacun des petits participants lui fournissant par là même l'assurance nécessaire. Il prêtera également le matériel facilitant le bon déroulement du stage possible grâce à la mise à disposition, par AquaNova, de deux couloirs de natation.

Pour les leçons, dispensées une heure par jour le matin, Bruno Laurent et Thierry Heigen, éducateurs municipaux et maîtres nageurs sauveteurs ainsi que Bertrand Gaël, ancien directeur de la piscine municipale, sont déjà sur le pont. Ils sont d'ailleurs rodés à l'opération puisque la Ville de Saint-Dié participe depuis la première année à cette opération mise sur pied il y a sept ans par le ministère des Sports et la Fédération française de natation. En 2008, lors de sa première participation, Saint-Dié s'était d'ailleurs classée 3e ville de France au regard du nombre d'inscrits et du nombre de leçons dispensées. L'an dernier, sur les 81 enfants inscrits, 75 ont passé le test de fin de stage et 30 d'entre eux ont obtenu le précieux brevet Sauv'Nage – le minimum pour avoir accès à la compétition – les autres repartant avec une attestation d'apprentissage délivrée par les maîtres nageurs sauveteurs. La remise des récompenses est déjà prévue le vendredi 29 août à 17 h mais avant cela « l'heure est aux inscriptions ! », rappellent de concert Christelle Rainis, directrice du service des Sports et Nicolas Blosse, adjoint délégué aux Sports, ravis de promouvoir cette opération à laquelle ont accès tous les enfants, qu'ils soient Déodatiens ou non.

F.M.-B.

Adjoint aux Sports, Nicolas Blosse a présenté l'opération « savoir Nager » notamment entourés de Christelle Rainis, Alexandre Lahuger et Philippe Martin (Photo F.M.-B.)

« Savoir Nager » – Inscriptions à partir du 10 juin auprès du service des Sports de la Ville, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30. Certificat médical obligatoire et chèque de 15 € libellé à l'ordre du club de natation (pour la licence).

Ce week-end

Les nageurs qui seront ce week-end dans le bassin d'AquaNova ont acquis depuis quelque temps déjà les rudiments de la natation...

Samedi et dimanche, le club Natation Saint-Dié-des-Vosges présidé par Philippe Martin organise en effet le championnat des Vosges toutes catégories auquel participeront quelque 200 nageurs du département dont une vingtaine de Déodatiens.

Rendez-vous au bord du bassin pour soutenir les nageurs qui évolueront de 9 h 30 à 17 h 30. Le bassin est donc fermé au public qui aura cependant accès sans changement aux espaces fitness et jeu.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THEOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54186 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

20 JUIN 14
Quotidien
OJD : 38632
Surface approx. (cm²) : 89

Ecrans géants pour...fans ce soir

Petite sélection d'écrans géants pour ceux qui ne vibrent plus que par le mondial de football depuis le coup d'envoi et qui préfèrent la foule à leur salon et leur télé.

Saint-Dié. – Ce soir de 19 h à 23 h, nocturne « Do Brasil » avec retransmission du match Suisse-France sur écran géant, coloration des bassins, animation de DJ thématisée version latino, Zumba aquatique, canapés gonflables pour suivre le match comme à la maison. Centre aquatique Aquanova America, 50, quai de la Résistance. Tel : 09 71 00 88 00. Site : www.Aquanova-america.fr

Pleinfaing. – L'association des supporters de football organise une grande soirée à la salle du cinéma de Noirégoutte avec retransmission du match ce soir sur un écran géant.

Plombières-les-Bains. – La salle de cinéma Feydeau sera occupée ce soir à 20 h 30 par la retransmission du deuxième match de Coupe du Monde de l'équipe de France à l'occasion de sa confrontation contre la France.

Saulxures-sur-Moselotte. – La base de loisirs retransmettra le match France-Suisse ce vendredi à 21 h sur écran géant.

Vagney. – Ecran géant ce soir au cinéma à partir de 21 h.

UN CONSEIL MUNICIPAL AVANCE D'UNE HEURE

Le maire de Raon-aux-Bois, Philippe Noel, s'est rangé du côté des supporters de l'équipe de France de football.

Il a décidé de régler sa montre suisse et d'avancer d'une heure l'horaire habituel du conseil municipal. Les élus ont donc rendez-vous ce soir à 19 h 30. « *Et l'ordre du jour est restreint* », ajoute le maire.

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

VOSGES MATIN
RUE THÉOPHRASTE-RENAUDOT NANCY-HOUDEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX - 03 83 59 80 54

12 SEPT 14
Quotidien
OJD : 38632
Surface approx. (cm²) : 549

Page 1/1

AquaNova brasse du monde

« Le démarrage du centre aqualudique est bon », estime la municipalité qui procède avec la direction de l'établissement à quelques ajustements au niveau des horaires.

[illegible]

Le directeur de l'établissement Alexandre Lehuger (au premier plan) a présenté l'équipement aux représentants de la Ville. (Photo FB)

[illegible]

Renseignements : www.aquanova-america.fr ; 03 71 00 00 00

Ph.C.

Le BodyPalm en avant-première

[illegible]

Ce soir, de 18 h à 21 h, les personnes pourront à nouveau tester le BodyPalm. Au tarif d'une entrée « classique ».

RECREA
[illegible]

Tous droits réservés à l'éditeur

LA COMMUNICATION

LES ARTICLES DE PRESSE

L'ECHO DES VOSGES

30 OCT 14
Hebdomadaire

Surface approx. (cm²) : 95

Page 1/1

Halloween fera le grand plongeon à Aquanova

Ce vendredi 31 octobre : Halloween n'échappera à personne ! Grande Nocturne Aqualloween pour petits et grands ! Pour les enfants : nocturne à la plaine Ludiboo, pour les plus grands cours Aqualfitness inédit en duo, à chaque âge son programme lors d'une grande nocturne Aqualloween !

Le complexe Aquanova America organise à l'occasion de la fête d'Halloween une nocturne pour petits et grands. A cette occasion les plus jeunes auront le plaisir de voir la plaine Ludiboo ouverte toute la soirée. Ainsi de 17 h à 21 h, des animations et un atelier maquillage seront proposés aux 6-12 ans, avec bien entendu un concours de déguisement sur le thème d'Halloween... les costumes sont donc les bienvenus.

Pour les plus sportifs, l'équipe des éducateurs Aquatiques et Fitness, proposera à 20 h un cours inédit Aqualfitness baptisé Aqualloween.

L'équipe réserve par ailleurs dès 17 h de nombreuses surprises aux baigneurs ! Le comptoir sera aux couleurs de la traditionnelle fête américaine : décorations, déguisements et eaux des bassins orangées attendront l'ensemble du public. Cette nouvelle nocturne thématisée sera la première depuis la rentrée de septembre, les baigneurs sont donc attendus nombreux... Prévisionnements garantis ! (LL)

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

LES CHARGES

LE RÉSULTAT

L'INTERESSEMENT

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

	REEL 2014	CONTRACTUEL	1.03606 CONTRACTUEL INDEXE
CA Boutique	21 004		
CA Recettes accessoires	4 136		
Total recettes commerciales HT	25 141	0	0
Remboursements clients	0		
Total CA commercial HT	0	0	0
Marché Prestation Service	1 046 876	1 054 794	1 092 830
Prestation collectivité	1 046 876	1 054 794	1 092 830
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 072 017	1 054 794	1 092 830

Le total des recettes commerciales est détaillé en TTC dans le chapitre « les recettes par catégorie", il est ici diminué des remboursements clients et de la variation des produits constatés d'avance (Variation PCA).

Le total Chiffre d'affaires HT regroupe les recettes commerciales HT nettes et la compensation.

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

	REEL 2014	CONTRACTUEL	CONTRACTUEL INDEXE (1,03606)
Petites fournitures	16 867		
Conso boutique	12 023		
MP marchandises et fournitures	**28 889**	**0**	**0**
P2 Maintenance	1 651		
Nettoyage et entretien	64 603	62 000	64 236
Contrats de maintenance	8 941	12 980	13 448
Entretien espaces verts	7 617	5 000	5 180
Entretien matériel exploit.	6 380		
Entretien biens immobiliers	604		
Maintenance et entretien	**89 796**	**79 980**	**82 864**
Salaires et charges	659 968	688 869	713 710
Participation des salariés	4 769		
Formation	12 528	5 500	5 698
Autres coûts salariaux	6 235		
Vêtements de travail	5 982		
Coûts salariaux	**689 482**	**694 369**	**719 408**
Cours prestataires extérieurs	120	12 000	12 433
Cours prestataires extérieurs	**120**	**12 000**	**12 433**
Monétique cartes bracelets	11 605		
Promotion communication	40 899	21 000	21 757
Promotion communication	**52 503**	**21 000**	**21 757**
Taxes sur les salaires		5 502	5 700
CVAE	11 509	9 000	9 325
Impôts et taxes	**11 509**	**14 502**	**15 025**
Frais postaux	505		
Téléphonie internet	4 016		
Assurances	5 551	8 000	8 288
Frais de déplacement	23 271	8 000	8 288
Sécurité et gardiennage	18 456	10 000	10 361
Frais bancaires	3 319		
Autres frais	4 507	18 720	19 395
Frais généraux	**59 625**	**44 720**	**46 333**
Redevance variable/int. coll.	-33 212		
Redevance collectivité	**-33 212**	**0**	**0**
Charges financières	12		0
Charges exceptionnelles	0		
Frais de démarrage	-53 300		
Charges diverses	**-53 288**	**0**	**0**
Matériel pédagogique	7 590		
Dotations aux amortissements	69 948	69 205	71 701
Financement investissements	15 193	17 018	17 632
Coûts des investissements	**92 731**	**86 223**	**89 332**
Frais de structure	37 153	49 000	50 767
Frais de structure	**37 153**	**49 000**	**50 767**
TOTAL CHARGES	**975 309**	**1 001 794**	**1 037 919**

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

VENTILATION DES CHARGES :

- **MP marchandises et fournitures**

Ces postes regroupent :
- Les achats de petites fournitures (administratives - petit matériel - matériel d'exploitation - pharmacie - fournitures diverses) ;
- Les consos (Achats moins variation de stock) des soins, restauration et boutique.

- **Fluides (P1)**

Engagement de notre prestataire technique sur un montant forfaitaire pour la durée du contrat sur l'électricité, l'eau, le gaz, le bois ou le réseau de chaleur. Ce montant est estimé sur la base d'une fréquentation aquatique de 45 160 usagers.

- **Maintenance et entretien**

› Entretien et maintenance (P2 ou maintenance de niveau 1 à 3), analyses d'eau, visites techniques réglementaires, produits de traitement et achat petit matériel / fournitures :

Ces postes de dépenses correspondent à la prestation de notre partenaire technique VEOLIA pour l'entretien et la maintenance quotidienne du centre. Notre partenaire s'engage à rechercher en permanence des pistes d'optimisation des ressources et de préservation du matériel et de la partie technique du bâtiment.

P3 ce poste représente la provision gros entretien, les charges liées à ce poste sont soumises à l'accord préalable de la collectivité et font l'objet d'un tableau récapitulatif annuel.

› Nettoyage et entretien

Ce poste correspond au coût de la prestation de notre partenaire nettoyage
La prestation comprend :
- les moyens humains (Agent d'entretien)
- l'achat du matériel adapté au milieu aquatique (auto laveuses...)
- l'achat des produits d'entretien et des consommables (Produits écologique dans la mesure du possible).

› Contrats de maintenance

Ce poste regroupe l'ensemble des contrats souscrits auprès de sociétés spécialisées (en général le fournisseur de l'équipement) pour la maintenance du matériel et du bâtiment.

› Entretien Espaces verts, Bâtiments, matériel d'exploitation

Nous retrouvons ici toutes les charges liées à l'entretien du bâtiment et de ses matériels.

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

- **Coûts salariaux**

Dans un souci de clarté et de transparence, nos charges liées au personnel sont ventilées en plusieurs postes :

- Poste « Salaires, primes et charges » Il s'agit de la masse salariale prévue correspondant à notre organigramme et de la variation congés payés.
- Participation : participation sur le résultat versée aux salariés
- Formation : coûts liés aux formations effectuées par nos salariés
- Autres coûts salariaux (Médecine du travail- Remboursement apprentissage)
- Vêtement de travail : afin de permettre une identification rapide du personnel au sein du centre aquatique, nous équipons l'ensemble de nos employés (hôtesses, éducateurs, agent d'entretien...) de vêtement de travail avec logo du site. Ce cout inclut l'achat des tenues utilisées par les éducateurs lors des activités (tenues dont la couleur informe le client sur l'intensité du cours).

- **Cours extérieurs**

En cas de besoin pour effectuer certains de nos cours (Zen-Sophrologie-Fitness....) nous faisons appel à des prestataires extérieurs, et aussi pour assurer nos cours aquatiques en cas de manquement de personnel (arrêt maladie, démission, ou manque de poste .....)

- **Promotion communication**

Ce poste couvre les achats d'espaces publicitaires, les frais d'imprimerie, les insertions publicitaires, les coûts de création des différents supports de communication (internet, facebook) et les coûts d'agence de communication interne.

- **Impôts et taxes**

Ce poste comprend l' « Organic » (0.16% du CA HT), la CET (Contribution économique territoriale) dont la part sur la valeur ajoutée (CVAE) et la contribution foncière (CFE), SACEM (redevance versée) et les autres Taxes (Taxe restauration, ordures ménagères, redevance TV...).

LES ELEMENTS FINANCIERS

LES CHARGES

- Frais Généraux

CES POSTES REGROUPENT TOUTES NOS AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

› Frais postaux, téléphonie

› Assurances

Ce poste comprend une assurance responsabilité civile et une multirisques industrielle. La multirisque couvre les dommages aux biens.

› Frais de déplacements

Ce poste regroupe les coûts des véhicules (carburant, location, entretien...) ainsi que les dépenses liées aux différents déplacements effectués durant l'année.

› Sécurité Gardiennage

Pour garantir la sécurité des bâtiments et de notre clientèle nous faisons appel à des entreprises spécialisées de gardiennage.

› Frais actes et de contentieux

Frais liés aux besoins de documents officiels (K BIS , frais de création de Société, ...).

› Honoraires

Ce poste comprend les honoraires versés à nos experts comptables, commissaires aux comptes qui attestent de l'exactitude de nos comptes comptables, des honoraires versés aux avocats en cas de divers litiges et tout autre honoraire versé aux prestataires extérieurs.

› Frais Bancaires

Agios comptabilisés pour le suivi de nos comptes bancaires (cartes bleues, frais de comptes, impayés, prélèvements,...)

› Autres frais

Toutes autres petites charges non incluses dans les postes ci-dessus

- Coûts des investissements

Ces postes correspondent à l'amortissement des investissements de départ et de renouvellement nécessaire à l'exploitation du centre, les frais financiers sont calculés sur la base de l'investissement. Les autres achats représentent toutes les fournitures et petit matériel nécessaire pour une ouverture et le renouvellement.

- Les frais de structure

Afin de favoriser la mutualisation des compétences entre les différents centres que nous gérons, le siège social d'Espace Recréa est constitué de plusieurs services (direction générale, paie, ressources humaines, comptabilité, juridique, contrôle de gestion) qui interviennent en soutient des managers pour la gestion quotidienne des centres. Ce poste correspond aux opérations et dépenses effectuées au niveau du siège au profit des exploitations.

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE RÉSULTAT

			1,03606
	REEL 2014	CONTRACTUEL	CONTRACTUEL INDEXE
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 072 017	1 054 794	1 092 830
TOTAL CHARGES	975 309	1 001 794	1 037 919
RESULTAT ECONOMIQUE	96 708	53 000	54 911
MARGE DE GESTION	54 911	53 000	54 911
RESULTAT NET	41 797	0	0

Le résultat ci-dessus et le grand livre analytique joint en annexe sont présentés hors provision participation des salariées au résultat.

LES ELEMENTS FINANCIERS

L'INTERESSEMENT

CALCUL DE L'INTERESSEMENT 2014 AQUANOVA AMERICA

Au titre de l'année 2014:

Intéressement sur dépassement des recettes de référence

	TTC
Recettes de références 2014	1 023 150 €
Recettes réelles 2014	1 109 155 €
Dépassement des recettes	86 005 €

Art. L. 66.2 du contrat de partenariat 60% du dépassement des recettes

Intéressement du partenaire privé à verser par la ville	**51 603 €**

Art.L. 13.10.2 du contrat d'exploitation Aquadié-ADL

Intéressement de l'exploitant : 50/60ème	**43 002 €**
Intéressement du partenaire privé : 10/60ème	**8 600 €**

Intéressement sur la marge des recettes annexes

	HT
Recettes annexes 2014 (boutique, distributeur)	25 141 €
Fournitures annexes consommées 2014	12 023 €
Marge brute	13 118 €

Art. L. 67.2 du contrat de partenariat 20% de la marge brute

intéressement à reverser à la ville	**2 624 €**

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement **Comptable** 31/03/2015

Société : SRECR RECREA
Exercice : 01/01/2014 au 31/12/2014 Situation au 31/12/2014
Devise EUR Matériel industriel SIEGE RECREA

Site financier GRECR SIEGE RECREA

				Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00002	MEDIA VISUEL 2 comptoirs A	22/01/2014	1 035,00	487,73	547,27
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00003	LMP 5 Etagères ABS AquaA	21/01/2014	2 721,75	514,52	2 207,23
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00005	WATERFORM 26 Aquabikes	17/01/2014	31 240,00	5 906,47	25 233,53
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00006	WATERFORM 20 Ceintures A	17/01/2014	989,00	236,41	752,59
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00007	WATERFORM 20 Ceintures A	17/01/2014	989,00	236,41	752,59
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00008	WATERFORM 40 Gants plan	17/01/2014	514,00	122,87	391,13
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00009	WATERFORM 40 Paire Halt	17/01/2014	1 118,40	267,34	851,06
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00010	WATERFORM 30 Halt+barres	17/01/2014	1 888,90	451,60	1 437,30
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00012	VLAEMYNCK 55 Bain sol Lot	09/01/2014	4 941,20	1 610,67	3 330,39
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00013	VLAEMYNCK Bain sol Alizé A	09/01/2014	4 486,85	1 455,95	3 030,90
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00014	LMP 1 Cage Aquatique Aqua	13/01/2014	670,70	129,73	540,97
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00015	LMP 4 Chariots range. AquaA	13/01/2014	2 485,20	480,70	2 004,50
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00016	LMP Mannequins, Matelas Ac	13/01/2014	1 141,95	220,88	921,07
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00017	LMP 1 Tobo Kid Vario AquaA	13/01/2014	1 371,80	265,34	1 106,46
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00018	LMP 1 Maison flottante AquaA	13/01/2014	645,05	124,77	520,28
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00019	LMP Lot 12 tapis+12 ponc Aq	13/01/2014	1 413,59	273,42	1 140,17
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00020	LMP 10 Radeaux AquaA	13/01/2014	1 569,78	303,63	1 266,15
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00021	LMP Frites, jeux enfants Aqu	13/01/2014	2 180,81	421,82	1 758,99
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00022	LMP 9 Lot maglink AquaA	13/01/2014	843,81	163,21	680,60
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00023	LMP Lot Ballons,palmes Aqu	13/01/2014	1 847,77	357,40	1 490,37
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00025	LMP Rangt tapis+paniéres Ac	13/01/2014	1 072,60	207,47	865,13
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00026	LMP 1 Tobo junior AquaA	13/01/2014	549,10	106,21	442,89
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00027	LMP Lot Perches, épuis. Aqu	13/01/2014	504,52	97,59	406,93
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00028	LMP 1 Chariot range. AquaA	13/01/2014	887,30	171,63	715,67
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00029	HEXAGONE 2 Chaises MNG	13/01/2014	1 764,00	426,50	1 337,50
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00030	HEXAGONE 1 Quick Vac Aqu	13/01/2014	1 501,96	363,15	1 138,81
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00031	HEXAGONE Robo Chrono 45	13/01/2014	3 750,13	906,71	2 843,42

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement — **Comptable** — 31/03/2015

Société : SRECR RECREA
Exercice : 01/01/2014 au 31/12/2014
Devise : EUR
Situation au 31/12/2014
Matériel industriel SIEGE RECREA

Site financier GRECR SIEGE RECREA

				Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00032	LMP Fauteuil roulant AquaA	11/02/2014	1 709,05	303,41	1 405,64
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00036	OMB 4 Poubelles murales Aq	21/02/2014	1 261,29	217,01	1 044,28
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00040	SVD 2 TV SEDEA LCD 127 A	26/02/2014	1 570,16	265,85	1 304,31
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00041	SVD 2 TV SEDEA LCD 127 A	26/02/2014	1 570,17	265,85	1 304,32
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00043	LMP 2 Tables à langer AquaA	07/04/2014	654,06	160,66	493,40
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00050	HEXAGONE Robo chrono 51l	13/01/2014	5 139,06	1 242,53	3 896,53
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00052	LUKYLUD Struct Gonflable Au	25/04/2014	3 100,00	710,52	2 389,48
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00057	CDLD Struct gonfla Wibit Aqu	10/01/2014	6 872,10	1 675,66	5 196,44
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00064	GRAFIK Signalétique AquaA	24/01/2014	6 206,00	1 162,99	5 043,01
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00065	APPLICAM Mat cul Accé Aqu	24/01/2014	28 487,91	5 336,56	23 149,35
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00066	APPLICAM Poste Caisse Aqu	24/01/2014	8 781,38	1 645,61	7 135,77
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00067	APPLICAM Poste Direction Au	24/01/2014	3 118,19	584,34	2 533,85
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00068	APPLICAM Modul Aff Photo A	24/01/2014	3 048,41	571,45	2 477,96
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00074	WATERFORM 20 Haltères A	18/03/2014	790,90	208,72	582,18
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00090	HABA Armoire à chaussure A	01/05/2014	897,19	200,72	696,47
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00126	EQUI PISCINE baby douche	31/10/2014	1 260,00	71,34	1 188,66
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00127	LMP TRAMPO AQUAFT ARK	31/10/2014	3 720,00	157,97	3 562,03
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01153	FLUO LOIS 12 Voitur enf Aq	22/01/2014	996,00	312,87	683,13
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01154	JOHNSON 6 Tapis TXI Aqua	22/01/2014	21 346,40	4 023,69	17 322,81
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01155	JOHNSON 3 Elliptic MX-E1X	22/01/2014	7 844,74	1 478,68	6 366,06
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01156	JOHNSON 3 Vélos MX-U1X /	22/01/2014	2 763,04	520,81	2 242,23
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01157	JOHNSON 3 Vélos MX-R1X /	22/01/2014	4 785,47	902,03	3 883,44
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01158	JOHNSON 15 Vélo Spinning /	22/01/2014	15 226,40	2 870,09	12 356,40
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01159	JOHNSON 2 Rameurs AquaA	22/01/2014	2 405,16	453,36	1 951,80
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01161	MEGATEX Tabx Affichage A	22/01/2014	33 300,00	10 460,32	22 839,68
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01167	OMB Tableau,chevalet A AM	22/01/2014	766,08	240,03	526,05
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01173	ACCAST DIFF 12 Talkies Aq	22/01/2014	2 057,69	646,37	1 411,32

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement **Comptable** 31/03/2015

Société : SRECR RECREA
Exercice : 01/01/2014 au 31/12/2014
Devise EUR

Situation au 31/12/2014
Matériel Industriel SIEGE RECREA

Site financier GRECR SIEGE RECREA

				Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01174	ENTELA Standard IPBX Aqu	22/01/2014	3 850,00	725,70	3 124,30
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01180	TAMO Défibrillateur AquaA	22/01/2014	3 108,04	585,47	2 520,57
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01181	TAMO Bracards,armoire Aqu	22/01/2014	2 625,34	824,68	1 800,66
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01184	PLANET FIT Lot 30 Steps Aq	22/01/2014	2 797,84	878,87	1 918,97
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01185	PLANET FIT Lot 40 Nattes Ac	22/01/2014	822,56	260,80	632,76
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01186	AVENTHEC Sonorisation Aqu	22/01/2014	3 260,80	1 024,84	2 235,96
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01187	PLANET FIT TRX PRO CLUE	22/01/2014	1 078,83	203,20	874,83
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01188	PLANET FIT 1 Multimount Aq	22/01/2014	592,97	5,20	587,77
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01189	PLANET FIT 1 Pack Club Aqu	22/01/2014	2 131,60	401,79	1 729,81
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01190	PLANET FIT 1 Pack Club Aqu	22/01/2014	2 131,60	401,79	1 729,81
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00045	APPLICAM Lisse inox vert Aq	24/01/2014	750,00	140,55	609,45
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00100	VALENTINA Podium sport Aq	21/07/2014	800,00	119,81	680,19
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01151	FLUO LOISIRS 7 Bancs PDJ	22/01/2014	1 431,50	269,83	1 161,67
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01152	FLUO LOIS. Structure PDJ Au	22/01/2014	97 200,00	6 845,85	90 354,15
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01160	SIGN+ Enseigne A.Amérca	22/01/2014	943,59	177,86	765,73
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01175	ACCAST.Diff Palier fosse A.A	22/01/2014	2 591,97	349,08	2 242,89
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00046	AIDOPC Point accè wifi Aqua	02/01/2014	750,00	249,29	500,71
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00051	VALENTINA Lot 3 Meubles A	28/01/2014	1 172,00	271,33	900,67
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01170	AID O PC Serveur AquaA	22/01/2014	1 084,79	204,48	880,31
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01177	AID O PC Portable Stag. Aqu	22/01/2014	989,91	304,67	685,24
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01178	AID O PC Ordi Coordinat Aqu	22/01/2014	484,00	152,04	331,96
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00034	OMB Bureau,armoire AquaA	21/02/2014	1 385,46	238,38	1 147,08
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR00048	OMB Armoire 2 portes AquaA	06/02/2014	653,53	117,81	535,72
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01162	OMB Mobilier Entrée A.AME	22/01/2014	1 059,71	166,49	893,22
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01163	OMB Mobilier Attente A.AME	22/01/2014	1 917,09	301,19	1 615,90
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01164	OMB Mobilier Balnéo+MNS A	22/01/2014	624,24	98,07	526,17
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01166	OMB Vitrine,porte mant A.AM	22/01/2014	538,69	84,63	454,06

LES ELEMENTS FINANCIERS

LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situation plan amortissement **Comptable** 31/03/2015

Société : SRECR RECREA
Exercice : 01/01/2014 au 31/12/2014 Situation au 31/12/2014
Devise EUR Mobilier SIEGE RECREA

Site financier GRECR SIEGE RECREA

				Date début	Val. bilan	Dotation exercice	Val. résiduelle
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01168	OMB Mobilier Direction A.AMI	22/01/2014	1 349,97	212,09	1 137,88
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01169	OMB Mob Coordinateur A.AM	22/01/2014	2 942,13	462,24	2 479,89
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01170	OMB Mobilier Réunion A.AME	22/01/2014	2 397,83	376,72	2 021,11
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01171	OMB Mob local personnel A.A	22/01/2014	1 113,48	174,94	938,54
GRECR	SIEGE RECREA	GRECR01179	OMB Mobilier PDJ A.AME	22/01/2014	1 387,73	218,02	1 169,71
Total					[illegible]	[illegible]	[illegible]

PERSPECTIVES 2015

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

PERSPECTIVES 2015

LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Intégrer les nouvelles demandes de scolaires Intercommunalité

Optimiser l'organisation des plannings pour limiter les impacts.
Garantir des accès qualitatifs à tous les publics :

- Scolaires
- Clubs
- Grand Public

Pérenniser le nombre d'abonné

- Garantir au mieux un nombre d'abonné à l'identique que l'année 2014
- Fédérer autour d'un à deux événements majeurs dans l'année
- Etre novateur sur les activités cours collectifs

Attractivité Grand Public : Enfants

Conserver et développer les services à destinations des plus jeunes

- Stages
- Animations vacances
- Accessibilité des équipements

Développer l'offre Plaine de jeux

Créer l'identité Plaine Ludiboo

- Analyser l'offre et investir sur des équipements manquants
- Développer l'offre anniversaire par des thématiques
- Créer des process de Marketing Direct qualitatifs et ciblés

Etre innovant sur la Partie Fosse

Déployer l'offre Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins et développer des offres innovantes « Made In AnA »

- Formation Niveau 1
- Stage thématiques

PERSPECTIVES 2015

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

ENTREE ESPACE AQUATIQUE / ESPACE WELNEESS / LUDIBOO	HORS VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES SDDV					VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES & COMMUNAUTE DE COMMUNES SDDV				
	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indexés	PROPOSITION	%	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat	Tarifs Contrat Indexés	PROPOSITION	%
	TVA 19,6%	TVA 20,6%	1,02000			TVA 19,6%	TVA 20,6%	1,02000		
ENTREES AQUATIQUE										
Adulte : 1 entrée individuelle aquatique à partir de 16 ans	5,30 €	5,32 €	5,48 €	5,40 €	1,013%	4,90 €	4,92 €	5,04 €	4,90 €	1,000%
étudiants et adolescents (de 16 à 17 ns inclus)	4,60 €	4,62 €	4,54 €	4,90 €	1,021%	4,40 €	4,41 €	4,53 €	4,40 €	1,000%
enfants (entrée de 3 à 5ns inclus)	4,30 €	4,31 €	4,42 €	4,40 €	1,023%	3,90 €	3,91 €	4,01 €	3,90 €	1,000%
enfants de - de 3 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		
enfants centres de vacs	3,60 €	3,61 €	3,70 €	3,70 €	1,028%	3,30 €	3,31 €	3,39 €	3,30 €	1,000%
entrée famille (2 adultes 2 enfants)	15,50 €	15,55 €	15,94 €	16,00 €	1,032%	11,50 €	11,54 €	11,83 €	12,00 €	1,043%
pause evasion/midi	11,00 €	11,06 €	11,34 €	11,50 €	1,045%	10,00 €	10,03 €	10,28 €	10,00 €	1,000%
aquatique 10 entrees										
Adulte : à partir de 18ans	48,00 €	48,16 €	49,36 €	49,50 €	1,031%	44,00 €	44,15 €	45,25 €	44,00 €	1,000%
étudiants et adolescents (de 16 à 17 ns inclus)	43,00 €	43,14 €	44,22 €	44,18 €	1,026%	39,50 €	39,63 €	40,62 €	39,50 €	1,000%
enfants (entrée de 3 à 5ns inclus	39,00 €	39,13 €	40,11 €	39,60 €	1,015%	35,00 €	35,12 €	35,99 €	35,00 €	1,000%
ESPACE WELNESS + espace aquatique										
1 entrée	15,00 €	15,05 €	15,43 €	15,50 €	1,033%					
10 entrées	135,00 €	135,48 €	138,84 €	139,50 €	1,033%					
location peignoir et sandales	3,00 €	3,01 €	3,08 €	3,10 €	1,033%					
Plaine ludiboo sans encadrement										
1 entrée sans encadrement	8,00 €	8,03 €	8,23 €	8,00 €	1,000%					
10 entrées sans encadrement	72,00 €	72,24 €	74,05 €	72,00 €	1,000%					
PLAINE LUDIBOO + ESPACE AQUATIQUE (sans encadrement)										
1 entrée	10,00 €	10,03 €	10,28 €	10,30 €	1,030%					
10 Entrées	90,00 €	90,30 €	92,56 €	92,60 €	1,029%					
Anniversaire espace aquatique ou plaine ludiboo										
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule basic	90,00 €	90,30 €	92,56 €	93,00 €	1,033%					
anniversaire enfant supplémentaire au-delà de 8 enfants basic	12,00 €	12,04 €	12,34 €	12,50 €	1,042%					
anniversaire jusqu'à 8 enfants formule premium	110,00 €	110,37 €	113,13 €	116,00 €	1,045%					
anniversaire enfant supplémentaire au-delà de 8 enfants premium	14,00 €	14,05 €	14,40 €	14,50 €	1,036%					
SCOLAIRES										
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin	100,00 €	100,33 €	102,84 €	103,00 €	1,030%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin	80,00 €	80,27 €	82,27 €	82,50 €	1,031%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 1 classe par bassin extérieur	130,00 €	130,43 €	133,70 €	134,00 €	1,031%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
Ecoles Primaires (45minutes avec encadrement) 2 classe par bassin extérieur	100,00 €	100,33 €	102,84 €	103,00 €	1,030%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
secondaire sans encadrement (60 minutes)	60,00 €	60,20 €	61,71 €	62,00 €	1,033%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
secondaire sans encadrement (60 minutes) extérieur	80,00 €	80,27 €	82,27 €	82,50 €	1,031%	*Mise en place à la rentrée 2015*				
Prestation pedagogique	30,00 €	30,10 €	30,85 €	31,00 €	1,033%					
LOCATIONS										
1 ligne d'eau (1 heure) sans surveillance)	26,00 €	26,08 €	26,71 €	26,80 €	1,046%					
1 ligne d'eau (1 heure) avec surveillance)	30,00 €	30,09 €	30,84 €	31,00 €	1,033%					
4 lignes d'eau (1 heure) sans surveillance)	75,00 €	75,25 €	77,13 €	77,00 €	1,027%					
4 lignes d'eau (1 heure) avec surveillance)	90,00 €	90,28 €	92,56 €	93,00 €	1,033%					
6 lignes d'eau (1 heure) sans surveillance)	90,00 €	90,30 €	92,56 €	93,00 €	1,033%					
6lignes d'eau (1 heure) avec surveillance)	150,00 €	150,50 €	154,26 €	155,00 €	1,033%					
bassin sportif (1/2 journée sans surveillance)	500,00 €	501,67 €	514,21 €	515,00 €	1,030%					
bassin sportif (1/2 journée avec surveillance)	600,00 €	602,01 €	617,05 €	620,00 €	1,033%					
hall aquatique (demi journée sans surveillance)	700,00 €	702,34 €	719,90 €	720,00 €	1,029%					
hall aquatique (demi journée avec surveillance)	1 000,00 €	1 003,34 €	1 028,43 €	1 030,00 €	1,030%					
Equipement (soir ou demie journée)	1 000,00 €	1 003,34 €	1 028,43 €	1 030,00 €	1,030%					
Equipement (soir ou demie journée)	2 000,00 €	2 006,69 €	2 056,86 €	2 060,00 €	1,030%					
Equipement (journée) sans surveillance	1 800,00 €	1 806,02 €	1 851,17 €	1 850,00 €	1,028%					

PERSPECTIVES 2015

PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE

Pass-Activité		Tarifs Contrat TVA 19,6%	Tarifs Contrat TVA 20,0%	Tarifs Contrat 1,02500	PROPOSITION 01/01/2015	%
1 Séance activité BASIC natation		11,00 €	11,04 €	11,28 €	11,50 €	1,045%
10 Séances activité BASIC natation		100,00 €	100,33 €	102,50 €	102,50 €	1,025%
Année scolaire (septembre à juin) activité BASIC natation	Année	250,00 €	250,84 €	256,25 €	258,00 €	1,020%
1 Séance activité BASIC activité forme sèche et humide		11,00 €	11,04 €	11,28 €	11,30 €	1,027%
10Séance activité BASIC activité forme sèche et humide		100,00 €	100,33 €	102,50 €	102,50 €	1,025%
All Inclusive Day		-	19,00 €	19,48 €	19,50 €	1,026%
1 Séance activité Premium		15,00 €	15,05 €	15,38 €	15,40 €	1,027%
10 Séances activité Premium		135,00 €	136,45 €	138,38 €	139,00 €	1,030%
1 séance coaching		30,00 €	30,10 €	30,75 €	31,00 €	1,033%
10 séances coaching		250,00 €	250,84 €	256,25 €	260,00 €	1,040%
ABONNEMENTS						
CLASSIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année	265	266,99 €	271,63 €	272,00 €	1,026%
	Trimestre	65,00 €	65,24 €	67,13 €	67,00 €	1,024%
LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + l'espace Océane+ l'espace cardio training	Année	390,00 €	391,30 €	399,75 €	400,00 €	1,026%
	Trimestre	130,00 €	130,43 €	133,25 €	135,00 €	1,038%
ESSENTIAL Liberté+ accès illimité aux activités Basic	Année	490,00 €	491,64 €	502,25 €	500,00 €	1,020%
	Trimestre	165,00 €	165,55 €	169,13 €	170,00 €	1,030%
EXCELLENCE Essentiel + accès aux activités premium + prélèvement + report annulation + 10% sur la boutique	Année	600	602,01 €	615,00 €	615,00 €	1,025%

ABONNEMENTS OCEANE - ENFANTS						
Océane Basic E (accès illimité à l'espace aquatique et palme de jeux)	Année	265,00 €	265,89 €	271,63 €	272,00 €	1,026%
	Trimestre	65,00 €	65,20 €	67,13 €	67,00 €	1,024%
Océane Kids (Basic E, activité Kid's mania, et plaine de jeux)	Année	420	421,40 €	430,50 €	430,00 €	1,024%

FOSSE A PLONGEE						
1 entrée		15,00 €	15,05 €	15,38 €	15,50 €	1,033%
Baptême		25,00 €	25,08 €	25,63 €	26,00 €	1,040%
1 séance encadré		26,00 €	26,09 €	26,65 €	27,00 €	1,038%
location club pour groupe encadré / 1 heure		140,00 €	140,47 €	143,50 €	145,00 €	1,036%
indépendant / heure		100,00 €	100,33 €	102,50 €	105,00 €	1,050%
formation (forfait) niveau 1		250,00 €	250,84 €	256,25 €	260,00 €	1,040%

6.1/ NOUVEAUX TARIFS AQUANOVA AMERICA

Divers		TARIF UNIQUE
prestation pédagogique maître nageur		30 €
caution carte rfid		6 €
carte pro individuelle		2 €
Frais de dossier		25 €

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

LE GRAND LIVRE ANALYTIQUE

RAPPORT ANNUEL ARS

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période scolaire 2ème Semestre 2014

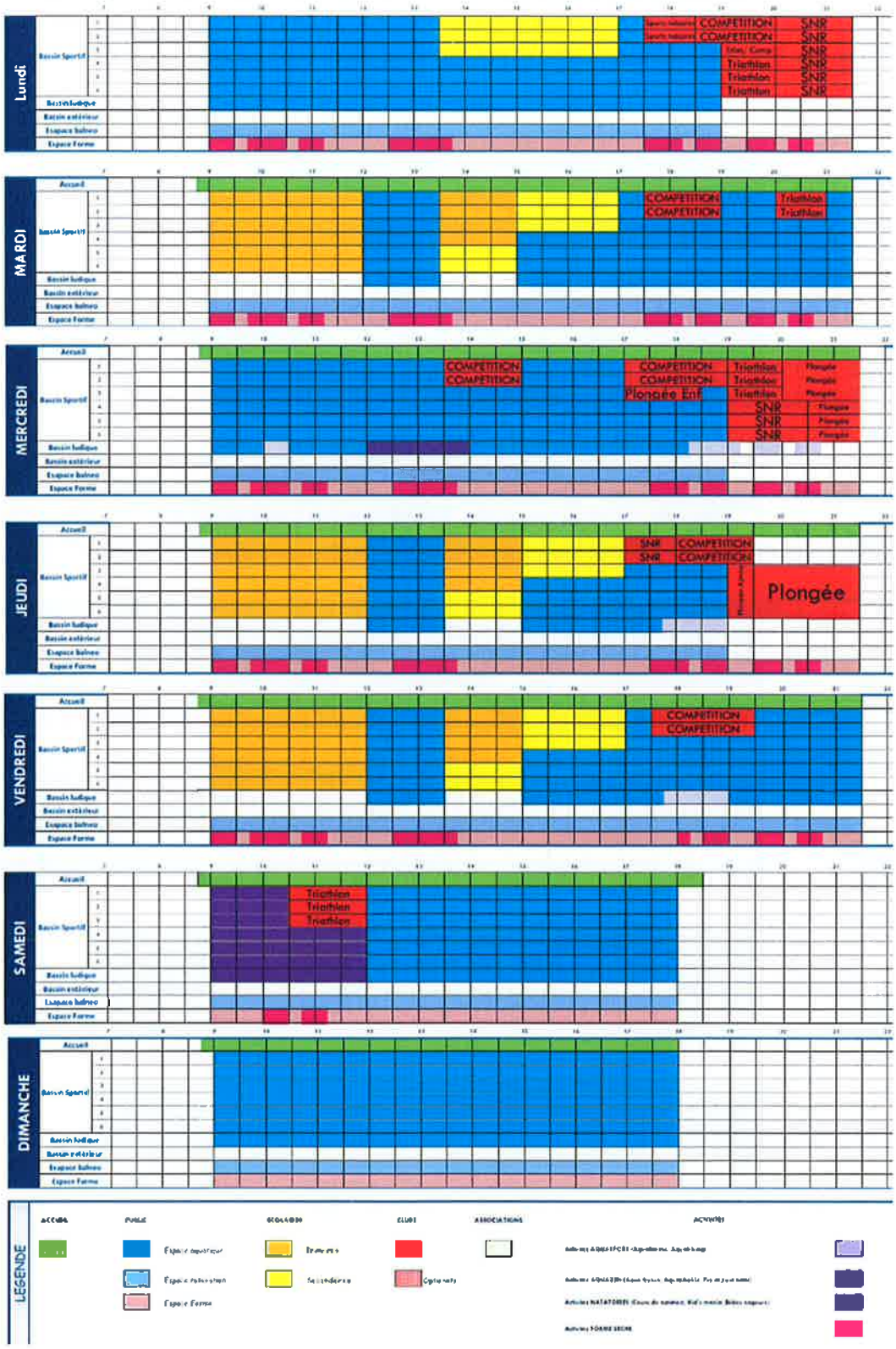

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période petites vacances (10 semaines)

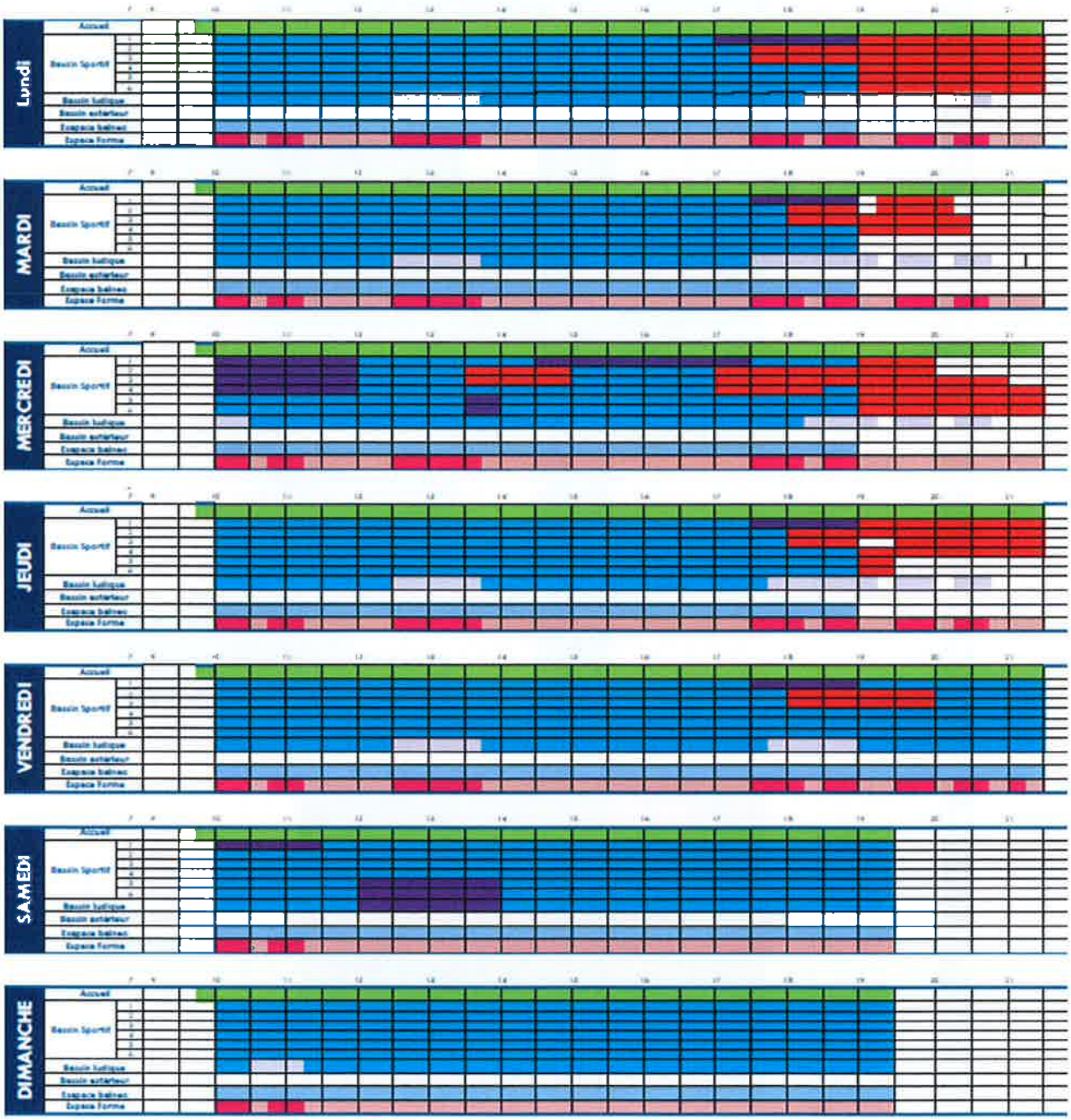

ANNEXES

PLANNINGS D'OUVERTURE

Planning de fonctionnement période grandes vacances

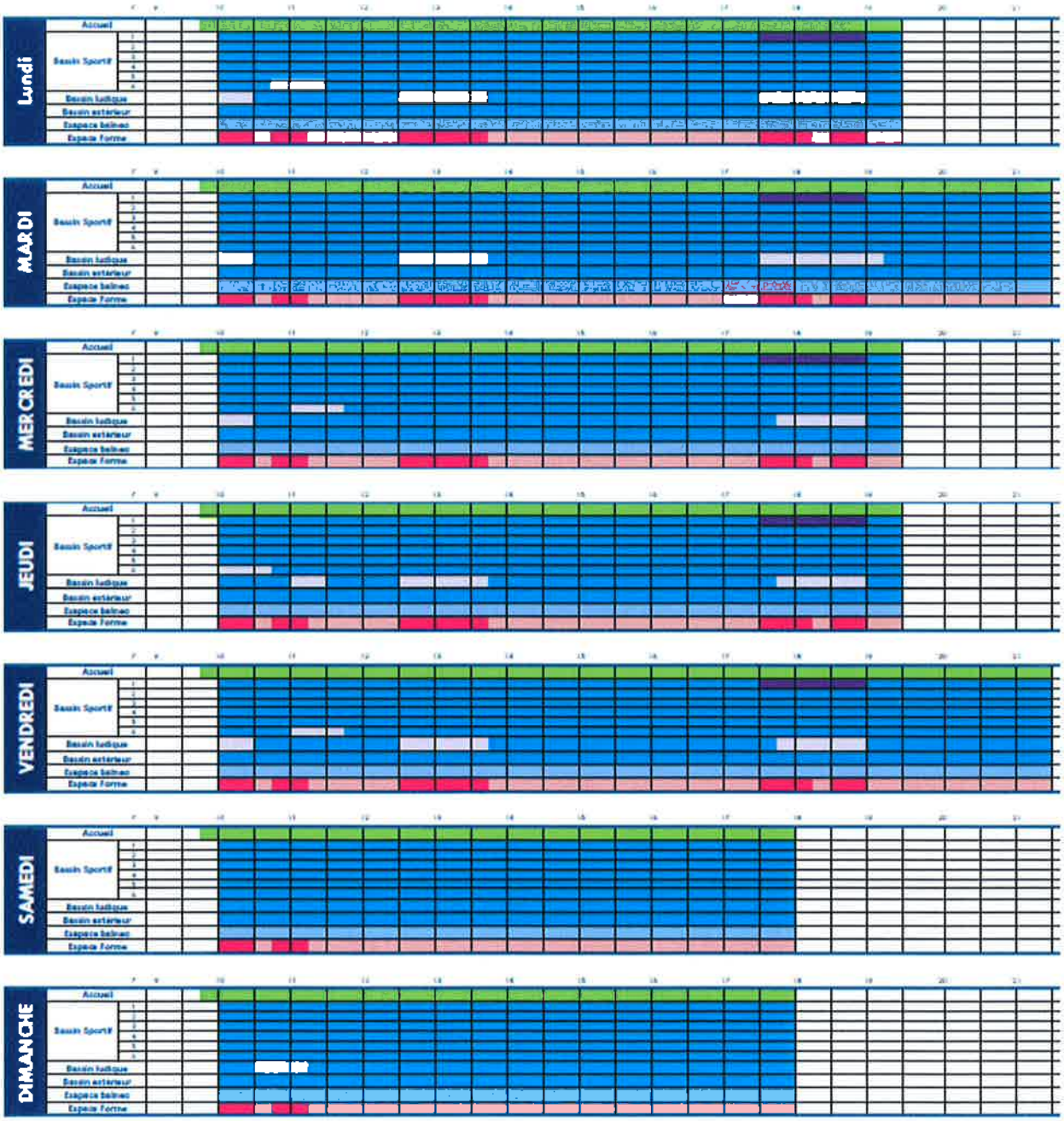

ANNEXES

LE GRAND LIVRE ANALYTIQUE

RAPPORT ANNUEL ARS

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-017	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation	2 364,17		2 364,17
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-017	GRECR	31/01/14	Prestation	42 500,76		42 500,76
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-018	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation	4 580,53		4 580,53
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-018	GRECR	31/01/14	Prestation	82 345,22		82 345,22
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-020	GRECR	31/01/14	AVCLI GRECR1401-017 extournée		2 364,17	-2 364,17
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-020	GRECR	31/01/14	AVCLI GRECR1401-017 extournée		42 500,76	-42 500,76
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-021	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation	2 364,17		2 364,17
121100	Marché Prestation Service	AVCLI GRECR1401-021	GRECR	31/01/14	Prestation	42 500,76		42 500,76
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-015	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation 01		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-015	GRECR	31/01/14	Prestation 01		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-016	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation 12		2 364,17	-2 364,17
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-016	GRECR	31/01/14	Prestation 12		42 500,76	-42 500,76
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-019	GRECR	31/01/14	Prestation 01		39 844,46	-39 844,46
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1401-019	GRECR	31/01/14	Rémunération prestation 01		2 216,39	-2 216,39
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1402-009	GRECR	17/02/14	Rémunération prestation 02		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1402-009	GRECR	17/02/14	Prestation 02		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1403-001	GRECR	05/03/14	Rémunération prestation 03		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1403-001	GRECR	05/03/14	Prestation 03		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1404-008	GRECR	04/04/14	Rémunération prestation 04		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1404-008	GRECR	04/04/14	Prestation 04		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1405-002	GRECR	12/05/14	Rémunération prestation 05		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1405-002	GRECR	12/05/14	Prestation 05		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1406-001	GRECR	03/06/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1406-001	GRECR	03/06/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1407-005	GRECR	07/07/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1407-005	GRECR	07/07/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1408-003	GRECR	04/08/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1408-003	GRECR	04/08/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	ODANA GRECR1408ODA006	GRECR	31/08/14	Affect frais de gestion comp		31 692,92	-31 692,92
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1409-007	GRECR	04/09/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1409-007	GRECR	04/09/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1409-007	GRECR	04/09/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1410-005	GRECR	06/10/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1410-005	GRECR	06/10/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI GRECR1410-005	GRECR	06/10/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1411-001	GRECR	06/11/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1411-001	GRECR	06/11/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1411-001	GRECR	06/11/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1412-001	GRECR	05/12/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1412-001	GRECR	05/12/14	Rémunération prestation		4 580,53	-4 580,53
121100	Marché Prestation Service	FACLI ARICA1412-001	GRECR	05/12/14	Prestation		82 345,22	-82 345,22
					Total 121100	**176 655,61**	**1 223 531,95**	**-1 046 876,34**
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1401F0076	GRECR	14/01/14	OCEDIS Réactif Photomètr AquaA	100,95		100,95
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1402F0235	GRECR	25/02/14	OCEDIS Réactif DPD,PH AquaA	103,60		103,60
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1403F0119	GRECR	21/03/14	OCEDIS Eprouvette,agitat AquaA	88,50		88,50
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1404F0093	GRECR	07/04/14	OCEDIS Réactif DPD AquaA	105,10		105,10
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1406F0136	GRECR	18/06/14	OCEDIS Réactif DPD AquaA	205,90		205,90
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1410F0157	GRECR	16/10/14	ARTECOLOR colorant ARICA	170,00		170,00
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1410F0170	GRECR	31/10/14	BAYROL dampfbadem ARICA	240,00		240,00
212100	P2 Maintenance et entretien	FAFOU GRECR1411F0141	GRECR	20/11/14	LONZA banisol sterisol ARICA	637,43		637,43
					Total 212100	**1 651,48**		**1 651,48**
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0066	GRECR	16/01/14	SID Nettoy.multi Sid éco AquaA	122,00		122,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0067	GRECR	16/01/14	SID Thermigel AquaA	527,50		527,50
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0074	GRECR	17/01/14	CAMYLLE Détergent AquaA	218,04		218,04
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0064	GRECR	21/01/14	ZEP Eponge, pdt nettoy. AquaA	542,30		542,30
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0073	GRECR	21/01/14	LMP Brosse de fond AquaA	17,01		17,01
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0323	GRECR	27/01/14	LONZA HTH Power Clean AquaA	218,59		218,59
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0120	GRECR	31/01/14	LUSTRAL Savon,pap WC AquaA	776,50		776,50
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0125	GRECR	31/01/14	LUSTRAL Entretien 01/14 AquaA	2 883,72		2 883,72
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1401F0324	GRECR	31/01/14	LORRAINE Entretien 01/14 AquaA	230,06		230,06
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1401FRAIS000048	GRECR	31/01/14	LECLERC Mr Clair Linget AquaA	1,43		1,43
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	LERATONLAVEUR Raclettes AquaA	308,57		308,57
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BRICORAMA Poub,balai AquaA	380,47		380,47
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BRICO Balais,serpil AquaA	71,98		71,98
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BUREAU VALLEE Plannings AquaA	75,03		75,03
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1402F0248	GRECR	11/02/14	ZEP Liquisec plus AquaA	153,00		153,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1402F0236	GRECR	18/02/14	ZEP Supersponge AquaA	152,60		152,60
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1402F0225	GRECR	26/02/14	PRO 5 Surchaussures AquaA	135,40		135,40
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1402F0226	GRECR	28/02/14	LORRAINE ENV Net 02/14 AquaA	238,95		238,95
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1402F0234	GRECR	28/02/14	LUSTRAL Entretien 02/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1403F0122	GRECR	25/03/14	LUSTRAL Entretien 03/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1403F0209	GRECR	27/03/14	LUSTRAL Essuie-mains,PQ AquaA	313,20		313,20
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	BRICORAMA Balais AquaA	36,00		36,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1404F0088	GRECR	14/04/14	LONZA Banisol,Powerclean AquaA	244,54		244,54
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1404F0113	GRECR	23/04/14	ZEP Eponges AquaA	152,60		152,60
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1404F0084	GRECR	25/04/14	LUSTRAL Entretien 04/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1404F0110	GRECR	29/04/14	DBP Dégraissant AquaA	1 095,00		1 095,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0280	GRECR	01/05/14	LMP Accroch. lignes AquaA	642,20		642,20
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0170	GRECR	31/05/14	LUSTRAL Vitrerie 05/14 AquaA	1 375,00		1 375,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0172	GRECR	31/05/14	LUSTRAL Entretien 05/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0173	GRECR	31/05/14	LUSTRAL Papier WC, savon AquaA	201,78		201,78
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0177	GRECR	31/05/14	EPAC Pulvérisateur, seau AquaA	1 057,67		1 057,67
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1405F0290	GRECR	31/05/14	LUSTRAL trvx supl 05/14 AqAmer	275,60		275,60
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	CORA Cilit Bang, xtra AquaA	10,30		10,30
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1406F0259	GRECR	24/06/14	N.DELORY Net Vitres Ext AquaA	1 307,86		1 307,86
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1406F0253	GRECR	25/06/14	ZEP Prod. Ménagers AquaA	357,50		357,50
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	AVFOU GRECR1406F0256	GRECR	30/06/14	LUSTRAL Régul 05/14 AquaA		137,32	-137,32
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1406F0254	GRECR	30/06/14	LUSTRAL Entretien 06/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	BRICORAMA Acétone AquaA	3,17		3,17
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0218	GRECR	09/07/14	PRODIC Dégraissant AquaA	191,60		191,60
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0202	GRECR	11/07/14	LONZA Sterisol,power AquaA	237,43		237,43
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0206	GRECR	16/07/14	ZEP IND Désodorisant AquaA	585,20		585,20
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0207	GRECR	31/07/14	LUSTRAL Savon, papier WC AquaA	189,36		189,36
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0213	GRECR	31/07/14	LUSTRAL Entretien 07/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1407F0214	GRECR	31/07/14	LUSTRAL Trav.supp 07/14 AquaA	48,66		48,66
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1408F0126	GRECR	26/08/14	MANUTAN Banc vest.,cendr AquaA	255,75		255,75
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1408F0147	GRECR	28/08/14	LUSTRAL Savon, PQ AquaA	117,36		117,36
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1408F0127	GRECR	31/08/14	LUSTRAL Entretien 08/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1408F0146	GRECR	31/08/14	LUSTRAL Net.sup ouv 15/8 AquaA	48,66		48,66
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1409F0153	GRECR	03/09/14	ZEP pduits entret ARICA	207,00		207,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1409F0154	GRECR	24/09/14	ZEP pduits entret ARICA	255,60		255,60

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1409F0158	GRECR	25/09/14	LUSTRAL Entretien 09/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1409F0151	GRECR	29/09/14	PRODIC DIFF pduits ent ARICA	173,24		173,24
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1409F0155	GRECR	29/09/14	LUSTRAL Pduits entret AqAmer	93,36		93,36
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1410F0156	GRECR	10/10/14	LONZA sterisol ARICA	193,64		193,64
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1410F0154	GRECR	17/10/14	ZEP supersponge ARICA	305,00		305,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1410F0166	GRECR	24/10/14	LUSTRAL Entretien 10/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1410F0162	GRECR	28/10/14	LONZA borkler ARICA	64,82		64,82
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1410F0167	GRECR	28/10/14	LUSTRAL essuie mains ARICA	254,36		254,36
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0052	GRECR	07/11/14	CAMYLLE detergent ARICA	218,04		218,04
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0250	GRECR	10/11/14	AD GRANDBLAISE injecteur, ARIC	166,68		166,68
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0130	GRECR	24/11/14	LUSTRAL Entretien 11/14 AquaA	4 165,00		4 165,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0132	GRECR	26/11/14	LUSTRAL nett excep ARICA	97,32		97,32
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0135	GRECR	27/11/14	ZEP epong clean ARICA	321,80		321,80
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1411F0131	GRECR	28/11/14	LUSTRAL essuie mains ARICA	118,20		118,20
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER frais pduits ent	61,58		61,58
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1412F0059	GRECR	04/12/14	ZEP mouilleur vitre rac ARICA	94,30		94,30
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1412F0193	GRECR	17/12/14	ZEP supersponge ARICA	501,00		501,00
212300	Nettoyage et Prod d'entretien	FAFOU GRECR1412F0240	GRECR	31/12/14	LUSTRAL Entretien 12/14 ARICA	4 165,00		4 165,00
					Total 212300	**64 740,53**	**137,32**	**64 603,21**
212400	Entretien espaces verts	FAFOU GRECR1412F0285	GRECR	31/12/14	BARADEL entr esp vert 14 ARICA	7 617,00		7 617,00
					Total 212400	**7 617,00**		**7 617,00**
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1401F0247	GRECR	24/01/14	APPLICAM Maint. 2014 AquaA	4 830,98		4 830,98
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1401F0065	GRECR	27/01/14	LINDE Ctt 14/1/-31/1/19 AquaA	1 950,00		1 950,00
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1408ODINV031	GRECR	31/08/14	CCA sur facture APPLICAM		1 614,74	-1 614,74
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1408ODINV057	GRECR	31/08/14	CCA sur facture LINDE		1 706,78	-1 706,78
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1409F0299	GRECR	01/09/14	ENTELA maint 01/14-12/14 ARICA	437,50		437,50
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1409ODINV006	GRECR	01/09/14	CCA sur facture APPLICAM	1 614,74		1 614,74
212500	Contrats de maintenance	ODS GRECR1409ODINV032	GRECR	01/09/14	CCA sur facture LINDE	1 706,78		1 706,78
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1409F0223	GRECR	30/09/14	APPLICAM Heber 07 a 09 ARICA	150,00		150,00
212500	Contrats de maintenance	FAFOU GRECR1412F0254	GRECR	31/12/14	APPLICAM heberg log 4eT ARICA	150,00		150,00
212500	Contrats de maintenance	ODINV GRECR1412ODINV148	GRECR	31/12/14	CCA sur facture LINDE		1 577,77	-1 577,77

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
					Total 212500	**10 840,00**	**4 899,29**	**5 940,71**
212690	Hébert.Maint.Inform.	ODANA GRECR1412ODA004	GRECR	31/12/14	FRAIS DE GROUPE RECREA 2014	3 000,00		3 000,00
					Total 212690	**3 000,00**		**3 000,00**
212710	Entretien et rép bien immo	FAFOU GRECR1402F0233	GRECR	25/02/14	LMP Caillebotis sol AquaA	190,12		190,12
212710	Entretien et rép bien immo	FAFOU GRECR1403F0208	GRECR	31/03/14	SODEL MEP prise TV+Ampli AquaA	371,10		371,10
212710	Entretien et rép bien immo	FAFOU GRECR1406F0255	GRECR	30/06/14	EPAC Robinet, felx inox AquaA	13,35		13,35
212710	Entretien et rép bien immo	NFVIR GRECR1408FRAIS000020	GRECR	31/08/14	BRICORAMA Colliers,chevi AquaA	29,40		29,40
					Total 212710	**603,97**		**603,97**
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1402F0249	GRECR	18/02/14	HEXAGONE Boite moteur AquaA	49,50		49,50
212720	Entretien matériel et outillag	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	BRICORAMA Cheville,Croch AquaA	21,48		21,48
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1404F0089	GRECR	09/04/14	CIE COSTUME Répar° Ludib AquaA	560,00		560,00
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1407F0204	GRECR	22/07/14	ACCAST DIFF Antenne AquaA	15,95		15,95
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1408F0083	GRECR	08/08/14	ACCAST DIF Sav Entel AquaA	5,42		5,42
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1408F0122	GRECR	26/08/14	SVD Rép° Sono portable AquaA	32,50		32,50
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1409F0392	GRECR	01/09/14	QMATIC Guidelines ARICA	1 509,00		1 509,00
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1410F0153	GRECR	14/10/14	SVD Réparation enceinte ARICA	70,00		70,00
212720	Entretien matériel et outillag	FAFOU GRECR1411F0051	GRECR	20/11/14	SVD cable rca ARICA	12,48		12,48
					Total 212720	**2 276,33**		**2 276,33**
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1401F0072	GRECR	21/01/14	OMB Red 01/01-31/03 7000 AquaA	128,00		128,00
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1403F0111	GRECR	05/03/14	SVD Inst. câble audio AquaA	115,98		115,98
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1404F0107	GRECR	30/04/14	OMB Red 31/12-30/6 28979 Coul	1 741,24		1 741,24
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1404F0107	GRECR	30/04/14	OMB Red 31/12-30/6 4227 NB	27,86		27,86
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1404F0107	GRECR	30/04/14	OMB Red 31/12-30/6 2500 NB	15,00		15,00
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1405F0184	GRECR	12/05/14	AID O PC Inst Point Wifi AquaA	295,00		295,00
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1407F0196	GRECR	29/07/14	OMB Red 31/03-30/09 NB AquaA	990,04		990,04
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1407F0196	GRECR	29/07/14	OMB Red 01/07-30/09 Coul AquaA	35,50		35,50

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1408ODINV063	GRECR	31/08/14	CCA sur facture O.M.B. VASSARD		173,00	-173,00
212730	Entretien matériel bureau info	ODS GRECR1409ODINV038	GRECR	01/09/14	CCA sur facture O.M.B. VASSARD	173,00		173,00
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1410F0161	GRECR	31/10/14	OMB coul 30/06-30-09 ARICA	632,12		632,12
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1410F0161	GRECR	31/10/14	OMB coul 01/10-31/12 ARICA	90,00		90,00
212730	Entretien matériel bureau info	FAFOU GRECR1410F0161	GRECR	31/10/14	OMB NB 01/10-31/12 ARICA	33,00		33,00
					Total 212730	**4 276,74**	**173,00**	**4 103,74**
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	6 353,57		6 353,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	2 676,86		2 676,86
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	22 556,13		22 556,13
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1 016,26		1 016,26
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	2 900,00		2 900,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	7 030,57		7 030,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	23 074,29		23 074,29
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	43,56		43,56
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	7 030,57		7 030,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	22 078,47		22 078,47
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	2 900,00		2 900,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	7 404,94		7 404,94
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	24 149,82		24 149,82
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	3 735,12		3 735,12
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	7 030,57		7 030,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	22 070,56		22 070,56
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	2 973,16		2 973,16
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	7 030,57		7 030,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	22 258,71		22 258,71
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	2 892,35		2 892,35
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	7 030,57		7 030,57

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	27 054,46		27 054,46
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	3 025,69		3 025,69
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	3 903,80		3 903,80
213100	Salaires et primes	FACLI GRECR1406-043	GRECR	31/08/14	Lehuger Prime 2013		731,88	-731,88
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	7 765,27		7 765,27
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	28 687,61		28 687,61
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	3 478,47		3 478,47
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	4 142,80		4 142,80
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	7 604,60		7 604,60
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	26 380,12		26 380,12
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	3 424,33		3 424,33
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	7 611,57		7 611,57
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	26 194,10		26 194,10
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	3 028,47		3 028,47
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	3 371,19		3 371,19
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	6 846,84		6 846,84
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	24 272,30		24 272,30
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	3 026,39		3 026,39
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	3 361,47		3 361,47
213100	Salaires et primes	ENCAI GRECR1412ENCAI134	GRECR	16/12/14	VIR AGEFIPH Rembt Prothes Ore		3 912,80	-3 912,80
213100	Salaires et primes	ODINV GRECR1412ODINV094	GRECR	31/12/14	PROV. PRIMES au 31/12/14	3 400,00		3 400,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	7 332,76		7 332,76
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	24 142,98		24 142,98
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	3 025,00		3 025,00
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	3 136,04		3 136,04
213100	Salaires et primes	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	46,33		46,33
					Total 213100	**459 674,24**	**4 644,68**	**455 029,56**
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV001	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	3 341,13		3 341,13
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV001	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	9 251,18		9 251,18
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV001	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	4 424,03		4 424,03
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV001	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	995,32		995,32
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV002	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	1 186,10		1 186,10

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV002	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	3 284,17		3 284,17
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV002	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	1 570,53		1 570,53
213200	Congés payés	ODS GRECR1408ODINV002	GRECR	31/08/14	cp 31/08/14	353,33		353,33
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV077	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		3 341,13	-3 341,13
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV077	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		9 251,18	-9 251,18
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV077	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		4 424,03	-4 424,03
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV077	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		995,32	-995,32
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV078	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		1 186,10	-1 186,10
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV078	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		3 284,17	-3 284,17
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV078	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		1 570,53	-1 570,53
213200	Congés payés	ODS GRECR1409ODINV078	GRECR	01/09/14	cp 31/08/14		353,33	-353,33
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV064	GRECR	31/12/14	CP 311214	4 655,50		4 655,50
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV064	GRECR	31/12/14	CP 311214	19 596,03		19 596,03
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV064	GRECR	31/12/14	CP 311214	4 650,50		4 650,50
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV064	GRECR	31/12/14	CP 311214	2 149,24		2 149,24
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV065	GRECR	31/12/14	CP 311214	1 652,70		1 652,70
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV065	GRECR	31/12/14	CP 311214	6 956,59		6 956,59
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV065	GRECR	31/12/14	CP 311214	1 650,93		1 650,93
213200	Congés payés	ODS GRECR1412ODINV065	GRECR	31/12/14	CP 311214	763,00		763,00
					Total 213200	**66 480,28**	**24 405,79**	**42 074,49**
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	4 419,76		4 419,76
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	1 020,30		1 020,30
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	254,56		254,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	367,24		367,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	1 116,70		1 116,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	154,72		154,72
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	281,70		281,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	994,74		994,74

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	28,61		28,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	101,48		101,48
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	12,04		12,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	43,20		43,20
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	153,41		153,41
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	18,20		18,20
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	111,18		111,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	394,71		394,71
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	46,84		46,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	25,42		25,42
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	90,21		90,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	10,70		10,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	21,62		21,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	102,21		102,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	9,10		9,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	47,79		47,79
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	45,97		45,97
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	0,30		0,30
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	23,91		23,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	103,97		103,97
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	9,86		9,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	45,97		45,97
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1,20		1,20
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	0,15		0,15
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	0,17		0,17
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	28,12		28,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	92,30		92,30
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	11,60		11,60

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	123,04		123,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	408,45		408,45
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	50,76		50,76
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	31,63		31,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	103,88		103,88
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	262,92		262,92
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	2,52		2,52
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	47,81		47,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	156,90		156,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	13,06		13,06
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	19,72		19,72
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	14,50		14,50
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	275,54		275,54
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	406,36		406,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1 089,38		1 089,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	4 556,99		4 556,99
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	167,62		167,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1 177,09		1 177,09
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	1 100,91		1 100,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	0,20		0,20
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	47,79		47,79
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	1 089,37		1 089,37
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	4 295,57		4 295,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	275,54		275,54
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	406,36		406,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	1 170,20		1 170,20

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	167,62		167,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	262,92		262,92
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	404,43		404,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	31,63		31,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	99,40		99,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	13,06		13,06
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	47,81		47,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	150,13		150,13
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	19,72		19,72
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	123,04		123,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	393,18		393,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	50,76		50,76
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	28,12		28,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	88,32		88,32
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	11,60		11,60
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	23,91		23,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	100,60		100,60
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	9,86		9,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	45,97		45,97
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	47,79		47,79
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	1 820,87		1 820,87
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	6 979,54		6 979,54
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	845,03		845,03
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	427,99		427,99
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	1 281,49		1 281,49

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	215,91		215,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	281,70		281,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	477,24		477,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	33,31		33,31
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	108,71		108,71
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	16,80		16,80
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	50,36		50,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	164,21		164,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	25,40		25,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	129,59		129,59
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	426,58		426,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	73,37		73,37
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	29,62		29,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	96,60		96,60
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	14,94		14,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	25,18		25,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	111,67		111,67
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	12,69		12,69
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	46,93		46,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	47,98		47,98
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV006	GRECR	30/04/14	CP ARICA 300414	2 867,61		2 867,61
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV006	GRECR	30/04/14	CP ARICA 300414	8 817,46		8 817,46
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV006	GRECR	30/04/14	CP ARICA 300414	4 013,94		4 013,94
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV006	GRECR	30/04/14	CP ARICA 300414	1 126,53		1 126,53
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV009	GRECR	30/04/14	CH/CP ARICA 300414	1 018,00		1 018,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV009	GRECR	30/04/14	CH/CP ARICA 300414	3 130,00		3 130,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV009	GRECR	30/04/14	CH/CP ARICA 300414	1 424,00		1 424,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1404ODINV009	GRECR	30/04/14	CH/CP ARICA 300414	399,00		399,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV006	GRECR	01/05/14	CP ARICA 300414		2 867,61	-2 867,61
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV006	GRECR	01/05/14	CP ARICA 300414		8 817,46	-8 817,46
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV006	GRECR	01/05/14	CP ARICA 300414		4 013,94	-4 013,94
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV006	GRECR	01/05/14	CP ARICA 300414		1 126,53	-1 126,53
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV008	GRECR	01/05/14	CH/CP ARICA 300414		1 018,00	-1 018,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV008	GRECR	01/05/14	CH/CP ARICA 300414		3 130,00	-3 130,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV008	GRECR	01/05/14	CH/CP ARICA 300414		1 424,00	-1 424,00
213310	Charges sociales	ODS GRECR1405ODINV008	GRECR	01/05/14	CH/CP ARICA 300414		399,00	-399,00
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	1 030,75		1 030,75
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	4 474,73		4 474,73
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	331,45		331,45
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	406,36		406,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	1 178,52		1 178,52
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	171,84		171,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	244,14		244,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	31,63		31,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	99,34		99,34
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	13,38		13,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	47,81		47,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	150,07		150,07
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	20,21		20,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	123,04		123,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	403,96		403,96
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	56,11		56,11

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	28,12		28,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	88,29		88,29
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	11,89		11,89
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	23,91		23,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	100,58		100,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	10,11		10,11
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	46,02		46,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	47,84		47,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	1 030,86		1 030,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	4 046,79		4 046,79
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	303,36		303,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	406,36		406,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	1 189,40		1 189,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	167,18		167,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	244,14		244,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	31,63		31,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	100,18		100,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	13,02		13,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	47,81		47,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	151,36		151,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	19,67		19,67
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	123,04		123,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	416,14		416,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	53,22		53,22

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	28,12		28,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	89,04		89,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	11,57		11,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	23,91		23,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	101,21		101,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	9,84		9,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	46,01		46,01
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	47,83		47,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	1 089,51		1 089,51
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	5 337,57		5 337,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	1 068,66		1 068,66
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	369,74		369,74
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	406,36		406,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	1 466,59		1 466,59
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	175,98		175,98
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	225,64		225,64
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	244,14		244,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	31,63		31,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	121,76		121,76
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	13,62		13,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	17,58		17,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	47,81		47,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	183,97		183,97
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	26,55		26,55
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	123,04		123,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	542,81		542,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	52,95		52,95
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	81,03		81,03

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	28,12		28,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	108,23		108,23
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	15,62		15,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	23,91		23,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	117,52		117,52
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	45,39		45,39
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	13,27		13,27
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	46,02		46,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	47,84		47,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	1 171,26		1 171,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	5 863,93		5 863,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	1 228,36		1 228,36
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	391,99		391,99
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	448,83		448,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	1 560,98		1 560,98
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	202,30		202,30
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	239,46		239,46
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	262,92		262,92
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	34,93		34,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	129,12		129,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	15,65		15,65
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	18,66		18,66
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	52,81		52,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	195,07		195,07
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	23,65		23,65
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	28,18		28,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	146,14		146,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	574,56		574,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	60,87		60,87
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	84,92		84,92

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	31,06		31,06
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	114,75		114,75
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	13,91		13,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	16,58		16,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	26,40		26,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	123,08		123,08
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	52,18		52,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	14,08		14,08
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	46,02		46,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	48,83		48,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	1 624,93		1 624,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	6 340,46		6 340,46
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	561,93		561,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914		193,93	-193,93
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	439,54		439,54
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	1 427,60		1 427,60
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	197,94		197,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	112,68		112,68
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	319,26		319,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	34,22		34,22
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	118,73		118,73
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	15,42		15,42
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	51,72		51,72
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	179,37		179,37
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	20,57		20,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	23,28		23,28
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	142,46		142,46
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	489,27		489,27
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	52,94		52,94

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	67,18		67,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	30,42		30,42
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	105,53		105,53
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	13,70		13,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	25,86		25,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	115,22		115,22
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	11,64		11,64
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	46,01		46,01
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	47,83		47,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	1 544,13		1 544,13
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	6 290,33		6 290,33
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	1 069,65		1 069,65
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	567,88		567,88
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	439,96		439,96
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	1 408,84		1 408,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	176,13		176,13
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	194,83		194,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	319,26		319,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	469,24		469,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	34,24		34,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	117,89		117,89
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	13,63		13,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	15,18		15,18
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	51,75		51,75
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	178,10		178,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	20,59		20,59
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	22,92		22,92
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	133,21		133,21
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	456,63		456,63
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	53,00		53,00

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	64,40		64,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014		56,45	-56,45
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	30,44		30,44
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	104,77		104,77
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	12,11		12,11
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	13,48		13,48
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	25,87		25,87
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	116,47		116,47
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	45,43		45,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	11,46		11,46
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	46,37		46,37
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	47,84		47,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	1 070,57		1 070,57
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	4 925,86		4 925,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	1 068,91		1 068,91
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	405,28		405,28
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	395,73		395,73
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	1 305,78		1 305,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	176,02		176,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	194,31		194,31
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	319,26		319,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	30,81		30,81
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	109,25		109,25
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	13,62		13,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	15,14		15,14
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	46,56		46,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	165,04		165,04
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	20,58		20,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	22,84		22,84
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	126,59		126,59
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	424,81		424,81

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	52,96		52,96
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	74,82		74,82
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	27,39		27,39
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	97,10		97,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	12,11		12,11
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	13,45		13,45
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	23,28		23,28
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	108,05		108,05
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	45,40		45,40
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	11,43		11,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	46,02		46,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	47,84		47,84
213310	Charges sociales	ODINV GRECR1412ODINV094	GRECR	31/12/14	PROV. PRIMES au 31/12/14	1 207,00		1 207,00
213310	Charges sociales	ODINV GRECR1412ODINV235	GRECR	31/12/14	RECLASSEMENT	953,52		953,52
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	1 222,41		1 222,41
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	5 003,95		5 003,95
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	1 068,43		1 068,43
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	591,70		591,70
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214		8,24	-8,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	423,83		423,83
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	1 298,30		1 298,30
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	175,94		175,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	181,26		181,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	93,90		93,90
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	319,26		319,26
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	18,78		18,78
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	37,56		37,56
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	462,24		462,24
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	32,99		32,99
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	108,66		108,66
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	13,61		13,61
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	14,12		14,12
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	49,86		49,86
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	164,16		164,16
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	20,57		20,57

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	21,33		21,33
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	142,99		142,99
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	422,53		422,53
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	52,94		52,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	66,56		66,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	29,34		29,34
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	96,56		96,58
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	12,10		12,10
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	12,55		12,55
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	24,94		24,94
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	107,62		107,62
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	45,38		45,38
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	10,65		10,65
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	46,02		46,02
213310	Charges sociales	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	47,84		47,84
					Total 213310	**176 004,44**	**23 055,16**	**162 949,28**
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1401ODDIV031	GRECR	31/01/14	PAIE ARICA 310114	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1402ODDIV015	GRECR	28/02/14	PAIE AMER 280214	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1403ODDIV004	GRECR	31/03/14	PAIE ARICA 310314	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	15,00		15,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1404ODDIV001	GRECR	30/04/14	PAIE ARICA 300414	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1405ODDIV006	GRECR	31/05/14	PAIE ARICA 310514	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	120,00		120,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	324,00		324,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1406ODDIV012	GRECR	30/06/14	PAIE ARICA 300614	60,00		60,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	120,00		120,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	315,00		315,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1407ODDIV003	GRECR	31/07/14	PAIE ARICA 310714	60,00		60,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	120,00		120,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	324,00		324,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1408ODDIV003	GRECR	31/08/14	PAIE ARICA 310814	60,00		60,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	111,00		111,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	324,00		324,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1409ODDIV019	GRECR	30/09/14	PAIE ARICA 300914	57,00		57,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	120,00		120,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	324,00		324,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1410ODDIV002	GRECR	31/10/14	PAIE ARICA 311014	51,00		51,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	102,00		102,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	351,00		351,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1411ODDIV010	GRECR	30/11/14	PAIE ARICA 301114	33,00		33,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	90,00		90,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	354,00		354,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	30,00		30,00
213400	Cheque déjeuner	ODPAI GRECR1412ODDIV016	GRECR	31/12/14	PAIE ARICA 311214	30,00		30,00
					Total 213400	**3 915,00**		**3 915,00**
213500	Médecine du travail	FAFOU GRECR1409F0382	GRECR	01/09/14	ESPAT Santé au travail ARICA	2 250,00		2 250,00
					Total 213500	**2 250,00**		**2 250,00**
213690	Honoraires anim réseau	FAFOU GRECR1412F0328	GRECR	31/12/14	Honoraires animation réseau	6 000,00		6 000,00
					Total 213690	**6 000,00**		**6 000,00**
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1401F0087	GRECR	01/01/14	MILLS For° Rpm 1TR14 AquaA	520,00		520,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1402F0016	GRECR	05/02/14	APAVE For° Sécutité 9 pe AquaA	450,00		450,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1404F0095	GRECR	01/04/14	MILLS For° Bodypump,RPM AquaA	780,00		780,00

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1405F0186	GRECR	01/05/14	MILLS Starter Pack Body AquaA	990,00		990,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1407F0227	GRECR	01/07/14	MILLS For° Body,RPM 3T14 AquaA	780,00		780,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1407F0208	GRECR	29/07/14	APAVE For° SST 14-17/6 AquaA	1 560,00		1 560,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1407F0209	GRECR	31/07/14	APAVE For° Sécu Incendie AquaA	600,00		600,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1410F0159	GRECR	01/10/14	LESMILLS 01/10-31/12 ARICA	1 125,00		1 125,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1410F0012	GRECR	07/10/14	CREPS MNS lejal+Lefebvre ARICA	264,00		264,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1410F0058	GRECR	15/10/14	CREPS Rev mns Taruffi L ARICA	132,00		132,00
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1411F0137	GRECR	19/11/14	RENTCAR loc voit ARICA	122,25		122,25
213710	Formation Organisme extérieur	FAFOU GRECR1411F0138	GRECR	25/11/14	RENTCAR loc voit ARICA	204,67		204,67
					Total 213710	**7 527,92**		**7 527,92**
213730	Formation non imputée au bud	ODS GRECR1408ODINV061	GRECR	31/08/14	CCA sur facture LES MILLS		254,35	-254,35
213730	Formation non imputée au bud	ODS GRECR1409ODINV036	GRECR	01/09/14	CCA sur facture LES MILLS	254,35		254,35
					Total 213730	**254,35**	**254,35**	**0,00**
213740	Formation séminaire	ODDIV GRECR1409ODDIV050	GRECR	01/09/14	Ventil. séminaire 04/2014	233,82		233,82
213740	Formation séminaire	FAFOU GRECR1411F0031	GRECR	13/11/14	CERZA Séminaire 11/14 ARICA	208,00		208,00
					Total 213740	**441,82**		**441,82**
213790	Gestion Formation RH	ODANA GRECR1412ODA004	GRECR	31/12/14	FRAIS DE GROUPE RECREA 2014	4 558,00		4 558,00
					Total 213790	**4 558,00**		**4 558,00**
213800	Indemnités	DECAI GRECR1402DECAI246	GRECR	28/02/14	DUBARRY A INDEM STAGE 02	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1402DECAI247	GRECR	28/02/14	GENGENBACH C INDEM STAGE 02	301,35		301,35
213800	Indemnités	DECAI GRECR1403DECAI252	GRECR	31/03/14	DUBARRY A IMDEM STAGE 03	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1403DECAI253	GRECR	31/03/14	GENGENBACH C IMDEM STAGE 03	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1404DECAI254	GRECR	30/04/14	GENGENBACH INDEM STAGE Aqua/	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1404DECAI255	GRECR	30/04/14	DUBARRY A INDEM STAGE AquaA	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1405DECAI220	GRECR	28/05/14	GENGENBACH INDEM STAGE 05	200,90		200,90
213800	Indemnités	DECAI GRECR1405DECAI221	GRECR	28/05/14	DUBARY A INDEM STAGE 05	435,29		435,29

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
213800	Indemnités	DECAI GRECR1406DECAI204	GRECR	30/06/14	DUBARRY A INDEM STAGE 06	435,29		435,29
213800	Indemnités	DECAI GRECR1407DECAI230	GRECR	31/07/14	INDEM DUBARRY 07	435,29		435,29
					Total 213800	**3 984,57**		**3 984,57**
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1407F0029	GRECR	07/07/14	FITNAT Cours 03/14 AquaA	60,00		60,00
214100	Cours prestataires extérieurs	FAFOU GRECR1407F0216	GRECR	07/07/14	FITNAT Cours 04/03/14 AquaA	60,00		60,00
					Total 214100	**120,00**		**120,00**
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1401F0079	GRECR	13/01/14	ISEP Impres°s/Bâche AquaA	155,00		155,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1401F0081	GRECR	13/01/14	ISEP Impres° Akilux AquaA	160,40		160,40
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1401F0099	GRECR	15/01/14	CAEN REPRO Affiches,poch AquaA	1 123,00		1 123,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1401F0090	GRECR	17/01/14	CAEN REPRO Planning AquaA	870,00		870,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1401F0070	GRECR	21/01/14	CAEN REPRO Tarifs,planni AquaA	1 514,00		1 514,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0017	GRECR	01/02/14	APA Vitrophanie Ser Admi AquaA	596,00		596,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0058	GRECR	12/02/14	CAEN REPRO Flyers tarifs AquaA	341,00		341,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0059	GRECR	18/02/14	CAEN REPRO Horaires AquaA	254,00		254,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0231	GRECR	24/02/14	MEDIA VISUEL En.Mosquito AquaA	406,00		406,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0242	GRECR	27/02/14	CAEN REPRO Flyers tarifs AquaA	341,00		341,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1402F0243	GRECR	27/02/14	CAEN REPRO Pochettes com AquaA	589,00		589,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1403F0114	GRECR	07/03/14	CAEN REPRO Pochettes AquaA	272,00		272,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1403F0115	GRECR	07/03/14	CAEN REPRO Invit ludiboo AquaA	165,00		165,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1403F0110	GRECR	25/03/14	CAEN REPRO Tarifs adulte AquaA	341,00		341,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1403F0113	GRECR	31/03/14	CAEN REPRO Baptême plong AquaA	61,00		61,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1404F0091	GRECR	11/04/14	MEDIA VISUEL Enroul.Mosq AquaA	158,00		158,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0189	GRECR	13/05/14	TOURISME Broch 2014-15 AquaA	62,50		62,50
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0191	GRECR	16/05/14	GRAFIK Panneau Pub AquaA	176,00		176,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0192	GRECR	16/05/14	GRAFIK 20 Affiches Pub AquaA	405,00		405,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0180	GRECR	23/05/14	CAEN REPRO 1000 Horaires AquaA	192,00		192,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0179	GRECR	26/05/14	SVC Pub NRJ 5/7-30/8 AquaA	1 995,01		1 995,01
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1405F0178	GRECR	27/05/14	GRAFIK Vitrophanie AquaA	88,00		88,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1406F0150	GRECR	02/06/14	VIE PUBLIQUE Presse 2014 AquaA	3 000,00		3 000,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1406F0151	GRECR	26/06/14	CAEN REPRO Flyers Eté AquaA	357,00		357,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1406F0207	GRECR	30/06/14	Refact S1 2014	77,45		77,45

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libelle	Charges	Produits	Solde
215100	Promotion communication	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	SURVEY Enquête satisfac AquaA	21,74		21,74
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1407F0238	GRECR	04/07/14	OT ST DIE Insert° loisir AquaA	62,71		62,71
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1407F0021	GRECR	08/07/14	CAEN REPRO Horaires CP AquaA	192,00		192,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0084	GRECR	06/08/14	IMPORT DIFF Marquage AquaA	632,50		632,50
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0079	GRECR	14/08/14	APA Vitrophanie pub AquaA	1 820,00		1 820,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0125	GRECR	22/08/14	MEDIAVISUEL Mosquito 150 AquaA	409,00		409,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0028	GRECR	27/08/14	CAEN REPRO tarifs AQUANOVA	143,00		143,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0078	GRECR	27/08/14	CAEN REPRO OP 09/2014 AquaA	210,00		210,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0121	GRECR	29/08/14	CAEN REPRO Invit° Parrai AquaA	164,00		164,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1408F0150	GRECR	29/08/14	MEDIAPOST Camp jr réso 25-29/8	2 744,36		2 744,36
215100	Promotion communication	ODS GRECR1408ODINV101	GRECR	31/08/14	CCA sur facture VIE PUBLIQUE		1 002,74	-1 002,74
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0292	GRECR	01/09/14	GRAFIK Affiches Aqua America	240,00		240,00
215100	Promotion communication	ODS GRECR1409ODINV076	GRECR	01/09/14	CCA sur facture VIE PUBLIQUE	1 002,74		1 002,74
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0144	GRECR	05/09/14	CAEN REPRO tarifs enf ARICA	341,00		341,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0145	GRECR	05/09/14	CAEN REPRO tarifs Adulte ARICA	341,00		341,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0146	GRECR	05/09/14	CAEN REPRO entrées aqua ARICA	116,00		116,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0147	GRECR	10/09/14	CAEN REPRO hor scol ARICA	254,00		254,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1409F0148	GRECR	30/09/14	CAEN REPRO poch com ARICA	589,00		589,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1410F0164	GRECR	17/10/14	GRAFIK ashesif ARICA	97,00		97,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1410F0155	GRECR	21/10/14	UDAC frais de gestion ARICA	0,55		0,55
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1410F0160	GRECR	28/10/14	CAENREPRO carte,horraire ARICA	750,00		750,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1410F0165	GRECR	31/10/14	ANQUETIL imp envel ARICA	240,00		240,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1411F0136	GRECR	28/11/14	CAENREPRO bon cadeai ARICA	173,00		173,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1412F0183	GRECR	17/12/14	OVERNIGHT Tarifs 2015 ARICA	144,12		144,12
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1412F0194	GRECR	22/12/14	CAENREPRO livret act ARICA	280,00		280,00
215100	Promotion communication	FAFOU GRECR1412F0281	GRECR	31/12/14	FAFOU GRECR1410F0155 extournée		0,55	-0,55
					Total 215100	**24 667,08**	**1 003,29**	**23 663,79**
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1402FRAIS000025	GRECR	28/02/14	FOIR FOUILLE Perruques AquaA	35,78		35,78
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1402FRAIS000026	GRECR	28/02/14	DEGUISETOI Déguis.soirée AquaA	70,80		70,80
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	FOIRFOUILLE Cierges mag. AquaA	3,58		3,58
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	PROMOCASH Assiettes,Coca AquaA	106,78		106,78
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1404F0086	GRECR	19/04/14	CORA Sauces,ass.apéritif AquaA	264,92		264,92
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	ALINEA Bougies soir zen AquaA	27,33		27,33

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	PROMOCASH Gob,assiettes AquaA	146,48		146,48
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	CORA Nappes,couverts AquaA	68,73		68,73
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1404FRAIS000055	GRECR	30/04/14	CORA Gobelets Winny AquaA	13,75		13,75
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1405F0190	GRECR	05/05/14	FUN PARTY Maquillage AquaA	45,00		45,00
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1405F0183	GRECR	23/05/14	BOUL BONETTO Gâteau anni.AquaA	99,52		99,52
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1405F0182	GRECR	30/05/14	ECOLE NEZ ROUGE Cirque AquaA	100,00		100,00
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1406F0022	GRECR	03/06/14	BOUL BONETTO Gâteau anni.AquaA	156,39		156,39
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1406F0023	GRECR	05/06/14	ART E COLOR Aquacouleur AquaA	240,00		240,00
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1406F0135	GRECR	28/06/14	BOUL BONETTO 6 Gâteaux AquaA	85,31		85,31
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1406FRAIS000039	GRECR	30/06/14	GIFI Fauteuils gonl. AquaA	52,50		52,50
215110	Animations évenementiels	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	PROMOCASH Fruits,ass. AquaA	82,99		82,99
215110	Animations évenementiels	FAFOU GRECR1412F0061	GRECR	04/12/14	FLUO LOISIR platine fix ARICA	25,90		25,90
					Total 215110	**1 625,76**		**1 625,76**
215190	Honor.Agence Comm.	ODANA GRECR1412ODA004	GRECR	31/12/14	FRAIS DE GROUPE RECREA 2014	7 099,00		7 099,00
					Total 215190	**7 099,00**		**7 099,00**
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1401F0113	GRECR	06/01/14	ORANGE Conso 12/13 AquaA	18,29		18,29
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1401F0113	GRECR	06/01/14	ORANGE Install° 11/13 AquaA	241,65		241,65
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1401F0113	GRECR	06/01/14	ORANGE Abon 29/11-31/12 AquaA	82,12		82,12
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1401F0113	GRECR	06/01/14	ORANGE Abon 01/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1401F0116	GRECR	13/01/14	ADISTA Abon 13/1-12/2/14 AquaA	127,50		127,50
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1402F0010	GRECR	05/02/14	ORANGE Conso 01/14 AquaA	40,63		40,63
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1402F0010	GRECR	05/02/14	ORANGE Abon 02/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1402F0015	GRECR	07/02/14	ADISTA Conso 01/14 AquaA	37,10		37,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1402F0068	GRECR	13/02/14	ADISTA Abon 13/02-12/03 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1403F0116	GRECR	05/03/14	ORANGE Conso 02/14 AquaA	48,24		48,24
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1403F0116	GRECR	05/03/14	ORANGE Abon 03/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1403F0027	GRECR	11/03/14	ADISTA Conso 02/14 AquaA	81,73		81,73
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1403F0026	GRECR	13/03/14	ADISTA Abt 13/03-12/04 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1404F0048	GRECR	03/04/14	ORANGE Conso 03/14 AquaA	39,32		39,32
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1404F0048	GRECR	03/04/14	ORANGE Abon 04/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1404F0052	GRECR	04/04/14	ADISTA Conso 03/14 AquaA	61,13		61,13

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1404F0039	GRECR	13/04/14	ADISTA Abon 13/4-12/5 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1405F0061	GRECR	06/05/14	ORANGE Conso 04/14 AquaA	34,92		34,92
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1405F0061	GRECR	06/05/14	ORANGE Abon 05/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1405F0057	GRECR	13/05/14	ADISTA Abon 13/05-12/06 Siège	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1405F0058	GRECR	15/05/14	ADISTA Conso 04/14 AquaA	38,93		38,93
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1406F0025	GRECR	04/06/14	ORANGE Conso 05/14 AquaA	32,72		32,72
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1406F0025	GRECR	04/06/14	ORANGE Abon 06/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1406F0047	GRECR	04/06/14	ADISTA Conso 05/14 AquaA	41,55		41,55
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1406F0035	GRECR	13/06/14	ADISTA Abon 13/06-12/07 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1406F0207	GRECR	30/06/14	Refact S1 2014	188,34		188,34
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1407F0004	GRECR	03/07/14	ADISTA Conso 06/14 AquaA	35,58		35,58
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1407F0022	GRECR	03/07/14	ORANGE Conso 06/14 AquaA	33,75		33,75
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1407F0022	GRECR	03/07/14	ORANGE Abon 07/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1407F0080	GRECR	13/07/14	ADISTA Conso 1307-1208 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1408F0164	GRECR	05/08/14	ORANGE Conso 07/14 AquaA	39,38		39,38
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1408F0164	GRECR	05/08/14	ORANGE Abon 08/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1408F0002	GRECR	08/08/14	ADISTA Conso 07-14 AquaA	31,67		31,67
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1408F0001	GRECR	13/08/14	ADISTA Abon 13-08-12-09 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1408F0175	GRECR	31/08/14	SFR Aquanova América 7/7-6/9	64,20		64,20
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1408ODINV026	GRECR	31/08/14	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55
215200	Téléphonie Internet	ODS GRECR1409ODINV001	GRECR	01/09/14	CCA sur facture ADISTA	56,55		56,55
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1409F0359	GRECR	13/09/14	ADISTA sdsl 13/09-12/10 ARICA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1410F0152	GRECR	13/10/14	ADISTA sdsl 13/10-12/11 ARICA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1410F0125	GRECR	17/10/14	ADISTA Conso 08 arica	40,16		40,16
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1410F0125	GRECR	17/10/14	ADISTA Conso 09 arica	43,57		43,57
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1411F0191	GRECR	05/11/14	ORANGE Conso 10/14 AquaA	33,51		33,51
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1411F0191	GRECR	05/11/14	ORANGE Abon 11/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1411F0048	GRECR	07/11/14	ADISTA Conso 10 ARICA	47,07		47,07
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1411F0047	GRECR	13/11/14	ADISTA Conso 1311-1212 AquaA	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1411F0083	GRECR	30/11/14	SFR	107,59		107,59
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1412F0047	GRECR	03/12/14	ORANGE Conso 11/14 AquaA	30,20		30,20
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1412F0047	GRECR	03/12/14	ORANGE Abon 12/14 AquaA	77,00		77,00
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1412F0038	GRECR	13/12/14	ADISTA sdsl 131214-120115 ARIC	146,10		146,10
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1412F0052	GRECR	16/12/14	ADISTA Tel ip 11/14 arica	37,94		37,94
215200	Téléphonie Internet	FAFOU GRECR1412F0071	GRECR	24/12/14	SFR Abt 07/12-06/01/15	36,55		36,55

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
215200	Téléphonie Internet	ODINV GRECR1412ODINV122	GRECR	31/12/14	CCA sur facture ADISTA		56,55	-56,55
					Total 215200	**4 128,99**	**113,10**	**4 015,89**
215290	Gestion Site Internet	ODANA GRECR1412ODA004	GRECR	31/12/14	FRAIS DE GROUPE RECREA 2014	5 000,00		5 000,00
					Total 215290	**5 000,00**		**5 000,00**
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	LA POSTE Timbres AquaA	41,77		41,77
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1402FRAIS000025	GRECR	28/02/14	LA POSTE Timbres,recom AquaA	7,10		7,10
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	LA POSTE Timbres AquaA	26,40		26,40
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1404FRAIS000022	GRECR	30/04/14	LA POSTE Timbres AquaA	6,20		6,20
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	LA POSTE Timbres AquaA	54,63		54,63
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	LA POSTE Timbres,recom AquaA	7,00		7,00
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	LA POSTE Recommandés AquaA	53,85		53,85
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	LA POSTE Timbres, colis	20,95		20,95
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1408FRAIS000020	GRECR	31/08/14	LA POSTE Timbres, recom AquaA	96,40		96,40
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1409FRAIS000009	GRECR	30/09/14	LEHUGER frais 09 poste ARICA	44,36		44,36
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER Poste ARICA	56,90		56,90
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1412FRAIS000010	GRECR	31/12/14	POSTE Timbre, lettre ARICA	84,62		84,62
215300	Frais Postaux	NFVIR GRECR1412FRAIS000010	GRECR	31/12/14	POSTE Timbre ARICA	4,55		4,55
					Total 215300	**504,73**		**504,73**
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1401F0099	GRECR	15/01/14	CAEN REPRO Carte entrées AquaA	922,00		922,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1401F0099	GRECR	15/01/14	CAEN REPRO Carte entrées AquaA	116,00		116,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1401F0093	GRECR	23/01/14	CAEN REPRO Carte adhéren AquaA	588,00		588,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1401F0094	GRECR	23/01/14	CAEN REPRO Carte adhéren AquaA	256,00		256,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1401F0325	GRECR	24/01/14	APPLICAM Cartes,bracelet AquaA	6 563,11		6 563,11
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1403F0211	GRECR	31/03/14	APPLICAM 150 Bracelets AquaA	428,77		428,77
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1404F0083	GRECR	14/04/14	CAEN REPRO Cartes Abo AquaA	401,00		401,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1407F0215	GRECR	04/07/14	JC BRACELET Bracelets AquaA	190,00		190,00
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1407F0193	GRECR	31/07/14	1001 COULEURS Bracelets AquaA	181,20		181,20
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1408F0081	GRECR	21/08/14	CAEN REPRO Entrées AquaA	89,00		89,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1409F0161	GRECR	11/09/14	APPLICAM Cartes Mifare ARICA	1 679,58		1 679,58
215400	Monétique cartes et bracelets	FAFOU GRECR1411F0053	GRECR	17/11/14	JC BRACELET bracelet ARICA	190,00		190,00
					Total 215400	**11 604,66**		**11 604,66**
215500	Cadeaux clientele	FAFOU GRECR1412F0290	GRECR	31/12/14	REFACT PACK SPEEDO,SAC,TALKIE	3 510,00		3 510,00
					Total 215500	**3 510,00**		**3 510,00**
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1401ODINV025	GRECR	31/01/14	Dotation amort. exploitation	222,29		222,29
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1401ODINV025	GRECR	31/01/14	Dotation amort. exploitation	1 566,30		1 566,30
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1401ODINV025	GRECR	31/01/14	Dotation amort. exploitation	27,05		27,05
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1401ODINV025	GRECR	31/01/14	Dotation amort. exploitation	508,93		508,93
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1402ODINV001	GRECR	28/02/14	Dotation amort. exploitation	1 453,57		1 453,57
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1402ODINV001	GRECR	28/02/14	Dotation amort. exploitation	72,99		72,99
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1402ODINV001	GRECR	28/02/14	Dotation amort. exploitation	3 316,16		3 316,16
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1402ODINV001	GRECR	28/02/14	Dotation amort. exploitation	622,39		622,39
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1403ODINV001	GRECR	31/03/14	Dotation amort. exploitation	1 609,35		1 609,35
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1403ODINV001	GRECR	31/03/14	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1403ODINV001	GRECR	31/03/14	Dotation amort. exploitation	3 729,54		3 729,54
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1403ODINV001	GRECR	31/03/14	Dotation amort. exploitation	669,08		669,08
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1404ODINV023	GRECR	30/04/14	Dotation amort. exploitation	3 640,48		3 640,48
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1404ODINV023	GRECR	30/04/14	Dotation amort. exploitation	666,84		666,84
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1404ODINV023	GRECR	30/04/14	Dotation amort. exploitation	1 557,42		1 557,42
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1404ODINV023	GRECR	30/04/14	Dotation amort. exploitation	111,22		111,22
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1405ODINV061	GRECR	31/05/14	Dotation amort. exploitation	3 852,89		3 852,89
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1405ODINV061	GRECR	31/05/14	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1405ODINV061	GRECR	31/05/14	Dotation amort. exploitation	1 609,31		1 609,31
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1405ODINV061	GRECR	31/05/14	Dotation amort. exploitation	714,49		714,49
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1406ODINV120	GRECR	30/06/14	Dotation amort. exploitation	3 723,94		3 723,94
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1406ODINV120	GRECR	30/06/14	Dotation amort. exploitation	111,20		111,20
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1406ODINV120	GRECR	30/06/14	Dotation amort. exploitation	1 557,45		1 557,45
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1406ODINV120	GRECR	30/06/14	Dotation amort. exploitation	691,43		691,43
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1407ODINV001	GRECR	31/07/14	Dotation amort. exploitation	714,48		714,48
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1407ODINV001	GRECR	31/07/14	Dotation amort. exploitation	3 856,10		3 856,10

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1407ODINV001	GRECR	31/07/14	Dotation amort. exploitation	114,93		114,93
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1407ODINV001	GRECR	31/07/14	Dotation amort. exploitation	1 609,29		1 609,29
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1408ODINV131	GRECR	31/08/14	Dotation amort. exploitation	714,47		714,47
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1408ODINV131	GRECR	31/08/14	Dotation amort. exploitation	3 870,72		3 870,72
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1408ODINV131	GRECR	31/08/14	Dotation amort. exploitation	114,90		114,90
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1408ODINV131	GRECR	31/08/14	Dotation amort. exploitation	1 609,34		1 609,34
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1409ODINV135	GRECR	30/09/14	Dotation amort. exploitation	3 745,87		3 745,87
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1409ODINV135	GRECR	30/09/14	Dotation amort. exploitation	1 557,42		1 557,42
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1409ODINV135	GRECR	30/09/14	Dotation amort. exploitation	111,23		111,23
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1409ODINV135	GRECR	30/09/14	Dotation amort. exploitation	691,44		691,44
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1410ODINV002	GRECR	31/10/14	Dotation amort. exploitation	114,90		114,90
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1410ODINV002	GRECR	31/10/14	Dotation amort. exploitation	1 609,32		1 609,32
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1410ODINV002	GRECR	31/10/14	Dotation amort. exploitation	714,47		714,47
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1410ODINV002	GRECR	31/10/14	Dotation amort. exploitation	3 874,43		3 874,43
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1411ODINV001	GRECR	30/11/14	Dotation amort. exploitation	3 856,84		3 856,84
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1411ODINV001	GRECR	30/11/14	Dotation amort. exploitation	111,22		111,22
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1411ODINV001	GRECR	30/11/14	Dotation amort. exploitation	1 557,40		1 557,40
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1411ODINV001	GRECR	30/11/14	Dotation amort. exploitation	691,43		691,43
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1412ODINV236	GRECR	31/12/14	Dotation amort. exploitation	3 985,34		3 985,34
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1412ODINV236	GRECR	31/12/14	Dotation amort. exploitation	114,91		114,91
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1412ODINV236	GRECR	31/12/14	Dotation amort. exploitation	1 609,35		1 609,35
216000	Dotations aux amortissements	ODINV GRECR1412ODINV236	GRECR	31/12/14	Dotation amort. exploitation	714,48		714,48
					Total 216000	**69 948,42**		**69 948,42**
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1401F0073	GRECR	21/01/14	LMP 50 Pull boy AquaA	301,50		301,50
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1401F0124	GRECR	31/01/14	LMP Panière, chaise surv AquaA	824,52		824,52
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	PLANET FIT DVD Trx AquaA	37,50		37,50
217110	Matériel pédagogique	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	DECATHLON Chaussure bike AquaA	52,37		52,37
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1402F0237	GRECR	19/02/14	LMP Tapis,structure AquaA	601,73		601,73
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1403F0112	GRECR	07/03/14	LMP 30 Planches natation AquaA	177,90		177,90
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1403F0118	GRECR	18/03/14	WATERFORM Haltères AquaA	790,90		790,90
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1403F0117	GRECR	26/03/14	WATERFORM Bouchon haltèr AquaA	33,20		33,20
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1405F0175	GRECR	01/05/14	FAFOU GRECR1403F0118 extournée		790,90	-790,90
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1405F0195	GRECR	01/05/14	PLANET FITNESS Trx Mount AquaA	679,20		679,20

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1405F0285	GRECR	01/05/14	FAFOU GRECR1405F0195 extournée		679,20	-679,20
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1405F0286	GRECR	01/05/14	PLANET FIT Trx Mount,tub.AquaA	679,20		679,20
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1405F0185	GRECR	15/05/14	WATERFORM Sangles,pédale AquaA	199,40		199,40
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1407F0210	GRECR	02/07/14	SPEEDO Palmes AquaA	609,60		609,60
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1407F0211	GRECR	18/07/14	SPEEDO Palmes AquaA	792,48		792,48
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1407F0240	GRECR	24/07/14	WATERFORM Ceinture Aquaj AquaA	860,90		860,90
217110	Matériel pédagogique	ODS GRECR1408ODINV015	GRECR	31/08/14	Materiel peda	3 775,60		3 775,60
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1409F0390	GRECR	01/09/14	TERRE SON Micro, ceinture ARIC	328,33		328,33
217110	Matériel pédagogique	ODS GRECR1409ODINV091	GRECR	01/09/14	Materiel peda		3 775,60	-3 775,60
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1409F0159	GRECR	03/09/14	BAYROL Pduits piscine ARICA	240,00		240,00
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1409F0163	GRECR	09/09/14	LMP Panières Baby Pool ARICA	202,54		202,54
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1409F0156	GRECR	18/09/14	PLANET FIT Mat pédag ARICA	1 621,00		1 621,00
217110	Matériel pédagogique	FAFOU GRECR1412F0122	GRECR	17/12/14	LMP anneaux lestes ARICA	27,65		27,65
					Total 217110	**12 835,52**	**5 245,70**	**7 589,82**
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0246	GRECR	02/01/14	OCEDIS Photomètre AquaA	474,90		474,90
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0246	GRECR	02/01/14	OCEDISLivret sanitaires AquaA	34,90		34,90
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0085	GRECR	13/01/14	MANUTAN 15 Poubelles AquaA	316,70		316,70
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0074	GRECR	17/01/14	CAMYLLE Eucalyptus AquaA	383,28		383,28
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0078	GRECR	17/01/14	SVD Télé Led Samsung 32" AquaA	314,58		314,58
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0123	GRECR	20/01/14	TAMO Compresses,antisep. AquaA	375,43		375,43
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0073	GRECR	21/01/14	LMP 2 Thermomètre AquaA	40,66		40,66
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0294	GRECR	21/01/14	M BRICO douilles,equer. AQUA A	54,09		54,09
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0089	GRECR	22/01/14	ANQUETIL Enveloppes AquaA	265,00		265,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0069	GRECR	27/01/14	BLANRUE Plantes,Pots AquaA	591,82		591,82
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0069	GRECR	27/01/14	BLANRUE Plantes,Pots AquaA	136,67		136,67
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0122	GRECR	31/01/14	FORMAREC Compteuse G100 AquaA	295,00		295,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0126	GRECR	31/01/14	FIDUCIAL Cartouches,pap AquaA	1 402,13		1 402,13
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1401F0126	GRECR	31/01/14	FIDUCIAL Urne,pistifeuse Aqua	409,10		409,10
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	REMARKABLE Code Travail AquaA	53,05		53,05
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	ALPHA SON Ecran project AquaA	95,00		95,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	CASTORAMA Tv Stong AquaA	104,79		104,79
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BRICO Séchoir,règle AquaA	143,21		143,21
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BRICO Plaques aquaA	63,15		63,15

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	MR BRICOLAGE Coffre fort AquaA	84,92		84,92
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	MR BRICOLAGE Piles AquaA	23,26		23,26
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	RUE COMMERCE Vidéoproj. Aquaa	250,33		250,33
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	BUREAU VALLEE Corbeilles AquaA	33,86		33,86
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	MR BRICOLAGE Perceuse,en AquaA	335,68		335,68
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	CASTO Micro-onde AquaA	93,75		93,75
217120	Petites fournitures	AVFOU GRECR1402F0245	GRECR	04/02/14	FIDUCIAL Plastifieuse AquaA²		147,80	-147,80
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1402F0256	GRECR	18/02/14	CRESCENDO Valise bages AquaA	100,00		100,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1402F0241	GRECR	27/02/14	CAEN REPRO Carte Pro AquaA	262,00		262,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1402F0228	GRECR	28/02/14	FIDUCIAL Plastifieuse AquaA	142,96		142,96
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1402F0228	GRECR	28/02/14	FIDUCIAL Classeurs,poch AquaA	38,83		38,83
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1402F0228	GRECR	28/02/14	FICUCIAL Gobelets AquaA	51,60		51,60
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1402FRAIS000025	GRECR	28/02/14	BUREAU VALLEE Piles,Supp AquaA	44,00		44,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1402FRAIS000025	GRECR	28/02/14	AROMES TEND. 2 Théières AquaA	15,83		15,83
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1402FRAIS000026	GRECR	28/02/14	BRICORAMA Escab. Diable AquaA	80,88		80,88
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1402FRAIS000026	GRECR	28/02/14	BRICORAMA Chevilles AquaA	28,82		28,82
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1402FRAIS000055	GRECR	28/02/14	RUE COM. Caméra Fosse AquaA	145,61		145,61
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1403F0207	GRECR	28/03/14	CAMYLLE Brume Hammam AquaA	56,47		56,47
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1403F0210	GRECR	31/03/14	FIDUCIAL Marqueurs,piles AquaA	108,27		108,27
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	ROUXEL Embase+cadre AquaA	118,89		118,89
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	SAUNAINTER Repose Tête AquaA	154,05		154,05
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	BRICORAMA Table,console AquaA	39,50		39,50
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000049	GRECR	31/03/14	FOIRFOUILLE Box empliabl AquaA	9,98		9,98
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000065	GRECR	31/03/14	LECLERC Carafe AquaA	8,33		8,33
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1403FRAIS000066	GRECR	31/03/14	ROUXEL Embase,cadre AquaA	118,89		118,89
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1404F0103	GRECR	03/04/14	MANUTAN Vestiaire mural	242,00		242,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1404F0092	GRECR	11/04/14	CAMYLLE Brume Hammam AquaA	601,33		601,33
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1404F0108	GRECR	30/04/14	FIDUCIAL Bobines AquaA	118,44		118,44
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1405F0068	GRECR	01/05/14	PO² Nappes, gobelets AquaA	82,43		82,43
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1405F0260	GRECR	01/05/14	TAMO Antisetique AquaA	26,13		26,13
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1405F0174	GRECR	31/05/14	FIDUCIAL Papier, piles AquaA	51,90		51,90
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	BRICO Clés,prolong,jard AquaA	34,75		34,75
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	BRICO Prolog,jard,arros AquaA	30,62		30,62
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	BRICO Bâches,rub isolant AquaA	33,45		33,45
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1405FRAIS000025	GRECR	31/05/14	BRICO Masques protec° AquaA	73,08		73,08

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numero de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1406F0141	GRECR	18/06/14	TAMO Compresses,antisep AquaA	203,15		203,15
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1406F0149	GRECR	20/06/14	CAMYLLE Brume Hammam AquaA	734,51		734,51
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1406F0258	GRECR	30/06/14	FIDUCIAL Agrafes, pochet AquaA	64,45		64,45
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	BRICO Plaques Signal. AquaA	36,62		36,62
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	GIFI Pieds Parasols AquaA	38,31		38,31
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	DECATHLON Médailles AquaA	15,00		15,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	BUREAU VAL Papier,agrafe AquaA	55,09		55,09
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1407F0204	GRECR	22/07/14	ACCAST DIFF 2 Talkies AquaA	353,33		353,33
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1407F0195	GRECR	31/07/14	FIDUCIAL Papier,stylos AquaA	96,53		96,53
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	PERLE A PERLE Kits perle AquaA	96,00		96,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	MR BRICOLLAGE Cadenas AquaA	53,77		53,77
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	LECLERC Pichet verre	6,50		6,50
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	INTER Chargeur piles AquaA	24,92		24,92
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	GIFI Plumes,stickers Abc	27,10		27,10
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	CORA Jambon,charcuterie AquaA	42,01		42,01
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	SURVEYMONKEY Enq satisf° AquaA	21,74		21,74
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1408F0080	GRECR	19/08/14	ONOLIGHT Enceinte TH 15 AquaA	324,17		324,17
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1408F0123	GRECR	26/08/14	1001 COULEURS Ballons AquaA	215,00		215,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1408F0128	GRECR	31/08/14	FIDUCIAL Papier, bobines AquaA	71,66		71,66
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1408F0128	GRECR	31/08/14	FIDUCIAL Gobelets AquaA	86,00		86,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1408FRAIS000020	GRECR	31/08/14	MR BRICOLAGE Câbles sono	32,83		32,83
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1408FRAIS000020	GRECR	31/08/14	MR BRICOLAGE Piles,Fiche AquaA	53,01		53,01
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0157	GRECR	01/09/14	JOHNSON Pieces detach ARICA	191,55		191,55
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0296	GRECR	01/09/14	GEANT DE LA FETE nappe ARICA	9,08		9,08
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0297	GRECR	01/09/14	GEANT DE LA FETE gob,nap ARICA	17,42		17,42
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0297	GRECR	01/09/14	GEANT DE LA FETE gob,nap ARICA	8,95		8,95
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0298	GRECR	01/09/14	GEANT DE LA FETE gob ARICA	33,33		33,33
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0298	GRECR	01/09/14	GEANT DE LA FETE gob ARICA	8,95		8,95
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0149	GRECR	03/09/14	BONETTO Gateaux Juil ARICA	28,44		28,44
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0150	GRECR	03/09/14	BONETTO Gateaux Août ARICA	28,44		28,44
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0162	GRECR	15/09/14	TAMO Pansem sparadrap ARICA	40,94		40,94
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0152	GRECR	18/09/14	WATERFORM Pieces det ARICA	250,95		250,95
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1409F0164	GRECR	30/09/14	FIDUCIAL Agraf tromb..ARICA	156,25		156,25
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1409FRAIS000009	GRECR	30/09/14	LEHUGER frais 09 micro ARICA	319,40		319,40
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1409FRAIS000009	GRECR	30/09/14	LEHUGER frais 09 Anniv ARICA	84,02		84,02

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1409FRAIS000009	GRECR	30/09/14	LEHUGER frais 09 Mannequins AA	389,50		389,50
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1410F0169	GRECR	25/10/14	BONETTO gateaux ARICA	71,09		71,09
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1410F0163	GRECR	31/10/14	FIDUCIAL pile class ARICA	125,97		125,97
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER déguis Hallow ARICA	167,50		167,50
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER Toile clrée ARICA	19,93		19,93
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER AVF 10 ARICA	180,18		180,18
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER déco hallow ARICA	84,11		84,11
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER AVF 10 ARICA	158,67		158,67
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER Cordage ARICA	32,37		32,37
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1410FRAIS000039	GRECR	31/10/14	LEHUGER fourn bur ARICA	51,18		51,18
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0054	GRECR	07/11/14	BONETTO gateaux ARICA	113,74		113,74
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0140	GRECR	25/11/14	TAMO sac froid ARICA	146,60		146,60
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0133	GRECR	29/11/14	ESPRITJARD guirland ARICA	185,33		185,33
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0133	GRECR	29/11/14	ESPRITJARD guirland ARICA	994,04		994,04
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0129	GRECR	30/11/14	EPAC robinet gant ARICA	116,08		116,08
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0134	GRECR	30/11/14	FIDUCIAL poch adh ARICA	21,68		21,68
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0134	GRECR	30/11/14	FIDUCIAL gob ARICA	86,00		86,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1411F0134	GRECR	30/11/14	FIDUCIAL sucre ARICA	84,72		84,72
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER frais lumiere fitness	303,25		303,25
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER casque teleph accueil	136,80		136,80
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER ventilateur fitness	91,42		91,42
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER adaptateur casque	54,80		54,80
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1412F0060	GRECR	12/12/14	AVENTECH emetteur micro ARICA	215,00		215,00
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1412F0241	GRECR	31/12/14	FIDUCIAL stylot ARICA	5,14		5,14
217120	Petites fournitures	FAFOU GRECR1412F0241	GRECR	31/12/14	FIDUCIAL gobelet ARICA	86,00		86,00
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1412FRAIS000010	GRECR	31/12/14	BRICORAMA outillages ARICA	30,58		30,58
217120	Petites fournitures	NFVIR GRECR1412FRAIS000010	GRECR	31/12/14	DEGUISE TOI Costume noel ARICA	39,06		39,06
					Total 217120	**17 014,46**	**147,80**	**16 866,66**
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1402F0240	GRECR	10/02/14	TAMO Bouchons,cordelette AquaA	66,86		66,86
217130	Vetement travail	NFVIR GRECR1405FRAIS000024	GRECR	31/05/14	DECATHLON Bottes FT AquaA	124,54		124,54
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1410F0158	GRECR	13/10/14	COTRAL micra3d pack ARICA	1 243,51		1 243,51
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1412F0120	GRECR	18/12/14	COTRAL micra3d pack ARICA	172,14		172,14
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1412F0255	GRECR	20/12/14	ENTENDRE app correcteur ARICA	3 912,80		3 912,80

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217130	Vetement travail	FAFOU GRECR1412F0252	GRECR	31/12/14	SPEEDO Polos + Tee-shirts	462,41		462,41
					Total 217130	**5 982,26**		**5 982,26**
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1401F0066	GRECR	15/01/14	SPEEDO Chaussons bike AquaA	3 415,50		3 415,50
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1401F0121	GRECR	24/01/14	SPEEDO Lunettes,maillots AquaA	3 266,52		3 266,52
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1401FRAIS000048	GRECR	31/01/14	LECLERC Couches	26,64		26,64
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1402F0238	GRECR	10/02/14	SPEEDO Tongs AquaA	450,00		450,00
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1402F0227	GRECR	24/02/14	SPEEDO Maillots,bonnets AquaA	361,93		361,93
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1402F0229	GRECR	28/02/14	SPEEDO Lunettes,maillots AquaA	442,30		442,30
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1403F0124	GRECR	12/03/14	SPEEDO Bonnets,maillots AquaA	233,32		233,32
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1403FRAIS000057	GRECR	31/03/14	LECLERC Couches AquaA	13,32		13,32
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1404F0111	GRECR	23/04/14	Avoir SPEEDO		15,24	-15,24
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1404F0112	GRECR	25/04/14	SPEEDO Lunettes, maillot AquaA	502,38		502,38
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1404F0136	GRECR	30/04/14	AQUANOVA AM. 95 paires chaus.	1 092,50		1 092,50
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1404FRAIS000022	GRECR	30/04/14	LECLERC Couches AquaA	6,39		6,39
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1404ODINV008	GRECR	30/04/14	Stocks au 30/04 AquaA		10 693,82	-10 693,82
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1405F0197	GRECR	01/05/14	SPEEDO Lunettes,maillots AquaA	967,24		967,24
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1405ODINV007	GRECR	01/05/14	Stocks au 30/04 AquaA	10 693,82		10 693,82
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1406F0148	GRECR	04/06/14	SPEEDO Sacs à dos AquaA	206,72		206,72
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1406F0138	GRECR	09/06/14	SPEEDO Maillots AquaA		16,19	-16,19
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1406F0147	GRECR	16/06/14	SPEEDO Lunettes,Maillots AquaA	4 788,35		4 788,35
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1406FRAIS000041	GRECR	30/06/14	LECLERC Couches AquaA	6,15		6,15
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1407F0201	GRECR	10/07/14	SPEEDO Palmes AquaA		42,86	-42,86
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1407F0211	GRECR	18/07/14	SPEEDO Lunettes,clips AquaA	1 131,04		1 131,04
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1407F0047	GRECR	31/07/14	AQUANOVA AME textile speedo	42,84		42,84
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1407F0212	GRECR	31/07/14	SPEEDO Chaussure, mail. AquaA	982,46		982,46
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1407FRAIS000034	GRECR	31/07/14	LECLERC Couches AquaA	15,18		15,18
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1408F0082	GRECR	18/08/14	EUROGIFT Porte-cle jeton AquaA	1 189,00		1 189,00
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1408ODINV021	GRECR	31/08/14	STOCK AU 31/08/14 AQUA AMER		14 133,92	-14 133,92
217210	Conso Boutique textile	ODS GRECR1409ODINV097	GRECR	01/09/14	STOCK AU 31/08/14 AQUA AMER	14 133,92		14 133,92
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1409F0141	GRECR	08/09/14	SPEEDO Avoir Footwear ARICA		12,50	-12,50
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1409F0142	GRECR	09/09/14	SPEEDO Maill Lunettes ARICA	2 383,66		2 383,66
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1409F0143	GRECR	26/09/14	SPEEDO Aquashirt Maill ARICA	491,40		491,40
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1409F0323	GRECR	30/09/14	LEADERFIT Gants Bodypalm ARICA	263,47		263,47

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217210	Conso Boutique textile	NFVIR GRECR1409FRAIS000009	GRECR	30/09/14	LEHUGER frais 09 Couches BB AA	21,12		21,12
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1411F0055	GRECR	04/11/14	SPEEDO aquashrt goggles ARICA	650,92		650,92
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1411F0033	GRECR	27/11/14	GEADL AOISI articles Speedo	42,84		42,84
217210	Conso Boutique textile	AVFOU GRECR1412F0121	GRECR	05/12/14	SPEEDO avoir maillots		21,20	-21,20
217210	Conso Boutique textile	FAFOU GRECR1412F0286	GRECR	23/12/14	SPEEDO maillots ARICA	2 477,54		2 477,54
217210	Conso Boutique textile	ODINV GRECR1412ODINV089	GRECR	31/12/14	INVENTAIRES AU 31/12/2014		13 340,20	-13 340,20
					Total 217210	**50 298,47**	**38 276,93**	**12 022,54**
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1406F0032	GRECR	17/06/14	APPLICAM Oxy. Web 1-3/14 AquaA	150,00		150,00
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1406F0099	GRECR	30/06/14	APPLICAM Oxy. Web 4-6/14 AquaA	150,00		150,00
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1412F0307	GRECR	31/12/14	LIXXBAIL Loc copieur ARICA	1 580,00		1 580,00
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1412F0307	GRECR	31/12/14	LIXXBAIL Loc copieur ARICA	59,64		59,64
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1412F0308	GRECR	31/12/14	LIXXBAIL Loc copieur 13 ARICA	465,00		465,00
217510	Location copieur et info	FAFOU GRECR1412F0308	GRECR	31/12/14	LIXXBAIL Loc copieur 13 ARICA	14,91		14,91
					Total 217510	**2 419,55**		**2 419,55**
217520	Location autres	DECAI GRECR1402DECAI129	GRECR	17/02/14	FAC TPE	82,60		82,60
					Total 217520	**82,60**		**82,60**
217610	Assurance	ODS GRECR1408ODINV126	GRECR	31/08/14	PROV MULTIR AQUA AMERICA	5 533,00		5 533,00
217610	Assurance	ODS GRECR1409ODINV125	GRECR	01/09/14	ODS GRECR1408ODINV126 extourné		5 533,00	-5 533,00
217610	Assurance	FAFOU GRECR1412F0331	GRECR	31/12/14	Assurance M.R.E. 2014	2 966,00		2 966,00
217610	Assurance	FAFOU GRECR1412F0332	GRECR	31/12/14	Assurance RCE 2014	1 426,00		1 426,00
217610	Assurance	FAFOU GRECR1412F0334	GRECR	31/12/14	Assurance 2013	521,50		521,50
217610	Assurance	FAFOU GRECR1412F0334	GRECR	31/12/14	Assurance 2013	137,50		137,50
217610	Assurance	ODINV GRECR1412ODINV205	GRECR	31/12/14	PROV ASSURANCE VEHICULE 2014	500,00		500,00
					Total 217610	**11 084,00**	**5 533,00**	**5 551,00**
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI244	GRECR	16/01/14	COM CB	0,03		0,03
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI224	GRECR	20/01/14	COM CB	23,63		23,63

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI225	GRECR	20/01/14	COM CB	17,19		17,19
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI226	GRECR	20/01/14	COM CB	15,27		15,27
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI227	GRECR	23/01/14	COM CB	15,76		15,76
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI228	GRECR	23/01/14	COM CB	11,01		11,01
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI229	GRECR	24/01/14	COM CB	8,78		8,78
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI230	GRECR	24/01/14	COM CB	20,34		20,34
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI231	GRECR	27/01/14	COM CB	11,67		11,67
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI232	GRECR	27/01/14	COM CB	10,77		10,77
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI233	GRECR	27/01/14	COM CB	13,47		13,47
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI234	GRECR	27/01/14	COM CB	14,59		14,59
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI235	GRECR	27/01/14	COM CB	9,74		9,74
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI236	GRECR	27/01/14	COM CB	13,37		13,37
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI237	GRECR	28/01/14	COM CB	5,68		5,68
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI238	GRECR	28/01/14	COM CB	11,47		11,47
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI239	GRECR	29/01/14	COM CB	10,12		10,12
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI240	GRECR	29/01/14	COM CB	9,36		9,36
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI242	GRECR	30/01/14	COM CB	8,05		8,05
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI245	GRECR	30/01/14	COM CB	7,88		7,88
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1401DECAI243	GRECR	31/01/14	CION MENS 01/14	14,47		14,47
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1402DECAI253	GRECR	28/02/14	CION 02/14	320,98		320,98
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1403DECAI076	GRECR	10/03/14	FRAIS CIC	15,30		15,30
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1403DECAI262	GRECR	31/03/14	CION MENS 03/14	250,97		250,97
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1403ENCAI555	GRECR	31/03/14	CB		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1404DECAI050	GRECR	02/04/14	INTERETS/FRAIS	71,79		71,79
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1404DECAI132	GRECR	10/04/14	FRAIS CIC	60,45		60,45
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1404DECAI286	GRECR	30/04/14	CION MENS 04.14	156,19		156,19
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1405DECAI096	GRECR	12/05/14	FRAIS CIC	79,10		79,10
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1405ENCAI303	GRECR	20/05/14	VRST rbt imp Delfel		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1405ENCAI376	GRECR	26/05/14	ANCV	15,80		15,80
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1405ENCAI405	GRECR	28/05/14	ANCV	26,30		26,30
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1405DECAI233	GRECR	30/05/14	CION MENS 05/14	138,04		138,04
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1406DECAI066	GRECR	10/06/14	FRAIS CIC	84,90		84,90
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1406ENCAI117	GRECR	10/06/14	VRST rbt imp frais		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1406ENCAI121	GRECR	11/06/14	ANCV	14,50		14,50
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1406ENCAI154	GRECR	12/06/14	ANCV	4,80		4,80

Section **Sites** **ARICA** **Société :** **TOUS** **Législation :** **01/01/2014** **31/12/2014**

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1406DECAI210	GRECR	30/06/14	CION MENS 06.14	136,89		136,89
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1407DECAI018	GRECR	01/07/14	INTERET/FRAIS	115,57		115,57
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1407ENCAI024	GRECR	07/07/14	ANCV	7,40		7,40
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1407ENCAI025	GRECR	07/07/14	ANCV	7,40		7,40
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1407DECAI071	GRECR	10/07/14	FRAIS CIC	99,15		99,15
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1407DECAI289	GRECR	17/07/14	REJET ANCV		7,40	-7,40
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1407ENCAI258	GRECR	29/07/14	CB		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1407DECAI282	GRECR	31/07/14	COMMISSION 07/14	189,30		189,30
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI006	GRECR	04/08/14	CB bt imp		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI062	GRECR	11/08/14	FAC 14005230422217	126,10		126,10
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI135	GRECR	19/08/14	ANCV	1,50		1,50
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI175	GRECR	20/08/14	ANCV	24,90		24,90
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI257	GRECR	26/08/14	cb imp		9,00	-9,00
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1408ENCAI261	GRECR	29/08/14	ANCV	1,20		1,20
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1409ENCAI008	GRECR	01/09/14	FRAIS S/ANCV	24,80		24,80
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1409DECAI152	GRECR	10/09/14	FAC CIC SGT 14005230473380	114,80		114,80
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1410DECAI024	GRECR	02/10/14	INTERET / FRAIS	154,40		154,40
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1410DECAI119	GRECR	10/10/14	IMP DELFEL	39,00		39,00
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1410ENCAI097	GRECR	10/10/14	ANCV	1,70		1,70
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1410ENCAI098	GRECR	10/10/14	ANCV	28,80		28,80
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1410ENCAI227	GRECR	28/10/14	ANCV	0,50		0,50
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1410ENCAI275	GRECR	30/10/14	ANCV	37,50		37,50
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1410DECAI257	GRECR	31/10/14	CION MENS	173,91		173,91
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1411DECAI075	GRECR	10/11/14	FRAIS CIC 10/11	132,65		132,65
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1411ENCAI243	GRECR	28/11/14	CB	125,35		125,35
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1412ENCAI066	GRECR	08/12/14	ANCV	1,30		1,30
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1412DECAI130	GRECR	10/12/14	FRAIS BANCAIRE	155,95		155,95
217620	Frais Bancaires	ENCAI GRECR1412ENCAI129	GRECR	10/12/14	ANCV	23,10		23,10
217620	Frais Bancaires	DECAI GRECR1412DECAI242	GRECR	31/12/14	CION MENS	165,38		165,38
					Total 217620	**3 380,32**	**61,40**	**3 318,92**
217710	Cout Véhicule	NFVIR GRECR1402FRAIS000026	GRECR	28/02/14	JEKER AUTO Pneu 308 A.L AquaA	577,15		577,15
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1405ODDIV032	GRECR	01/05/14	Loyer Vehicule 01		115,00	-115,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1405ODDIV033	GRECR	01/05/14	Loyer Vehicule 02		150,00	-150,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1405ODDIV034	GRECR	01/05/14	Loyer Vehicule 03		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1405ODDIV035	GRECR	01/05/14	Loyer Vehicule 04		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1405ODDIV036	GRECR	31/05/14	Loyer Vehicule 05		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1406F0207	GRECR	30/06/14	Refact S1 2014	1 054,34		1 054,34
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1406F0207	GRECR	30/06/14	Refact S1 2014	2 713,99		2 713,99
217710	Cout Véhicule	NFVIR GRECR1406FRAIS000042	GRECR	30/06/14	JEKER AUTO 4 Pneus 308 AquA	71,04		71,04
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1406ODDIV019	GRECR	30/06/14	Loyer Vehicule 06		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1407ODDIV010	GRECR	31/07/14	Loyer Vehicule 07		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1408F0168	GRECR	31/08/14	Crédlpar Loc 07/14 Aquanova	153,74		153,74
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1408F0182	GRECR	31/08/14	ARVAL Loc 08+09/14 AL AMERICA	650,60		650,60
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1408F0198	GRECR	31/08/14	Gasoil VP 07 + 08/14 America	423,70		423,70
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1408ODDIV006	GRECR	31/08/14	Loyer Vehicule 08		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1408ODINV012	GRECR	31/08/14	Tvts au 31/08	127,00		127,00
217710	Cout Véhicule	ODS GRECR1409ODINV088	GRECR	01/09/14	Tvts au 31/08		127,00	-127,00
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1410F0256	GRECR	15/10/14	TOTAL Gasoil + Péages	314,93		314,93
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0023	GRECR	03/12/14	JEKERAUTO DB171VP ARICA	72,24		72,24
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0080	GRECR	24/12/14	ARVAL LOC MAINT AL 10/14 ARICA	325,30		325,30
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0088	GRECR	29/12/14	ARVAL LOC+MAINT AL 11/14 ARICA	325,30		325,30
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0096	GRECR	29/12/14	ARVAL LOC+MAINT AL 12/14 ARICA	325,30		325,30
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0109	GRECR	29/12/14	ARVAL LOC+ENTRE AL 01/15 ARICA	325,30		325,30
217710	Cout Véhicule	FAFOU GRECR1412F0229	GRECR	31/12/14	TOTAL Gasoil + péages	335,96		335,96
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1412ODDIV099	GRECR	31/12/14	REGUL VEHICULE		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1412ODDIV101	GRECR	31/12/14	REGUL VEHICULE		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1412ODDIV102	GRECR	31/12/14	REGUL VEHICULE		150,00	-150,00
217710	Cout Véhicule	ODDIV GRECR1412ODDIV103	GRECR	31/12/14	REGUL VEHICULE		150,00	-150,00
					Total 217710	**7 795,89**	**1 892,00**	**5 903,89**
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1401FRAIS000046	GRECR	31/01/14	ST DIE Pizza PO 18/1 AquaA	261,59		261,59
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1401FRAIS000046	GRECR	31/01/14	ST DIE Rep PO 18/01 AquaA	89,52		89,52
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1401FRAIS000046	GRECR	31/01/14	ST DIE Integ° comd. 2/1 AquaA	26,64		26,64
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000046	GRECR	31/03/14	DOME BB Nageurs 10+11/3 AquaA	176,82		176,82
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000047	GRECR	31/03/14	ROISSY Vente additionnel AquaA	172,71		172,71
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000054	GRECR	31/03/14	VINCENNES For° Bébés nag AquaA	190,80		190,80
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000055	GRECR	31/03/14	ROISSY For° Vente Add. AquaA	177,29		177,29

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000056	GRECR	31/03/14	VINCENNES For Kids Mania AquaA	53,74		53,74
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1403FRAIS000058	GRECR	31/03/14	VINCENNE For Kid Mania AquaA	186,54		186,54
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1404FRAIS000021	GRECR	30/04/14	PO² For° TRX 27/04 AquaA	282,60		282,60
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1404FRAIS000024	GRECR	30/04/14	SPPED ZA Pizza réun° PPP AquaA	58,64		58,64
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1404FRAIS000025	GRECR	30/04/14	REIMS Réun° Managers 6/4 AquaA	74,80		74,80
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1404FRAIS000026	GRECR	30/04/14	CAEN For° Ventes Add. 11 AquaA	212,76		212,76
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1405F0187	GRECR	01/05/14	APRR Péage 04 A.Lehuger AquaA	331,60		331,60
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1405F0193	GRECR	01/05/14	APRR Péage 03 A.Lehuger AquaA	208,00		208,00
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1405F0171	GRECR	31/05/14	APRR Péage 05 A.Lehuger AquaA	293,00		293,00
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1406F0207	GRECR	30/06/14	Refact S1 2014	3 443,08		3 443,08
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1406F0257	GRECR	30/06/14	APRR Péages 06/14 AquaA	226,00		226,00
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1406FRAIS000040	GRECR	30/06/14	PARIS For° Body At. 14/6 AquaA	87,00		87,00
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1407F0197	GRECR	31/07/14	APRR Péages AL 07/14 AquaA	264,00		264,00
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1408F0148	GRECR	31/08/14	APRR Péages AL 08/14 AquaA	361,90		361,90
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1408F0161	GRECR	31/08/14	Frais depl f° 01/01-31/08/14	740,17		740,17
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1409F0165	GRECR	30/09/14	APRR Péages AL 08/14 AquaA	352,90		352,90
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1409FRAIS000001	GRECR	30/09/14	VINCENNES For° Bodypalm 4/9	456,40		456,40
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1409FRAIS000010	GRECR	30/09/14	LEHUGER NDF 09 REPAS EQUIPE A	31,94		31,94
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1410F0168	GRECR	31/10/14	APRR Péages AL 10/14 AquaA	259,20		259,20
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000019	GRECR	31/10/14	HOMMEL FRAIS F° Aquafitness AA	146,01		146,01
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000020	GRECR	31/10/14	TARUFFI FRAIS F° CAEP MNS ARIC	256,50		256,50
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000021	GRECR	31/10/14	DOTTI FRAIS F° BODY ATTACK ARI	136,05		136,05
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000023	GRECR	31/10/14	LEJAL Fr Format° CAEPMNS	150,15		150,15
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000024	GRECR	31/10/14	LEFEBVRE Fr Format°CAEP MNS AR	279,75		279,75
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000025	GRECR	31/10/14	MINET Fr Format° Body Att ARIC	158,90		158,90
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000033	GRECR	31/10/14	ROUX Frais form BPJEPS ARICA	392,46		392,46
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000040	GRECR	31/10/14	LEHUGER form Aquafit ARICA	155,00		155,00
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000040	GRECR	31/10/14	LEHUGER bofy attack 3 p ARICA	509,70		509,70
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000040	GRECR	31/10/14	LEHUGER waterform ARICA	78,70		78,70
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1410FRAIS000042	GRECR	31/10/14	GENGENBACH Frais form ARICA	38,90		38,90
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1411F0032	GRECR	14/11/14	CERZA Format° 11/14 ARICA	172,00		172,00
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1411F0202	GRECR	30/11/14	APRR Péages AL 11/14 AquaA	217,60		217,60
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1411FRAIS000016	GRECR	30/11/14	LEHUGER Frais deplact 11	327,90		327,90
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1411FRAIS000037	GRECR	30/11/14	GENGENBACH F°Aquabiking 10	38,90		38,90
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1411FRAIS000038	GRECR	30/11/14	TOUSSAINT F° Tuteur 11/14	198,60		198,60

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1411FRAIS000040	GRECR	30/11/14	TOUSSAINT F°Aquafusion 11/14	146,62		146,62
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0022	GRECR	15/12/14	PROGRESS CONSULTING Formation	164,85		164,85
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0259	GRECR	15/12/14	FAFOU GRECR1412F0022 extournée		164,85	-164,85
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0260	GRECR	15/12/14	FAFOU GRECR1412F0259 extournée	164,85		164,85
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000001	GRECR	23/12/14	ROUX MAXIME BPJEPS 11	391,76		391,76
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0272	GRECR	31/12/14	Frais déplac formation sold 14	497,79		497,79
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0284	GRECR	31/12/14	APRR Péages AL 12/14 AquaA	241,60		241,60
217720	Frais de déplacement	FAFOU GRECR1412F0319	GRECR	31/12/14	1E CLASSE 19-21/10 ARICA	100,74		100,74
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000019	GRECR	31/12/14	Frais dep budget ARICA	120,00		120,00
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000026	GRECR	31/12/14	FRAIS Format° EDP 12 ARICA	73,02		73,02
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000026	GRECR	31/12/14	FRAIS Format° EDP 12 ARICA	18,00		18,00
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000026	GRECR	31/12/14	FRAIS Format° EDP 12 ARICA	18,00		18,00
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000026	GRECR	31/12/14	FRAIS LEFEBVRE 12 ARICA	68,61		68,61
217720	Frais de déplacement	NFVIR GRECR1412FRAIS000027	GRECR	31/12/14	FRAIS Format° EDP 12 ARICA	134,12		134,12
					Total 217720	**14 416,72**	**164,85**	**14 251,87**
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1401F0091	GRECR	08/01/14	AARTI Thé vrac clients AquaA	118,50		118,50
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1401F0091	GRECR	08/01/14	AARTI Thé vrac clients AquaA	20,00		20,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1401F0126	GRECR	31/01/14	FIDUCIAL Gobelets AquaA	64,40		64,40
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1401FRAIS000048	GRECR	31/01/14	LECLERC Sucre	2,06		2,06
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	LECLERC Bois,sucre PO AquaA	32,31		32,31
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1401FRAIS000049	GRECR	31/01/14	LECLERC Crémant PO AquaA	76,08		76,08
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1402F0232	GRECR	28/02/14	AARTI Thé clients AquaA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1402F0232	GRECR	28/02/14	AARTI Thé clients AquaA	20,00		20,00
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1402FRAIS000025	GRECR	28/02/14	CORA Sucre AquaA	5,17		5,17
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1403FRAIS000057	GRECR	31/03/14	LECLERC Sucre AquaA	8,76		8,76
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1404F0090	GRECR	15/04/14	AARTI Thé vrac AquaA	234,00		234,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1404F0090	GRECR	15/04/14	AARTI Thé vrac AquaA	25,00		25,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1404F0108	GRECR	30/04/14	FIDUCIAL Gobelets,agit. AquaA	600,00		600,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1404F0108	GRECR	30/04/14	FIDUCIAL Thé, sucre AquaA	325,10		325,10
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	CORA Agit.,gobelets AquaA	12,83		12,83
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	AROMES TENDANCE Thé AquaA	19,62		19,62
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1404FRAIS000023	GRECR	30/04/14	SPEED ZA Pizza Bap.plong AquaA	100,18		100,18
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1406F0024	GRECR	07/06/14	AG DISTRIBUTION Thé Vert AquaA	117,00		117,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libelle	Charges	Produits	Solde
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1407F0205	GRECR	08/07/14	AG DISTRIB° Infusion,thé AquaA	253,50		253,50
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1408F0124	GRECR	21/08/14	AG DISTIB° Thé Clients AquaA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1408F0128	GRECR	31/08/14	FIDUCIAL Sucre AquaA	42,36		42,36
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1409F0160	GRECR	18/09/14	AG DISTRIB thé infusions ARICA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1409F0164	GRECR	30/09/14	FIDUCIAL Sucre poudre.ARICA	42,36		42,36
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1410F0171	GRECR	20/10/14	AG DISTRIB the infusion ARICA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1411F0056	GRECR	10/11/14	AG DISTRIB the infusion ARICA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1411F0057	GRECR	17/11/14	AG DISTRIB the infusion ARICA	117,00		117,00
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1411F0139	GRECR	26/11/14	AGDISTRIB the infu ARICA	234,00		234,00
217730	Missions Réception	NFVIR GRECR1411FRAIS000017	GRECR	30/11/14	LEHUGER frais sucre	3,88		3,88
217730	Missions Réception	FAFOU GRECR1412F0241	GRECR	31/12/14	FIDUCIAL sucre ARICA	56,48		56,48
					Total 217730	**3 116,59**		**3 116,59**
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1401F0321	GRECR	06/01/14	C DOG Surveil 17/12-2/14 AquaA	774,00		774,00
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1401F0322	GRECR	21/01/14	C DOG Surveil 02/1-20/01 AquaA	420,00		420,00
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1402F0239	GRECR	24/02/14	DELTA Surveillance 2014	854,25		854,25
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1403F0123	GRECR	17/03/14	CJ DOG Surveil 17/1-16/3 AquaA	4 245,00		4 245,00
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1405F0181	GRECR	12/05/14	C'JOE DOG Surveill 04/14 AquaA	60,00		60,00
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1406F0137	GRECR	30/06/14	C'JOE DOG Surveil. 6/14 AquaA	1 948,50		1 948,50
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1407F0194	GRECR	31/07/14	C JOE DOG Surveill. 7/14 AquaA	4 726,00		4 726,00
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1408F0149	GRECR	31/08/14	C JOE DOG Surveill 08/14 AquaA	5 018,50		5 018,50
217800	Sécurité et Gardiennage	ODS GRECR1408ODINV040	GRECR	31/08/14	CCA sur facture DELTA Security		285,53	-285,53
217800	Sécurité et Gardiennage	ODS GRECR1409ODINV015	GRECR	01/09/14	CCA sur facture DELTA Security	285,53		285,53
217800	Sécurité et Gardiennage	FAFOU GRECR1411F0203	GRECR	12/11/14	C'JOE DOG interv securit ARICA	410,04		410,04
					Total 217800	**18 741,82**	**285,53**	**18 456,29**
217910	Divers	FAFOU GRECR1401F0063	GRECR	02/01/14	LOPEZ Dénénag. A.Lehuger AquaA	1 220,74		1 220,74
217910	Divers	FAFOU GRECR1401F0103	GRECR	30/01/14	ASSESSFIRST Tests recrut AquaA	1 310,00		1 310,00
217910	Divers	FAFOU GRECR1401F0329	GRECR	30/01/14	FAFOU GRECR1401F0103 extournée		1 310,00	-1 310,00
217910	Divers	FAFOU GRECR1405F0168	GRECR	01/05/14	MILLS Licence Salon 14 AquaA	162,00		162,00
217910	Divers	ODDIV GRECR1405ODDIV030	GRECR	01/05/14	Régul essai CB 01/14		5,00	-5,00
217910	Divers	FAFOU GRECR1405F0007	GRECR	17/05/14	NOYON Liv° colis AquaA	46,54		46,54
217910	Divers	FAFOU GRECR1407F0217	GRECR	01/07/14	MILLS Licence Body. 3T14 AquaA	162,00		162,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
217910	Divers	FAFOU GRECR1407F0230	GRECR	31/07/14	NOYON Liv° colis AquaA	43,73		43,73
217910	Divers	FAFOU GRECR1408F0189	GRECR	31/08/14	Lavage, Lubrif 08/14 America	33,33		33,33
217910	Divers	ODS GRECR1408ODINV060	GRECR	31/08/14	CCA sur facture LES MILLS		52,83	-52,83
217910	Divers	FAFOU GRECR1409F0389	GRECR	01/09/14	UDAC Cotisation 2014-2015 ARIC	90,00		90,00
217910	Divers	ODS GRECR1409ODINV035	GRECR	01/09/14	CCA sur facture LES MILLS	52,83		52,83
217910	Divers	FAFOU GRECR1411F0251	GRECR	20/11/14	FFESSM Cotisat° 2014-15 ARICA	72,00		72,00
217910	Divers	FAFOU GRECR1412F0229	GRECR	31/12/14	TOTAL Gasoil + péages	70,49		70,49
217910	Divers	ODDIV GRECR1412ODDIV078	GRECR	31/12/14	FOND CAISSE ARICA	108,77		108,77
					Total 217910	**3 372,43**	**1 367,83**	**2 004,60**
218300	CVAE	ODS GRECR1408ODINV012	GRECR	31/08/14	Cvae au 31/08	6 000,00		6 000,00
218300	CVAE	ODS GRECR1409ODINV088	GRECR	01/09/14	Cvae au 31/08		6 000,00	-6 000,00
218300	CVAE	ODANA GRECR1412ODA003	GRECR	31/12/14	CVAE 2014	11 509,33		11 509,33
					Total 218300	**17 509,33**	**6 000,00**	**11 509,33**
221000	Frais de structure	AVCLI GRECR1401-017	GRECR	31/01/14	Frais de gestion	2 185,76		2 185,76
221000	Frais de structure	AVCLI GRECR1401-018	GRECR	31/01/14	Frais de gestion	4 234,83		4 234,83
221000	Frais de structure	AVCLI GRECR1401-020	GRECR	31/01/14	AVCLI GRECR1401-017 extournée		2 185,76	-2 185,76
221000	Frais de structure	AVCLI GRECR1401-021	GRECR	31/01/14	Frais de gestion	2 185,76		2 185,76
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1401-015	GRECR	31/01/14	Frais de gestion 01		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1401-016	GRECR	31/01/14	Frais de gestion 12		2 185,76	-2 185,76
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1401-019	GRECR	31/01/14	Frais de gestion 01		2 049,11	-2 049,11
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1402-009	GRECR	17/02/14	Frais de gestion 02		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1403-001	GRECR	05/03/14	Frais de gestion 03		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1404-008	GRECR	04/04/14	Frais de gestion 04		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1405-002	GRECR	12/05/14	Frais de gestion 05		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1406-001	GRECR	03/06/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1407-005	GRECR	07/07/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	FACLI GRECR1408-003	GRECR	04/08/14	Frais de gestion		4 234,83	-4 234,83
221000	Frais de structure	ODANA GRECR1408ODA006	GRECR	31/08/14	Affect frais de gestion comp	31 692,92		31 692,92
221000	Frais de structure	ODANA GRECR1412ODA004	GRECR	31/12/14	FRAIS STRUCTURE RECREA 2014	33 284,00		33 284,00
221000	Frais de structure	ODINV GRECR1412ODINV218	GRECR	31/12/14	PROV FRAIS STRUCTURE ADL 2014	3 869,00		3 869,00

Section Sites ARICA Société : TOUS Législation : 01/01/2014 31/12/2014

AQUANOVA AMERICA

Compte	Intitulé	Type / Numéro de pièce	Site	Date	Libellé	Charges	Produits	Solde
					Total 221000	**77 452,27**	**40 299,27**	**37 153,00**
222000	Frais de démarrage	ODINV GRECR1401ODINV008	GRECR	01/01/14	PCA frais ouverture Aquanova A		65 000,00	-65 000,00
222000	Frais de démarrage	ODDIV GRECR1412ODDIV059	GRECR	31/12/14	REFACT FRAIS STRUCTURE	11 700,00		11 700,00
					Total 222000	**11 700,00**	**65 000,00**	**-53 300,00**
231000	Charges Financieres	FAFOU GRECR1404F0048	GRECR	03/04/14	ORANGE Pénalités retard AquaA	12,00		12,00
					Total 231000	**12,00**		**12,00**
231190	Financement Investissement	ODINV GRECR1412ODINV218	GRECR	31/12/14	PROV FRAIS STRUCTURE ADL 2014	15 193,00		15 193,00
					Total 231190	**15 193,00**		**15 193,00**
241100	Exceptionnel	ODINV GRECR1405ODINV060	GRECR	31/05/14	Valeur nette actif cédé	587,77		587,77
241100	Exceptionnel	ODDIV GRECR1409ODDIV043	GRECR	01/09/14	Annul PLANET ARICA		587,77	-587,77
					Total 241100	**587,77**	**587,77**	**0,00**
251000	Participation des salariés	ODINV GRECR1412ODINV235	GRECR	31/12/14	RECLASSEMENT	4 768,60		4 768,60
					Total 251000	**4 768,60**		**4 768,60**
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1412ODINV090	GRECR	31/12/14	PDT A RECEVOIR INTER ARICA		35 835,00	-35 835,00
254000	Prov.Intéressement	ODINV GRECR1412ODINV193	GRECR	31/12/14	INT A REVERSER A STDIE	2 623,00		2 623,00
					Total 254000	**2 623,00**	**35 835,00**	**-33 212,00**

Total	**Sites**	**ARICA**			**1 411 346,52**	**1 482 914,01**	**-71 567,49**
				Solde		**71 567,49**	
		AQUANOVA AMERICA		**Solde**		**71 567,49**	

Total général					**1 411 346,52**	**1 482 914,01**	
				Solde		**71 567,49**	

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des [illegible]ies

Epinal, le 5 décembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106097 — **Prélevé le :** mardi 02 décembre 2014 à 10h14 — **par :** EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	28,5 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,50 mg/LCl2		
Chlore libre	1,23 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,27 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,77 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00106073

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	308 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,1 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	20,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	20,0 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,1 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106097)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des V ys

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

Epinal, le 5 décembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106098 — **Prélevé le :** mardi 02 décembre 2014 à 10h13 — **par :** EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	29,9 °C		
pH	7,3 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,33 mg/LCl2		
Chlore libre	1,10 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,23 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,63 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00106074

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	156 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106098)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des V es

Epinal, le 5 décembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106099 — **Prélevé le :** mardi 02 décembre 2014 à 10h12 — **par :** EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000008961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	34,0 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,69 mg/LCl2		
Chlore libre	1,41 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,28 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,68 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00106075

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	98,0 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,1 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106099)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des ' ies

Epinal, le 5 décembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106100

Prélevé le : mardi 02 décembre 2014 à 10h03
par : EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	34,0 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,63 mg/LCl2		
Chlore libre	1,38 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,25 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00106076

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	150 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,4 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106100)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des \ ps

Epinal, le 5 décembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00106101

Prélevé le : mardi 02 décembre 2014 à 10h15
par : EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE Pl
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE Pl

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	27,5 °C		
pH	7,0 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,28 mg/LCl2		
Chlore libre	1,10 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,18 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,80 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00106077

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	71,9 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,0 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	3,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	3,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106101)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 7 novembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00105567

Prélevé le : mardi 04 novembre 2014 à 12h08
par : EUROFINS, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,3 °C			
Température de l'eau	28,8 °C			
Chlore total	1,60 mg/LCl2			
Chlore libre	1,47 mg/LCl2			
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2		<0.6	
Chlore libre actif	1,47 mg/LCl2	Ⓐ	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*			

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00105543

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	158 mg/L		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,1 mg/L O2	<4.6*	
Température de mesure du pH	21,7 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	15,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	15,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,8 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105567)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les conditions de traitement réglementaires en vigueur pour le paramètre chlore libre actif.

Une teneur en désinfectant trop élevée peut entraîner une irritation des yeux, des muqueuses et de la peau.

Il convient de : Assurer un apport d'eau neuve suffisant. Vérifier le système de traitement.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 7 novembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00105568

Prélevé le : mardi 04 novembre 2014 à 12h53
par : EUROFINS, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	11,7 °C			
Température de l'eau	31,6 °C			
Chlore total	2,10 mg/LCl2			
Chlore libre	1,87 mg/LCl2			
Chlore combiné	0,23 mg/LCl2		<0.6	
Chlore libre actif	1,87 mg/LCl2	Ⓐ	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*			

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00105544

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	155 mg/L		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O2	<4.5*	
Température de mesure du pH	22,1 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,9 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105568)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les conditions de traitement réglementaires en vigueur pour le paramètre chlore libre actif.

Une teneur en désinfectant trop élevée peut entraîner une irritation des yeux, des muqueuses et de la peau.

Il convient de : Assurer un apport d'eau neuve suffisant. Vérifier le système de traitement.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des V ·es

Epinal, le 7 novembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00105565 — **Prélevé le :** mardi 04 novembre 2014 à 12h21 — **par :** EUROFINS, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,3 °C		
Température de l'eau	27,0 °C		
Chlore total	1,47 mg/LCl2		
Chlore libre	1,32 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	1,32 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00105541

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	280 mg/L		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,3 mg/L O2	<4.5*	
Température de mesure du pH	21,9 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	22,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	22,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,5 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105565)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr

Epinal, le 7 novembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00105566 — **Prélevé le :** mardi 04 novembre 2014 à 12h20 — **par :** EUROFINS, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	27,3 °C		
Température de l'eau	33,3 °C		
Chlore total	1,48 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,18 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	1,30 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00105542

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	107 mg/L		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4.5*	
Température de mesure du pH	22,2 °C		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105566)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des ' ges

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

Epinal, le 15 octobre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00105113

Prélevé le : vendredi 10 octobre 2014 à 10h06
par : EUROFINS, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	20,0 °C		
Température de l'eau	27,0 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,34 mg/LCl2		
Chlore libre	1,20 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,14 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,55 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00105089

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	53,3 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,2 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	2,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,0 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00105113)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Serv' des Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale ges

Epinal, le 1 octobre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104939

Prélevé le : vendredi 26 septembre 2014 à 11h28
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	17,2 °C		
Température de l'eau	28,0 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,51 mg/LCl2		
Chlore libre	1,12 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,39 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,45 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00104915

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	202 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,6 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	23,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	23,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,7 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104939)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des ges

Epinal, le 1 octobre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104940 — **Prélevé le :** vendredi 26 septembre 2014 à 11h52 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	17,2 °C		
Température de l'eau	29,7 °C		
pH	7,6 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,04 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,41 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,42 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00104916

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	148 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,9 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	9,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	9,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,6 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104940)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des [illegible]jes

Epinal, le 1 octobre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104941 — Prélevé le : vendredi 26 septembre 2014 à 11h55 — par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	17,2 °C		
Température de l'eau	31,8 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,61 mg/LCl2		
Chlore libre	1,33 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,28 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,49 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00104917

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	109 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,3 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,1 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104941)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des ges

Epinal, le 1 octobre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104942

Prélevé le : vendredi 26 septembre 2014 à 12h38
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	17,2 °C		
Température de l'eau	26,6 °C		
pH	7,7 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,60 mg/LCl2		
Chlore libre	1,42 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,18 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,49 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00104918

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	46,3 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	2,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,00 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104942)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Serv[illegible]eille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des [illegible]es

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104418

Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 12h05
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	26,2 °C		
pH	7,8 unitépH (23)	6.9 à 7.7 *	
Chlore total	1,47 mg/LCl2		
Chlore libre	1,35 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,12 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,40 mg/LCl2	0,4 à 1.4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00104394

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	36,2 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,00 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,0 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104418)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les normes de qualité physico-chimique réglementaires en vigueur pour le paramètre pH.

Il convient de : Maintenir le pH dans ses limites réglementaires.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Serv' Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des '. ges

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104419

Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 10h54
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005623 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBEXT
Point de surveillance: P 0000006964 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	29,7 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,00 mg/LCl2		
Chlore libre	1,71 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,29 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,98 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00104395

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	390 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	16,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	16,0 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,8 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,6 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104419)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Servi· Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des ,es

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104417

Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 10h55
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	33,4 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,85 mg/LCl2		
Chlore libre	1,55 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,3 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00104393

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	294 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	8,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	8,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,4 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104417)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Servi- - Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des ges

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104416

Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 11h47
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	33,8 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,3 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,53 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00104392

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. reviviflables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	133 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,7 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	9,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	9,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,9 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104416)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Serv' des Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale jes

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104415

Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 11h22
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	30,4 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,95 mg/LCl2		
Chlore libre	1,60 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,35 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,77 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00104391

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	202 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,3 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	20,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	20,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104415)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Servi `reille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des \ ,es

Epinal, le 3 septembre 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00104414 — Prélevé le : jeudi 28 août 2014 à 11h22 — par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GBINT — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	19,8 °C		
Température de l'eau	28,3 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,57 mg/LCl2		
Chlore libre	1,35 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,22 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,54 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00104390

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	183 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,1 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	18,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	18,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	4,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00104414)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

C. Côme

Catherine CÔME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102993

Prélevé le : lundi 16 juin 2014 à 11h36
par : IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT.
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,8 °C		
Température de l'eau	29,1 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,48 mg/LCl2		
Chlore libre	1,18 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,3 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,61 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102970

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	57,8 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,3 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	0,9 µg/l		
Chloroforme	19,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	20,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,2 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102993)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102994 — **Prélevé le :** lundi 16 juin 2014 à 11h37 — **par :** IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0656 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,8 °C		
Température de l'eau	30,6 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,31 mg/LCl2		
Chlore libre	1,23 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,08 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,59 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	M qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102971

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	94,5 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	2,1 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	0,7 µg/l		
Chloroforme	16,0 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	16,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,9 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102994)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102995 — **Prélevé le :** lundi 16 juin 2014 à 11h39 — **par :** IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0656 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	26,8 °C		
Température de l'eau	33,2 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,60 mg/LCl2		
Chlore libre	1,55 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,05 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,65 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102972

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	126 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	0,8 µg/l		
Chloroforme	11,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	12,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,9 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102995)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102996 — **Prélevé le :** lundi 16 juin 2014 à 11h41
par : IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	21,9 °C		
Température de l'eau	30,4 °C		
pH	7,2 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,59 mg/LCl2		
Chlore libre	1,44 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,85 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102973

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	242 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,7 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	26,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	26,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102996)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102997

Prélevé le : lundi 16 juin 2014 à 11h51
par : IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	24,4 °C		
Température de l'eau	26,7 °C		
pH	7,4 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,57 mg/LCl2		
Chlore libre	1,44 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,74 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00102974

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	53,7 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,9 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,1 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102997)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 20 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102998

Prélevé le : lundi 16 juin 2014 à 11h49
par : IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005623 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.
Point de surveillance: P 0000006964 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	23,6 °C		
Température de l'eau	34,3 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,48 mg/LCl2		
Chlore libre	1,31 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,17 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,70 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102975

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	218 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,8 mg/L O2	<4,5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,9 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,9 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102998)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 4 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain extérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102675

Prélevé le : vendredi 30 mai 2014 à 11h27
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005623 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.
Point de surveillance: P 0000006964 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.EXT.

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI DECOUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	14,3 °C		
Température de l'eau	30,9 °C		
pH	7,4 unitépH	8.9 à 7.7	
Chlore total	1,35 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,1 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,60 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102652

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	93,2 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	0,6 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	5,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	5,1 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	<0,5 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/L**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102675)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 4 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102674

Prélevé le : vendredi 30 mai 2014 à 11h29
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	14,3 °C		
Température de l'eau	34,6 °C		
pH	7,7 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,70 mg/LCl2		
Chlore libre	1,30 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,4 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,41 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102651

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	57,6 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,4 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,1 mg/L C		

*** L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.**

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102674)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 4 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102673 — **Prélevé le :** vendredi 30 mai 2014 à 10h51 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	14,3 °C		
Température de l'eau	29,8 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,75 mg/LCl2		
Chlore libre	1,35 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,4 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,77 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102650

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	35,4 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,6 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,9 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102673)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 4 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102672

Prélevé le : vendredi 30 mai 2014 à 10h24
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT.
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	14,3 °C		
Température de l'eau	28,6 °C		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,45 mg/LCl2		
Chlore libre	1,25 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,2 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,57 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102649

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	19,7 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,5 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,7 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102672)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 4 juin 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule "environnement extérieur"

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102676 — **Prélevé le :** vendredi 30 mai 2014 à 10h57 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI DECOUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'air	14,3 °C		
Température de l'eau	34,0 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,15 mg/LCl2		
Chlore libre	2,00 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,15 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,73 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102653

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	95,7 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	<0,5 mg/L O2	<4.5*	
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,2 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102676)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 2 mai 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule environnement extérieur

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102152 — **Prélevé le :** jeudi 24 avril 2014 à 14h20 — **par :** EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Chlore combiné	0,2 mg/LCl2	<0.6	
Chlore total	1,70 mg/LCl2		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Température de l'eau	33,5 °C		
Chlore libre actif	0,81 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Chlore libre	1,50 mg/LCl2		
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00102129

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	264 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,9 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	2,0 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102152)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 2 mai 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule environnement extérieur

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102155

Prélevé le : jeudi 24 avril 2014 à 14h30
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Chlore combiné	0,4 mg/LCl2	<0.6	
Chlore total	1,55 mg/LCl2		
pH	7,5 unitépH	6.9 à 7.7	
Température de l'eau	30,2 °C		
Chlore libre actif	0,49 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Chlore libre	1,15 mg/LCl2		
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	FA qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé **Code analyse :** 00102132

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	< 1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	140 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,5 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	1,6 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	1,6 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	3,3 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102155)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 2 mai 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par la cellule environnement extérieur

N°Tél. : 03.29.64.66.70

Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00102156

Prélevé le : jeudi 24 avril 2014 à 14h50
par : EUROFINS, HAULER CEDRIC

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PL

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Chlore combiné	0,3 mg/LCl2	<0.6	
Chlore total	1,75 mg/LCl2		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Température de l'eau	25,9 °C		
Chlore libre actif	0,81 mg/LCl2	0,4 à 1,4	
Chlore libre	1,45 mg/LCl2		
Fréquentation du bassin au moment du prélèvement	N qualit.*		

* N=Nulle soit 0 baigneurs; FA=Faible soit entre 0 et 10 baigneurs; M=Moyenne soit entre 10 et 50 baigneurs et FO=Forte soit plus de 50 baigneurs

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé Code analyse : 00102133

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	< 1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	< 1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	< 1 n/100mL	0	
Chlorures	47,8 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. ac. à chaud	1,4 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	2,5 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	2,5 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		
Carbone organique total	1,5 mg/L C		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00102156)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 26 mars 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101627

Prélevé le : vendredi 21 mars 2014 à 11h20
par : IPL, WELSCHINGER NICOLAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU
Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	30,2 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,47 mg/LCl2		
Chlore libre	1,29 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,18 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,62 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00101604

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	203 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	4,3 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	27,4 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	28,0 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101627)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 11 mars 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vese@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101288 — **Prélevé le :** jeudi 06 mars 2014 à 11h20 — **par :** IPL, TISSERAND GILDAS

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	34,1 °C		
pH	7,2 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	2,4 mg/LCl2		
Chlore libre	2,2 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,12 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	1,33 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00101265

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	133 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	1,4 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	6,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	6,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101288)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 27 février 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Aquasplash - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101101 — **Prélevé le :** jeudi 20 février 2014 à 12h20 — **par :** IPL, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN
Installation: UDI 005620 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES
Point de surveillance: P 0000006961 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_AQUASPL — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	34 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,4 mg/LCl2		
Chlore libre	1,2 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,19 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,56 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00101078

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	193 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	3,1 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	0,6 µg/l		
Chloroforme	29,1 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	29,7 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101101)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 27 février 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.67
Courriel : ars-lorraine-dt88-vase@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Grand bain Intérieur - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101102

Prélevé le : jeudi 20 février 2014 à 11h50
par : IPL, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005618 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT.
Point de surveillance: P 0000006959 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_GB.INT

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	28 °C		
pH	7,5 unitépH	6,9 à 7,7	
Chlore total	1,4 mg/LCl2		
Chlore libre	1,3 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,13 mg/LCl2	<0,6	
Chlore libre actif	0,59 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00101079

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	96,1 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	2,7 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	16,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	16,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101102)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

INFORMATION DU PUBLIC: les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94-841).

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale
des Vosges

Epinal, le 27 février 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Ludique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101103 — **Prélevé le :** jeudi 20 février 2014 à 12h05 — **par :** IPL, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA — **Localisation exacte:** BASSIN

Installation: UDI 005619 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Commune:** SAINT DIE DES VOSGES

Point de surveillance: P 0000006960 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.LUDIQU — **Type d'eau:** PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	30 °C		
pH	7,4 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,2 mg/LCl2		
Chlore libre	0,92 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,3 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,44 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé — **Code analyse :** 00101080

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	160 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	4,0 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	13,2 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	13,2 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101103)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 27 février 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Legaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Bassin Nordique - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101104

Prélevé le : jeudi 20 février 2014 à 12h35
par : IPL, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005621 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC
Point de surveillance: P 0000006962 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_B.NORDIC

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	33 °C		
pH	7,3 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,5 mg/LCl2		
Chlore libre	1,3 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,16 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,7 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00101081

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300 n/mL Ⓜ	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	117 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	1,7 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	7,3 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	7,3 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101104)

Eau de bassin non conforme, ne respectant pas les normes de qualité bactériologique réglementaires en vigueur en raison de la présence de germes de type micro-organismes revivifiables à 36°C au bout de 44h.

Conformément aux termes de mon courrier du 24/02/2014, il convient de : Assurer la conformité des paramètres physico-chimiques. Assurer une désinfection correcte. Surveiller l'application des règles d'hygiène des baigneurs (douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin).

Une analyse de recontrôle aura lieu prochainement.

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation,
Pour la Déléguée Territoriale des Vosges**

Lucie TOME

Agence Régionale de Santé Lorraine

Service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale des Vosges

Epinal, le 27 février 2014

Contrôle sanitaire des EAUX DE PISCINE

Affaire suivie par :
Christophe Langevin, TS - Sandrine Ivorra, TS
Didier Lagaude, AS - Evelyne Clément, AA
N°Tél. : 03.29.64.66.57
Courriel : ars-lorraine-dt88-vsse@ars.sante.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR
ESPACE RECREA
50 QUAI DE LA RESISTANCE

88100 SAINT DIE DES VOSGES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon :

Fosse à Plongée (10 mètres) - Centre Aqualudique AQUANOVA AMERICA

Prélèvement: 00101105

Prélevé le : jeudi 20 février 2014 à 12h45
par : IPL, BEGIN NATHALIE

Unité de gestion: 0658 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA
Installation: UDI 005622 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI
Point de surveillance: P 0000006963 PIS_SAINT DIE_AQUANOVA AMERICA_FOSSE PI

Localisation exacte: BASSIN
Commune: SAINT DIE DES VOSGES
Type d'eau: PI COUVERT

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Température de l'eau	26 °C		
pH	7,6 unitépH	6.9 à 7.7	
Chlore total	1,6 mg/LCl2		
Chlore libre	1,7 mg/LCl2		
Chlore combiné	0,11 mg/LCl2	<0.6	
Chlore libre actif	0,68 mg/LCl2	0,4 à 1,4	

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE Eurofins, MAXEVILLE (54)

Type d'analyse: PISCL Eau de bassin désinfectée au chlore non stabilisé

Code analyse : 00101082

	Résultats	Limites de qualité	Recommandations
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL	<100	
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL	<10	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0	
Staphylocoques pathogènes par 100ml	<1 n/100mL	0	
Chlorures	37,5 mg/L		
Oxydab. KMnO4 en mil. bas. à chaud	0,8 mg/L O2		
Dichloromonobromométhane	<0,5 µg/l		
Chloroforme	4,8 µg/l		
Bromoforme	<0,5 µg/l		
Trihalométhanes (4 substances)	4,8 µg/l	<100	
Chlorodibromométhane	<0,5 µg/l		

* L'oxydabilité ne doit pas dépasser de plus de 4 mg/l la teneur de l'eau de remplissage des bassins, le seuil de détection étant à 0,5 mg/l.

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101105)

Eau de bassin conforme, respectant les normes de qualité microbiologique et physico-chimique réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine et par délégation, Pour la Déléguée Territoriale des Vosges

Lucie TOME

récréa
smiling people

recrea.fr

récréa | 02 31 73 20 10 | 02 31 73 20 99 | accueil.siege@recrea.fr
Technopole Citis | Caen la Mer | 1280 route d'Épron | 14200 Hérouville Saint-Clair
S.A. au capital de 37 110,73 € - Siren 350 636 866 | RCS Caen - code APE : 9311Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 27 350 636 866

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2014

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SAINT-DIE

SOMMAIRE

NOTRE MARQUE UNIQUE : SUEZ ENVIRONNEMENT 5

SYNTHESE DE L'ANNEE 7

L'essentiel de l'année 9
Les chiffres clés 11
Les indicateurs de performance 13
Les évolutions réglementaires 17
Bilan et perspectives 19

LA QUALITE DU SERVICE 21

Le contrat 23
Votre délégataire 25
- Notre organisation 25
- La relation clientèle 30

Le bilan hydraulique 35
- Le système de collecte 35
- Le système de traitement 36

Le bilan d'exploitation 37
- Exploitation des réseaux de collecte 37
- Exploitation des postes de relèvement 40
- Exploitation des ouvrages de traitement 41
- La consommation électrique 43
- Les contrôles réglementaires 44

La qualité du traitement des eaux usées 45
- La conformité du système de collecte 45
- La conformité des rejets du système de traitement 45
- La conformité des boues et sous-produits 47

Le bilan clientèle 49
- Les statistiques clients 49
- Les volumes assujettis à l'assainissement 49
- Le prix du service de l'assainissement 55

LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE 57

Le CARE 59
- Le CARE 60
- Le détail des produits 61

L'inventaire du patrimoine 73
- Les biens de retour 73

Les investissements contractuels 77
- Le renouvellement 77

GLOSSAIRE 79

ANNEXES 81

Annexe 1 : Synthèse réglementaire 83
Annexe 2 : Notre démarche Qualité 89
Annexe 3 : Notre démarche Environnementale 91
Annexe 4 : Notre démarche Développement Durable 93
Annexe 5 : Liste des indicateurs descriptifs et de performances 95
Annexe 6 : Certificats LRQA 97
Annexe 7 : Schéma de principe 99
Annexe 8 : Plans de situation 101
Annexe 9 : Synthèse analytique 103

NOTRE MARQUE UNIQUE : SUEZ ENVIRONNEMENT

Depuis le 12 mars 2015, Lyonnaise des Eaux et toutes les entreprises qui composent le groupe n'en font plus qu'une : SUEZ environnement.

Nous accélérons la transformation de nos métiers et de notre organisation en fédérant l'ensemble de nos activités en France et à l'international sous une seule et même marque.
Cette marque unique, fruit d'une histoire commune de plus de 150 ans, exprime notre ambition et démontre notre engagement au service des ressources.

Dès aujourd'hui, nos 80 000 collaborateurs se réunissent pour apporter à nos clients (collectivités, industriels et consommateurs), partenaires et parties prenantes, partout dans le monde, des solutions concrètes pour faire face aux nouveaux enjeux de la gestion de la ressource.

SYNTHESE DE L'ANNEE

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

2014

- 24/06 : Visite de la Station d'Epuration par les services techniques.
- Finalisation du dossier de diagnostique du réseau d'assainissement.
- Septembre : Nettoyage du Bassin d'Orage de Folmard.
- Vandalisme sur l'armoire du Poste de Relèvement d'Hélieule.
- Dernier trimestre : Pollution des boues aux hydrocarbures.
- Déplacement du disjoncteur EDF du Poste de Relèvement de Robache.
- Réalisation d'un caillebotis de protection sur le canal de sortie des eaux usées pour éviter toute chute dans l'ouvrage.
- Réfection du bardage du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration.

LES CHIFFRES CLES

31 000 équivalents-habitants

2 000 654 m³ traités

194 kms de réseau

702 094 kWh (station d'épuration)

975,8 mm de pluie

100% de taux de conformité

11 880 ml curés

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- **Les caractéristiques techniques du service :**
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie « La qualité du service / Le contrat »
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie « L'inventaire du patrimoine / Les biens de retour / Les ressources »
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / le bilan hydraulique »
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine / Les biens de retour / Les canalisations »

- **La tarification de l'eau et recettes du service :**
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m3 sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine / Le CARE »

- **Les indicateurs de performance :**
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie « La qualité du service / La qualité de l'eau »
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie « La qualité du service / Le bilan hydraulique »
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie « « La qualité du service / Le bilan clientèle »

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable ») calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour « très fiable ».

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/observatoire

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Thème	Référence	Indicateur	2013	2014
Caractéristiques techniques du service	D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	22 413	22 089
	D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
	D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en T de M.S.	767	794
Prix	D 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,23	2,24
Indicateurs de performance	P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	> 90%	> 90%
	P 202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	72	80
	P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	100 %	100 %
	P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
	P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
	P 206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
Indicateurs de performance	P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	-	-
	P 251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés	0	0
	P 252.2	Nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0
	P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	-
	P 254 .3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100 %
	P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	100
	P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	-
	P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,54%	1,64%
	P 258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	10,15	12,88

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

ACTUALITE MARQUANTE

Droit européen :

- Adoption des directives européennes « Marchés publics » et « Concessions » : Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et Directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession

Droit national :

- Gestion des services publics de l'eau au regard de leurs relations avec les usagers : loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (« loi Hamon »)
- Modification des conditions de recevabilité des candidatures : loi du n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014
- Introduction des actions de groupe : loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (« loi Hamon ») et décret n°2014-1481 relatif à l'action de groupe en matière de consommation
- Ouverture du recours en contestation de la validité d'un contrat à l'ensemble des tiers : CE, 4 avril 2014, *Département Tarn et Garonne*, n°358994
- Adaptation de la réforme « construire sans détruire » : décret n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.

BILAN ET PERSPECTIVES

2015

Travaux à réaliser

Réseaux :

- Usure des réseaux entrainant une proportion d'interventions supplémentaires, dans ce cadre, nous constatons des interventions accrues sur la Rue de Thurin, Rue de Robache et Rue du Breuil (10 interventions sur l'année pour ces 3 rues).

- Améliorer la collecte des effluents en éliminant les entrées diffuses d'eau claire parasites sur les réseaux. Pour cela, il faut renouveler les réseaux fuyards et vétustes, en effectuant des contrôles de conformité sur les raccordements des particuliers.

- Finaliser la mise en place des dispositifs de quantification des sur-verses des déversoirs d'orages pour optimiser les volumes traités et éviter les déversements au milieu naturel.

- Renouveler les collecteurs en grès vétustes par priorité dans les rues :
  - Saint Charles,
  - Béhouille,
  - Secteur Castor,
  - Avenue Robache.

Usines :

- Pour éviter l'accès à la station d'épuration des personnes non autorisées, nous proposons la confection d'un portail d'entrée automatique.

- Les revêtements en enrobés ou dallage de toute la station d'épuration se dégrade avec le temps. Il faudra envisager une réfection de ces surfaces (risques de chute pour le personnel de l'exploitant et les divers sous-traitants).

- Lors de la visite du CHSCT d'octobre 2009, il a été proposé de réaliser une protection sur les têtes de fossé situées à l'extérieur de la station d'épuration, de part et d'autre du portail d'entrée. Il est nécessaire d'examiner la possibilité de réaliser ces protections (risques de chutes).

- Mise en place d'un dégrilleur automatique sur le by-pass de la station d'épuration, afin d'éviter le rejet de déchets dans le milieu naturel.

LA QUALITE DU SERVICE

LE CONTRAT

LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

DESCRIPTIF DU SERVICE

Lyonnaise des Eaux gère et entretient, en tant que **Délégataire du service public de l'assainissement**, les installations remises par la commune de Saint-Dié des Vosges.

Le service concerne :
- les réseaux de collecte et d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- la station d'épuration,
- la gestion de la clientèle.

EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Le contrat initial a pris effet le 1er octobre 1989 pour une durée de 20 ans. Il a été prolongé à 30 ans en 1993 et prendra fin le 31 janvier 2023.

Le contrat initial a été modifié par 7 avenants :

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	15/12/1990	30/09/2009	Nouvelles dispositions entre la collectivité et l'Agence de l'eau sur le planning des travaux.
Avenant n°02	01/02/1993	31/01/2023	Travaux supplémentaires.
Avenant n°03	01/09/1998	31/01/2023	Modification de l'assiette de redevance occupation domaine public (RODP) / Modification des pénalités / Intégration de l'auto-surveillance.
Avenant n°04	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°05	04/04/2005	31/01/2023	Intégration du nouveau traitement des boues de la station d'épuration à TAIJI.
Avenant n°06	01/05/2011	31/01/2023	Validation de la date de fin de contrat (arrêt Olivet) / Augmentation du périmètre.
Avenant n°07	28/12/2012	31/01/2023	Ajustement et remise à niveau de contrat Assainissement

VOTRE DELEGATAIRE

Cette partie décrit notre organisation ainsi les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

NOTRE ORGANISATION

L'organisation de l'Entreprise Régionale Lyonnaise des Eaux Grand Est est effective depuis le 1er février 2011. Elle résulte du rapprochement du Centre Régional Alsace / Franche-Comté et du Centre Régional Lorraine.

	Lyonnaise des Eaux Grand Est - Description
Directeur Entreprise Régionale Grand Est	Daniel KARCHER
Directeur des Opérations Délégué Commercial Lorraine	Lionel BERTIN Walter MEYER
Périmètre géographique	Alsace, Franche-Comté (sauf le Jura), Lorraine
Population couverte (Eau & Assainissement)	5 080 082 habitants
Implantation :	Le siège est basé à Colmar. Le territoire compte 12 sites d'embauche : Nancy, Epinal, Remiremont, Vittel, Saint-Dié-des-Vosges, Toul, Dombasle-Sur-Meurthe, Creutzwald, Obernai, Bischwiller, Colmar, Strasbourg, Vieux-Thann, Illzach, Mamirolle, Gray, Vesoul.
Clients Eau potable Clients Assainissement Contrats DSP Contrats PS	179 000 143 000 160 310
Les installations : • Usines eau • Step • Postes de relevage • Linéaires réseaux Eau + Assainissement	 148 usines 62 STEP 460 8443 km
Collaborateurs :	577

L'objectif de ce rapprochement est de mutualiser les savoir-faire et les services supports (RH, Direction Technique, Communication, Administration et Finances) des deux Centres Régionaux.

Pour autant, sur le terrain, l'organisation reste inchangée, et l'objectif de Lyonnaise des Eaux est de maintenir et développer un ancrage territorial fort et sa relation de proximité unique avec ses clients.

NOS IMPLANTATIONS

La Direction Opérationnelle Lorraine met à disposition de la collectivité l'ensemble de ses compétences et de ses moyens pour assurer une prestation de qualité irréprochable.

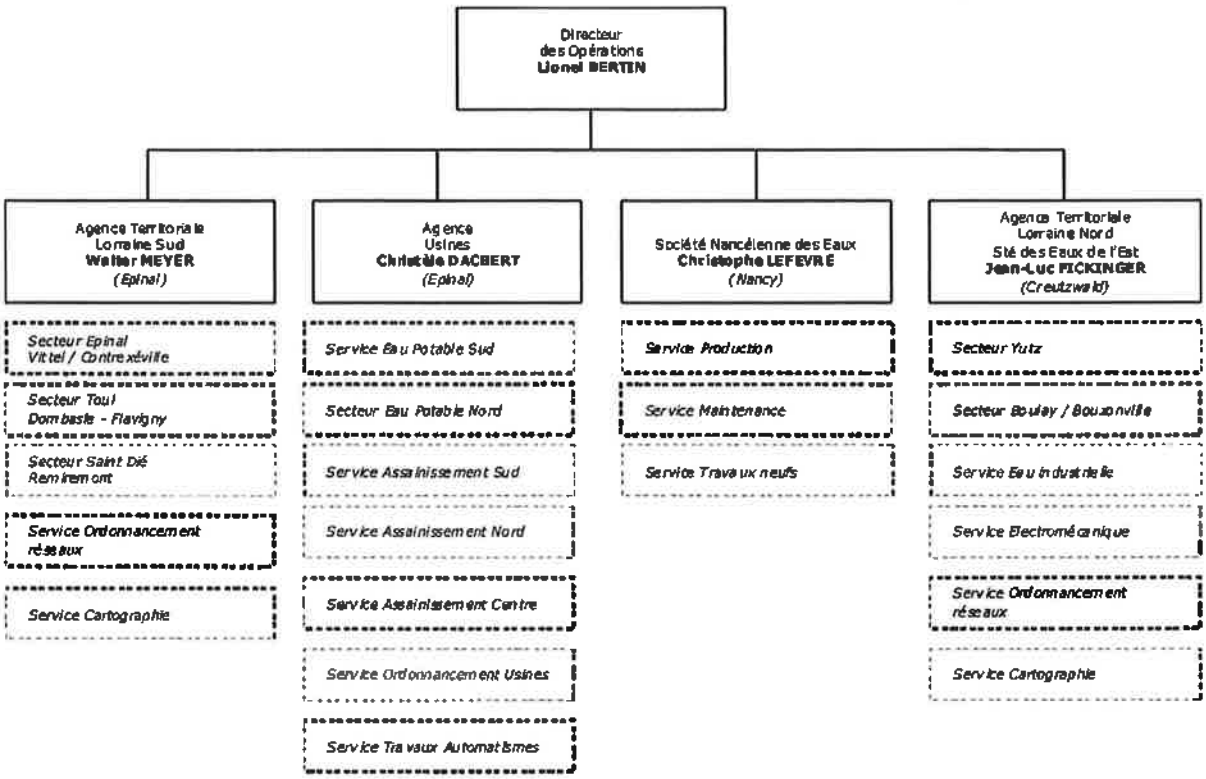

Afin d'être plus présents sur le terrain et plus proches des usagers, les activités de distribution d'eau, la gestion des réseaux d'assainissement et les relations clients sont gérées par 4 agences opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire où opère la Direction Opérationnelle :

L'Agence Lorraine SUD assure le service dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle sud et dans le sud Meusien. Elle est composée de trois secteurs d'exploitation :

- le secteur d'Epinal,
- le secteur de Saint-Dié des Vosges/Remiremont,
- le secteur de Toul/Dombasle sur Meurthe/ Vittel.

Ses locaux sont situés 12 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL
Tél. : 0.977.408.408

L'agence territoriale Lorraine Nord, basée à Creutzwald

L'agence Usines (basée à Epinal) : cette agence fonctionnelle transversale assure pour le compte des chefs d'agences territoriaux la gestion de l'ensemble du parc des stations de traitement (eau potable et assainissement) et de collecte placé sous la responsabilité de la Direction Opérationnelle. Est intégré à l'agence usines le service électromécanique qui procède à la mise en place et à la gestion des installations de télésurveillance et de télégestion sur l'ensemble du territoire.

La Société Nancéienne des Eaux qui exploite le contrat de production d'eau de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

NOS MOYENS HUMAINS

L'organigramme ci-dessous identifie clairement le nom et les coordonnées des principaux interlocuteurs.

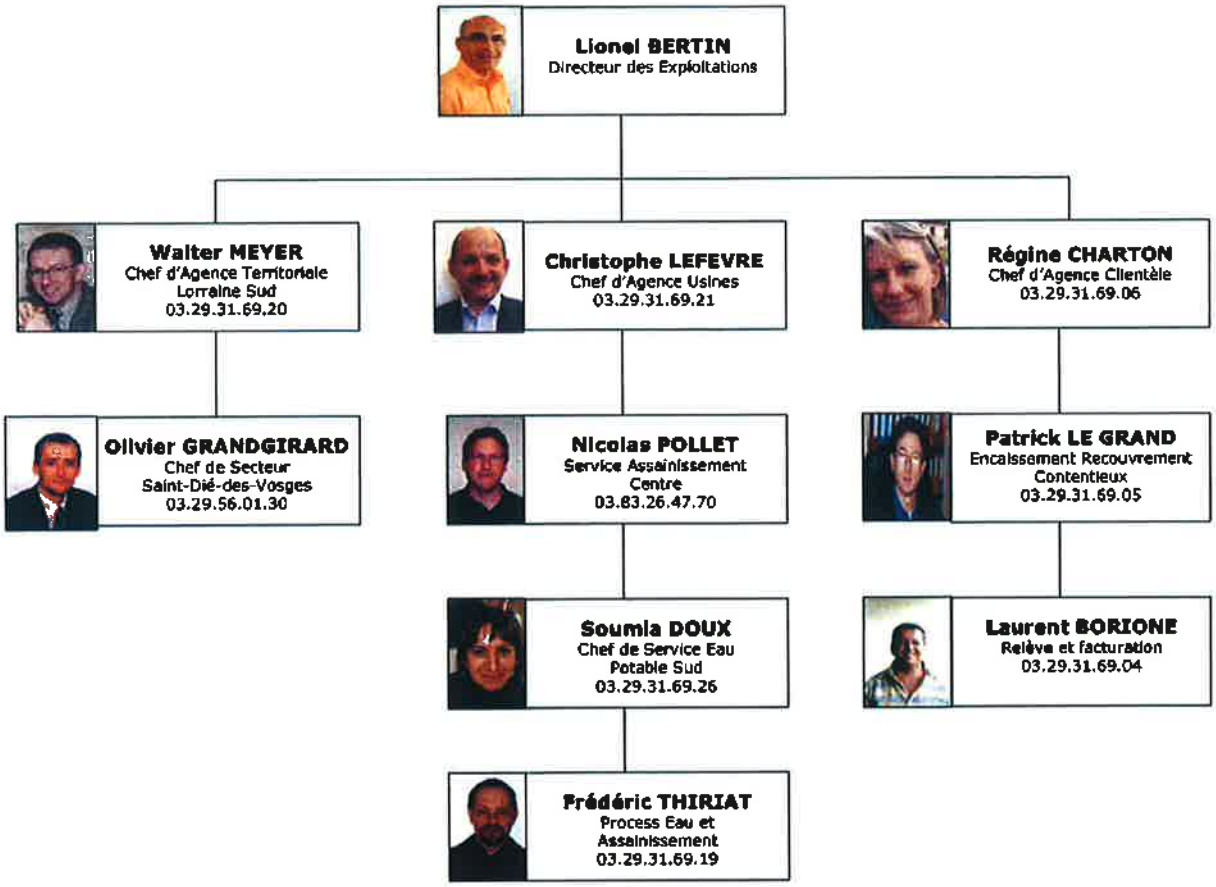

Astreintes

Les principaux ouvrages, gérés par Lyonnaise des Eaux, sont équipés d'un système de télésurveillance. Les équipements avec des postes locaux de télésurveillance permettent de contrôler et d'optimiser les fonctionnements des installations et la gestion des ressources en eau en permanence. Ce dispositif permet de suivre à distance le bon fonctionnement des installations 24h/24.

Au niveau de l'Entreprise Régionale Lorraine, près de 24 agents, dont un cadre, sont mobilisés en permanence.

NOS MOYENS LOGISTIQUES

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc....),
- une communication facilitée avec les collectivités.

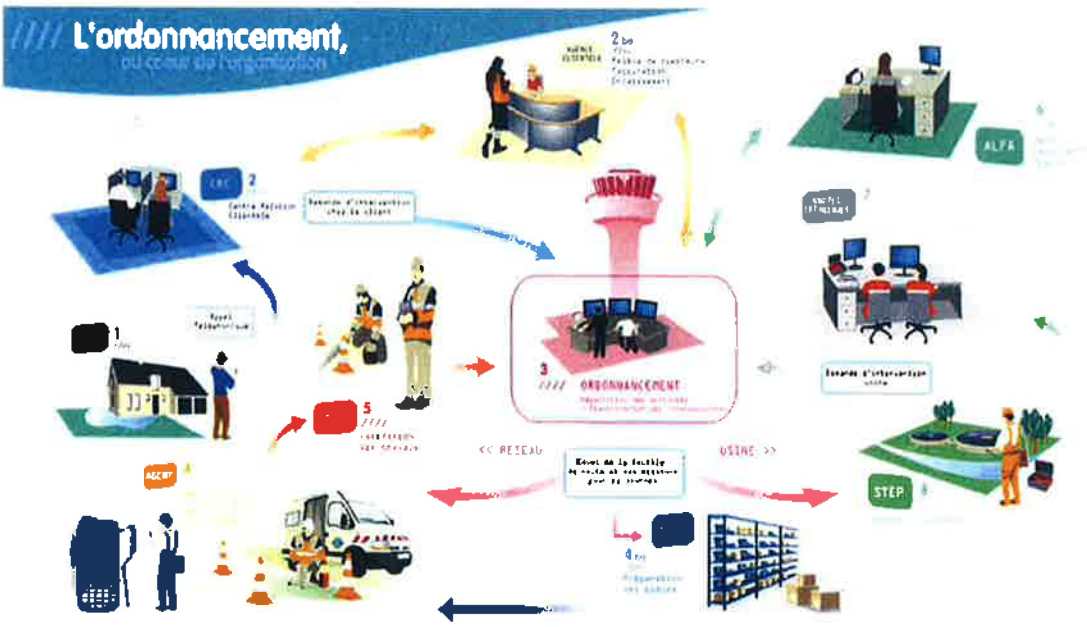

L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

LES AUTRES MOYENS

LA GESTION DE CRISE

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

L'APPARTENANCE A UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de Lyonnaise des Eaux et plus largement du Groupe Suez Environnement pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- Accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- Accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels,

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- Protection et gestion durable de la ressource en eau,
- Recherche de nouvelles ressources,
- Amélioration des performances des réseaux,
- Maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- Prévention des risques environnementaux,
- Gestion performante de la relation clientèle.

LA RELATION CLIENTELE

CONTACTS COLLECTIVITES

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des collectivités, l'Entreprise Régionale Grand Est a désigné un interlocuteur unique pour chaque collectivité, un coordinateur des échanges d'informations avec celle-ci : **le chargé de contrat.**

Le chargé de votre contrat est **Walter MEYER,** Chef d'Agence Lorraine-Sud (03.29.31.69.20), assisté de **Olivier GRANDGIRARD,** Chef de Secteur Saint-Dié-des-Vosges/Remiremont (03.29.56.01.30).

L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

Le Centre de Relation Clientèle

Au service des clients, 66 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, le Centre de Relation Clientèle permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos 18 télé-conseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Cette équipe traite, en temps réel, tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, prix du service, arrivée dans un logement, paiement mensuel de la facture, rendez-vous avec un technicien, réclamation, intervention d'urgence...

<u>Pour toute demande ou réclamation</u> :
N° Cristal : 09.77.40.84.08 (prix d'un appel local)

<u>Pour toutes les urgences techniques</u> :
N° Cristal : 09.77.40.11.25 (prix d'un appel local)

L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS

Nos clients sont accueillis à l'adresse et aux horaires suivants :

ZA d'Hellieule
À Saint-Dié des Vosges

Les Lundi - Mardi – Jeudi - Vendredi
de 08 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h
Les Vendredi
de 08 h à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

LE SITE INTERNET ET L'INFORMATION CLIENT

Pour répondre à la demande croissante des Français d'accéder facilement aux informations sur l'eau, Lyonnaise des Eaux a lancé en 2013 un nouveau site internet www.lyonnaise-des-eaux.fr pour « Tout Savoir Sur Mon Eau ».

Ce site a reçu en octobre 2014 la Palme « Initiative et Territoires » de l'Agence de la Relation client.

Il offre au client consommateur un accès facile (à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette) :

- **aux données relatives à l'eau dans sa commune : qualité, travaux, prix et parcours de l'eau**

- **à des conseils pour faciliter ses démarches, mieux gérer sa consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre sa facture,**

« Mon compte en ligne » permet à chaque client d'obtenir des informations et d'effectuer différents types opérations :

- **Gestion autonome du contrat**
  - Accès aux données personnelles (nom du contrat / téléphone fixe et mobile / adresse de facturation)
  - Visualisation des factures et possibilité de téléchargement
  - Visualisation historique des paiements
  - Suivi des consommations (consommations facturées, ...)
- **Transactions / souscriptions**
  - Paiement Carte Bancaire sécurisé
  - Relevé de compteur
  - Souscription au prélèvement automatique / mensuel
  - Souscription e-facture

- **Demandes / Contacts**

  - Abonnement (emménagement) / résiliation (déménagement)
  - Demande de devis (travaux)
  - Demande d'information / réclamation
  - Avatar (conseiller virtuel)

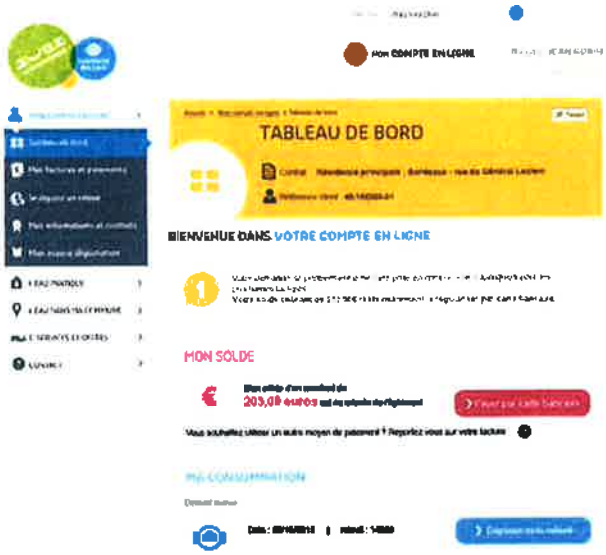

LE BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes collectés et épurés au regard de la pluviométrie.

LE SYSTEME DE COLLECTE

LA PLUVIOMETRIE

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

PLUVIOMETRIE ANNUELLE

Pluviométrie annuelle (mm)						
Finalité	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	1 110	1 001,5	1 161	1 280	975,8	- 23,8%

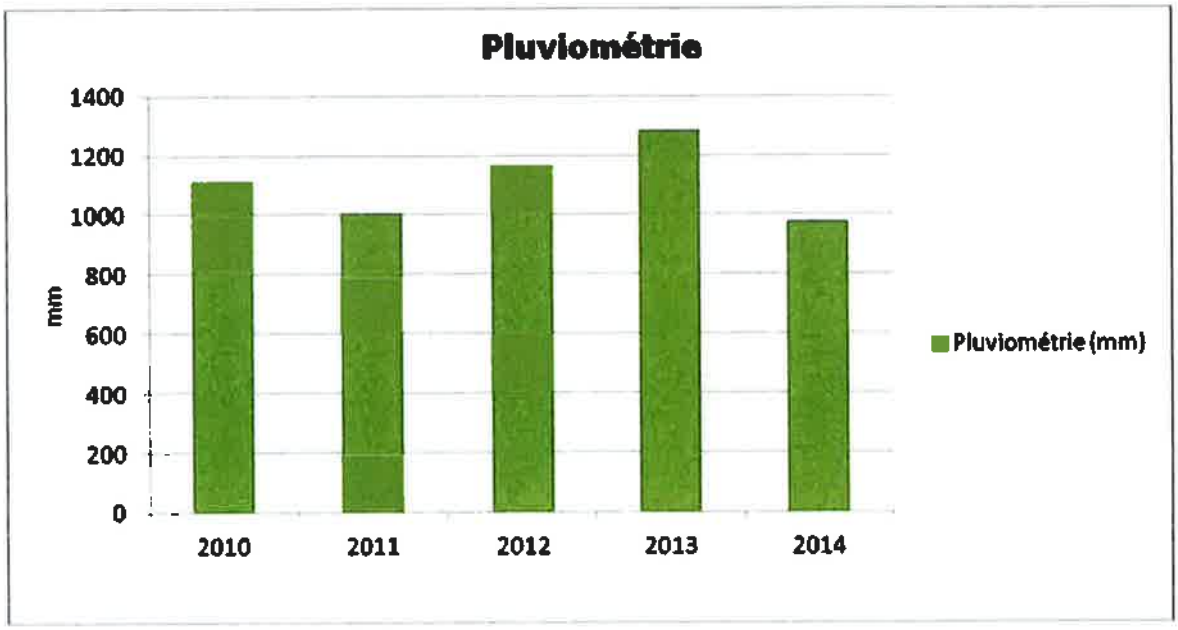

LE SYSTEME DE TRAITEMENT

LES VOLUMES TRAITES

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m3)							
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	2 153 412	1 696 826	1 934 777	2 321 317	2 000 654	- 13,8%

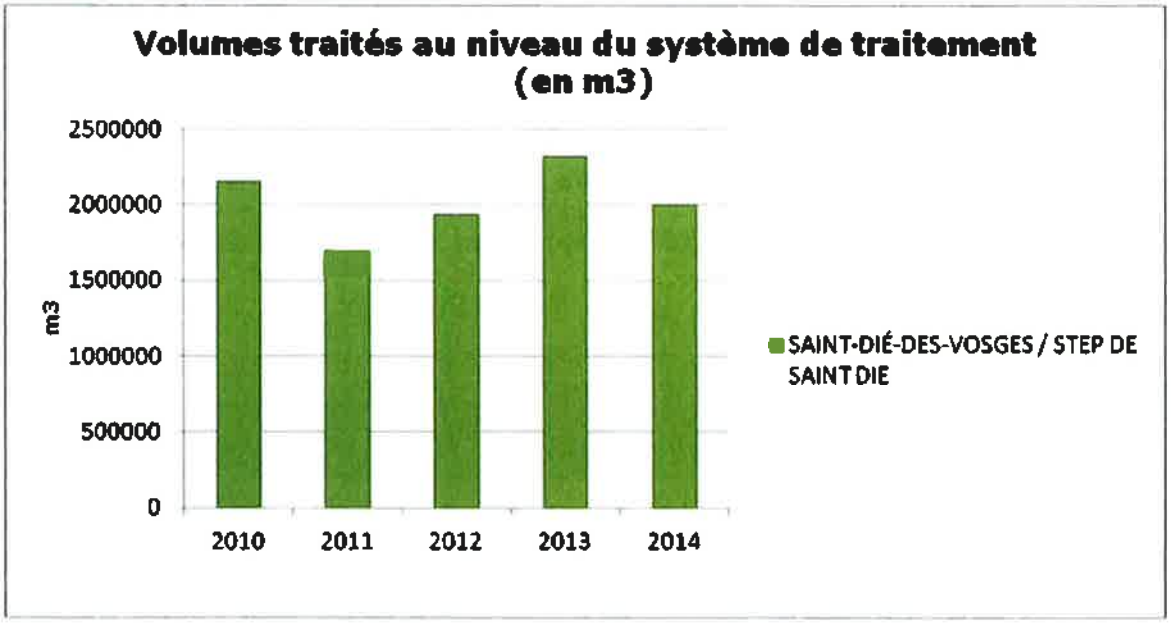

En 2014, la pluviométrie a été plus faible que les années précédentes, c'est pourquoi, les volumes traités sont moindres cette année.

LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

EXPLOITATION DES RESEAUX DE COLLECTE

CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau					
	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	6 411	7 320	6 562	11 880	81,0%

Cette année, plus de linéaire du réseau a été curé en préventif, en particulier au niveau du quartier Kellerman.

Curage préventif (Ouvrages)						
	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Nombre d'avaloirs curés	2 588	2 913	2 706	3 358	3 143	- 6,4%

INTERVENTIONS CURATIVES (CURAGE)

Désobstructions				
	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
réseau	27	36	46	27,8%
branchement	15	15	21	40,0%

Désobstructions branchements	
Adresse	Nombre
5 Impasse n°3 de la Madeleine	1
19 Chelmin des Etangs	1
23 Quai du Stade	1
23 Quai du Stade	1
3 Rue Jean Jacques Baligan	1
43 Rue Des 3 Villes	1
10 Rue Petit Foucharupt	1
46 Rue Route de Raon	1
3 Rue Clos du Concours	2
10 Rue Des Fusillés	1
8 Rue Impasse du Cardinal	1
41 Rue Route de Marzelay	1
11 Rue Gambetta	1
25 Rue Saint-Charles	1
3 Rue De la Behouille	1
17 Rue Rovel	1
x Rue Link	1
7 Rue Impasse de la Madeleine	1
43 Rue Route d'Epinal	1
15 Rue Des Alliés	1
Total	21

Désobstructions réseau	
Adresse	Nombre
X Rue Impasse de la Madeleine	1
X Rue De la Corvée	1
15 Rue Alliés	1
15 Rue Alliés	1
X Rue Thurin	1
7 Rue Du 11 Novembre	1
3 Rue De la Béhouille	1
X Rue Thurin	1
X Rue Des 4 Frères Mougeotte	1
14 Rue Des Travailleurs	1
6 Rue André Colin	1
15 Rue Alliés	1
21 Rue Thurin	1
11 Rue De l'Etang Piller	1
94 Rue De la Bolle	1
X Rue Route de Robache	1
X Rue Rovel	1
X Rue Du Breuil	1

X Rue Stanislas	1
X Rue Saint-Charles	1
9 Rue Des Etangs	1
X Rue De la Meurthe	1
X Rue Thurin	1
X Rue Stanislas/Des 3 Villes	1
X Rue Robache	1
X Rue André Colin	1
X Rue DO 44 rue d'Ortimont	1
X Rue Syphon rue Pasteur	1
X Rue René Fonck	1
X DO rue du petit St Dié	1
X Rue De la Bolle	1
X Rue Thurin	1
X Rue Thurin	1
3 Rue Clos du Concours	1
X Rue Place Point du Jour	1
X Rue Médiathèque St Roch	1
X Rue Ohl des Marais	1
X Rue Saint-Charles	1
X Rue Fonk	1
X Rue Promenade des Villes Jumelées	1
X Rue Concorde	1
X Quai de la Résistance	1
X Rue Rovel	1
X Rue Ohl des Marais	1
X Rue Robache	1
X DO Rue du Petit St-Dié	1
Total	**46**

EXPLOITATION DES POSTES DE RELEVEMENT

FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m^3 pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement		
Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
BO DE FOLMARD (St DIE)	1	0
PR ALBERT CAMUS 1	2	0
PR ALBERT CAMUS 2	2	0
PR DE BEHOUILLE	2	0
PR DE HELLIEULE 2	2	0
PR DE HELLIEULE 4	2	0
PR DE LA PLACE DU MARCHE	2	0
PR DE MIRANDOLLE	2	0
PR DE ROBACHE	2	0
PR DU FOUCHARUPT	2	0
PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2	0
PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2	0
PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2	0
PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2	0
PR LYAUTEY (St Dié)	2	0
STEP DE SAINT DIE	1	0
Total	30	0

EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT

CHARGES ENTRANTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)			
STEP DE SAINT DIE	2013	2014	N/N-1 (%)
DBO5	681	863,9	26,9%
DCO	2 158	2 614,8	21,2%
MeS	969	1 326,3	36,9%
NG	240	246,8	2,8%
NTK	236	243,4	3,1%
Pt	33	30	- 9,1%

Les charges entrantes ont en général augmentées en 2014. C'est une valeur dont nous n'avons pas le contrôle, il est ainsi difficile d'avoir une explication quant à cette hausse.

APPORTS EXTERIEURS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs				
STEP DE SAINT DIE	Nature	2013	2014	N/N-1 (%)
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m3)	1 487	1 552	4,4%
S5 - Apport extérieur boue	MS boues (kg)	103 600	106 200	2,5%

Les apports extérieurs ont légèrement augmentés depuis l'année 2013.

CONSOMMATIONS D'EAU ET DE REACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs et d'eau					
STEP DE SAINT DIE	Nature	Unité	2013	2014	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Chlorure Ferrique	T	35,4	35,9	1,4%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux	T	138	152	10,1%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chlorure Ferrique	T	138	159,8	15,8%

La hausse des réactifs en 2014, est expliquée par l'augmentation des charges entrantes en tête de station, ainsi que l'augmentation des apports extérieurs. De plus, un effet de stock au niveau de ces réactifs accroit cette hausse.

PRODUCTION DE BOUES

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEP DE SAINT DIE	2013	2014	N/N-1 (%)
MS boues (T)	767	794	3,5%
Siccité moyenne (%)	29,6	30,1	1,7%
Boues (T de matières humides)	2 591	2 635	1,7%

SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous-produits évacués				
STEP DE SAINT DIE	Nature	2013	2014	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	88 680	97 420	9,9%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	25 400	24 000	-5,5%
S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	Poids (kg)	26 520	32 680	23,2%

La variation d'une année à l'autre au niveau des sous-produits évacués s'explique par le fait que les bennes ne sont pas évacuées à intervalle régulier dans l'année.

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
POSTES DE RELEVEMENT ET BASSIN D'ORAGE	30 896	25 343	21 348	24 656	13 290	-59,56%
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	972 960	936 379	919 731	773 858	692 122	-10,56%
Total	1 003 856	961 722	941 079	798 514	705 412	-12,07%

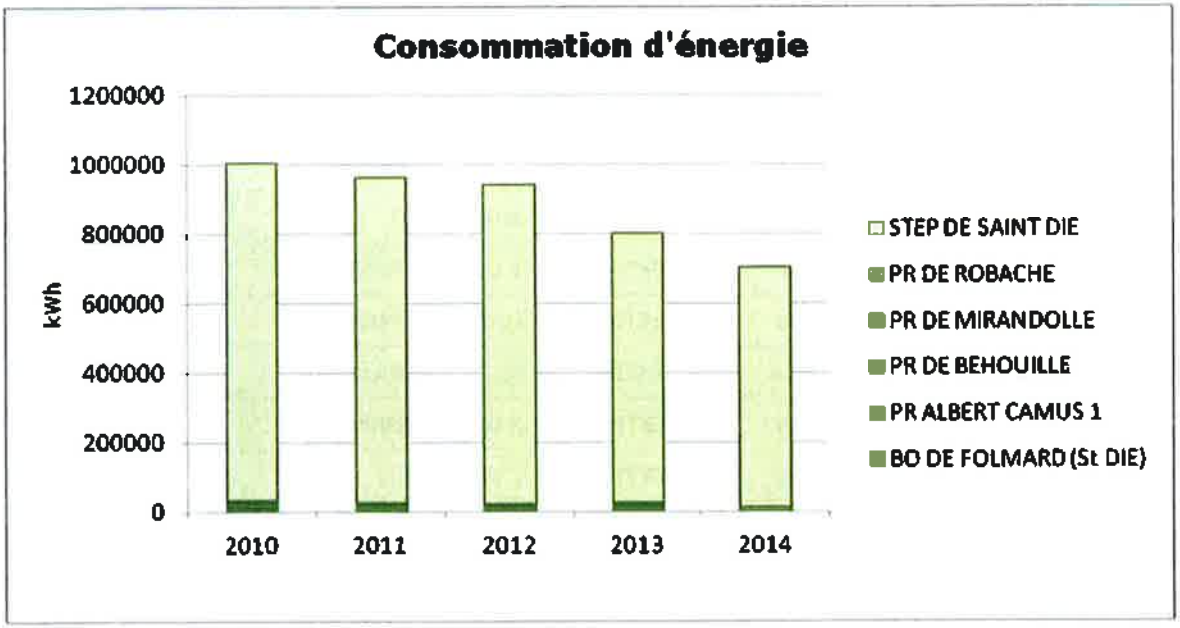

La diminution de la consommation d'énergie en 2014, par rapport aux années antérieures est due à la baisse des volumes traités, cause d'une pluviométrie plus faible cette année.

LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires

Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
PR DE BEHOUILLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	08/04/2014
PR DE LA PLACE DU MARCHE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	08/04/2014
PR DE MIRANDOLLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	08/04/2014
STEP DE SAINT DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE GHEZALA *	23/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Détecteur	DETECTEUR DE GAZ PORTABLE VAVASSEUR*	23/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE	03/04/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 2 LOCAL TRANSFO	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL FLOTATION	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR BUREAU	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 LOCAL DESHYDRAT	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL SURPRESSEURS	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR LOCAL DEGRILLEUR	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 2 LOCAL DESHYDRAT	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 VEHICULE	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Extincteur	EXTINCTEUR 1 LOCAL TRANSFO	29/09/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Moyen de levage	A SUPPRIMER	16/06/2014
STEP DE SAINT DIE	Système d'aération	CONDUITE DE REFOULEMENT DU FILTRE PRESSE	03/02/2014
STEP DE SAINT DIE	Système d'aération	SALLE SOUS FILTRE	03/02/2014

LA QUALITE DU TRAITEMENT DES EAUX USEES

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité du traitement des eaux usées ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de collecte et de traitement des effluents.

LA CONFORMITE DU SYSTEME DE COLLECTE

LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux			
Indicateur	2012	2013	2014
Conformité collecte	Non	Oui	Oui

LA CONFORMITE DES REJETS DU SYSTEME DE TRAITEMENT

CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
STEP DE SAINT DIE	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	863,92	3,13	17,7	97,9	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	2614,82	24,3	131	95	0	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	1326,27	5,02	29,6	97,8	0	6	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NG	246,8	8,6	50,7	79,4	0	4	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	243,43	6,31	39	83,9	0	3	0	Oui
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	30	0,48	2,69	91	0	4	0	Oui

En 2014, toutes les analyses réalisées sur la station de Saint-Dié des Vosges ont été jugées conformes à la législation. La station est donc en règle pour cette année.

CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP DE SAINT DIE	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
N°2107/95 du 24-10-95	DBO5	24	30	30	125,0%
N°2107/95 du 24-10-95	DCO	52	58	58	111,5%
N°2107/95 du 24-10-95	MeS	52	58	58	111,5%
N°2107/95 du 24-10-95	NG	24	30	30	125,0%
N°2107/95 du 24-10-95	NTK	24	30	30	125,0%
N°2107/95 du 24-10-95	Pt	24	30	30	125,0%

LA CONFORMITE DES BOUES ET SOUS-PRODUITS

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous produits évacués		
Site	Points prélèvement	Destination
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	S10 - Sable produit	CET de Villoncourt
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	S11 - Refus de dégrillage produit	Ordures ménagères
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	S9 - Huiles/graisses évacuées sans traitement	STEP de Golbey (carbofil)
STATION D'EPURATION DE SAINT DIE	Boues	Centre de traitement TAIJI et compostage Terralys Ménarmont

LE BILAN CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

LES STATISTIQUES CLIENTS

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients			
Type	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	9 038	9 082	0,5%
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	22 413	22 089	-0,97%

Le nombre de clients actifs, pour l'année 2014, est de 8 688 clients.

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement				
VOLUMES ASSUJETTIS (m3)	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Saint-Dié des Vosges	971 749	948 204	932 522	-1,7%
Saint-Michel sur Meurthe	46 128	44 067	40 049	-9,1%
Sainte Marguerite	105 458	115 334	116 452	1,0%
Peltex	895	495	205	-58,6%
Arvin Meritor	3 389	3 334	3 229	-3,1%
TOTAL	1 127 619	1 111 434	1 092 457	-1,7%

VEILLER AU MEILLEUR NIVEAU DE SERVICE APPORTE

SATISFACTION CLIENTELE - ENQUETE SUR LA QUALITE DU SERVICE

Lyonnaise des Eaux fait appel chaque année à l'institut de sondage SOFRES pour mesurer la satisfaction de ces clients.
Les résultats de ces études permettent à Lyonnaise des Eaux :
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La méthodologie

En 2014, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de décembre 2014 en collaboration avec l'Institut TNS Sofres auprès de 2800 clients interrogés. Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par Lyonnaise des Eaux.

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

Une image solide du distributeur d'eau

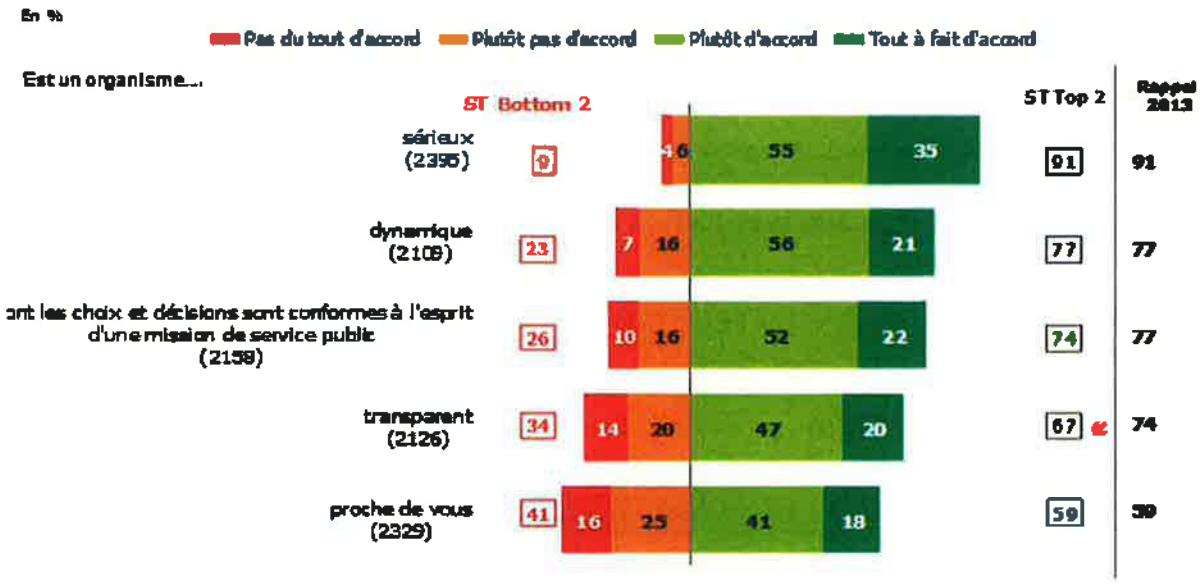

Base : Echantillon national (A Lyonnaise des Eaux - Suez-Lyonnaise comme distributeur d'eau)
B2. Je vais vous citer plusieurs phrases qui peuvent se rapporter à Lyonnaise des Eaux - Suez-Lyonnaise. Pour chacune vous me direz si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord.

L'image de Lyonnaise des Eaux auprès de ces clients reste solide. Lyonnaise des Eaux est reconnu par ses clients pour son sérieux, son dynamisme, sa transparence et parce que ses choix et ses décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public.

A l'avenir, Lyonnaise des Eaux souhaite continuer ses efforts en matière de proximité clients.

Les taux de recommandation et les taux d'intention de rester client de Lyonnaise des Eaux restent très stables par rapport à 2013. 87% des clients de l'Entreprise Régionale recommanderaient Lyonnaise des Eaux.

La satisfaction globale par thème - début de questionnaire : un niveau de satisfaction auprès des clients directs modéré et stable entre les deux périodes

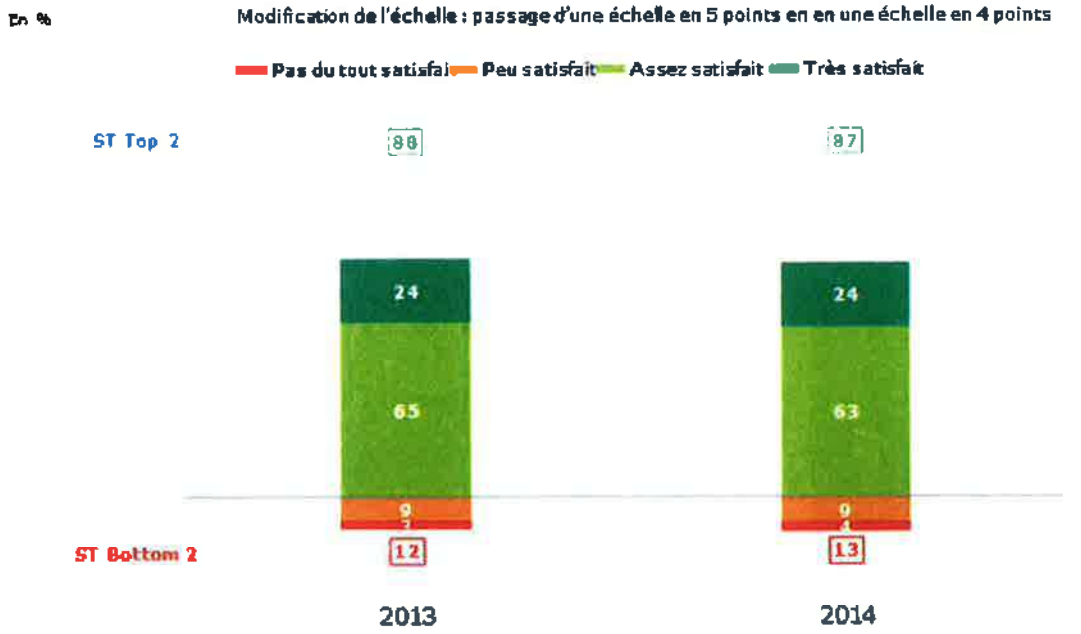

Base : Echantillon national
D1. Concernant l'ensemble des prestations de votre organisme distributeur d'eau actuel, diriez-vous que vous êtes globalement ...

Plus de 87% des clients interrogés sont globalement satisfaits des prestations de Lyonnaise des Eaux.
Lyonnaise des Eaux, comme en 2013, poursuivra ses efforts en matière de qualité de l'eau et en matière d'informations données par le service de l'eau.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION CLIENT

COMMUNICATION EN ACCUEIL CLIENT ET/OU DE MAIRIE

Lyonnaise des Eaux à actualiser ces outils de communication auprès des clients consommateurs concernant :

- La maîtrise de leur consommation d'eau avec la campagne sur les éco-gestes en ligne sur www.lyonnaise-des-eaux.fr et disponible sous forme d'affiches pour les accueils clients et de mairie,
- Les gestes écologiques à adopter chez soi pour limiter la pollution de la ressource,
- Les services Mensualisation, E-facture,

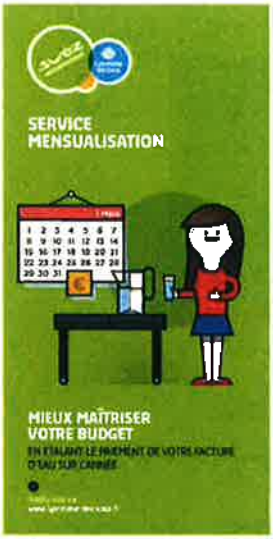

CAMPAGNES D'E-MAILING

Des campagnes d'informations par e-mail aux clients consommateurs sont régulièrement réalisées pour promouvoir :

- L'information de proximité disponible dans la rubrique « Eau dans ma commune » du site (qualité de l'eau, travaux...) sur www.lyonnaise-des-eaux.fr, l'utilisation des services disponibles sur le site,
- La création de comptes en ligne,
- La protection des compteurs contre le gel.

Chère cliente, cher client,

Vous pouvez désormais profiter de tous vos services sur votre compte en ligne où que vous soyez et quand vous le souhaitez, à partir de votre smartphone ou de votre tablette.

Cliquez sur la vidéo ci-dessus pour en savoir plus !

Cordialement,

Votre service client
[URL Marque]

Chère cliente, cher client,

Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse des tuyaux et du compteur d'eau. Vous pouvez être privé d'eau, des luttes importantes sont possibles et des frais de réparation conséquents seront alors à votre charge. Le compteur d'eau est en effet sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Pour éviter ces désagréments, des mesures simples suffisent :

Protéger le compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux isolants n'absorbant pas l'humidité.

Le polystyrène est un très bon choix.

Des protections adaptées existent dans les magasins de bricolage.

01. Calfeutrez votre compteur avec des plaques de polystyrène

02. Protégez vos canalisations avec une gaine isolante

03. Ne jamais couper complètement le chauffage en journée

04. Protégez le compteur et les tuyaux exposés

05. Évitez de couper complètement le chauffage

06. Vérifiez votre isolation

Votre service client

Chère cliente, cher client,

Vous pouvez désormais bénéficier de tous vos services en ligne sur **www.lyonnaise-des-eaux.fr** où que vous soyez et quand vous le souhaitez !

Je crée mon compte

Connectez-vous depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette pour :

- consulter et payer vos factures,
- suivre vos consommations,
- disposer votre relevé de compteur si vous ne pouvez pas être présent le jour de la relève,
- modifier vos coordonnées.

Pour créer votre compte, c'est très simple
saisissez votre référence client :
votre identifiant :
Laissez vous guider !

Votre service client

UN LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX CLIENTS

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit une enveloppe contenant :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Les réponses aux questions les plus fréquentes sur la qualité de l'eau, le cycle de l'eau, son prix, les différents éléments de la facture d'eau,
- Une information sur les services offerts par Lyonnaise des Eaux (e-facture, mensualisation,...).

AFFICADRES VEHICULES

Une nouvelle campagne de publicité est programmée sur les véhicules de nos agents de terrain. Cette communication sera tournée vers les clients consommateurs pour plus d'informations concernant les services et les métiers de Lyonnaise des Eaux.

LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m^3, appliqué au volume d'eau consommé.

LE TARIF

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Tarifs au 1er janvier de l'année de l'exercice en cours				
Groupe	**Désignation**	**01/01/2014**	**01/01/2015**	**N/N-1 (%)**
Eau usée	Facture d'eau calculée pour une consommation de 120m3	267,45	268,98	0,57%
Eau usée	Part fixe (€TTC/an/abonné)	20,33	20,57	1,18%
Eau usée	Part variable (€TTC/m3)	4,08	4,09	0,25%
Eau usée	Prix TTC du service au m3 pour 120m3	2,23	2,24	0,45%

L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification			
	01/01/2014	**01/01/2015**	**N/N-1 (%)**
Coefficient d'actualisation (K)	1,68640	1,70617	1,17%

LA FACTURE TYPE 120 M3

		Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution
	Q.	P.U.	Montant	P.U.	Montant	n / n-1
DISTRIBUTION DE L'EAU						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
TRAITEMENT DES EAUX USEES						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
ORGANISMES PUBLICS						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
TVA à 7,0%			15,42		15,58	1,03%
TVA à 5,5%			24,31		24,45	0,57%
Total TTC			**563,30 €**		**567,88 €**	0,81%

ASSAINISSEMENT	2014	2015
Part fixe : délégataire + collectivité	18,48 €	18,70 €
Part variable : délégataire + collectivité	191,78 €	192,95 €

LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE

LE CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure".

LE CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

en milliers d'€uros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	**2 923,73**	**2 419,61**	**-17%**
Exploitation du service	1 803,88	1 726,49	
Collectivités et autres organismes publics	1 104,45	693,01	
Travaux attribués à titre exclusif	15,40	0,00	
Produits accessoires	0,00	0,12	
CHARGES	**3 121,72**	**2 834,28**	**-9,00%**
Personnel	387,31	377,12	
Energie électrique	62,63	69,53	
Produits de traitement	49,89	48,69	
Analyses	7,47	10,07	
Sous-traitance, matières et fournitures	416,49	490,07	
Impôts locaux et taxes	21,76	19,99	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	291,17	279,04	
• télécommunication, postes et télégestion	9,66	12,17	
• engins et véhicules	30,38	34,77	
• informatique	35,32	33,15	
• assurance	5,46	4,37	
• locaux	38,08	28,86	
Frais de contrôle	53,73	84,08	
Ristournes et redevances contractuelles	4,19	10,68	
Contribution des services centraux et recherche	75,79	78,01	
Collectivités et autres organismes publics	1 104,45	693,01	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	6,20	6,32	
• programme contractuel	80,66	82,85	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	320,53	326,94	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	69,15	70,54	
• investissements incorporels	155,41	158,51	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	12,39	11,51	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2,19	17,23	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,32	0,07	
Résultat avant impôt	**-197,98**	**-414,66**	**-109,4%**
RESULTAT	**-197,98**	**-414,66**	**-109,4%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

LE DETAIL DES PRODUITS

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

Détail des produits

en milliers d'€uros	2013	2014	Ecart en %
TOTAL	**2 923,73**	**2 419,61**	**-17%**
Exploitation du service	1 803,88	1 726,49	-4,3%
• Partie fixe	160,75	159,27	
• Partie proportionnelle	1 449,57	1 353,26	
• Traitement des volumes extérieurs en assainissement	193,56	213,95	
Collectivités et autres organismes publics	1 104,45	693,01	-37%
• Part Collectivité	830,59	452,67	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	273,86	240,34	
Travaux attribués à titre exclusif	15,40	0,00	-100,0%
• Branchements	15,40	0,00	
Produits accessoires	0,00	0,12	
• Autres produits accessoires	0,00	0,12	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Les CARE étant consolidés par les commissaires aux comptes, nous ne pouvons pas modifier les données de 2013. Nous tenons à signaler qu'une erreur concernant la partie collectivités et autres organismes publics s'est glissée dans les données de 2013.
Le montant des reversements était de 702,52 k€ au lieu de 1 104,45 k€. Cette modification n'a pas d'impact sur le résultat économique du CARE.

LA PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

    - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
    - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

SOMMAIRE

I. ..... ORGANISATION DE LA SOCIETE
II. ..... LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
III. ..... LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
IV. ..... APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
V. ..... IMPÔT SUR LES SOCIETES

ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France en 2014 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

L'ENTREPRISE REGIONALE EST L'UNITE DE BASE DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de Lyonnaise des Eaux France.

L'ENTREPRISE REGIONALE DISPOSE DE SA PROPRE COMPTABILITE D'ETABLISSEMENT

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.
- Les Impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

ELEMENTS DIRECTEMENT IMPUTES PAR CONTRATS

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

ELEMENTS AFFECTES SUR UNE BASE TECHNIQUE

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous :

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Autres produits affermages eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges distribution	Longueur réseau de distribution *(km)*
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Clients facturés
Charges production eau potable	m3 LAR (Livrés Au Réseau) *(milliers m3)*
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales *(km)*
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement
Charges réseaux eaux usées	Longueur réseau assainissement *(eaux usées + unitaires) (km)*
Charges épuration	Tonnes de matières sèches produites *(milliers de tonnes)*
Charges de télérelève et télécontrôle contrats eau et asst	Clients télérelevés ou radiorelevés

Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous :

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
Contribution des services centraux et recherche	CA total
Stocks pour BRR	Produits hors comptes de tiers

CHARGES INDIRECTES

LES FRAIS GENERAUX LOCAUX

- Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers).

- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Lyonnaise des Eaux France.

LA CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.

- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.

LA PARTICIPATION, L'INTERESSEMENT ET LA PROVISION POUR INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE DES SALARIES

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.
L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

CHARGES RELATIVES AUX RENOUVELLEMENTS

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

garantie pour continuité du service,
programme contractuel,
fonds contractuel,

a. « Garantie pour continuité du service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):
La traduction économique de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :
Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « Programme contractuel de renouvellement » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « Fonds contractuels de renouvellement » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain

montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

programme contractuel,
fonds contractuel,
annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
investissements incorporels.

a. « Programme contractuel » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « Fonds contractuels» : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « Investissements incorporels » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au

CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

CHARGES DOMAINE PRIVE

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 15 ans + spread de 2% soit 4,21 %).
La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs de 14 ans.

soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatilibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).
Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Lyonnaise des Eaux France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,

le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,67%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à 0,1% (0,6% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 4,67 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

LES BIENS DE RETOUR

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STEP DE SAINT DIE	1993	31000

LES POSTES DE RELEVEMENT

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 1	2001	25	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR ALBERT CAMUS 2	2001	25	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE BEHOUILLE	1990	75	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 2	1996	60	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE HELLIEULE 4	1996	35	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE LA PLACE DU MARCHE	2000	30	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE MIRANDOLLE	1999	65	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DE ROBACHE	1998	85	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR DU FOUCHARUPT	1990	650	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 1 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 2 - ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	650	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 3 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR GEOPARC 4 ZA DIEUDONNE DUBOIS	2004	40	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	PR LYAUTEY (St Dié)	2004	30	m3/h

TRAITEMENT SUR LE RESEAU

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal (m3/h)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	BO DE FOLMARD (St DIE)	1996	85

LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	**2013**	**2014**	**N/N-1 (%)**
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	76 695	79 070	3,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	75 941	77 112	1,5%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	35 394	35 100	-0,8%
Linéaire refoulement (ml)	2 670	2 724	2,0%
Linéaire total (ml)	**190 700**	**194 006**	**1,7%**

LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)									
Réseau	**Ecoulement**	**Amiante ciment**	**Béton**	**Ciment**	**Fonte - Grès**	**PVC PE**	**Autres**	**Inconnu**	**Total**
Eaux pluviales	Gravitaire	831	59 155	111	350	4 632	266	13 725	**79 070**
Eaux pluviales	Refoulement					21			**21**
Eaux usées	Gravitaire	11 246	6 634		17 162	33 767		8 304	**77 112**
Eaux usées	Refoulement		6		508	107		2 082	**2 703**
Unitaire	Gravitaire	1 281	22 058	24	1 061	2 008		8 668	**35 100**
Total		**13 358**	**87 853**	**135**	**19 080**	**40 535**	**266**	**32 779**	**194 006**

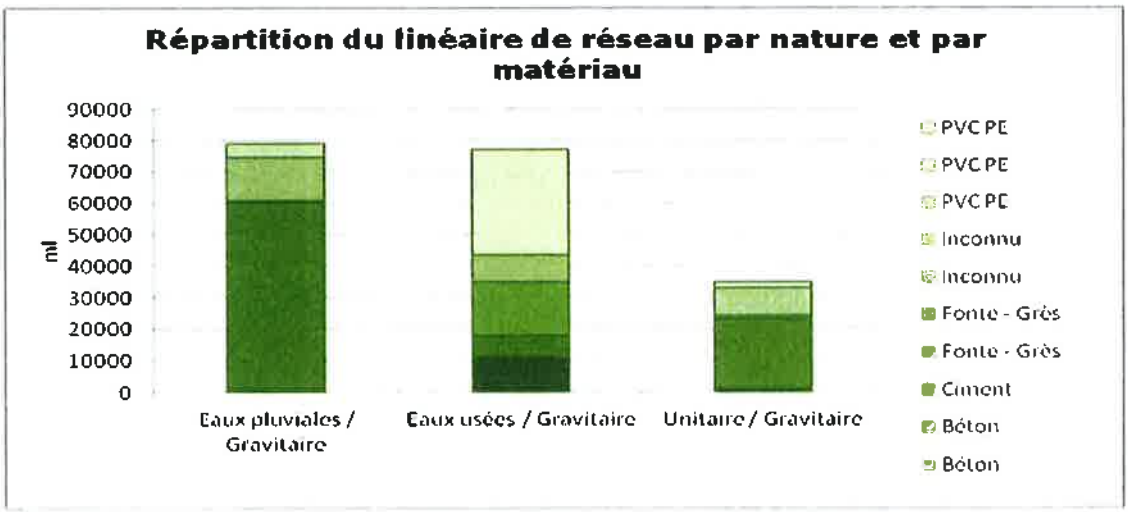

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	**Type d'accessoires**	**Nombre**
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Avaloirs	3 384
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Regards réseau	4 438
SAINTE-MARGUERITE	Avaloirs	1
SAINTE-MARGUERITE	Regards réseau	8

LES INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

LE RENOUVELLEMENT

LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

LIBELLE CONTRAT	INSTALLATION	INTITULE	MONTANTS REALISES (€)
VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES - ASST	STEP	**Onduleur**	1 378,00 €
		Chicanes pont suceur	3 576,00 €
		Caméra infra rouge	7 022,00 €
		Centrifugeuse labo	3 740,00 €
		Tuyau dépotage graisses	2 692,00 €
		Pompe boues en excès n°2	1 139,00 €
	POSTE DE RELEVEMENT DE HELLIEULE 4	**Armoire et télégestion GPRS**	7 386,00 €
	POSTE DE RELEVEMENT ALBERT CAMUS N°2	**POMPE DE RELEVEMENT 2**	1 714,00 €
	BASSIN D'ORAGE FOLMARD	**Panier De Degrillage**	2 345,00 €
		POMPE DE RELEVEMENT 1	1 623,00 €
		POMPE DE RELEVEMENT 2	1 623,00 €
	POSTE DE RELEVEMENT DE FOUCHARUPT	**POMPE DE RELEVEMENT 1**	1 720,00 €
	POSTE DE RELEVEMENT DE ROBACHE	**Armoire et télégestion GPRS**	12 129,00 €
	STEP-PRETRAITEMENT	**RELEVAGE EAUX BRUTES - POMPE DE RELEVEMENT 1**	4 090,00 €
		RELEVAGE EAUX BRUTES - BARDAGE	3 961,00 €

		DESSABLEUR-DEGRAISSEUR - COMPRESSEUR AIR LIFT DESSABLEUR	3 243,00 €
		DESSABLEUR-DEGRAISSEUR - AEROFLOT SUBMERSIBLE DEGRAISSEUR	376,00 €
		Vis compacteur de déchets	1 595,00 €
		Socles des support du FP	1 981,00 €
	STEP-BIOLOGIE	**PRODUCTION D'AIR - SURPRESSEUR 1 L1**	7 022,00 €
		PRODUCTION D'AIR - SURPRESSEUR 1 L2	23 259,00 €
		PRODUCTION D'AIR - SURPRESSEUR 2 L1	6 828,00 €
		RECIRCULATION DES BOUES - POMPE RECIRCULATION 1	4 011,00 €
		CLARIFICATION - MOTOREDUCTEUR PONT CLARIFICATEUR	928,00 €
	STEP-DESHYDRATATION	**FLOTTATION - POMPE BACHE A BOUES FLOTTEES N°1**	21 103,00 €
	STEP-BATIMENT (hors exploitation)	**LOCAUX ADMINISTRATIFS - ORDINATEUR DE SUPERVISION**	2 847,00 €
Total VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES - ASST			**129 331,00 €**

GLOSSAIRE

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

Abandon de créance

Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

Assainissement non collectif (ANC) ou autonome

L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Assainissement collectif

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Avaloir

Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

Branchement assainissement

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

Certification ISO 9001

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

Certification ISO 14001

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

Collecteur

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

Commission départementale Solidarité Eau

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

Curage

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

DBO5

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

Désobstruction

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

Eaux pluviales

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

Eaux résiduaires ou eaux usées

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

Eaux usées domestiques

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

Échantillon

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

Enquête de conformité

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

Equivalent-habitant (EqHab)

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

Inspection télévisée

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

M

Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

Nombre d'habitants

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

Ouvrage assainissement

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

Ouvrages de prétraitement

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).
Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

Prétraitement

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

R

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

Réseau de collecte des eaux pluviales

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Réseau séparatif

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

Réseau unitaire

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

Réseau de rejet industriel

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

Réseau de trop-plein

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

Service

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Système d'assainissement

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

Système de collecte

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

Traitement des boues

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

❖ Traitement des eaux usées

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

❖ Voirie

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
  Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
  Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.
  Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
  Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
  Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de

l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.
Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.
Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à **l'existence et la mise à jour des plan des réseaux** (partie A - 15 points), à **l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux** (partie B - 30 points) et aux **autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux** (partie C - 75 points).
L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des

réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
- **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D202.3)

  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)

  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)

  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)

  Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

  Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

  Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)

  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)

  Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

  Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**
  L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).
  Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.
  Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).
  L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

  A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

  - **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
  - **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
  - **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
  - **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHESE REGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
MARCHES PUBLICS
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
ENVIRONNEMENT

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25 % AU 1ER JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> Loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ("Loi Dadue"). Articles 37 à 44

> Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les retards de paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux...). Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25% au 1er janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.
Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013
Nota : concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25 % au 1er janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

MARCHES PUBLICS

NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

> Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.
  En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

> CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n°11PA02965

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le délégataire n'a pas la charge financière du renouvellement de ces branchements, mais doit procéder aux travaux, compte tenu de l'urgence (fin 2013), et se faire indemniser ensuite par la collectivité.

TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

> BOI-TVA-DED-40-30, 1er aout 2013

Par une instruction en date du 1er aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1er janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le délégataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du délégataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

> Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi "Brottes")

La loi "Brottes" du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.
- La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.
- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, les coupures d'eau pourraient être interdites toute l'année pour toutes les résidences principales. Mais, la même loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. En raison des contradictions du texte, une nouvelle loi est nécessaire. Dans l'attente, le dispositif antérieur, qui interdit les coupures d'eau à l'égard des seuls bénéficiaires du FSL, reste en vigueur.

ENVIRONNEMENT

CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

> Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte (JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465)

Tout salarié d'une entreprise ou d'une régie, ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail).

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

TRANSPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

> Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890)

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives "*Seveso III*" et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1er juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'**ICPE** devront s'appliquer :

- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les "*zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible*" (art. L.512-1)
- Le bénéfice d'antériorité est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au recensement régulier des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un **audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises**. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).

ANNEXE 2 : NOTRE DEMARCHE QUALITE

NOTRE DEMARCHE QUALITE

NOTRE VISION EST RESOLUMENT ORIENTEE VERS NOS CLIENTS, COLLECTIVITES, PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS, INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS, ...
NOUS DEVONS SANS CESSE IMAGINER DE NOUVEAUX SERVICES ET DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR REPONDRE A LEURS ATTENTES, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.
NOTRE POLITIQUE QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT DOIT Y CONTRIBUER AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'ENTREPRISE.

Lyonnaise Des Eaux a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national.
L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos **performances économiques** et gagner en **efficacité**.
Trois grands piliers de cette démarche sont :

- la **responsabilité de la direction** qui définit la politique de l'entreprise
- l'identification et la gestion des **processus** qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées
- **l'amélioration continue** qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- étalonnage et contrôle des compteurs d'eau
- conception, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision de sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
    - Identifier les risques et les besoins (ressources)
    - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
    - Gérer la documentation
        - Définir les règles de réalisation de l'activité
        - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
    - Former (acquisition des compétences nécessaires)
    - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
    - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
    - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
    - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de l'énergie (ISO 50001), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE), ... en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

ANNEXE 3 : NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

UNE DEMARCHE INSCRITE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOTRE OBJECTIF

Lyonnaise des Eaux a développé un système de management de l'environnement certifié, selon la norme ISO 14001, au niveau des Entreprises Régionales pour chacun de nos contrats. Notre objectif est de faire de la production d'eau potable et de l'assainissement un facteur de développement durable des territoires en mettant en œuvre une démarche de gestion préventive du risque environnemental.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La mise en œuvre d'un système de management de l'environnement, selon la norme ISO 14001, permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux :

- d'assurer :
  - une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques
  - une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur
  - une amélioration progressive et en continu de ses installations

- de développer un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...
  - un outil de maîtrise des coûts
  - un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun
  - un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable
  - un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen

LES GRANDES PHASES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

La mise en place d'un Système de Management Environnemental, s'appuyant sur le principe de l'amélioration continue, est une démarche comportant 3 grandes phases :

- la réalisation de l'analyse environnementale contenant la hiérarchisation des aspects et impacts environnementaux et le plan de management environnemental associé
- la définition des éléments constituant le Système de Management Environnemental à partir de cette analyse
- la mise en œuvre et le suivi du Système de Management Environnemental

L'EXPERIENCE DE LYONNAISE DES EAUX

Depuis de nombreuses années, les équipes de Lyonnaise des Eaux ont mis en place, auprès des collectivités et industriels, des systèmes de management environnemental concernant tout ou partie du service de l'eau (production, traitement...) et du service de l'assainissement (réseau, stations d'épuration, traitement des boues...). L'expérience ainsi acquise a permis de développer une expertise spécifique dans les différents domaines concernés : études préalables, analyse et prévention des risques, audits environnementaux et certification.

Les chiffres clés actualisés au 31 décembre 2013 sont :

- 23 usines de production d'eau (ce chiffre ne prend pas en compte les "petites" installations de type châteaux d'eau, forages, etc.)
- 6 réseaux de distribution
- 96 réseaux d'assainissement
- 51 réseaux eaux pluviales
- 116 STEP
- 48 sites de traitement de boues

ANNEXE 4 : NOTRE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOTRE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

Depuis cette date, Lyonnaise des Eaux est la seule entreprise française à faire évaluer annuellement sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et à publier l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès.

En 2010, Lyonnaise des Eaux a lancé la démarche Idées Neuves sur l'Eau, vaste programme de travail et de dialogue de 24 mois, avec l'ensemble de ses parties prenantes. Une plate-forme collaborative, des forums d'experts, la rencontre de 700 élus en régions ont permis de travailler à de nouvelles solutions pour réinventer le futur de l'eau autour d'un diagnostic partagé.

En 2012, Lyonnaise des Eaux a pris 12 nouveaux engagements, couvrant la période 2012 – 2016, qui prolongent la démarche initiée. Ces engagements ont fait l'objet d'une première évaluation annuelle fin 2012 par Vigeo, et d'une nouvelle évaluation fin 2013.

Pour 2013, Vigeo a attribué à Lyonnaise des Eaux la notation de 3 sur une échelle allant de 1 à 4+, ce qui correspond à un score de 147 sur 200.
La note de Lyonnaise des Eaux a ainsi progressé de 3 points par rapport à 2012.

3 PILIERS ET 12 ENGAGEMENTS : LA NOTATION PAR VIGEO (de 1 à 4)

I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

1) Contractualiser une charte de gouvernance locale / Note de 3+
Mettre à disposition de chaque client qui le souhaite des outils lui permettant de renforcer le contrôle de son opérateur et de mieux informer ses usagers.

2) Partager la connaissance avec tous les publics / Note de 4
Leur permettre de "Tout savoir de l'eau de la commune" **via un site internet dédié, « Tout sur mon eau », lancé en juin 2013**, et sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes chaque année en partenariat avec les écoles et associations.

3) Ouvrir la gouvernance de l'entreprise et déployer l'éthique d'intervention / Note de 3-
Un réseau de déontologues est en place depuis 2012.

II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

4) Economiser l'eau / Note de 3+
Proposer à l'ensemble des usagers (collectivités, bailleurs, industriels, agriculteurs, consommateurs...) les solutions les plus adaptées pour économiser collectivement l'équivalent de la consommation en eau d'une ville de 500 000 habitants d'ici 2016.

5) Restaurer le bon état écologique de l'eau et compenser les pressions sur la biodiversité / Note de 3

Mettre à la disposition de tous les acteurs concernés (collectivités, industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement) des solutions innovantes pour un objectif de "zéro pollution" dans le milieu naturel.

6) Garder un temps d'avance sur la qualité de l'eau potable / Note de 3-

Mettre en place l'Observatoire des polluants émergents. Proposer une analyse multicritère de la qualité de la ressource pour chaque source d'approvisionnement en eau potable.

7) Transformer les installations de traitement et d'épuration en plateformes environnementales / Note de 3-

Proposer la neutralisation d'ici 2016 des émissions de gaz à effet de serre de dix nouvelles unités d'assainissement. Réaliser dans 50 % des sites où nous opérons des espaces de biodiversité et des zones de compensation écologique.

8) Développer les compétences des hommes et des femmes / Note de 3+

Consacrer 30 % de notre budget formation à la maîtrise des nouvelles technologies, et rester l'opérateur le plus performant en matière de sécurité au travail avec un taux de fréquence annuel des accidents inférieur à six.

En 2013, les moyens dédiés à la formation ont été en hausse : 4,34% de la masse salariale.

Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux a signé en 2013 un nouvel accord avec l'ensemble des organisations syndicales qui définit des engagements ambitieux sur l'emploi et la responsabilité sociale pour la période 2012-2014.

III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

9) Intégrer la performance environnementale dans la rémunération de l'opérateur / Note de 2+

D'ici 2016, indexer jusqu'à 15% de notre rémunération sur des indicateurs de performance environnementale.

10) Partager équitablement la valeur créée / Note de 2+

Proposer une juste répartition des gains de productivité dégagés au cours de l'année entre la collectivité, ses habitants et l'entreprise selon des règles établies en amont du contrat.

11) Rendre possible l'accès de tous à l'eau / Note de 3

Mettre en place une démarche « Eau équitable » pour développer, avec les collectivités locales et les acteurs de l'intermédiation sociale, les solutions les mieux adaptées aux personnes en difficulté.

A la suite de la parution de l'offre « Eau équitable » en 2012, Lyonnaise des Eaux poursuit son travail dans le cadre de l'Observatoire de la tarification sociale à Dunkerque.

12) Contribuer à l'emploi local / Note de 3+

Initier une démarche Employeur Responsable pour augmenter l'impact des politiques d'achat, de formation qualifiante et d'emploi de Lyonnaise des Eaux sur l'ensemble des territoires.

En 2013, Lyonnaise des Eaux a reçu l'attestation d'Employeur socialement responsable.

Lyonnaise des Eaux publie l'intégralité des résultats dans un rapport disponible pour tous sur le site www.lyonnaise-des-eaux.fr

EXEMPLES D'APPLICATION DANS LE CADRE DU CONTRAT

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par Lyonnaise des Eaux...)

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social
- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salaries du Centre

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par Lyonnaise des Eaux permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001
- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

ANNEXE 5 : LISTE DES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Rapport du Maire - Décret et Arrêté du 2 mai 2007
Arrêté modificatif du 2 décembre 2013
Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

Code indicateur		Unité	Version de la fiche détaillée
			Les nouveautés

Service public d'eau potable

	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	V070613

	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)	unité	V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	V070622

Service public de l'assainissement collectif

	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³	V140318

	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	unité	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte (individuel) pris en application de la police de l'eau	%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	V070622

Service public de l'assainissement non collectif

	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	V140308

	Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	V070613

ANNEXE 6 : CERTIFICATS LRQA

LRQA
Business Assurance

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

Entreprise Régionale Grand Est
20 Rue des Métiers
68027 COLMAR, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2008

Le Système de Management de la Qualité concerne:

Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; Collecte et traitement des effluents ; Travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle (maintenance, entretien, pose de canalisation, travaux neufs, télésurveillance, travaux en électromécanique, analyses de laboratoire) ; Expertise, maintien et amélioration du patrimoine client (installation et réseaux) ; Gestion des services et de la relation avec la clientèle ; Prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; Formation professionnelle pour le développement des compétences ; Conception, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation
No: FQA 9915316/A24

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 01 Avril 2013

Expiration du certificat: 31 Mars 2016

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Le présent document est soumis aux dispositions énoncées au verso
1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA

BUREAU VERITAS
Certification

LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

22 RUE DES METIERS
68000 COLMAR - FRANCE
ET LES SITES LISTES EN ANNEXE

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

OHSAS 18001:2007

Domaine d'activité

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE)

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2013**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2016**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

N° de certificat : FR011943-1 Date : **03 décembre 2013**

N° d'affaire : 6032836

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet
92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

ANNEXE 7 : SCHEMA DE PRINCIPE

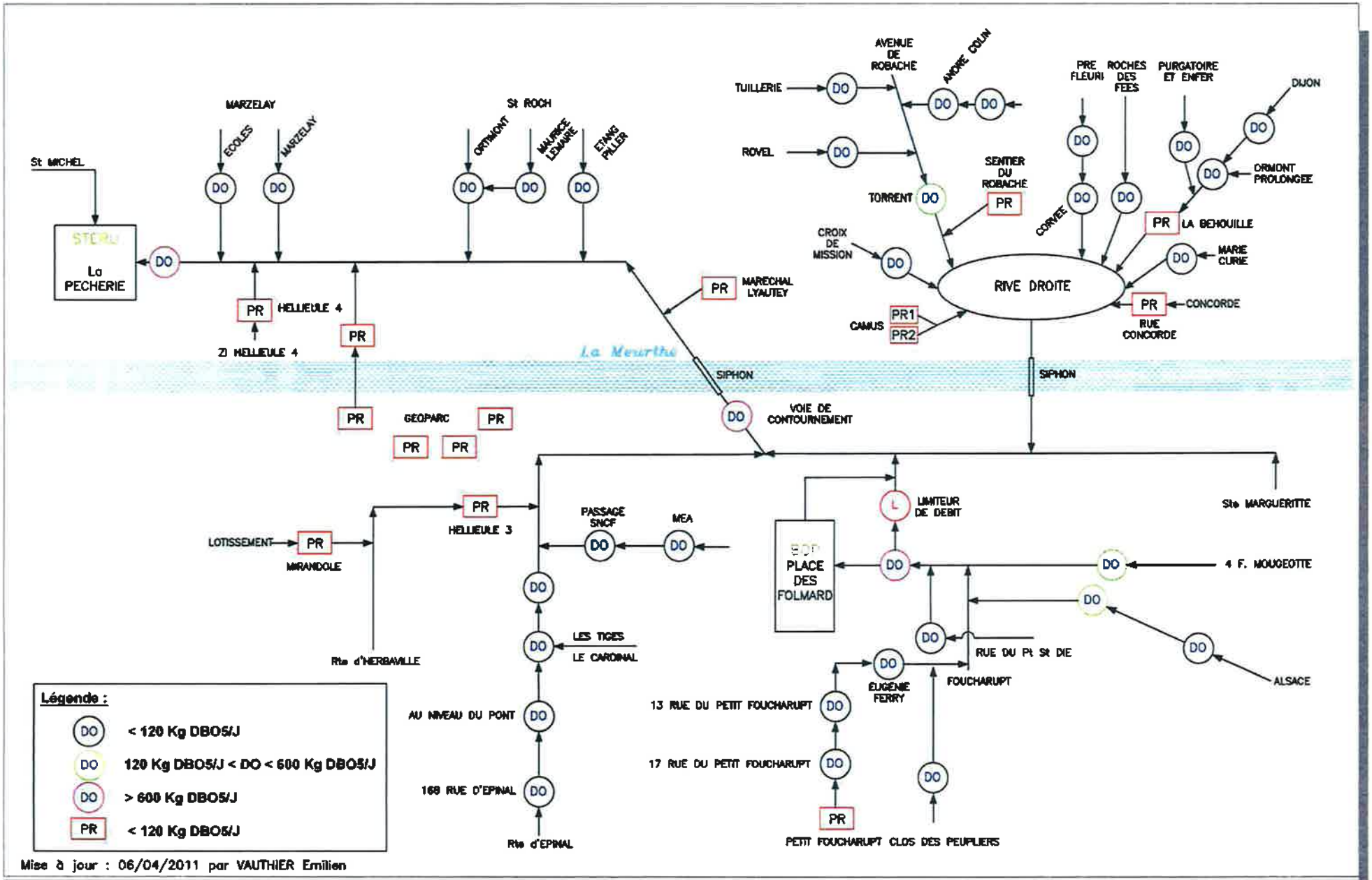

Agence Lorraine Sud
Parc Eco. du Saut le Cerf
12, rue Léo Valentin
88026 EPINAL cedex
Tel. 03.29.31.69.00
Fax. 03.29.31.98.18

Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES

RESEAU ASSAINISSEMENT

SCHEMA DE PRINCIPE

Mise à jour : 16/05/2011

H: \ ...\ astreinte\...
ST-DIE (SYNOPTIQUE ASST).DWG

ANNEXE 8 : PLANS DE SITUATION

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sautle Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03 29 31 69 00
Fax : 03 29 31 69 16

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SM

H:\... ST-DIE-step PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sanle Carl
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tél. : 03.29.31.89.00
Fax : 03.29.31.89.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

H:\... ST-DE-PR4 PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 24/06/2010

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sous le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.69.10

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive	Plan dessiné le : 18/06/2008 Par : SN	H:\... ST-DIE-PR3 PLAN SITU ASST.DWG	Mis à jour le 23/06/2010

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sanatorium
12 rue Léo VALENTIN
88 025 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.98.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES POSTES DE RELEVENT

Echelle : Fictive

Plan dressé le : 18/06/2009 Par : SN

H:\... ST-DIE-PR3 PLAN SITU AERI.DWG

Mis à jour le 23/08/2010

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc d'entreprises du seuil de Carl
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel 03.29.31.89.00
Fax : 03.29.31.89.19

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES POSTES DE RELEVENT

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 16/06/2006 Par : SN

H:\... SI-DE-PRI PLAN SITU ASSI.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

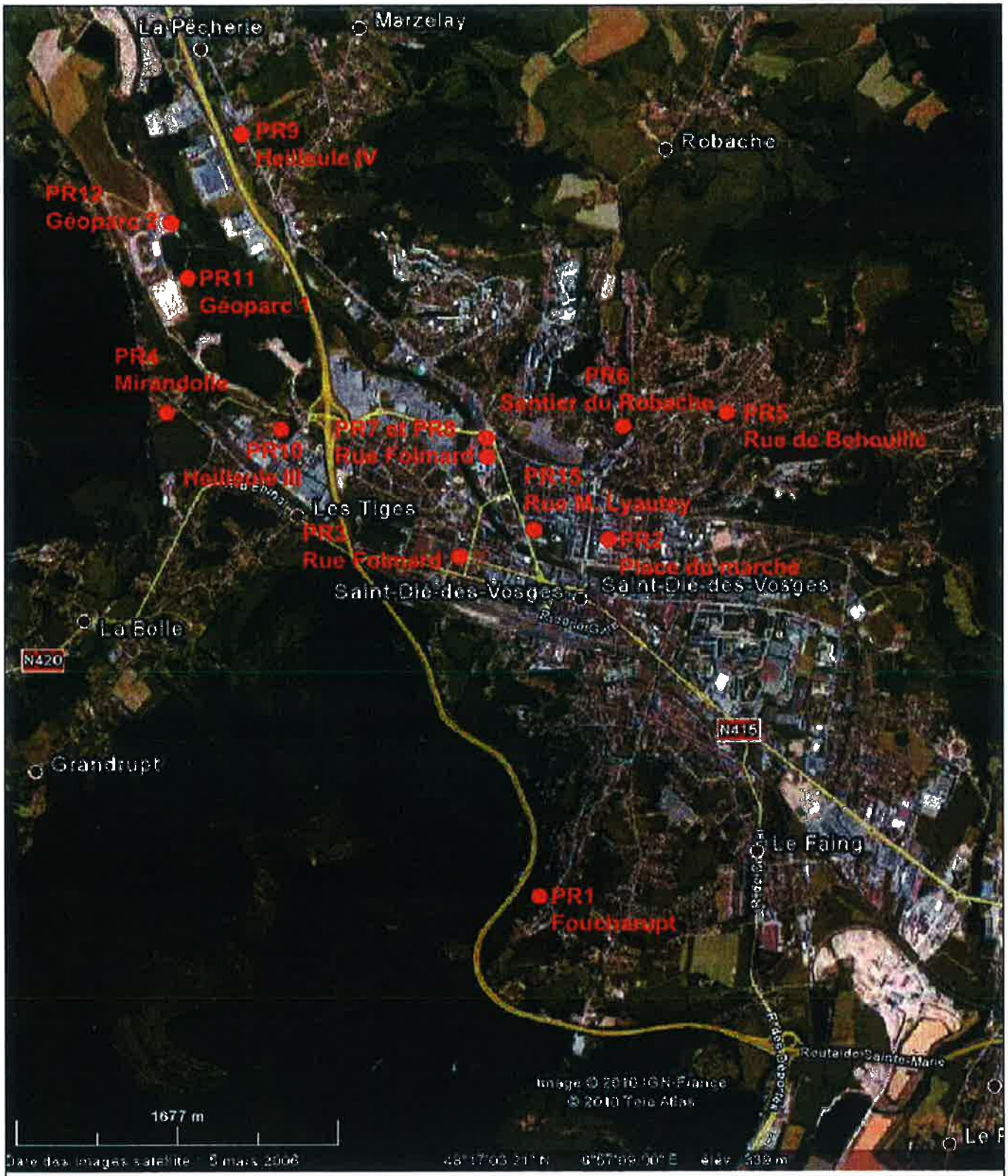

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sand le Carl
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tél. : 03.29.31.98.00
Fax : 03.29.31.98.10

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'ASST

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

H:\... ST-DIE PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

ANNEXE 9 : SYNTHESE ANALYTIQUE

Station de traitement :

Saint-Dié

Synthèse Analytique

Période du : 01/01/2014 au 31/12/2014

Autorisation de rejet

DBO5 (Temps Sec)	Conc. < 25 ,Valeur Rédhibitoire de 50 ET Rdt > 90%
DCO (Temps Sec)	Conc. < 100 ,Valeur Rédhibitoire de 250 ET Rdt > 75%
MeS (Temps Sec)	Conc. < 30 ,Valeur Rédhibitoire de 85 ET Rdt > 90%
NTK (Temps Sec)	Conc. < 10 ET Rdt > 80%
NG (Temps Sec)	Conc.Moyenne annuelle < 15 OU RdtMoyenne annuelle > 70%
Pt (Temps Sec)	Conc. < 2 ET Rdt > 80%

	Nombre d'analyses ...			
	Réalisées	Retenues	Dép. seuil	Dép. rédhib.
DBO5	30	30	0	0
DCO	58	58	0	0
MeS	58	58	0	0
NG	30	30	0	0
NTK	21	21	0	0
Pt	30	30	0	0

	Débits (en m^3)			
Période	Eau Brute	Eau Traitée	Référence	Dép. Hydr.
Temps Pluie	8156,2	8156,2	8200	39
Temps Sec	4204,17	4204,17	8200	

	Charge (Kg/j)		Rdt. Moy.	Conc. Moyenne (mg/l)		(A3) Eau Brute (Kg/j)		Coef. Var.	(A4) Eau Traitée (mg/l)	
Param.	(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée		(A3) Eau Brute	(A4) Eau Traitée	Mini	Maxi		Mini	Maxi
DBO5	863	17,7	98%	176	3,13	451	2014	37%	3	5
DCO	2614	131	95%	534	24,3	1206	4517	29%	10,6	41,3
MeS	1326	29,6	98%	269	5,02	483	3887	45%	2	12
N-NH4	161	28,1	83%	33	4,34	69,3	273	29%	0,5	16
N-NO2	0,54	0,52	4%	0,09	0,09	0,13	4,29	152%	0,05	0,2
N-NO3	2,83	11,1	-292%	0,5	2,19	1,35	5,92	45%	0,8	6,7
NG	246	50,7	79%	50,3	8,6	128	423	25%	4,36	18,9
NTK	243	39	84%	49,7	6,31	126	416	25%	3	16,4
pH				7,36	7,58				7,25	8,2
Pt	29,9	2,69	91%	6,16	0,48	16,1	49,1	26%	0,17	1,3

	Ratios Moyens
DCO / DBO	3,09
MES / DBO	1,60
DBO / NK	3,54
N-NH4 / NK	0,66
DBO / Pt	28,80

Coef. var. (en %) = (écart type / moyenne) x 100 en Eau brute

Rapport Annuel du Délégataire

Ville de Saint-Dié des Vosges

Année 2013-2014

Restauration Enseignement

SAINT DIÉ DES VOSGES

elior restauration

elior restauration

Sommaire

P-01 1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS

1.1. L'évolution de la fréquentation
1.2. L'activité économique
1.3. Les flux financiers avec la ville
1.4. L'activité pour les tiers

P-02 2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE

2.1. La qualité et la sécurité des Repas
2.2. La satisfaction des Convives
2.3. L'engagement de nos Équipes
2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable

P-03 3. LES ELEMENTS TECHNIQUES

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel
3.2. La maintenance
3.3. Les engagements pluri- annuels
3.4. Les fluides

P-04

4.1. Elior en bref- Laboratoire –Observatoire du goût-
4.2. Le Compte d'Exploitation
4.3. Compensation
4.4 Sous Activité
4.5 Récapitulatif des tarifs par convives

INTRODUCTION

Introduction

Notre passion, à votre service.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-présent le rapport annuel d'activité de la Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale de la **ville de Saint-Dié des Vosges pour l'année 2013-2014.**

La présentation de ce document répond aux exigences de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005, relatifs aux Marchés Publics et Délégation de Services Public.

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Par ailleurs , ce rapport doit faire l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux (article L 1413 -1).

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et nous vous prions de croire notre engagement permanent pour que la qualité du service de restauration de votre ville soit à la hauteur de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Introduction

Nous cherchons chaque jour à mériter davantage votre confiance.

Nous avons ainsi mis en place la démarche Elior Proximity, gage de notre engagement quotidien à vos côtés.

Elior Proximity, c'est :

- un projet **d'accompagnement entièrement dédié,**
- **l'intégration de vos particularités** et de vos besoins, analysés et partagés ensemble,
- **des rituels de rencontres** et d'échanges tout au long de notre collaboration.

Notre engagement :

- maintenir une qualité de relation contractuelle optimale,
- et être toujours plus proactif dans notre rôle d'accompagnement et de conseil.

La notion de proximité s'inscrit dans notre vision de marque globale, axée sur le professionnalisme, l'écoute, et l'action.

1. LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET FINANCIERS

1.1. L'évolution de la fréquentation

1.2. L'activité économique

1.3. Les flux financiers avec la ville

1.4. L'activité pour les tiers

1.1. L'évolution de la fréquentation

1.1 L'évolution de la fréquentation

• Repas facturés par catégorie de convives et prestations

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution vs A -1	
				En Quantités	En %
Scolaires	78 514	75 959	74 070	-1 889	-2,5%
Accueil de Loisirs	3 708	3 503	3 110	-393	-11,2%
Restaurant municipal	6 008	5 587	4 975	-612	-11,0%
Portage	11 400	11 045	9 879	-1 166	-10,6%
Foyer	53 966	55 766	53 900	-1 866	-3,3%
Crêches	3 816	4 450	4 374	-76	-1,7%
Total Repas	157 412	156 310	150 308	-6 002	-3,8%
Autres Prestations (Lait Goûters et Petit Déjeuners)	18 652	18 396	17 799	-597	-3,2%

1.1 L'évolution de la fréquentation

• La répartition de la fréquentation par nature de convives

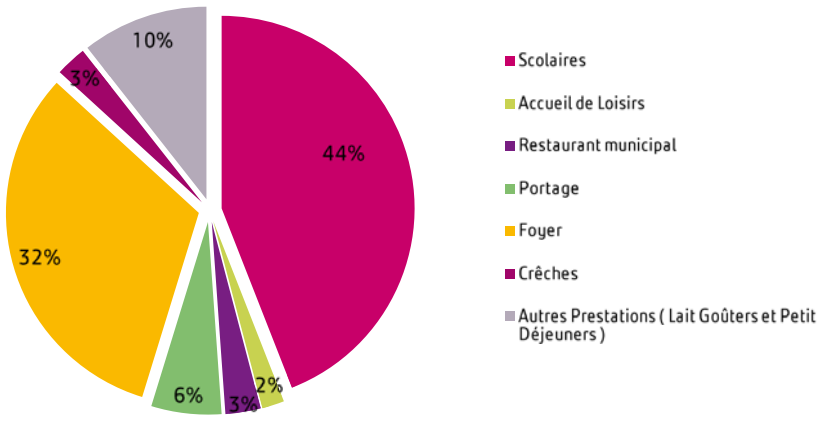

1.1 L'évolution de la fréquentation

- **Repas facturés par catégorie de convives et prestation**

L'activité du service au cours de l'exercice 2013-2014 s'établit à 150 308 repas avec 140 jours scolaire pour 141 jours l'an passé

	A-1	A
Nombre de jours scolaires	141	140

1.1 L'évolution de la fréquentation

- **L'évolution de la fréquentation scolaire**

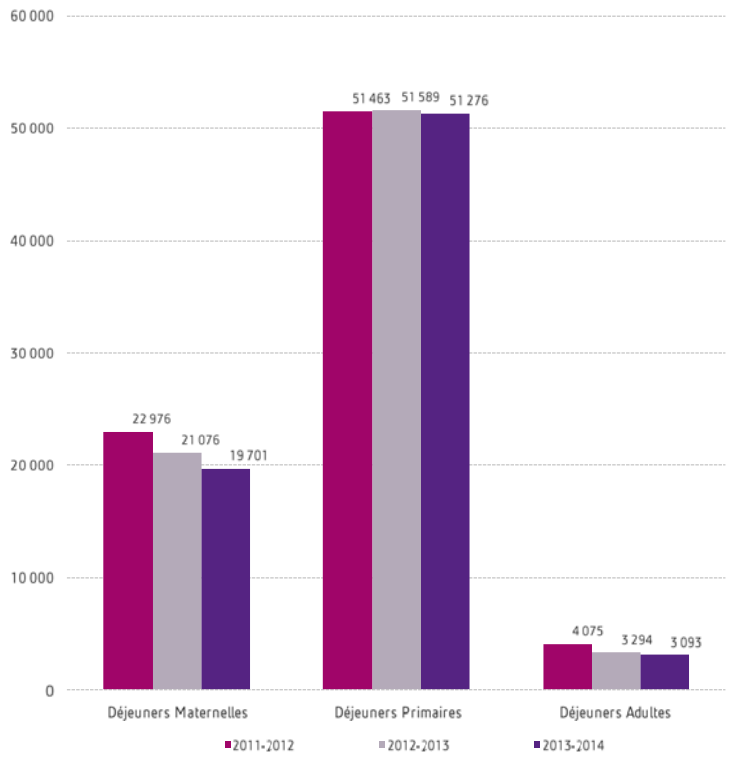

Diminution de la fréquentation
Maternelles -1375 couverts
Primaires - 313 couverts
Soit 2.5% sur le scolaire
Adultes scolaire
- 201 couverts

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en accueil de loisirs

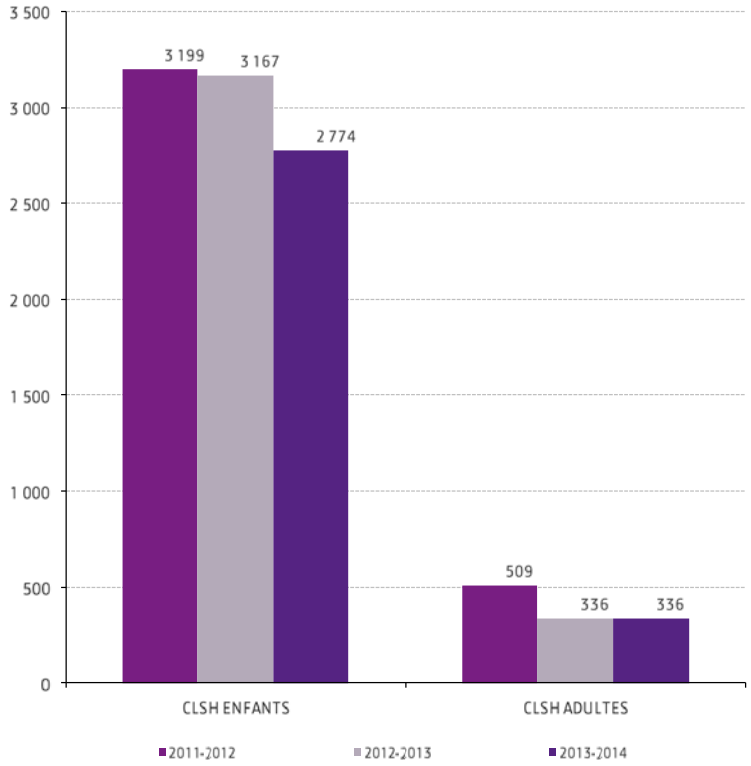

Diminution de la fréquentation de 393 couverts Soit 11.2% Par rapport à l'an passé Baisse des enfants A l'identique pour les adultes

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en restaurant municipal

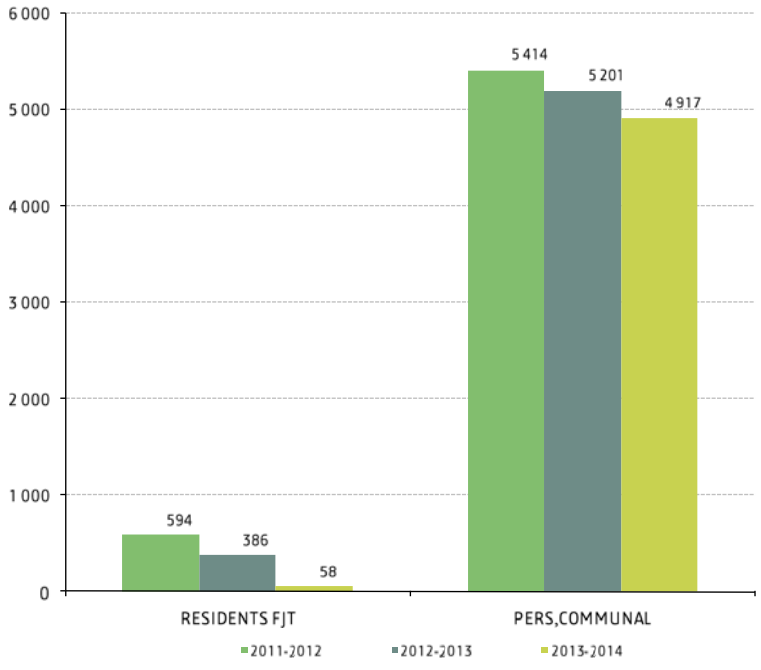

Diminution de la fréquentation Sur le Restaurant Municipal 612 couverts Soit 11%

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en foyer résidence

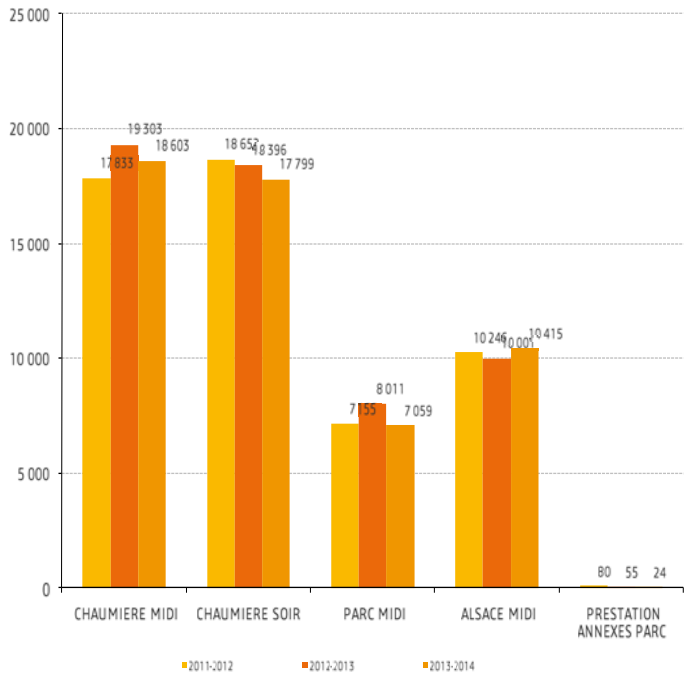

Diminution de la fréquentation Sur la chaumière
-700 déjeuners
-597 diners
Résidence du Parc
-952 déjeuners
Batiment Alsace
Augmentation de 414 déjeuners
Soit moins 3.3%
Par rapport à l'an passé

1.1 L'évolution de la fréquentation

• L'évolution de la fréquentation en portage

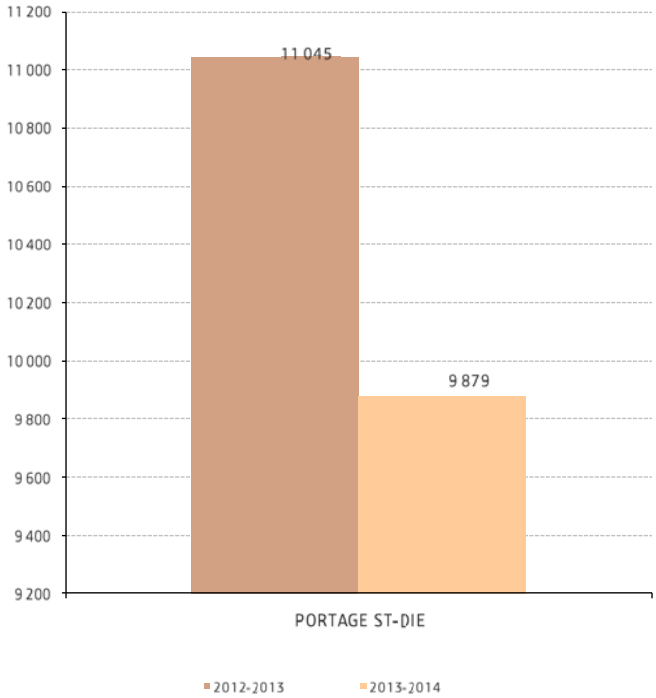

Diminution de la fréquentation de 10.6 %
Soit
1166 Déjeuners
Soit une moyenne de 3 couverts jour

1.1 L'évolution de la fréquentation

- L'évolution de la fréquentation en crèches

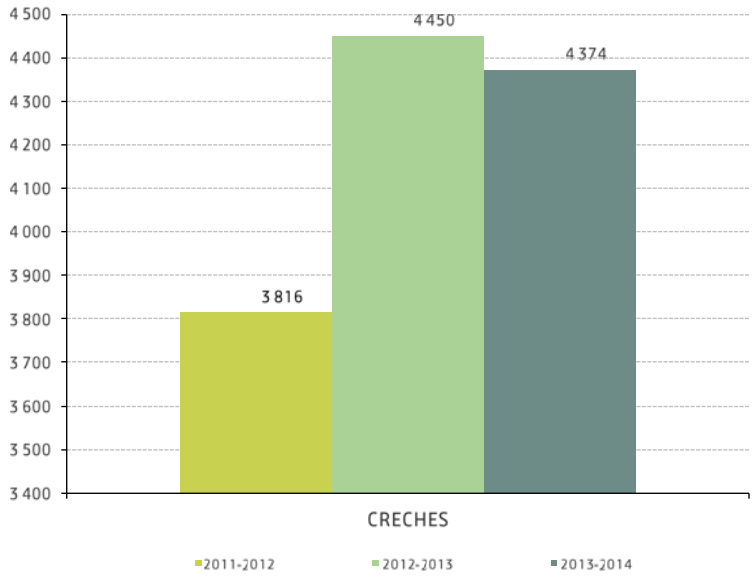

Diminution de la fréquentation De 1.7 % Soit 76 déjeuners

1.1 L'évolution de la fréquentation

- L'évolution de la fréquentation pour les autres prestations

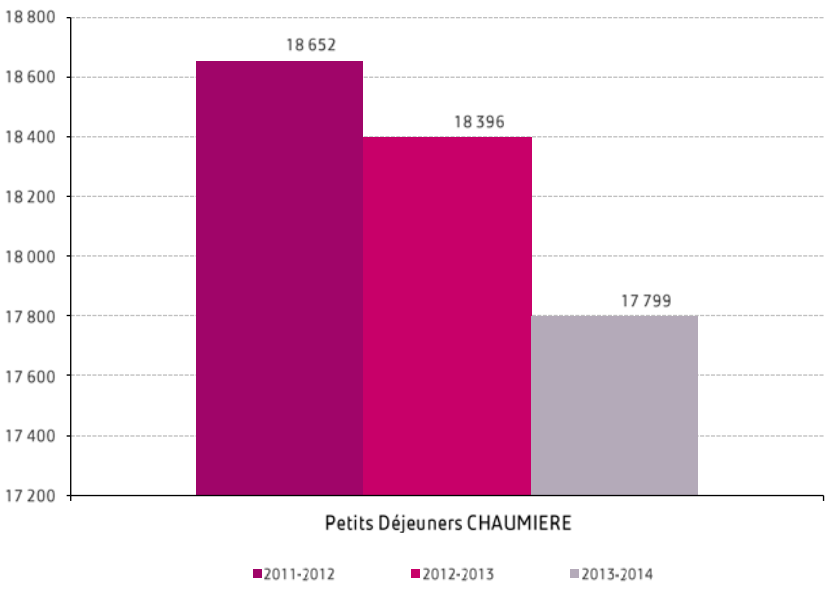

Petits déjeuners de la Résidence la Chaumière Diminution de la fréquentation De 597 petits –déjeuners Soit 3.2% En cohérence avec les diners

1.2. L'activité économique

Compensation de l' exercice 2013 2014

COMPENSATION DE L'EXERCICE 2013-2014
Contrat concession St Dié

BASE CONTRACTUELLE	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
MATERNELLES	19701	151 086,97	159 396,75
PRIMAIRES	51276	393 235,64	414 863,60
ADULTES	3093	32 761,06	34 562,91
PERSONNEL COM FJT	4629	49 030,37	51 727,04
Sous Total Compensé	**78 699**	**626 114,04**	**660 55 ,31**
CRECHES	4374	33 544,21	35 389,14
CDL PRIMAIRES	2774	21 273,81	22 443,87
CDL ADULTES	336	3 558,91	3 754,65
CCAS CHAUMIERE MIDI	18603	197 042,98	207 880,34
CCAS CHAUMIERE SOIR	17799	188 527,01	198 895,99
CCAS PARC MIDI	7059	74 768,93	78 881,22
CCAS ALSACE MIDI	10415	110 315,68	116 383,04
CCAS PORTAGE MIDI	9879	104 638,37	110 393,48
RESIDENTS FJT	58	614,34	648,12
PRESTATIONS ANNEXES	24	276,00	291,18
DEJ SAINT DIE PERSO STAGE VILLE	288	3050,50	3218,27
Sous Total Factures Directes	**71 609**	**737 610,74**	**778 179,31**
TOTAL REPAS AFFERMARGE	**150 308**		
AUTRES PETITS DEJEUNERS CCAS	**17 799**	**85 186,01**	**89 871,24**
TOTAL REPAS AFFERMARGE	**150 308**	**1 448 910,77**	**1 528 600,86**

1.2 Les flux financiers avec la ville
Compensation

Solde de l'Apurement des comptes 2013-2014	HT	TTC
Total CA contrat(1)	1 448 910 .77€	1528 600.86€
Facturation acomptes provisionnels	414 530 .17€	437 329.33€
Facturation Usagers	238 024.69€	251 116.05€
Facturation Directes	822 796.73€	868 050.55€
Total recettes (2)	1 475 351.59€	1 556 495.93€
Solde en €uros (1)-(2)	- 26 440.82€	- 27 895.07€

1.2 Les flux financiers avec la ville
Calcul Sous Activité 2013-2014

Période	Base contractuelle	variation	Seuil sur-Activité	Seuil sous-Activité	Réel 2013-2014	Incidence couverts	Q-P Frais - fixes	Sur (+) / Sous Activité(-)
2013 - 2014	165 000	5%	173 250	156 750	150 308	-14 692	4.854€	- 71 312 €

1.2 L'activité économique

• Prix de vente applicable au 1er septembre 2013, décomposé par type de prestations

	Prix en € HT
Catégories de convives	Prix applicable au 01/09/2013
Repas Crèches	7,669
Restauration scolaire	
Maternelles	7,669
Primaires	7,669
Personnel de service	10,592
Centres de loisirs	
Primaires	7,669
Personnel de service	10,592
Restaurant Municipal	
Catégorie d'usagers 1	10,592
Foyers Résidences	
résidents	10,592
peti-dejeuner chaumière	4,786

Sur l'année en cours, les prix ont été révisés par application de la formule de révision de prix contractuelle .

1.2 L'activité économique

• Le compte d'exploitation synthétique

Montants en € HT	2012-2013	2013-2014
Nombre de repas	156 310	150 308
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 466 022	1 448 911
SOUS ACTIVITE	40 976	71 312
MATIERE PREMIERE	-340 174	-372 080
MAIN-D'ŒUVRE	-656 651	-669 653
TOTAL FRAIS GENERAUX	-287 057	-274 911
TOTAL CHARGES DIVERSES	-152 051	-172 187
FRAIS DE SIEGE	-121 353	-129 011

DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE POUR VOTRE VILLE

Cuisine Centrale de Saint Dié
Décomposition du coût moyen pondéré
Période du 01/09/2013 au 31/08/2014

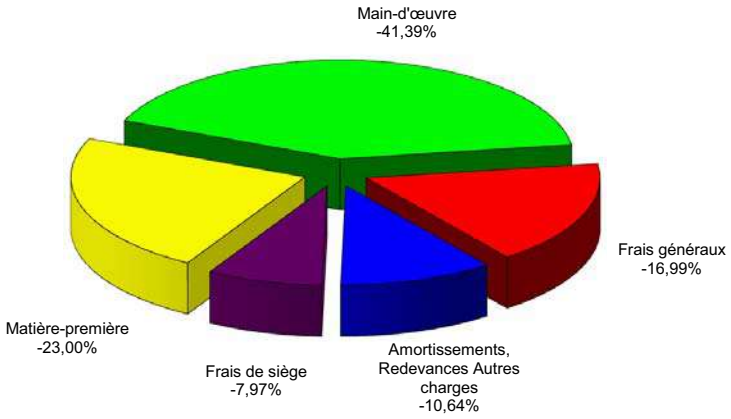

1.3. Les flux financiers avec la ville

1.3 Les flux financiers avec la ville

Facturation

CANTINES.COM

Type de convive	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
Adulte Ville en gratuité	0.00€	2823	0.00€
Adulte	4.50€	45	202.50€
Adulte	4.65€	2	9.30€
Adulte	5.90€	0	0.00€
Adulte	6€	21	126.00€
Adulte	9.85€	65	640.25€
TOTAL TTC		2956	978.05€

1.3 Les flux financiers avec la ville

Facturation

CANTINES.COM

Type de convive	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
Maternelle	0€	1	0.00€
Maternelle	2.00€	928	1856.00€
Maternelle	2.50€	11 867	29 667.50€
Maternelle	3.50€	272	952.00€
Maternelle	3.60€	3652	13 147.20€
Maternelle	4.65€	166	771.90€
Maternelle	4.80€	1773	8510.40€
Maternelle	5.25€	27	141.75€
Maternelle	5.60€	22	123.20€
Maternelle	5.90€	56	330.40€
Maternelle	6.00€	2481	14 886.00€
Maternelle	7.50€	1	7.50€
Maternelle	7.85€	80	628.00€
TOTAL TTC		21 326	71 021.85€

1.3 Les flux financiers avec la ville

Facturation

CANTINES.COM

Type de convive	Tarif	Total nombre repas	Total prix repas
Primaire	0€	1	0.00€
Primaire	2.00€	1962	3924.00€
Primaire	2.50€	29 639	74 097.50€
Primaire	3.50€	606	2121.00€
Primaire	3.60€	7193	25 894.80€
Primaire	4.65€	316	1469.40€
Primaire	4.80€	2798	13 430.40€
Primaire	5.25€	94	493.50€
Primaire	5.60€	57	319.20€
Primaire	5.90€	149	879.10€
Primaire	6.00€	5368	32 208.00€
Primaire	7.50€	86	645.00€
Primaire	7.85€	833	6539.05€
SOUS TOTAL PRIMAIRE		49 102	162 020.95€
TOTAL TTC		73 384	234 020.85€

elior restauration

1.3 Les flux financiers avec la ville

• La part des repas consommés par catégorie

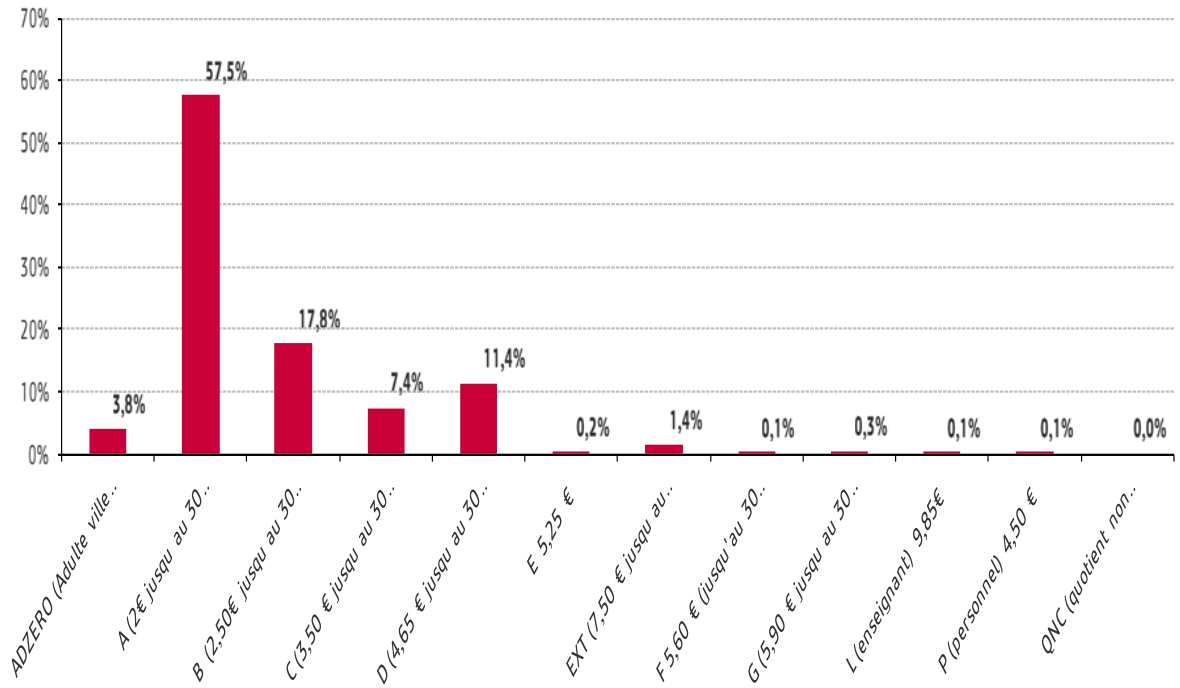

elior restauration

1.3 Les flux financiers avec la ville

- La part des recettes familles par catégorie

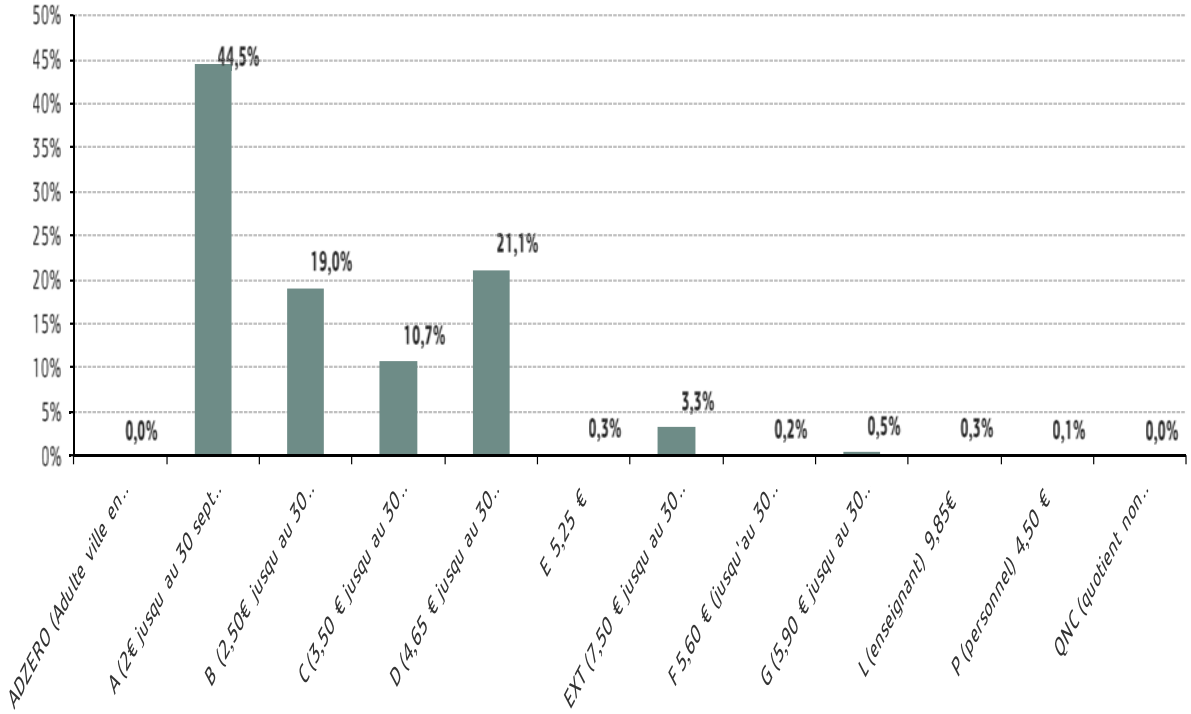

1.3 Les flux financiers avec la ville

-

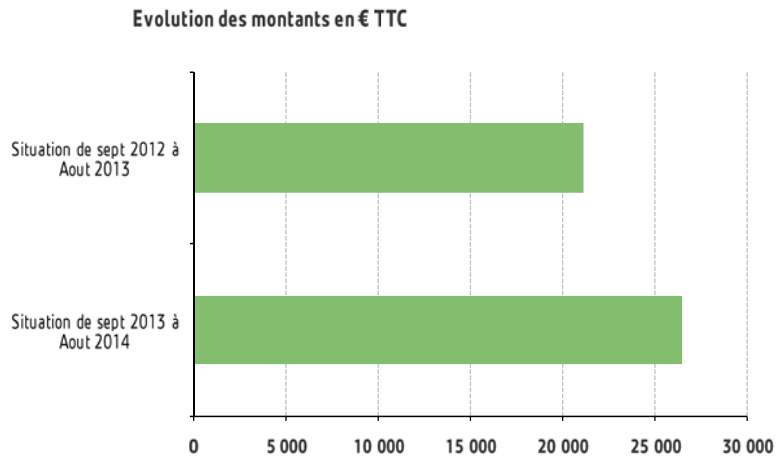

Augmentation du montant des impayés

2012/2013
21 140 €

2013/2014
26 470 €

1.3 Les flux financiers avec la ville

• La répartition des modes de paiement

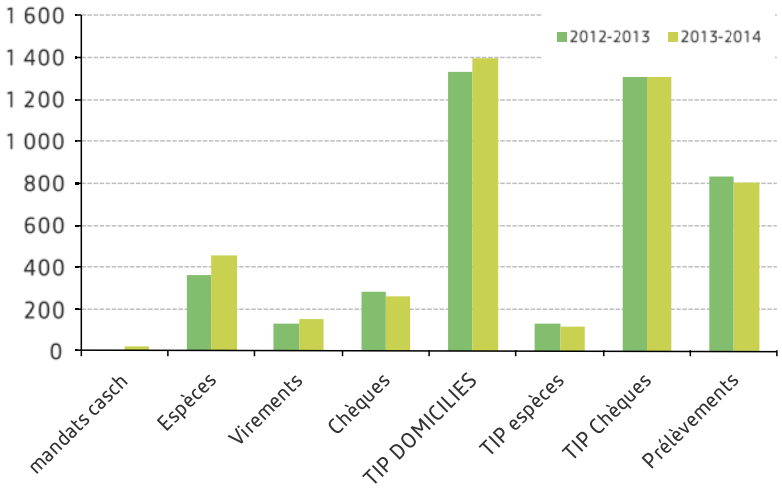

Répartition des modes de paiement en volume

1.4. L'activité pour les tiers

COMPTE D EXPLOITATION CUISINE CENTRALE DE SAINT-DIE DES VOSGES

Montants en € HT	DSP 2013-2014	EXTERIEURS 2013-2014	GLOBAL CUISINE CENTRALE 2013-2014
COUVERTS	150308	513 711	664 019
CA	1448911	1 702 139	3 151 050
SOUS -ACTIVITE	71312		71 312
MP	-372 080	-914 227	-1 286 307
MO	-669 653	-354 659	-1 024 312
FG	-274 911	-239 053	-513 963
TOTAL CHARGES DIVERSES	-172 187	-135 907	-308 094
FRAIS DE SIEGES	-129 011	-151 558	-280 569
RESULTAT D EXPLOITATION	-97 618	-93 265	-190 883

1.4 L'activité pour les tiers

Détail redevance mensuelle

MOIS	COUVERTS MOIS	COUVERTS CUMUL	Redevance MOIS TTC (0,3588 € TTC au couvert)	Redevance HT
SEPTEMBRE	44 359	44 359	15 916.01€	13 307.70€
OCTOBRE	39 785	84 144	14 274.86€	11 935.50€
NOVEMBRE	44 525	128 669	15 975.57€	13 357.57€
DECEMBRE	36 072	164 741	12 942.63€	10 821.60€
JANVIER	56 615	221 356	20 313.46€	16 927.89€
FEVRIER	52 117	273 473	18 699.58€	15 582.98€
MARS	38 296	311 769	13 740.60€	11 450.50€
AVRIL	48 938	360 707	17 558.95€	14 632.46€
MAI	38 980	399 687	13 986.02€	11 655.02€
JUIN	50 425	450 112	18 092.49€	15 077.08€
JUILLET	38 174	488 286	13 696.83€	11 414.03€
AOUT	17 316	505 602	6212.98€	5 177.48€
TOTAL	505 602		181 410€	151 339.74 €

DECOMPOSITION DU COUT MOYEN PONDERE DES REPAS EXTERIEURS

Cuisine Centrale de Saint Dié
Décomposition du coût moyen pondéré des repas extérieurs
Période du 01/09/2012au 31/08/2013

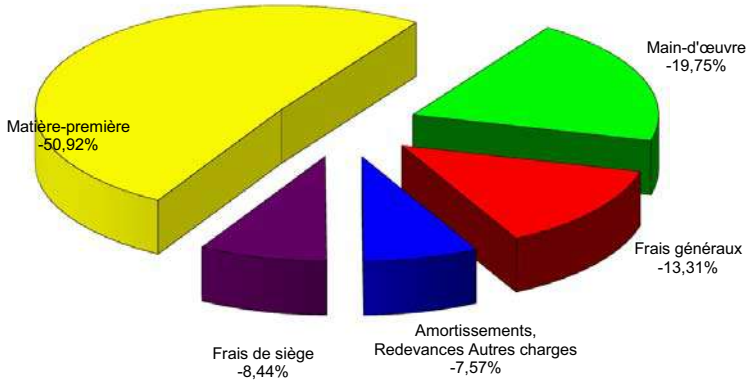

REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE Elior ENSEIGNEMENT SEPT 2013

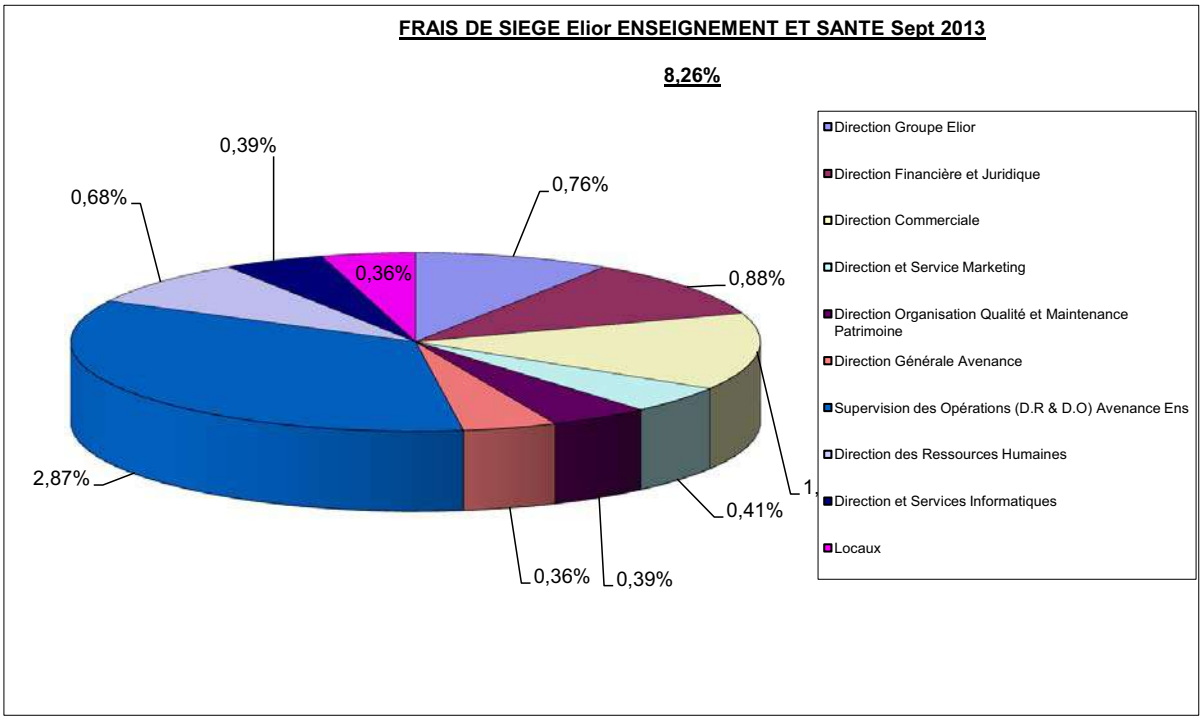

REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE
Elior ENSEIGNEMENT OCTOBRE 2013 à AOUT 2014

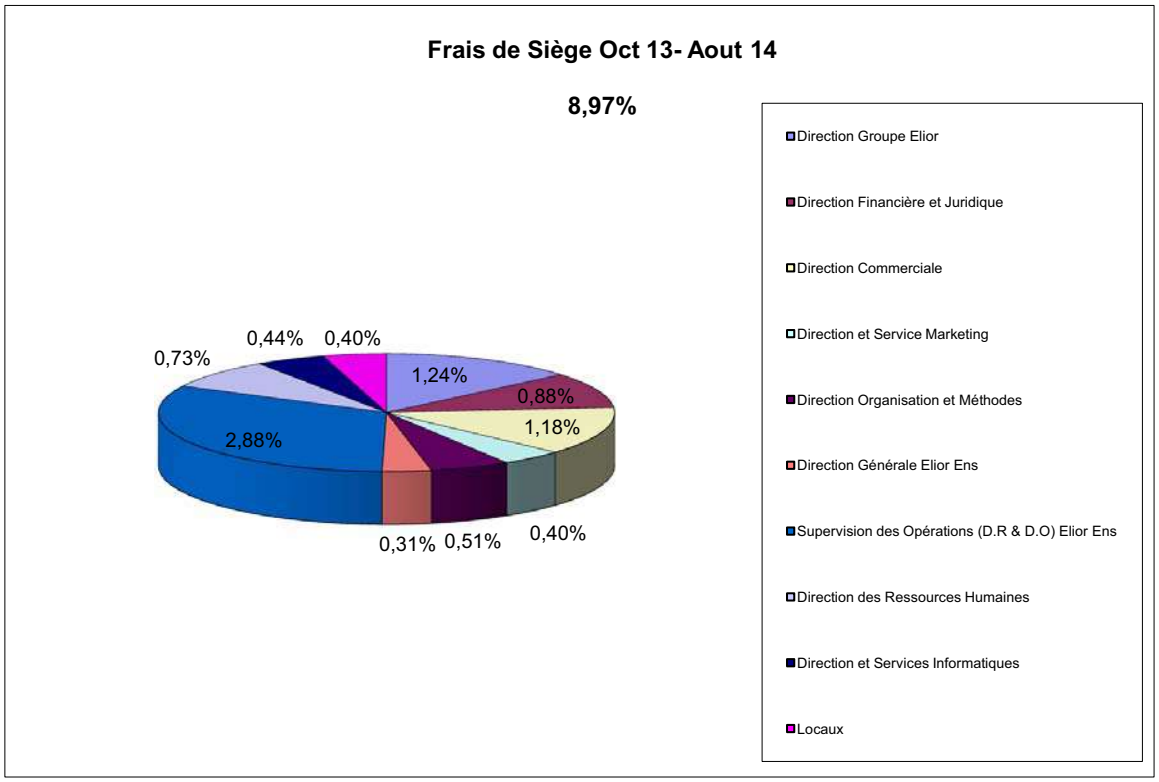

2. LA QUALITÉ DE NOTRE SERVICE

2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.2. La satisfaction des Convives

2.3. L'engagement de nos Équipes

2.4. Nos engagements en matière de Développement Durable

2.1. La qualité et la sécurité des Repas

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• La qualité nutritionnelle des repas

Nos menus sont composés par le pôle offre alimentaire :

> Nos **diététiciennes** veillent au respect de l'équilibre et de la variété alimentaires.

> Le **Responsable Innovation et un comité de chefs experts** créent de nouvelles recettes à intégrer aux menus.

Nos menus suivent strictement les règles fixées par les pouvoirs publics:

> le **décret du 30 septembre 2011** relatif à l'équilibre nutritionnel
> le **Programme National Nutrition Santé**
> la **Circulaire interministérielle** du 25/06/2001

Elior Restauration Enseignement participe à la prévention du surpoids et de l'obésité

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Focus sur les objectifs du décret du 30 septembre 2011

Garantir les apports en fibres et vitamines	▪ Favoriser la consommation de fruits et légumes à tous les repas ▪ Proposer des féculents un repas sur deux
Diminuer les apports en lipides et rééquilibrer la consommation des acides gras	▪ Réduire la consommation de charcuteries, produits frits et pré-frits, entrées pâtissières ▪ Favoriser la consommation de filets de poisson ▪ Favoriser les pâtisseries simples à base de fruits, faites maison
Diminuer la consommation de glucides simples	▪ Préférer des desserts à base de fruits frais ou cuits ▪ Proposer des pâtisseries et desserts lactés maison
Augmenter les apports en fer et en oligoéléments	▪ Proposer des viandes entières de boucheries (bœuf, agneau et veau) au moins une fois pas semaine
Garantir les apports en calcium	▪ Préférer des fromages et des laitages riches en calcium

Améliorer les pratiques et les apports nutritionnels pour lutter contre l'obésité

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• La politique nutritionnelle d'Elior

Nourrir les enfants et les jeunes est un enjeu d'avenir essentiel

Nos **4 engagements** pour mettre en œuvre cette politique à vos côtés :

> Etablir des plans alimentaires respectueux du **décret du 30 septembre 2011** et **prévenir l'obésité**

> **Favoriser l'innovation culinaire** et **éduquer aux goûts**

> Sélectionner des **produits de qualité**

> Répondre aux **attentes liées à l'âge et aux spécificités de nos convives**

Les 4 engagements de la politique nutritionnelle d'Elior

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Focus sur les axes de conception des menus

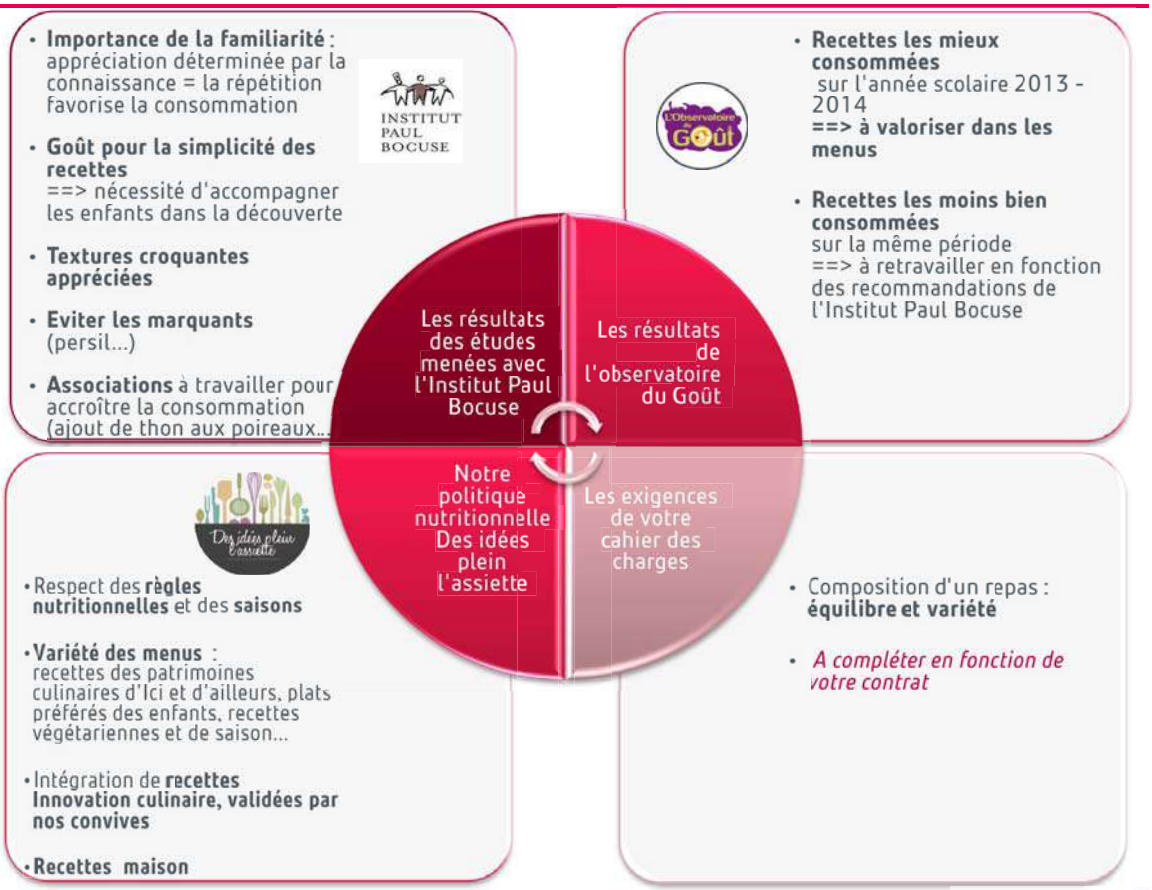

- **Importance de la familiarité** : appréciation déterminée par la connaissance = la répétition favorise la consommation
- **Goût pour la simplicité des recettes** ==> nécessité d'accompagner les enfants dans la découverte
- **Textures croquantes appréciées**
- **Eviter les marquants** (persil...)
- **Associations** à travailler pour accroître la consommation (ajout de thon aux poireaux...

- **Recettes les mieux consommées** sur l'année scolaire 2013 - 2014 **==> à valoriser dans les menus**
- **Recettes les moins bien consommées** sur la même période ==> à retravailler en fonction des recommandations de l'Institut Paul Bocuse

- Respect des **règles nutritionnelles** et des **saisons**
- **Variété des menus** : recettes des patrimoines culinaires d'Ici et d'ailleurs, plats préférés des enfants, recettes végétariennes et de saison...
- Intégration de **recettes Innovation culinaire, validées par nos convives**
- **Recettes maison**

- Composition d'un repas : **équilibre et variété**
- *A compléter en fonction de votre contrat*

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Fréquences moyennes observées cette année

Composantes	Fréquence recommandée
Entrées contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Crudités ou fruits crus contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	8 sur 20 min
Produits frits ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides	4 sur 20 max
Plats protidiques ayant un rapport P/L<1	2 sur 20 max
Poissons ou préparations à base de de poisson contenant au moins 70% de poisson et ayant un P/L> ou =2	4 sur 20 min
Viandes non hachées de bœuf, de veau ou d'agneau et abats de boucherie	4 sur 20 min
Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou de fromage, contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la denrée protidique des plats composés	4 sur 20 max
Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes	10 sur 20 min
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes secs, féculents ou céréales	10 sur 20 min
Fromages contenant au moins 150 mg de calcium laitier par portion	8 sur 20 min
Fromage contenant entre 100 et 150 mg de calcium laitier par portion	4 sur 20 min
Produits laitiers ou dessert lactés contenant plus de 100 mg de calcium laitier et moins de 5g de lipides par portion	6 sur 20 min
Desserts contenant plus de 15% lipides	3 sur 20 max
Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de moins de 15% lipides	4 sur 20 max
Desserts de fruits crus 100 % fruits crus	8 sur 20 mini

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Focus sur la démarche d'innovation culinaire

Elior Restauration Enseignement a mis en place, depuis plus de deux ans, une démarche d'Innovation Culinaire afin de renouveler régulièrement le plaisir dans l'assiette.

En partenariat avec ses chefs, le Responsable Innovation culinaire sélectionne de nouveaux produits et imagine des recettes savoureuses, innovantes et simples à réaliser.

Innover et revisiter le patrimoine culinaire, en adéquation avec les goûts des convives

=

Une démarche structurée et participative

Animer cette démarche dynamique implique de :

•Rechercher ou créer des **produits en lien avec les fournisseurs**

•**Créer de recettes avec des partenaires reconnus :**
Comités des experts Elior , Michel Sarran...

•**Travailler sur les plats les moins appréciés** par nos convives pour accroître leur consommation

•**Tester des recettes** auprès des convives pour s'assurer qu'elles correspondent à leurs goûts.

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Notre politique de sécurité alimentaire

> Basée sur la prévention et la maîtrise des risques sanitaires, **notre politique Hygiène et Sécurité Alimentaire a largement anticipé les nouvelles réglementations** en matière d'hygiène dans les établissements de restauration collective

> **Par la méthode HACCP**, « Hazard Analysis and Critical Control Points», qui définit des procédures systématisées de prévention des risques alimentaires pour les convives, **nous prouvons notre maîtrise de chaque risque**, tout au long de la chaîne culinaire

La politique
Hygiène et Sécurité
Alimentaire

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Les acteurs de la sécurité alimentaire

Les FOURNISSEURS

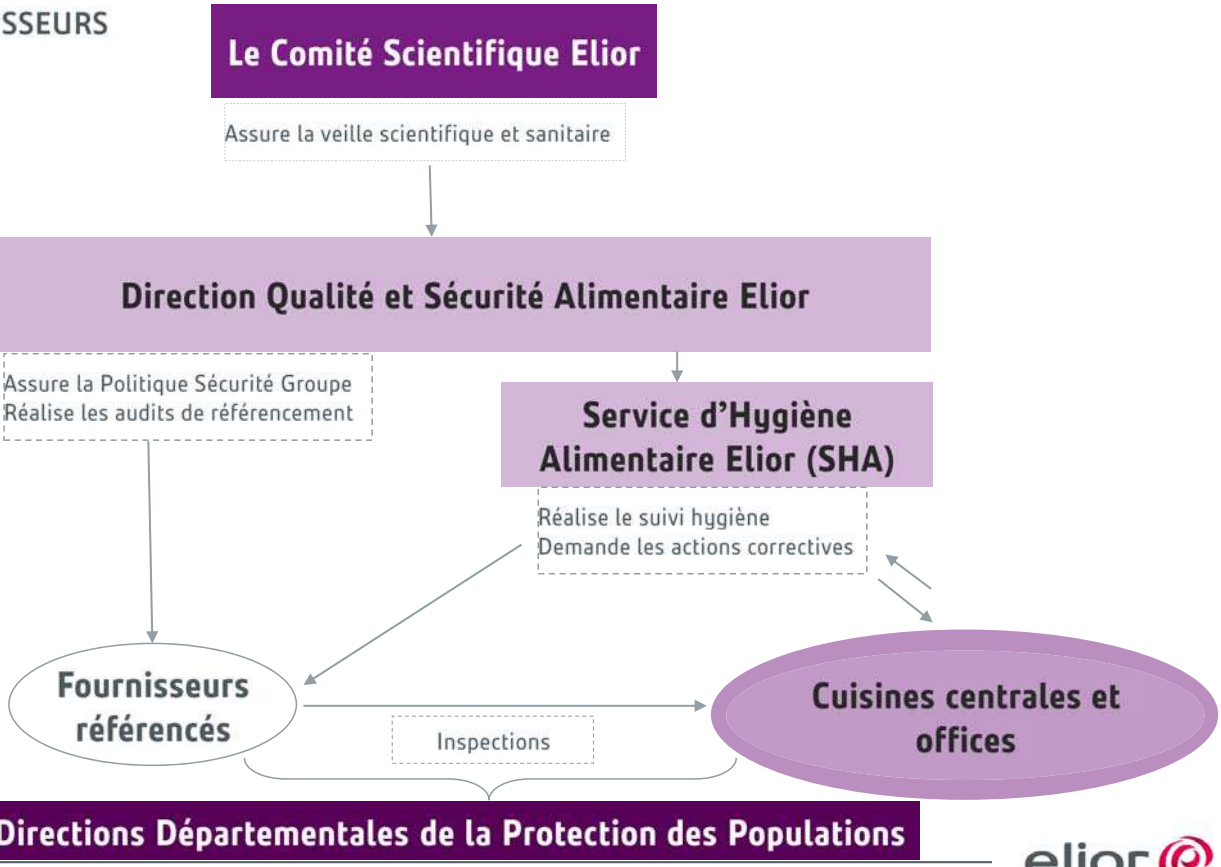

2.1. La qualité et la sécurité des repas

- Les acteurs de la sécurité alimentaire

Les RESTAURANTS

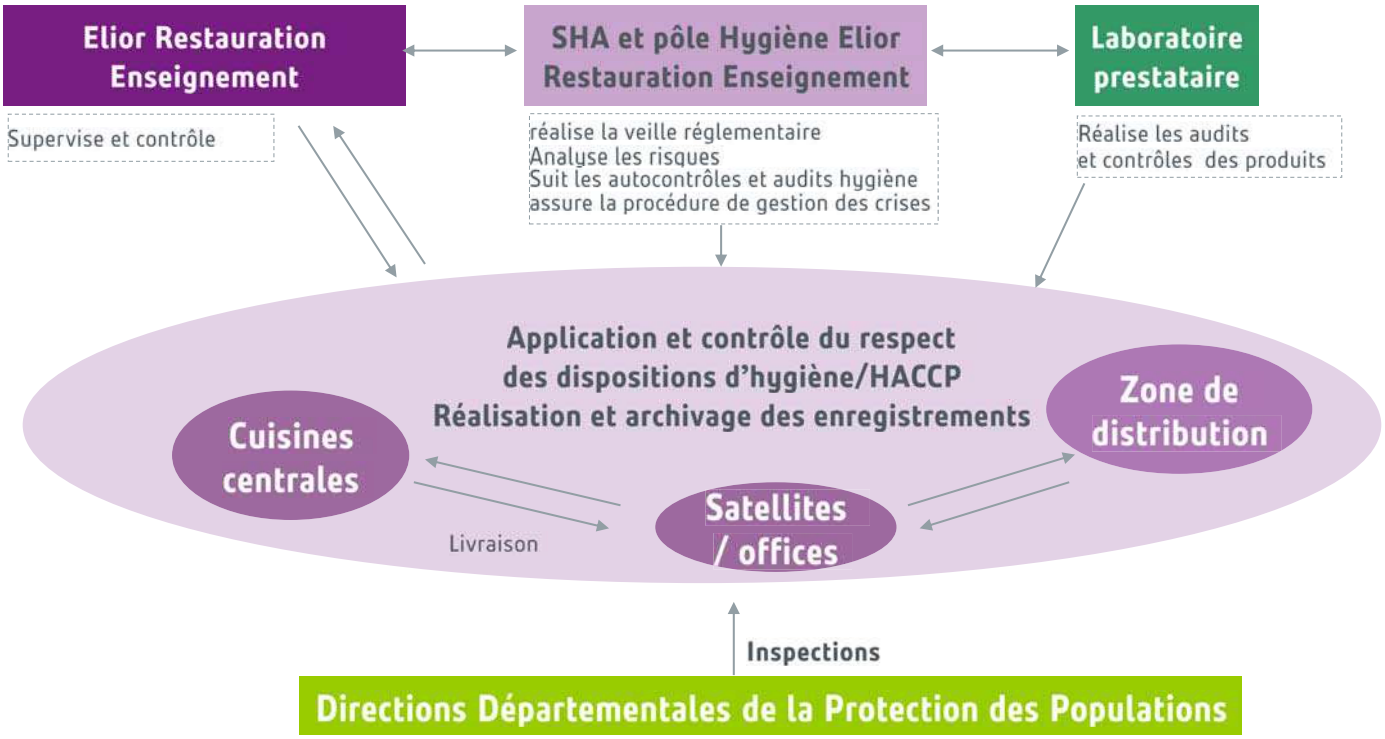

• Les autocontrôles microbiologiques

Conformément aux textes règlementaires et à notre manuel HACCP, nous faisons réaliser régulièrement des **analyses microbiologiques des plats et des surfaces**, par un laboratoire indépendant (Cf. schéma précédent).

La réglementation classe la qualité microbiologique d'un produit alimentaire ou d'une surface dans une des catégories suivantes

- **Satisfaisant et Acceptable**
- **Non satisfaisant**, à noter que ce niveau n'implique pas nécessairement un danger pour la santé du consommateur

Les analyses
microbiologiques

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• **Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les plats**

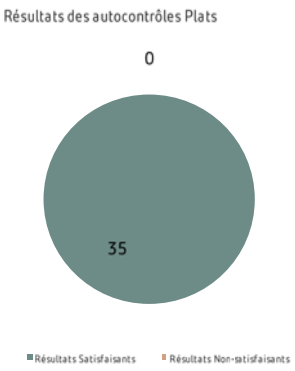

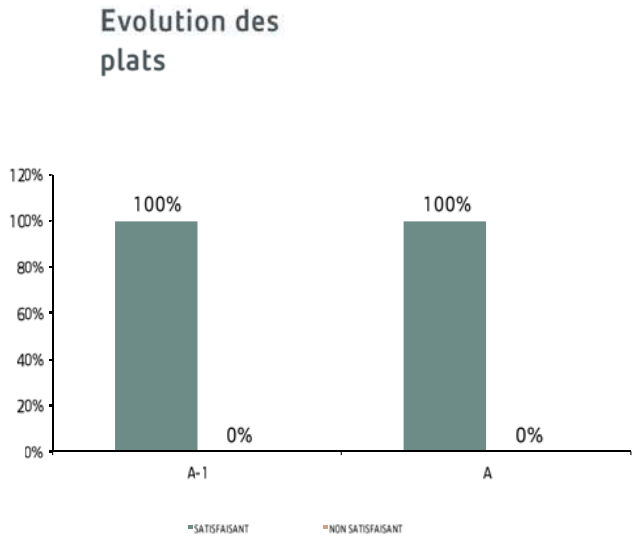

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Résultats des autocontrôles microbiologiques - Les surfaces

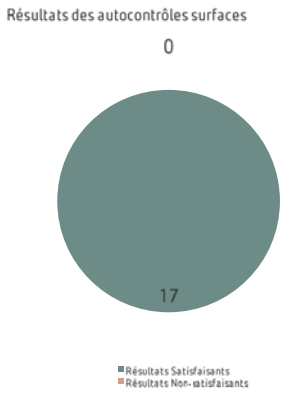

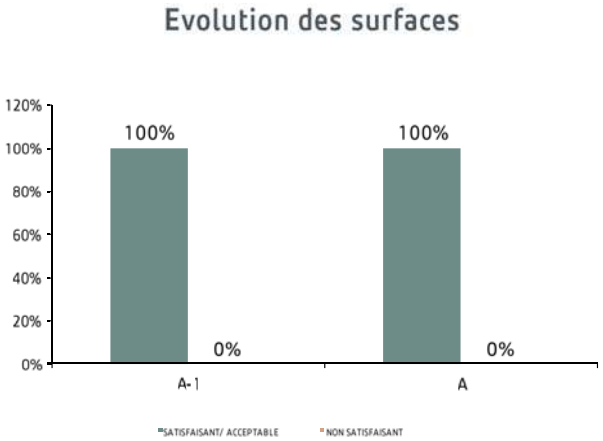

2.1. La qualité et la sécurité des repas

• Les audits hygiène et rapports de visite des organismes officiels de contrôle

Pour votre contrat

Au cours de l'année scolaire, les contrôles suivants ont été réalisés sur la cuisine centrale:
> Fevrier 2013 AGRO ANALYSES note de l'audit 18.7/20
> Aout 2013 agro analyse note de l'audit 19.2/20

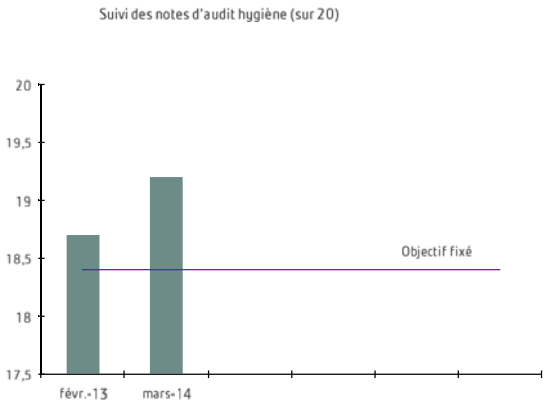

2.2. La satisfaction des convives

2.2. La satisfaction des Convives

• Etre à l'écoute de nos clients et nos convives

• Afin de savoir ce qui est apprécié dans notre prestation ou ce qui nécessiterait d'être amélioré, nous donnons à nos clients partenaires ainsi qu'à nos convives des opportunités d'expression de leur satisfaction.

• Qu'il s'agisse d'évaluer notre offre alimentaire ou plus largement l'ensemble de notre prestation, nous avons mis en place, en complément des Commissions Restauration, trois outils de mesure et de suivi de votre satisfaction et de celle de nos convives

- Le Baromètre Convives
- L'Observatoire Du Goût
- Le Baromètre Partenaires

3 outils de mesure et de suivi de la satisfaction

2.2. La satisfaction des Convives

- L'Observatoire Du Goût dans votre ville

L'observatoire du Goût est l'analyse de la **consommation des repas** par les enfants. Chaque jour, le ou la responsable d'office indique sur une **grille d'évaluation** si les enfants ont très bien, plutôt bien, plutôt pas ou pas du tout consommé leur entrée, leur plat et accompagnement, leur laitage et leur dessert.

Écoles qui participent à la démarche	Toutes les écoles de la ville

2.2. La satisfaction des Convives

L'Observatoire Du Goût dans votre ville

VOIR EN ANNEXE

2.2. La satisfaction des Convives

- Présentation des Commissions Restauration

Les Commissions Restauration sont des moments privilégiés partagés avec vous et les représentants des parents d'élèves.

La Commission Restauration doit être une source de progrès pour tous
- le client
- l'équipe de cuisine
- l'équipe éducative
- le personnel de service
- les parents d'élèves

Au cours de ces rendez-vous, en plus d'une analyse des futurs menus, nous en profitons pour vous informer sur des sujets d'actualités comme les allergies alimentaires, le PNNS 3, le Bio, la nouvelle réglementation, etc.

2.2. La satisfaction des Convives

- Fréquence des commissions restauration

	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Nombre total
Scolaire	30/09/2013		7/11/2013		07/01/14		18/03/2014		12/05/2014	23/06/14			6
CCAS		8/10/2013	05/11/2013	17/12/2013	10/01/2014	11/02/2014	11/03/2014	15/04/2014	13/05/2014	10/06/2014	15/07/2014		10

2.2. La satisfaction des Convives

• Les animations

Notre programme d'animations, renouvelé chaque année, célèbre les **fêtes traditionnelles du calendrier**. Nous souhaitons également sensibiliser les convives au développement durable et leurs transmettre de bonnes habitudes alimentaires.

Lulu, la mascotte de notre programme d'animations

Les thèmes d'animations pour l'année 2013-2014

Lulu au paradis des desserts

Cette année, Lulu fait découvrir aux enfants le métier passionnant de cuisinier.

Les animations sont classées en trois catégories:

LES INCONTOURNABLES

LES THÉMATIQUES

LES OPTIONNELLES

2.2. La satisfaction des Convives

• Les animations LES INCONTOURNABLES

La semaine du Goût

▪ Lulu cuisinier fait découvrir aux enfants l'univers de la pâtisserie à travers de nombreuses recettes de desserts.

▪ AU MENU

> Mousse au chocolat au lait
> Crème dessert au caramel
> Cake Surprise maison (courgettes –chocolat)
> Compote pomme cannelle

Noël

▪ Cette année les enfants découvrent une cheminée trompe l'œil avec des chaussettes de Père Noël.

▪ AU MENU

> Chiffonnade de laitue & saumon fumé et tomate
> Médaillon de pintade et sauce forestière
> Pom'pin croustillantes
> Bûche de Noël locale (boulangerie Valério)
> Chocolat de Noël

Pâques

▪ Lulu part à la chasse aux œufs de Pâques dans le restaurant, à travers une nouvelle affiche spécialement conçue pour les enfants.

Des animations ludiques et éducatives pour les enfants

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville

Convives	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
Scolaire	COCKTAIL DE LA RENTREE	SEMAINE DU GOUT	POMMES POIRES	St-NICOLAS & REPAS DE NOEL	EPIPHANIE	CHANDELEUR
CCAS		SEMAINE DU GOUT	POMMES POIRES LE BEAUJOLAIS NOUVEAU	ST-NICOLAS & REPAS DE NOEL	REPAS DE L'AN EPIPHANIE	CHANDELEUR

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville

Convives	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SCOLAIRE	TOUT EST VERT & JAUNE	REPAS DE PAQUES	AFRIQUE DU SUD	REPAS DE FIN D'ANNEE		
CCAS	TOUT EST VERT & JAUNE	REPAS DE PAQUES	AFRIQUE DU SUD	BARBECUE	REPAS DU 14 JUILLET	

2.2. La satisfaction des Convives

- Les animations dans votre ville

2.2. La satisfaction des Convives

Pour accompagner les convives dans les différentes étapes d'une croissance harmonieuse, **Elior Restauration Enseignement a conçu des solutions de restauration adaptées à nos convives.**

Nos Concepts de Restauration Dans notre Ville

Le restaurant des tout-Petits

le self qui fait grandir

Maternelle — Élémentaire

2.2. La satisfaction des Convives

Dans votre ville

LE SELF QUI FAIT GRANDIR
Définit un nouvel apprentissage nutritionnel pour les enfants dans un lieu de vie convivial et ludo-éducatif.

L'implantation de ce concept nécessite une nouvelle approche en matière de pédagogie et implique un fort partenariat avec les équipes enseignantes.

2.3 L'engagement de nos équipes

2.3. L'engagement de nos Équipes

> Elior Restauration Enseignement s'est développé grâce aux talents et aux compétences de ses collaborateurs

> Notre première force, ce sont les hommes et les femmes qui composent notre entreprise. Ils exercent un métier noble, puisqu'ils travaillent quotidiennement au service des enfants

> Notre politique de ressources humaines, axée sur la formation et la promotion interne, contribue à valoriser et renforcer les compétences de chacun

> Signataire de la Charte de la Diversité et de la Charte pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation, nous nous engageons à refléter la diversité de la société dans laquelle nous sommes implantés

Nos collaborateurs sont nos meilleurs ambassadeurs

2.3. L'engagement de nos Équipes

• Organigramme de la Cuisine Centrale dédié à la Ville de Saint-Dié des Vosges

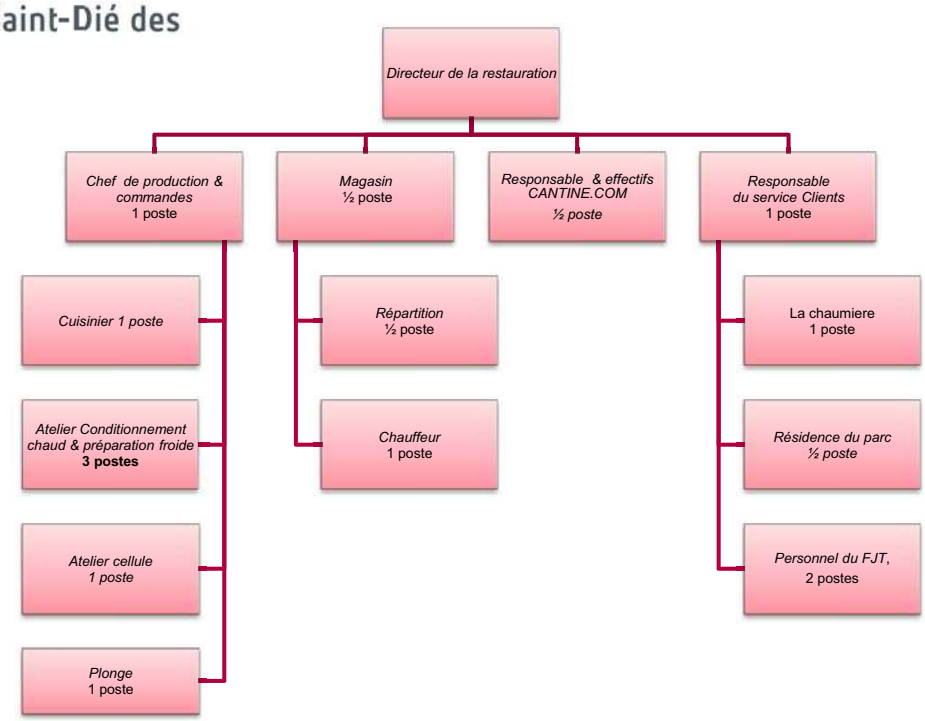

2.3. L'engagement de nos Équipes

• Liste des salariés (1/2)

Nom & Prénom	Statut	Fonction	Affectation	Type de Contrat	N° jours Semaine	Horaire hebdomadaire
Grandjean Jean-Marc	Cadre	Directeur de la Restauration	cuisine centrale	CDI	5	35
Roellinger Désirée	Employée	Responsable Services Client	cuisine centrale	CDI	5	37
SURMELY CORINNE	Employée	Responsable Encaissements	cuisine centrale	CDI	5	20
Laurent Claudy	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Leost Fabian	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Marchal Sophie	Employée	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
Saber Adil	Employé	chauffeur livreur	cuisine centrale	CDI	5	35
MANGIN Stéphane	Agent Maîtrise	Chef de Production	cuisine centrale	CDI	5	39
Bank Yvan	Employée	Plongeur	Détaché Communal	CDI	5	39
Clerc Jean-Marc	Employée	Cuisinier	cuisine centrale	CDI	5	35
Diella Salima	Employée	Responsable Atelier	cuisine centrale	CDI	5	35
Galland Sonia	Employée	cuisinière	cuisine centrale	CDI	5	35
Gassmann Laurent	Employée	Employé Polyvalent	cuisine centrale	CDI	5	35
GALLIZY JUSTINE	Employée	Conditionneuse	cuisine centrale	CDI	5	35
Sauer Sabine	Employée	Conditionneuse	cuisine centrale	CDI	5	35
Adrian Marie -Laure	Employée	Employé Polyvalent	cuisine centrale	CDI	5	35
Fuzelier Danielle	Employée	Magasinier	cuisine centrale	CDI	5	37
Humbert Sébastien	Employée	Responsable de Flux	cuisine centrale	CDI	5	35
Noel Christine	Employée	Répartiteur	cuisine centrale	CDI	5	0
Trarbach Patrick	Employée	Magasinier	cuisine centrale	CDI	5	35
Ganaye Francis	Employée	Chef de Cuisine	Détaché Communal FI	CDI	5	39
Partage Marie -Claude	Employée	employé de Restauration	FIT	CDI	5	37
Annabelle GERARD	Employée	employé de Restauration	Résidence Le Parc	CDI	5	20
THOMASSIN JEAN-PIERRE	Employée	employé de Restauration	Chaumière	CDI intermittent 900 heures	5	35
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0

2.3. L'engagement de nos Équipes

• Notre politique de formation

Trois axes majeurs

> L'emploi et la gestion de carrières
> Le développement des compétences
> Le management de la diversité

Promouvoir le parcours et les compétences de chacun de ses collaborateurs

• Le premier objectif de cette démarche est d'agir en employeur responsable en anticipant les besoins de compétences et en ciblant les talents correspondants

• Fondée sur une offre personnalisée, la formation est mise en œuvre sous forme de parcours structurés.

2.4 Nos engagements en matière de Développement Durable

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- Restaurateur durable par nature

Nous développons des innovations et des initiatives qui visent trois principaux objectifs en matière de responsabilité sociétale et environnementale:

> Réduire et maîtriser notre empreinte écologique
> Éduquer les jeunes générations au Développement Durable
> Créer du lien social et privilégier la diversité

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

• SEMER

> Apprendre à ne pas gaspiller, manger des fruits et légumes de saison, savoir équilibrer ses repas...

> En accompagnant les enfants dans l'apprentissage d'une alimentation saine, nous semons, dès le plus jeune âge, les graines de comportements respectueux de l'environnement.

Dans votre ville

CHASSE AU GASPI ,TABLE DES CURIEUX

Transmettre aux plus jeunes les clés d'une consommation responsable

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

• RÉCOLTER

> Concevoir des offres responsables, c'est s'approvisionner en réduisant notre impact sur l'environnement

> Privilégier les fournisseurs locaux et bio, sélectionner des produits de saison...

> Qu'il s'agisse ou non de denrées alimentaires, notre politique d'achat est fondée sur des approvisionnements responsables.

Dans votre ville

Un repas bio ou local sont produits une fois par mois

Faire la part belle au bio, privilégier la qualité du terroir local font partie de nos engagements

2.1. La satisfaction des Convives

Dans la cadre des repas d'animations il a été servi aux jeunes convives déodatiens

"UN REPAS 100 % LORRAIN"

Carottes râpées fraiches et vinaigrette

Emincé de bœuf au thym

Gratin de pommes de terre

Carré lorrain

Pomme bicolore

ENSEMBLE JOUONS LOCAL !

Provenance des produits servis

EARL EHRHART Christian - NIEDERNAI (67)

Abattoir CHARAL – METZ (57)

Monsieur COSSIN
Producteur de Pommes de Terres
BARISEY AU PLAIN (54)

Fromagerie de BLÂMONT (54)

M. RICHARD
Maraîcher arboriculteur
à SAULNY (57)

2.4. Nos Engagements en matière de Développement Durable

- S'ÉQUIPER

> Conditionner, trier, recycler, valoriser, transporter, nous nous efforçons de construire un schéma logistique vertueux respectant notre environnement.

> Réduction des déchets non alimentaires à la source, utilisation de barquettes 100% recyclables ou biodégradables, compostage des déchets organiques, sans oublier le déploiement de véhicules propres.

Un schéma logistique vertueux pour le respect de notre environnement

Dans votre ville

Les actions à présenter dans ce cadre:

LE TRI SELECTIF , COMPOSTAGE DES DECHETS ORGANIQUES

3. LES ELEMENTS TECHNIQUES

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.2. La maintenance

3.3. Les fluides

3.4. Les engagements pluri- annuels

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

• Valorisation des matériels mis en place sur **la cuisine** au cours de l'exercice

Date	Type de matériel	Fournisseur	Montant en € HT
2013-2014	Lave vaisselle	HOBART	16 084 €
Total			16 084 €

3.1. Le programme d'investissement et de renouvellement du matériel

• Travaux immobiliers réalisés sur **la cuisine** au cours de l'exercice

Période	Travaux réalisés
AOUT 2013	NETTOYAGE DES HOTTES
AOUT 2013	REVISION DU MATERIELS DE PRODUCTION

• Travaux immobiliers réalisés sur **les restaurants** au cours de l'exercice

Nom du restaurant	Période	Travaux réalisés
TOUTES LES ECOLES DE ST-DIE	Sept 2013 AOUT. 2014	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
CHAUMIERE	Sept 2013 AOUT. 2014	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
PARC	Sept 2013 AOUT. 2014	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES
FJT	Sept 2013 AOUT. 2014	ENTRETIEN DU MATERIEL DES SATTELITES

3.2. La maintenance

3.2 La maintenance

- **Les contrats d'entretien**

Date	Type de contrat	Montant en € HT
2013-2014	Dégraissage des Hottes & conduits	485
2013-2014	Désinsectisation & Dératisation	1 201
2013-2014	Maintenance du matériel de la cuisine	6 285
2013-2014	Entretien portes sectionnelles	296
2013-2014	Maintenance du disconnecteur	429
2013-2014	Vérification des extincteurs	54

3.2 La maintenance

• L'entretien des équipements sur la cuisine centrale

2 2 L'entretien des équipements sur la CC

Type de matériel	Montant en € HT
entretien maintenance locaux	13 454
entretien maintenance mobilier	30 302
entretien maintenance immobilier	4 772

• L'entretien des équipements sur les offices

2 3 L'entretien des équipements sur les offices

Nom du restaurant	Montant en € HT
entretien sattelites	4 704

3.2 La maintenance

•Les propositions de renouvellement des équipements

• Sur la cuisine

Matériel sur la cuisine
Vario- Cook 15 250
Climatisation et chauffage Bureau 9125 €
Branchement VCC 1760€

• Sur les restaurants

Nom du restaurant	Type de matériel
Ecole de St-dié	Armoire Froide 1705€
Bac gastronorme	2411 €

3.3. Les engagements pluri-annuels

3.3 Les engagements pluri-annuels

- **Les contrats souscrits par Elior**

Liste des biens loués :	Nom du prestataire :
Camions	PETIT-FORESTIER
Matériel de cuisine	QUIETALIS
Matériel de nettoyage	ELIOR SERVICE
Matériel administratif (fax, standard téléphonique, informatique, ...)	RICOH-ALSATEL-GARENTEL
Stockage provisoire	
Contrats de prestations :	**Nom du prestataire :**
Fluides	
Eau	LYONNAISE DES EAUX
Gaz	
Electricité	EDF
Maintenance	
Sécurité réglementaire	QUIETALIS-GECAM-CRAWFORD-SODEL-BOSQUET TECHNICUISINE
Sous-traitance recouvrement	
Linge	ELIS
Produits d'entretien	ECOLAB

3.4. Les fluides

3.3 Les fluides

Les consommations énergétiques sur la cuisine :

Eau : 13 570 €

Electricité : 49 190 €

4. ANNEXES

4.1 CE Détaillé
4.2 Observatoire du Goût.
4.3 Facturation Cantine.com par type de convive .
4.4 Audit surfaces
4.5 Calcul de la Compensation
4.6 Sous Activité

4.1 Elior, une marque commune pour l'ensemble de nos activités

- « Nous sommes tous Elior »
  - > Depuis le 1er décembre 2011, Elior est devenue la marque commerciale de l'ensemble des activités du groupe. Ce changement a pour but de renforcer l'image de marque d'Elior, d'accroître sa notoriété et de rassembler l'ensemble de ses activités du groupe sous une bannière commune porteuse de valeurs.

- Les 4 valeurs d'Elior...

4.1 ELIOR, en bref

Elior

- **Troisième groupe en Europe de la Restauration et des Services,**
- **Chaque jour, pour 3,4 millions de clients dans 14 pays, les 98 000 collaborateurs d'Elior** partagent une mission commune : accueillir et prendre soin de chacun avec passion et compétence en apportant des solutions de Restauration et de Services personnalisées.
- Le groupe met en œuvre son **savoir-faire en Restauration, Concessions et Services sur les marchés de l'Enseignement, des Entreprises et de la Santé.**

40 ans
d'expérience

Elior Restauration Enseignement

Numéro 1 de la restauration scolaire et des services associés

6 700 collaborateurs

Près de **2 000** clients partenaires

4 500 restaurants en France

900 000 repas par jour

4.2 Compte d'exploitation - Détail des frais généraux

Montants en € HT	2012-2013	2013-2014
ELECTRICITE	-40 045	-49 190
EAU	-6 139	-13 570
GAZ / MAZOUT	-4 570	-205
CARBURANTS	-12 831	-4 680
LOC./ ENTRET./ REPAR. VEHICULE	-13 988	-14 128
PRODUITS ENTRETIEN LESSI	-10 219	-7 373
VERRERIE VAISSELLE	-90	-19
CONSO. A USAGE UNIQUE	-37 144	-34 229
LINGE ET UNIFORMES	-5 679	-5 792
SOUS TRAITANCE ET LABO	-4 239	-3 098
LOCATION MATERIEL ET FOURNITURES D EXPLOITATION	-15 336	-19 542
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	-9 255	-7 187
COUTS LOCAUX	-62 438	-53 232
ANIMATION COMMERCIALE	-7 368	-3 747
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	-5 682	-6 484
LOCATION MAT. DE BUREAU / MOBILIER	-1 224	-523
TEL / FAX	-3 347	-2 142
FRAIS DEXPEDITION - RELANCES	-179	-227
ASSURANCES	-3 759	-5 024
SYSTÈME INFORMATION	-14 452	-14 046
IMPOTS ET TAXES	-17 755	-18 285
CANTINE,COM	-11 318	-12 187
TOTAL FRAIS GENERAUX	**-287 057**	**-274 910**

4.2 Compte d'exploitation - Détail des frais divers

Montants en € HT	2012-2013	2013-2014
REDEVANCES AFFERMAGE		
REDEVANCES DE CONCESSION	-76 667	-115 000
LOYERS & CHARGES		
LOCATION FINANCIERE		
AMORTISSEMENTS	-13 512	-12 650
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	-34 924	-35 259
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	-4 136	-1 673
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT	-20 000	
CREANCES DOUTEUSES		
ELEMENTS EXCEPTIONNELS LIES AU PERSONNEL	-428	-1 475
AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES		
PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	-2 384	-6 129
TOTAL CHARGES DIVERSES	**-152 051**	**-172 186**

Cf. La NOTE METHODOLOGIQUE d'élaboration du Compte d'exploitation analytique annuel à la suite du document.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Rapport Annuel du Délégataire

Ville de Saint-Dié des Vosges

Année 2013-2014

Restauration Enseignement

SAINT DIÉ DES VOSGES

elior restauration

Annexes

elior restauration

ville de st-dié des Vosges
Compte d'exploitation de la DSP
Période du 01/09/2013 au 31/08/2014

			Ecart	
	contrat 2013 2014	contrat 2012 2013	en masse	en %
NBRE DE COUVERTS	150 308	156 310	***-6 002***	***-3,84%***
CHIFFRE D AFFAIRES	1 448 910,77 €	1 466 021,97 €	***-17 111***	***-1,17%***
Sous activité	71 312,06 €	40 976,21 €		
MATIERE PREMIERE	-372 079,74 €	-340 174,39 €	***-31 905***	***-9,38%***
MAIN D ŒUVRE	-669 653,00 €	-656 650,54 €	***-13 002***	***-1,98%***
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	-6 484,12 €	-5 682,14 €	***-802***	
LOCATION MAT. DE BUREAU	-523,33 €	-1 224,02 €	***701***	
ASSURANCES	-5 023,61 €	-3 759,07 €	***-1 265***	
TEL / FAX	-2 142,49 €	-3 347,12 €	***1 205***	
FRAIS D EXPEDITION - RELANCES	-226,73 €	-175,77 €	***-51***	
FOURNITURES D EXPLOITATION	-10 195,18 €	-6 430,00 €	***-3 765***	
LOCATION MAT. D EXPLOITATION	-9 347,40 €	-8 906,17 €	***-441***	
S/Total Coûts administratif	***-33 942,86 €***	***-29 524,29 €***	***-4 419***	***-14,97%***
LOCATION ENTRETIEN REPARATION VEHICULE EXPLOITAT	-14 127,90 €	-13 988,02 €	***-140***	
AIR / ESSENCE/ CARBURANTS	-4 680,00 €	-12 831,12 €	***8 151***	
S/Total Coûts location vehicules	***-18 807,90 €***	***-26 819,14 €***	***8 011***	***29,87%***
ENT/ MAINTENANCE IMMOBILIER	-4 772,09 €	-6 000,00 €	***1 228***	
ENT/ MAINTENANCE MOBILIER	-30 302,28 €	-37 672,63 €	***7 370***	
ENTRETIEN SATELLITES	-4 703,70 €	-2 640,35 €	***-2 063***	
ENT/ REPARATION MAT. EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	***0***	
ENTRETIEN LOCAUX	-13 453,95 €	-16 125,00 €	***2 671***	
S/Total coûts maintenance	***-53 232,02 €***	***-62 437,98 €***	***9 206***	***14,74%***
ELECTRICITE	-49 190,38 €	-40 044,99 €	***-9 145***	
EAU	-13 569,55 €	-6 139,44 €	***-7 430***	
GAZ / MAZOUT	-205,00 €	-4 570,43 €	***4 365***	
S/Total coûts fluides	***-62 964,93 €***	***-50 754,86 €***	***-12 210***	***-24,06%***
LINGE	-5 792,13 €	-5 678,56 €	***-114***	
S/total linge du Personnel	***-5 792,13 €***	***-5 678,56 €***	***-114***	***-2,00%***
ANIMATION COMMERCIALE	-3 316,00 €	-6 056,00 €	***2 740***	
PUBLICITE OBJETS PROMOTIONNELS	-147,73 €	0,00 €	***-148***	
PUBLICITE	-280,00 €	-1 145,00 €	***865***	
S/total Animation/décoration	***-3 746,68 €***	***-7 368,36 €***	***3 622***	***49,15%***
PROD D'ENTRETIEN ET LESSIVIELS	-7 372,69 €	-10 219,39 €	***2 847***	
VERRERIE-VAISSELLE	-19,49 €	-90,41 €	***71***	
COND/VAISSELLE A USAGE UNIQUE	-34 229,28 €	-37 144,38 €	***2 915***	
S/total coûts variable d'exploitation	***-41 621,46 €***	***-47 454,18 €***	***5 833***	***12,29%***
LOC./ENTRET. / REPAR. VEHICULE			***0***	
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	-7 075,82 €	-9 172,44 €	***2 097***	
TRANSPORTS FORMATION	-110,80 €	-82,80 €	***-28***	
S/total Deplts-missions	***-7 186,62 €***	***-9 255,24 €***	***2 069***	***22,35%***
CVAE / CFE	-15 323,98 €	-15 012,40 €	***-312***	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	-2 961,50 €	-2 742,91 €	***-219***	
S/total Impots et taxes	***-18 285,48 €***	***-17 755,31 €***	***-530***	***-2,99%***
AUTRES HONORAIRES/SOUS-TRAITANCE	-2 275,28 €	-2 532,59 €	***257***	
HONORAIRES FRAIS DE LABORATOIRE	-822,33 €	-806,45 €	***-16***	
HONORAIRES MARKETING / COMMUNI	0,00 €	-900,00 €	***900***	
S/total Honoraires	***-3 097,61 €***	***-4 239,04 €***	***1 141***	***26,93%***
LOCATION SYSTEMES D INFORMATION	-4 174,10 €	-3 947,39 €	***-227***	
COUT DU RESEAU INFORMATIQUE	-4 240,00 €	-4 394,33 €	***154***	
ENTRET./ REPAR. / MAINTEN. SYSTÈME	-5 631,72 €	-5 894,54 €	***263***	
HONORAIRES SYSTEMES D INFORMATION	0,00 €	-216,00 €	***216***	
S/total coûts systèmes infomations	***-14 045,82 €***	***-14 452,26 €***	***406***	***2,81%***
CANTINES.COM	-12 187,00 €	-11 318,00 €		
FRAIS GENERAUX DIVERS	0,00 €	0,00 €	***0***	
FRAIS GENERAUX	***-274 910,50 €***	***-287 057,22 €***	***12 147***	***4,23%***
REDEVANCES DE CONCESSIONS	-115 000,00 €	-76 667,00 €	***-38 333***	
AMORTISSEMENTS	-12 649,55 €	-13 511,72 €	***862***	
AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	-35 259,34 €	-34 924,23 €	***-335***	
PROVISIONS POUR CHARGES DE CADUCITE	-1 673,24 €	-4 136,45 €	***2 463***	
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT	0,00 €	-20 000,00 €	***20 000***	
COUTS D OCCUPATION	***-164 582,13 €***	***-149 239,40 €***	***-15 343***	***-10,28%***
ELEMENTS EXCEPTIONNELS	-1 475,37 €	-428,38 €	***-1 047***	
PDTS ET CHARGES / EX. ANTERIEUR	-6 129,42 €	-2 384,11 €	***-3 745***	
AUTRES PRODUITS & CHARGES D EX	**-7 604,79 €**	**-2 812,49 €**	***-4 792***	***-170,39%***
CONTRIBUTION BRUTE OPERATIONNELLE	**31 392,66 €**	**71 064,14 €**	***-39 671***	***-55,82%***
FRAIS DE SIEGE	-129 010,82 €	-121 353,25 €	***-7 658***	
RESULTAT OPERATIONNEL	**-97 618,16 €**	**-50 289,11 €**	***-47 329***	***-94,11%***

Suivi Mensuel de l'activité - Valorisation du Chiffre d'Affaires
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2014

Tab 5

1) Activité Compensée

Prestation	Rubrique de CA	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
85 Maternelles	Déj. Maternelles	16 933,15	11 810,26	16 743,43	13 252,03	18 075,83	17 600,36	9 448,21	15 606,42	10 184,43	17 830,12	3 504,73	0,00	161 696,97
86 Primaires	Déj. Primaires	43 222,48	31 872,36	45 392,81	36 489,10	45 132,07	44 495,54	24 916,58	42 202,51	27 132,22	44 725,61	7 653,66	0,00	393 235,64
88+96+97+146 +89 Ad	Déj. Adultes Scolaire	3 400,00	2 425,57	3 929,43	2 912,80	3 568,32	3 633,06	2 213,73	3 516,54	2 414,08	4 099,10	667,30	0,00	32 781,06
9003 Perso Com FJT	Déj. Adultes Entreprise	3 664,83	5 062,38	4 660,48	3 039,90	5 211,26	5 052,38	4 713,44	5 285,41	3 347,07	3 844,30	3 325,89	1 821,82	49 030,37
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total mensuel	67 220,50	51 171,17	70 724,35	55 693,84	71 987,48	70 781,33	41 291,96	66 610,87	43 079,40	70 599,73	15 151,58	1 821,82	626 114,04

2) Activité en Facturation Directe

Prestation	Rubrique de CA	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
94+95 Crèches	Déj Crèches	2 492,43	3 075,27	2 690,47	2 162,66	3 075,27	2 776,18	3 497,06	3 451,05	3 021,59	3 573,75	3 282,33	906,15	33 544,21
90+92 Cdl Primaires	Déj Primaire CLSH	882,54	2 400,40	329,77	460,14	513,82	490,82	2 431,07	904,34	1 771,54	621,49	7 185,65	3 981,42	21 273,81
91+93 Cdl Adultes	Déj Adulte CLSH	158,88	487,23	95,33	95,33	169,47	137,70	466,05	100,06	254,21	116,51	593,15	794,40	3 559,91
Déj PA Foyer/Resi livre	Déj Pers Agées Foyer	16 110,43	16 936,61	16 481,15	16 671,81	16 089,25	14 797,02	16 544,70	16 183,39	16 216,35	16 587,07	17 010,75	17 454,43	197 042,96
103+105 Diner PA CHA	Diner Pers Agee Foyer	15 595,69	16 279,00	15 824,45	16 036,29	15 432,54	14 214,46	15 856,22	15 527,87	15 464,32	15 845,03	16 121,02	16 417,69	188 527,01
Déj PA "Le parc"	Déj Pers Agees Foyer	6 524,87	6 482,20	6 630,59	6 800,06	7 276,70	5 364,48	6 122,18	6 143,36	6 228,10	5 905,07	5 300,97	5 380,74	74 769,33
Déj PA "Bat Alsace"	Déj Pers Agees Foyer	9 585,76	9 882,34	9 838,72	9 140,06	8 717,22	7 901,53	9 013,79	8 229,38	9 553,08	9 225,03	9 268,00	10 157,73	110 315,66
98 Déj PA Portage	Déj Pers Agees Portage	9 077,34	9 458,66	9 681,09	9 298,06	8 155,84	8 049,92	7 880,45	8 611,38	7 880,45	8 134,06	8 759,58	104 638,37	
9004+202 Déj FJT	Déj. Adultes Entreprise	148,29	52,96	127,10	84,74	63,55	42,37	21,18	0,00	10,59	0,00	21,18	614,34	
201 Ccas Ptits Déj	Petits Dej Adultes	7 006,70	7 356,08	7 156,28	7 346,00	6 973,20	6 422,81	7 164,64	7 016,28	6 987,56	7 159,86	7 284,29	7 418,30	85 186,01
9006 Prestations forfait	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200 Dej PA Parc	Déj Pers Agees Foyer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prestation annexe	0	0,00	0,00	0,00	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276,00
conjoint communal dej P	Déj. Adultes Entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
plateau repas	Déj Pers Agees Portage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	Déj Adulte CLSH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cdl Maternelle	Déj Maternelle CLSH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362 Perso stage Ville	Déj. Adultes Mairie	137,70	328,35	285,08	222,43	201,25	21,18	688,48	349,54	275,39	127,16	158,88	254,21	3 050,50
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total mensuel	67 431,43	72 740,10	68 874,93	68 877,44	67 780,28	60 944,49	69 876,49	65 878,70	68 384,33	67 043,17	74 239,61	70 725,75	822 796,73

3) Récapitulatif Chiffre d'Affaires

Rubrique de CA	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
Compensé	67 220,50	51 171,17	70 724,35	55 693,84	71 987,48	70 781,33	41 291,96	66 610,87	43 079,40	70 599,73	15 151,58	1 821,82	626 114,04
Facturation Directe	67 431,43	72 740,10	68 874,93	68 877,44	67 780,28	60 944,49	69 876,49	65 878,70	68 384,33	67 043,17	74 239,61	70 725,75	822 796,73
Total	134 651,93	123 911,27	139 599,28	124 571,28	139 747,76	131 725,83	111 168,45	132 489,57	111 463,74	137 642,90	89 391,19	72 547,57	1 448 910,77

Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2014
Etat récapitulatif d'apurement des comptes

Tab 11

Base Contractuelle 165000 repas	Qté	Nombre de repas	Chiffre d'affaires contractuel €.H.T	Total €.TTC
85 Maternelles	19 701	19 701	151 086,97	159 396,75
86 Primaires	51 276	51 276	393 235,64	414 863,60
88+96+97+146 +89 Adultes	3 093	3 093	32 761,06	34 562,91
9003 Perso Com FJT	4 629	4 629	49 030,37	51 727,04
Sous Total Compensé	78 699	78 699	626 114,04	660 550,31
94+95 Crèches	4 374	4 374	33 544,21	35 389,14
90+92 Cdl Primaires	2 774	2 774	21 273,81	22 443,87
91+93 Cdl Adultes	336	336	3 558,91	3 754,65
Dej PA Foyer/Resi livrés CHAUMIERE	18 603	18 603	197 042,98	207 880,34
103+105 Diner PA CHAUMIERE	17 799	17 799	188 527,01	198 895,99
Déj PA "Le parc"	7 059	7 059	74 768,93	78 881,22
Déj PA "Bat Alsace"	10 415	10 415	110 315,68	116 383,04
98 Déj PA Portage	9 879	9 879	104 638,37	110 393,48
9004+202 Déj FJT	58	58	614,34	648,12
201 Ccas Ptits Déj	17 799	0	85 186,01	89 871,24
9006 Prestations forfaitaires	0	0	0,00	0,00
200 Dej PA Parc	0	0	0,00	0,00
prestation annexe	24	24	276,00	291,18
conjoint communal dej FJT	0	0	0,00	0,00
plateau repas	0	0	0,00	0,00
pic nique adulte CLSH	0	0	0,00	0,00
Cdl Maternelle	0	0	0,00	0,00
362 Perso stage Ville	288	288	3 050,50	3 218,27
Sous Total Factures Directes	89 408	71 609	822 796,73	868 050,55
Total repas contrat	**168 107**	**150 308**	**1 448 910,77**	**1 528 600,86**
		14 692	**0,00**	**0,00**
TOTAL (1)	**168 107**	**165 000**	**1 448 910,77**	**1 528 600,86**

	HT	TTC
Facturation acomptes provisionnels	414 530,17	437 329,33
Facturation Usager	238 024,69	251 116,05
Factures Directes	822 796,73	868 050,55
Total recettes (2)	**1 475 351,59**	**1 556 495,93**

Solde en €uros (1)-(2)	-26 440,82	-27 895,07 AAE

Prise en charge des impayes par la ville

Familles prises en charge	0,00	0,00
Solde de l'apurement des comptes	**-26 440,82**	**-27 895,07**

Suivi Mensuel de l'activité
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2014

Tab 4

1) Activité Compensée

Prestation	Rubrique de CA	couverts	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total Exercice
85 Maternelles	Dej. Maternelles	OUI	2 208	1 540	2 183	1 728	2 357	2 295	1 232	2 035	1 328	2 338	457		19 701
86 Primaires	Dej. Primaires	OUI	5 636	4 156	5 919	4 758	5 885	5 802	3 249	5 503	3 538	5 832	998		51 276
88+96+97+146 +89 Adu	Dej. Adultes Scolaire	OUI	321	229	371	275	335	343	209	332	229	387	63		3 093
9003 Perso Com FJT	Dej. Adultes Entreprise	OUI	346	478	440	287	492	477	445	499	316	363	314	172	4 629
0	0	OUI													0
0	0	OUI													0
0	0	OUI													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
		Total Quantité	8 511	6 403	8 913	7 048	9 069	8 917	5 135	8 369	5 410	8 920	1 832	172	78 699
		Total Couverts	8 511	6 403	8 913	7 048	9 069	8 917	5 135	8 369	5 410	8 920	1 832	172	78 699

2) Activité en Facturation Directe

Prestation	Rubrique de CA	couverts	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total Exercice
94+95 Creches	Dej Creches	OUI	325	401	343	282	401	382	456	450	394	466	428	66	4 374
90+92 Cdl Primaires	Dej Primaire CLSH	OUI	89	313	43	60	67	64	317	118	231	68	937	467	2 774
91+93 Cdl Adultes	Dej Adulte CLSH	OUI	15	46	9	9	16	13	44	18	24	11	56	75	336
Dej PA Foyer/Resi livres	Dej Pers Agées Foyer	OUI	1 521	1 599	1 558	1 574	1 519	1 397	1 562	1 526	1 531	1 566	1 806	1 846	18 603
103+105 Diner PA CHA	Diner Pers Agee Foyer	OUI	1 464	1 537	1 494	1 514	1 457	1 342	1 497	1 466	1 460	1 496	1 522	1 550	17 799
Dej PA "Le parc"	Dej Pers Agees Foyer	OUI	616	612	626	642	687	565	578	580	588	566	491	508	7 059
Dej PA "Sat Alsace"	Dej Pers Agées Foyer	OUI	905	933	910	863	823	748	851	777	902	871	875	959	10 415
98 Dej PA Portage	Dej Pers Agées Portage	OUI	857	893	914	914	875	770	760	744	813	744	768	827	9 879
9004+202 Dej FJT	Dej. Adultes Entreprise	OUI	14	5	12	8	6	4	4	2	0	1	0	2	58
201 Ccas Ptits Dej	Petits Dej Adultes	NON	1 464	1 537	1 494	1 514	1 457	1 342	1 497	1 466	1 460	1 496	1 522	1 550	17 799
9006 Prestations forfaita	0	NON													0
200 Dej PA Parc	Dej Pers Agees Foyer	OUI													0
prestation annexe	0	OUI				24									24
conjoint communal dej F	Dej. Adultes Entreprise	OUI													0
plateau repas	Dej Pers Agées Portage	OUI													0
pic nique adulte CLSH	Dej Adulte CLSH	OUI													0
Cdl Maternelle	Dej Maternelle CLSH	OUI													0
362 Perso stage Ville	Dej. Adultes Mairie	OUI	13	31	27	21	19	2	65	33	26	12	15	24	288
0	0	NON													0
0	0	NON													0
0	0	NON													0
		Total Quantité	7 283	7 907	7 428	7 425	7 327	6 607	7 631	7 180	7 429	7 297	8 220	7 674	89 408
		Total Couverts	5 819	6 370	5 934	5 911	5 870	5 265	6 134	5 714	5 969	5 801	6 698	6 124	81 360

3) Récapitulatif Quantité

	couverts	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total Exercice
Compensé		8 511	6 403	8 913	7 048	9 069	8 917	5 135	8 369	5 410	8 920	1 832	172	78 699
Facturation Directe		5 819	6 370	5 934	5 911	5 870	5 265	6 134	5 714	5 969	5 801	6 698	6 124	71 609
Total couverts		14 330	12 773	14 847	12 959	14 939	14 182	11 269	14 083	11 379	14 721	8 530	6 296	150 308

Suivi transfert financiers - acompte prévisionnel - facturation famille - prise en charge CCAS - Carence (non remboursable)
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2014

Tab 6

1) Facturation 12 prévisionnel

Prestation	Montant Mensuel	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
Acompte 12 ième	34 261,49	34 261,490	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	34 569,880	414 530,17
		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
		34 261,49	34 569,88	34 569,88	34 569,88	34 569,88	34 569,88	34 569,89	34 569,88	34 569,88	34 569,89	34 569,89	34 569,88	414 530,17

2) Facturation Famille (Cantines.com, Accessit, recette tickets))

Prestation	Si montant TTC cocher la case	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
Facturation famille	☐	20 130,52	21 045,84	27 822,95	20 217,16	25 730,80	25 258,67	13 924,16	23 029,54	10 965,30	24 589,10	6 077,82	0,00	218 290,86
Facturation famille	☐	1 500,47	2 072,99	1 917,54	1 249,82	2 742,18	2 006,82	1 872,27	2 088,64	1 322,73	1 518,64	1 312,73	730,00	19 733,83
		21 630,99	23 118,83	29 240,49	21 466,98	27 972,98	27 265,49	15 796,43	25 117,18	12 288,03	26 107,74	7 390,55	730,00	238 024,69

3) Prise en charge par CCAS, Mairie, ...

Catégorie de Prix	Prix unitaire HT	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
														0,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de repas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recette CCAS HT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

4) Carence - Repas non remboursable

Montant mensuel	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014	Total annuel
													0,00
													0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Suivi Mensuel de l'activité - Définition des prix unitaires
Contrat de DSP de SAINT DIE
Exercice 2014

Tab 3

1) Activité Compensée

Prestation	Rubrique de CA	P. Unitaire	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014
85 Maternelles	Déj. Maternelles	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
86 Primaires	Déj. Primaires	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
88+96+97+146 +89 Adu	Déj. Adultes Scolaire	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
9003 Perso Com FJT	Déj. Adultes Entreprise	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

2) Activité en Facturation Directe

Prestation	Rubrique de CA	P. Unitaire	septembre_2013	octobre_2013	novembre_2013	décembre_2013	janvier_2014	février_2014	mars_2014	avril_2014	mai_2014	juin_2014	juillet_2014	août_2014
94+95 Crèches	Déj Crèches	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
90+92 Cdl Primaires	Dej Primaire CLSH	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
91+93 Cdl Adultes	Dej Adulte CLSH	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
Dej PA Foyer/Resi livrés	Déj Pers Agées Foyer	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
103+105 Diner PA CHA	Diner Pers Agée Foyer	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
Déj PA "Le parc"	Déj Pers Agées Foyer	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
Déj PA "Bat Alsace"	Déj Pers Agées Foyer	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
98 Déj PA Portage	Déj Pers Agées Portage	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
9004+202 Déj FJT	Déj. Adultes Entreprise	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
201 Ccas Ptits Déj	Petits Dej Adultes	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786	4,786
9006 Prestations forfaita	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
200 Dej PA Parc	Déj Pers Agées Foyer		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
prestation annexe	0		0,000	0,000	0,000	11,500	11,500	11,500	11,500	11,500	11,500	11,500	11,500	11,500
conjoint communal dej F	Déj. Adultes Entreprise		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
plateau repas	Déj Pers Agées Portage		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
pic nique adulte CLSH	Dej Adulte CLSH	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
Cdl Maternelle	Dej Maternelle CLSH	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669	7,669
362 Perso stage Ville	Déj. Adultes Mairie	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592	10,592
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
0	0		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Type de convive	Tarif	Régularisation sur période précédente	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13	janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	Total nombre repas	Total prix repas
Adulte	0	0	301	189	338	242	320	327	189	301	209	349	58	0	2823	0,00
Adulte	4,5	0	0	0	0	1	0	6	8	9	3	14	4	0	45	202,50
Adulte	4,65	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9,30
Adulte	5,9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Adulte	6	0	0	0	0	1	0	0	3	3	7	6	1	0	21	126,00
Adulte	9,85	8	5	5	10	10	8	5	5	4	2	3	0	0	65	640,25
Maternelle	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,00
Maternelle	2	0	928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	928	1 856,00
Maternelle	2,5	0	539	909	1311	1031	1530	1518	812	1309	946	1647	315	0	11867	29 667,50
Maternelle	3,5	0	272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272	952,00
Maternelle	3,6	0	126	286	422	354	479	476	273	402	274	465	95	0	3652	13 147,20
Maternelle	4,65	0	166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166	771,90
Maternelle	4,8	0	72	150	225	163	220	221	124	198	131	224	45	0	1773	8 510,40
Maternelle	5,25	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	141,75
Maternelle	5,6	0	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	123,20
Maternelle	5,9	0	56	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56	330,40
Maternelle	6	0	111	291	409	284	262	286	138	221	155	267	57	0	2481	14 886,00
Maternelle	7,5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7,50
Maternelle	7,85	0	10	11	16	6	5	5	7	7	5	6	2	0	80	628,00
Primaire	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,00
Primaire	2	0	1962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1962	3 924,00
Primaire	2,5	0	1668	2381	3683	2920	3748	3655	2008	3257	2170	3544	605	0	29639	74 097,50
Primaire	3,5	0	606	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606	2 121,00
Primaire	3,6	0	229	622	875	720	885	876	510	862	547	917	150	0	7193	25 894,80
Primaire	4,65	0	316	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316	1 469,40
Primaire	4,8	0	87	225	331	269	339	348	191	347	228	368	65	0	2798	13 430,40
Primaire	5,25	0	94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94	493,50
Primaire	5,6	0	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57	319,20
Primaire	5,9	0	149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149	879,10
Primaire	6	0	116	553	799	617	671	634	334	565	355	617	107	0	5368	32 208,00
Primaire	7,5	0	86	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86	645,00
Primaire	7,85	0	16	70	111	90	99	84	66	107	69	108	13	0	833	6 539,05
		10	8024	5692	8530	6708	8566	8441	4668	7592	5101	8535	1517	0	73384	234 020,85

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2014073982

Metz le, 27/08/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUVIER (BAC INOX)

Prélevé le : 19/08/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:00
Date du dernier nettoyage : 19/08/2014
Date début analyse : 20/08/2014

Par : LAL

Date réception : 19/08/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) ...difiée NF Validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014043712

Metz le, 27/08/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLAN DE TRAVAIL FROID

Prélevé le : 19/08/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:00
Date du dernier nettoyage : 19/08/2014
Date début analyse : 20/08/2014

Par : LAL

Date réception : 19/08/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014043713

Metz le, 27/08/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUVIER (BAC INOX)

Prélevé le : 19/08/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:00
Date du dernier nettoyage : 19/08/2014
Date début analyse : 20/08/2014

Par : LAL

Date réception : 19/08/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014029194

Metz le, 15/07/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME TRANCHE TOMATES

Prélevé le : 08/07/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:42
Date du dernier nettoyage : 08/07/2014
Date début analyse : 09/07/2014

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 10:00

Date réception : 09/07/2014
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014024326

Metz le, 02/07/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX GRAND MODELE

Prélevé le : 24/06/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélèvement : 08:35
Date du dernier nettoyage : 23/06/2014
Date début analyse : 25/06/2014

Par : WN
Heure du dernier nettoyage : 14:00

Date réception : 24/06/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

tifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : B2014028873

Metz le, 31/03/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE A DECOUPER BLANCHE

Prélevé le : 24/03/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 08:25
Date du dernier nettoyage : 21/03/2014
Date début analyse : 25/03/2014

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 14:00

Date réception : 24/03/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2014002883

Metz le, 20/01/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME COUTEAU DENTELE UV

Prélevé le : 15/01/2014 | Heure prélèvement : 14:00 | Par : EC
Type de prélèvement : Autocontrôle | Date du dernier nettoyage : 14/01/2014 | Heure du dernier nettoyage : 15:00
Zone de prélèvement : Laboratoire | Date début analyse : 16/01/2014
Date réception : 16/01/2014
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2013144279

Metz le, 16/12/2013

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX ETAGERE STOCKAGE PROPRE LABO PLONGE

Prélevé le : 09/12/2013
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:00
Date du dernier nettoyage : 09/12/2013
Date début analyse : 10/12/2013

Par : JSE
Heure du dernier nettoyage : 11:00

Date réception : 09/12/2013
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

, Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2013002492

Metz le, 12/11/2013

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE A DECOUPER BLANCHE

Prélevé le : 05/11/2013
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:15
Date du dernier nettoyage : 04/11/2013
Date début analyse : 06/11/2013

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 11:00

Date réception : 06/11/2013
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2013002491

Metz le, 12/11/2013

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : ARAIGNEE

Prélevé le : 05/11/2013
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:15
Date du dernier nettoyage : 04/11/2013
Date début analyse : 06/11/2013

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 11:00

Date réception : 06/11/2013
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable-validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : B2013110799

Metz le, 12/11/2013

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLANCHE A DECOUPER BLANCHE

Prélevé le : 05/11/2013
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:15
Date du dernier nettoyage : 04/11/2013
Date début analyse : 06/11/2013

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 11:00

Date réception : 06/11/2013
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	32
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	9

Conclusion : Etat de surface NON SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : A2013128606

Metz le, 31/10/2013

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PICHET MESUREUR

Prélevé le : 25/10/2013
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 10:30
Date du dernier nettoyage : 24/10/2013
Date début analyse : 26/10/2013

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 14:00

Date réception : 26/10/2013
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable-validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Metz le, 09/12/2014

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014082959

E L R E S
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

15 DEC. 2014

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO

Prélevé le : 01/12/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Cuisine

Heure prélèvement : 09:40
Date du dernier nettoyage : 01/12/2014
Date début analyse : 02/12/2014

Par : CEE
Heure du dernier nettoyage : 9:00

Date réception : 02/12/2014
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014051828

Metz le, 01/10/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : BAC GASTRO INOX

Prélevé le : 19/09/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 11:20
Date du dernier nettoyage : 19/09/2014
Date début analyse : 20/09/2014

Par : CHI
Heure du dernier nettoyage : 8:00

Date réception : 19/09/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

((..tifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable-validation

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014043712

Metz le, 27/08/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : PLAN DE TRAVAIL FROID

Prélevé le : 19/08/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:00
Date du dernier nettoyage : 19/08/2014
Date début analyse : 20/08/2014

Par : LAL

Date réception : 19/08/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120 B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014043713

Metz le, 27/08/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : CUVIER (BAC INOX)

Prélevé le : 19/08/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 13:00
Date du dernier nettoyage : 19/08/2014
Date début analyse : 20/08/2014

Par : LAL

Date réception : 19/08/2014
Heure réception : 18:00

Référentiel : Contrôle de surface - Listeria monocytogenes
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
AES 10/3 - 09/00 (1)	Listeria monocytogenes /frottis-chiffonnette	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Laurence ROUSSELLE
Responsable Technique
Microbiologie

AGRO - ANALYSES
LABORATOIRE

AUDIT - FORMATION - CONSEIL - HACCP - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ANALYSES - PHYSICO CHIMIQUES - PESTICIDES - MICROBIOLOGIQUES - SUIVI QUALITE MDD

SAS AU CAPITAL DE 150 000 € - SIRET 339 875 817 00035 - TVA : FR 32 339 875 817 - APE 7120B
TEL : 03 87 75 91 50 16, RUE DES POTIERS D'ETAIN - ACTIPOLE - 57070 METZ FAX : 03 87 75 91 55
agro-analyses@agro-analyses.fr agro-analyses@agro-analyses.com

Nos références :
Code Client : 281303
N° Echantillon : E2014029194

Metz le, 15/07/2014

ELRES
CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES (004552)
Rue de la Bolle Prolongée
La Bisroye
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(site intervention)

CUISINE CENTRALE SAINT DIÉ DES VOSGES
ELIOR ENSEIGNEMENT - EST
La Bisroye - Rue de la Bolle

88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
FRANCE
(adresse envoi)

RAPPORT D'ESSAI : MICROBIOLOGIE

Surface analysée : LAME TRANCHE TOMATES

Prélevé le : 08/07/2014
Type de prélèvement : Autocontrôle
Zone de prélèvement : Laboratoire

Heure prélèvement : 12:42
Date du dernier nettoyage : 08/07/2014
Date début analyse : 09/07/2014

Par : ED
Heure du dernier nettoyage : 10:00

Date réception : 09/07/2014
Heure réception : 08:30

Référentiel : Contrôle de surface
Texte de référence : Selon le cahier des charges

RESULTATS :

METHODE	ANALYSES EFFECTUEES	CRITERES	RESULTATS
Bilame gélosée	Flore mésophile totale /10 cm2	25	Absence
Bilame gélosée	Coliformes totaux /10 cm2	Absence	Absence

Conclusion : Etat de surface SATISFAISANT

Les indications portées sur ce rapport ne concernent que l'échantillon soumis à essai .Tout produit non-conforme doit être contrôlé. Le texte de référence utilisé et la conclusion sont communiqués selon les critères définis par les procédures du laboratoire

(1) Certifiée NF Validation

Nicolas RAINVILLE
Responsable validation

VISITE D'ENTRETIEN

TYPE DU CONTRAT :	1

AVENANCE SAINT DIE N°753

SYNERGIE MAINTENANCE
Frigorifique et Thermique

Cuisine Satellites

VISITE D'ENTRETIEN	X

DATE DE LA VISITE :	JUILLET	Tech	Signature	Terminée
DATE D'INTERVENTION	7/8/9	AS		

10/2013

IDENTIFICATION	**POSTE FROID.** Nom de l'appareil	**MEUBLE FROID**	**MEUBLE FROID**	**MEUBLE FROID**
	Lieu d'implantation	Vincent Auriol (Kellerman)	Gaston Colnat (centre)	Jacques Prévert (St Roch)
	Marque	VAUCONSANT	VAUCONSANT	VAUCONSANT
	N° série	78010/210	78010/733 (année 2005)	78010/0674 (année 2005)
	Type du groupe	AEZ 4430 Z	AEZ 4430 Z	AEZ 4430 Z
	Type de l'évaporateur	STATIQUE + VENTILE	STATIQUE + ~~VENTILE~~	STATIQUE + VENTILE
	Fluide	R404a	R404a	R404a
	Type de régulation	DIXELL	DIXELL	DIXELL
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général de l'évaporateur	fait	fait fait	fait
	Contrôle prise en glace	OK	RAS RAS	OK
	Contrôle ventilateur	OK	/ OK	OK
	Contrôle détendeur	CAPILAIRE	CAPILAIRE	OK
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK OK	OK
	Contrôle ecoulement des condensas	OK	OK OK	OK
	Vérification de la température ambiante	2,2 °C	1°C 1,9 °C	2,4 °C
	contrôle paramètrage du régulateur	OK	OK OK	OK
	Test dégivrage	OK	OK OK	OK
	Test de renvoi d'alarme	/	/ /	/
	Nettoyage général du groupe et du condenseur	fait	fait fait	fait
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK OK	OK
	Contrôle charge de gaz	OK	OK OK	OK
	Contrôle qualité huile (test acide)	/	/ /	/
	Contrôle ventilo condenseur	OK	OK OK	OK
	Contrôle intensité compresseur	2,54 A	1,96 A / 2,50 A	2,46 A
	Contrôle réglage BP/HP	/	/ /	/
	Test déclenchement BP/HP sécurité	/	/ /	/
	Contrôle resistance de carter	/	/ /	/
	Contrôles des systèmes de fermeture	OK	/ OK	OK
	Serrage des bornes électriques	fait	fait fait	fait
	Essai de fonctionnement	CORRECT	CORRECT CORRECT	CORRECT
	OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire	+ armoire 2 Portes LIEBHERR OK	armoire 2 Portes eau coule au soufflage	Armoire LIEBHERR 1 Porte → JT HS

Jacques Prevert
~~[illegible]~~
Riebel
N° 89010226/1
1446
2005
RRV-H.2
rond
2 couvercles
a remplacer

IDENTIFICATION	**POSTE FROID.** Nom de l'appareil	**ARMOIRE FRIGO**	**ARMOIRE FRIGO**	**ARMOIRE FRIGO**
	Lieu d'implantation	GEORGES DAMOIS	PAUL ELBEL	FERDINAND BRUNO
	Marque	VAUCONSANT		
	N° série	63515/1081	78010/1848	78010/1372
	Type du groupe	AEZ 4430 Z	AEZ 4430 Z	AEZ 4430 Z
	Type de l'évaporateur	STATIQUE + VENTILE	STATIQUE	STATIQUE
	Fluide	R404a		
	Type de régulation	DIXELL		
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général de l'évaporateur	fait	fait	OK
	Contrôle prise en glace	RAS	RAS	RAS
	Contrôle ventilateur	OK	—	—
	Contrôle détendeur	CAPILAIRE	CAPILAIRE	CAPILAIRE
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK	OK
	Contrôle ecoulement des condensas	OK	OK	OK
	Vérification de la température ambiante	1 °C	0,4 °C	—
	contrôle paramètrage du régulateur	OK	OK	OK
	Test dégivrage	OK	OK	OK
	Test de renvoi d'alarme	—	—	—
	Nettoyage général du groupe et du condenseur	fait	fait	OK
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK	OK
	Contrôle charge de gaz	OK	OK	OK
	Contrôle qualité huile (test acide)	—	—	—
	Contrôle ventilo condenseur	OK	OK	OK
	Contrôle intensité compresseur	2,38 A	2,32 A	—
	Contrôle réglage BP/HP	—	—	—
	Test déclenchement BP/HP sécurité	—	—	—
	Contrôle resistance de carter	—	—	—
	Contrôles des systèmes de fermeture	OK	~~OK~~	—
	Serrage des bornes électriques	fait	fait	—
	Essai de fonctionnement	CORRECT	CORRECT	OK
	OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire		+ Armoire Liebherr 1 Porte OK Pas possible	RAS

IDENTIFICATION	**POSTE FROID.** Nom de l'appareil	**ARMOIRE FRIGO**	**ARMOIRE FRIGO**	**ARMOIRE FRIGO**
	Lieu d'implantation	LE PARC	RESIDENCE ALSACE	LIEBHERR
	Marque	LIEBHERR	FRANSTAL	GKS 1420
	N° série	GKPV1470	FGV6050	TYPE 2,0018,2
	Type du groupe	775754771		
	Type de l'évaporateur	220	N°792439484	
	Fluide	R134 280G	R6,, 60G	
	Type de régulation			
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général de l'évaporateur	fait	fait	
	Contrôle prise en glace	OK	OK	
	Contrôle ventilateur	OK	OK	
	Contrôle détendeur	CAPILAIRE	CAPILAIRE	
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK	
	Contrôle ecoulement des condensas	OK	OK	
	Vérification de la température ambiante	2 °C	3 °C	
	contrôle paramètrage du régulateur	OK	OK	
	Test dégivrage	OK	OK	
	Test de renvoi d'alarme	/	/	
	Nettoyage général du groupe et du condenseur	fait	fait	
	Contrôle étanchéité gaz*	OK	OK	
	Contrôle charge de gaz	OK	OK	
	Contrôle qualité huile (test acide)	/	/	
	Contrôle ventilo condenseur	OK	STATIQUE	
	Contrôle intensité compresseur	2,1 A	1,3 A	
	Contrôle réglage BP/HP	/	/	
	Test déclenchement BP/HP sécurité	/	/	
	Contrôle resistance de carter	/	/	
	Contrôles des systèmes de fermeture	OK	JT Porte déchiré -> fait	
	Serrage des bornes électriques	fait	fait	
	Essai de fonctionnement	CORRECT	CORRECT	
OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire			Réfection JT Porte au silicone	

+ SELF

	POSTE CHAUD. Nom de l'appareil	FOUR THERMA	FOUR	FOUR THERMA
IDENTIFICATION	Lieu d'implantation	Eugénie et Jules Ferry	CAMILLE CLAUDEL	
	Marque	TRICAULT+SOCAMEL	TRICAULT	TRICAULT BALDENSPERGER
	Type	T13X	T7X	T18X
	N° de série	AG 313394	AG 307460	AG 318275
	Tension	380V - 7,2KW - 12A	220V - 3,1KW - 14A	380V - 10,5KW - 18A
	Type de gaz			
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général des installations	—	—	—
	Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs, ralentis, allumeurs, filtres et dispositifs de sécurité	X	X	X
	Vérification de l'étanchéité et remise en état des robinetteries, tuyauteries et raccords, cols de cygne, becs verseurs, ,,,	—	—	—
	Vérification et réglage des niveaux, soupapes, thermomètres et manomètres	—	—	—
	Vérification des butées d'arrêt, ressorts, fermetures des portes et équilibrage des couvercles	X	X	X
	Vérification de l'état du calorifugeage et des réfractaires	X	X	X
	Vérification générale électrique : resserrage des bornes, contrôle tension et intensités, masses, protections, interrupteurs, voyants …	X	X	X
	Vérification du bon fonctionnement des vannes d'arrêt, des vannes de sécurité et des détendeurs	—	—	—
	Vérification de l'étanchéité des canalisations gaz	—	—	—
	Contrôle et nettoyage des producteurs de vapeurs	—	—	—
	Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité, thermostats et thermocouples	X	X	X
	Vérification de la circulation des gaz brûlés dans les appareils	—	—	—
	Vérification de l'entartrage et détartrage le cas échéant	—	—	—
	Réglages et graissages des systèmes de basculement et de toutes pièces mobiles	X	X	X
	Graissage des robinetteries gaz	—	—	—
	Essais en fonctionnement	OK	OK	OK
OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire		RAS Inter PCP	RAS	RAS

	POSTE CHAUD. Nom de l'appareil	FOUR THERMA	FOUR THERMA	FOUR THERMA
IDENTIFICATION	Lieu d'implantation	Primaire Jacques Prévert	Maternelle Jacques Prévert	Le Parc
	Marque	SOCAMEL	SOCAMEL	TRICAULT
	Type	THERMATRONIC	THERMATRONIC 3	T18X
	N° de série		02RS2300808	AG 318276
	Tension	380V - 13KW - 24A	380V - 12A	380V - 10KW - 18A
	Type de gaz			
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général des installations	—	—	—
	Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs, ralentis, allumeurs, filtres et dispositifs de sécurité	X	X	X
	Vérification de l'étanchéité et remise en état des robinetteries, tuyauteries et raccords, cols de cygne, becs verseurs, ,,,	—	—	—
	Vérification et réglage des niveaux, soupapes, thermomètres et manomètres	X	X	X
	Vérification des butées d'arrêt, ressorts, fermetures des portes et équilibrage des couvercles	X	X	X
	Vérification de l'état du calorifugeage et des réfractaires	X	X	X
	Vérification générale électrique : resserrage des bornes, contrôle tension et intensités, masses, protections, interrupteurs, voyants …	X	X	X
	Vérification du bon fonctionnement des vannes d'arrêt, des vannes de sécurité et des détendeurs	—	—	X
	Vérification de l'étanchéité des canalisations gaz	—	—	—
	Contrôle et nettoyage des producteurs de vapeurs	—	—	—
	Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité, thermostats et thermocouples	X	X	X
	Vérification de la circulation des gaz brûlés dans les appareils	—	—	—
	Vérification de l'entartrage et détartrage le cas échéant	—	—	—
	Réglages et graissages des systèmes de basculement et de toutes pièces mobiles	X	X	X
	Graissage des robinetteries gaz	—	—	—
	Essais en fonctionnement	Ok	Ok	Ok
OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire		RAS	RAS	Inter a remplacer PCP 301049

	POSTE CHAUD. Nom de l'appareil	FOUR THERMA	FOUR THERMA	FOUR THERMA
IDENTIFICATION	Lieu d'implantation	Primaire Paul Elbel	Maternelle Paul Elbel	Primaire Vincent Auriol
	Marque	~~TRICAULT~~ Socamel	TRICAULT	TRICAULT
	Type	THERMATONIC 4	T7X	T240X
	N° de série	~~AB 318274~~	AG 370461	AG 344148
	Tension	380V - ~~10~~,5KW - ~~18~~A	220V - 3,1KW - 14A	380V - 19,5KW - 29A
	Type de gaz			
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général des installations	—	—	—
	Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs, ralentis, allumeurs, filtres et dispositifs de sécurité	X	X	X
	Vérification de l'étanchéité et remise en état des robinetteries, tuyauteries et raccords, cols de cygne, becs verseurs, ,,,	X	X	—
	Vérification et réglage des niveaux, soupapes, thermomètres et manomètres	X	X	X
	Vérification des butées d'arrêt, ressorts, fermetures des portes et équilibrage des couvercles	X	X	X
	Vérification de l'état du calorifugeage et des réfractaires	X	X	X
	Vérification générale électrique : resserrage des bornes, contrôle tension et intensités, masses, protections, interrupteurs, voyants …	X	X	X
	Vérification du bon fonctionnement des vannes d'arrêt, des vannes de sécurité et des détendeurs	X	X	/
	Vérification de l'étanchéité des canalisations gaz	—	—	—
	Contrôle et nettoyage des producteurs de vapeurs	—	—	—
	Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité, thermostats et thermocouples	—	—	X
	Vérification de la circulation des gaz brûlés dans les appareils	—	—	—
	Vérification de l'entartrage et détartrage le cas échéant	—	—	—
	Réglages et graissages des systèmes de basculement et de toutes pièces mobiles	—	—	X
	Graissage des robinetteries gaz	—	—	—
	Essais en fonctionnement	OK	OK	OK
OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire		RAS	RAS	David Schumiers PCP 690340

IDENTIFICATION	**POSTE CHAUD.** Nom de l'appareil	**FOUR THERMA**	**FOUR THERMA**	**FOUR THERMA**
	Lieu d'implantation	Ferdinand Brunot	Maternelle Colant	Primaire Colant
	Marque	TRICAULT	TRICAULT	TRICAULT
	Type	TURBO 18X	T13X	T240X
	N° de série	AG 318271	AG 313390	AG341149
	Tension	380V - 10,5KW - 18A	380V - 7,2KW - 17A	380V - 14,5KW - 29A
	Type de gaz			
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général des installations	—	—	—
	Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs, ralentis, allumeurs, filtres et dispositifs de sécurité	—	—	—
	Vérification de l'étanchéité et remise en état des robinetteries, tuyauteries et raccords, cols de cygne, becs verseurs, ...	X	—	—
	Vérification et réglage des niveaux, soupapes, thermomètres et manomètres	—	X	X
	Vérification des butées d'arrêt, ressorts, fermetures des portes et équilibrage des couvercles	X	X	X
	Vérification de l'état du calorifugeage et des réfractaires	—	X	X
	Vérification générale électrique : resserrage des bornes, contrôle tension et intensités, masses, protections, interrupteurs, voyants ...	X	X	X
	Vérification du bon fonctionnement des vannes d'arrêt, des vannes de sécurité et des détendeurs	—	—	—
	Vérification de l'étanchéité des canalisations gaz	—	—	—
	Contrôle et nettoyage des producteurs de vapeurs	—	—	—
	Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité, thermostats et thermocouples	—	—	—
	Vérification de la circulation des gaz brûlés dans les appareils	—	—	—
	Vérification de l'entartrage et détartrage le cas échéant	—	—	—
	Réglages et graissages des systèmes de basculement et de toutes pièces mobiles	—	—	—
	Graissage des robinetteries gaz	—	—	—
	Essais en fonctionnement	OK	OK	OK
	OBSERVATIONS **et n° de devis si nécessaire**	URGENT 2 charnières + PCP 690340 + 1 locquetau	R AS	FOU~~R MODIFIE~~ R AS

→ chauffe ASSIC Vers RIEBRR RRV-H.2 N° 89010226/1/ 2 couvercle rond

1 Inter PCP 301049

IDENTIFICATION	**POSTE CHAUD.** Nom de l'appareil	**FOUR THERMA**	**FOUR**
	Lieu d'implantation	Résidence La Chaumière	Foyer de l'enfance F. Dolto
	Marque	TRICAULT	SOCAMEL
	Type	T18X	THERMATRONIC 1
	N° de série	AG318273	21362300948
	Tension	380V - 10,5KW - 18A	220V
	Type de gaz		
OPERATIONS A EFFECTUER	Nettoyage général des installations	—	—
	Nettoyage et réglage des injecteurs, veilleuses, brûleurs, ralentis, allumeurs, filtres et dispositifs de sécurité	✓	✓
	Vérification de l'étanchéité et remise en état des robinetteries, tuyauteries et raccords, cols de cygne, becs verseurs, ...	✓	✓
	Vérification et réglage des niveaux, soupapes, thermomètres et manomètres	✓	✓
	Vérification des butées d'arrêt, ressorts, fermetures des portes et équilibrage des couvercles	✓	✓
	Vérification de l'état du calorifugeage et des réfractaires	✓	✓
	Vérification générale électrique : resserrage des bornes, contrôle tension et intensités, masses, protections, interrupteurs, voyants ...	✓	—
	Vérification du bon fonctionnement des vannes d'arrêt, des vannes de sécurité et des détendeurs	✓	✓
	Vérification de l'étanchéité des canalisations gaz	—	—
	Contrôle et nettoyage des producteurs de vapeurs	—	—
	Vérification du bon fonctionnement des systèmes de sécurité, thermostats et thermocouples	—	—
	Vérification de la circulation des gaz brûlés dans les appareils	—	—
	Vérification de l'entartrage et détartrage le cas échéant	—	—
	Réglages et graissages des systèmes de basculement et de toutes pièces mobiles	—	—
	Graissage des robinetteries gaz	—	—
	Essais en fonctionnement	OK	OK
	OBSERVATIONS et n° de devis si nécessaire	~~devis demandé~~ (FOUR)	RAS

Synthèse

L'Observatoire du Goût
Éveille ton appétit

Contrat : SAINT-DIE DES VOSGES

Synthèse du 02/09/2013 au 04/07/2014

Types convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE

Prestation : DEJEUNER

Restauration Enseignement

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• METHODOLOGIE

La synthèse porte sur les 17 établissements qui ont effectués l'observation. Au total, la commune compte 17 établissements.

- Types de convives : MATERNELLE, ELEMENTAIRE
- Période observée : du 02/09/2013 au 04/07/2014
- Prestation : DEJEUNER

• SATISFACTION GLOBALE

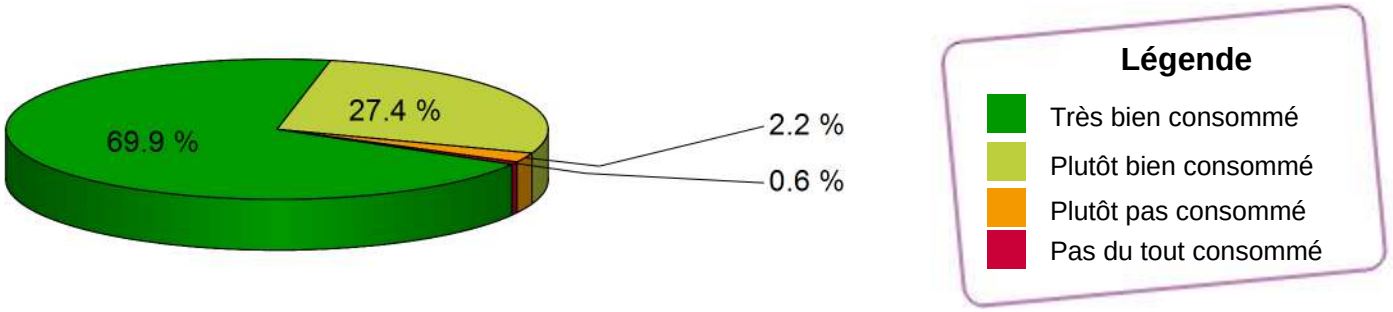

• 97,3% des plats ont été noté « bien consommés » (sous-total Très bien et plutôt bien) par les établissements effectuant l'opération.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION HEBDOMADAIRE

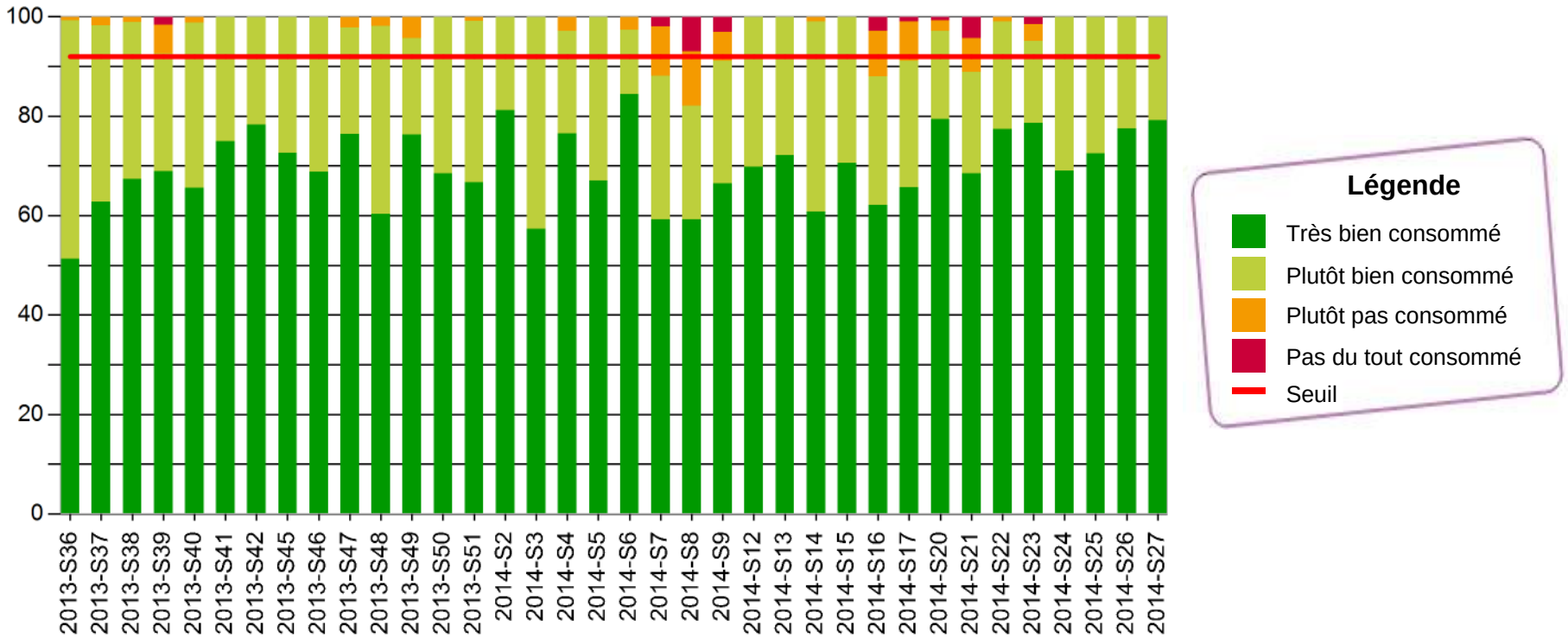

Graphique représentant le pourcentage des plats notés «Très bien consommé / Plutôt bien consommé / Plutôt pas consommé / Pas du tout consommé» par les restaurants ayant effectué l'observation.

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION HEBDOMADAIRE

Sont considérés:	
2013-S36	6 / 17 restaurants
2013-S37	6 / 17 restaurants
2013-S38	12 / 17 restaurants
2013-S39	7 / 17 restaurants
2013-S40	12 / 17 restaurants
2013-S41	7 / 17 restaurants
2013-S42	8 / 17 restaurants
2013-S45	9 / 17 restaurants
2013-S46	11 / 17 restaurants
2013-S47	9 / 17 restaurants
2013-S48	10 / 17 restaurants
2013-S49	14 / 17 restaurants
2013-S50	11 / 17 restaurants
2013-S51	14 / 17 restaurants
2014-S2	8 / 17 restaurants
2014-S3	13 / 17 restaurants
2014-S4	11 / 17 restaurants
2014-S5	11 / 17 restaurants
2014-S6	9 / 17 restaurants
2014-S7	11 / 17 restaurants
2014-S8	10 / 17 restaurants
2014-S9	10 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

2014-S12	11 / 17 restaurants
2014-S13	13 / 17 restaurants
2014-S14	17 / 17 restaurants
2014-S15	10 / 17 restaurants
2014-S16	13 / 17 restaurants
2014-S17	10 / 17 restaurants
2014-S20	11 / 17 restaurants
2014-S21	12 / 17 restaurants
2014-S22	10 / 17 restaurants
2014-S23	15 / 17 restaurants
2014-S24	6 / 17 restaurants
2014-S25	15 / 17 restaurants
2014-S26	13 / 17 restaurants
2014-S27	11 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

Période observée : du 02/09/2013 au 04/07/2014

MATERNELLE	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole E & J FERRY MATERNELLE	67.6	23.6	**91.2**	5.2	3.6	**8.8**	309 / 986 plats
Ecole Ferdinand BRUNOT Mater	67.9	30.2	**98.1**	1.4	0.5	**1.9**	632 / 986 plats
Ecole Georges DARMOIS MATERNEL	68.6	28.8	**97.4**	2.1	0.5	**2.6**	430 / 986 plats
Ecole Jacques PREVERT MATERNEL	71.9	26.2	**98.1**	1.9	0	**1.9**	527 / 986 plats
Ecole Paul ELBEL MATERNELLE	59.4	39.7	**99.1**	0.9	0	**0.9**	325 / 986 plats
Ecole SELF BALDENSPERGER MATER	75.8	22.4	**98.2**	1.3	0.5	**1.8**	607 / 986 plats
Ecole SELF COLNAT MATERNELLE	64.9	28.1	**93**	5.6	1.6	**7.2**	445 / 986 plats
Ecole Vincent AURIOL MATERNELL	61.9	37.1	**99**	1	0	**1**	577 / 986 plats

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

Période observée : du 02/09/2013 au 04/07/2014

ELEMENTAIRE	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Nombre de plats notés / nombre de plats
Ecole BALDENSPERGER PRIMAIRE	76.7	22.2	**98.9**	1.2	0	**1.2**	694 / 986 plats
Ecole Camille CLAUDEL	70.8	26.9	**97.7**	2.2	0.3	**2.5**	636 / 986 plats
Ecole SELF COLNAT PRIMAIRE	73.3	24.9	**98.2**	1.1	0.7	**1.8**	835 / 986 plats
Ecole SELF Eugén & Jules FERRY	65.9	26.2	**92.1**	4.6	3.2	**7.8**	370 / 986 plats
Ecole SELF Ferdinand BRUNOT	68.1	28	**96.1**	3.3	0.7	**4**	888 / 986 plats
Ecole SELF Georges DARMOIS	69.9	28	**97.9**	1.7	0.4	**2.1**	528 / 986 plats
Ecole SELF J. PREVERT PRIMAIRE	76.1	22.6	**98.7**	1.3	0.1	**1.4**	765 / 986 plats
Ecole SELF Paul ELBEL PRIMAIRE	63	35	**98**	2.1	0.2	**2.3**	632 / 986 plats
Ecole SELF Vincent AURIOL	73.5	22.8	**96.3**	2.6	1	**3.6**	688 / 986 plats

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

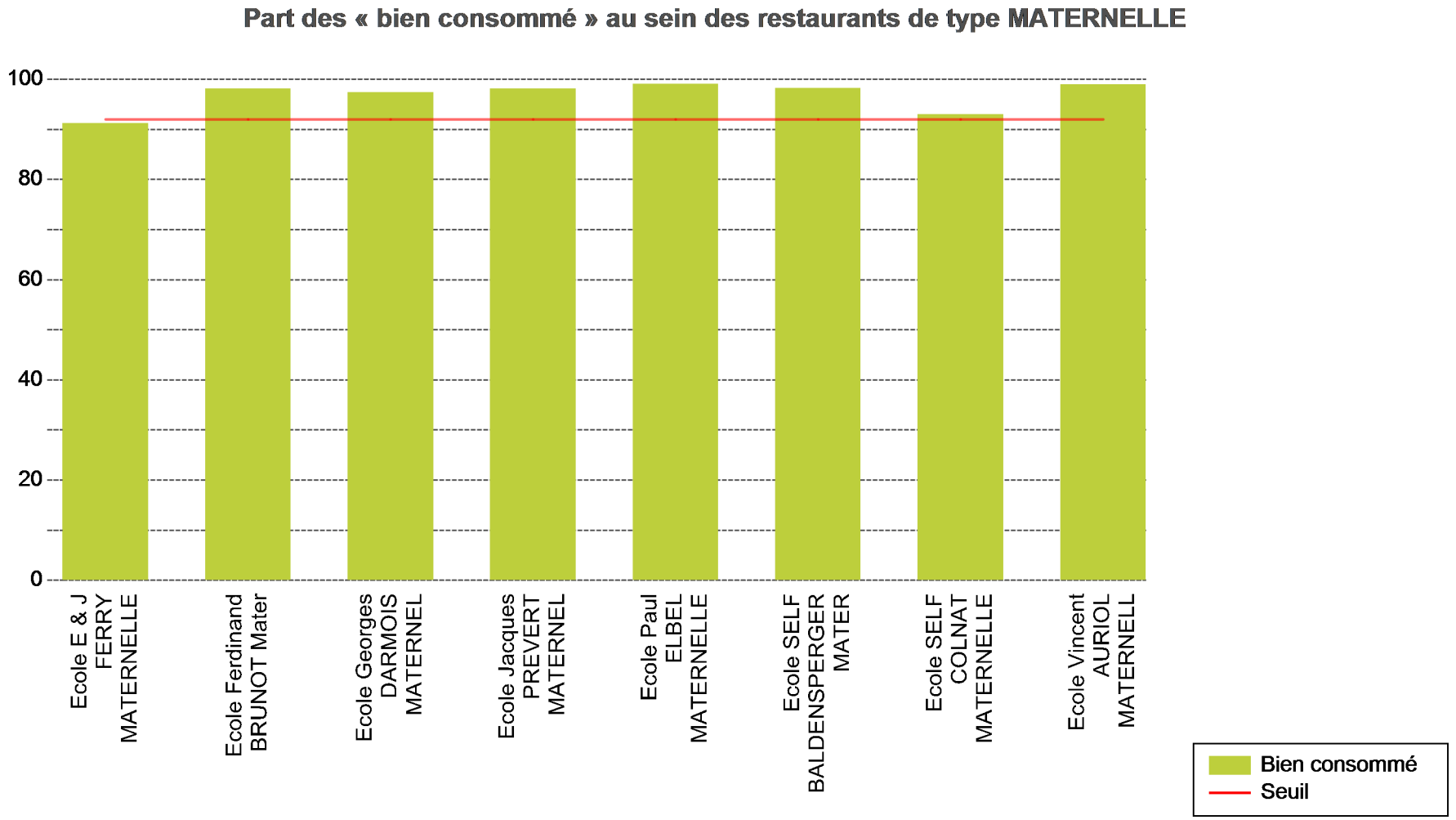

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR RESTAURANT

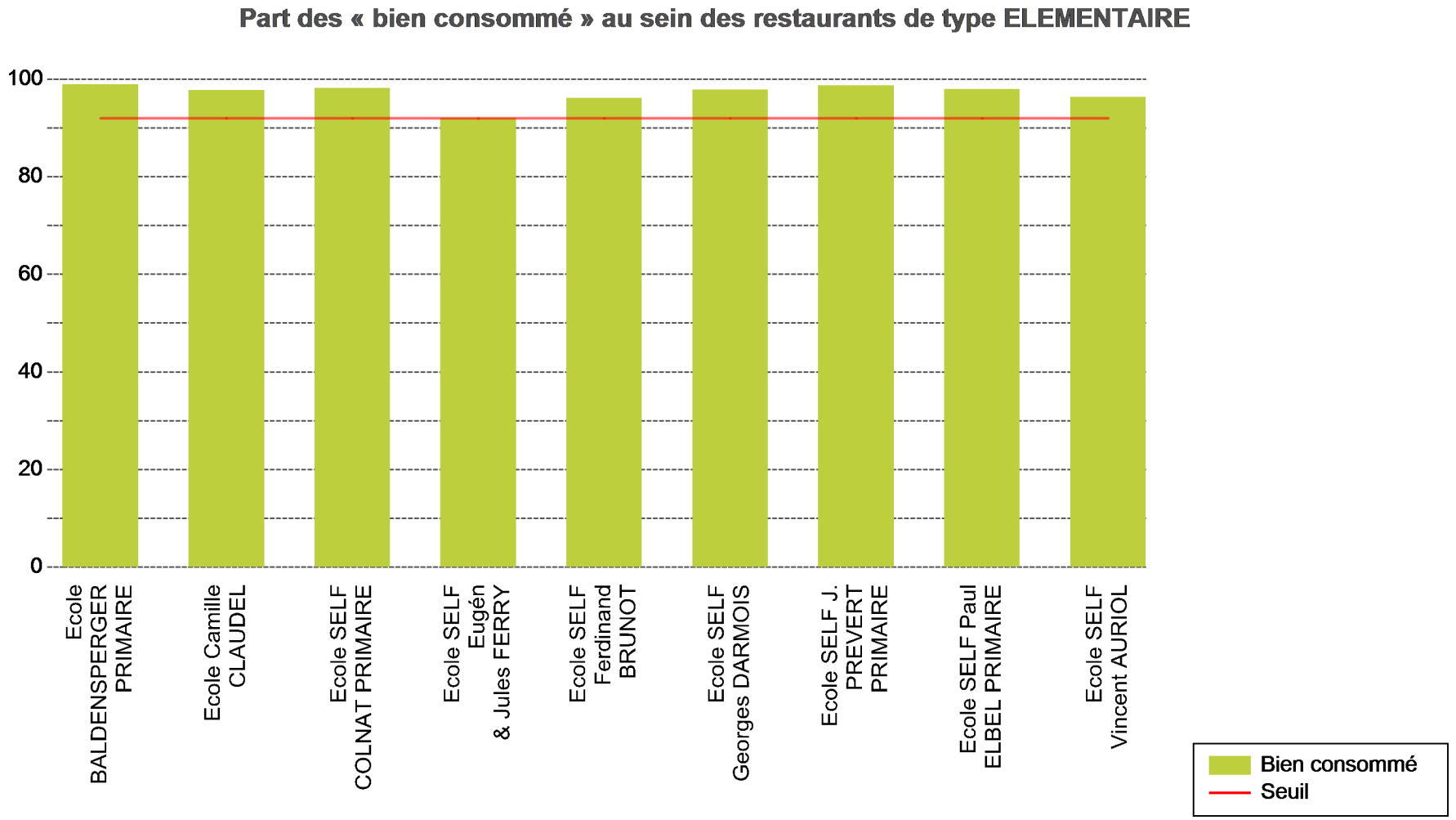

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR CONVIVE

Période observée : du 02/09/2013 au 04/07/2014

Convives	Très bien consommé %	Plutôt bien consommé %	Sous-total bien conso. %	Plutôt pas consommé %	Pas du tout consommé %	Sous-total pas conso. %	Seuil
ELEMENTAIRE	71.2	26.1	**97.3**	2.1	0.6	**2.7**	92%
MATERNELLE	67.8	29.3	**97.1**	2.2	0.7	**2.9**	92%

Le seuil correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus pour l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût ».

Sont considérés:	
ELEMENTAIRE	9 / 17 restaurants
MATERNELLE	8 / 17 restaurants

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• SATISFACTION PAR FAMILLE DE PLAT

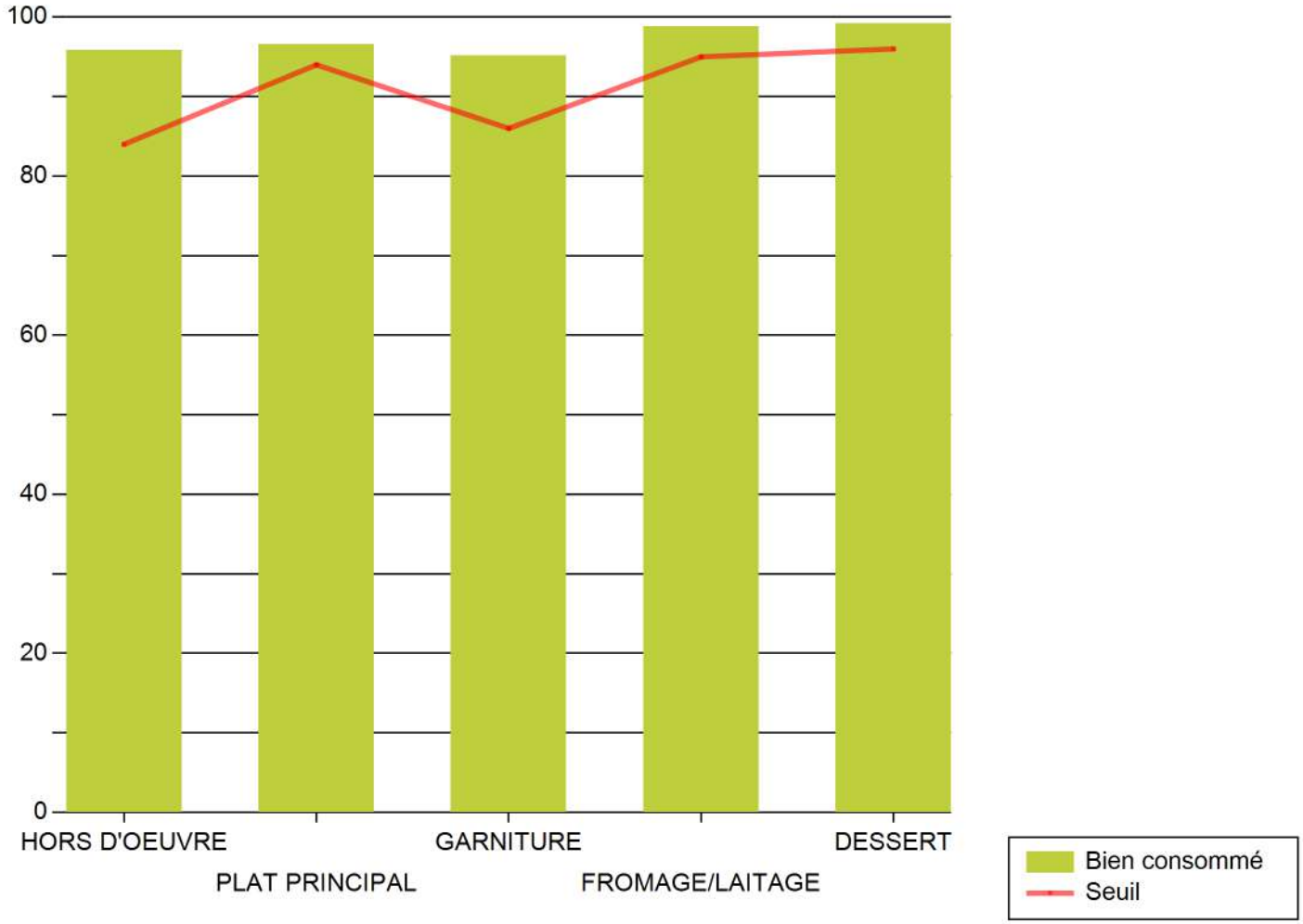

Chacun des seuils correspond à la moyenne nationale des résultats obtenus sur l'ensemble des restaurants effectuant « l'Observatoire du Goût » pour chaque famille de plat.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• LES CRITERES DE NON CONSOMMATION PAR FAMILLE DE PLATS

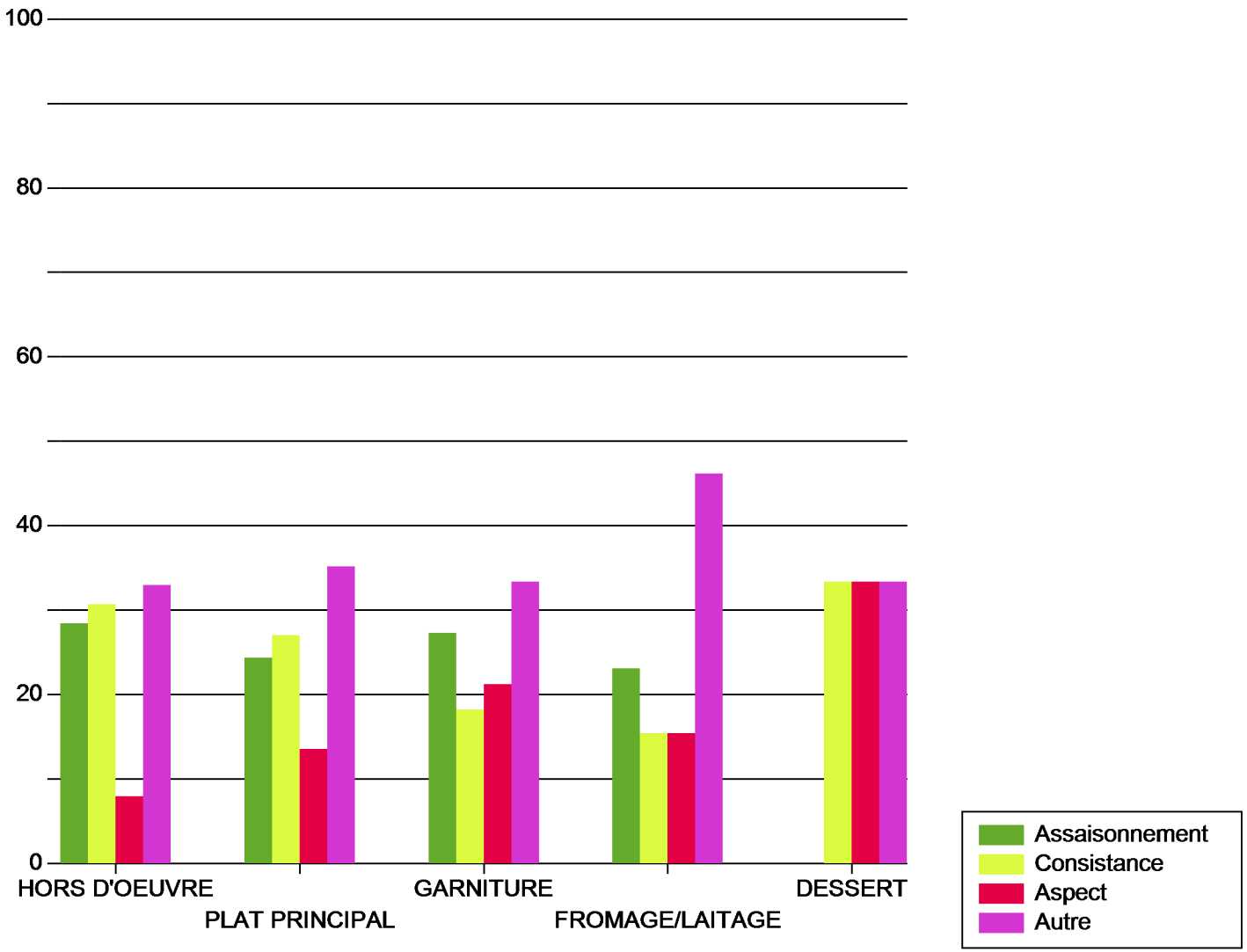

Le critère «Autre» est déclaratif. Sa pertinence dépend du plat analysé.

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / HORS D'OEUVRE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

HORS D'OEUVRE

Les mieux consommés
Betteraves bio sauce vinaigrette
Carottes râpées
Champignon à la grecque maison
Coeur de frisée
Cœur de scarole croquante
Concombre à la ciboulette
Concombre au basilic
Concombre en salade
Laitue Iceberg
Macédoine de légumes
Macédoine, agrémentée de mayonnaise
Melon charentais
Oeufs durs mayonnaise
Oeufs durs vinaigrette
Pastèque
Pâté de campagne
Pâté de campagne et cornichons
Perle du Nord et croûtons

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Potage cultivateur

Potage de légumes

Potage minestrone

Quiche lorraine

Radis et beurre

Roulade de volaille

Roulade de volaille et cornichons

salade charentaise

Salade de Betteraves et œuf

Salade de coquillettes au pesto

salade de Haricots verts aux accents du terroir

Salade de riz à la parisienne

Salade de tomates

Salade de tortis à la catalane

Salade de tortis au surimi

Salade façon piémontaise (sans jambon)

Salade gourmande aux saveurs de caramel

Salade nantaise

Salade parisienne

Salade parmentière à la savoyarde (porc)

Salade verte

Salami

Saucisson à l'ail et cornichon

Taboulé

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés
Céleri au fromage blanc
Salade fantaisie

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / PLAT PRINCIPAL

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

PLAT PRINCIPAL

Les mieux consommés
aux boulettes de bœuf aux olives
aux boulettes de bœuf basquaise
Bœuf émincé chasseur
Boulette d'agneau pascaline
Boulettes d'agneau orientale
Boulettes d'agneau sauce tajine
Boulettes de bœuf à l'orientale
Burger de veau sauce blanquette
Burger de veau sauce poivre vert
Carré de porc fumé au jus
Choucroute de la mer
Choucroute Monbelliard
Colin meunière et citron
Colin pané et citron
Cordon bleu
Couscous merguez
Escalope de porc charcutière
Escalope de poulet aux herbes

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Façon tartiflette à la dinde

Façon tartiflette aux lardons

Hachis Parmentier maison

hoki pané

Hoki pané et citron

Jambon de dinde

Jambon de Paris

Lasagnes à la bolognaise

Médaillon de pintade forestière

Merguez au jus

Nem au poulet

Paëlla au poulet

Papillons à la méditéranéenne

Paupiette de veau au jus

Paupiette de veau basquaise

Penne à la bolognaise

Pizza au fromage

Potée

Poulet émincé au jus

Poulet rôti

Poulet rôti au jus

Raviolis

Sauté de dinde aux pruneaux

Spaghetti bio à la bolognaise bio

Tagliatelles à la forestière

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Les moins consommés
aux boulettes d'agneau au jus
Saucisse de Montbéliard
Sauté d'agneau au jus
Steak de colin et citron

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / GARNITURE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

GARNITURE

Les mieux consommés
Bouquet de brocolis à l'orientale
Bouquet de brocolis béchamel gratinés
Brunoise de légumes persillée
Chips
Coquillettes
Frites
Gratiné de légumes
Haricots vert bio et pommes de terre bio
Jardinière de légumes persillée
Macaroni
Pêle-mêle provençal et blé
Penne et jeunes carottes
Poêlée de légumes
Pom pin forestine
Pommes dauphines
Pommes noisettes
Pommes rissolées
Pommes sautées

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Pommes smiles

Purée de brocolis et pommes de terre

Purée de carottes et pommes de terre

Purée de pommes de terre

Purée de pommes de terre et potiron

Ratatouille et blé

Ratatouille et pommes de terre

Ratatouille et riz

Riz bio pilaf

Riz cantonnais

Röstis de légumes

salade de coquillettes à la californienne

Salade de tomates

Salade verte

Semoule

Semoule et légumes couscous

Spicy potatoes

Tortis saveur du jardin

Les moins consommés

Courgettes et pommes de terre à l'ail

Courgettes et pommes de terre au gratin

Courgettes relevées au colombo

Poireaux braisés et pommes de terre

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / FROMAGE/LAITAGE

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

FROMAGE/LAITAGE

Les mieux consommés
Brie
Carré de l'est bio
Croq lait
Emmental râpé
Fol Epi ptit roulé
Fromage blanc aux fruits
Fromage blanc bio et sucre
Fromage fondu Président
Petit suisse nature et sucre
Petit suisse sucré
Saint Morêt
Saint Môret 20Grs
Vache qui rit
Yaourt aromatisé
Yaourt Les 2 vaches nature bio

Les moins consommés

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

• Les tops conso + et conso - / DESSERT

Ci-dessous, vous trouverez les composantes du repas :
- en vert, les mieux consommées : notées « Très bien consommé »
- en rouge, les moins consommées : notées « Pas du tout consommé »

DESSERT

Les mieux consommés
Beignet aux pommes
Cake au chocolat maison
Carpaccio d'ananas au sirop
Carré framboise
Chou à la vanille
Clémentine de Noël
Compote de pommes bio
Compote pomme-pêche
Crêpe nature sucrée
Eclair à la vanille
Flan à la vanille
Flan au chocolat
Flan nappé au caramel
Fromage blanc à la framboise
Fromage blanc aux fruits
Fromage blanc aux mûres
Fromage blanc sucré
Fruit extra

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

Galette des rois

Gâteau au chocolat

Gâteau au yaourt maison

Gaufre liégeoise

Gaufre pâtissière

Ile flottante

Liégeois à la vanille

Liégeois au chocolat

Mousse au chocolat au lait

Muffin's au chocolat

Pain d'épices

Pêches au sirop

Petit suisse aux fruits

Tarte à la poire bourdaloue

Tarte grillée aux pommes

Les moins consommés

ECOLES DE SAINT-DIE DES VOSGES

- **La meilleure progression***

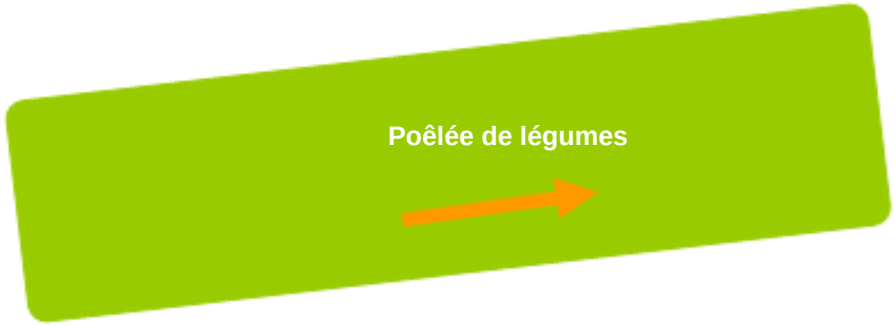

* présente le plat présenté sur les 3 derniers mois ayant la meilleure progression

CALCUL SOUS ACTIVITE SAINT DIE

	base globale		base couverts	seuil sous activité -5 %
contrat initial	272000			
avenant 3	184510			
avenant 13	183000	dont PDJ 180	165000	156750

	année 11-12		année 12-13		année 13-14		
tarif	enfants	adultes	enfants	adultes	enfants	adultes	
	7,22	9,97	7,45	10,29	7,669	10,592	
mp	1,9	2,55	1,96	2,63	2,02	2,71	
ff	3,5	5,6	3,61	5,78	3,72	5,95	
invest	1,82	1,82	1,88	1,88	1,93	1,93	
nombre couverts base					81000,00	84000,00	165000,00
Masse frais fonctionnement					301130	499747	800877
Frais fonctionnement pondérés							4,85

SUIVI D'ACTIVITE

ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Contrat	Cuisine	DEX	Période	Base contractuelle	Variation	Seuil sur activité	Seuil sous activité	Réel 2013-2014	Incidence couverts	Q-P Frais fixes	Sur (+)/ Sous Activité (-)
SAINT DIE			Scolaire	165 000	5%	173 250	156 750	150 308	-14 692	4,854 €	-71 312 €
											-71 312 €

Délégation de service public d'assainissement pour l'année 2014

Rapport annuel du Maire sur le service public d'assainissement

Délégataire : Lyonnaise des Eaux

I. Caractéristiques du service

I.1 . Mode de gestion

Le présent rapport concerne le service d'assainissement de la ville de Saint-Dié-des-Vosges. La population desservie par le service est de 31 000 équivalents habitants

Le fonctionnement et la gestion des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et pluviales, la station d'épuration de la Pêcherie et le service clients sont assurés par la société Lyonnaise des Eaux France, en tant que délégataire du service public pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le contrat d'affermage qui lie la société à la collectivité a été signé le 1er octobre 1989 pour une durée initiale de 20 ans. Celle-ci a été portée à 30 ans à compter du 1er février 1993 par l'avenant n° 1 présenté en conseil municipal le 21 décembre 1992.

I.2 . Les chiffres clés

Description	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants	22 413	22 089
Nombre d'abonnements	9 038	9 082
Nombre d'autorisation de déversement	5	5
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en T de MS	765	794

I.3 Le réseau de transport et de collecte des eaux usées

Le réseau de la ville de Saint-Dié-des-Vosges est constitué d'environ 200 kms de conduites réparties comme suit :

Le linéaire de réseaux de collectes classées par typologie en Mètre Linéaire est répertorié dans le tableau ci-dessous.

Désignation	2013	2014
Linéaire de réseau séparatif EP hors refoulement (ml)	76 154	79 070
Linéaire de réseau séparatif eaux usées hors refoulement	75 941	77 112
Linéaire de réseaux unitaire hors refoulement	35 394	35 100
Linéaire refoulement	2 670	2 724
Total	190 700	194 006

I.4 L'ouvrage d'épuration des eaux de Saint-Dié-des-Vosges

La station d'épuration de Saint-Dié-des-Vosges est située dans le secteur de La Pêcherie au point le plus bas de la commune. Elle réceptionne et traite également les eaux usées des communes de Sainte-Marguerite et de Saint-Michel-sur-Meurthe.

Rendement épuratoire de l'ouvrage de traitement

Paramètres	Flux moyen entrée (kg/j)	Flux moyen sortie (kg/j)	Concentration moyenne de sortie (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	863.9	17.7	3,13	97.9
DCO	2 614.8	131	24.3	95
MES	1 326.3	29.6	5.02	97.8
NG	246.8	50.7	8.6	79.4
NTK	243.4	39	6.31	83.9
Pt	30	2,69	0,48	91

Bilan, origines et productions des boues :

Origines des boues				
	paramètres	**2013**	**2014**	**Evolution**
Apports extérieurs en matière de vidange	Volume en M3	1 487	1 552	4,4 %
Apports extérieurs boues	MS (Kg)	103 600	106 200	2,5 %
Productions de boues				
	paramètres	**2013**	**2014**	**Evolution**
Boues	T de matières humide	2 591	2 635	1,7
Siccité moyenne	En %	29,6	30,1	1,7
Ms des boues	Tonnes	767	794	3,5

I.5 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance d'assainissement.

Volumes assujettis	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Saint-Dié-des-Vosges	971 749	948 204	932 522	-1,7
Saint-Michel-sur-Meurthe	46 128	44 067	40 049	-9,1
Sainte-Marguerite	105 458	115 334	116 452	1,00
Peltex	895	495	205	-58,6
Arvin Meritor/INTEVA	3 389	3 334	3 229	-3,1
TOTAL	**11 127 619**	**1 111 434**	**1 092 457**	**-1,7**

II : Tarification de l'assainissement et recette du service :

II.1 Le tarif :

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m^3, appliqué au volume consommé.

Désignation	01/01/2014	01/01/2015	Evolution en %
Facture d'eau pour 120 m^3	267.45	268.98	+0.57%
Part fixe € TTC/an	20.33	20.57	+1,18 %
Part variable TTC/ m^3	4,08	4.09	+0.25 %
Prix TTC du service au m^3	2,23	2,24	+0.45 %
Coefficient d'actualisation (k)	1.6864	1.7062	+1.17 %

II.2 Présentation de la facture 120 M³

Le tableau ci-dessous présente une facture type de 120 m³ calculée au 1er janvier de l'année 2015. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'assainissement collectif distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire.

		Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution
	Q.	P.U.	Montant	P.U.	Montant	n / n-1
DISTRIBUTION DE L'EAU						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
TRAITEMENT DES EAUX USEES						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
ORGANISMES PUBLICS						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
TVA à 7,0%						
TVA à 5,5%			15,42		15,58	1,03%
TVA à 10%			24,31		24,45	0,57%
Total TTC			**563,30 €**		**567,88 €**	0,81%

ASSAINISSEMENT	**2014**	**2015**
Part fixe : délégataire + collectivité	18,48 €	18,70 €
Part variable : délégataire + collectivité	191,78 €	192,95 €

III Indicateurs de performances :

III.1 Les chiffres clés

Description	Année 2013	Année 2014
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	>90 %	>90 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	72	80
Conformité de la collecte des effluents	100 %	100 %
Conformité des équipements d'épurations	100 %	100 %
Conformité des équipements d'épurations	100 %	100 %
Taux de boues issues des ouvrages d'épurations évacuées selon la filière conforme	100 %	100 %
Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés	0	0
Nombre de points noirs nécessitant des interventions fréquentes de curages par 100 km de réseau	0	0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collectes		
Conformité des performances des équipements d'épuration	100 %	100 %
Indices de connaissances des rejets au milieu naturel	50	100
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	24	23
Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année	1.54 %	1,64 %
Taux de réclamation pour 1000 abonnés	10,15	12,88

IV. Financement des investissements.

VI .1 Les chiffres clés de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente les points financiers devant être présenté conformément au décret N°2007-675 du 2 mai 2007

Thèmes		**Remarques**
Investissement travaux	270 253 €	Maîtrise d'œuvre ville
subventions		
Encours de dette au 31/12/2014	2 882 123 €	
Annuité 2014 : capital intérêts	 259 132 € 107 542 €	
Extinction de la dette	2032	
Amortissements 2013	448 569 €	

IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2014

Le tableau ci dessous, fait apparaître les différents travaux réalisé par la ville au cours de l'année 2014

Nature des travaux	Montant mandaté
Parc Résidentiel de Loisir Camping	7 166.54
Remplacement des réseaux rue Yvan GOLL	117 727.85
Marché à bon de commande	32 092.40
Centre Aquanova exutoire	3 276.00
Quai Maréchal de Lattre renouvellement	6 095.94
Rue des Fusillés branchement	2 700.60
Rond point Colette Besson Modification réseaux	391.99
Rue du Sergent Stoecklen drainage	1 364.64
Chemin des Etangs modification réseaux	87 212.40
Rue Roche des Fées sondage fuite	738.00
Rue Edmond Haouy mise à niveau	396.00
Quai du Torrent	33.85
Rue d'Ortimont mise à niveau regard	1 384.20
Rue René Fonck branchement	954.24
Rue Gaston Save remplacement canalisation	1665.60
Route de Raon mise en sécurité regard	5 802.00
Rue du Calvaire sondage réseau	689.40
Route d'Epinal sondage réseau	561.00
Total	**270 252.65**

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

2014

SERVICE DE L'EAU

SAINT-DIE

SOMMAIRE

NOTRE MARQUE UNIQUE : SUEZ ENVIRONNEMENT 5

SYNTHESE DE L'ANNEE 7

L'essentiel de l'année 9
Les chiffres clés 13
Les indicateurs de performance 15
Les évolutions réglementaires 19
Bilan et perspectives 21

LA QUALITE DU SERVICE 23

Le contrat 25
Votre délégataire 27
- La relation clientèle 32

Le bilan hydraulique 37
- Les volumes d'eau potable produits 37
- Les volumes mis en distribution sur période de relève 38
- Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève 39
- Les pertes d'eau potable en réseau sur période de relève 41
- L'indice linéaire de pertes sur période de relève 42
- Les volumes non comptés sur période de relève 43
- L'indice linéaire des volumes non comptés sur période de relève 44
- Le rendement du réseau sur période de relève 45

La qualité de l'eau 47
- Le contrôle de la qualité de l'eau 47
- La ressource 48
- La production 48
- La distribution 49

Le bilan clientèle 51
- Le nombre d'abonnements 51
- Les volumes vendus 51
- La typologie des contacts clients 52
- Les principaux motifs de contacts clients 52
- L'activité de gestion clients 53
- La relation clients 53
- L'encaissement et le recouvrement 54
- Les dégrèvements 55
- Le prix du service de l'eau potable 61

Le bilan d'exploitation 63
- La consommation électrique 63
- Le nettoyage des réservoirs 64
- La consommation de produits de traitement 65
- Les contrôles réglementaires 66
- Les interventions sur le réseau de distribution 67

LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE 71

Le CARE 73
Le CARE 74
La présentation des méthodes d'élaboration 76
L'inventaire du patrimoine 87
Les biens de retour 87
Les investissements contractuels 93
Le renouvellement 94

GLOSSAIRE 95

ANNEXES 97

Annexe 1 : Synthèse réglementaire 99
Annexe 2 : Notre démarche Qualité 105
Annexe 3 : Notre démarche Environnementale 107
Annexe 4 : Notre démarche Développement Durable 109
Annexe 5 : Liste des indicateurs descriptifs et de performances 111
Annexe 6 : Certificats LRQA 113
Annexe 7 : Schéma de Principe 115
Annexe 8 : Plans de situation 117

NOTRE MARQUE UNIQUE : SUEZ ENVIRONNEMENT

Depuis le 12 mars 2015, Lyonnaise des Eaux et toutes les entreprises qui composent le groupe n'en font plus qu'une : SUEZ environnement.

Nous accélérons la transformation de nos métiers et de notre organisation en fédérant l'ensemble de nos activités en France et à l'international sous une seule et même marque.
Cette marque unique, fruit d'une histoire commune de plus de 150 ans, exprime notre ambition et démontre notre engagement au service des ressources.

Dès aujourd'hui, nos 80 000 collaborateurs se réunissent pour apporter à nos clients (collectivités, industriels et consommateurs), partenaires et parties prenantes, partout dans le monde, des solutions concrètes pour faire face aux nouveaux enjeux de la gestion de la ressource.

SYNTHESE DE L'ANNEE

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

2014

- Télérelève disponible pour 9421 abonnés avec accès instantané au site "Tout sur mon Eau".
- Mise à jour des périmètres de captage sur les plans avec partage des informations entre la Ville et Lyonnaise des Eaux.
- Constat et étude des dysfonctionnements du réseau situé Quai du Stade.
- Branchement de la piscine Aquanova.
- 10/06 : Visite des installations avec la nouvelle équipe municipale.

- <u>Station de la Bolle</u> :
  - Finalisation des travaux de réhabilitation de la station.
  - 21/07 : Remplacement de la sonde Ph sur la sortie d'eau filtrée.
  - 03/12 : Visite réglementaire contractuelle de l'ARS.
  - Réfection du carrelage.

- <u>Réservoir de Concours</u> :
  - 13/05 : Remplacement du compteur dijon sur le réservoir.

- Station de traitement des 3 fauteuils :
  - Début des travaux de réhabilitation de la Station.
  - 01/04 : Remplacement des vannes.
  - 20/06 : Renouvellement du réenclencheur.
  - 03/09 : Renouvellement du deshydrateur.

  - 03/11 : Démarrage des travaux de réhabilitation de la station.

- Réservoir de Dijon :

  - 01/04 : Pose d'équipements anti-intrusion sur le capot en même temps que lavage du réservoir.
  - 23/06 : Réfection des peintures du réservoir suite à des tags.
  - Ventiler les locaux et traiter les problèmes de corrosion liés au stockage de soude.
  - Réaliser les travaux d'accès aux sites pour les livraisons de CO2, Neutralite, soude (La Bolle, Dijon...).
  - Mettre en sécurité les sites (clôtures, tampons, échelles...), sauf pour la cuve 1 de la Bolle dont le renouvellement de l'échelle et du capot sont intégrés dans la remise en état de l'étanchéité du réservoir.

- Station de Robache :
  - 01/07 : Remplacement de la membrane Poly Diphenyl Carbonate de la Station.

- Station de Concours :
  - 24/11 : Remplacement de l'extracteur d'air.

- Sécurisation des sites :

  - Clôturer les réservoirs et stations de La Bolle, réservoir des Trois Fauteuils, réservoir de Dijon, station de reprise des Trois Fauteuils.

  - Réaliser des accès carrossables pour les gros porteurs qui livrent des réactifs sur les stations Concours, réservoir Dijon, La Bolle.

- Station de pompage de Hermempaire :

  - 16/09 : Remplacement du turbidimètre.

- Station de pompage de Mortagne :

  - 16/10 : Remplacement de la vessie anti-bélier qui s'était percée.

  - 03/12 : Visite réglementaire contractuelle de l'ARS.

- 10/06 : Remplacement du Perax par un Sofrel sur le surpresseur du Villé avec le passage en GPRS.

- Installation d'une radio entre la station de Gratin et Puits de Gérardin, et raccordement sur l'automate programmable industriel.

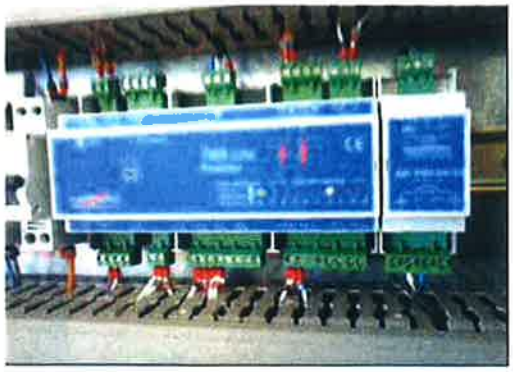

LES CHIFFRES CLES

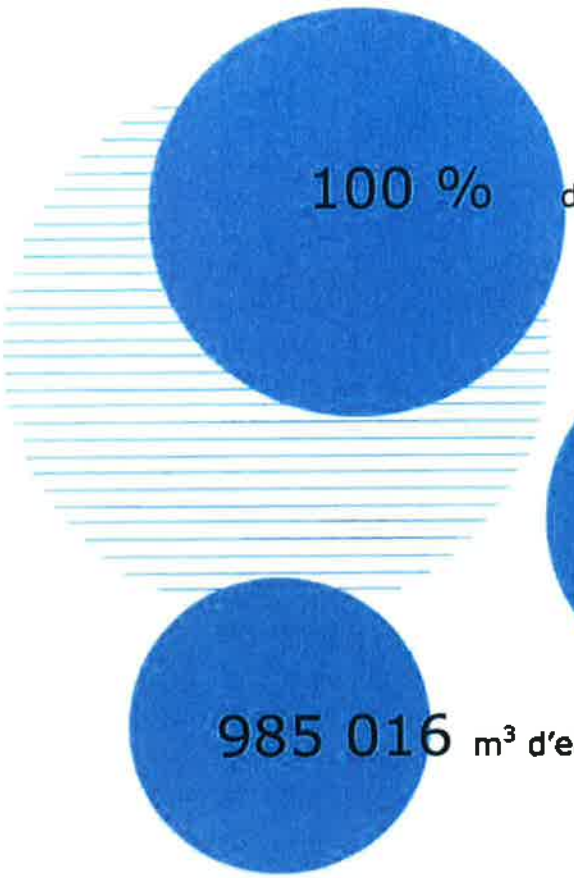

100 % des contrôles sanitaires conformes

81,7 % **rendement de réseau**

985 016 m^3 d'eau vendus

9 702 clients

2,49 € T.T.C/m3

194,6 kms de réseau d'eau potable

45 fuites (canalisations et branchements)

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- **Les caractéristiques techniques du service :**
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie « La qualité du service / Le contrat »
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie « L'inventaire du patrimoine / Les biens de retour / Les ressources »
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / le bilan hydraulique »
  - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine / Les biens de retour / Les canalisations »

- **La tarification de l'eau et recettes du service :**
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m3 sont répertoriés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie « Les comptes de la délégation et le patrimoine / Le CARE »

- **Les indicateurs de performance :**

  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie « La qualité du service / La qualité de l'eau »

  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie « La qualité du service / Le bilan hydraulique »
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie « La qualité du service / Le bilan clientèle »

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie « « La qualité du service / Le bilan clientèle »

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable ») calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour « très fiable ».

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/observatoire

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Thème	Référence	Indicateur	2013	2014
Caractéristiques techniques du service	D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 413	22 089
Prix	D 102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m3 (€ TTC/m³)	2,47	2,49
Indicateurs de performance		Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :		
	P 101.1	la microbiologie (%)	100%	100%
	P 101.2	les paramètres physico-chimiques (%)	100%	100%
	D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	-	-
	P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (%)	90	100
	P 104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,2 %	81,7%
	P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	3,30	3,36
	P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	3,12	3,18
	P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	-	-
	P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80

Thème	Référence	Indicateur	2013	2014
Indicateurs de performance	P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	3,80	1,96
	P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	-
	P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
	P 155.1	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	10,15	12,88
	P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,54	1,64
Actions de solidarité et de coopération	P 109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (€/m³)	0,050	0,001

Certains indicateurs ne sont pas renseignés car nous ne sommes pas en mesure de produire toutes les données nécessaires au calcul. Nous restons à la disposition de la collectivité pour calculer avec vous les indicateurs manquants.

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

ACTUALITE MARQUANTE

Droit européen :

- Adoption des directives européennes « Marchés publics » et « Concessions » : Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et Directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession

Droit national :

- Gestion des services publics de l'eau au regard de leurs relations avec les usagers : loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (« loi Hamon »)
- Modification des conditions de recevabilité des candidatures : loi du n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014
- Introduction des actions de groupe : loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (« loi Hamon ») et décret n°2014-1481 relatif à l'action de groupe en matière de consommation
- Ouverture du recours en contestation de la validité d'un contrat à l'ensemble des tiers : CE, 4 avril 2014, *Département Tarn et Garonne*, n°358994
- Adaptation de la réforme « construire sans détruire » : décret n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable, ...) est jointe en annexe.

BILAN ET PERSPECTIVES

2015

- Recensement des travaux d'entretiens sur les captages.
- Finition de la télérelève pour les 156 compteurs restants.
- Remise en place de l'accès « Suivre Ensemble Votre Exploitation » permettant aux Services Techniques un accès aux informations géographiques des réseaux immédiat en Intranet.
- Mise en place d'une borne "publique" pour la vente d'eau en grosse quantité.
- Fin des travaux de réhabilitation de la Station de Traitement des 3 Fauteuils.
- Mise en place d'Aquadvanced pour un meilleur suivi des rendements.
- Poursuite des campagnes de recherche de fuite et des interventions immédiates en cas d'aléas sur les canalisations.

- **Pompage de Gratin :**

Etanchéité du toit et réparation des carreaux vitrés. Des tuiles se sont envolées.

- **Sécurisation des sites :**

- Clôturer les réservoirs de la station de reprise des Trois Fauteuils (en cours).

- Poser des serrures de sécurité sur les capots des réservoirs et des captages (en cours).

- Prévoir le remplacement de l'échelle de la cuve gauche du réservoir des Trois Fauteuils, les barreaux sont rouillés (voir photo ci-dessous) :

- Prévoir le remplacement des 2 échelles du réservoir de Saint-Roch Haut.

LA QUALITE DU SERVICE

LE CONTRAT

LE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

DESCRIPTIF DU SERVICE

Lyonnaise des Eaux gère et entretient, en tant que **Délégataire du service public de distribution de l'eau potable**, les installations remises par la commune de Saint-Dié des Vosges.

Ce service comprend :

- la production et le traitement de l'eau,
- la distribution de l'eau potable.

EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Le contrat initial a pris effet le 11 Juillet 1989, pour une durée de 34 ans. Il prendra fin le 31 Janvier 2023.

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/10/1989	31/01/2023	Affermage
Avenant n°01	01/02/1993	31/01/2023	Extension de la station de neutralisation des trois fauteuils / Nouveau forage de Saulcy-sur-Meurthe / Doublement de la conduite des Trois Fauteuils.
Avenant n°02	01/09/1998	31/01/2023	Adaptation aux nouvelles dispositions réglementaires / Intégration de nouveaux ouvrages confiés au délégataire (forage de Breux) / Dispositions visant à améliorer la relation contractuelle et la qualité de service.
Avenant n°03	01/06/2001	31/01/2023	Transfert du contrat de Suez à Lyonnaise des Eaux France.
Avenant n°04	19/04/2005	31/01/2023	Prise en compte de la Loi SRU et du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001.
Avenant n°05	01/05/2011	31/01/2023	Prise en charge du renouvellement de 950 branchements plomb / Intégration de 2 surpresseurs / Neutralite.
Avenant n°06	28/12/2012	31/01/2023	Création du tarif éco-solidaire / Prise en charge de la réforme Construire Sans Détruire avec positionnement du réseau classe A, loi Warsmann, télérelève pour tous, avec alerte fuites / Mise en place plan technique de renouvellement + nouvelle gouvernance avec SEVE.

VOTRE DELEGATAIRE

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

L'organisation de l'Entreprise Régionale Lyonnaise des Eaux Grand Est est effective depuis le 1er février 2011. Elle résulte du rapprochement du Centre Régional Alsace / Franche-Comté et du Centre Régional Lorraine.

	Lyonnaise des Eaux Grand Est - Description
Directeur Entreprise Régionale Grand Est	Daniel KARCHER
Directeur des Opérations Délégué Commercial Lorraine	Lionel BERTIN Walter MEYER
Périmètre géographique	Alsace, Franche-Comté (sauf le Jura), Lorraine
Population couverte (Eau & Assainissement)	5 080 082 habitants
Implantation :	Le siège est basé à Colmar. Le territoire compte 12 sites d'embauche : Nancy, Epinal, Remiremont, Vittel, Saint-Dié-des-Vosges, Toul, Dombasle-sur-Meurthe, Creutzwald, Obernai, Bischwiller, Colmar, Strasbourg, Vieux-Thann, Illzach, Mamirolle, Gray, Vesoul.
Clients Eau potable	179 000
Clients Assainissement	143 000
Contrats DSP	160
Contrats PS	310
Les installations :	
• Usines eau	148 usines
• Step	62 STEP
• Postes de relevage	460
• Linéaires réseaux Eau + Assainissement	8443 km
Collaborateurs :	577

L'objectif de ce rapprochement est de mutualiser les savoir-faire et les services supports (RH, Direction Technique, Communication, Administration et Finances) des deux Centres Régionaux.

Pour autant, sur le terrain, l'organisation reste inchangée, et l'objectif de Lyonnaise des Eaux est de maintenir et développer un ancrage territorial fort et sa relation de proximité unique avec ses clients.

NOS IMPLANTATIONS

La Direction Opérationnelle Lorraine met à disposition de la collectivité l'ensemble de ses compétences et de ses moyens pour assurer une prestation de qualité irréprochable.

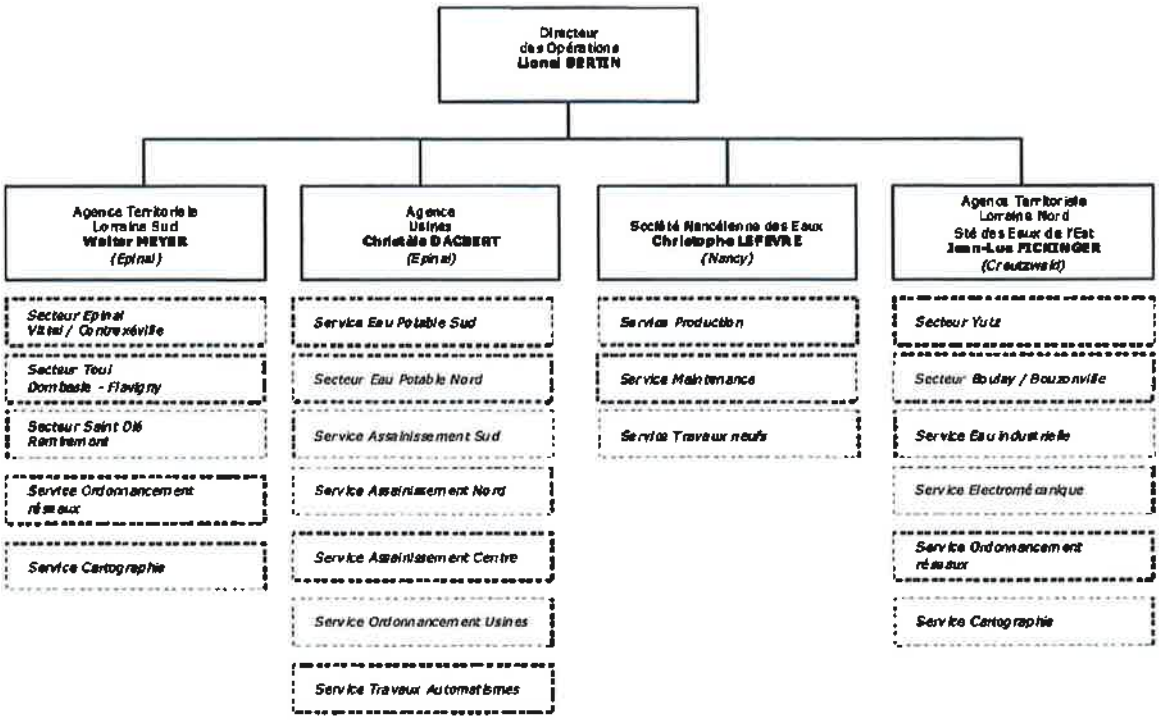

Afin d'être plus présents sur le terrain et plus proches des usagers, les activités de distribution d'eau, la gestion des réseaux d'assainissement et les relations clients sont gérées par 4 agences opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire où opère la Direction Opérationnelle :

L'Agence Lorraine SUD assure le service dans les Vosges, en Meurthe-et-Moselle sud et dans le sud Meusien. Elle est composée de trois secteurs d'exploitation :

- le secteur d'Epinal,
- le secteur de Saint-Dié des Vosges/Remiremont,
- le secteur de Toul/Dombasle sur Meurthe/ Vittel.

Ses locaux sont situés 12 rue Léo Valentin, 88000 EPINAL
Tél. : 0.977.408.408

L'agence territoriale Lorraine Nord, basée à Creutzwald

L'agence Usines (basée à Epinal) : cette agence fonctionnelle transversale assure pour le compte des chefs d'agences territoriaux la gestion de l'ensemble du parc des stations de traitement (eau potable et assainissement) et de collecte placé sous la responsabilité de la Direction Opérationnelle. Est intégré à l'agence usines le service électromécanique qui procède à la mise en place et à la gestion des installations de télésurveillance et de télégestion sur l'ensemble du territoire.

La Société Nancéienne des Eaux qui exploite le contrat de production d'eau de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

NOS MOYENS HUMAINS

L'organigramme ci-dessous identifie clairement le nom et les coordonnées des principaux interlocuteurs.

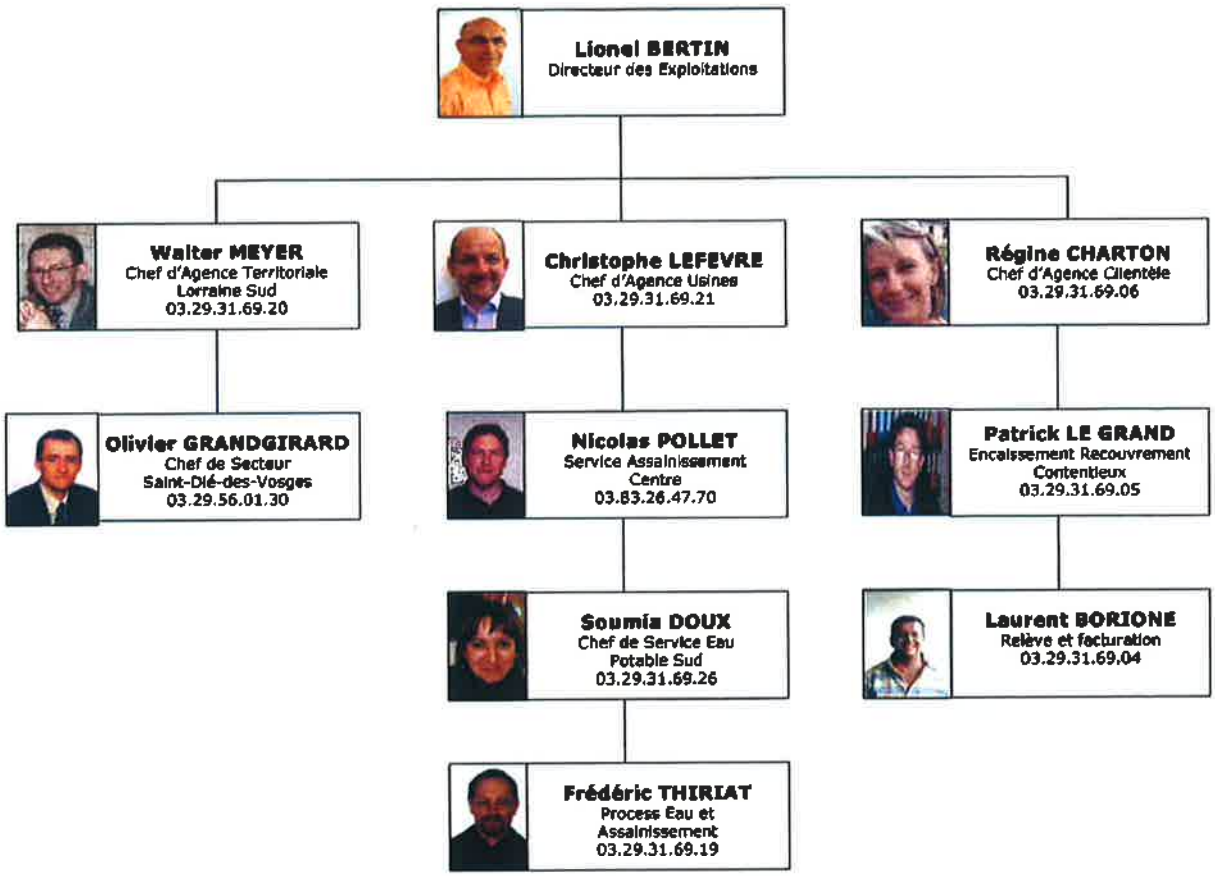

Astreintes

Les principaux ouvrages, gérés par Lyonnaise des Eaux, sont équipés d'un système de télésurveillance. Les équipements avec des postes locaux de télésurveillance permettent de contrôler et d'optimiser les fonctionnements des installations et la gestion des ressources en eau en permanence. Ce dispositif permet de suivre à distance le bon fonctionnement des installations 24h/24.

Au niveau de la Lorraine, près de 24 agents, dont un cadre, sont mobilisés en permanence.

NOS MOYENS LOGISTIQUES

Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients.

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.

L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

LES AUTRES MOYENS

LA GESTION DE CRISE

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

L'APPARTENANCE A UN GROUPE D'ENVERGURE MONDIALE

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de Lyonnaise des Eaux et plus largement du Groupe Suez Environnement pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- Accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- Accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- Protection et gestion durable de la ressource en eau,
- Recherche de nouvelles ressources,
- Amélioration des performances des réseaux,
- Maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- Prévention des risques environnementaux,
- Gestion performante de la relation clientèle.

LA RELATION CLIENTELE

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des collectivités, l'Entreprise Régionale Grand Est a désigné un interlocuteur unique pour chaque collectivité, un coordinateur des échanges d'informations avec celle-ci : **le chargé de contrat.**

Le chargé de votre contrat est **Walter MEYER,** Chef d'Agence Lorraine-Sud (03.29.31.69.20), assisté de **Olivier GRANDGIRARD,** Chef de Secteur Saint-Dié des Vosges (03.29.56.01.30).

L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

Le Centre de Relation Clientèle

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, le Centre de Relation Clientèle permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos 18 télé-conseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Cette équipe traite, en temps réel, tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, prix du service, arrivée dans un logement, paiement mensuel de la facture, rendez-vous avec un technicien, réclamation, intervention d'urgence...

<u>Pour toute demande ou réclamation</u> :
N° Cristal : 09.77.40.84.08 (prix d'un appel local)

<u>Pour toutes les urgences techniques</u> :
N° Cristal : 09.77.40.11.25 (prix d'un appel local)

L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS

Nos clients sont accueillis à l'adresse et aux horaires suivants :

ZA d'Hellieule
À Saint-Dié des Vosges

Les Lundi - Mardi – Jeudi - Vendredi
De 08 h à 12 h
Et de 13 h 30 à 17 h
Les Vendredi
De 08 h à 12 h
Et de 13 h 30 à 16 h 30

LE SITE INTERNET ET L'INFORMATION CLIENT

Pour répondre à la demande croissante des Français d'accéder facilement aux informations sur l'eau, Lyonnaise des Eaux a lancé en 2013 un nouveau site internet www.lyonnaise-des-eaux.fr pour « Tout Savoir Sur Mon Eau ».

Ce site a reçu en octobre 2014 la Palme « Initiative et Territoires » de l'Agence de la Relation client.

Il offre au client consommateur un accès facile (à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette) :

- **aux données relatives à l'eau dans sa commune : qualité, travaux, prix et parcours de l'eau**

- **à des conseils pour faciliter ses démarches, mieux gérer sa consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre sa facture,**

« Mon compte en ligne » permet à chaque client d'obtenir des informations et d'effectuer différents types opérations :

- **Gestion autonome du contrat**
  - Accès aux données personnelles (nom du contrat / téléphone fixe et mobile / adresse de facturation)
  - Visualisation des factures et possibilité de téléchargement
  - Visualisation historique des paiements
  - Suivi des consommations (consommations facturées, ...)
- **Transactions / souscriptions**
  - Paiement Carte Bancaire sécurisé
  - Relevé de compteur
  - Souscription au prélèvement automatique / mensuel
  - Souscription e-facture

- **Demandes / Contacts**

  - Abonnement (emménagement) / résiliation (déménagement)
  - Demande de devis (travaux)
  - Demande d'information / réclamation
  - Avatar (conseiller virtuel)

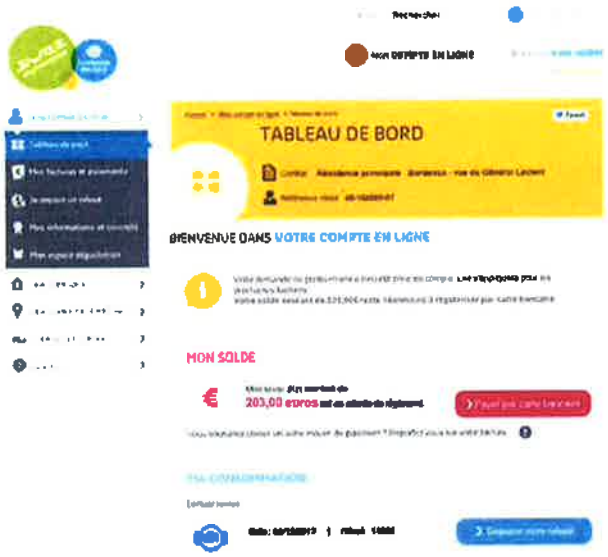

LE BILAN HYDRAULIQUE

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

LES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m3)							
Commune	Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	439 491	443 481	442 142	389 463	436 898	12,2%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	83 974	82 255	91 429	88 141	86 904	- 1,4%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	161 717	161 665	147 483	122 593	155 726	27,0%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	434 799	400 181	410 781	431 459	333 936	- 22,6%
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	215 693	202 601	176 930	205 091	194 534	- 5,1%
Total des volumes produits		1 335 674	1 290 183	1 268 765	1 236 747	1 207 998	- 2,3%

Les travaux de reminéralisation de la station de la Bolle ayant débutés dès le début de l'année 2014, la station de Concours a dû prendre le relais. C'est pourquoi, on observe une différence de production d'eau pour ces deux stations de traitement.

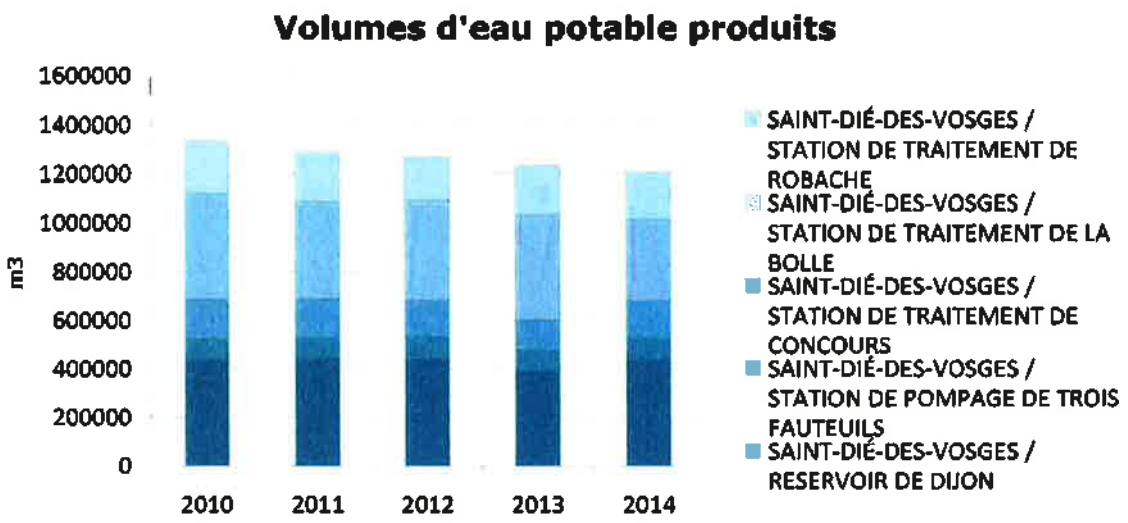

LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVE

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relève (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 332 205	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	- 0,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 332 205	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	- 0,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	313	678	476	1 494	5 660	278,8%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 331 892	1 301 987	1 308 224	1 238 796	1 229 790	- 0,7%

Cette année, la vente d'eau pour la commune de Saulcy-sur-Meurthe a augmenté.

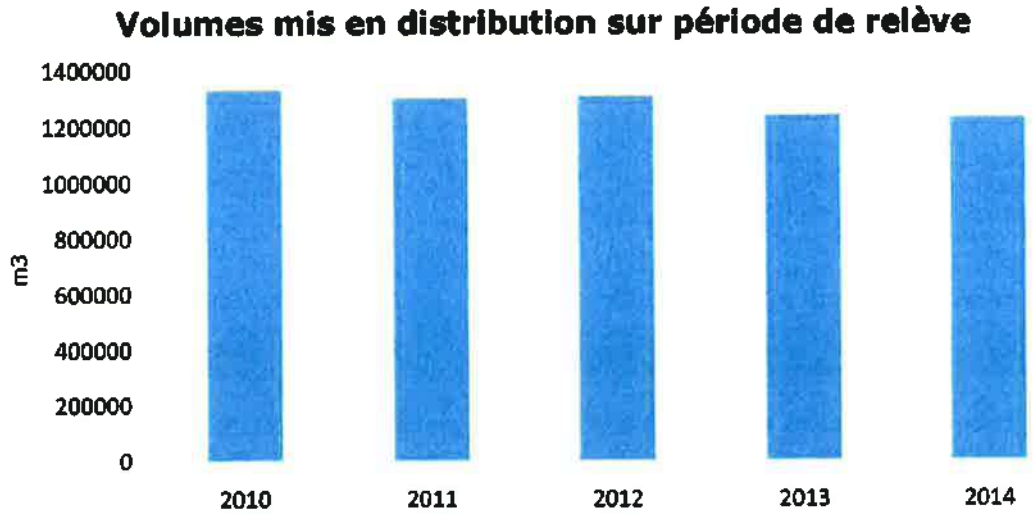

LES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES CALCULES SUR UNE PERIODE DE RELEVE

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m3)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 087 590	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	- 1,4%
- dont Volumes facturés (E')	1 073 630	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	- 1,8%
- dont Volume eau potable livré gratuitement avec compteur y compris les volumes dégrévés (E'')	13 960	1 580	1 174	2 353	5 982	154,2%
Volumes consommés sans comptage (F)	0	0		0	0	0,0%
Volumes de service du réseau (G)	23 750	12 300	12 300	12 300	12 300	0,0%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 111 340	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	- 1,4%

La différence des volumes facturés (-17 979 m3 par rapport à 2013) s'explique par une consommation moindre des abonnés domestiques (- 6 310 m3 vendus) et des communaux (- 12 082 m3 vendus).

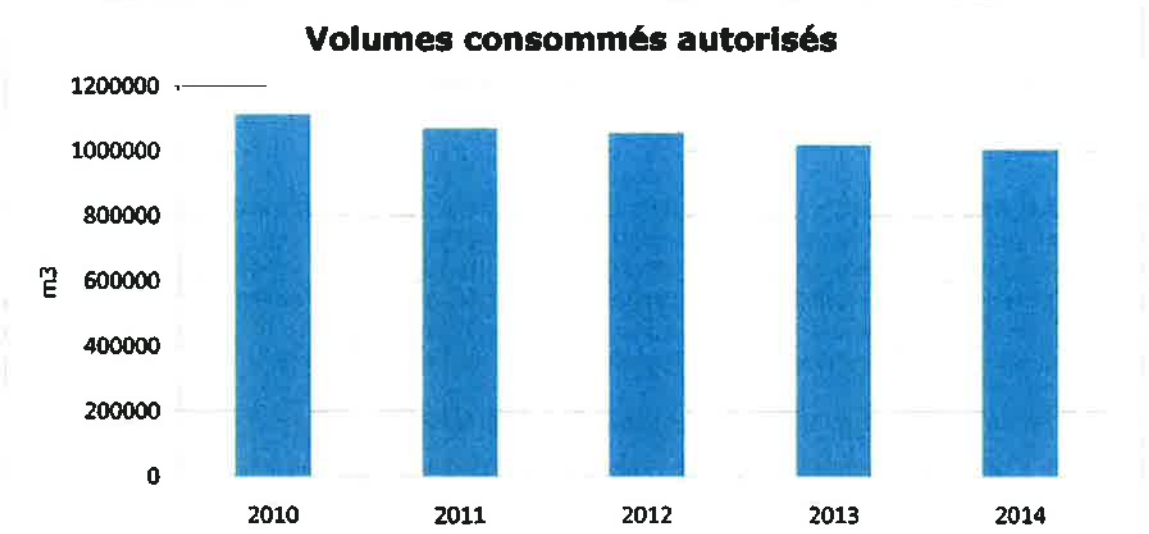

L'augmentation des dégrèvements pour fuites est due à la loi Warsmann (avenant n°6 du 28/12/2012).

LES PERTES D'EAU POTABLE EN RESEAU SUR PERIODE DE RELEVE

Les pertes d'eau potable en réseau sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés (voir ci-avant).

Pertes en réseau (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 331 892	1 301 987	1 308 224	1 238 796	1 229 790	- 0,7%
Volumes consommés autorisés (H)	1 111 340	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	- 1,4%
Total des pertes en réseau (D-H) = (J)	220 552	234 036	253 504	221 148	226 492	2,4%

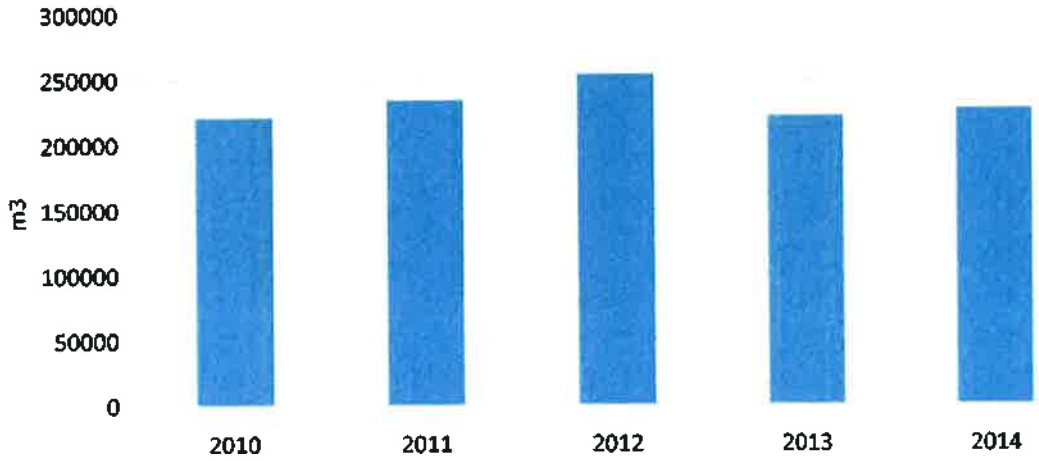

L'INDICE LINEAIRE DE PERTES SUR PERIODE DE RELEVE

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m3/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Indice linéaire de pertes (m3/km/j)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Pertes en réseau (J)	220 552	234 036	253 504	221 148	226 492	2,4%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	191	192	192	194	195	0,5%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	3,16	3,34	3,61	3,12	3,18	2,0%

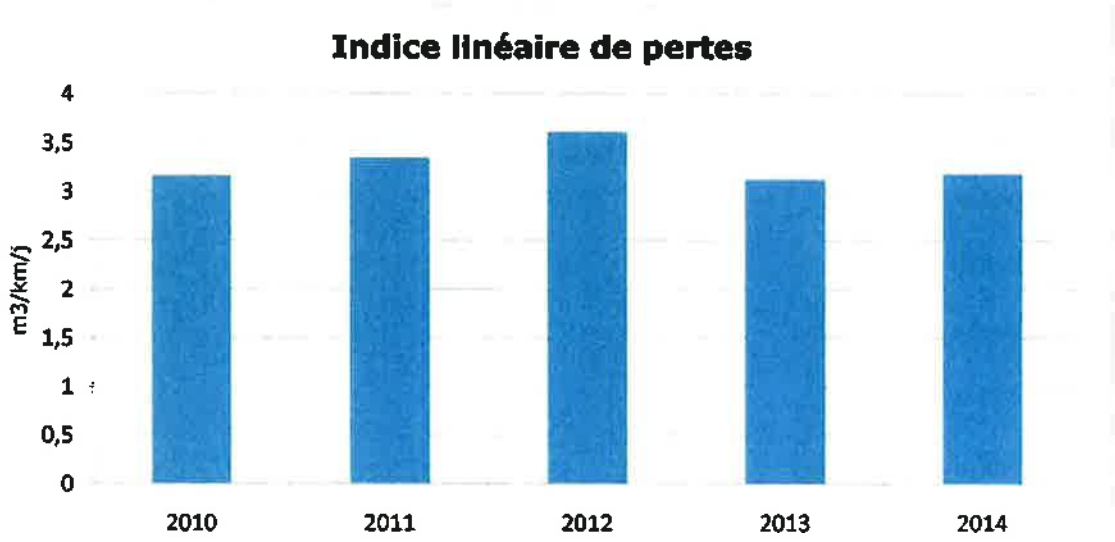

LES VOLUMES NON COMPTES SUR PERIODE DE RELEVE

Contrairement aux pertes d'eau potable en réseau (voir ci-avant), les volumes non comptés intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés (calculés entre deux dates de relève).

Volumes non comptés (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 331 892	1 301 987	1 308 224	1 238 796	1 229 790	- 0,7%
Volumes comptabilisés (E)	1 087 590	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	- 1,4%
Total des volumes non comptés (D-E) = (K)	244 302	246 336	265 804	233 448	238 792	2,3%

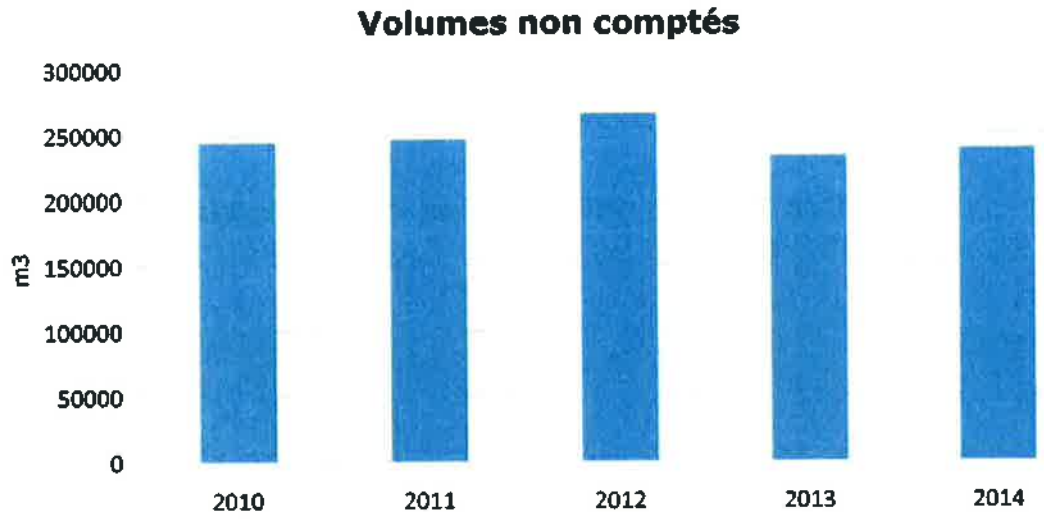

L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES SUR PERIODE DE RELEVE

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau (voir ci-avant), l'indice linéaire des volumes non comptés intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m3/jour/km et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes non comptés (K)	244 302	246 336	265 804	233 448	238 792	2,3%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	191	192	192	194	195	0,5%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	365	365	365	365	0,0%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	3,5	3,52	3,78	3,3	3,36	1,8%

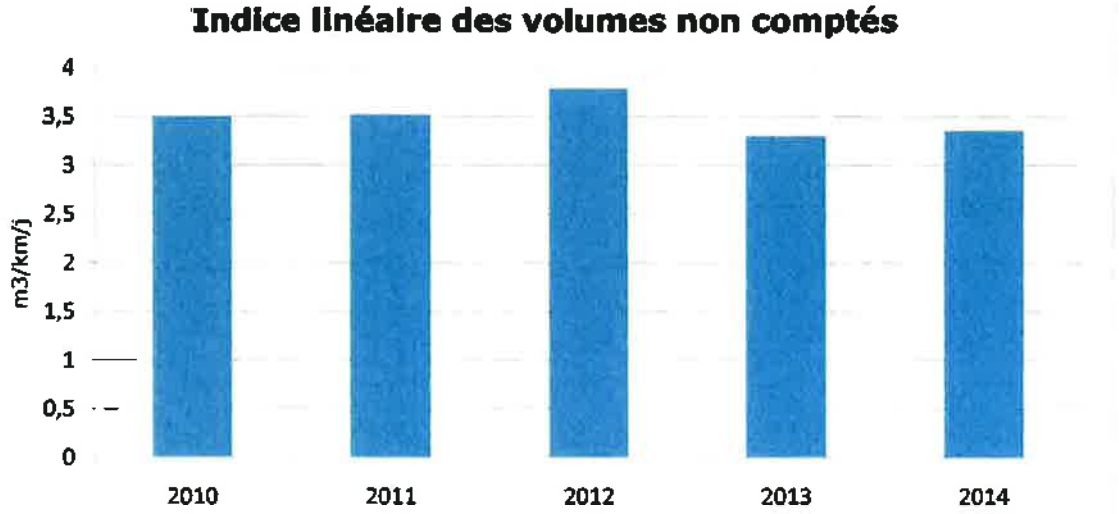

LE RENDEMENT DU RESEAU SUR PERIODE DE RELEVE

Il s'agit du ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
Il est ici calculé sur la période entre deux dates de relève puis extrapolé sur 365 jours.

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 111 340	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	- 1,4%
Volumes eau potable exportés (C)	313	678	476	1 494	5 660	278,8%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 332 205	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	- 0,4%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 332 205	1 302 665	1 308 700	1 240 290	1 235 450	- 0,4%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	0,0%
Volumes eau potable importés (B)	0	0	0	0	0	0,0%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A'-A''+B)	83,4	82	80,6	82,2	81,7	- 0,6%

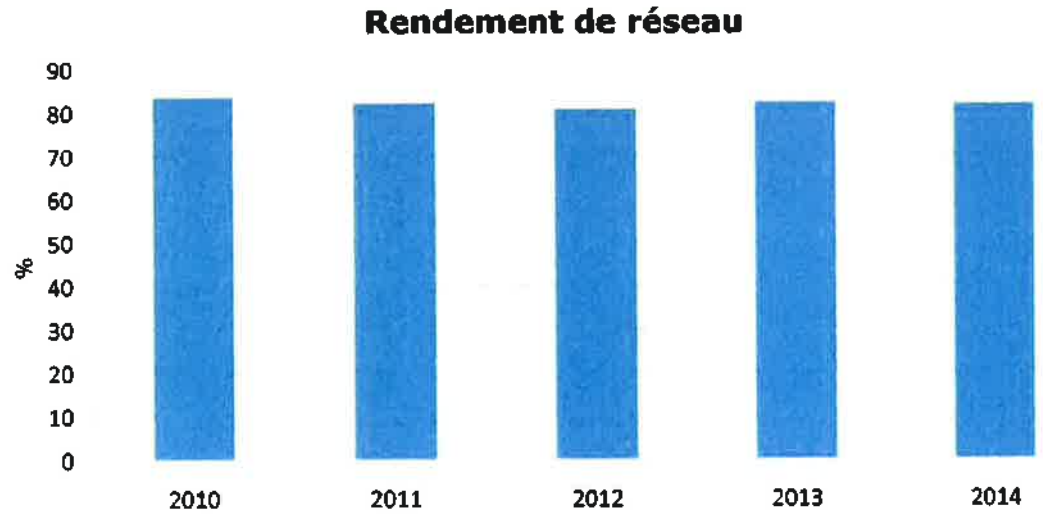

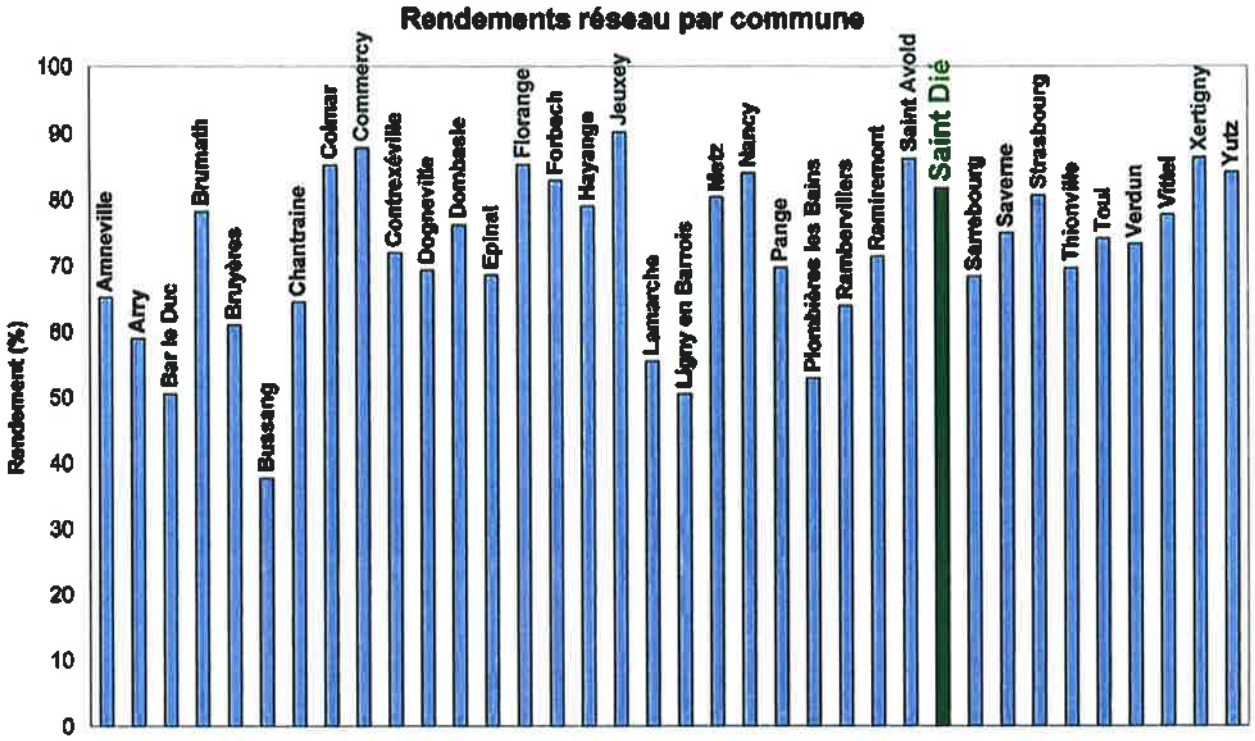

Le graphique ci-dessus représente les rendements de différentes communes issus des données CISTEA de 2013, mis en parallèle avec la valeur du rendement de Saint-Dié de 2014.

LA QUALITE DE L'EAU

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

« L'Eau consommée doit être propre à la consommation » (Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- les substances indésirables,
- les substances toxiques,
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli,...) ou physicochimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,...). Le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée

- la valeur de qualité de référence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Il est adressé avec la facture à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.

- La surveillance d'exploitation pour s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau qu'elle produit et distribue en vérifiant sa conformité. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

LA RESSOURCE

CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Statistiques sur la conformité en ressource							
		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,00%	4	0	100,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	3	0	100,00%	927	0	100,00%

LA PRODUCTION

CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en production							
		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	17	0	100,00%	85	0	100,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	22	0	100,00%	3 678	0	100,00%

100% des analyses sont conformes aux limites de qualité.

CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur le respect des références de qualité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité en production							
		Bulletin			Paramètre		
Contrôle	Analyse	Global	Hors référence	% Référence	Global	Hors référence	% Référence
Contrôle sanitaire	Microbiologique	17	0	100,00%	85	0	100,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	22	8	63,64%	3 678	11	99,70%

CONTROLE SANITAIRE : DETAIL DES PARAMETRES HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les références de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres hors références en production

Commune	Type de contrôle	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	16/01/2014	SORTIE STATION 7 FONTAINES	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	16/01/2014	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	16/01/2014	RESERVOIR DE CONCOURS	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	24/02/2014	SORTIE STATION LA BOLLE	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	24/02/2014	SORTIE STATION LA BOLLE	CONDUCTIVITE A 25°C	96	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	23/04/2014	SORTIE STATION 7 FONTAINES	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	23/04/2014	SORTIE STATION 7 FONTAINES	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	12/06/2014	SORTIE STATION LA BOLLE	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	28/07/2014	SORTIE STATION LA BOLLE	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	3	sans objet	<=2	>=1
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	01/08/2014	SORTIE STATION 7 FONTAINES	TURBIDITE	0.8	NTU	<=,5	
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	10/10/2014	SORTIE STATION ST-ROCH	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	0	sans objet	<=2	>=1

En 2014, les analyses en dehors des références de qualité, sans conséquences pour la santé publique, concernent principalement la mauvaise reminéralisation de l'eau, au niveau des usines de la Bolle et des 7 Fontaines, qui ont été réhabilitées au cours de l'année 2014.

LA DISTRIBUTION

CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	59	0	100,00%	295	0	100,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	66	0	100,00%	844	0	100,00%

Les analyses en distribution sont conformes aux limites de qualité.

CONTROLE SANITAIRE : STATISTIQUES SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur le respect des références de qualité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel et de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité en distribution

Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Hors référence	% Référence	Global	Hors référence	% Référence
Contrôle sanitaire	Microbiologique	59	0	100,00%	295	0	100,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	66	11	83,33%	844	11	98,70%

CONTROLE SANITAIRE : DETAIL DES PARAMETRES HORS REFERENCES

Les paramètres ne respectant pas les références de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire et dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sont les suivants :

Détail des paramètres hors références en distribution

Commune	Type de contrôle	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	16/01/2014	Distribution La Bolle	CONDUCTIVITE A 25°C	55	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	20/02/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	21/03/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	21/03/2014	Distribution La Bolle	CONDUCTIVITE A 25°C	110	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	21/03/2014	Distribution Robache St Roch	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	23/04/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	27/05/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	27/05/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	12/06/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	04/11/2014	Distribution 7 Fontaines	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Contrôle sanitaire	02/12/2014	Distribution La Bolle	CONDUCTIVITE A 25°C	190	µS/cm	>=200	<=1110

La plupart des analyses présentant des dépassements des références de qualité, en 2014, concernent la conductivité de l'eau distribuée (les valeurs les plus critiques concernent l'eau distribuée au niveau de l'UDI de la Bolle qui vient d'être réhabilitée).

LE BILAN CLIENTELE

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnements						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	9 442	9 517	9 587	9 657	9 702	0,5%
Total	9 442	9 517	9 587	9 657	9 702	0,5%

LES VOLUMES VENDUS

Les volumes vendus, décomposés par famille de consommateurs, sont les suivants :

Volumes vendus (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 033 387	1 001 380	987 067	955 531	944 743	- 1,1%
Autres abonnés	51 761	52 691	54 179	47 464	40 273	- 15,1%
Total	1 085 148	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	- 1,8%

LA TYPOLOGIE DES CONTACTS CLIENTS

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	4 598
Courrier	1 914
Internet	256
Fax	7
Visite en agence	1 521
Total	8 296

En 2014, nous avons enregistré **8 296 contacts** clients majoritairement par téléphone.

LES PRINCIPAUX MOTIFS DE CONTACTS CLIENTS

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de contact	
Désignation	**Nombre de contacts**
Abonnement	1 880
Nombre de relevés de compteurs	64
Facturation	67
Encaissement	2 671
Qualité	0
Distribution	1 097
Assainissement	0
Chantier	0
Autres	2 517
Total	8 296

L'ACTIVITE DE GESTION CLIENTS

Les principales tâches liées à l'activité de gestion des clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Activité de gestion	
Désignation	**Nombre**
Nombre de relevés de compteurs	2 586
Nombres de factures	16 551
Nombre d'abonnés mensualisés	4 598
Nombre d'abonnés prélevés	594
Nombre d'échéanciers	474

LA RELATION CLIENTS

La relation clients			
Désignation	**2013**	**2014**	**N/N-1 (%)**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	0,0%
Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés)	10,15	12,88	26,9%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	
Taux de prise d'appel au CRC	91,6	88,6	- 3,3%
Pourcentage de clients satisfaits	89	87	- 2,2%

Le taux de réclamation est de 12,88 pour 1000 abonnés. Les réclamations sont l'ensemble des plaintes qu'elles soient de notre responsabilité ou non.

L'ENCAISSEMENT ET LE RECOUVREMENT

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2013	2014	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	46 145,87	70 853,57	53,5%
Délai Paiement client (j)	0,67	- 0,4	- 159,7%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	147 929,72	203 417,71	37,5%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,19	0,2	5,3%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,54	1,64	6,3%

Les mesures prises afin de limiter le nombre et le montant global des factures impayées sont les suivantes :

Etape 1 : date d'exigibilité + 7 jours : lettre de rappel annonçant les frais.

Etape 2 : date d'exigibilité + 14 jours : mise en demeure avec application de la pénalité de retard de 15.00 € et départ des intérêts moratoires.

Etape 3 : date d'exigibilité + 21 jours : édition du dernier avis avant fermeture.

Etape 4 : date d'exigibilité + 28 jours : création de la fiche enquête-recouvrement et frais de déplacement de l'agent.

Après l'étape 4, pour les factures inférieures à 150.00 €, nos prestataires, COFACE SERVICES ou SOGEDI, effectuent des relances téléphoniques ainsi que des relances par courriers.

Le service recouvrement réalise également des relances téléphoniques à partir de l'étape 4 et transmet la liste des éventuelles fermetures aux services sociaux (Mairie et Conseil Général).

L'efficacité de ces mesures est aussi, en adéquation, avec la déclaration des créances dans les délais des dossiers sensibles tels que :
- le surendettement et le rétablissement personnel,
- redressement judiciaire et liquidation judiciaire.

Pour ce qui concerne l'apport du service à la cohésion sociale, le correspondant « solidarité-précarité » est Madame Sylvie Juillard 03.89.38.62.77.

LES DEGREVEMENTS

Les dégrèvements			
Désignation	2013	2014	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	24	15	- 37,5%
Nombres de demandes de dégrèvement	42	26	- 38,1%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	18	11	- 38,9%
Volumes dégrévés (m3)	2 353	5 982	154,2%

VEILLER AU MEILLEUR NIVEAU DE SERVICE APPORTE

SATISFACTION CLIENTELE - ENQUETE SUR LA QUALITE DU SERVICE

Lyonnaise des Eaux fait appel chaque année à l'institut de sondage SOFRES pour mesurer la satisfaction de ces clients.
Les résultats de ces études permettent à Lyonnaise des Eaux :
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

La méthodologie

En 2014, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de décembre 2014 en collaboration avec l'Institut TNS Sofres auprès de 2800 clients interrogés. Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes de l'Entreprise Régionale desservie par Lyonnaise des Eaux.

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

Une image solide du distributeur d'eau

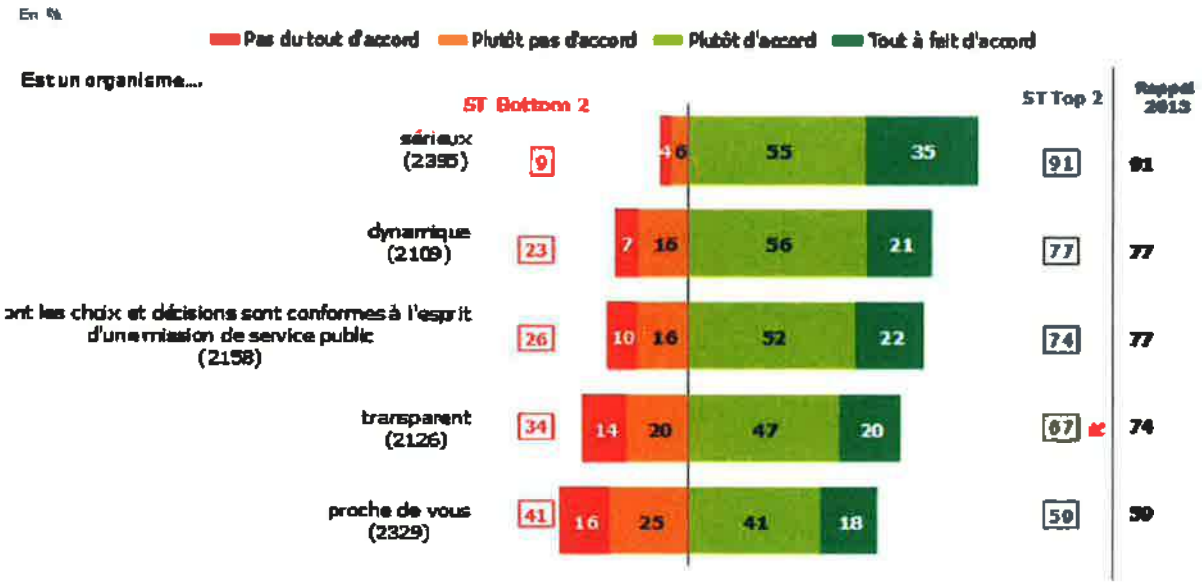

Base : Echantillon national (A Lyonnaise des Eaux - Suez-Lyonnaise comme distributeur d'eau)
B2. Je vais vous citer plusieurs phrases qui peuvent se rapporter à Lyonnaise des Eaux - Suez-Lyonnaise. Pour chacune vous me direz si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord.

L'image de Lyonnaise des Eaux auprès de ces clients reste solide. Lyonnaise des Eaux est reconnu par ses clients pour son sérieux, son dynamisme, sa transparence et parce que ses choix et ses décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public.

A l'avenir, Lyonnaise des Eaux souhaite continuer ses efforts en matière de proximité clients.

Les taux de recommandation et les taux d'intention de rester client de Lyonnaise des Eaux restent très stables par rapport à 2013. 87% des clients de l'Entreprise Régionale recommanderaient Lyonnaise des Eaux.

La satisfaction globale par thème - début de questionnaire : un niveau de satisfaction auprès des clients directs modéré et stable entre les deux périodes

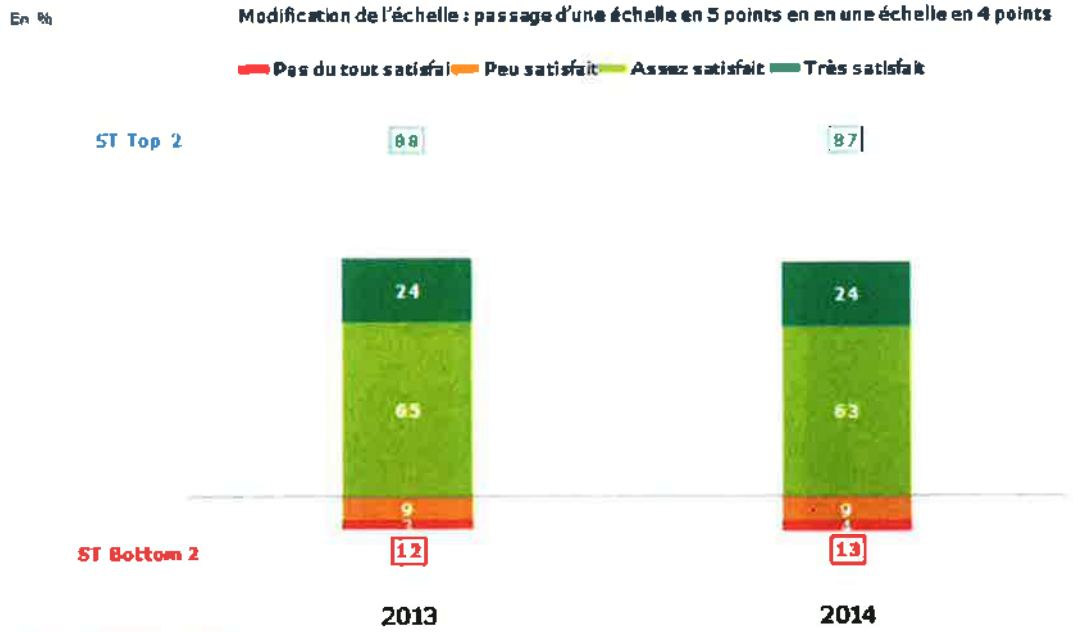

Base : Echantillon national
D1. Concernant l'ensemble des prestations de votre organisme distributeur d'eau actuel, diriez-vous que vous êtes globalement ...

Plus de 87% des clients interrogés sont globalement satisfaits des prestations de Lyonnaise des Eaux.
Lyonnaise des Eaux, comme en 2013, poursuivra ses efforts en matière de qualité de l'eau et en matière d'informations données par le service de l'eau.

UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION CLIENT

COMMUNICATION EN ACCUEIL CLIENT ET/OU DE MAIRIE

Lyonnaise des Eaux à actualiser ces outils de communication auprès des clients consommateurs concernant :

- La maîtrise de leur consommation d'eau avec la campagne sur les éco-gestes en ligne sur www.lyonnaise-des-eaux.fr et disponible sous forme d'affiches pour les accueils clients et de mairie,
- Les gestes écologiques à adopter chez soi pour limiter la pollution de la ressource,
- Les services Mensualisation, E-facture,

CAMPAGNES D'E-MAILING

Des campagnes d'informations par e-mail aux clients consommateurs sont régulièrement réalisées pour promouvoir :

- L'information de proximité disponible dans la rubrique « Eau dans ma commune » du site (qualité de l'eau, travaux...) sur www.lyonnaise-des-eaux.fr, l'utilisation des services disponibles sur le site,
- La création de comptes en ligne,
- La protection des compteurs contre le gel.

Chère cliente, cher client,

Vous pouvez désormais profiter de tous vos services sur votre compte en ligne où que vous soyez et quand vous le souhaitez, à partir de votre smartphone ou de votre tablette

Cliquez sur la vidéo ci-dessous pour en savoir plus !

Confidialement,

Votre service client

Chère cliente, cher client,

Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse des tuyaux et du compteur d'eau. Vous pouvez être privé d'eau, des fuites importantes sont possibles et des frais de réparation conséquents seront alors à votre charge. Le compteur d'eau est en effet sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Pour éviter ces désagréments, des mesures simples existent :

01. Protéger le compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux isolants n'absorbant pas l'humidité.

Le polystyrène est un très bon choix.

Des protections adaptées existent dans les magasins de bricolage.

02. Calfeutrer votre compteur avec du polystyrène.

03. Protéger vos canalisations avec une gaine isolante.

04. Ne jamais couper complètement le chauffage et s'absenter.

05. Protéger le compteur et les tuyaux exposés

06. Éviter de couper complètement le chauffage

07. Vidanger votre installation

Votre service client

Chère cliente, cher client,

Vous pouvez désormais bénéficier de tous vos services en ligne sur **www.lyonnaise-des-eaux.fr** où que vous soyez et quand vous le souhaitez !

Je crée mon compte

Connectez-vous depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette pour :

- consulter et payer vos factures,
- suivre vos consommations,
- déposer votre relevé de compteur si vous ne pouvez pas être présent le jour de la relève,
- modifier vos coordonnées.

Pour créer votre compte, c'est très simple :
saisissez votre référence client :
votre identifiant :
Laissez vous guider !

Votre service client

UN LIVRET D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX CLIENTS

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit une enveloppe contenant :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Les réponses aux questions les plus fréquentes sur la qualité de l'eau, le cycle de l'eau, son prix, les différents éléments de la facture d'eau,
- Une information sur les services offerts par Lyonnaise des Eaux (e-facture, mensualisation,...).

AFFICADRES VEHICULES

Une nouvelle campagne de publicité est programmée sur les véhicules de nos agents de terrain. Cette communication sera tournée vers les clients consommateurs pour plus d'informations concernant les services et les métiers de Lyonnaise des Eaux.

LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE TARIF

La télérelève étant mise en place pour 9 421 compteurs, ceux-ci sont relevés deux fois par ans aux mois de Mars et Septembre. Pour les compteurs restants (156), la relève se fait une fois par an, en Septembre et une estimation est faite au mois de Mars.

Le tarif

Désignation	01/01/2014	01/01/2015	N/N-1 (%)
Facture d'eau calculée pour une consommation de 120 m3	295,85	298,90	1,03%
Part fixe (€TTC/an/abonné)	45,53	46,04	1,12%
Part proportionnelle (€TTC/m3)	3,90	3,92	0,51%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,47	2,49	0,81%

L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU

L'évolution du tarif de l'eau

Désignation	01/01/2014	01/01/2015	N/N-1 (%)
K Coefficient d'indexation	1,71240	1,73188	1,14%

LA FACTURE TYPE 120 M3

		Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution
	Q.	P.U.	Montant	P.U.	Montant	n / n-1
DISTRIBUTION DE L'EAU						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
TRAITEMENT DES EAUX USEES						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
ORGANISMES PUBLICS						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
TVA à 7,0%			15,42		15,58	1,03%
TVA à 5,5%			24,31		24,45	0,57%
Total TTC			**563,30 €**		**567,88 €**	0,81%

EAU	2014	2015
Part fixe : délégataire + collectivité	43,16 €	43,64 €
Part variable : délégataire + collectivité	190,46 €	191,68 €

LE BILAN D'EXPLOITATION

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)			
Site	2013	2014	N/N-1 (%)
RESERVOIR DE DIJON	3 741	3 600	-3,77%
RESERVOIR DE LA CULOTTE	62	66	6,45%
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	43	173	302,33%
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	2 424	1 688	-30,36%
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	67 712	77 952	15,12%
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	7 126	7 923	11,18%
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	11 993	6 346	-47,09%
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1 971	2 129	8,02%
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	11 578	19 371	67,31%
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	1 117	767	-31,33%
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1 604	1 607	0,19%
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	1 707	1 465	-14,18%
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2 467	1 925	-21,97%
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	4 338	4 547	4,82%
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	19 163	15 422	-19,52%
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	27 091	24 136	-10,91%
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	18 077	14 886	-17,65%
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	83 283	92 042	10,52%
Total	265 497	276 045	3,97%

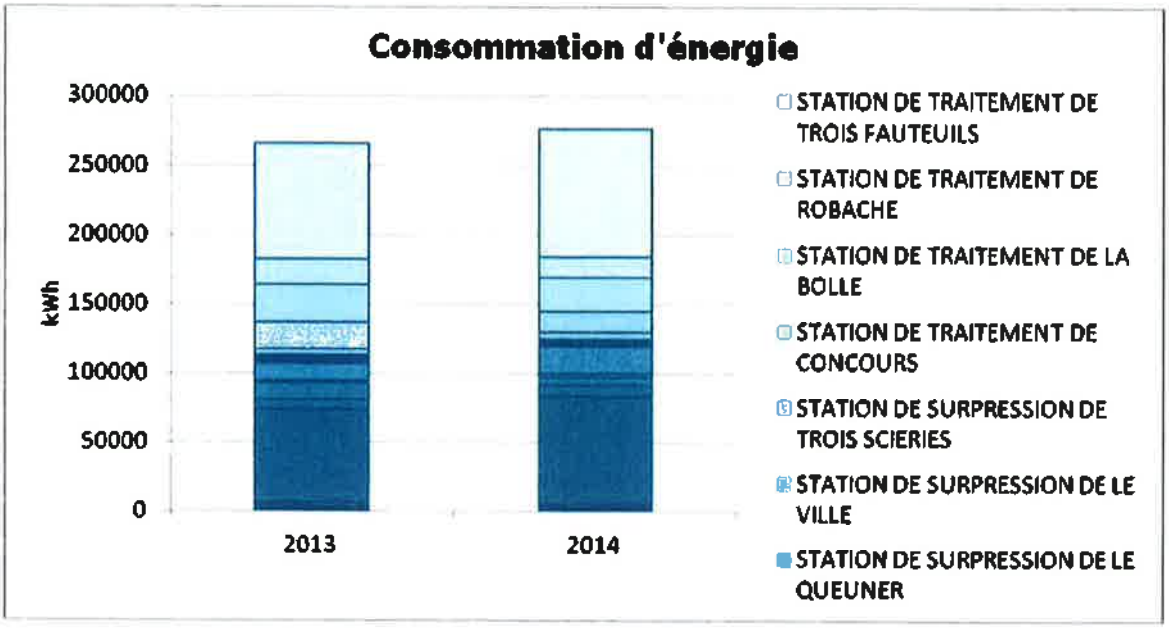

L'augmentation de la consommation d'énergie pour la station de pompage de Saulcy s'explique par la hausse des volumes vendus à cette commune.

LE NETTOYAGE DES RESERVOIRS

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	**Date intervention**
RESERVOIR DE CONCOURS	26/03/2014
RESERVOIR DE CONCOURS	04/04/2014
RESERVOIR DE DIJON	21/03/2014
RESERVOIR DE DIJON	02/04/2014
RESERVOIR DE LA CULOTTE	15/04/2014
RESERVOIR DE LA CULOTTE	03/03/2014
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	24/06/2014
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	20/03/2014
RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	02/04/2014
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	04/04/2014
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	11/06/2014
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	02/04/2014

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	02/04/2014
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	26/03/2014
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	15/04/2014
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	18/03/2014
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	03/03/2014
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	25/03/2014
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	12/06/2014

LA CONSOMMATION DE PRODUITS DE TRAITEMENT

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement						
Réactifs	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Carbonate de sodium (L)	-	-	-	2,48	2,4	- 3,2%
Chlore gazeux (kg)	510	390	510	420	420	0,0%
CO2 (kg)	13 670	6 940	13 230	11 530	14 974	29,9%
Javel (hypochlorite de soude) (L)	80	100	100	200	120	- 40,0%
Neutralite (T)	95,44	60	34	137,31	143	4,1%
Soude (L)	8 760	7 700	8 450	5 924	7 408	25,1%

Les travaux sur les stations de traitement de la Bolle et des 7 fontaines étant terminés, on observe une augmentation de la consommation du CO2 en 2014. De plus, après une diminution en 2013 de l'utilisation de soude (due aux travaux), la consommation de ce réactif revient dans la moyenne des années précédentes.

LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires

Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
RESERVOIR DE CONCOURS	Equipement électrique		25/02/2014
RESERVOIR DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
RESERVOIR DE DIJON	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	25/02/2014
RESERVOIR DE DIJON	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
RESERVOIR DE LA CULOTTE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	24/02/2014
RESERVOIR DE LA CULOTTE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE GERARDIN	Extincteur	EXTINCTEUR	07/10/2014
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR RDC	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE GRATIN	Extincteur	EXTINCTEUR ETAGE LOCAL ARMOIRE ELECTRIQUE	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	Equipement électrique	ARMOIRE ELECTRIQUE	24/02/2014
STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Equipement électrique		24/02/2014
STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	Equipement électrique		25/02/2014
STATION DE POMPAGE DE SAULCY	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Equipement électrique		24/02/2014
STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	24/02/2014
STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	25/02/2014
STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	Extincteur	EXTINCTEUR	07/10/2014
STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	25/02/2014
STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Equipement électrique		24/02/2014
STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Equipement électrique	ARMOIRE GENERALE BT	25/02/2014
STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	Extincteur	EXTINCTEUR	30/09/2014

LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2013	2014	N/N-1 (%)
Appareils de fontainerie	renouvelés	9	8	-11,1%
Branchements	créés	20	12	-40,0%
Branchements	renouvelés	309	13	-95,8%
Compteurs	remplacés	2 129	894	-58,0%
Réparations	fuite sur branchement	30	26	-13,3%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	37	19	-48,6%

Cette année, on observe un nombre de fuites réparées en diminution, cette situation est due à la grande attention portée au réseau, à la campagne de changement des branchements plomb terminée récemment et également à une météo particulièrement clémente sur 2014 (variation de températures faible).

Les détails des interventions sont donnés dans les tableaux suivant :

Renouvellement des appareils de fontainerie		
N°	Rue	Nombre
1	RESERVOIR ST ROCH BAS	1
1	RESERVOIR ST ROCH BAS	1
X	RUE DU PARADIS	1
X	IMPASSE OHL DES MARAIS	1
X	RUE SAINT CHARLES	1
X	RUE SAINT CHARLES	1
PI N°62	RUE D ALSACE	1
PI N°60	RUE MARCEL ROGE	1
	Total	8

Branchements eau créés		
N°	Rue	Nombre
54	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
X	RUE MARIE MARVINGT	1
X	RUE MARIE MARVINGT	1
24	DE LA CORVEE	1
X	RUE GASTON SAVE	1
2	RUE JEAN PROUVE	1
X	RUE MARIE CURIE	1
X	CHEMIN DU VIEUX MOULIN	1
X	CHEMIN DE LA COUARE	1
33	AVENUE DE VERDUN	1
76	RUE D ALSACE	1
4	CHEMIN DE LA GOUTTE	1
	Total	**12**

Réparation de fuites sur branchements		
N°	Rue	Nombre
12	ETANG PILLER	1
5	RUE SAINT ROCH	1
80	RUE D EPINAL	1
32	RUE DE LA CORVEE	1
46	ROUTE DES ECOLES	1
31	AVENUE DE VERDUN	1
2	IMP PRAIRIE HELLIEULE N2	1
23	AVENUE ERNEST COLIN	1
112	RUE D ALSACE	1
10	RUE DU 31E BCP	1
4	RUE AUGUSTE PIERROT	1
4	RUE MAX D OLONNE	1
41B	RUE DU PETIT FOUCHARUPT	1
56	RUE PIERRE DE BLARRU	1
7	RUE HURBACHE	1
6	RUE PIEERE DE BLARU	1
37	RUE D EPINAL	1
30	RUE DU PARC	1
7	ROUTE DE NAYEMONT	1
43	RUE DE L ORME	1
104	RUE D EPINAL	1
X	RUE ALPHONSE MATTER	1
10	YVAN GOLL	1
FACE 19	AVENUE MARGUERITE	1
3	CHEMIN DE NACHAMPS	1
56	RUE PIERRE EVRAT	1
	Total	**26**

Réparation de fuites sur réseau		
N°	Rue	Nombre
3	RUE ROBERT SCHUMAN	1
X	RUE DU GYMNASE VOSGIEN	1
147	ROUTE DE ROBACHE	1
9	ROUTE DE MARZELAY	1
X	RUE DE LA FORET	1
X	ROUTE D HERMEMPAIRE	1
49	QUAI DU STADE	1
FACE N°2	IMPASSE ROVEL	1
163	RUE D EPINAL	1
X	CHEMIN DU HAUT DES RAIDS	1
X	RUE DE LA CORVEE	1
10	RUE ROVEL	1
X	RESERVOIR DIJON	1
X	ROUTE DES 2 HAMEAUX	1
42	AVENUE DE VERDUN	1
X	IMPASSE OHL DES MARAIS	1
19	RUE DE FOUCHARUPT	1
FACE N°198	RUE D EPINAL	1
X	RUE DES 3 VILLES	1
	Total	**19**

LES COMPTES DE LA DELEGATION ET LE PATRIMOINE

LE CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : «Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.

Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure. »

LE CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	**2 485,24**	**2 741,15**	**10,3%**
Exploitation du service	1 738,48	1 741,58	
Collectivités et autres organismes publics	513,15	747,04	
Travaux attribués à titre exclusif	49,98	67,20	
Produits accessoires	183,64	185,33	
CHARGES	**2 458,96**	**3 015,01**	**22,6%**
Personnel	638,35	645,55	
Energie électrique	32,97	35,19	
Produits de traitement	23,10	31,46	
Analyses	6,78	8,15	
Sous-traitance, matières et fournitures	228,18	287,45	
Impôts locaux et taxes	33,94	51,12	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	246,75	251,30	
• télécommunication, postes et télégestion	2,76	19,52	
• engins et véhicules	51,28	53,91	
• informatique	73,39	71,27	
• assurance	8,49	8,59	
• locaux	46,21	38,35	
Frais de contrôle	43,78	86,25	
Redevances et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	82,16	90,10	
Collectivités et autres organismes publics	513,15	747,04	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	6,77	4,08	
• programme contractuel	108,20	273,37	
Charges relatives aux investissements			
• fonds contractuel	139,94	142,74	
• annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge	45,93	46,85	
• investissements incorporels	222,26	226,72	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	54,08	49,42	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	20,07	23,91	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	11,70	13,95	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,85	0,36	
Résultat avant impôt	**26,28**	**-273,86**	
Apurement des déficits antérieurs	26,28	0,00	
RESULTAT	**0,00**	**-273,86**	**-**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

LE DETAIL DES PRODUITS

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

Détail des produits

en milliers d'€uros	2013	2014	Ecart en %
TOTAL	**2 485,24**	**2 741,15**	**10,3%**
Exploitation du service	1 738,48	1 741,58	0,2%
• Partie fixe	384,92	397,74	
• Partie proportionnelle	1 353,56	1 343,84	
Collectivités et autres organismes publics	513,15	747,04	45,6%
• Part Collectivité	121,65	379,94	
• Redevance prélèvement	89,60	79,26	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	301,90	287,84	
Travaux attribués à titre exclusif	49,98	67,20	34,5%
• Branchements	49,98	67,20	
Produits accessoires	183,64	185,33	0,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance	128,94	129,78	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	4,68	3,88	
• Autres produits accessoires	50,02	51,66	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Les CARE étant consolidés par les commissaires aux comptes, nous ne pouvons pas modifier les données de 2013. Nous tenons à signaler qu'une erreur concernant la partie collectivités et autres organismes publics s'est glissée dans les données de 2013.
Le montant des reversements était de 739,23 k€ au lieu de 513,15 k€. Cette modification n'a pas d'impact sur le résultat économique du CARE.

LA PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

    - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
    - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

SOMMAIRE

I. ..... ORGANISATION DE LA SOCIETE
II. ..... LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
III. ..... LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
IV ..... APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
V. ..... IMPÔT SUR LES SOCIETES

ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France en 2014 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

L'ENTREPRISE REGIONALE EST L'UNITE DE BASE DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de Lyonnaise des Eaux France.

L'ENTREPRISE REGIONALE DISPOSE DE SA PROPRE COMPTABILITE D'ETABLISSEMENT

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de l'Entreprise Régionale.

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

ELEMENTS DIRECTEMENT IMPUTES PAR CONTRATS

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros (sur la base des conventions d'achat d'eau en gros), ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

ELEMENTS AFFECTES SUR UNE BASE TECHNIQUE

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

- Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées ci-dessous :

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Autres produits affermages eau	Clients affermage eau potable
Charges branchements eau	Clients affermage eau potable
Charges distribution	Longueur réseau de distribution *(km)*
Charges et produits branchements facturés eau	Nombre branchements neufs isolés eau
Charges facturation encaissement	Clients facturés
Charges production eau potable	m3 LAR (Livrés Au Réseau) *(milliers m3)*
Charges relève compteurs	Nombre de relevés
Produits prestations annexes facturables	Clients affermage eau potable
Autres produits affermages assainissement	Clients affermage assainissement
Charges branchements assainissement	Clients affermage assainissement
Charges eaux pluviales	Longueur réseau assainissement eaux pluviales *(km)*
Charges et produits branchements facturés assainissement	Nombre branchements neufs isolés assainissement
Charges relèvement eaux usées	Nombre de postes de relèvement
Charges réseaux eaux usées	Longueur réseau assainissement *(eaux usées + unitaires) (km)*
Charges épuration	Tonnes de matières sèches produites *(milliers de tonnes)*
Charges de télérelève et télécontrôle contrats eau et asst	Clients télérelevés ou radiorelevés

Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées ci-dessous :

Produits et Charges d'exploitation	Clé
Charges de structure travaux facturables	Produits travaux facturables
Contribution des services centraux et recherche	CA total
Stocks pour BRR	Produits hors comptes de tiers

CHARGES INDIRECTES

LES FRAIS GENERAUX LOCAUX

- Les frais généraux locaux de l'entreprise régionale sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) fixée à 6,7% de leurs Produits (hors compte de tiers).

- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Lyonnaise des Eaux France.

LA CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales. La quote-part relative aux entreprises régionales est répartie en fonction des Produits hors Prestations Internes.

- Cette contribution est ensuite répartie au prorata du chiffre d'affaires de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par l'entreprise régionale.

LA PARTICIPATION, L'INTERESSEMENT ET LA PROVISION POUR INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE DES SALARIES

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les entreprises régionales, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.
L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans l'entreprise régionale, sont répartis suivant la même règle.

LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

CHARGES RELATIVES AUX RENOUVELLEMENTS

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

garantie pour continuité du service,
programme contractuel,
fonds contractuel,

a. « Garantie pour continuité du service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):
La traduction économique de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.
Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :
Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « Programme contractuel de renouvellement » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « Fonds contractuels de renouvellement » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain

montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

programme contractuel,
fonds contractuel,
annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
investissements incorporels.

a. « Programme contractuel » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « Fonds contractuels» : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « Investissements incorporels » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au

CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

CHARGES DOMAINE PRIVE

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 15 ans + spread de 2% soit 4,21 %).
La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs de 14 ans.

soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatilibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).
Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Lyonnaise des Eaux France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,

le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,67%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à 0,1% (0,6% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 4,67 % de taux d'IS supplémentaire. L'IS s'entend hors effet CICE minoré dans les comptes sociaux.

Le taux applicable est de 33,33%.

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

LES BIENS DE RETOUR

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Les installations de production et traitement disponibles au cours de l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE CONCOURS	1994	2400	m3/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	1994	1600	m3/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE ROBACHE	1994	1200	m3/j
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	1994	800	m3/j

LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE CONCOURS	1980	1800	m3
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE DIJON	1980	1000	m3
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE LA CULOTTE	1980	150	m3
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH BAS	1990	800	m3
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE SAINT ROCH HAUT	1998	500	m3
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	1980	2400	m3

LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
BAN-DE-SAPT	STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	1982	30	m3/h
MORTAGNE	STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	1982	25	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE ROBACHE	1997	30	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE POMPAGE DE TROIS FAUTEUILS	1982	60	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE GRANDRUPT	2003	9,5	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE QUEUNER	2000	8	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE LE VILLE	2000	14	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DE TROIS SCIERIES	1992	8	m3/h
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	STATION DE SURPRESSION DU PRE DU ROY	2011	7	m3/h
SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	STATION DE SURPRESSION DE HERBAVILLE	1992	4	m3/h

LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	325	1 595		67			119		2 106
50-99 mm	34 813	13 522		4 611			2 632		55 577
100-199 mm	113 844	282		216			940	18	115 300
200-299 mm	13 727			386					14 113
300-499 mm	7 370								7 370
Inconnu							86	6	92
Total	170 080	15 399		5 279			3 777	24	194 559

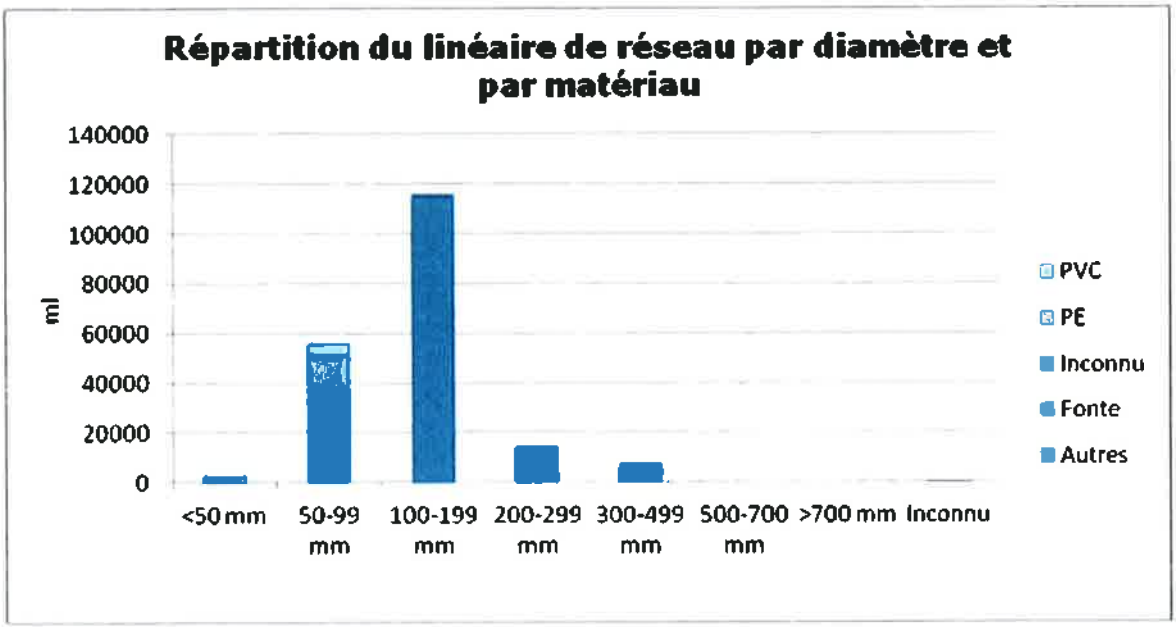

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	**Type d'accessoires**	**Nombre**
BAN-DE-SAPT	Vidanges, purges, ventouses	3
MORTAGNE	Vidanges, purges, ventouses	2
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	283
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Vannes	964
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	Vidanges, purges, ventouses	128

LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Pourcentage de branchements en plomb restant			
Nb branchements en plomb	**Nb branchements (hors plomb)**	**Nombre total de branchements**	**% de branchements en plomb restant**
19	6 584	6 603	0,3%

LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur situé en domaine concédé par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	**Tranche d'âge**	**Inconnu**	**12 à 15 mm**	**20 à 40 mm**	**>40 mm**	**Total**
Eau froide	A 0 - 4 ans		7 958	183	23	8 164
Eau froide	B 5 - 9 ans		1 164	48	3	1 215
Eau froide	C 10 - 14 ans		84	2	1	87
Eau froide	D 15 - 19 ans		102	2	0	104
Eau froide	E 20 - 25 ans		87	0	0	87

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	F > 25 ans		23	1	0	24
Incendie	A 0 - 4 ans		0	1	8	9
Incendie	B 5 - 9 ans		0	0	0	0
Incendie	C 10 - 14 ans		0	1	0	1
Incendie	D 15 - 19 ans		0	0	0	0
Incendie	E 20 - 25 ans		0	0	0	0
Incendie	F > 25 ans		0	0	0	0
Total			9 418	238	35	9 691

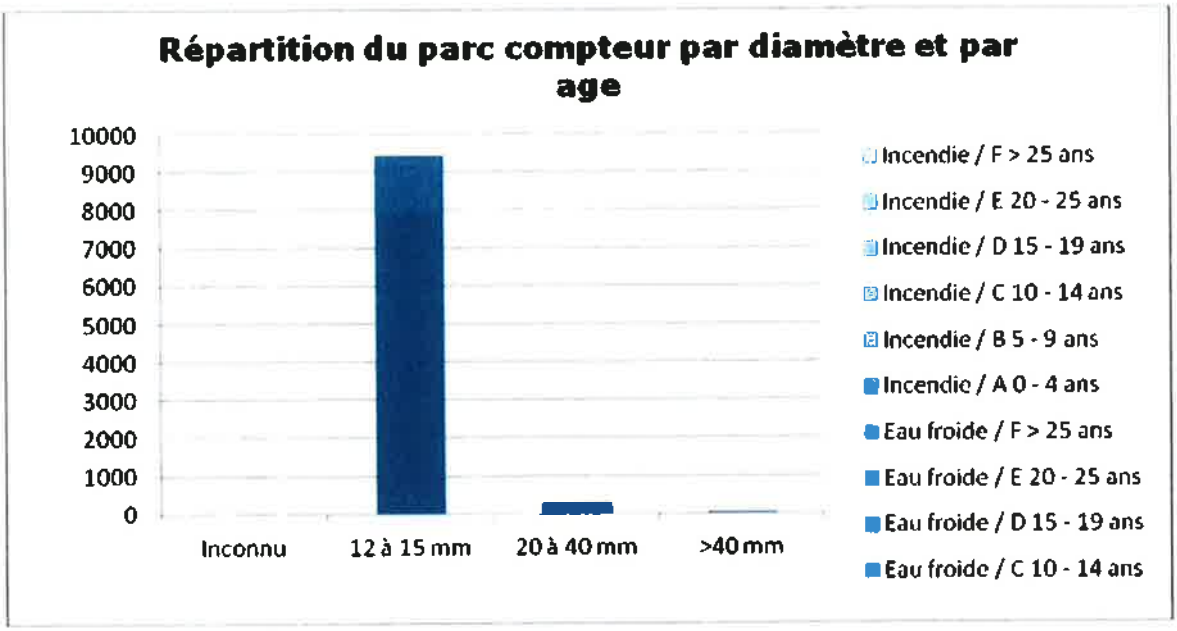

L'âge moyen du parc des compteurs de Saint Dié des Vosges est de 2,2 ans en 2014. La diminution de cette donnée par rapport à 2013 s'explique par le grand nombre de compteurs ayant été remplacés en 2013 et 2014, suite à la mise en place de la télérelève.

A ce jour, nous comptons 9 421 compteurs télérelevés, il reste 156 compteurs à équiper.

LES INVESTISSEMENTS CONTRACTUELS

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

LE RENOUVELLEMENT

LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	26 135,56
Réseaux	5 038,87
Branchements	38 253,36
Total	69 427,79

Ci-après le détail des opérations réalisées sur les installations :

VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES - EAU	RESERVOIR DE CONCOURS	**Automate de télégestion**	56 €
	STATION DE POMPAGE DE GRATIN	**Automate et liaison IP**	6 814 €
	STATION DE TRAITEMENT DE LA BOLLE	**VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE AIR DE LAVAGE**	1 433 €
		VANNE ELECTRO-PNEUMATIQUE EAU DE LAVAGE	1 433 €
	STATION DE TRAITEMENT DE TROIS FAUTEUILS	**Réenclencheur**	616 €
		Désydrateur	4 546 €
	POSTE DE SURPRESSION DE QUEUNER	**Télégestion GPRS**	2 155 €
	POSTE DE SURPRESSION DU VILLE		2 604 €
	STATION DE POMPAGE DE HERMENPAIRE	**Turbidimètre**	2 519 €
	STATION DE POMPAGE TROIS FAUTEUILS	**Vannes manuelles**	2 085 €
	STATION DE POMPAGE DE MORTAGNE	**Démarreur Pompe**	887 €
		VESSIE RESERVOIR ANTI BELIER	764 €
	RESERVOIR DE TROIS FAUTEUILS	**Réenclencheur**	224 €
Total VILLE DE SAINT DIE DES VOSGES - EAU			**26 136 €**

GLOSSAIRE

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**

  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné (ou client)**

  Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation).
  L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

- **Abonné domestique ou assimilé**

  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**

  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

- **Accessoires**

  Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.

- **Appareil de fontainerie**

  Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.

- **Autorité organisatrice**

  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**

  Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

Certification ISO 9001

Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

Certification ISO 14001

Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

Clapet anti-retour

Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.

Conduite d'adduction

Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.

Conduite principale

Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

Commission départementale Solidarité Eau

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

Compteur

Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

Débitmètre

Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).

Détendeur

Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.

Disconnecteur

Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

Échantillon

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

Émetteur

Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

Indice linéaire de perte (ILP)

ILP = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/longueur du réseau/365 jours.
L'unité est en m3/km/j)

Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)

ILVNC = (volume MED-volume comptabilisé)/longueur du réseau/365 ou 366
ou (volume MED-volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit")/longueur du réseau/365 ou 366. Il est différent de **l'Indice Linéaire de Perte** (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats
L'unité est en m3/km/j).

L

Linéaire de réseau de desserte

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

Nombre d'habitants

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

Perte apparente

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

Perte réelle

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

Poteau incendie

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de **bouche incendie.**

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

Prélocalisation

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer

successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

Purge

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

Regard

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

Régulateur de débit

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

Rendement

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)
Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
L'unité est en %.
Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

Stabilisateur d'écoulement

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

Stabilisateur de pression

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

Vanne

Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).

Vidange

Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.

Ventouse

Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.

Volume comptabilisé

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.

Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)

Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.

Volume exporté

Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).

Volume importé

Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

Volume livré au réseau (VLAR)

Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).

Volume prélevé

Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.

Volume produit

Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les **besoins usine**. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.

Volume de service production

Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.

Volume de service du réseau

Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).

Volume mis en distribution (VMED)

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

Voirie

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)
  Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et

de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant **plus de 5 000 habitants** ou **produisant plus de 1 000 m³/jour** : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant **moins de 5 000 habitants** ou **produisant moins de 1 000 m³/jour** : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques)x100

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant **plus de 5 000 habitants** ou **produisant plus de 1 000 m³/jour** : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant **moins de 5 000 habitants** et **produisant moins de 1 000 m³/jour** : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- **identification des paramètres physico-chimiques** à l'origine de la non-conformité.

Formule = (1-nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes/nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques)x100

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle **de 0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (**partie A**) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
  - **la procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**
  C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.
  Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**
  L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
  Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**
  L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.
  Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)

  Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :
  - 0 % : aucune action
  - 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
  - 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
  - 50 % : dossier déposé en préfecture
  - 60 % : arrêté préfectoral
  - 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
  - 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

  Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)

  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.
  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif)

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)

  Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.
  Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)

  Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)

  Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- Taux de réclamations (code P155.1)

  Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.
  Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHESE REGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
MARCHES PUBLICS
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
ENVIRONNEMENT

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

INTERETS MORATOIRES AU TAUX BCE+8 (8,25 % AU 1ER JANVIER 2014) ET INDEMNITE FORFAITAIRE EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS PUBLICS

> Loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière ("Loi Dadue"). Articles 37 à 44

> Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique

Cette loi et son décret d'application transposent en droit français les dispositions de la directive du 16 février 2011. Elle impose un régime unique pour les retards de paiements dans les contrats de la commande publique (marchés publics, délégations de service public, contrats de partenariat, concessions de travaux...). Elle prévoit, en sus des intérêts moratoires au taux BCE+8 (soit 8.25% au 1er janvier 2014) qui sont appliqués de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai de paiement ou à l'échéance prévue au contrat, une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement.
Ce nouveau dispositif s'applique aux contrats publics conclus à compter du 16 mars 2013
Nota : concernant les marchés privés (de professionnels à professionnels), la directive avait déjà été transposée par la loi Warsmann du 22 mars 2012. Le taux des intérêts moratoires fixé à BCE+12 (soit 12,25 % au 1er janvier 2014) et le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement a été fixé à 40 euros par un décret du 2 octobre 2012. Cette indemnité doit être mentionnée au contrat ou dans le règlement de service en application de l'art L441-6 du code de commerce.

MARCHES PUBLICS

NOUVEAUX SEUILS DE PROCEDURE

> Décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

A compter du 1er janvier 2014, conformément au règlement de la Commission en cours d'adoption, les seuils de procédure formalisée des marchés publics seront relevés à :

- 134 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État ;
- 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 414 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 186 000 € HT pour les marchés de travaux.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

DEFINITION DES BIENS DE RETOUR ET INDEMNISATION EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION

> Conseil d'Etat, 21 décembre 2012, ERDF, req. n° 342788

A l'occasion d'un litige entre la commune de Douai et ERDF, le Conseil d'Etat a entendu actualiser sa jurisprudence sur le statut des biens de retour dans les concessions ainsi que sur les modalités d'indemnisation des biens en cas de fin anticipée du contrat.

- Le Conseil d'Etat précise que les biens de retour établis sur la propriété d'une personne publique relèvent de la domanialité publique dès l'origine et sont obligatoirement la propriété du concédant dès leur réalisation.
  En revanche, si le bien concédé est construit sur un terrain appartenant au concessionnaire, le contrat peut lui en attribuer la propriété pendant la durée du contrat sous réserve d'en garantir le retour à la collectivité en fin de contrat.
- Le Conseil d'Etat indique que l'indemnité au titre de la valeur non amortie d'un bien ne saurait être supérieure à la VNC comptable telle qu'elle figure au bilan de l'entreprise.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB A LA CHARGE DU DELEGATAIRE

> CAA Paris, 18 octobre 2013, Société des Eaux de Melun, req. n°11PA02965

En l'absence d'une obligation contractuelle de renouvellement des branchements en plomb, le délégataire n'a pas la charge financière du renouvellement de ces branchements, mais doit procéder aux travaux, compte tenu de l'urgence (fin 2013), et se faire indemniser ensuite par la collectivité.

TRANSFERT DES DROITS A DEDUCTION DE LA TVA : BERCY MODIFIE SA DOCTRINE

> BOI-TVA-DED-40-30, 1er aout 2013

Par une instruction en date du 1er aout 2013, l'administration fiscale a modifié sa doctrine en matière d'assujettissement des redevances d'affermage à la TVA et, en conséquence, en matière de transfert du droit à déduction via les attestations de TVA.

A compter du 1er janvier 2014, la procédure de transfert du droit à déduction sera limitée aux hypothèses dans lesquelles le contrat ne prévoit pas le versement par le délégataire d'une surtaxe (= part collectivité du prix du service), ou alors seulement une surtaxe symbolique. Dans les autres cas, cette mise à disposition est considérée par l'administration fiscale comme une activité économique assujettie à la TVA. La collectivité devra donc collecter auprès du délégataire une TVA assise sur la surtaxe, avant de reverser la TVA ainsi collectée au Trésor. En contrepartie, elle exerce elle-même son droit à déduction de TVA ayant grevé les dépenses relatives aux investissements engagés dans le cadre du service public.

TARIFICATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU ET COUPURES D'EAU

> Loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (loi "Brottes")

La loi "Brottes" du 15 avril 2013 comporte deux dispositifs majeurs :

- le premier dispositif permet aux collectivités qui le souhaitent, à titre d'expérimentation d'une durée de 5 ans, de prévoir une facturation progressive de l'eau potable, avec possibilité d'instaurer une première tranche de consommation gratuite pour les abonnés en situation de précarité.
- La définition des tarifs peut être modulée en fonction du nombre de personnes ou des revenus du foyer, de l'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau ou d'une aide octroyée pour l'accès à l'eau.
- Le deuxième dispositif consiste en une modification de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. D'après cette modification, les coupures d'eau pourraient être interdites toute l'année pour toutes les résidences principales. Mais, la même loi admet la suspension ou la résiliation des contrats d'abonnement pour impayés. En raison des contradictions du texte, une nouvelle loi est nécessaire. Dans l'attente, le dispositif antérieur, qui interdit les coupures d'eau à l'égard des seuls bénéficiaires du FSL, reste en vigueur.

ENVIRONNEMENT

CREATION D'UN DROIT D'ALERTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTE PUBLIQUE

> Loi du 16 avril 2013 n°2013-316 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte (JORF n°0090 du 17 avril 2013 page 6465)

Tout salarié d'une entreprise ou d'une régie, ainsi que le CHSCT peuvent émettre une alerte lorsqu'ils considèrent que les produits ou procédés de fabrication utilisés par l'entreprise font peser un risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Une commission de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement est parallèlement créée avec, entre autres missions, celle de la gestion de ces alertes.

Cette commission nationale peut également être saisie, notamment, par les associations de protection de l'environnement agréées en application des dispositions de l'article L.141-1 du code de l'environnement.

En outre, l'employeur doit organiser une information de ses salariés sur les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés dans l'entreprise et les mesures mises en œuvre pour y remédier (article L.4141-1 du code du travail).

L'employeur doit réunir le CHSCT en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement (Article L.4614-10 du code du travail).

Enfin, la loi nouvelle sanctionne civilement l'employeur qui ne traite pas les alertes, que celles-ci lui soient soumises directement par un salarié ou par le CHSCT, puisque le défaut de se conformer aux procédures applicables lui fait perdre le bénéfice de la cause d'exonération de responsabilité pour produit défectueux prévue au 4° de l'article 1386-11 du code civil.

TRANSPOSITION DE DIRECTIVES EUROPEENNES DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

> Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (JORF n°0164 du 17 juillet 2013 page 11890)

La loi du 16 juillet 2013 procède à la transposition de six directives (dont les directives "*Seveso III*" et la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique), adapte le droit existant aux dispositions de divers règlements, améliore la mise en œuvre des dispositions d'autres directives déjà transposées et procède enfin à la ratification de 12 ordonnances. Il en résulte un texte complexe et technique intéressant notamment les ICPE, les déchets et la performance énergétique.

A compter du 1er juin 2015, plusieurs modifications du code de l'environnement en matière d'**ICPE** devront s'appliquer :

- La loi ajoute à la liste des constructions et activités devant être éloignées de l'ICPE soumise à autorisation les "*zones fréquentées par le public, zones de loisir, zones présentant un intérêt naturel particulier ou ayant un caractère particulièrement sensible*" (art. L.512-1)
- Le bénéfice d'antériorité est étendu au changement de classification de dangerosité d'une substance, d'un mélange ou d'un produit utilisés ou stockés dans l'installation (art. L.513-1). Ce principe permet aux installations de continuer à fonctionner selon les règles de l'ancien régime.
- De nouvelles obligations sont créées à l'égard des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Les exploitants de ces installations devront procéder au recensement régulier des substances, préparations ou mélanges dangereux susceptibles d'être présents, et tenir à jour ce recensement et élaborer un document écrit définissant leur politique de prévention des accidents majeurs (art. L515-32 à L515-42). Ces informations sont accessibles auprès des services préfectoraux.

La loi instaure un **audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises**. Cet audit doit être réalisé par des personnes qualifiées ou agréées avant le 5 décembre 2015 (art. L.233-1 et s. du code de l'énergie). Le décret d'application de ce texte n'ayant pas encore été édicté, cette disposition légale n'est pas encore applicable.

Par ailleurs, la loi habilite les agents de l'Office National des Forêts à rechercher et constater les infractions en matière de déchets (art. L.541-44 à -48 du code de l'environnement).

ANNEXE 2 : NOTRE DEMARCHE QUALITE

NOTRE DEMARCHE QUALITE

NOTRE VISION EST RESOLUMENT ORIENTEE VERS NOS CLIENTS, COLLECTIVITES, PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS, INDUSTRIELS ET AGRICULTEURS, ...
NOUS DEVONS SANS CESSE IMAGINER DE NOUVEAUX SERVICES ET DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR REPONDRE A LEURS ATTENTES, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.
NOTRE POLITIQUE QUALITE, SECURITE, ENVIRONNEMENT DOIT Y CONTRIBUER AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE L'ENTREPRISE.

Lyonnaise Des Eaux a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national.
L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos **performances économiques** et gagner en **efficacité**.
Trois grands piliers de cette démarche sont :

- la **responsabilité de la direction** qui définit la politique de l'entreprise
- l'identification et la gestion des **processus** qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées
- **l'amélioration continue** qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- étalonnage et contrôle des compteurs d'eau
- conception, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision de sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
    - Identifier les risques et les besoins (ressources)
    - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
    - Gérer la documentation
        - Définir les règles de réalisation de l'activité
        - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
    - Former (acquisition des compétences nécessaires)
    - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
    - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
    - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
    - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de l'énergie (ISO 50001), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE), ... en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

ANNEXE 3 : NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

UNE DEMARCHE INSCRITE DANS UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOTRE OBJECTIF

Lyonnaise des Eaux a développé un système de management de l'environnement certifié, selon la norme ISO 14001, au niveau des Entreprises Régionales pour chacun de nos contrats. Notre objectif est de faire de la production d'eau potable et de l'assainissement un facteur de développement durable des territoires en mettant en œuvre une démarche de gestion préventive du risque environnemental.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

La mise en œuvre d'un système de management de l'environnement, selon la norme ISO 14001, permet à la collectivité et à Lyonnaise des Eaux :

- d'assurer :
  - une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques
  - une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur
  - une amélioration progressive et en continu de ses installations

- de développer un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement...
  - un outil de maîtrise des coûts
  - un outil de mobilisation des collaborateurs autour d'un projet commun
  - un outil d'anticipation du volet environnemental du développement durable
  - un signe fort de l'implication de la collectivité dans la protection de l'environnement et donc un vecteur d'image important démontrant son engagement citoyen

LES GRANDES PHASES DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

La mise en place d'un Système de Management Environnemental, s'appuyant sur le principe de l'amélioration continue, est une démarche comportant 3 grandes phases :

- la réalisation de l'analyse environnementale contenant la hiérarchisation des aspects et impacts environnementaux et le plan de management environnemental associé
- la définition des éléments constituant le Système de Management Environnemental à partir de cette analyse
- la mise en œuvre et le suivi du Système de Management Environnemental

L'EXPERIENCE DE LYONNAISE DES EAUX

Depuis de nombreuses années, les équipes de Lyonnaise des Eaux ont mis en place, auprès des collectivités et industriels, des systèmes de management environnemental concernant tout ou partie du service de l'eau (production, traitement...) et du service de l'assainissement (réseau, stations d'épuration, traitement des boues...). L'expérience ainsi acquise a permis de développer une expertise spécifique dans les différents domaines concernés : études préalables, analyse et prévention des risques, audits environnementaux et certification.

Les chiffres clés actualisés au 31 décembre 2013 sont :

- 23 usines de production d'eau (ce chiffre ne prend pas en compte les "petites" installations de type châteaux d'eau, forages, etc.)
- 6 réseaux de distribution
- 96 réseaux d'assainissement
- 51 réseaux eaux pluviales
- 116 STEP
- 48 sites de traitement de boues

ANNEXE 4 : NOTRE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

NOTRE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

Depuis cette date, Lyonnaise des Eaux est la seule entreprise française à faire évaluer annuellement sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et à publier l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès.

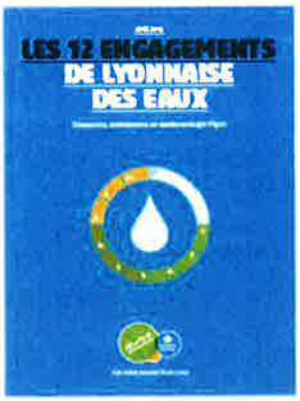

En 2010, Lyonnaise des Eaux a lancé la démarche Idées Neuves sur l'Eau, vaste programme de travail et de dialogue de 24 mois, avec l'ensemble de ses parties prenantes. Une plate-forme collaborative, des forums d'experts, la rencontre de 700 élus en régions ont permis de travailler à de nouvelles solutions pour réinventer le futur de l'eau autour d'un diagnostic partagé.

En 2012, Lyonnaise des Eaux a pris 12 nouveaux engagements, couvrant la période 2012 – 2016, qui prolongent la démarche initiée. Ces engagements ont fait l'objet d'une première évaluation annuelle fin 2012 par Vigeo, et d'une nouvelle évaluation fin 2013.

Pour 2013, Vigeo a attribué à Lyonnaise des Eaux la notation de 3 sur une échelle allant de 1 à 4+, ce qui correspond à un score de 147 sur 200.
La note de Lyonnaise des Eaux a ainsi progressé de 3 points par rapport à 2012.

3 PILIERS ET 12 ENGAGEMENTS : LA NOTATION PAR VIGEO (de 1 à 4)

I) Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

1) Contractualiser une charte de gouvernance locale / Note de 3+
Mettre à disposition de chaque client qui le souhaite des outils lui permettant de renforcer le contrôle de son opérateur et de mieux informer ses usagers.

2) Partager la connaissance avec tous les publics / Note de 4
Leur permettre de "Tout savoir de l'eau de la commune" **via un site internet dédié, « Tout sur mon eau », lancé en juin 2013**, et sensibiliser au moins 120 000 enfants et adultes chaque année en partenariat avec les écoles et associations.

3) Ouvrir la gouvernance de l'entreprise et déployer l'éthique d'intervention / Note de 3-
Un réseau de déontologues est en place depuis 2012.

II) Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

4) Economiser l'eau / Note de 3+
Proposer à l'ensemble des usagers (collectivités, bailleurs, industriels, agriculteurs, consommateurs...) les solutions les plus adaptées pour économiser collectivement l'équivalent de la consommation en eau d'une ville de 500 000 habitants d'ici 2016.

5) **Restaurer le bon état écologique de l'eau et compenser les pressions sur la biodiversité / Note de 3**
Mettre à la disposition de tous les acteurs concernés (collectivités, industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement) des solutions innovantes pour un objectif de "zéro pollution" dans le milieu naturel.

6) **Garder un temps d'avance sur la qualité de l'eau potable / Note de 3-**
Mettre en place l'Observatoire des polluants émergents. Proposer une analyse multicritère de la qualité de la ressource pour chaque source d'approvisionnement en eau potable.

7) **Transformer les installations de traitement et d'épuration en plateformes environnementales / Note de 3-**
Proposer la neutralisation d'ici 2016 des émissions de gaz à effet de serre de dix nouvelles unités d'assainissement. Réaliser dans 50 % des sites où nous opérons des espaces de biodiversité et des zones de compensation écologique.

8) **Développer les compétences des hommes et des femmes / Note de 3+**
Consacrer 30 % de notre budget formation à la maîtrise des nouvelles technologies, et rester l'opérateur le plus performant en matière de sécurité au travail avec un taux de fréquence annuel des accidents inférieur à six.
En 2013, les moyens dédiés à la formation ont été en hausse : 4,34% de la masse salariale.
Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux a signé en 2013 un nouvel accord avec l'ensemble des organisations syndicales qui définit des engagements ambitieux sur l'emploi et la responsabilité sociale pour la période 2012-2014.

III) Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

9) **Intégrer la performance environnementale dans la rémunération de l'opérateur / Note de 2+**
D'ici 2016, indexer jusqu'à 15% de notre rémunération sur des indicateurs de performance environnementale.

10) **Partager équitablement la valeur créée / Note de 2+**
Proposer une juste répartition des gains de productivité dégagés au cours de l'année entre la collectivité, ses habitants et l'entreprise selon des règles établies en amont du contrat.

11) **Rendre possible l'accès de tous à l'eau / Note de 3**
Mettre en place une démarche « Eau équitable » pour développer, avec les collectivités locales et les acteurs de l'intermédiation sociale, les solutions les mieux adaptées aux personnes en difficulté.
A la suite de la parution de l'offre « Eau équitable » en 2012, Lyonnaise des Eaux poursuit son travail dans le cadre de l'Observatoire de la tarification sociale à Dunkerque.

12) **Contribuer à l'emploi local / Note de 3+**
Initier une démarche Employeur Responsable pour augmenter l'impact des politiques d'achat, de formation qualifiante et d'emploi de Lyonnaise des Eaux sur l'ensemble des territoires.
En 2013, Lyonnaise des Eaux a reçu l'attestation d'Employeur socialement responsable.

Lyonnaise des Eaux publie l'intégralité des résultats dans un rapport disponible pour tous sur le site www.lyonnaise-des-eaux.fr

EXEMPLES D'APPLICATION DANS LE CADRE DU CONTRAT

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par Lyonnaise des Eaux...)

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Eloge, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social
- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par Lyonnaise des Eaux permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001
- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

ANNEXE 5 : LISTE DES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Rapport du Maire - Décret et Arrêté du 2 mai 2007
Arrêté modificatif du 2 décembre 2013
Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

Code indicateur

Unité

Version de la fiche détaillée

Les nouveautés

Service public d'eau potable

	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³	**V140318**
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	V070613

	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)	unité	**V140206**
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	**V140206**
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	**V140318**
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	V070622

Service public de l'assainissement collectif

	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³	**V140318**

	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	unité	**V140206**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	**V140206**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	V070622

Service public de l'assainissement non collectif

	Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	**V140308**

	Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	V070613

ANNEXE 6 : CERTIFICATS LRQA

LRQA
Business Assurance

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

Entreprise Régionale Grand Est
20 Rue des Métiers
68027 COLMAR, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2008

Le Système de Management de la Qualité concerne:

Production et distribution 24h/24h d'eau potable ; Collecte et traitement des effluents ; Travaux et prestations de services en eau potable, assainissement et eau industrielle (maintenance, entretien, pose de canalisation, travaux neufs, télésurveillance, travaux en électromécanique, analyses de laboratoire) ; Expertise, maintien et amélioration du patrimoine client (installation et réseaux) ; Gestion des services et de la relation avec la clientèle ; Prestations d'ingénierie en eau et assainissement ; Formation professionnelle pour le développement des compétences ; Conception, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat d'approbation
No: FQA 9915316/A24

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 01 Avril 2013

Expiration du certificat: 31 Mars 2016

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT

Le présent document est soumis aux dispositions énoncées au verso
1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA

BUREAU VERITAS
Certification

LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

22 RUE DES METIERS
68000 COLMAR - FRANCE
ET LES SITES LISTES EN ANNEXE

Bureau Veritas Certification certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

OHSAS 18001:2007

Domaine d'activité

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELEVE)

Date de début du cycle de certification : **22 octobre 2013**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **21 octobre 2016**

Date originale de certification : **22 octobre 2013**

N° de certificat : **FR011943-1** Date : **03 décembre 2013**

N° d'affaire : **6032836**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet
92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60.**

BUREAU VERITAS
Certification

Annexe

LYONNAISE DES EAUX - GRAND EST

Standard

OHSAS 18001:2007

Périmètre de certification

Site	Adresse	Périmètre
Entreprise Regionale Grand Est	22 Rue des Métiers 68000, COLMAR, France	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES, TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET EAU INDUSTRIELLE (MAINTENANCE, ENTRETIEN, RENOUVELLEMENT, POSE DE CANALISATION, TRAVAUX NEUFS, RELÈVE)
Agence Territoriale Alsace Nord	36 rue de Rohrwiller 67240, BISCHWILLER, France	
Agence Usine Lorraine	13 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Lorraine Nord	18 rue Saint Louis 57150, CREUTZWALD, France	
Agence Territoriale Lorraine Sud	12 rue Léo Valentin 88026, EPINAL, France	
Agence Territoriale Haut-Rhin	17 Rue Guy de Place 68802, THANN, France	

Certificat n° : FR011943-1 **Date : 03 décembre 2013**

Affaire n° : 6032936

Jacques MATILLON - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

ANNEXE 7 : SCHEMA DE PRINCIPE

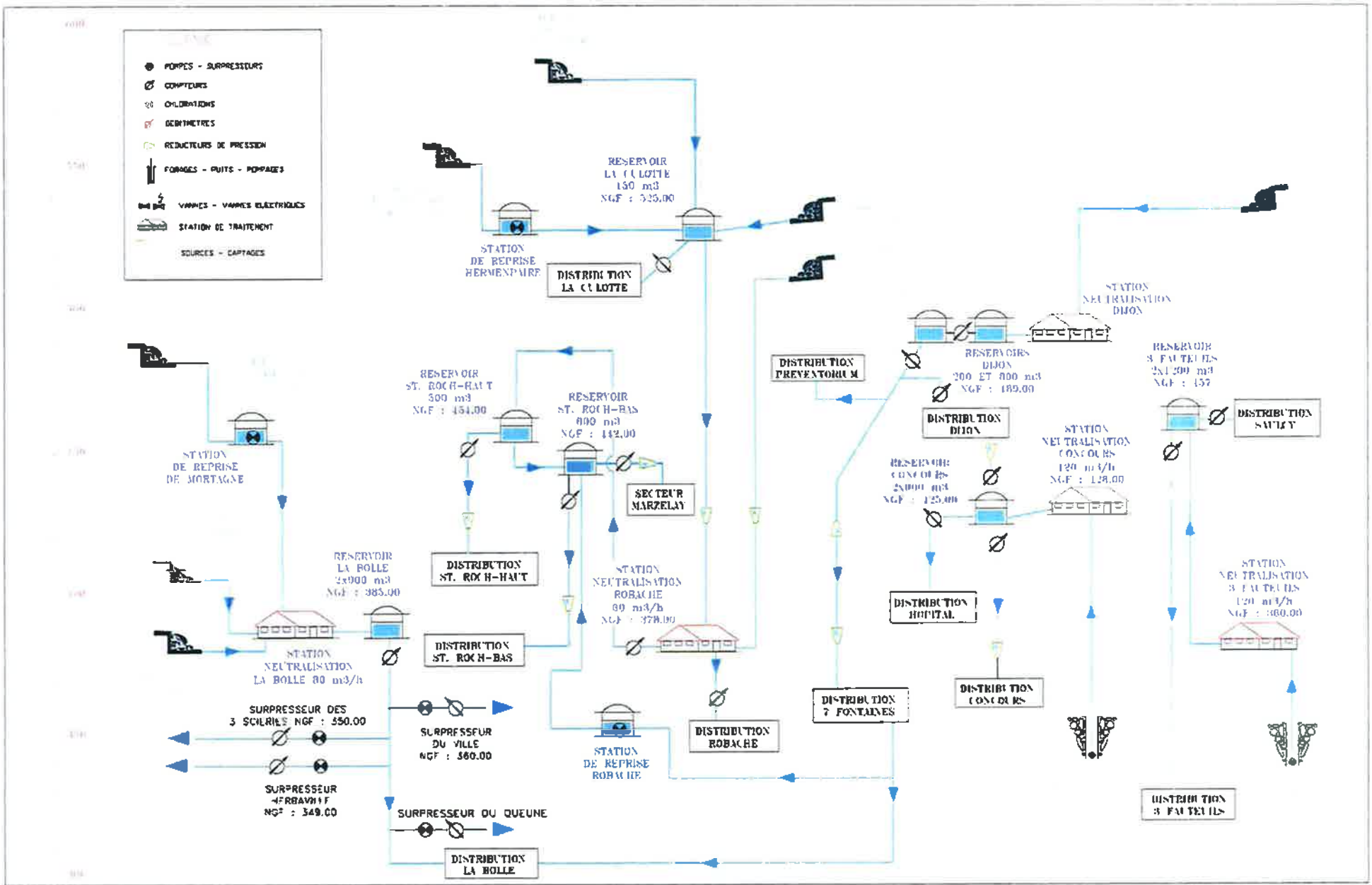

Agence Lorraine Sud
Parc Eco du Saut le Cerf
12, rue Léo Valentin
88026 EPINAL cedex
Tel 03 29 31 69 00
Fax 03 29 31 98 18

Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES

Production et alimentation en Eau Potable

SCHEMA DE PRINCIPE

Mise à jour 09/ 07/2014

H \ \ astreinte\
ST-DIE (SYNOPTIQUE AEP) DWG

ANNEXE 8 : PLANS DE SITUATION

SAINT-DIE-DES-VOSGES
ALIMENTATION EAU POTABLE

DONNAISE DES EAUX

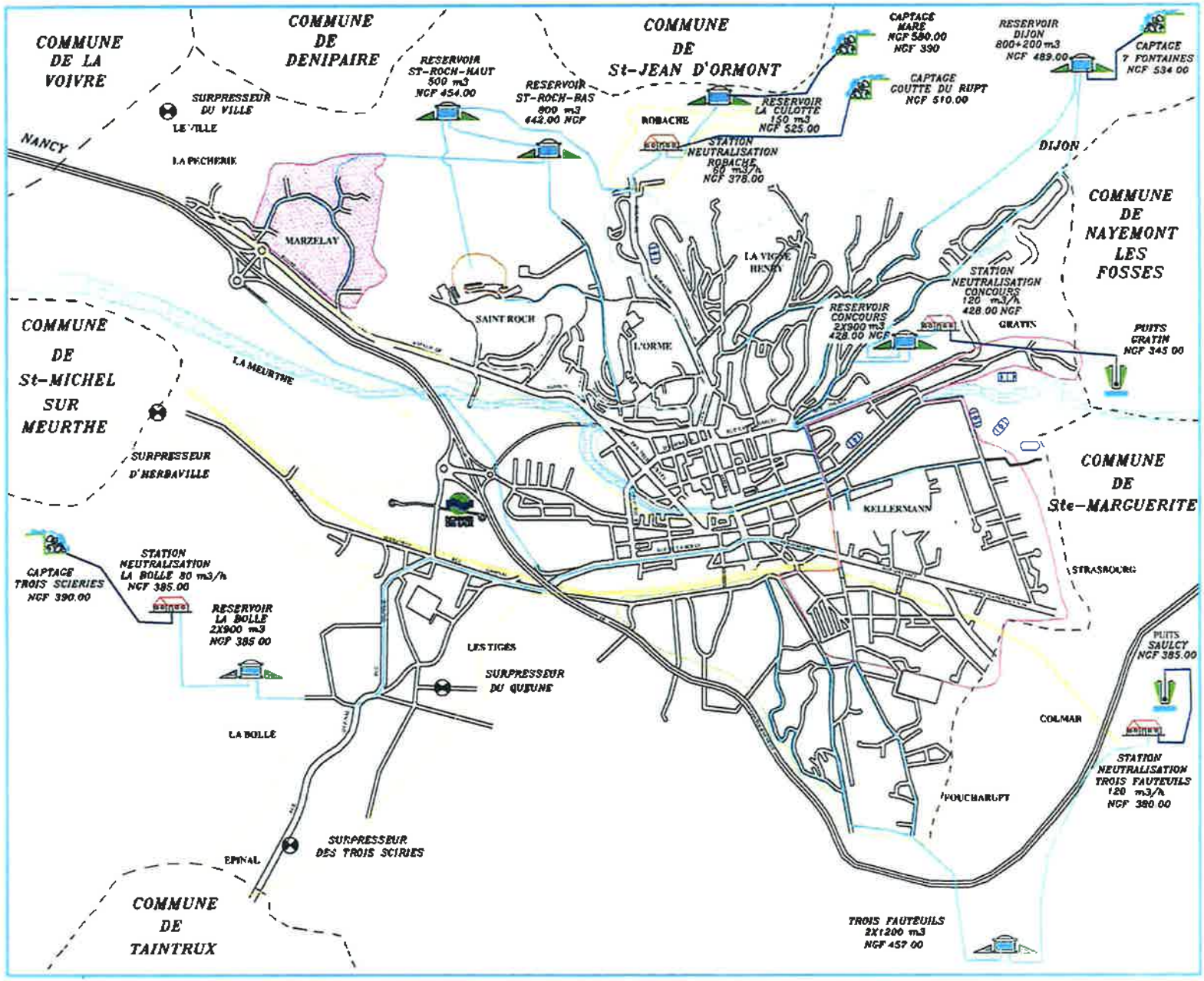

SECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- CONCOURS
- SEPT FONTAINES
- TROIS FAUTEUILS
- SAINT-ROCH-BAS
- SAINT-ROCH-HAUT
- MARZELAY
- LA BOLLE

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sault le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03 29.31.69.00
Fax : 03 29.31.69.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

S:\... SATDIE 1 PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du saut le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 025 EPINAL cedex
Tel : 03 29 31 68 00
Fax : 03 29 31 96 16

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 16/06/2009 Par : SN

H:\... SATDIE 2 PLAN SITU ASST.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

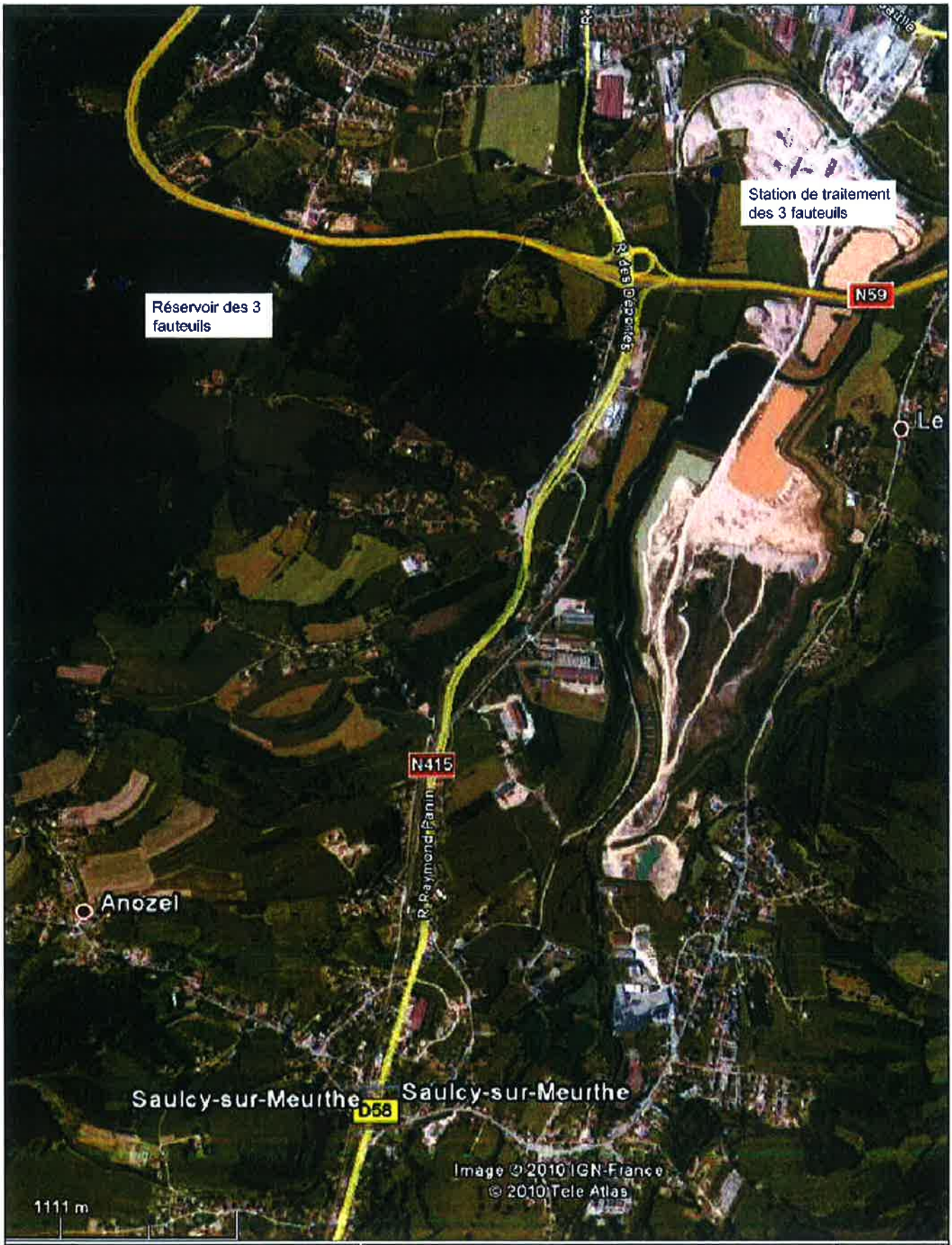

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du sauf le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03.29.31.69.00
Fax : 03.29.31.98.18

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive

Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN

H:\... STDE 3 PLAN SITU ASSI.DWG

Mis à jour le 23/06/2010

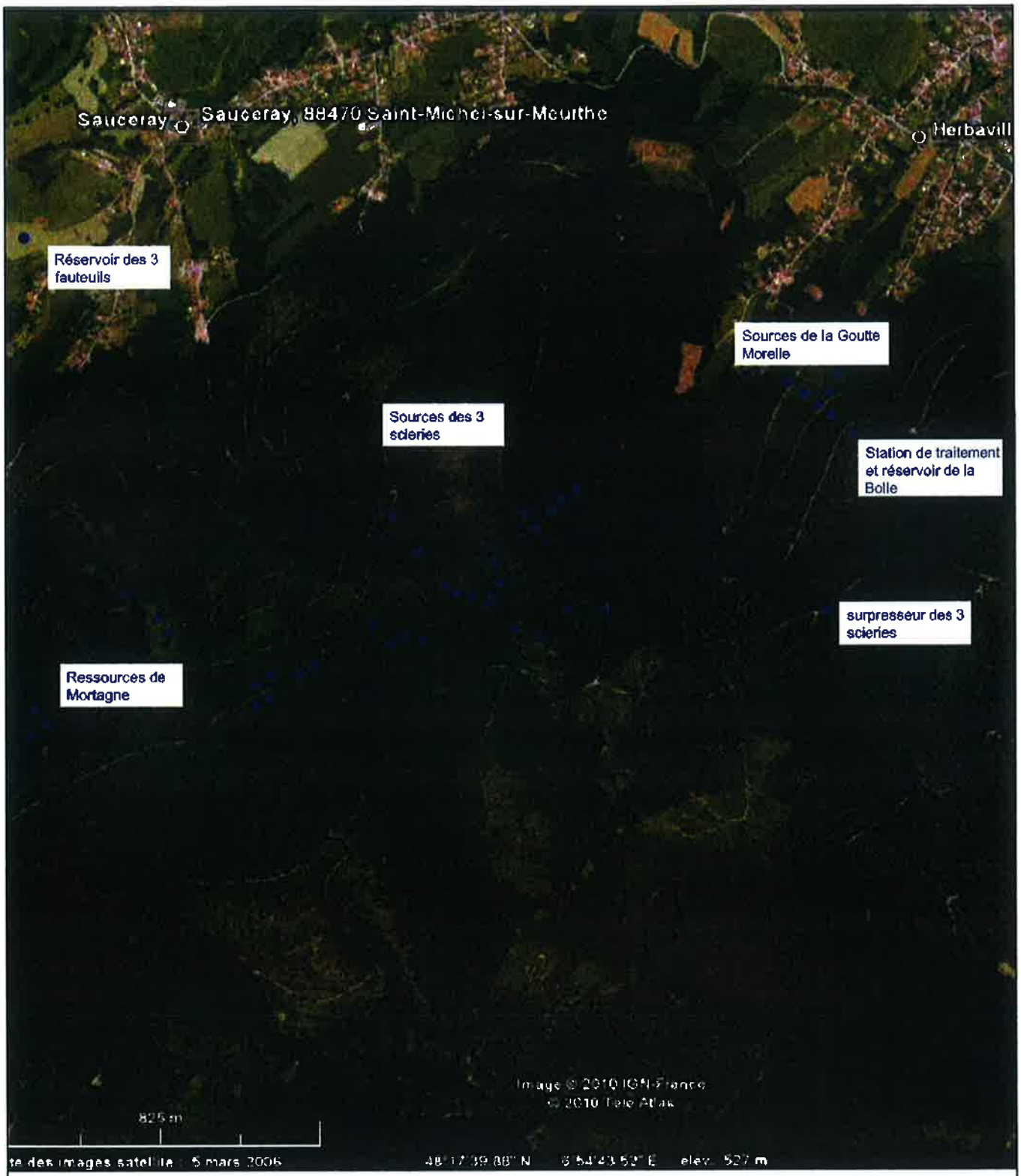

CENTRE REGIONAL LORRAINE
Parc économique du saut le Cerf
12 rue Léo VALENTIN
88 026 EPINAL cedex
Tel : 03 29 31 69 00
Fax : 03 29 31 98 16

SAINT-DIE

PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS D'EAU

Echelle : Fictive | Plan dessiné le : 18/06/2009 Par : SN | N:\... STOIE 4 PLAN SITU ASSI DWG | Mis à jour le 23/06/2010

Délégation de service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2014

Rapport annuel du Maire sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'adduction d'eau potable

Délégataire : Lyonnaise des Eaux

I. Caractéristiques du service

I.1 . Mode de gestion

La production, le traitement, la distribution et l'entretien des installations d'eau potable sont assurés par la société Lyonnaise des Eaux France, en tant que délégataire du service public pour la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le contrat d'affermage qui lie la société à la collectivité a été signé le 1er octobre 1989 pour une durée initiale de 20 ans. Celle-ci a été portée à 30 ans à compter du 1er février 1993 par l'avenant n°1 présenté en conseil municipal le 21 décembre 1992.

La population desservie par le service correspond à 9 702 clients.

I.2 . Les chiffres clés

Description	2013	2014
Estimation du nombre d'habitants desservis	22 413	22 089
Nombre d'abonnés domestiques et assimilés	9 657	9 702

I.3 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années.

Volumes eau potable produits (m3)						
Site	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**N/N-1 (%)**
Réservoir de Dijon	439 491	443 481	442 142	389 463	436 898	**12.2**
Station de pompage des Trois fauteuils	83 974	82 255	91 429	88 141	86 904	**-1.4**
Station de traitements de Concours	161 717	161 665	147 483	122 593	155 726	**27.0**
Station de traitement de la Bolle	434 799	400 181	410 781	431 459	333 936	**-22.6**
Station de traitement de Robache	215 693	202 601	176 930	205 091	194 534	**-5.1**
TOTAL	**1 335 674**	**1 290 183**	**1 268 765**	**1 236 747**	**1 207 998**	**-2,3**

I.4 Volumes consommés

Le tableau ci-dessous présente les volumes consommés

Volumes consommés autorisés						
Années	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**N/N-1 (%)**
Volumes comptabilisés	1 087 590	1 055 651	1 042 420	1 005 348	990 998	-1.4 %
Dont volumes facturés	1 079 630	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	-1.8 %
Dont volume d'eau livré gratuitement	13 960	1 580	1 174	2 353	5 982	154.2 %
Volume de service du réseau	23 750	12 300	12 300	12 300	12 300	0 %
Total des volumes livrés	1 111 340	1 067 951	1 054 720	1 017 648	1 003 298	1.4 %

Le tableau ci-dessous présente les volumes vendus

Volumes vendus en m3						
Désignation	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**N/N-1 (%)**
Abonnés domestiques et assimilés	1 033 387	1 001 380	987 067	955 531	944 743	-1.1 %
Communaux	51 761	52 691	54 179	47 464	40 273	-15.1 %
Total	1 085 148	1 054 071	1 041 246	1 002 995	985 016	-1.8 %

II : Tarification de l'eau et recette du service :

II.1 Le tarif :

Le système tarifaire de la redevance eau potable comprend une part fixe ainsi qu'un prix au m^3, appliqué au volume consommé.

Désignation	**01/01/2014**	**01/01/2015**	**Evolution en %**
Facture d'eau pour 120 m^3	295,85	298,90	+1,03%
Part fixe € TTC/an	45,53	46,04	+1,12 %
Prix proportionnelle / m^3	2,08	3,92	+0.51 %
Prix TTC du service au m3	2,47	2,49	+0.81 %

II.2 Présentation de la facture 120 M3

Le tableau ci-dessous présente une facture type de 120 m3 calculée au 1er janvier de l'année 2015 calculée selon le volume de référence de l'INSEE.

Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public distinguant la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire.

		Tarif applicable au 1er Janvier 2014		Tarif applicable au 1er Janvier 2015		Evolution
	Q.	P.U.	Montant	P.U.	Montant	n / n-1
DISTRIBUTION DE L'EAU						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	21,58	43,16	21,82	43,64	1,11%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,3852	41,56	1,3852	41,56	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	1,1812	106,31	1,1947	107,52	1,14%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4000	12,00	0,4000	12,00	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3400	30,60	0,3400	30,60	0,00%
COLLECTE DES EAUX USEES						
ABONNEMENT						
Part du délégataire	2	9,24	18,48	9,35	18,70	1,19%
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	1,0296	30,89	1,0296	30,89	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,7429	66,86	0,7516	67,64	1,17%
Part communale tranche 0 à 30 m3	30	0,4200	12,60	0,4200	12,60	0,00%
Part communale tranche 31 à 120 m3	90	0,3700	33,30	0,3700	33,30	0,00%
TRAITEMENT DES EAUX USEES						
CONSOMMATION						
Part du délégataire tranche 0 à 30 m3	30	0,5068	15,20	0,5068	15,20	0,00%
Part du délégataire tranche 31 à 120 m3	90	0,3658	32,92	0,3701	33,31	1,18%
ORGANISMES PUBLICS						
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE						
Préservation des ressources en eau	120	0,0800	9,60	0,0700	8,40	-12,50%
Redevance de lutte contre la pollution	120	0,3100	37,20	0,3300	39,60	6,45%
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,2740	32,88	0,2740	32,88	0,00%
TVA à 7,0%			15,42		15,58	1,03%
TVA à 5,5%			24,31		24,45	0,57%
Total TTC			**563,30 €**		**567,88 €**	0,81%

EAU	2014	2015
Part fixe : délégataire + collectivité	43,16 €	43,64 €
Part variable : délégataire + collectivité	190,46 €	191,68 €

III Indicateurs de performances :

Les chiffres clés

Description	Année 2013	Année 2014
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimie chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 %	100 %
Rendement moyen du réseau	82,2 %	81.7 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	3,30	3,36
Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	3,12	3,18
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmé (/1000 abonnés)	3,80	1.96
Durée d'extinction de la dette (années)	24	23
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamation (/1000 abonnés)	10,15	12.88
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,54	1,64

IV. Financement des investissements.

La télérelève à été mise en place pour 9 421 compteurs, il reste 156 compteurs sans télérelève.

VI .1 Les chiffres clés de l'investissement

Le tableau ci-dessous présente les points financiers devant être présenté conformément au décret N°2007-675 du 2 mai 2007.

Thèmes		Remarques
Investissement travaux	437 241 €	Dont 265 523 € pour les stations de neutralisation de la Bolle et Dijon
Subventions	110 143 €	Agence de l'eau et Conseil Général des Vosges
Encours de dette au 31/12/2014	1 871 672 €	
Annuité 2014 : Capital Intérêts	 173 466 € 79 955 €	
Extinction de la dette	2 037	
Amortissements 2014	224 085 €	

IV.2 Les travaux réalisés par la ville en 2014

Le tableau ci-dessous fait apparaître les différents travaux réalisé par la ville au cours de l'année 2014.

Nature des travaux	Montant mandaté
Station de neutralisation des trois Fauteuils	1 188.00
Rue Yvan Goll remplacement de la conduite	14 696.67
Marché à bon de commandes	8 158.54
Renouvellement canalisation chemin de la Couare	29 598.19
Raccordement réseau quai Maréchal De Lattre et Y Goll	1 203.7
Stations de Neutralisation la Bolle et Dijon	265 522.72
Renouvellement canalisation rue de la roche des Fées	66 785.64
Rue du Paradis, suppression vanne de refoulement	759.60
Extension réseau impasse des Gouteaux	14 290.80
Chemin des Cerisiers travaux complémentaires	7 218.00
Création de fossés Captage des Trois scieries	12.37
Recherches de fuites place de la Gare	122.40
Extension de réseau Quai de la résistance (Bowling)	27 684.00
Total	**437 240.63**

site cinéraire

Rapport d'activité 2014

SAINT DIE

OGF

Site cinéraire

SAINT DIE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. **Les caractéristiques générales de la délégation de service public**
- 1.1.1. Objet et étendue de la délégation
- 1.1.2. Autorité délégante
- 1.1.3. Délégataire
- 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
- 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

1.2. **Les caractéristiques intrinsèques du service**
- 1.2.1. Les services fournis
- 1.2.2. Les installations
- 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. **Compte de résultat**

2.2. **Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations**
- 2.2.1. Etat de variation du patrimoine
- 2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- 2.2.3. Programme contractuel d'investissements
- 2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
- 2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

2.3. **Engagements financiers**
- 2.3.1. Les engagements à incidences financières en matière de personnels
- 2.3.2. Les engagements à incidences en matière de personnels

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. **Analyse des cases vendues**

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. **Le compte rendu technique**
- 4.1.1. Les horaires d'ouverture
- 4.1.2. Les moyens en personnel

4.2. **Le compte rendu financier**
- 4.2.1. Les tarifs
- 4.2.2. La révision des tarifs

Site cinéraire

SAINT DIE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation de service public a pour objet l'aménagement et l'exploitation du site cinéraire de la ville de Saint-Dié des Vosges. Cela comprend :

- la réalisation du site cinéraire,
- l'exploitation du site,
- la gestion administrative des emplacements cinéraires.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Saint-Dié des Vosges (88).

1.1.3. Délégataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°12-75-001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE
Directeur délégué : M. Philippe BARNOLE
Directeur de secteur opérationnel : M. Jérôme GUERIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

La durée du contrat est de 25 ans à compter du 10 mai 1995. Le contrat prendra fin le 9 mai 2020.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site, situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt.

Il assure également les opérations de dispersion des cendres au Jardin du Souvenir, ainsi que les opérations de dépôt et de transfert de cendres dans le site cinéraire.

1.2.2. Les installations

Les équipements sont composés de :

- modules de columbariums « SYCOMORE » réalisés en granit Rose de la Clarté.
- une stèle modèle « ROCHER » pour matérialiser le Jardin du Souvenir.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La ville de Saint-Dié des Vosges a mis à disposition du délégataire les terrains nécessaires à la création du site cinéraire
Le délégataire assure à ses frais les missions qui lui ont été confiées. Il est chargé de l'entretien des équipements cinéraires.

SAINT DIE

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre :	2013	2014
Nombre de cases de columbariums vendues :	9	6

	2014	% du C.A.	2014	% du C.A.
1. PRODUITS D'EXPLOITATION	**EUROS**		**EUROS**	
Chiffre d'affaires droits d'occupation	5 477		3 639	
Chiffre d'affaires droits d'accès	339		135	
TOTAL PRODUITS	**5 816**		**3 774**	
2. CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes				
Fournitures administratives	108	1,86%	110	4,64%
Assurance	54	0,93%	55	1,88%
Frais postaux et Telecom	11	0,19%	8	0,21%
Sous-total	**173**	**2,69%**	**173**	**4,58%**
Charges de personnel				
Personnel (charges administratives)	252	4,33%	175	4,64%
Personnel pour les ouvertures de cases	109	1,87%	71	1,88%
Charges sociales	529	9,10%	362	9,58%
Sous-total	**890**	**15,29%**	**608**	**16,10%**
Frais d'administration générale	**448**	**8,50%**	**291**	**7,70%**
Dotations aux amortissements				
Amortissements techniques	1 318	22,66%	1 772	46,95%
Sous-total	**1 318**	**22,66%**	**1 772**	**46,95%**
TOTAL CHARGES	**2 875**	**49,43%**	**2 843**	**75,92%**
RESULTAT COURANT AVANT IS	**2 941**	**50,57%**	**931**	**24,67%**
Impôt société	1 118	19,22%	345	9,15%
RESULTAT NET	**1 824**	**31,35%**	**577**	**15,29%**

SAINT DIE

Commentaires sur le compte d'exploitation

Chiffre d'affaires du compte d'exploitation :

Le chiffre d'affaires 2014 s'élève à 3 639 € pour 6 cases de columbarium vendues (dont 2 cases qui ont été reprises par un nouveau concessionnaire et 4 renouvellements de concessions).

Le chiffre d'affaires 2013 s'élève à 5 816€ pour 9 cases de columbarium vendues (dont 1 case qui a été reprise par un nouveau concessionnaire et 4 renouvellements de concessions).

Charges du compte d'exploitation :

Fournitures administratives : ce poste est évalué forfaitairement à 102€ en 2014 (papier, photos...). Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

Assurances : la prime d'assurance responsabilité civile est estimée à 51€ en 2014. Ce montant est inflaté à 2% depuis 2010.

Frais postaux et télécom : Estimés à 2 timbres par opération.

Salaires et charges : les salaires sont décomposés entre le temps passé pour les charges administratives (2 heures par dossier) et le temps passé par les marbriers pour les ouvertures de cases (1 heure par opération). Les coûts salariaux sont inflatés de 2% entre 2013 et 2014.

Frais d'administration générale : Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services d'OGF en matière d'encadrement, de comptabilité, finance, ressources humaines, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des collectivités... Ils sont égaux à 7,7 % des produits d'exploitation pour 2014.

Dotations aux amortissements : Les cases de columbariums sont amorties sur une durée de 8 ans. Les montants indiqués correspondent aux dotations annuelles.

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 38%.

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. Etat de variation de patrimoine

Il n'y a pas eu de pose de columbarium en 2014.

2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Le site cinéraire comprend 14 modules de columbarium totalisant 102 cases. A fin 2014, aucune case n'était disponible.

2.2.3. Programme contractuel d'investissements

Les cases de columbarium sont implantées par tranches au fur et à mesure des besoins.

2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Il n'y a pas eu d'investissement en 2014.

2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les cases de columbarium du site cinéraire constituent des biens de retour.

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par le délégataire dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit bail.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

Le délégataire comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

3.1. ANALYSE DES CASES VENDUES

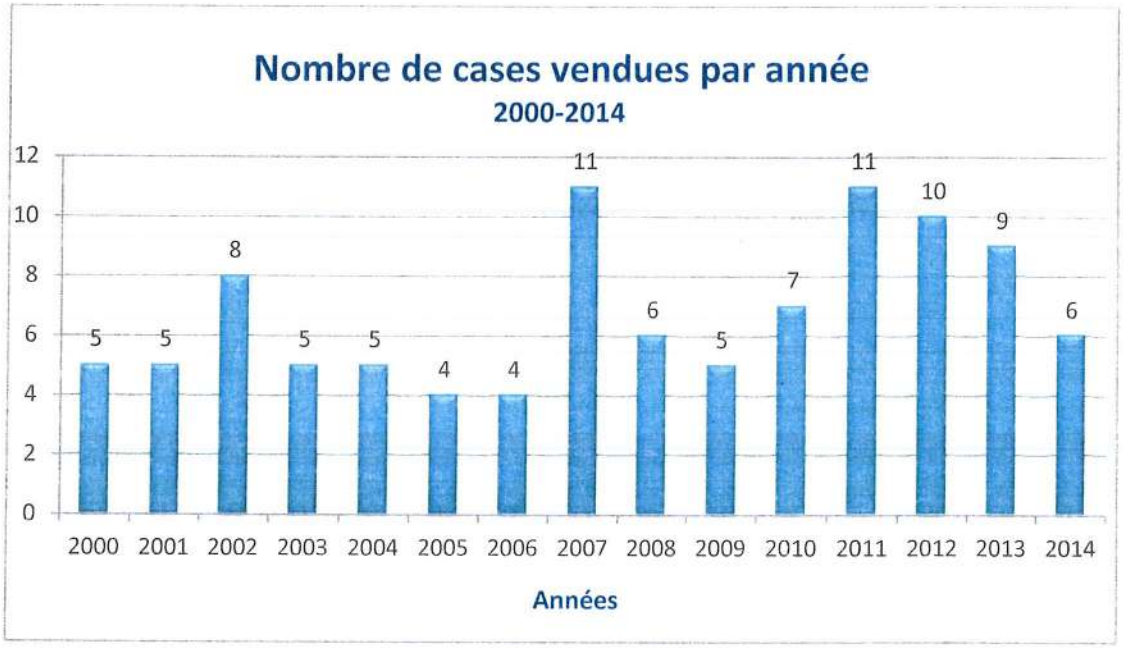

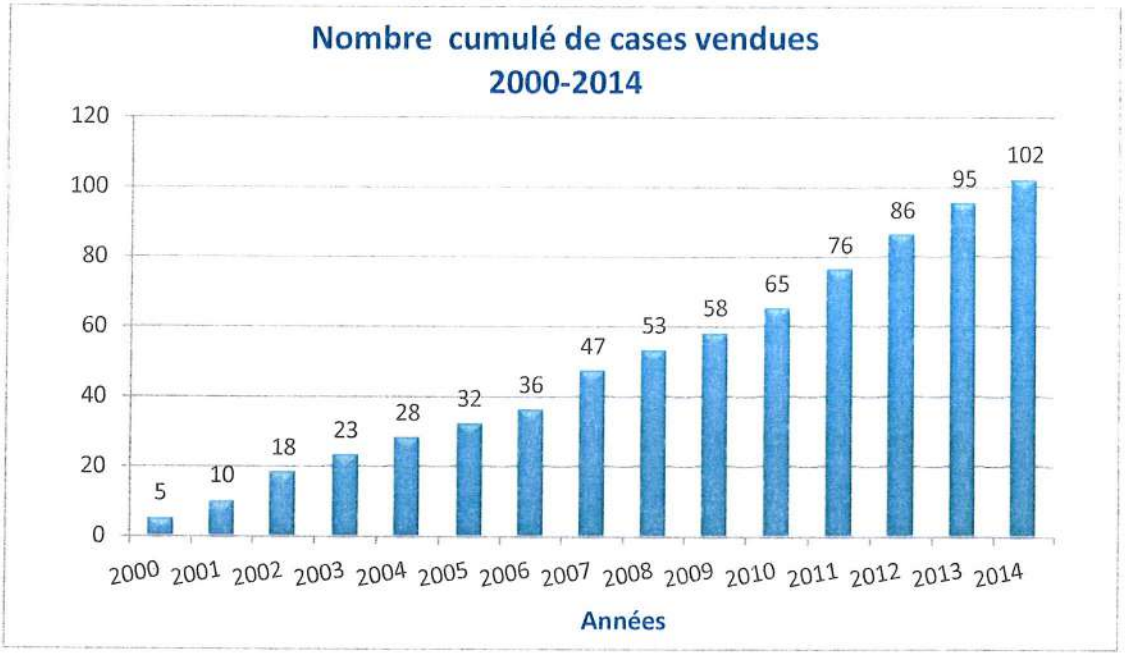

SAINT DIE

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1.1. Les horaires d'ouverture

Le site cinéraire qui est situé dans le cimetière Rive Gauche du quartier de Foucharupt, suit les mêmes horaires que ceux du cimetière.

4.1.2. Les moyens en personnel

Une personne concoure à l'exploitation, du site. Selon les besoins, il est fait appel aux marbriers de l'entreprise notamment pour la pose des columbariums et pour les ouvertures et fermetures de cases.

4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.2.1. Les tarifs

Les tarifs pratiqués :

- Droit d'occupation : 727,86€ TTC pour une durée de 15 ans
- Droit d'accès (ouverture de case) : 81,02€ TTC

Délégation de service public de la gestion du columbarium du cimetière de la rive gauche

Rapport du Maire

Délégataire : Pompes Funèbres Générales Est

Par délibération en date du 25 mars 1995, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de déléguer à la société des Pompes Funèbres Générales Est l'exclusivité de l'aménagement et de l'exploitation du site cinéraire de la ville sur les terrains du cimetière de la rive gauche.

1. <u>notion de délégation de service public</u>:

La mission du cocontractant est définie à l'article 1 de la convention :
1. la réalisation en tant que maître d'œuvre du site cinéraire,
2. l'exploitation de ce site (entretien de l'équipement exclusivement),
3. l'encadrement et la formation du personnel salarié du cocontractant,
4. la perception auprès des usagers des redevances pour service rendu par ses soins dans le cadre de sa mission de service public.

Sa durée mentionnée à l'article 2 est de 25 ans.
Il est prévu à l'article 3 qu'en contrepartie du service délégué, le cocontractant perçoive auprès des usagers une redevance pour service rendu.
Ces éléments correspondent à la définition de la Délégation de Service Public suivant les termes de l'article 1411-1 du CGCT modifiés par la loi 2005-101 du 11 février – art 30 -.

2. <u>les services fournis</u>

Le délégataire assure le service de l'ouverture et de la fermeture des emplacements cinéraires dans le site du cimetière de la rive gauche et la dispersion de cendres au jardin du souvenir.

3. <u>le compte d'exploitation</u>

6 cases ont été vendues en 2014, représentant un chiffre d'affaires de 3 774 € ; en 2013, il était de 5 816 € pour 9 cases vendues.
Les charges d'exploitation variant de + 4,58 %, par *contraction* de l'augmentation des charges de personnel de + 16,10 % et de la baisse en particulier des amortissements techniques (les cases de columbarium étant amorties sur 8 années) et des dépenses d'achats divers.
Le résultat net de l'exercice est en baisse de 31,64 %.

4. <u>les biens et immobilisations</u>

Le site cinéraire comprend 102 cases. A la fin de l'année 2014, aucune case n'était disponible, la Ville ayant refusé de donner son autorisation pour ce faire depuis plusieurs années. Après demande formulée auprès du Maire, la situation a pu être normalisée et une extension du columbarium a eu lieu au cours du premier trimestre 2015.

5. <u>La révision des tarifs</u>

Le contrat de Délégation de Service Public doit comporter, parmi d'autres, les clauses relatives aux tarifs applicables aux usagers en contrepartie des services qui leur sont rendus, c'est ainsi que l'article 4 rappelle qu'ils ont été établis compte tenu des charges de service et des frais de la délégation au mois de décembre 1994.

Les conditions de variation, en hausse ou en baisse de la tarification, sont fixées de façon à ce qu'elles soient applicables chaque année avec effet au 01 janvier, la première révision intervenant au 01 janvier 1996.

Les tarifs pratiqués :

	1996	2014
Droit d'occupation	650,89 TTC	727,86 TTC
Droit d'accès – ouverture de case-	72,32 TTC	80,87 TTC

* 1996 année d'origine du contrat

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. Réduction des tarifs d'entrée au Musée Pierre Noël durant la période des travaux (12.06.2015)

MARCHES ATTRIBUES DU 16 JUIN 2015 AU 16 JUILLET 2015

OBJET	LOTS	DATE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHE EN € HT	N° MARCHE	TYPE
DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU TENNIS COUVERT	LOT N° 1 : DESAMIANTAGE	24/06/2015	HANAU	67330	69 838,50	201501201	MAPA
DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU TENNIS COUVERT	LOT N° 2 : COUVERTURE, ETANCHEITE, BARDAGE	09/07/2015	COANUS	88155	379 536,94	201501302	MAPA
DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU TENNIS COUVERT	LOT N° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES	09/07/2015	MERCIER DAVID	88100	5 224,00	201501303	MAPA
DESAMIANTAGE ET RENOVATION DU TENNIS COUVERT	LOT N° 4 : METALLERIE-SERRURERIE	09/07/2015	QUITTET	88100	14 941,50	201501304	MAPA